

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Une autre vie s'invente ici

Table des matières

Avant-propos	3	1.4. Synthèse des enjeux	142
Méthodologie	4	2. La forêt.....	144
LES PATRIMOINES.....	7	2.1. L'identité de la forêt	144
1. Le paysage	7	2.2. La valorisation économique des bois	153
1.1. Composante et qualités du paysage	7	2.4. Circulation des engins à moteur	170
1.2. Les perceptions visuelles et les « qualités » paysagères	21	2.5. Synthèse des enjeux	164
1.3. Les pressions sur les paysages	33	3. La ressource en eau	168
1.4. Les politiques d'urbanisme et leur impact sur les paysages.....	47	3.1. Les eaux souterraines, essentielles pour l'alimentation en eau potable et l'agriculture	168
1.5. Synthèse des enjeux	51	3.2. Les eaux superficielles	173
2. Le patrimoine architectural et culturel.....	55	3.3. Gestion de l'alimentation en eau potable.....	178
2.1. L'histoire du territoire.....	55	3.4. Gestion de l'assainissement des eaux usées et pluviales.....	179
2.2. Le patrimoine bâti structurant	60	3.5. Démarches et politiques en cours	181
2.3. Le patrimoine ordinaire et vernaculaire	63	3.6. Synthèse des enjeux liés à la ressource en eau	184
2.4. Le patrimoine immatériel	75	4. L'énergie	185
2.5. Les sites et équipements de valorisation du patrimoine culturel	76	4.1. Les consommations énergétiques	185
2.6. Synthèse des enjeux	79	4.2. La production d'énergies renouvelables	189
3. Biodiversité	82	4.3. Démarches et politiques publiques en cours.....	195
3.1. Les entités écologiques et les habitats naturels.....	82	4.4. Synthèse des enjeux	198
3.2. Les outils de protection, gestion, connaissance, restauration	107	L'AMENAGEMENT ET LA VIE DU TERRITOIRE	200
3.3. Les fonctionnalités écologiques	116	1. Les dynamiques démographiques et résidentielles.....	200
3.4. Synthèse des enjeux	123	1.1. Dynamiques démographiques.....	201
LES RESSOURCES.....	126	1.2. Le parc de logements et la réponse aux besoins de la population	209
1. L'agriculture et la viticulture	126	1.3. Les tendances immobilières et foncières	212
1.1. Les composantes de l'économie agricole et viticole	126	1.4. Analyse des politiques en cours	214
1.2. Les espaces agricoles et viticoles et leur gestion	131	1.5. Synthèse des enjeux	215
1.3. L'évolution des modèles économiques et la valorisation locale des ressources.....	137	2. L'offre d'emplois et de services et l'organisation des mobilités.....	217
		2.1. L'emploi sur place et son évolution	217

2.2.	L'organisation de l'offre de services et d'équipements.....	220	6.2.	Risques technologiques.....	293
2.3.	L'organisation des mobilités.....	223	6.3.	Pollutions et nuisances.....	295
2.4.	Synthèse des enjeux	231	6.4.	Les déchets.....	302
3.	Le tourisme de séjour et les loisirs de proximité.....	233	6.5.	Santé	303
3.1.	Positionnement du territoire au cœur des politiques et dynamiques régionales.....	233	6.6.	Synthèse des enjeux	310
3.2.	Analyse de l'offre touristique et de loisirs de proximité	236	7.	L'adaptation au changement climatique.....	312
3.3.	Analyse du tissu économique touristique	247	7.1.	La contribution du territoire au changement climatique.....	312
3.4.	Analyse des fréquentations touristiques	253	7.2.	Les évolutions du climat	314
3.5.	Dynamiques, tendances et évolutions	257	7.3.	Les effets du changement climatique	314
3.6.	Synthèse des enjeux	259	7.4.	Les démarches en cours pour renforcer l'adaptation au changement climatique	317
4.	Le développement culturel.....	261	7.5.	Synthèse des enjeux	319
4.1.	Les pratiques et ressources culturelles	262	LA STRUCTURATION ET LA COOPERATION TERRITORIALE	321	
4.2.	Les lieux et équipements de production de la diffusion culturelle sur le territoire du Parc	264	8.	Structuration territoriale et coopération entre collectivités	321
4.3.	Les acteurs culturels et les politiques culturelles sur le territoire.....	266	8.1.	La structuration intercommunale au niveau local et le positionnement des intercommunalités par rapport aux missions du Parc	322
4.4.	Synthèse des enjeux	270	8.2.	La coopération à l'échelle départementale, régionale et nationale ..	334
5.	L'éducation des publics et la communication	272	8.3.	La coopération à l'échelle européenne et internationale	340
5.1.	Les structures éducatives : une disparité sur le territoire	272	8.4.	Synthèse des enjeux	346
5.2.	Les acteurs locaux en matière d'éducation au territoire et au développement durable.....	276	9.	Synthèse générale des enjeux	348
5.3.	Des sites supports et actions éducatives encore à consolider	277	9.1.	La Montagne de Reims, un paysage habité et vécu	349
5.4.	Enjeux et stratégie de communication sur le territoire du Parc	279	9.2.	Des patrimoines remarquables et fragiles.....	350
5.5.	Descriptions des médiums de communication	281	9.3.	Les grands défis à l'horizon 2040	358
5.6.	Relais et réseaux supports	283			
5.7.	Synthèse des enjeux	284			
6.	Les risques, les nuisances et la santé	287			
6.1.	Risques naturels	287			

AVANT-PROPOS

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a été classé pour la première fois le 29 juin 1976. Il est donc le 17^e Parc français et le deuxième Parc de l'ex-région Champagne-Ardenne. Situé désormais dans la région Grand Est et dans le département de la Marne, sa superficie est actuellement de 533 km². Il est composé de 63 communes et sa population s'élève à 33 886 habitants. Ses communes appartiennent à quatre Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) différents :

- La Communauté Urbaine du Grand Reims (34 communes sur 143) ;
- La Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne (1 commune sur 47) ;
- La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (14 communes sur 14) ;
- La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (14 communes sur 54).

La Communauté Urbaine du Grand Reims, la ville d'Épernay et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne sont, par ailleurs, des villes et agglomérations portes du Parc et sont membres statutaires du Syndicat Mixte aux côtés des communes adhérentes, du Département de la Marne et de la Région Grand Est.

Le Parc de la Montagne de Reims se situe à l'extrême ouest de la Région Grand Est, à proximité de l'aire d'influence de Paris et à l'opposé de la capitale régionale, Strasbourg. Ce positionnement nouveau complexifie les échanges avec les décideurs politiques et administratifs de la Région et de l'État. Ce positionnement régional peut cependant être un atout pour l'attrait de nouveaux habitants, pour le tourisme, l'accès aux services...

Créé à l'initiative de 3 communes forestières (Germaine, Saint-Imoges et Ville-en-Selve) dans le but de protéger le massif forestier du déboisement et de l'enrésinement et de préserver ce « poumon vert » au cœur des agglomérations de Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne, la Montagne de Reims est aujourd'hui reconnue pour sa valeur unique et sa fragilité : des milieux naturels diversifiés, un patrimoine naturel varié, un patrimoine bâti et culturel remarquable et des paysages et savoir-faire uniques reconnus à l'international.

La Charte est le document de référence qui présente le projet de territoire en fixant les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire. La Charte doit être révisée tous les 15 ans et permet le renouvellement du label Parc naturel régional.

Le Parc de la Montagne de Reims a déjà vécu deux révisions de Charte, la première en 1996 et la seconde en 2009. La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a introduit plusieurs évolutions pour les Parcs naturels régionaux (PNR), dont le passage de la durée de leurs chartes à 15 ans. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte a demandé la prorogation de 3 ans de sa charte actuelle, reportant l'échéance de son classement au 18 avril 2024. La procédure de révision a donc été entamée en 2019 par la définition d'un nouveau périmètre et par la réalisation, en 2020, des études préalables qui serviront de base pour l'écriture du projet stratégique et du projet opérationnel de la Charte.

La procédure de renouvellement est cadrée au niveau national. Elle comporte plusieurs étapes formelles (délibération, avis, procédures de consultation, publication du décret, etc.) qui rendent le processus relativement long et complexe, mais elle constitue une véritable opportunité dans la vie du Parc pour :

- porter un regard distancié et critique sur son bilan ;
- redéfinir les enjeux et le dessin d'un nouveau projet de territoire ;
- redéfinir la coopération entre tous les acteurs du territoire ;
- repenser les limites territoriales du classement actuel.

Le présent document constitue le diagnostic territorial élaboré dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. En effet, l'article R333-3 du Code de l'Environnement stipule que la révision de la charte est fondée sur « *un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire* ». À ce titre, il constitue un outil de support pour la réflexion prospective. Le diagnostic n'a pas vocation à présenter le territoire sous une forme monographique, mais il doit permettre de caractériser les patrimoines remarquables du territoire et leurs fragilités. Il doit également permettre d'identifier les principaux atouts et faiblesses du territoire, les tendances et évolutions à l'œuvre, et en conclusion les principaux enjeux à l'horizon 2040.

Le diagnostic doit confirmer la qualité et la fragilité du territoire à travers l'identification des pressions existantes ou pressenties et permettre l'émergence de questions pertinentes clés pour déterminer les enjeux à partager pour la prochaine

charte. Le diagnostic a été conduit en parallèle du travail d'évaluation. Les constats et enjeux de l'évaluation et du diagnostic vont alimenter des ateliers de travail mis en place à l'automne 2021 pour faire émerger le projet stratégique, point de départ de la future charte.

METHODOLOGIE

Le périmètre d'étude

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims comprend actuellement 63 communes. La procédure de révision de la Charte permet de repenser les limites territoriales du Parc et offre la possibilité d'étendre son périmètre. Le périmètre d'étude traité dans ce diagnostic dépasse donc les limites du Parc actuel avec l'intégration de 5 communes supplémentaires :

- Passy-Grigny
- Sainte-Gemme
- Vincelles
- Verneuil
- Champvoisy

L'ajout de ces communes porterait le périmètre du Parc à 578 km² soit un agrandissement de +7.8% de sa surface par rapport à l'aire actuelle et une augmentation de 1 955 habitants soit +5.5% de sa population.

L'extension du périmètre d'étude a fait l'objet d'un travail d'investigation avec les membres du Conseil Scientifique afin d'identifier et d'étayer les évolutions pertinentes et cohérentes et, en conséquence, les communes à intégrer dans le futur projet.

Le périmètre actuel de la Montagne de Reims est identifié parmi les six grands ensembles paysagers situés en Champagne-Ardenne. Il s'agit d'un des plateaux occidentaux composé d'un triptyque paysager identifiable, il s'articule autour d'une forêt surplombant la cuesta, de vignes sur ses coteaux et de grandes cultures dans les vallées qui l'entourent. L'ensemble de ses coteaux constituent le cœur du vignoble champenois.

Le Parc inclut 6 unités paysagères :

- le Plateau forestier,
- la Cuesta d'Ile-de-France,
- la Plaine crayeuse,
- la Vallée de la Marne,
- les Vallées secondaires,
- le Tardenois.

L'extension par l'ajout des 5 nouvelles communes s'inscrit donc dans cette logique des unités paysagères existantes en respectant les mêmes critères biogéographiques et patrimoniaux. Les communes qui se situent le long de la vallée de la Semoigne s'intègrent dans la logique paysagère qui s'articule dans la partie sud-ouest du Parc en suivant la Vallée de la Marne. La vallée se construit en symétrie et de façon parallèle avec les vallées des affluents de la Marne qui font déjà partie du Parc, que sont la vallée du Brunet, la vallée du Belval et la vallée de la Semoigne, qui se situe le plus à l'ouest. La commune de Vincelles est située le long de la Marne, dans le prolongement des coteaux viticoles des communes du flanc sud du Parc naturel régional.

Les 5 communes sont également composées de villages groupés, une caractéristique des villages viticoles de la Montagne de Reims, entourés d'une lisière de vignes proche du milieu urbain et de forêts sur la partie sommitale des coteaux. Cette évolution du périmètre du Parc le long de la vallée de la Marne ne trouve sa limite que d'un point de vue administratif avec le département de l'Aisne.

L'intégration des 5 communes dans le périmètre d'étude est également en cohérence avec les enjeux et actions du Parc, par exemple la sauvegarde et la restauration des corridors écologiques et des zones humides, la gestion des lisières forestières, la valorisation des églises romanes, la prise en compte de l'architecture traditionnelle, les enjeux de la mobilité et les aires de covoiturage et surtout les activités agricoles et viticoles avec les enjeux de la gestion paysagère. Ce périmètre s'inscrit dans les extrémités déjà existantes : au Sud, la Marne est une limite « naturelle » entre les plateaux de la Montagne de Reims, le plateau de la Brie et la Côte des Blancs. En descendant vers la plaine à l'Est et au Nord, l'autoroute A4 et la ligne TGV limitent également le Parc qui se poursuit à l'ouest vers l'Ile-de-France. Ces infrastructures sont des obstacles dans la connectivité avec les territoires à proximité.

Le périmètre d'étude composé de 68 communes a été validé par le Conseil Régional Grand Est le 19 juin 2020.

Les choix méthodologiques

L'élaboration de ce diagnostic repose sur l'analyse des données et études disponibles sur le territoire du Parc en complément d'un travail important de concertation avec l'ensemble des élus, partenaires et acteurs du territoire. La définition des richesses, menaces et enjeux a fait l'objet d'une série d'ateliers thématiques (6 ateliers) et d'un séminaire participatif où différents acteurs (91 participants dont des élus, des techniciens, des associations...) étaient amenés à s'exprimer sur les richesses et menaces du territoire ainsi que sur les défis à relever à l'avenir. Le Syndicat Mixte du Parc de la Montagne de Reims a fait le choix d'internaliser la rédaction de son diagnostic avec la volonté de mobiliser et de valoriser les connaissances et l'expertise de l'équipe technique du Parc. Cet exercice a également permis de mobiliser différents partenaires et acteurs locaux (dans le cadre de la collecte et du partage des données et de la relecture du document) et ainsi renforcer la coopération dans le but de dresser un portrait du territoire partagé par tous. L'évaluation, réalisée en parallèle par des cabinets d'études, a quant à elle été entièrement externalisée afin que le regard porté sur l'action du Parc et sur les évolutions du territoire depuis la dernière Charte soit le plus neutre et objectif possible. Le choix a été fait de séparer le diagnostic actualisé du territoire, l'analyse des effets de la Charte en œuvre sur le territoire et le bilan des actions, réalisés dans deux productions distinctes pour des raisons de clarté. En effet, dans le cadre de la précédente révision, ces documents étaient regroupés ce qui compliquait la compréhension et ne permettait pas de bien distinguer le rôle joué par le Parc dans l'évolution du territoire. Ces deux documents sont cependant à lire en perspective l'un de l'autre pour que l'exercice prenne tout son sens.

À noter que les données sont exprimées à l'échelle du périmètre d'étude, c'est-à-dire des 68 communes. Dans certains cas de figure, certaines données n'étaient pas disponibles ou étaient incomplètes sur les 5 communes nouvellement intégrées au périmètre. Dans ce cas, les données ont été complétées au maximum par un travail d'analyse complémentaire.

Au cours de ce diagnostic, et selon les thématiques étudiées, les échelles et secteurs d'analyse peuvent varier. Selon les sujets et les besoins, les analyses peuvent porter sur :

- le périmètre du Parc,
- une échelle plus large (liens avec les villes portes, dynamiques au niveau du Triangle Marnais, positionnement à l'échelle régionale...),

- une échelle plus fine (avec des découpages par secteurs d'analyse définis au sein du périmètre du Parc dont la délimitation a été envisagée au cas par cas en fonction des sujets abordés).

Dans ce cas, cela sera mentionné en introduction de la partie concernée. Ces différentes échelles d'analyse ont pour but de faire ressortir les dynamiques en cours, globales ou précises, dans lesquelles le Parc de la Montagne de Reims joue un rôle.

Sur les cartes figurant dans ce diagnostic, les noms de certaines communes apparaissent afin de faciliter la compréhension et le repérage dans l'espace. Ces communes jouent, pour la plupart, un rôle de « bourg structurant » dans le sens où elles disposent d'un nombre de services et d'emplois plus important que sur le reste du territoire. D'autres communes ont été ajoutées pour faciliter le repérage géographique (par exemple la commune de Pourcy où se situe la Maison du Parc). Le choix de ne pas faire apparaître l'ensemble des noms de communes sur les cartes a été fait pour améliorer la lisibilité du contenu.

Le sommaire s'organise en quatre chapitres :

- le premier permet d'analyser les grands éléments du patrimoine de la Montagne de Reims (biodiversité, paysages, patrimoines architecturaux et culturels...) qui justifient son classement en PNR et de préciser leur valeur et leur fragilité ;
- le second présente les problématiques liées aux ressources (agriculture, viticulture, forêt, énergie...) en analysant à la fois l'état de ces dernières et les modalités de leur valorisation ;
- le troisième sur l'aménagement et la vie du territoire permet d'analyser les dynamiques socioéconomiques à l'œuvre sur le territoire du Parc (démographie, habitat, services, emplois, culture...) avec un focus sur le sujet particulier du tourisme ;
- le dernier chapitre a quant à lui pour but de dresser un bilan des articulations entre les collectivités sur le territoire du Parc, d'évoquer les dynamiques à l'œuvre en matière de coopération et d'identifier d'éventuelles problématiques.

Chacun de ces chapitres est ensuite décliné en différentes thématiques. L'ordre de ces thématiques n'est pas priorisé, mais a été pensé afin de faciliter la lecture et la compréhension du diagnostic.

Une synthèse des enjeux clôture le document et a pour vocation d'identifier les points saillants et enjeux majeurs qui ressortent du diagnostic.

CHAPITRE 1

LES PATRIMOINES



LES PATRIMOINES

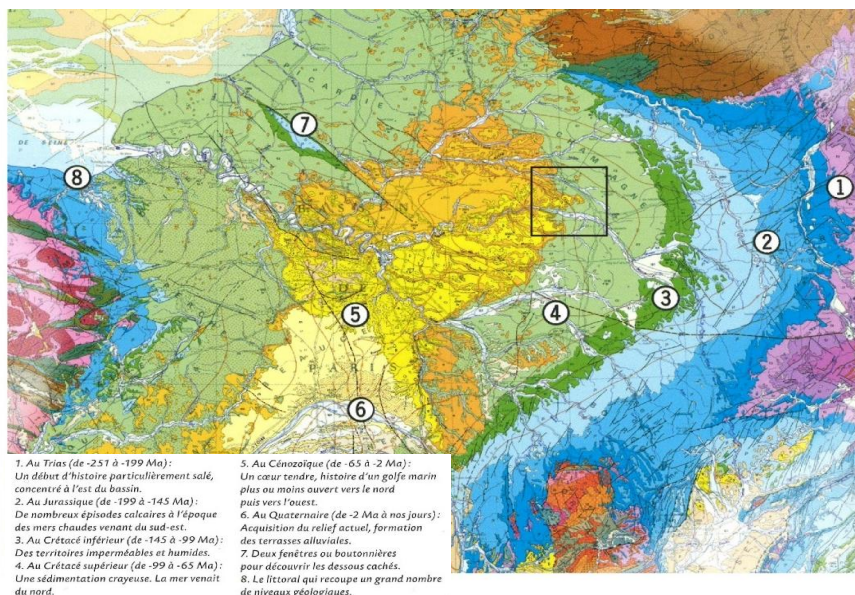
1. LE PAYSAGE

1.1. Composante et qualités du paysage

1.1.1. La géologie et la géomorphologie du territoire

Le territoire du Parc de la Montagne de Reims présente un relief marqué dominant la Plaine crayeuse de Champagne de plus de 180 m. Le point culminant est situé à proximité du Mont-Sinaï, territoire communal de Verzy, à 286 m d'altitude.

La géologie



Carte géologique du Bassin parisien (Source : Tour de France d'un géologue- François Michel- BRGM éditions)

Situé à la limite orientale des affleurements des sédiments d'âge tertiaire (début à - 65 MA) dans l'est du Bassin de Paris, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims montre la structure simple des marges de ce bassin. L'ensemble des couches

présente une pente ouest-sud-ouest (structure monoclinale) assez régulière de l'ordre de 1 à 5 %. Ce pendage permet l'affleurement de couches de plus en plus récentes de la périphérie vers le centre.

Les dépôts tertiaires sont caractérisés par la juxtaposition et la superposition de sédiments de milieux marins, estuariens, fluviaux et continentaux. La constance des limites géographiques des mers successives du tertiaire détermine dans le Parc deux zones délimitées par leurs roches et opposables par leur stratigraphie :

- dans l'Est, la Montagne de Reims proprement dite est presque exclusivement constituée de dépôts continentaux, d'eaux douces ou saumâtres (mélange d'eau douce et d'eau de mer) ;
- l'ouest du Parc est caractérisé par l'alternance régulière des niveaux marins et continentaux.

De par sa richesse et sa diversité géologiques, le territoire du Parc a acquis une renommée internationale. Plusieurs stratotypes, dont celui du Ludien et du Sparnacien, ont été décrits dans la région. C'est ici aussi qu'au milieu du XIXe siècle ont été jetées les bases de la stratigraphie. La possibilité d'y illustrer de nombreux domaines, tels que la stratigraphie, la sédimentologie, la paléontologie ou encore la paléogéographie ou la paléoclimatologie, conduit de nombreux chercheurs à travailler dans la région et les enseignants à venir la visiter pour illustrer les aspects théoriques de leur discipline.

Parmi les sites les plus prestigieux, sont à noter :

- la carrière de Mailly-Champagne réaménagée et valorisée par un sentier d'interprétation accompagné d'un guide géologique réédité. Sa visite permet notamment d'observer l'une des rares coupes complètes et continues dans les formations du tertiaire du Bassin parisien ;
- les tuffeaux de Damery du Lutétien, plusieurs géosites réputés pour leurs coquilles fossiles, dont l'un est actuellement aménagé par un vigneron qui en propose une visite oenogéologique et pour lequel le Parc a apporté son concours ;
- les faluns de Pourcy de l'Yprésien, connus internationalement pour des faunes de mollusques et de vertébrés ;

- les réseaux karstiques de l'est de la Montagne de Reims, avec en particulier les rivières de Trépail et de Verzy. La première est protégée par un arrêté municipal car elle est utilisée pour l'alimentation en eau potable de la commune. La seconde est accessible et fréquentée, notamment par les clubs de spéléologie.

La géomorphologie

Apparu en 1549, le mot paysage est un terme de peinture qui désigne la représentation d'un site champêtre constituant l'arrière-plan d'un tableau qui jusqu'alors restait uniforme et souvent de couleur dorée. À partir de 1573, le mot désigne l'ensemble du pays que l'œil peut embrasser dans son ensemble. C'est cette valeur visuelle qui l'a ensuite emporté. Analyser un paysage en utilisant une démarche géomorphologique commence donc par une description qui permet de rechercher les éléments qui l'expliquent. Ils peuvent être géologiques, climatiques ou biologiques. Si ce paysage offre des conditions pédagogiques intéressantes, on parle de géomorphosite.

Les géomorphosites sont des objets intégrables à l'éducation à la nature qui peuvent être un facteur d'attraction des populations. Un géomorphosite est défini comme une portion de la surface terrestre portant des formes de relief qui ont une valeur scientifique, esthétique, culturelle, historique et socio-économique en raison de leur exploitation par l'homme.

L'espace du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est riche en géomorphosites qu'il est bon de mettre en valeur afin qu'ils puissent jouer un rôle attractif nécessaire à l'accueil des nouvelles populations. Il est donc indispensable d'en faire un inventaire pour envisager une mise en valeur comme cela existe déjà dans d'autres Parcs naturels régionaux.

Le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims concerne les bas plateaux de l'Est du Bassin parisien caractérisés par une alternance de plateaux et de talus appelés « côtes ». Il s'agit ici de la Côte de l'Ile-de-France qui entre les vallées de la Vesle et de la Marne fait une avancée vers l'Est. Les composantes géomorphologiques de ces reliefs sont d'une part la structure monoclinale qui caractérise le relief de cuesta et d'autre part l'histoire géologique du Quaternaire

responsable des modelés de ces formes de terrain sans oublier le rôle des hommes qui, par des actions volontaires ou involontaires, ont fortement contribué à sculpter ces reliefs. On peut ainsi identifier des unités géomorphologiques qui organisent un emboîtement d'échelles suivant qu'ils soient réalisés sur un temps long (le million d'années), sur un temps court (la dizaine de milliers d'années) ou un temps très court (le millier ou la centaine d'années). Dans ces derniers cas, le rôle des actions anthropiques devient important.

Les principaux géomorphosites

Les deux composantes géomorphologiques qui se dégagent ici sont :

- **les conditions structurales** qui déterminent le relief de cuesta responsable du volume de la Montagne de Reims dans laquelle s'est mis en place un réseau hydrographique qui diversifie les paysages,
- **l'histoire et l'évolution des paysages** depuis le début du Quaternaire jusqu'à nos jours. C'est pendant cette période qu'un climat froid a sévi sur la Montagne de Reims. Pendant les périodes froides quaternaires, il y a régné un climat périglaciaire avec un grand nombre de cycles gel-dégel qui ont favorisé la production de débris rocheux qui constituent des formations superficielles. Aujourd'hui, et suivant leurs caractéristiques, ces formations sont (ou ont été) utilisées par l'homme soit comme matériaux de construction (les limons en briqueteries), soit comme support des sols des différents terroirs viticoles qui sont classés au patrimoine de l'UNESCO.

Des deux composantes géomorphologiques, on peut dégager huit unités géomorphologiques qui illustrent à la fois les conditions structurales et les processus morpho-climatiques qui se sont succédé tout au long de l'histoire géologique de cet espace. Les conditions structurales sont à l'origine des paysages du front de la cuesta, de son revers et des différentes vallées qui l'incisent. Les processus géomorphologiques sont responsables des paysages de glacis façonnés pendant les périodes froides, des mouvements de terrain qui peuvent perturber l'exploitation du vignoble, les communications et la stabilité des constructions et enfin des phénomènes karstiques, importants pour l'alimentation en eau des villages. On peut ajouter les actions anthropiques qui parfois modifient, volontairement ou non, les formes de terrains.

- **Les géomorphosites liés aux conditions structurales**

- **Les géomorphosites dus au front de la cuesta**

Dans cette partie champenoise du Bassin parisien se succèdent de l'ouest vers l'est plusieurs côtes : la Côte de l'Ile-de-France, la Côte de Champagne puis la Côte de l'Argonne et celle du Barrois. Chacune correspond à une cuesta. La Montagne de Reims est installée sur une avancée vers l'est de la Côte de l'Ile-de-France entre les vallées de la Vesle au nord et de la Marne au sud. Cette côte correspond à une cuesta qui met en contact les formations géologiques du Tertiaire qui reposent sur celles du Secondaire. La mer tertiaire, venue de l'Ouest, s'étendait jusqu'aux environs de la cuesta actuelle. De ce fait, on était sur un littoral où les différences de faciès sont nombreuses. À l'extrémité orientale de cette avancée, la plus grande partie du front de la cuesta est taillée dans la craie du Crétacé (ère Secondaire) sur laquelle reposent des formations sableuses, marneuses et argileuses surmontées de roches plus résistantes, des calcaires ou des meulières. De plus, la combinaison de la paléogéographie de la mer tertiaire avec son littoral au niveau de la Montagne de Reims et du pendage des couches vers l'ouest, fait que les formations tertiaires sont de plus en plus épaisses en allant vers l'ouest. Ces conditions structurales définissent plusieurs géomorphosites. → *Géomorphosites présents : le front de la cuesta à son extrémité orientale : le site de Bouzy, le front de la cuesta sur le versant nord : le site du moulin de Verzenay et le sentier géologique de Mailly-Champagne, le front de la cuesta sur le versant sud-est : le site du Mont Aigu.*

- **Les géomorphosites dus au revers de la cuesta**

Au premier abord le revers apparaît comme un plateau unique chapeautant le sommet de la Montagne de Reims. Cependant, la variété lithologique héritée de la paléogéographie du Tertiaire la différencie en deux parties qui donnent deux paysages différents. → *Géomorphosites présents : le revers de la partie orientale, le revers de la partie occidentale.*

- **Les géomorphosites liés au réseau hydrographique**

Le réseau hydrographique est organisé suivant deux axes principaux : au sud la Marne passe à Épernay et va rejoindre la Seine à l'entrée de Paris, au nord, la Vesle passe à Reims pour rejoindre l'Aisne puis l'Oise. Ces deux cours d'eau sont les niveaux de base à partir desquels s'organisent la dynamique d'incision des vallées et le fonctionnement des processus géomorphologiques. Le pendage des couches géologiques étant plus fort que la pente topographique des cours d'eau, deux types de paysages sont visibles. Dans la partie amont, l'incision des rivières est faite aux dépens de la craie et les formations tertiaires restent perchées au sommet des versants qui se caractérisent par de longues pentes couvertes de vignes tandis qu'au sommet un couronnement forestier repose sur les roches du Tertiaire. Au contraire, en aval des vallées, la craie n'affleure plus et l'incision a été faite entièrement dans les formations tertiaires ce qui donne des versants plus irréguliers. Cette opposition est particulièrement facile à observer dans la vallée de la Marne. → *Géomorphosites présents : la vallée de la Marne dans la région d'Épernay vue depuis le site de Hautvillers, la vallée de la Vesle dans la région de Coulommès-la-Montagne, la vallée de la Marne dans la région de Châtillon-sur-Marne, la vallée de l'Ardre : le site de la région de Marfaux.*



Carrière le long du sentier pédagogique de Mailly-Champagne (Source : PNR MR 2015)

- **Les géomorphosites liés aux héritages du Quaternaire**
 - **Les géomorphosites hérités des périodes froides du Quaternaire : les glacis**

Pendant les périodes froides du Quaternaire, la Montagne de Reims a connu une alternance de climats froids de type périglaciaire proches du climat actuel islandais et de climats plus chauds comme actuellement. Lors des périodes froides, les processus géomorphologiques ont été dominés par des actions qui, d'une part, ont permis l'existence d'un pergélisol saisonnier qui transformait les roches perméables en roches imperméables, ce qui accentuait les ruissellements du printemps, et, d'autre part, multipliaient les alternances gel-dégel qui favorisaient la grande production de débris rocheux qui constituent aujourd'hui des formations superficielles. Ces formations superficielles jouent aujourd'hui un rôle important (Source : Marre et al., 1997). Les ruissellements abondants du printemps transportaient ces débris rocheux et façonnaient, sur les versants, des formes lisses et régulières appelées glacis. Plusieurs niveaux de ces glacis sont observables aujourd'hui sur le front de la cuesta et donnent de belles topographies régulières sur lesquelles sont plantées les vignes. → *Géomorphosites présents : les grands glacis du front oriental : le site du vignoble de Bouzy-Ambonnay, les grands glacis du front septentrional : le site du vignoble de Mailly-Champagne.*

- **Les géomorphosites hérités de la dynamique actuelle : les mouvements de terrain**

Actuellement les glissements de terrain créent des problèmes aux habitants de la Montagne de Reims. Pendant longtemps ils ont été ignorés car ils se produisaient essentiellement dans les forêts et perturbaient peu la vie agricole. Mais depuis les années 1980, les espaces boisés ont diminué au profit du vignoble. Les mouvements de terrain sont ainsi devenus un risque majeur dans le Parc naturel régional (Source : Guérémy et al., 1991). Mais ils sont un processus normal de l'évolution des versants sur tout le pourtour de la Montagne de Reims. Les formations du Tertiaire contiennent des roches plastiques (argiles et marnes) qui lors de périodes particulièrement humides atteignent leur limite de plasticité et glissent sur les

versants en pente forte, résultat de l'incision des cours d'eau. → *Géomorphosites présents : le glissement de Rilly-la-Montagne, le site de la vallée du Cubray, le site de Vandières.*

- **Les géomorphosites dus aux processus karstiques**

Géomorphosites présents : le site du plateau au-dessus de Trépail.

- **Les géomorphosites hérités des actions anthropiques**

L'homme a aussi été capable de construire des formes de terrain qui sont à l'origine de géomorphosites qui, parfois, peuvent apparaître comme énigmatiques. La Montagne de Reims, et notamment son versant nord, a été fortement affectée par la Première Guerre mondiale. Lors de la Seconde Guerre mondiale, les combats y ont été moins nombreux, mais des traces existent encore. → *Géomorphosites présents : le site du Mont Sinaï, le site de Villers-Allerand : le trou du 6 tonnes.*

1.1.2. Une diversité de sols marquant le milieu

Les facteurs géologiques qui conditionnent les types de reliefs conditionnent également l'élaboration des sols à partir des roches mères. Ces sols sont particulièrement importants car ce sont eux qui constituent les supports de la végétation naturelle et qui commandent les possibilités d'utilisation agricole et forestière. La compréhension globale du territoire du Parc ne peut donc se concevoir sans une connaissance de ses sols.

Cinq grandes familles de sols peuvent être identifiées en fonction de leur substrat et de leur localisation topographique :

- **les sols sur limons** : sols lessivés plus ou moins dégradés avec parfois l'existence d'un micropodzol. Sur les plateaux de la Montagne de Reims et sous forêts, les sols ont conservé en partie leurs horizons superficiels. Aux abords des pentes, les limons reposent à profondeur variable sur un substrat argileux avec une forte charge en meulière. Le blocage du drainage interne provoque l'apparition d'hydromorphie avec présence possible de pseudogley. Du fait de cette hydromorphie et de l'acidification se développe une végétation acidiphile à

molinie, callune, bouleau pubescent... Les sols limoneux de pente présentent des caractéristiques très variables en fonction de la nature du substrat, du régime hydrique... Sur meulière, leur évolution ne dépasse pas le stade des sols bruns légèrement lessivés alors que sur les matériaux carbonatés, mieux drainés, on trouve le vignoble (vallée de la Marne, Tardenois). Dans le Tardenois, les sols développés sur les limons profonds ou sur les sables de l'Auversien, substrat filtrant, sont peu soumis à l'hydromorphie. Il en est de même pour les limons du Soissonnais qui reposent sur les calcaires fissurés du Lutétien qui leur assurent un assainissement efficace et sont très favorables à l'agriculture ;

- **les sols sur argiles** : très peu présents sur les argiles à meulière masquées par les limons, ces sols apparaissent à la périphérie des sols lessivés, au niveau des ruptures de pente. Peu profonds, développés sur cailloutis de meulière, ces sols argileux induisent le développement d'un pseudogley. Ces sols étaient utilisés anciennement comme parcours à mouton (toponyme en pâtis), ils sont actuellement recouverts d'une lande à callune (pâtis de Damery, pâtis d'Ecueil, pâtis de Chigny...) ;
- **les sols sur substrat sableux** : les sables thanetiens, très présents dans le Soissonnais, s'étalent à la base de la cuesta ou en fond de vallon. Ces sols de type podzolique et podzol, chimiquement très pauvres et à faible réserve hydrique, sont couverts de forêts. Sur les sables cuisiers du Soissonnais et du Tardenois, ces sables affleurent uniquement au niveau des vallées. Traversés par les eaux chargées en carbonate de calcium prélevées dans les assises du calcaire lutétien situées au-dessus, leur évolution est très faible et produit des sols bruns ou bruns calcaires. En Montagne de Reims, et notamment dans la région de Louvois, l'existence d'un lutétien non carbonaté permet une forte évolution des sols qui peuvent être affectés par la podzolisation. Sur les rares placages de sable du Stampien (Faux de Verzy), l'évolution pédologique a conduit à des sols podzoliques, phénomène aggravé par d'anciennes plantations résineuses ;
- **les sols sur matériaux carbonatés** : sur le territoire du Parc, les sols sur craie sont limités à la partie inférieure de la cuesta. Ils sont alors, au moins en partie,

recouverts de matériaux colluvionnés. Les divers apports anthropiques liés à la culture de la vigne (limons, lignites, argiles, sables...) ont totalement modifié la nature du sol. Sous forêt, on peut cependant rencontrer des sols bruns calcaires et des sols bruns calciques ainsi que des rendzines colluviales sur craie. Sur les plateaux du Tardenois et du Soissonnais, les calcaires du Lutétien sont couverts de limons et ces sols sont donc généralement situés sur les versants ou rebords de la cuesta. Ce sont en général des rendzines ou des sols bruns calcaires ;

- **les sols sur alluvions** : les alluvions formant la terrasse récente de la vallée très souvent submersibles sont de nature limoneuse ou argilo-limoneuse. Ces formations jeunes sont toujours alimentées en éléments détritiques. De ce fait, leur évolution paraît difficile (sols peu évolués d'apport colluvial). Dans la grande vallée alluviale de la Marne, les alluvions anciennes, plus généralement présentes en rive gauche en amont d'Épernay, développent des rendzines brunes. À faible réserve hydrique, ces sols peuvent être valablement utilisés en cultures d'hiver alors que les alluvions récentes sont plus propices aux cultures de printemps et aux herbages.

Comme partout, les richesses du sous-sol ont été largement exploitées par la population tant pour la construction que pour un usage agricole ou industriel. La Montagne de Reims n'a pas échappé à cette règle. Même si localement des matériaux extraits hors de la région ont pu être utilisés pour la réalisation de certains édifices, ce sont en majorité les produits locaux qui ont été exploités en raison de la proximité des gisements.

Couleurs, formes et volumes des édifices variaient ainsi en fonction des caractéristiques des matériaux utilisés. La diversité des gisements permet de comprendre la grande variété du bâti sur l'ensemble du territoire, mais aussi sa relative homogénéité à l'intérieur de chacune des trois grandes unités géologiques que sont :

- la Montagne de Reims avec ses argiles à meulière,
- le Tardenois avec ses calcaires,
- les abords de la côte avec la craie.

L'extraction de ces différents matériaux a nécessité la mise en œuvre de techniques particulières en fonction de la profondeur ou de la situation topographique du gisement. Si l'exploitation des richesses du sous-sol a aujourd'hui quasiment disparu, son impact marque encore le territoire (anciens fronts de taille, carrières souterraines...) et reste inscrit dans la microtoponymie locale (les mineurs, la tuilerie, la briqueterie...). De même, l'extraction des matériaux est à l'origine de la création de milieux « naturels » d'origine anthropique qui recèlent une grande richesse biologique, notamment sur le plateau où l'exploitation des meulières, argiles ou limons, a permis la création de nombreuses mares et étangs.

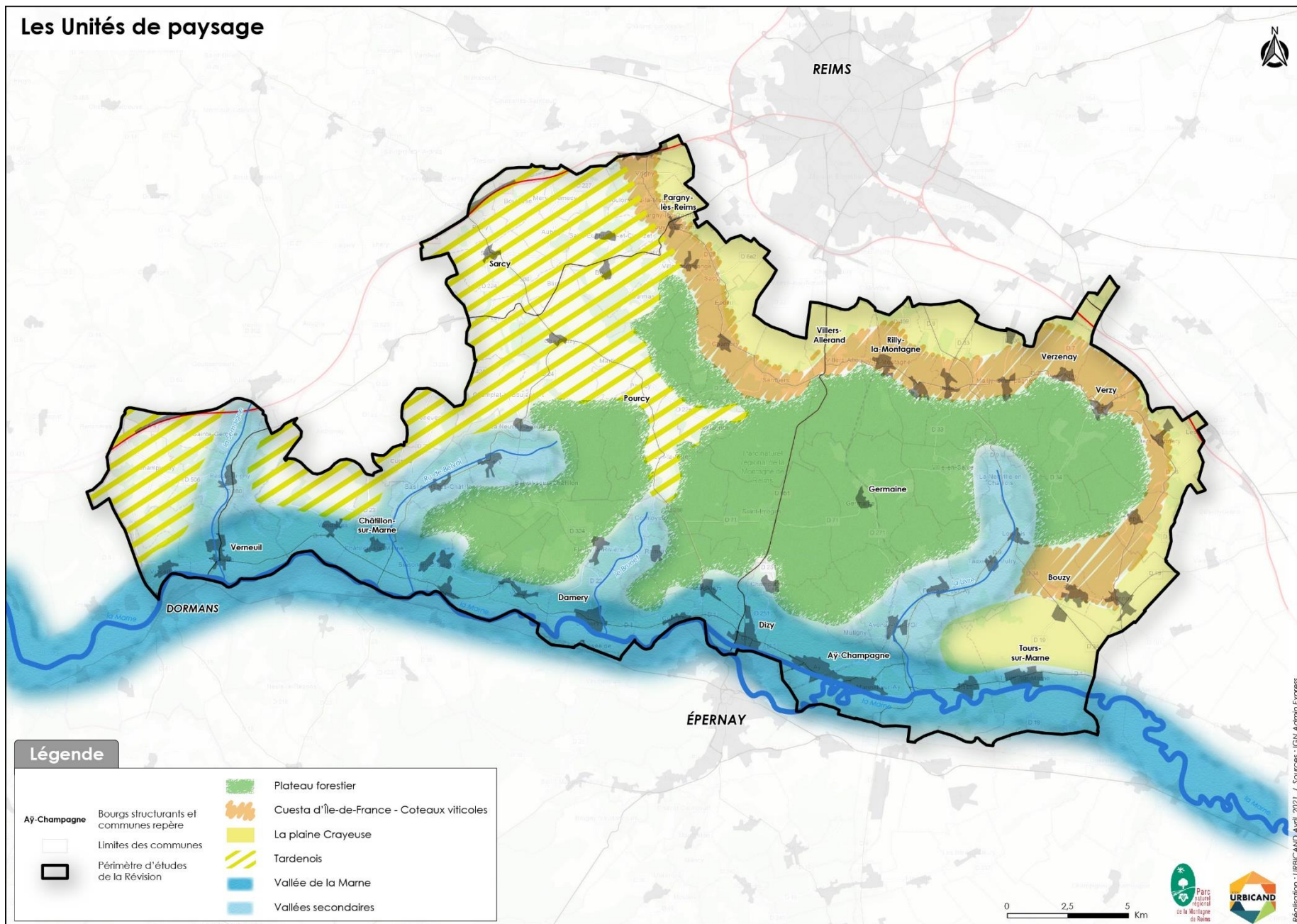
1.1.3. Les éléments structurants des différentes unités paysagères

La Montagne de Reims est identifiée dans l'Atlas des paysages de Champagne-Ardenne comme une unité de paysages constituée de plusieurs unités paysagères. Ce paysage de plateaux et coteaux est visible de loin et fait partie des six grands ensembles paysagers de Champagne-Ardenne.

Cinq unités paysagères constituent l'ensemble paysager :

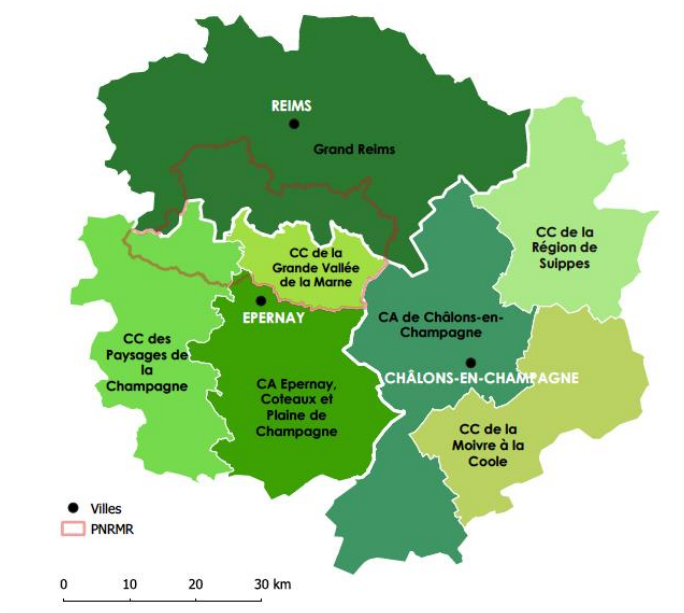
- Le Plateau forestier couronnant la Montagne de Reims,
- Le Tardenois : les paysages plus méconnus du revers du plateau,
- La Cuesta d'Île-de-France : les coteaux viticoles de la Montagne de Reims,
- La Vallée de la Marne et ses vallées secondaires,
- La Plaine crayeuse, située sur les flancs nord et sud-est de la Montagne de Reims.

Ces unités paysagères caractéristiques sont liées à la structure géologique du territoire. L'implantation des villages, des cultures et de la forêt reflète également le réseau hydrographique que l'on trouve en sous-sol.



1.1.4. Le Plateau forestier couronnant la Montagne de Reims

Le haut de la Montagne de Reims est recouvert d'un vaste plateau boisé ponctué de clairières habitées et cultivées. Ce paysage arboré est décrit comme un véritable poumon vert au cœur du Triangle Marnais. Le Triangle Marnais correspond à l'ensemble des communes de la CC des Paysages de la Champagne, des CA d'Épernay et de Châlons-en-Champagne et de la CU du Grand Reims. Le Parc se trouve ainsi au sein d'un triangle formé par les villes de Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne.



Carte du Triangle Marnais (Source : PNR MR)

L'implantation du plateau forestier est liée à la nature des sols difficilement exploitables, entre autres sur des argiles à meulière, sur les versants abrupts et les fonds de vallon les plus humides.

Ce massif boisé constitue le premier patrimoine paysager que les acteurs locaux ont décidé de protéger et de valoriser en créant le Parc naturel régional de la Montagne de Reims en 1976. Il est donc inscrit dans la Charte fondatrice du Parc.

Au 6^e siècle, la Montagne de Reims était déjà décrite comme une vaste forêt entrecoupée de clairières. Les limites de ce massif forestier n'ont évolué qu'à partir

de 1927 avec la création de l'aire de production de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Champagne.

La limite du plateau forestier suit le rebord de la cuesta d'Île-de-France. La perception que l'on a de cette forêt est une masse arborée dont la porte d'entrée est la lisière forestière qui se distingue très nettement dans le grand paysage comme un espace de liaison entre la forêt et les coteaux viticoles. Cette lisière, visible dans le grand paysage, est également un belvédère privilégié qui permet de découvrir les vallées de la Marne et de la Vesle ainsi que la plaine crayeuse qui entourent la Montagne de Reims.

À l'ouest du territoire, la limite du plateau forestier est plus floue. Les espaces boisés se fractionnent de part et d'autre de la vallée de l'Ardre puis apparaît progressivement le plateau agricole du Tardenois.

Sur le plateau, la forêt et l'habitat s'organisent selon un principe très caractéristique : de grandes étendues boisées interrompues par des clairières habitées. Les villages se situent au centre des clairières, comme à Nanteuil-la-Forêt ou Saint-Imoges par exemple, ou suivant une implantation en lisière comme à Germaine ou Ville-en-Selve. Le reste de la clairière est occupé par des terres cultivées et quelques pâturages.

Hormis les Faux de Verzy, dont les hêtres tortillards attirent les visiteurs et les habitants du Parc tout au long de l'année, ce grand massif forestier est un vaste paysage productif. Il est également un réservoir de biodiversité d'une très grande richesse faunistique et floristique, que les visiteurs peuvent découvrir en suivant ses sentiers de randonnée à pied ou en vélo.



Clairière habitée de Germaine (Source : PNR MR)

Les principaux éléments structurants du Plateau forestier

- Le plateau forestier est une **entité paysagère forte** qui caractérise le territoire du Parc en couvrant une surface de plus de 14 000 hectares (21 500 ha si l'on ajoute les petits massifs présents autour).
- Les **clairières habitées** sont un élément structurant du plateau forestier car elles forment des ouvertures dans ce paysage de plateau et marquent la présence de l'homme dans ce milieu. Ce paysage habité est d'une grande qualité tant par son implantation en lisière de forêt ou au cœur du vallon que par les ouvertures qu'il génère dans le paysage. **Cet équilibre fragile pourrait être remis en question avec les différentes maladies et l'évolution du climat qui pourraient provoquer des coupes rases**, à plus ou moins long terme.
- Une **grande diversité de milieux naturels sont à préserver et à valoriser au cœur de la forêt** : mares, étangs, ZNIEFF de type 1 et 2, zones humides, clairières et prairies, peuplements forestiers exceptionnels tels que les Faux de Verzy, arbres remarquables, réseau karstique et carrières souterraines...
- **La lisière forestière est la porte d'entrée du massif boisé**, tant pour la faune du territoire que pour les usagers. Sa qualité paysagère et sa gestion écologique sont des éléments primordiaux à valoriser. **Cet espace de transition entre vigne et forêt gagnerait à être davantage promu pour la qualité de sa biodiversité ainsi que pour les vues exceptionnelles sur le territoire qu'il permet de découvrir.**

Le plateau forestier est un des éléments structurants de la Montagne de Reims qui nécessite d'être préservé et valorisé pour maintenir cet équilibre de composition du triptyque paysager ainsi que ce sanctuaire pour la faune et la flore du territoire. Le changement climatique et les différentes maladies qui touchent ce milieu risquent de le faire profondément évoluer si les réflexions menées aujourd'hui n'aboutissent pas à des actions concrètes au cours des prochaines décennies.

La lisière forestière est également l'un des marqueurs importants de ce milieu, cette porte d'entrée fait la jonction entre les coteaux et le milieu naturel. De nombreux

aménagements de points de vue y sont envisagés, pour lesquels une grande vigilance devra être apportée afin qu'ils s'intègrent dans le paysage.

1.1.5. Le Tardenois : les paysages plus méconnus du revers du plateau

L'une des étymologies de « Tardenois » associe l'origine de ce nom à la racine celtique « tard », la source. Cela fait écho au dense réseau hydrographique constitué par l'Ardre et ses affluents qui ont façonné, à partir d'un plateau de calcaire grossier du Lutétien, un paysage vallonné en bordure nord-ouest du Parc. Ce paysage marque la transition entre la cuesta d'Île-de-France et le plateau forestier sur les argiles à meulière à l'est et les plateaux calcaires du Tardenois et du Soissonnais à l'ouest et au nord-ouest.

L'ensemble des vallées du Tardenois sont arrosées par un réseau de rus et rivières qui prennent leur source dans le plateau forestier et suivent un tracé sinueux dans l'axe de larges vallées. Ces cours d'eau et leurs ripisylves sont des marqueurs importants de ces fonds de vallées dans lesquels il est possible de découvrir un écosystème riche tant du point de vue faunistique que floristique.

Ces larges vallées présentent une mosaïque de cultures annuelles et de vignes, paysage resté relativement stable depuis le début du 19^e siècle. Cependant, la vigne a pris une importance croissante depuis le milieu du 20^e siècle, tandis que le maillage parcellaire des champs a été élargi pour s'adapter aux nouvelles techniques de gestion des grandes cultures céréalières. Depuis une quinzaine d'années, des haies sont replantées afin de rétablir les continuités écologiques dans ce paysage.

Les villages sont le plus souvent blottis dans la partie la plus creuse du coteau, "la cuve". La vallée de l'Ardre, axe principal du Tardenois, est ponctuée de villages groupés implantés.

Les cimetières militaires sont des lieux de mémoire souvent présents dans le paysage du Tardenois. Ils sont généralement localisés sur les points hauts des vallons. Grâce à la végétation qui les entoure, ils forment des points d'appel qui marquent des

repères dans ces paysages, comme pour le cimetière italien de Bligny/ Chambrecy, entouré d'ifs.



Cimetière italien de Bligny/Chambrecy dans les paysages vallonnés du Tardenois (Source : PNR MR)

Les principaux éléments structurants du Tardenois

- **Ses paysages vallonnés**, marqués par une succession de points hauts sur lesquels sont implantés les cimetières militaires et les bosquets qui les accompagnent, et ses talwegs marqués par la présence de l'eau, composent un ensemble paysager de grande qualité.
- Le Tardenois se distingue par **les boisements** qui recouvrent le sommet des versants, **la vigne cultivée** sur les parcelles les plus pentues et **les fonds de vallons** plus humides. La **vallée de l'Ardre**, qui occupe une grande partie du Tardenois sur le territoire du Parc, est l'axe d'un réseau hydrographique dense.
- **La grande culture** s'étend dans un parcellaire vaste et géométrique dans la partie concave des vallons et sur les quelques plateaux. L'agriculture se consacre presque exclusivement à la culture des céréales et des oléoprotéagineux.
- La force du Tardenois ne réside pas dans le caractère spectaculaire de ses paysages, mais dans la **mosaïque de milieux de faible dimension**, intimes (ne dépassant pas un hectare) qui peuvent être perçus comme de véritables « jardins naturels ».

Le Tardenois est composé de paysages méconnus, précieux et intimes qui méritent d'être valorisés pour permettre leur découverte par le public. Ces grandes étendues doucement modelées forment à la fois une grande entité paysagère cohérente et un jardin paysager. Sa qualité doit être préservée afin d'y maintenir un équilibre harmonieux entre les parcelles forestières, agricoles, viticoles, les prairies et les villages. L'équilibre entre ces différents modes d'utilisation du sol paraît stable. La seule menace potentielle concerne les projets de construction de structures de taille considérable, produisant de l'énergie renouvelable, qui pourraient s'implanter dans ces paysages vallonnés et ainsi en bouleverser leur qualité.

1.1.6. La Cuesta d'Île-de-France : les coteaux viticoles de la Montagne de Reims.

La cuesta d'Île-de-France marque la limite entre les plateaux tertiaires du centre du Bassin parisien et la plaine crayeuse.

Ce paysage de coteaux très homogène entoure l'ensemble de la Montagne de Reims sur ses flancs nord, est et sud-est, puis se poursuit au sud, sur la rive gauche de la Marne, par la Côte des Blancs.

Ces coteaux sont principalement recouverts de vignes de l'AOC Champagne. Les villages semblent se cacher dans des creux du relief de la cuesta. Leur forme dense et regroupée leur donne une identité forte, visible depuis la plaine crayeuse. Ces villages se sont implantés à des altitudes variables dans des anfractuosités des coteaux et généralement à proximité de sources.

• Le paysage de la vigne

La culture viticole sur ces coteaux trouve son origine à l'époque gallo-romaine, entre le 3^e et le 5^e siècle. Au 9^e siècle, la vigne est essentiellement située sur les coteaux de la vallée de la Marne et de la Montagne de Reims. On parle alors "des vins de la rivière" et "des vins de la Montagne".

Par la nature de ses sols, développés sur des colluvions en éléments calcaires en haut de versant puis à partir du substratum crayeux vers le bas, le paysage de la Côte d'Île-de-France est depuis longtemps marqué par le vignoble et par les différentes évolutions de sa méthode de culture.

Les vignes y sont plantées dans le sens de la pente pour permettre à l'eau de s'écouler plus facilement. Le parallélisme des rangs de vignes dessine des paysages

très structurés, en opposition avec le plateau forestier à proximité, géré de façon plus souple et naturelle. Cela forme un paysage où ces deux milieux, en opposition, se mettent en valeur l'un et l'autre et créent un ensemble équilibré.



Village dense de Verzenay encerclé par une mer de vignes et le plateau forestier (Source : PNR MR)

Les principaux éléments structurants de la Cuesta d'Île-de-France

Le paysage des coteaux viticoles est un ensemble cohérent dont la qualité paysagère, architecturale et urbaine repose sur un équilibre maîtrisé entre :

- **Les vignes**, dont l'implantation est encadrée par l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Champagne, l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO), le Comité Champagne, le Syndicat Général des Vignerons ainsi que la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne,
- La préservation des **villages à l'architecture traditionnelle** dont l'insertion topographique maîtrisée et la densité (compacité urbaine) font sa particularité,
- **Les bâtiments et les constructions liés à la production** viticole tels que les loges de vignes et les pressoirs,
- La **vue marquante sur les coteaux viticoles** depuis le haut de la Montagne de Reims ou depuis la plaine, tant depuis l'autoroute A4 que depuis la Marne.

Ce paysage viticole est amené à évoluer selon différentes grandes dynamiques :

- Aujourd'hui, l'évolution des méthodes de production est très impactante pour le paysage des coteaux, que ce soit par la progressive prise en compte des enjeux environnementaux dans les méthodes de culture de la vigne, ou à travers la future mise en place des **Distances Sécurité Riverain (DSR)** et des projets de requalification qui feront évoluer la perception de la limite des abords des villages,
- Les études liées à la prise en compte du changement climatique menées par le Comité Champagne mettent en évidence une **modification des méthodes de culture de la vigne au cours des prochaines décennies. Ces dernières sont liées à l'introduction de nouveaux cépages plus résistants au changement climatique**, avec des réflexions sur l'évolution de la hauteur de la culture de la vigne et l'élargissement entre les rangs,
- Depuis une vingtaine d'années, les actions en faveur d'une culture plus respectueuse de l'environnement se multiplient : enherbement des vignes, maîtrise à la parcelle des eaux de ruissellement, réduction de l'utilisation de produits chimiques ... Grâce à l'enherbement des vignes, **la perception des coteaux est plus verdoyante** et « vivante » pendant la période hivernale.

La cuesta d'Île-de-France et ses coteaux viticoles sont un des marqueurs identifiants de la Montagne de Reims. Il s'agit d'un paysage vivant, façonné par la main de l'homme, qui constitue un patrimoine culturel en constante évolution. L'équilibre entre les rangs de vignes et la qualité des formes urbaines des villages forment un paysage reconnu sur le plan national et international. Ces coteaux feront probablement l'objet de mutations au cours des prochaines décennies, à travers l'évolution des cépages et la création des Distances Sécurité Riverain.

1.1.7. La Plaine crayeuse, au pied de la Montagne de Reims

La plaine crayeuse entoure le pied de la Montagne de Reims sur ses limites nord, est et sud-est. Cette vaste plaine agricole joue un rôle majeur dans la perception visuelle de la Montagne de Reims. C'est depuis cette large plaine cultivée et traversée par des infrastructures majeures (les autoroutes A4 et A26, le train, le TGV et le canal) que la Montagne de Reims est appréciée en tant que telle, avec une illusion de verticalité indépendamment de sa faible hauteur (le dénivelé moyen entre la plaine et le sommet de la montagne est de 150 mètres environ et le point le plus haut est le Mont Sinaï situé à 286 m NGF).

La plaine crayeuse constitue la principale porte d'entrée du territoire avant d'aborder la Montagne de Reims, c'est à ce titre qu'elle forme un écrin autour de ce poumon vert.

- La limite est du Parc et sa frange sud-est font face à la plaine crayeuse à dominance agricole. Un paysage ouvert, cultivé, aux grandes étendues dégagées qui permettent d'avoir une vue remarquable sur l'horizon,
- La limite nord du Parc, vers la ville de Reims, fait face à la plaine urbanisée qui est traversée par la Vesle. Ici, le paysage est fortement marqué par la présence de la ville de Reims et de sa couronne périurbaine ainsi que de la Vesle, du canal de la Marne à l'Aisne et de plusieurs buttes témoins dont les monts Berru et Brimont.

Inversement, depuis le sommet de la Montagne de Reims, en lisière de la forêt et depuis les belvédères, elle donne à voir le lointain et offre des vues spectaculaires. L'œil file au loin, comme depuis le sommet d'une véritable montagne, le regard traverse et survole une vaste plaine.

Au fil des siècles, la plaine a été occupée par différentes activités humaines : agriculture, boisements, camps militaires, urbanisation, grandes infrastructures, zones d'activités... Sa topographie plane et son sol pauvre lui confère une identité unique tout en étant son point faible, puisqu'elle favorise l'urbanisation et l'implantation des grandes infrastructures.



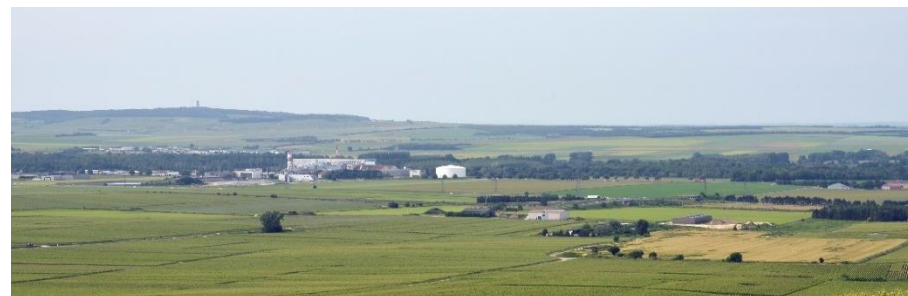
Vue depuis la chapelle Saint-Lié à Ville-Dommange sur la plaine crayeuse et l'urbanisation de Reims (Source : PNR MR)

Le remembrement a fondamentalement fait évoluer ces paysages au travers du regroupement des petites parcelles, ceci afin d'organiser le territoire dans une logique de production intensive. Le remembrement a transformé le paysage par la création de parcelles orthogonales, de chemins rectilignes et par l'orientation perpendiculaire à la pente des parcelles, de 10 à 50 hectares voire plus. Mais surtout

par l'arrachage des haies et des arbres alignés ou isolés qui structuraient la plaine auparavant.

Les éléments structurants de la Plaine crayeuse

- Les **ripisylves** de la Vesle et de la Marne sont parmi les dernières **empreintes arborées structurantes** à l'échelle de la traversée dans ces immenses paysages,
- Les **quelques haies et arbres isolés présents dans la plaine sont des marqueurs** et devront faire l'objet d'une vigilance accrue pour les maintenir, voire y développer des corridors écologiques,
- Les **formes urbaines** des villages sont très lisibles dans la zone agricole et les constructions hautes, comme les clochers, sont des éléments structurants dans la plaine,
- De par leur impact visuel, les **silos** sont également des **marqueurs dans la plaine**, d'autant plus s'il n'y a pas d'aménagement paysager permettant leur insertion dans le paysage.



Vue depuis le Phare de Verzenay vers les industries de Sillery et la ripisylve de la Vesle dans la plaine crayeuse (Source : PNR MR)

La plaine crayeuse est confrontée à l'évolution des villages qui s'étendent vers les zones agricoles ainsi qu'à l'arrivée de nouveaux projets d'infrastructures de grande ampleur qui souhaitent s'y implanter. Une vigilance accrue doit être apportée à l'insertion de tels bâtiments ou structures dans le grand paysage. D'autant plus lorsqu'il s'agit de structures liées à la production d'énergies renouvelables comme les éoliennes, les champs photovoltaïques ou les méthaniseurs.

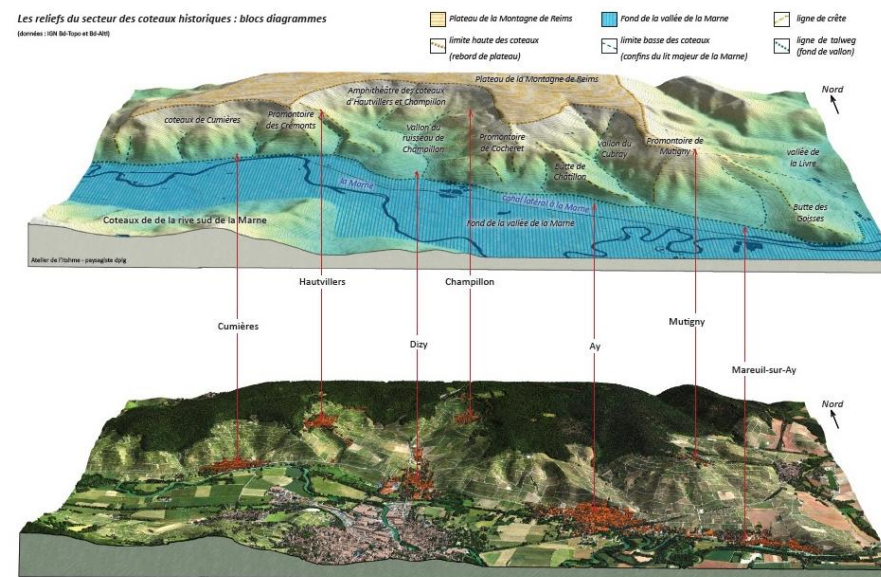
1.1.8. La Vallée de la Marne et ses vallées secondaires

La vallée de la Marne marque une coupure nette entre la Montagne de Reims et les plateaux de la Brie champenoise qui lui font face. La rivière pénètre dans les plateaux tertiaires par un entonnoir très évasé puis trace un large couloir d'orientation est-sud-est / ouest-nord-ouest. Son tracé sinueux est doublé par un canal latéral jusqu'au niveau de Venteuil. Tout le versant nord de la vallée, de Tours-sur-Marne à Vincelles, appartient au territoire du Parc de la Montagne de Reims. Dans le détail, le tracé de ce versant nord, qui marque le rebord méridional de la Montagne de Reims, présente des portions convexes et concaves liées à d'anciens méandres, ainsi que l'arrivée de vallées secondaires.

C'est particulièrement le cas dans les « Coteaux historiques » qui dominent la rivière sur sa rive droite entre Mutigny et Hautvillers : ils comportent un premier amphithéâtre rentrant correspondant au vallon du Cubray, puis un amphithéâtre bien marqué entre Champillon et Hautvillers offrant de beaux points de vue sur l'agglomération d'Épernay.

Les villages de la vallée de la Marne suivent deux logiques bien distinctes quant à leur implantation :

- Ils peuvent être implantés sur les hauteurs des coteaux comme les villages de Mutigny, Champillon, Hautvillers ou un peu plus loin Châtillon-sur-Marne. Historiquement, ce type d'implantation en surplomb des rivières permettait d'avoir une vue d'ensemble sur la vallée,
- D'autres villages sont implantés aux abords de la Marne sur un rebord de terrasse les mettant à l'abri des inondations, au plus près des échanges commerciaux qui pouvaient être réalisés par la route et à certaines époques, par voie fluviale notamment pour les villages de Tours-sur-Marne, Aÿ-Champagne, Cumières, Damery ou Reuil.



Vue 3D sur les coteaux historiques, ses amphithéâtres naturels et ses vallées secondaires (Source : URBICAND)

Les Vallées secondaires

Les vallées secondaires de la vallée de la Marne sont remarquables de par la beauté de leurs paysages et l'équilibre que l'on trouve dans leur composition à une échelle plus réduite que celle de la vallée principale. Elles ont été créées par l'érosion des affluents de la Marne : la Livre, le Cubray, le Brunet, le Belval et la Semoigne qui ont façonné ces paysages plus intimistes.

Ces vallées secondaires sont une particularité plus méconnue du territoire et présentent un attrait de par la qualité de leur paysage. Leur composition est comparable à celle de la vallée de la Marne, mais à une échelle plus réduite : lits des cours d'eau serpentant en fond de vallée, villages implantés sur ses abords ou en haut, coteaux couverts de vigne et partie sommitale des versants recouverte de forêt.

Les principaux éléments structurants de la Vallée de la Marne

- La Marne et ses méandres ont façonné et structuré cette vallée,
- **L'équilibre entre la forêt, les coteaux et la rivière** est fondamental pour préserver ce paysage,
- La ripisylve qui borde les rives de la Marne et du canal **est importante pour la biodiversité** du territoire et pour le maintien des berges face à l'érosion, mais elle est surtout une construction riche de sens en tant qu'élément de lecture de la vallée dans le grand paysage,
- La **valorisation du canal** et de sa véloroute, qui est un des axes structurants de la vallée, permet de faire découvrir ses abords,
- Les villages implantés sur les flancs des coteaux sont des **repères** par la qualité de leur architecture et de leurs formes urbaines,
- Les villages qui sont implantés le long de la rivière marquent le paysage de par leur taille.



Localisation du village de Cumières en bas de versant dans la vallée de la Marne (Source : PNR MR)

La Vallée de la Marne est un des paysages emblématiques du Parc. Les sinuosités de la Marne ont dessiné cette vallée en divisant en deux le plateau forestier et créé deux coteaux presque identiques qui se répondent comme des miroirs.

La préservation et la valorisation de la ripisylve qui s'étend sur les rives de la Marne et du canal sont des enjeux stratégiques pour accompagner cet axe structurant dans la vallée. Il semble pertinent d'engager un travail sur la mise en valeur de ces cours d'eau ainsi qu'une réflexion sur la restauration de cette ripisylve et sur l'accessibilité des berges.

Le développement de l'urbanisation dans la Vallée de la Marne est un élément à prendre en considération car il est fortement contraint entre les zones de l'AOC Champagne et le fond de vallée inondable. Les villages évolueront donc vers une densification de leur tissu urbain. La requalification et les mutations des zones d'activités et des zones commerciales dans les prochaines décennies nécessiteront également une vigilance afin de permettre une meilleure insertion de ces projets dans le paysage.

1.2. Les perceptions visuelles et les « qualités » paysagères

1.2.1. Les grandes perceptions visuelles

Triptyque paysager

Les unités paysagères emblématiques de la Montagne de Reims sont liées à la spécificité géologique du territoire. Les paysages étagés forment un triptyque composé du plateau forestier, des coteaux, de la plaine crayeuse :

- **Le plateau** est presque exclusivement recouvert de forêt. Il est implanté sur un sol argilolimoneux, humide, frais, très plat dans sa partie orientale. Puis il devient de plus en plus vallonné avec un réseau hydrographique dense. La forêt est un paysage fermé et intimiste qui bascule complètement vers des paysages ouverts en traversant la lisière forestière. Cette transition vers ce milieu ouvert permet la découverte du grand paysage et des immenses étendues que l'on découvre à la sortie de cette forêt épaisse et dense,
- **Les coteaux** sont le support de la culture de la vigne, dans lesquels sont implantés de nombreux villages. Cette proximité entre le tissu urbain enserré par le vignoble et la forêt est caractéristique des coteaux viticoles champenois. Cet emplacement en hauteur permet la découverte de la plaine jusqu'à la ligne d'horizon.
- Plus bas, **la Plaine crayeuse** est composée de grandes étendues agricoles, caractérisées par des sols pauvres. Les cours d'eau qui la traversent sont fortement impactés par l'étalement urbain. Au fil des siècles, la plaine est devenue le support d'une grande diversité d'activités et d'infrastructures, l'autoroute A4, de nombreuses zones d'activités et commerciales, la ligne du TGV, le canal de la Marne à l'Aisne...

Le triptyque paysager est donc la rencontre du plateau forestier, de la cuesta d'Île-de-France et de la plaine crayeuse.

Des covisibilités prégnantes depuis les coteaux

La notion de covisibilité est très importante sur le territoire de la Montagne de Reims, elle désigne la mise en relation dans le grand paysage d'éléments visibles par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

Par exemple, la présence d'un aménagement massif en haut des coteaux de la vallée de la Marne sera perceptible depuis les coteaux qui lui font face. L'enjeu principal pour préserver les paysages est d'éviter au maximum tout projet impactant dans les milieux naturels ou anthropisés afin de préserver le triptyque paysager.

Ces covisibilités sont particulièrement marquantes depuis les coteaux miroirs qui se font face de part et d'autre de la Marne, car l'espacement entre ces coteaux est très réduit. Cette particularité se retrouve également dans les vallées secondaires telles que les vallées du Belval, du Brunet ou de la Semoigne, mais les aménagements y sont moins conséquents que dans la vallée de la Marne.



Covisibilité depuis les coteaux de Mareuil-le-Port vers Châtillon-sur-Marne (Source : PNR MR)

Des points de vue remarquables à découvrir

Les points de vue remarquables du territoire sont placés sur le bord de la Cuesta d'Île-de-France, en haut de versant, le long de la Vallée de la Marne. Un ensemble de sentiers de randonnée font le tour de la Montagne de Reims entre la lisière forestière et les coteaux viticoles et relient entre eux des points de vue remarquables. On peut ainsi découvrir la richesse des paysages du Triangle Marnais entourant la Montagne de Reims en étendant le regard jusqu'à la ligne d'horizon.

- ① MAILLY-CHAMPAGNE
Sentier pédagogique autour d'une ancienne carrière (Musée en plein-air)
- ② VERZENAY
L'écomusée du phare de Verzenay
Les terrains de sport en belvédère
- ③ VERZY
Le belvédère du Mont Sinai
Le chemin GR sur le parcours du C.B.R.
(Anciens chemins de fer de la Banlieue de Reims)
- ④ CGVM ET COMMUNES ASSOCIEES
Projet de mise en valeur des belvédères (création et réaménagement)
Liste communes : Ambonnay, Bouzy, Val-de-Livre, Mareuil/Ay, Mutigny
- ⑤ FLEURY LA RIVIERE
La cave aux coquillages; projet d'aménagement d'une parcelle
(potentielle liaisons centre-bourg lisière - partenariat mairie à promouvoir)
- ⑥ VENTEUIL
Révision du PLU en y intégrant une réflexion sur la parcelle de la briqueterie
- ⑦ CHATILLON-SUR-MARNE
Belvédère et vue emblématique sur la séquence viticole de la Marne
- ⑧ VILLE-DOMMANGE
Chapelle Saint-Lié
- ⑨ BINSON ET ORQUIGNY

1.2.2. Forme urbaine et villages remarquables

Implantation des villages dans le paysage

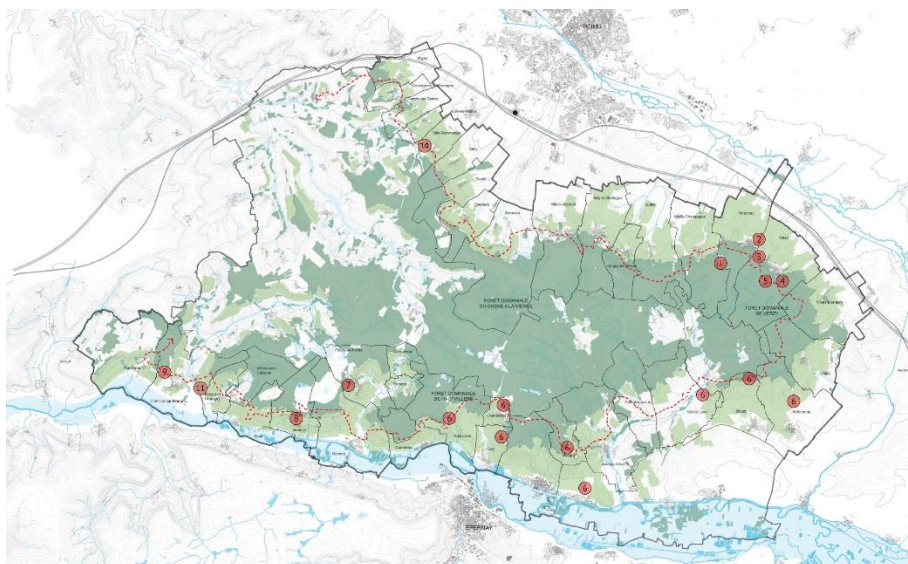
Dans la vallée de la Marne, l'implantation des villages s'est faite à travers les siècles suivant deux modèles distincts : soit en haut du coteau afin de voir les envahisseurs arriver (Hautvillers, Mutigny, Châtillon-sur-Marne), soit le long de la Marne comme à Tours-sur-Marne, Aÿ-Champagne, Damery ...

Sur la cuesta d'Île-de-France, les villages sont localisés à des altitudes variables dans des creux des coteaux et généralement à proximité de sources. Cette implantation dans des zones creuses leur confère une logique urbaine similaire sur l'ensemble de la cuesta.

Sur les paysages de plateau, les villages ont trouvé leur place dans les clairières au centre de la forêt, créant ainsi des « villages clairières » qui ont été à la base de la création du Parc naturel régional. Dans le Tardenois, les villages sont le plus souvent blottis dans la partie la plus creuse du coteau, « la cuve ». Les vallées sont ainsi ponctuées de villages de fond de vallée proches des rivières.

Organisation du village

Les villages des coteaux sont entourés de vignes et sont un exemple pertinent pour comprendre la logique de leur composition. La pression foncière, due au prix élevé des terres viticoles qui enserrant ces villages, génère un bâti dense. Cette configuration permet d'envisager le développement des communes sous l'angle de la densification et non de l'étalement urbain.



Localisation non exhaustive des points de vue sur la Montagne de Reims (Source : Plan de Paysage, PNR MR)

La Montagne de Reims est identifiable par ses dénivelés importants qui se dessinent en limite de la plaine crayeuse. La vue vers le triptyque paysager est totalement valorisée depuis la plaine qui permet de prendre du recul sur cette montagne qui apparaît comme un « poumon vert », en opposition avec les immenses étendues agricoles.

Inversement depuis le haut de la Montagne de Reims des vues magnifiques permettent la découverte des paysages du triangle Marnais. Le long de la vallée de la Marne, les paysages sont plus rapprochés et les covisibilités entre coteaux permettent d'embrasser d'un seul regard ce paysage attractif.

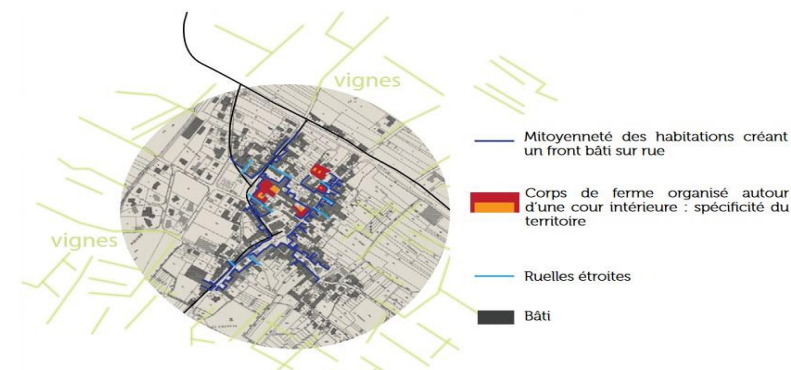


Schéma d'organisation des villages de la Montagne de Reims (Source : Guide pour un urbanisme durable en Montagne de Reims, PNR MR)

L'organisation du bâti dans le village

Du fait de la densité du bâti, les rues sont étroites dans la plupart des villages. L'espace est optimisé au maximum. Les trottoirs et les aménagements paysagers sont rares. La topographie des villages, situés en haut de coteau ou en plaine, occasionne des cheminements sinueux et courbes. Le dessin de la chaussée est complexe, sans vues dégagées sur l'horizon, créant pour le promeneur ou l'automobiliste un sentiment de sécurité, car les véhicules motorisés ralentissent naturellement.

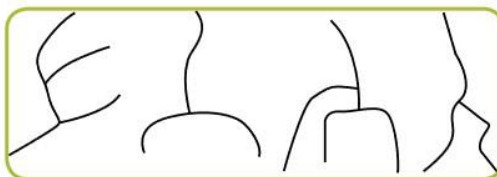


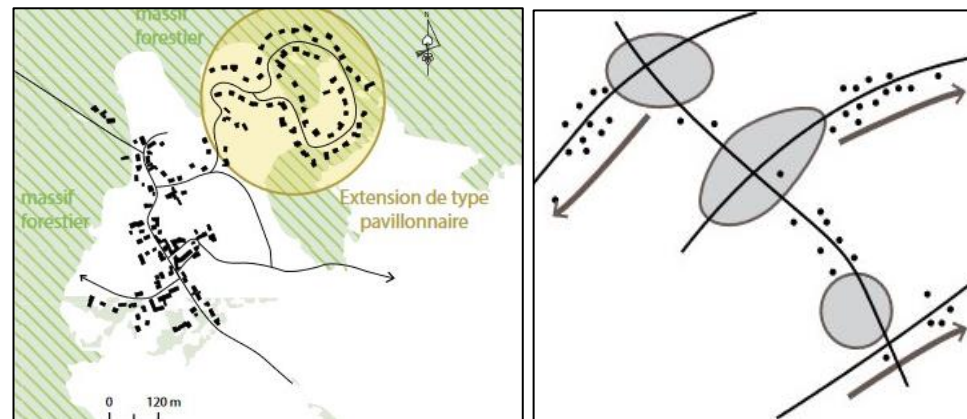
Schéma d'organisation du bâti et de la voirie dans les villages (Source : Guide pour un urbanisme durable en Montagne de Reims, PNR MR)

Les extensions urbaines

Les villages de la Montagne de Reims sont soumis à des contraintes d'évolution et de développement plus ou moins fortes suivant leur localisation : vignes, cours d'eau, forêt, cultures ...

L'urbanisation récente se fait majoritairement le long des voies de communication, ce qui génère un étalement urbain en direction des zones agricoles. Mais cette extension urbaine apparaît également en lisière de forêt sur certains villages de la cuesta.

Les extensions urbaines dans la plaine agricole marquent, pour certains villages, la création de quartiers fermés sans lien avec le reste de la commune.



Exemple d'extension des villages sur le territoire (Source : Guide pour un urbanisme durable en Montagne de Reims, PNR MR)

Pour la plupart de ces projets, **la disposition des nouvelles habitations dans le village ne prend pas en compte la topographie du site**. Elle est souvent faite au coup par coup, sans réflexion globale. Les bâtiments sont implantés au milieu des parcelles entourées d'un jardin. Il n'y a pas d'alignement sur rue. La mitoyenneté n'existe pas et il n'y a plus de relation avec l'espace public.

Des limites urbaines marquantes dans le grand paysage

Les villages de la Montagne de Reims et leurs façades sont particulièrement reconnaissables par leur aspect compact au cœur des coteaux si on les découvre depuis la plaine crayeuse. À l'inverse, vus de l'intérieur de la cuesta, ils semblent se cacher dans les creux du relief.

Les façades de certains villages sont exemplaires par la qualité architecturale des bâtiments qui les composent, mais également par la limite perçue et la qualité de leur forme urbaine visible depuis la plaine agricole. Comme le village de Verzenay qui est composé de façades emblématiques de l'architecture traditionnelle avec un découpage très net entre le milieu viticole et les bâtiments d'habitation ou les bâtiments agricoles d'inspiration contemporaine qui composent le village.



Limite urbaine de Verzenay entre bâti traditionnel et contemporain (Source : PNR MR)

A contrario, les façades de nombreux villages sont impactées par des **bâtiments agricoles** qui ne sont pas intégrés et qui forment des masses de bardage très visibles dans le grand paysage et dommageables dans la lecture de ces limites urbaines. Il en est de même pour les bâtiments d'activités ou les zones commerciales.



Bâtiments agricoles épars sur la commune de Chaumazy (Source : PNR MR)

Les paysages urbains remarquables

Certains villages s'identifient très clairement dans le grand paysage pour la qualité remarquable de **leur morphologie et de leur insertion dans les coteaux** ou en lisière de forêt.

Cet équilibre des formes urbaines dans le grand paysage permet leur identification depuis la vallée comme pour les villages de Ville-Dommange, Sacy, Verzenay et Verzy sur le flanc nord, ainsi que les villages d'Hautvillers et Châtillon-sur-Marne représentatifs du flanc sud du territoire. Ces derniers sont implantés sur les parties sommitales des coteaux, permettant d'avoir une vue très lisible sur ces villages emblématiques depuis la vallée de la Marne. Le village de Cumières, situé en bordure de la Marne et de son canal, est un très bel exemple de village dense situé au bas des coteaux historiques. Son implantation dans le fond de vallée, entre deux coteaux, en fait toute sa richesse.



Le village de Cumières au cœur de la vallée de la Marne (Source : PNR MR)

Ces villages sont pour certains implantés au cœur d'un amphithéâtre naturel qui forme un écrin verdoyant autour du tissu urbain. Comme pour le village de Verzenay, très lisible depuis la vallée de la Vesle, implanté entre forêt et vignes, il est entouré des deux points d'appel que sont le Moulin et le Phare de Verzenay.



Verzenay depuis le bas des coteaux (Source : PNR MR)

Des dynamiques d'évolution impactantes observées au niveau des agglomérations limitrophes

Le lien qui existe entre les villages implantés sur les coteaux et les agglomérations qui les bordent est relatif à l'attractivité de cette zone « de nature » située au cœur du Triangle Marnais que représente la Montagne de Reims.

L'évolution des villages situés à proximité des grandes agglomérations (Reims et Épernay notamment) a modifié leur forme urbaine au cours des dernières décennies. L'urbanisation vient s'étendre doucement sur la plaine en direction des centres urbains, comme pour le village de Sacy en photo ci-dessous qui s'étend peu à peu vers Reims et la gare TGV de Bezannes.



Le village de Sacy au second plan qui s'étend de plus en plus vers Reims (Source : PNR MR)

La Montagne de Reims comprend de nombreux villages remarquables préservés de tout étalement urbain grâce à la présence du vignoble et de la forêt qui les enserre.

En contrepartie, l'étalement urbain est de plus en plus marqué dans la plaine avec la création de lotissements peu cohérents avec le reste du village et dont les limites sont peu intégrées dans leur contexte.

Un accompagnement constant des porteurs de projet reste indispensable pour continuer à intégrer les nouvelles constructions.

Les bâtiments agricoles nécessitent également un accompagnement constant afin d'être intégrés au mieux dans le paysage urbain, agricole ou naturel qui les entoure. Tout comme les zones d'activités qui nécessitent une réflexion de fond sur leur évolution, leur requalification et leur insertion dans les paysages qui les entourent.

1.2.3. Les itinéraires de découvertes

Des fenêtres paysagères à découvrir depuis les principaux axes de communication

La découverte du territoire se fait dans un premier temps par les axes routiers ou ferroviaires pour ensuite permettre une découverte plus approfondie des paysages via des modes de déplacements plus doux.

Ainsi les portes d'entrée du Parc sont les principaux axes routiers, comme la sortie de l'autoroute A4 (sortie Dormans) qui permet de découvrir le Tardenois et ses paysages vallonnés depuis la **RD 980**.



Vue vers le triptyque paysager et le village de Sainte-Gemme depuis la RD 980 (Source : PNR MR)

L'un des axes de découverte les plus empruntés du territoire est la RD 951 : elle connecte Reims à Épernay en traversant le Parc ainsi que les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, dont la colline Saint-Nicaise à Reims, les coteaux viticoles historiques, et rejoint l'Avenue de Champagne à Épernay. Cette route départementale permet à plus de 18 000 personnes par jour de traverser le Parc de la Montagne de Reims et de découvrir ses coteaux et son plateau forestier. Cependant, **le traitement de la traversée de la RD 951 représente une problématique paysagère forte qui nécessite d'être travaillée pour améliorer la découverte du territoire.** La requalification de ses abords permettra aux usagers d'avoir une expérience du territoire plus immersive afin de susciter l'envie de découvrir les autres chemins qui traversent la Montagne de Reims.



Les abords de la RD 951 sur le plateau forestier (Source : PNR MR)

Les routes secondaires qui parcourent les 68 communes du Parc permettent la découverte des différentes unités paysagères de la Montagne de Reims. Les **RD 26 et RD 1**, qui font le tour de la Montagne de Reims, en sont un bon exemple. Elles oscillent entre le bas des coteaux dans la vallée de la Marne et offrent des vues plus dégagées sur le flanc de la cuesta au nord. Elles permettent une immersion complète dans les coteaux et les villages caractéristiques du territoire.

Perception des paysages depuis les itinéraires doux

La ligne TER (Ligne des Bulles) permet de traverser le territoire du Parc, de Reims à Épernay, en quarante minutes. Quatre gares sur les neuf desservies, Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or et Aÿ-Champagne, se situent dans le périmètre du Parc et donnent accès à des paysages emblématiques. Il s'agit de la principale infrastructure permettant les déplacements multimodaux sur le territoire, qui permet une immersion à la fois dans la plaine, les coteaux et le massif forestier et qui donne à découvrir la diversité des paysages. Ces gares mériteraient d'être plus valorisées.



Vues sur les paysages depuis la Ligne des bulles (Source : PNR MR)

Les itinéraires de découverte le long des canaux

Des itinéraires, accessibles en modes de transport doux, se trouvent le long de la Marne et de son canal latéral. La proximité à l'eau suscite un intérêt grandissant pour les usagers de la véloroute. La Marne est entourée d'une ripisylve plus ou moins épaisse sur ses berges qui permet de découvrir le paysage des coteaux qui l'entourent. Outre cet aspect bucolique, la ripisylve est un marqueur fort de la vallée qui permet de protéger les rives de la rivière de l'érosion.

Les découvertes depuis le canal sont quant à elles beaucoup plus cloisonnées par des plantations en alignement situées de part et d'autre de ce ruban d'eau.

Pour tous les habitants qui vivent à proximité de la Marne, ce rapport à la rivière est très important et fait partie intégrante de leur cadre de vie.



Balade le long de la Marne et du canal latéral (Source : PNR MR)

Les axes de découverte du territoire et leurs abords sont à valoriser pour donner envie aux usagers de découvrir toutes les facettes de la Montagne de Reims.

La RD 951 en est un exemple concret avec ses abords perçus comme une véritable « verrue » paysagère, alors qu'elle mériterait d'être vécue par ses usagers quotidiens comme une immersion dans les paysages du Parc naturel régional.

La ligne TER « ligne des bulles » est également peu valorisée sur le territoire : un travail de requalification des pôles gare et de leurs parvis paraît nécessaire en vue de développer l'intermodalité sur la Montagne de Reims. De plus, chacune de ces gares est une porte d'accès privilégiée au Parc, tant pour les habitants que pour les visiteurs : c'est un levier de développement durable important pour le territoire.

1.2.4. Les politiques de protection et de mise en valeur des paysages

Les orientations du SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est a été approuvé par le Conseil Régional le 24 janvier 2020. De ce fait, la Charte « Objectif 2040 » devra être compatible avec les 30 règles qui composent ce schéma régional. Le SRADDET est une stratégie à l'horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Sa politique de protection et de mise en valeur des paysages interpelle principalement sur le risque d'appauvrissement et de banalisation des richesses paysagères, avec un approfondissement des points suivants :

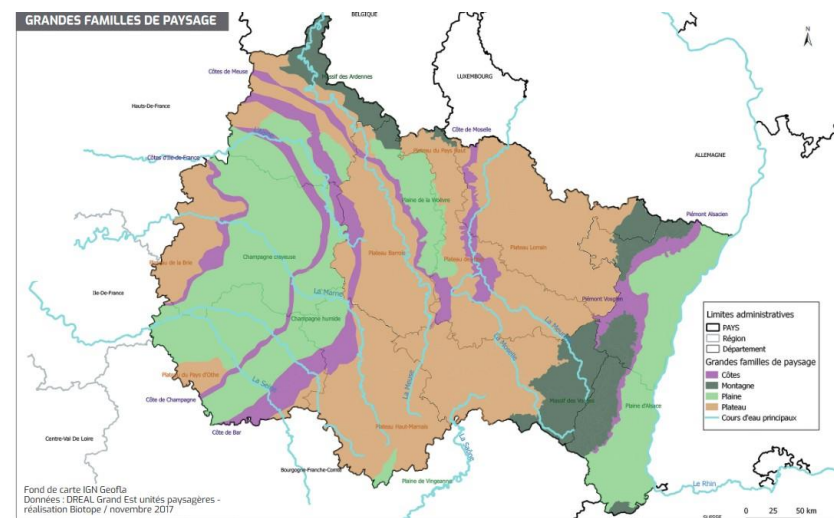
- L'extension des espaces urbanisés et le mitage inhérent à la construction de zones d'habitat, commerciales ou industrielles,
- L'accroissement des grandes surfaces de monocultures agricoles, la disparition des prairies et des haies,
- L'abandon du pâturage, l'enrichissement,
- L'aménagement d'infrastructures linéaires de transport,
- Les changements climatiques en cours et à venir (hausse des températures, écarts pluviométriques).

Concrètement, c'est au travers de la mesure d'accompagnement n°18.3 : « Préserver les patrimoines et paysages emblématiques » que le SRADDET propose une protection du grand paysage :

- Identification, définition d'orientations ou mesures et inscription cartographique des éléments de paysage et de patrimoine naturel et culturel à préserver, mais également à valoriser ou mettre en réseau,
- Identification et préservation des cônes de vue, des points de vue emblématiques et belvédères,
- Définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : patrimoniale, classement/mesures de protection d'ensembles ou d'éléments paysagers (linéaires de haie, arbres remarquables, jardins, etc.),
- Élaboration de cahier de recommandations paysagères et patrimoniales en vue d'améliorer la préservation du patrimoine existant ou l'intégration paysagère des bâtiments déjà construits.

Il est indéniable que la protection des paysages passe aussi en filigrane des autres règles de ce schéma, telles que la réduction de la consommation foncière qui aura un impact immense sur la limitation de l'étalement urbain permettant la mise en œuvre d'une politique de préservation des paysages très engagée.

Les politiques des sites classés



Les grandes familles de Paysage dans le Grand Est (Source : SRADDET Grand Est)

Sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims, 3 sites sont soumis à la politique des sites classés mise en œuvre par l'État :

- Les Faux de Verzy (classés par arrêté le 20 février 1932)
- L'allée de platanes à Damery (classée par arrêté le 29 mai 1933)
- Les coteaux historiques (classés par décret en Conseil d'État le 2 juin 2016)

Le site classé des coteaux historiques du flanc sud de la Montagne de Reims est plus large que l'inscription de la zone cœur de la Mission Coteaux Maisons et Caves de Champagne. Ce classement couvre en partie les communes d'Aÿ-Champagne, Champillon, Cumières, Damery, Dizy, Hautvillers, Mareuil-sur-Aÿ, Mutigny et Saint-Imoges.

La valeur historique du site y est remarquable. Les coteaux, par le vignoble et par leur patrimoine architectural, illustrent l'ensemble de la filière professionnelle viticole : vendangeoirs, maisons vigneronnes, coopératives, maisons de champagne. Ils constituent le berceau historique et symbolique du champagne : la présence très ancienne du vignoble et de l'abbaye d'Hautvillers, où le moine Dom Pérignon a joué un rôle essentiel dans la genèse du champagne, fonde le caractère particulier de ce territoire.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques ou légendaires. La protection site classé est régie par les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement. Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.

Les politiques paysagères portées localement : Plan de Paysage, Politiques des EPCI

Le Plan de Paysage de la Montagne de Reims constitue la seule étude de paysage qui s'étend à l'échelle de la Montagne de Reims, avec pour partenaires la DREAL, l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims, les élus du territoire et les EPCI. Ce Plan de Paysage est un outil de développement stratégique du territoire qui a pour but d'établir un programme d'actions permettant d'améliorer le cadre de vie et la qualité des paysages du quotidien en Montagne de Reims tout en sauvegardant ses caractéristiques paysagères exceptionnelles. Le Plan de Paysage a pour but :

- De reconnecter l'usager au patrimoine paysager remarquable du Parc et à son territoire proche par l'expérience vécue, au fil des paysages pratiqués par le plus grand nombre,
- De développer une trame paysagère structurante, écologique et multifonctionnelle capable de faire du paysage un levier de développement local et une composante opérationnelle des politiques d'aménagement de l'espace,
- De travailler sur le territoire du Parc, à l'échelle du paysage vécu, tout en déployant une stratégie territoriale capable de dépasser les limites administratives,
- De répondre aux préoccupations et enjeux soulevés par les acteurs locaux par des actions concrètes et fédératrices.

Auparavant, une grande partie des études de paysage se sont focalisées sur les paysages viticoles afin de valoriser ou de préserver ces paysages d'exception. Ce type d'étude était enrichissant pour les paysages des coteaux, mais la transversalité avec les paysages limitrophes n'apparaissait que de façon anecdotique.

La Communauté Urbaine du Grand Reims a également commandité une étude nommée « Construisons ensemble le paysage du Grand Reims » en juin 2018. Cette étude a pour vocation d'apporter une meilleure compréhension du patrimoine naturel du Grand Reims et de comprendre l'évolution des paysages de la

Communauté Urbaine. Il s'agit d'un relevé détaillé permettant d'améliorer la préservation des paysages dans les documents d'urbanisme futurs. La politique paysagère des SCoT sera quant à elle abordée dans la partie 1.4.1 les SCoT et leurs impacts.

Les paysages de la Montagne de Reims sont protégés au travers des grandes orientations du SRADET Grand Est ainsi que par la politique nationale des sites classés pour certains.

Au travers du Plan de Paysage, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a réalisé une étude plus fine à l'échelle des 63 communes qui le composent actuellement. Cette étude a pour but la valorisation des paysages du quotidien afin d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants et des usagers.

1.2.5. La mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

L'historique de la démarche et des politiques réalisées

L'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (CMCC) au Patrimoine mondial de l'UNESCO le 4 juillet 2015 est née d'une démarche de protection des paysages de l'ensemble de l'aire de l'AOC Champagne.

La constitution du dossier d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO est un exemple réussi de mise en réseau d'acteurs du territoire autour d'un processus de concertation et d'un projet commun, qui a permis la mise en place du classement.

Il s'agit d'un projet de reconnaissance qui vise à valoriser le territoire champenois, ses paysages et ses patrimoines, ainsi que le processus de production du champagne. L'homme, le champagne, le sous-sol, le paysage, les villages des coteaux viticoles ainsi que les sites stratégiques des villes de Reims et d'Épernay sont ainsi mis en avant.

L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO apporte au territoire une reconnaissance internationale et s'inscrit dans le prolongement des actions de valorisation du patrimoine viticole engagées par le Syndicat Mixte du Parc. Elle continue à faire évoluer le regard sur la valeur du cadre paysager de la Montagne de Reims et sur l'intérêt commun de sa valorisation et protection.

Zone centrale, zone tampon et zone d'engagement

Le Plan de Gestion correspond à un engagement pour guider la protection et la valorisation des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». Il est mis en application à l'échelle de l'AOC Champagne sur les départements de l'Aisne, de la Marne et de l'Aube. Il a été élaboré en 2013, en vue de l'inscription, et sera révisé à l'horizon 2023.

Chacun des trois sites témoin des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » (les coteaux viticoles entre Hautvillers et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne à Épernay) se compose d'une partie centrale et d'une zone tampon :

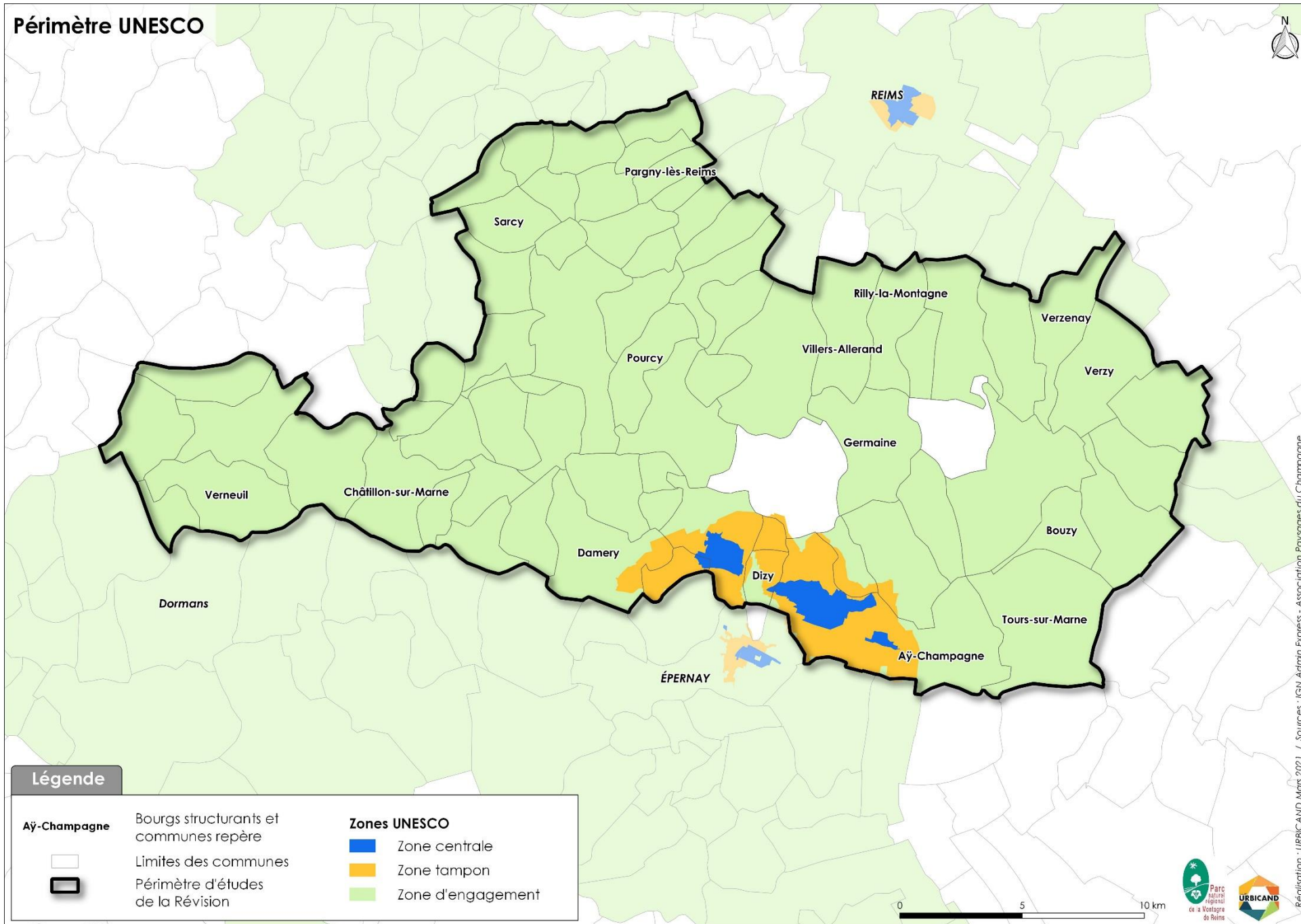
- La zone centrale concentre les attributs du dossier (coteaux plantés de vignes, villages viticoles, quartiers industriels et ensemble souterrain) illustrant la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E).
- La zone tampon est garante de la préservation paysagère autour de la zone centrale. Les zones tampons ou zones de vigilance forment trois pôles majeurs autour des zones centrales et participent à la préservation et la valorisation paysagère.
- Une troisième zone, dite zone d'engagement, concerne l'ensemble de l'AOC Champagne (319 communes viticoles + Châlons-en-Champagne). La zone d'engagement forme un écrin, mais aussi un ensemble historique, géographique et paysager cohérent à l'échelle de l'AOC Champagne.

Si sept communes du territoire du Parc font partie du périmètre du bien UNESCO et de sa zone tampon, soixante autres communes du territoire font partie de la zone d'engagement. Le Parc est donc concerné par la mise en place d'une stratégie de gestion cohérente avec les prescriptions retranscrites dans le Plan de Gestion du bien UNESCO élaboré en 2013. En vue de la traduction de ce Plan de Gestion dans les documents d'urbanisme, des fiches thématiques ont été créées pour communiquer les bonnes pratiques à réaliser à l'échelle de l'AOC Champagne.

L'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO est un formidable tremplin permettant de faire découvrir la Champagne et ses paysages à l'international. Mais également de faire prendre conscience aux habitants du territoire de la qualité des paysages qui les entourent, afin que chacun à son échelle puisse s'impliquer dans la préservation de ce terroir.

Au travers du Plan de Gestion, la Mission CMCC met en œuvre au quotidien un travail de préservation et d'embellissement des paysages à l'échelle des 319 communes de la zone d'engagement.

Périmètre UNESCO



Réalisation : URBICAND Mars 2021 / Sources : IGN AdmIn Express - Association Paysages du Champagne



1.2.6. Des organismes viticoles présents pour protéger les coteaux

Comité Champagne

Le Comité interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC) devenu Comité Champagne est l'organisme interprofessionnel réunissant l'Union des Maisons de Champagne (UMC) et le Syndicat Général des Vignerons (SGV).

Ses actions

Ses actions en matière de préservation et de mise en valeur des terroirs, de la biodiversité et des paysages sont résumées dans un manifeste pour la Viticulture Durable, dans lequel il est stipulé : « *Le sol est la composante essentielle du terroir. C'est un patrimoine inestimable pour une appellation d'origine contrôlée de grande notoriété comme le champagne. Toute dégradation du terroir peut mettre en péril la pérennité de notre activité et altérer l'image du produit.* »

Ainsi, de très nombreuses initiatives ont été prises par la profession viticole pour protéger et mettre en valeur son patrimoine. Parmi les plus importantes :

- L'aménagement hydraulique des coteaux viticoles,
- Les études sur le tassement du sol, la puissance et l'équipement du matériel,
- La promotion de la nutrition raisonnée du sol et de la vigne,
- L'établissement de cartes-conseils et le développement de l'enherbement des vignes et de leurs contours,
- La recherche depuis 20 ans sur les activités biologiques des sols et la préconisation de pratiques favorables à la vie du sol.

Protection de la Biodiversité et des Paysages

Biodiversité et paysages sont des composantes majeures à la fois du patrimoine et de l'image des vins de Champagne. Il convient donc de les préserver et de les mettre en valeur. L'AOC Champagne comporte de nombreuses zones remarquables d'intérêt écologique destinées à préserver la biodiversité en maintenant les habitats naturels.

La profession du champagne est par conséquent extrêmement attentive à ce que les différentes activités de la filière soient compatibles avec **le respect des écosystèmes et des paysages.**

Le plan BIODIV, lancé en 2005 par le Comité Champagne, a permis de recenser la biodiversité floristique du vignoble champenois et d'identifier des espèces végétales présentant un intérêt d'un point de vue esthétique, patrimonial, agronomique ou fonctionnel (hébergement d'insectes utiles). L'interprofession cherche désormais à promouvoir l'implantation de haies arbustives sur les coteaux afin de valoriser les paysages et la biodiversité.

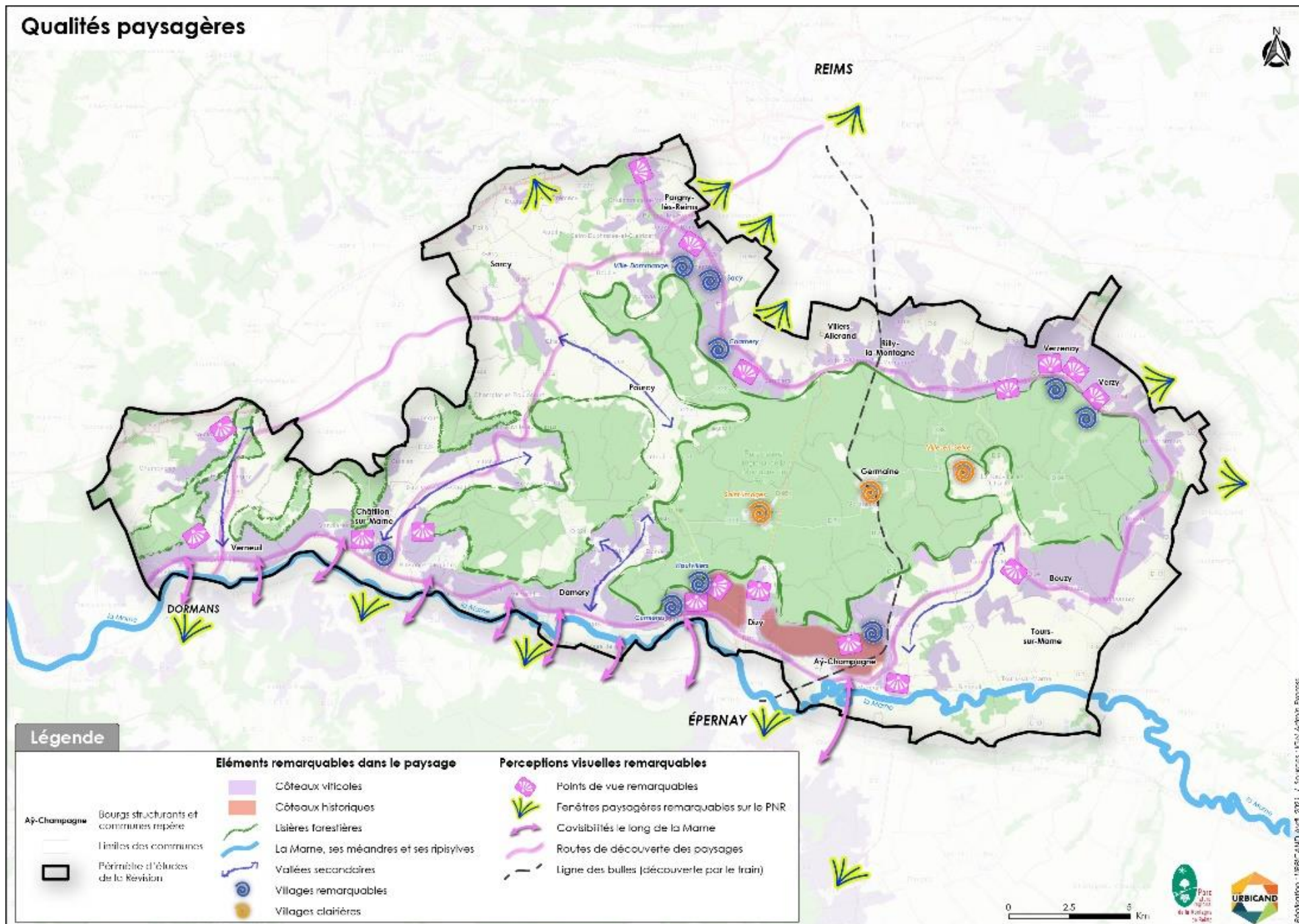
L'ambition de l'interprofession viticole consiste à développer les infrastructures agroécologiques, à poursuivre l'aménagement hydraulique des coteaux et à favoriser leur intégration dans le paysage.

Le Syndicat Général des Vignerons – SGV

Le SGV Champagne a la responsabilité de la pérennité de l'appellation Champagne. Dans ce but, il intervient directement dans les réformes et l'adaptation des règles qui régissent l'appellation Champagne en participant aux travaux de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO). Il est en particulier le commanditaire, en tant qu'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de la révision générale de la délimitation de l'AOC Champagne menée par l'INAO.

Dans le cadre de l'interprofession, le Syndicat garantit les équilibres interprofessionnels en agissant sur les facteurs de régulation. Par exemple, il participe à la décision du niveau d'appellation, à la négociation des accords interprofessionnels... Le SGV a un rôle complémentaire à celui du Comité champagne et défend au plus proche les intérêts des vignerons.

Depuis les dernières années, les organismes viticoles travaillent de plus en plus à la préservation de la biodiversité et des paysages afin de valoriser les coteaux et l'image des vins de Champagne. Des exemples concrets, comme l'enherbement des vignes ou le travail sur l'hydraulique douce, font évoluer le faciès du vignoble. La continuité du travail de préservation des coteaux par l'interprofession viticole a un impact très positif qu'il faudra continuer à valoriser en partenariat avec les actions du Parc.



1.3. Les pressions sur les paysages

1.3.1. Pressions liées au développement de l'urbanisation

État des lieux de l'artificialisation en Montagne de Reims

La consommation d'Espace Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) est très disparate sur le territoire du Parc en fonction de l'EPCI et du SCoT concernés. Afin d'avoir une vision réaliste de la situation du Parc de la Montagne de Reims, un comparatif est fait pour chaque EPCI suivant les données du portail de l'artificialisation des sols du Cerema sur une période de 11 ans, de 2009 à 2020.

- **Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR)**

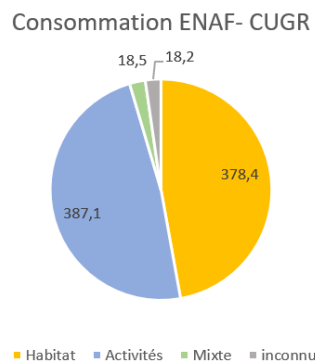
La CUGR couvre 35 communes du Parc, dont 26 sont assujetties au SCoT de la Région de Reims. Quant aux 9 autres communes qui sont en zone blanche, l'ensemble des Personnes Publiques Associées, dont fait partie le Syndicat Mixte du Parc, tente au maximum de limiter leur consommation foncière afin que soit appliqué le même type d'enveloppe de consommation foncière et de densité que pour les communes rurales du SCoT2R.

En comparaison, à l'échelle des **143 communes de la CUGR** :

- La consommation de l'ensemble de la CUGR est de 802.02 ha, soit une moyenne de **5.60 ha** par commune sur 11 ans.

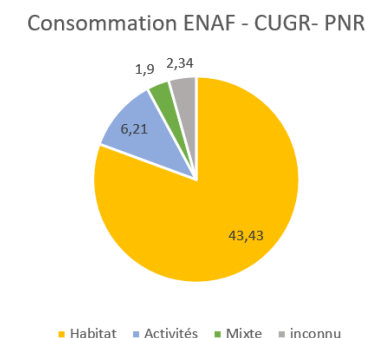
La répartition des flux de consommation d'espace par destination est la suivante :

- Consommation à usage d'habitat : 378.4 ha, soit 47% de la surface
- Consommation à usage d'activité : 387.1 ha, soit 48% de la surface
- Consommation mixte (à la fois de l'habitat et de l'activité) : 18.5 ha, soit 3% de la surface
- Consommation inconnue (la destination n'est pas définie) : 18.2 ha, soit 2% de la surface

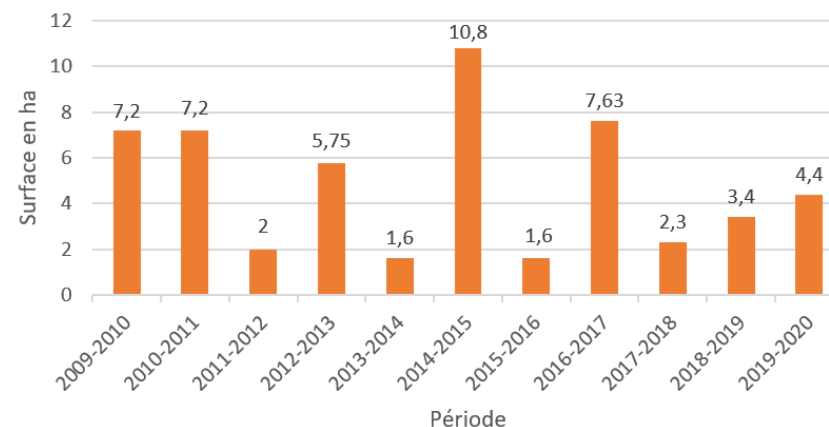


Pour **les 35 communes de la CUGR sur le territoire du Parc**, la consommation est de **53.88 ha** soit en moyenne **1.53 ha** par commune.

- Consommation à usage d'habitat : 43.43 ha, soit 81% de la surface
- Consommation à usage d'activité : 6,21 ha, soit 11% de la surface
- Consommation mixte : 1.90 ha, soit 4% de la surface
- Consommation inconnue (la destination n'est pas définie) : 2.34 ha, soit 4% de la surface



Consommation sur les communes de la CUGR et du PNR



- Il est à noter la part très importante de la consommation d'ENAF au profit des zones d'activités à l'échelle de l'ensemble de la CUGR. Cela correspond à l'ensemble des projets que l'on trouve dans la zone périurbaine de la CUGR.
- Ces projets, dont une grande partie ont une vocation d'activités, sont situés dans la zone périurbaine de Reims et ne concernent donc pas le Parc.
- À contrario, le territoire du Parc accueille principalement de l'habitat et bénéficie des commerces et des espaces d'activités qui sont à Reims ou dans sa couronne.

- La consommation d'espace au cours des 11 dernières années fluctue essentiellement avec la création de lotissements à vocation d'habitation.
- En croisant avec les données de construction de logements (données Sitadel) et le portail de l'artificialisation¹, les communes du Parc sur la CUGR consomment en moyenne 1100 m² par nouveau logement, dont la densité moyenne est de 9 logements/ha.

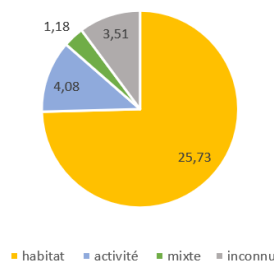
Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC)

La CCPC comprend 53 communes dont 20 se situent sur le territoire du Parc, elle est entièrement couverte par le SCoT d'Épernay et sa Région.

À l'échelle des 53 communes de la CCPC, il a été consommé 73.3 ha d'ENAF en 11 ans, soit une moyenne de **1.38 ha** par commune.

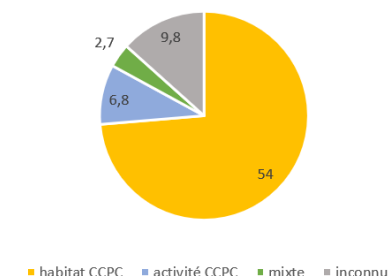
- Consommation à usage d'habitat : 54 ha, soit 74% de la surface
- Consommation à usage d'activité : 6.8 ha, soit 9% de la surface
- Consommation mixte (à la fois de l'habitat et de l'activité) : 2.70 ha, soit 4% de la surface
- Consommation inconnue (la destination n'est pas définie) : 9.8 ha, soit 13% de la surface

Consommation ENAF - CCPC -PNR

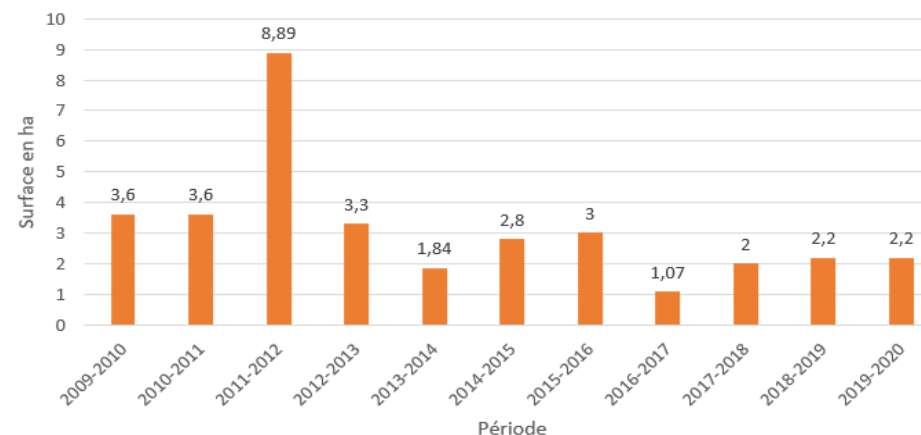


- Consommation à usage d'habitat : 25.73 ha, soit 75% de la surface
- Consommation à usage d'activité : 4.08 ha, soit 12% de la surface
- Consommation mixte (à la fois de l'habitat et de l'activité) : 1.18 ha, soit 3% de la surface
- Consommation inconnue (la destination n'est pas définie) : 3.51 ha, soit 10% de la surface

Consommation ENAF CCPC



Consommation sur les communes de la CCPC et du PNR

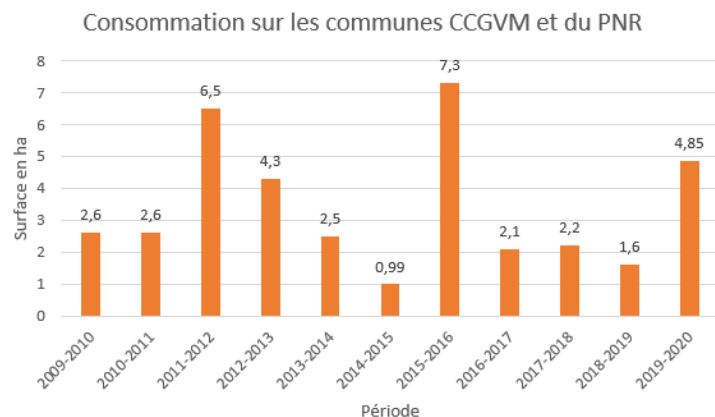


La consommation des 20 communes de la CCPC sur le territoire du Parc, correspond à **34.5 ha** d'ENAF, soit une moyenne de **1.72 ha** par commune.

- Il est à noter que la consommation est sensiblement similaire sur l'ensemble de la CCPC que ce soit dans ou hors du Parc, il s'agit d'une consommation principalement à vocation d'habitat,
- Cette intercommunalité n'accueille pas de bourg dense sur le territoire du Parc et de ce fait elle est la plus rurale et la plus éloignée des zones urbaines,
- La consommation d'espace par année pour la CCPC nous permet d'observer un pic de consommation sur la période 2011/2012 qui correspond à la création de la zone d'activité de Cuchery,

¹ Estimation théorique issue du croisement de la base SITADEL avec les données de l'observatoire national de l'artificialisation

- D'après le site Sitadel, les communes du Parc appartenant à la CCPC consomment en moyenne 2100 m² par nouveau logement, la densité moyenne est donc de 5 logements/ha.



- **Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM)**

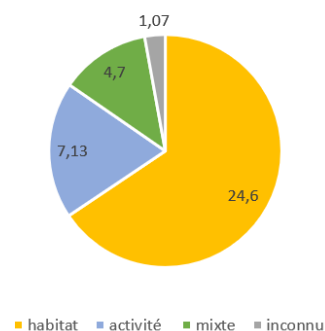
La CCGVM comprend 14 communes, toutes situées sur le territoire du Parc. Elle est entièrement couverte par le SCoTER.

Il a été consommé 37.5 ha de terres artificialisées sur les 14 communes de la CCGVM, soit une moyenne de **2.67 ha** par commune sur 10 ans.

La répartition des flux de consommation d'espaces par destination est la suivante :

- Consommation à usage d'habitat : 24.6 ha, soit 66% de la surface
- Consommation à usage d'activité : 7.13ha, soit 19% de la surface
- Consommation mixte (à la fois de l'habitat et de l'activité) : 4.7 ha, soit 12% de la surface
- Consommation inconnue (la destination n'est pas définie) : 1.07 ha, soit 3% de la surface

Consommation ENAF - CCGVM



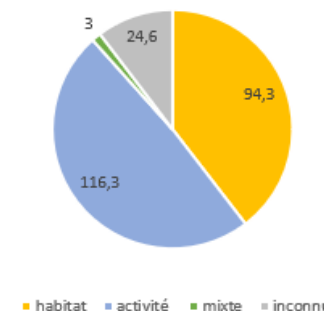
- La consommation d'espace sur le territoire de la CCGVM est marquée par le fait que toutes les zones d'activités sont construites dans le périmètre du Parc, en comparaison aux autres EPCI qui les implantent à l'extérieur du PNR.
- Les consommations importantes sont marquées par la création des ZA de Tours-sur-Marne et d'Avenay-Val-d'Or.
- Cette consommation par commune sur le territoire de la CCGVM est à tempérer en comparaison avec les autres EPCI, car la CCGVM accueille les plus gros bourgs du Parc où la population est la plus importante. De ce fait les besoins de construction sont plus élevés.
- La surface moyenne consommée par nouveau logement sur la CCGVM n'est pas plus importante dans ce secteur que dans le versant rémois (environ 1100 m² consommés / nouveau logement). À l'inverse cette consommation par nouveau logement est plus forte dans la CCPC (2 100 m² / nouveau logement).

- **Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne**

Même si la Communauté d'Agglomération d'Épernay couvre exclusivement la commune de Cumières sur le Parc, il est intéressant de faire un comparatif de la consommation sur le sud du triangle Marnais, afin d'avoir une vision globale des consommations sur le territoire.

Consommation CA Epernay

- La consommation de ENAF à l'échelle de la CA d'Épernay correspond à 238 ha pour 47 communes, soit une moyenne de 5.06 ha par commune.
- En comparaison la commune de Cumières ne pouvant plus s'étendre, elle a consommé seulement 0.1ha au cours des dix dernières années.

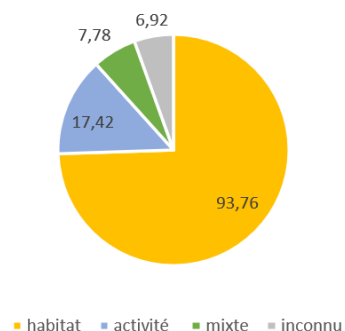


• **Consommation d'ENAF sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims**

La consommation d'ENAF à l'échelle du Parc correspond à 125.92 ha pour 68 communes, soit une moyenne de **1.79 ha** par commune.

- Consommation à usage d'habitat : 93.86 ha, soit 74% de la surface
- Consommation à usage d'activité : 17.42 ha, soit 14% de la surface
- Consommation mixte (à la fois de l'habitat et de l'activité) : 7.78 ha, soit 6% de la surface
- Consommation inconnue (la destination n'est pas définie) : 6.92 ha, soit 6% de la surface

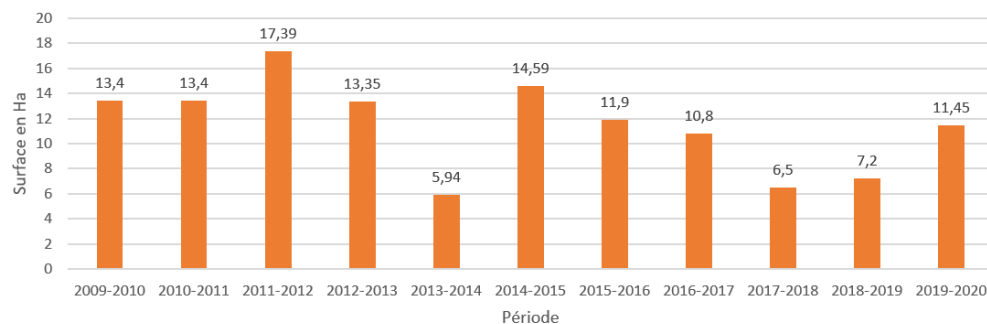
Consommation Foncière PNRMR



- La consommation foncière est beaucoup plus limitée sur le territoire du Parc pour la CUGR et la CA d'Épernay que sur le reste de leur territoire.
- À l'échelle de la CCPC, la répartition entre habitat et activité est similaire, que ce soit sur ou en dehors du territoire du Parc.
- La part d'activité de la CCGVM est la plus importante du Parc par EPCI (7.13 ha) car il s'agit du seul EPCI exclusivement sur le territoire du Parc.
- La consommation d'ENAF sur le territoire du Parc correspond à 125.92 ha, soit une moyenne de 1.79 ha par commune. Avec un pic de consommation pour la CCGVM à 2.67 ha en moyenne par commune. L'EPCI la moins consommatrice est la CUGR avec 1.53 ha de moyenne consommée par commune.

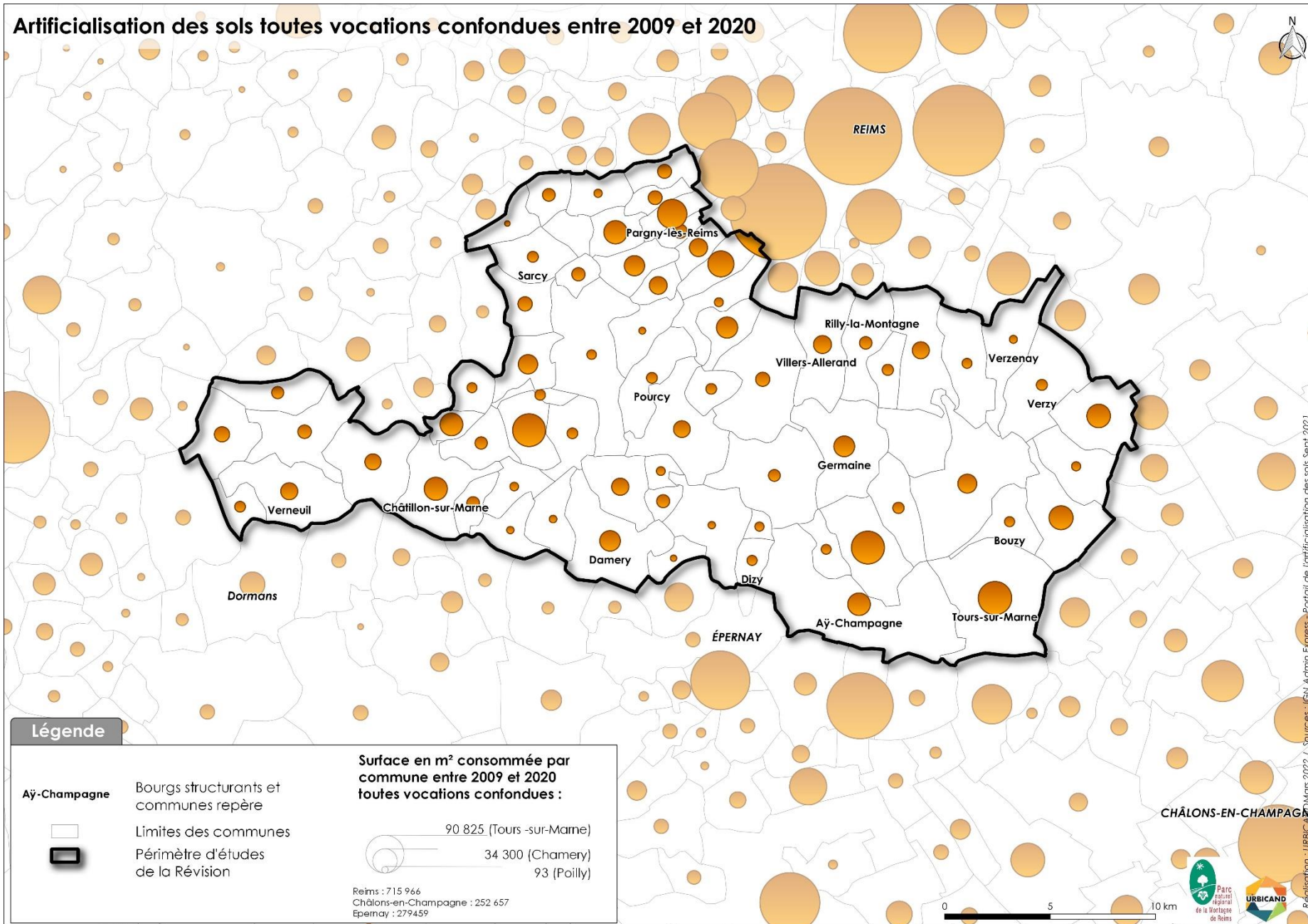
En termes de densité, la CUGR et la CCGVM ont une densité similaire de 1100 m² consommés par nouveau logement. Cette densité est par contre supérieure sur la CCPC avec une moyenne de 2100 m² consommés par nouveau logement.

Consommation d'espace entre 2009 et 2020 à l'échelle du Parc



Ce comparatif des consommations foncières entre 2009 et 2020 nous permet de constater les éléments suivants :

- La consommation des ENAF à l'échelle de l'ensemble de la CUGR (en moyenne 5.6 ha par commune) et de la CA d'Épernay (en moyenne 5.06 ha par commune) est sensiblement similaire, avec une part de consommation plus importante pour l'activité que pour l'habitat.



Des pressions liées à l'étalement urbain toujours visibles sur le territoire

Les zones d'ouverture à l'urbanisation identifiées dans les documents d'urbanisme permettent la création de nouveaux lotissements dont la qualité et l'insertion dans le paysage sont très disparates. Ces zones d'ouverture sont généralement localisées comme des zones potentielles ne se trouvant ni sur l'AOC Champagne ni sur des milieux naturels à préserver. Au regard de la pression foncière sur le territoire du Parc, **l'évolution des villages se fait le plus souvent au détriment des zones agricoles, identifiées comme des zones constructibles, ou au niveau deslisières de forêt**, particulièrement sur le flanc nord de la Montagne de Reims.

En application des orientations du SCoT de la Région de Reims, les bourgs structurants, comme Rilly-la-Montagne et les bourgs d'appui comme Verzenay et Verzy, peuvent bénéficier de surfaces d'ouverture à l'urbanisation plus importantes que les communes rurales. Ils se développent ainsi à l'extérieur de leur enveloppe urbaine, avec la réalisation de lotissements plus ou moins qualitatifs suivant les communes.



Lotissement de Villers-Allerand, sans intégration paysagère particulière, au second plan la maison de retraite, point noir paysager de la Montagne de Reims. (Source : PNR MR)

Pour la majorité d'entre eux, **ces lotissements ne suivent pas les objectifs indiqués dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation et dans les Permis d'Aménager**. En effet, ces derniers demandent très explicitement de réaliser une intégration paysagère qualitative de ces futures constructions afin de limiter l'impact des lotissements dans le grand paysage.

Le choix des matériaux de construction et l'application des avis du Parc et des services instructeurs ne sont pas forcément pris en compte. Cela entraîne des impacts importants dans le grand paysage de la part de certains projets, de par **leur non-intégration et leur visibilité**.

Cependant, il est à noter que de plus en plus de communes souhaitent modifier leurs documents d'urbanisme afin de durcir le règlement des zones d'ouverture à l'Urbanisation et des permis d'aménager (principalement sur les formes et teintes de toiture ainsi que sur le choix des enduits).

L'artificialisation et l'insertion des projets dans la plaine crayeuse

L'évolution des surfaces agricoles est principalement liée à l'artificialisation de ces dernières au profit de la création de nouveaux lotissements, de zones d'activités ou de zones commerciales. Le territoire de la Montagne de Reims étant très contraint par l'aire de l'AOC Champagne et la préservation du plateau forestier, **les ouvertures à l'urbanisation des villages se font le plus souvent sur les zones agricoles** au détriment d'un travail de densification des villages.

Outre la problématique de l'artificialisation des terres agricoles, ces projets soulèvent également la difficile insertion des constructions dans le grand paysage. Les limites entre ces nouveaux tissus urbains et les plaines agricoles ne sont pas gérées pour la plupart d'entre elles, formant ainsi une coupure franche sur des constructions plus ou moins hétéroclites.

Un étalement urbain progressif des communes limitrophes du Parc

Les pressions d'étalement urbain sur le territoire de la Montagne de Reims sont liées aux pressions foncières des grandes couronnes d'urbanisation autour de Reims et d'Épernay.

Au nord du territoire :

- L'attractivité de la commune de Bezannes et de la Gare TGV Champagne-Ardenne a fait de cette commune un pôle d'attractivité important à l'échelle du Grand Reims ; par répercussion, les communes situées à proximité ont également bénéficié de ce dynamisme et de cet engouement. Ainsi, **de très nombreuses entreprises ont migré vers cette commune qui a artificialisé une partie importante de son territoire**.
- **La Zone commerciale de Champfleury, située le long de la RD 951, est un des pôles urbains dont la pression est importante en matière d'artificialisation des sols et impactante dans le grand paysage**. Le nouveau projet de pont (2020) qui enjambe le giratoire de la RD 951 est également un point d'alerte, au regard de son insertion dans le grand paysage à la porte d'entrée du Parc.

Au sud du territoire :

- **Le continuum urbain entre Épernay, Magenta et Dizy est l'exemple le plus impactant dans la partie sud du territoire.** L'étalement de cette zone urbaine, mêlant zones commerciales, zones d'activités et habitations, forme un ensemble peu qualitatif et très impactant dans le bas des coteaux historiques. Il s'agit de la principale porte d'entrée du territoire depuis Épernay et l'image du Parc y est peu valorisée.

La pression liée aux nouvelles constructions implantées sur le territoire entre 2009 et 2018 est très importante, essentiellement pour les communes situées aux franges du Parc. La commune de Pargny-lès-Reims en est un exemple représentatif avec 57 constructions neuves sur la commune au cours de ces 9 années d'étude. L'intérêt pour ce type de commune accueillant des services de proximité, des établissements scolaires, situé à proximité du bassin d'emploi de Reims et de la gare TGV est grandissant.

Cet étalement urbain lié aux nouvelles constructions impacte les paysages du Parc, qui se modifient et mutent progressivement vers une urbanisation de plus en plus importante. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les communes situées à proximité des villes portes. Cet étalement urbain reflète les besoins et envies des habitants qui souhaitent bénéficier d'un cadre de vie plus naturel et rural à proximité des agglomérations et de leurs emplois et services. Dans la continuité de l'encadrement des documents d'urbanisme par les Personnes Publiques Associées, ces nouvelles urbanisations devront faire l'objet d'une vigilance accrue pour qu'elles s'insèrent au mieux dans les paysages. Ce travail pour éviter la banalisation des formes urbaines sera un enjeu majeur pour permettre la valorisation du territoire.

L'évolution des espaces banalisés des villes et villages situés aux abords du Parc est également impactante pour les paysages du territoire. Du fait des covisibilités importantes depuis les coteaux sur la plaine, la lecture de cet étalement urbain en est encore plus lisible. D'autant plus que ces dégradations lentes des paysages sont localisées au niveau des « entrées » du Parc et peuvent donc laisser une première « expérience Parc » mitigée aux usagers.

1.3.2. Pressions liées à la qualité des formes architecturales et urbaines

Des zones d'activités qui méritent d'être accompagnées pour permettre une meilleure insertion

La problématique des espaces d'activités est principalement liée à la qualité architecturale des bâtiments réalisés à moindre coût, mais surtout à l'inexistence d'une réflexion qualitative des aménagements paysagers qui bordent ces projets de gros volumes.



Zone d'activité du Mont Aigu située à Avenay-Val-D'Or (Source : PNR MR)

Vers une requalification des bâtiments et des espaces publics

Une grande partie du patrimoine bâti des collectivités est constitué de bâtiments anciens, héritage des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Ils ont été adaptés à un usage moderne (exemple de la majorité des mairies et écoles issues de la 3^e République ou de la Reconstruction), voire transformés (exemple du Phare de Verzenay) ou sont en attente d'une reconversion (exemple du théâtre de Trépail). Ces constructions font partie intégrante du patrimoine architectural et culturel des communes et contribuent à leur identité. Généralement en bon état et entretenues, ces constructions doivent aujourd'hui répondre aux enjeux d'accessibilité et de performance énergétique dont les solutions peu évidentes peuvent nuire à leur intégrité. De plus, certains locaux, comme les écoles fermées pour regroupement scolaire, posent la question de leur devenir avec changement de destination.

L'autre partie de ce patrimoine se compose de constructions récentes (après 1960) répondant aux besoins des communes : logement locatif sous forme d'immeubles ou de maisons souvent réalisés avec l'aide des bailleurs sociaux ; maisons de retraite et Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) ; salle des fêtes ou foyer rural ; équipements sportifs ; ateliers municipaux ; bâtiments administratifs ; groupes scolaires et, plus rarement, équipements culturels ou touristiques. Ces constructions, qui reflètent le style et les préoccupations de leur

époque, peuvent avoir des qualités architecturales et un rapport à l'espace public variables.

Les espaces publics sont, quant à eux, travaillés de façon plus qualitative pour certaines communes : c'est le cas par exemple à Ambonnay avec la création d'un nouveau quartier et d'une traversée du village. Ces aménagements ont fait l'objet d'un concours d'idées afin de créer un projet en lien avec le reste du village et dont la réflexion aboutira à la création d'un projet contemporain pouvant accueillir : des commerces, des espaces verts, une extension de l'établissement scolaire et des habitations... et dont la densité sera compatible avec les orientations du SCoTER.

Mais il s'agit toutefois d'un exemple anecdotique à l'échelle du Parc, **la plupart des communes ayant surtout une vision réglementaire et fonctionnelle des projets d'espace public. Cette vision n'est pas toujours corrélée avec la création de projets d'urbanisme durable qui permettrait par exemple de « recréer la ville sur la ville » via une densification qualitative permettant d'éviter les projets d'étalement urbain et l'artificialisation des sols.**

Un étalement urbain et des zones de mitage principalement localisées sur les zones agricoles

L'étalement urbain se localise principalement sur les zones agricoles du territoire car les coteaux sont protégés par l'AOC Champagne et par le travail de préservation de l'INAO. Quant aux forêts, et surtout aux lisières forestières, elles commencent de façon très localisée à être artificialisées de par la création de zones d'ouverture à l'urbanisation en limite du massif forestier. D'où l'importance d'une préservation accrue des lisières dans les documents de planification du territoire permettant d'encadrer ce type de projet.

Le mitage de l'urbanisation génère des parcelles agricoles résiduelles qui sont plus difficiles à cultiver car elles se retrouvent enclavées au milieu des constructions et, dans certains cas, laissent peu de place pour le passage des engins agricoles. Ce type de problématique génère parfois également des tensions relationnelles au cœur des villages, avec un conflit d'usage de l'espace public entre les agriculteurs et les néoruraux.



Mitage dans le village de Mutry (Source : PNR MR)

Une vacance encadrée par les documents de planification

Les bâtiments vacants sont répartis sur l'ensemble des communes du territoire : il s'agit en partie de logements qui ont vocation à accueillir des vendangeurs sur une période de deux à trois semaines par an et qui sont inoccupés le reste de l'année. L'analyse des dynamiques des logements vacants est détaillée dans la partie liée à l'évolution de la vacance et les problématiques de vieillissement du parc de logements.

Les SCoT, et l'ensemble des documents de planification du territoire, travaillent conjointement avec le Parc pour faire évoluer cette vacance et envisager de changer le mode d'occupation de ces bâtiments.

1.3.3. Les pressions liées aux dynamiques agricoles, viticoles et forestières

Loges de vignes et arbres isolés : des marqueurs importants dans les paysages de coteaux

Les éléments structurant les paysages sont très épars sur la Montagne de Reims et d'autant plus dans les coteaux viticoles. Il est possible de trouver quelques haies qui couvrent les talus les plus abrupts ou quelques arbres de façon anecdotique. Les vallées secondaires, comme la vallée de l'Ardre où le Tardenois accueillent un réseau de haies plus marqué dans les zones agricoles.



Arbre isolé à Rilly-la-Montagne (Source : PNR MR)

Les loges de vignes sont également des marqueurs importants dans les paysages des coteaux grâce à la diversité de leur architecture et leur localisation très éparse dans le vignoble. Leurs formes et leurs contours créent une identité représentative des coteaux viticoles marnais permettant de différencier le territoire du sud de l'AOC Champagne avec ses loges.

Des pratiques agricoles et viticoles qui font évoluer les paysages

L'impact des pratiques agricoles a été marqué dans la Marne par le remembrement des années 1960/1970. Les pratiques agricoles ont beaucoup évolué engendrant la création de grandes parcelles dans la plaine, l'arrachage de haies et d'arbres d'alignement bordant les routes... Après quarante ans de pratiques agricoles et d'exploitation des terres, il est intéressant de noter l'émergence de nouveaux projets de plantations de haies, de vergers ou d'alignement d'arbres depuis quelques années sur le territoire. Les EPCI, le Comité Champagne ainsi que le Parc accompagnent les porteurs de projets pour faire éclore ce type de plantations qui permet de recréer des corridors écologiques tout en limitant l'érosion dans les coteaux.

Au sujet de **l'évolution des pratiques viticoles**, plusieurs types de projets risquent de transformer les paysages de coteaux :

- Le plus emblématique pour l'instant est **l'enherbement des vignes**, qui change complètement le faciès des coteaux en hiver. Il « donne de la vie » dans le paysage pendant la saison hivernale et permet surtout de limiter l'érosion des coteaux,
- Au cours des prochaines années, la mise en place de la **Distance de Sécurité Riverain (DSR)**, une bande située en limite des habitations qui ne pourra plus être traitée. Cet espace, aussi appelé Zone de Non Traitement (ZNT), pourra accueillir des haies, dont le choix des essences et l'entretien conditionneront la perception des vues sur le paysage. Suivant la hauteur et l'entretien de ces dernières, des vues pourront s'ouvrir ou se refermer sur le vignoble,

- Le dernier point est lié à **l'adaptation au changement climatique** et l'évolution des méthodes de culture des vignes que cela va engendrer. Le Comité Champagne travaille actuellement sur une nouvelle méthode de taille de la vigne et de plantation. Cela risque de faire évoluer l'espacement entre les rangs de vignes ainsi que la hauteur des rangs.

Avec l'inscription des coteaux historiques au Patrimoine mondial de l'UNESCO, une dynamique croissante autour de l'aménagement des coteaux viticoles a été ressentie. Notamment les projets d'accueil touristique et d'aménagement de points de vue qui se multiplient, permettant la découverte des paysages du territoire.

L'intégration de bâtiments de gros volume est encadrée par une pluralité d'acteurs sur la Montagne de Reims

L'intégration des bâtiments de gros volume sur le territoire de la Montagne de Reims est encadrée par de nombreux conseils auprès des agriculteurs prodigués par le Parc, le Comité Champagne et la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. La porte d'entrée principale pour une bonne intégration se trouve dans les documents de planification du territoire qui localisent dans leurs plans de zonage des parcelles sur lesquelles il est possible d'implanter de tels projets, afin de diminuer au maximum leurs impacts dans le grand paysage.

L'insertion de ces projets volumineux a beaucoup évolué au cours de la dernière décennie, tant au niveau des nuanciers proposés pour les choix des bardages et des toitures que par les aménagements paysagers qu'il est possible de réaliser autour de ces surfaces très importantes. Cependant, il reste quelques porteurs de projets qui ne respectent pas les prescriptions faites et dont l'impact des bâtiments est préjudiciable dans le paysage.

La qualité des équipements publics, tels que les salles des fêtes, les équipements sportifs ou les stations d'épuration, doit également faire l'objet d'un accompagnement pour permettre une meilleure insertion dans le paysage.

Une gestion forestière en question pour les prochaines décennies

Le changement climatique ainsi que les maladies, telles que les scolytes et la chalarose, vont engendrer de grandes surfaces de coupe sur le plateau forestier. De tels travaux vont bouleverser la perception de la forêt depuis les vallées et créer un déséquilibre dans cette image d'Épinal du triptyque paysager de la Montagne de Reims. De plus, des places de dépôts pour le stockage du bois seront nécessairement créées et leur impact sera tout aussi marquant pour des temps qui restent indéfinissables suivant les parcelles. Ces parcelles seront vouées à être

replantées de feuillus ou feront l'objet d'une régénération naturelle dont la maturité sera supérieure à une décennie.

Les évolutions liées à la réglementation et au changement climatique au cours des prochaines décennies vont faire évoluer les paysages de la Montagne de Reims, au profit d'une prise en compte plus importante de l'environnement, mais également une évolution de la lisibilité du triptyque paysager.

Le paysage de la vigne se protège par lui-même pour le moment, de par sa rentabilité, sa renommée internationale, mais aussi grâce au travail du Parc, du Comité Champagne et de la Mission CMCC. La continuité de cette stratégie de développement coordonnée semble nécessaire pour garantir une évolution harmonieuse des coteaux.

1.3.4. La publicité sur le territoire du Parc naturel régional

Des secteurs impactant en matière de publicité

La présence de la publicité se retrouve disséminée sur toutes les communes du Parc, mais les principaux secteurs à enjeux sur ce sujet sont localisés aux abords des communes où sont implantées les grandes entreprises ou le long des axes routiers structurants avec des effets de pollution visuelle et de dégradation des paysages du territoire.

La maîtrise de la publicité est un enjeu majeur aux abords de la RD 951, sur les communes de Villers-Allerand (Montchenot) ainsi que sur l'ensemble de la commune de Dizy. Cette commune correspond à la couronne périurbaine de l'agglomération sparnacienne, sur laquelle il est possible de trouver une zone commerciale particulièrement visible depuis les coteaux historiques du flanc sud de la Montagne de Reims ainsi que plusieurs zones d'activités qui se développent.

La présence de ces entreprises est intéressante pour le territoire d'un point de vue économique, mais la communication visuelle sur les bâtiments est souvent trop impactante dans le paysage et mériterait d'être de meilleure qualité. De plus, la présence d'enseignes sur toitures n'est pas qualitative pour ces zones commerciales, d'autant plus lorsque la zone est en déblai par rapport aux coteaux.

L'impact des enseignes lumineuses, dans le tissu urbain ou dans le grand paysage, est un problème qui s'intensifie sur le territoire à l'échelle de l'ensemble des communes. La réglementation indique des horaires pour éteindre ces enseignes, mais il n'y a aucune loi au sujet de l'intensité lumineuse qui permettrait de protéger la faune sauvage nocturne et de limiter les nuisances visuelles pour les habitants. Une partie difficilement quantifiable de ces enseignes ne prend pas en compte les

préconisations du Parc, mais c'est au pouvoir de police des mairies de faire appliquer les prescriptions du service publicité de la DDT et du Parc.

L'application de la loi sur ce sujet dépend exclusivement de l'autorité compétente en matière de police et donc au Préfet de la Marne sur l'ensemble du territoire du Parc, sauf pour les communes couvertes par un Règlement Local de Publicité (RLP).

Les maires, en leur qualité d'OPJ, peuvent seulement constater les infractions et en informer les services de la DDT. En revanche, c'est bien au maire de constater le respect de la réglementation sur les autres nuisances lumineuses, y compris pour l'éclairage intérieur des devantures commerciales.

Les dispositions spécifiques au sein du périmètre du Parc

Les préenseignes dérogatoires (PED)

Des préenseignes dérogatoires sont uniquement autorisées hors agglomération sur le territoire des Parcs naturels régionaux. Il s'agit des panneaux situés aux abords des communes qui permettent d'orienter le public vers la promotion des produits du terroir ainsi que les activités culturelles et les monuments historiques. Les activités éligibles à cette définition devront impérativement indiquer une notion de proximité en temps ou en distance sur la PED.

Sur le Parc de la Montagne de Reims, seules les Maisons de Champagne, les activités culturelles et les monuments historiques peuvent répondre à la totalité des critères de la définition des préenseignes dérogatoires citées ci-dessous. Elles sont soumises à une réglementation très stricte et encadrée par le Code de l'environnement et l'arrêté d'harmonisation du 23 mars 2015. Ces dispositifs doivent respecter plusieurs critères :

- être implantés hors agglomération à moins de 5 km de l'entrée de l'agglomération ou du lieu où s'exerce l'activité et scellés au sol,
- mesurer 1 m de haut x 1,50 m de large,
- être situés à 5 m minimum du bord de la chaussée,
- toujours être installés hors du domaine public,
- être fixés sur un support monopied de moins de 2,20 m de hauteur sans interférence possible avec des dispositifs de signalisation routière.

Ces dispositifs pourront être implantés dans la limite de deux préenseignes maximum par entreprise.

Affichage d'opinion

En vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations, chaque commune doit mettre à disposition sur le domaine public, ou en surplomb de celui-ci, ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. Il s'agit d'un outil qui permet de lutter contre l'affichage sauvage s'il est correctement utilisé.

Règlement de voirie

Aucune construction ne peut empiéter sur le domaine public routier. Le règlement de voirie départemental complète ainsi les dispositions figurant au Code de l'environnement en précisant les conditions et servitudes particulières de saillie et de recul des dispositifs publicitaires, des préenseignes et des enseignes, qui lui sont propres.

Les enseignes

Sur le territoire du Parc, il est à noter la présence d'une multitude de petites enseignes qualitatives, comme sur la commune d'Hautvillers, qui ponctuent les façades des maisons de vignerons et renseignent le visiteur sur la vente du champagne. L'homogénéité de ces enseignes et l'absence de grands panneaux publicitaires qui banalisent ce paysage démontrent une volonté collective remarquable qui pourrait être transposable dans d'autres communes du Parc.

D'un point de vue réglementaire, l'implantation ou la modification d'une enseigne est soumise à autorisation de l'autorité compétente sur l'ensemble du Parc : le Préfet ou le maire, en présence d'un RLP ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France pour les communes possédant un monument historique (art. L. 581-18 du Code de l'environnement). Le demandeur doit donc déposer avant toute installation/modification/remplacement un dossier de demande d'autorisation d'installation d'enseigne de la même façon que pour un permis de construire.

Signalisation d'Information Locale – SIL

Dans un souci de préservation du cadre paysager des communes, plusieurs solutions sont proposées pour éviter la prolifération des dispositifs publicitaires, notamment la Signalisation d'Information Locale (SIL) associée le plus souvent à des Relais Information Service (RIS).

Les SIL ont été mises en place au sein de certaines communes telles qu'Hautvillers ou Chaumazy. Il s'agit d'une alternative intéressante pour indiquer les activités locales tout en préservant les entrées et les cœurs de villages, non obstrués par un enchaînement de préenseignes non lisibles depuis la route.

La SIL a pour objectif de guider l'usager en déplacement. Elle doit être implantée sur le domaine public routier indiquant : les hébergements (gîte, chambre d'hôtes, hôtel...) ; les équipements publics (mairie, salle des fêtes...); les équipements culturels et touristiques (office de tourisme, monument historique...); les activités économiques (artisan, commerçant, industrie...).



Exemple de SIL sur le territoire du Parc (Source : PNR MR)

Relais d'Information Service – RIS

Un RIS est un mobilier urbain, implanté sur le domaine public, comportant une cartographie et une nomenclature des voiries et des activités présentes sur le territoire de la commune. Le RIS est un excellent moyen pour promouvoir l'ensemble des activités de la commune.

Il doit être implanté dans un lieu facile d'accès (stationnement proche, axe routier majeur de la commune, place publique, entrée d'agglomération, accès piéton facilité...).



Exemple de RIS sur le territoire du Parc (Source : PNR MR)

L'encadrement de la publicité représente un travail incessant de pédagogie auprès des élus et des porteurs de projets. Cet accompagnement doit être fait au travers d'une explication simple de la réglementation en vigueur dans un Parc naturel régional, ainsi que d'échanges constructifs pour que les porteurs de projet puissent communiquer de façon qualitative sur leurs produits ou services.

Au cours des prochaines années, les différents EPCI du territoire pourront se doter d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Il s'agit d'un document d'urbanisme qui fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et préenseignes. Il fixe également des conditions d'installation plus restrictives que celles issues de la réglementation nationale sur la publicité. Il a par ailleurs vocation à remplacer les RLP communaux dont les communes sont dotées.

1.3.5. La place des équipements publics au cœur des paysages préservés

La place des énergies renouvelables : entre préservation du paysage et développement d'une énergie verte

Les projets liés aux énergies renouvelables sont le plus souvent des projets d'envergure qui n'ont pour l'instant pas trouvé leur place sur le territoire. Il est très difficile aujourd'hui d'émettre un avis collégial sur l'accueil de ce type de projets ainsi que sur les projets situés en limite du Parc, dont l'impact dans le grand paysage sera particulièrement prégnant pour les personnes qui habitent à proximité de telles structures. Cependant, l'aspiration d'un Parc à produire une énergie renouvelable ouvre la porte à un échange pour définir quel type d'énergie pourrait être produit sur le territoire.

Un guide a été élaboré par le Parc afin de guider les habitants sur leurs choix d'énergies renouvelables à domicile, mais il n'aborde pas les projets tels que les champs éoliens, les fermes solaires ou l'accueil de méthaniseurs.

Il est à noter que la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne a édité deux Chartes au sujet des énergies renouvelables :

- La première est une Charte éolienne datant de février 2018 qui apporte un éclairage affirmé pour que les éoliennes ne puissent pas s'implanter sur le territoire. Les propos sont étayés au travers d'une étude paysagère, de la traduction de la VUE dans la zone d'engagement et de ses sensibilités, d'une Identification de l'Aire maximale d'influence paysagère et des préconisations pour l'éolien dans chacune des unités paysagères.
- La Charte sur la méthanisation et le photovoltaïque a été éditée en avril 2020. Elle propose une évaluation des sensibilités paysagères de ce type

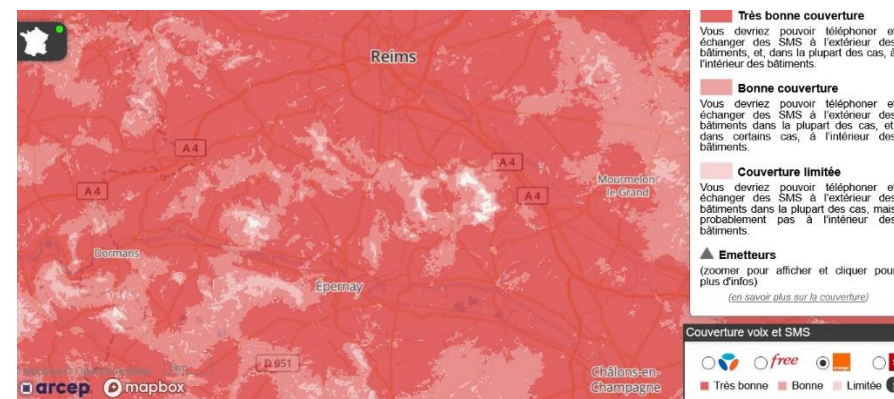
de projets au regard de la VUE ainsi que des conseils concrets sur l'installation de sites de méthanisation et photovoltaïques.

Le développement des infrastructures réseau

Le réseau de téléphonie mobile s'étend sur la Montagne de Reims au travers de pylônes répartis sur toutes les communes du territoire. Ces pylônes ne doivent pas s'élever à plus de 12 m de hauteur et font l'objet d'un accompagnement auprès des porteurs de projets afin de définir le choix de leur localisation, de leur couleur, ainsi qu'un aménagement paysager conséquent afin qu'ils s'intègrent au mieux dans leur environnement.

Ces principes d'accueil ont été mis en place suite à l'implantation d'un émetteur très impactant pour les paysages du territoire et visible au-delà des limites du Parc. Il s'agit de l'antenne relais d'Hautvillers implantée sur le point culminant de la commune. Cette antenne transmet des signaux analogiques et numériques pour la radiotéléphonie et la télévision. Cette dernière a un impact sur les grands paysages ainsi que sur la qualité de vie diurne et nocturne des habitants de par la présence de lumières rouges réparties le long de son mât et lui permettant d'être visible de loin.

Malgré ce déploiement des réseaux importants sur le territoire, de nombreuses communes ont une couverture en réseau 2G/ 3G et 4G limitée. Les zones blanches sont exclusivement situées sur les zones de forêt.



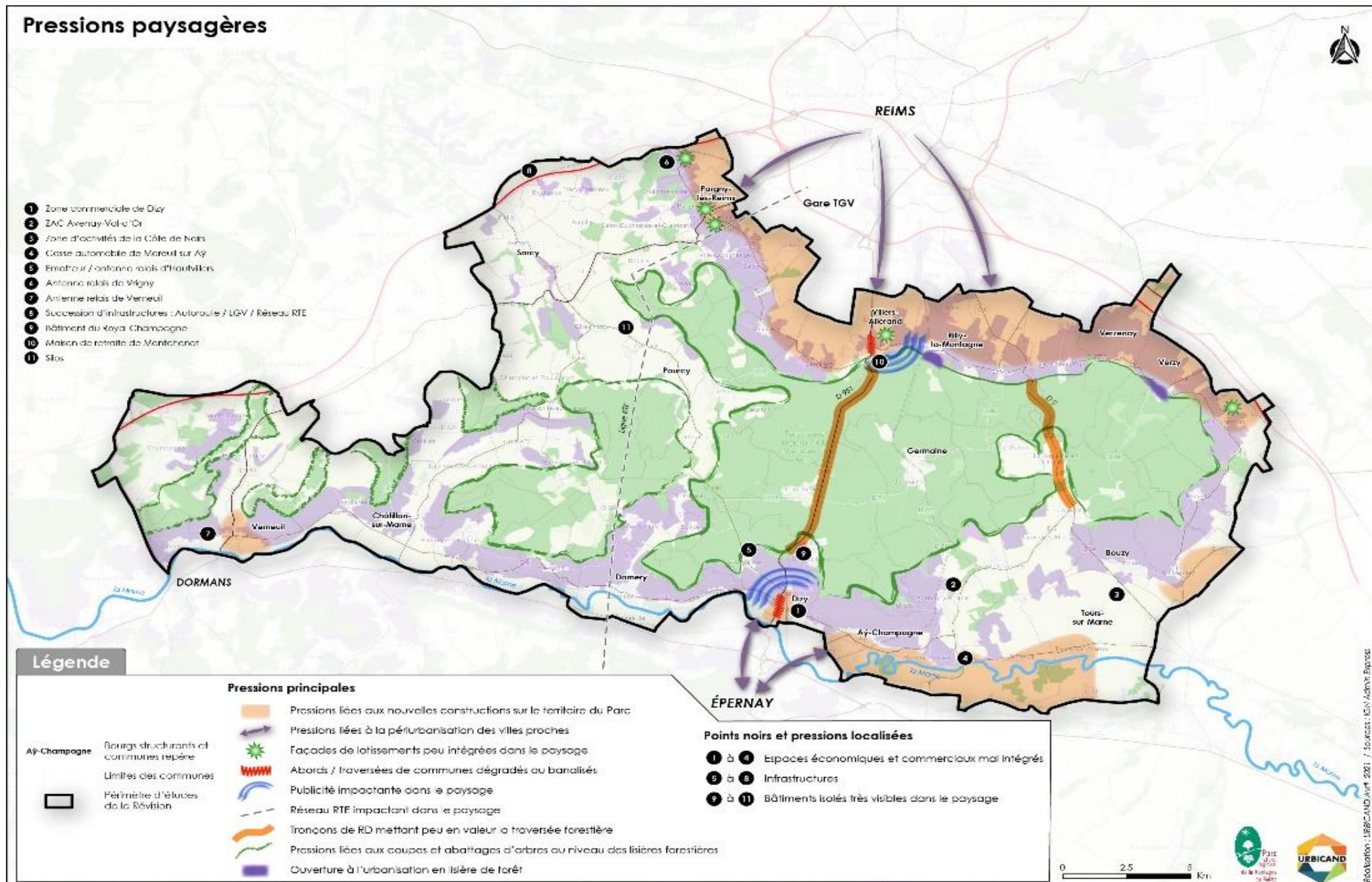
Couverture du territoire du Parc par le réseau 2G, 3G et 4G (Source : ARCEP, 2021)

Déploiement de la 5G

Avec le déploiement futur du réseau 5G sur le territoire national, une concertation avec les quatre principaux opérateurs devra être réalisée à l'échelle de la Montagne de Reims afin de définir la façon dont le réseau 5G va se déployer sur le territoire au cours des prochaines années.

Ces échanges avec les opérateurs permettront d'avoir une meilleure connaissance des projets d'implantation afin de définir conjointement les localisations les moins impactantes sur le paysage.

L'insertion paysagère des énergies renouvelables représente un enjeu fort pour l'avenir du territoire. Il y a un compromis à trouver afin de donner leur place à ces énergies tout en ayant une démarche de sauvegarde de la qualité des paysages. Il en est de même pour le développement des infrastructures de téléphonie mobile qui doivent permettre aux habitants de rester connectés. Mais ces implantations de pylônes doivent se faire en bonne intelligence avec les opérateurs afin d'éviter la surenchère d'infrastructures mal insérées dans les paysages de la Montagne de Reims.



1.4. Les politiques d'urbanisme et leur impact sur les paysages

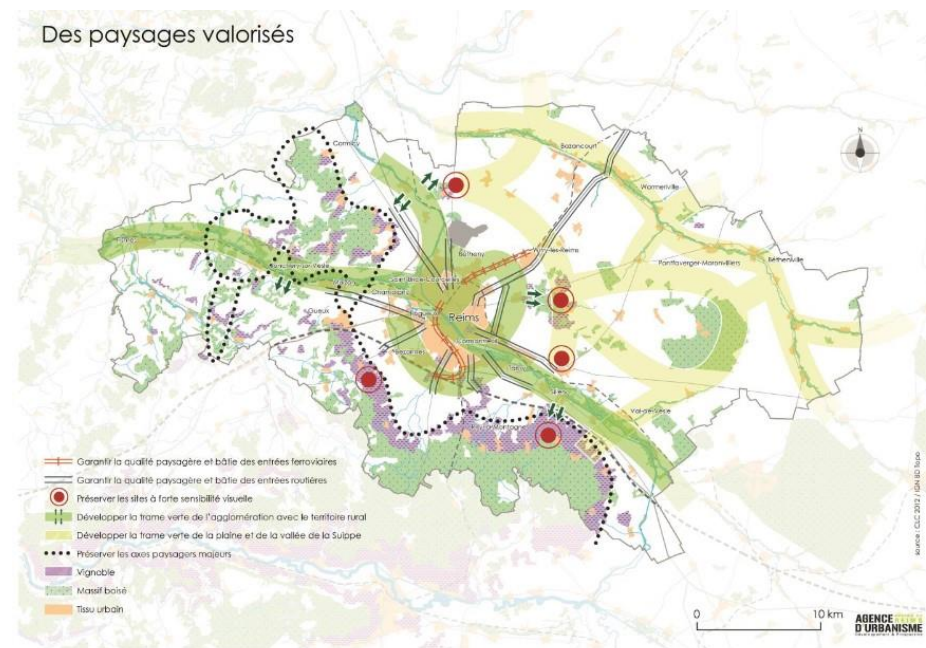
1.4.1. Les SCoT et leurs impacts

Sur le territoire du Parc, deux schémas de cohérence territoriale sont approuvés et couvrent 59 communes. 26 communes sont couvertes par le SCoT de la Région de Reims, 35 communes sont couvertes par le SCoT d'Épernay et sa Région tandis que 9 communes du territoire se trouvent en zone blanche.

Les Paysages à protéger ou à reconquérir dans les SCoT du territoire

Le **Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims** a mis en place une démarche de protection des paysages qui s'oriente sur la préservation des axes paysagers majeurs et remarquables. Les principaux points de valorisation ou de préservation du SCoT 2R sont les suivants :

- **Valorisation des ensembles paysagers emblématiques**, tout en préservant les coteaux viticoles de la Montagne de Reims et de la vallée de l'Ardre.
- **Urbanisation sur les coteaux : elle doit donner la priorité au réinvestissement des fissus urbains** existants et restreindre la possibilité d'extension de l'urbanisation à la continuité directe de terrains déjà bâtis. En cas d'impossibilité, les nouvelles implantations seront réalisées sur les secteurs paysagers les moins sensibles du territoire permettant une meilleure intégration.
- **Préservation des cônes de vues, des lignes de crêtes** et des points hauts de toutes les extensions urbaines.
- **Prévention de la banalisation des paysages.** Les paysages d'exception du territoire évoluent de manière parfois rapide, sous la pression du développement urbain qui rime parfois avec banalisation. Une vigilance sera apportée aux documents locaux d'urbanisme qui déterminent ces points en fonction des circonstances locales.



Les paysages valorisés dans le SCoT2R (Source : SCoT de la Région de Reims)

L'approche du **Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et sa Région** sur la protection des paysages est orientée principalement vers **la protection du Champagne et des paysages qui en font sa spécificité**. Il s'agit de l'élément clé de l'identité sparnacienne sur lequel le territoire du SCoTER a fondé son image et l'a portée à l'international.

Il est également stipulé que : « Les paysages non viticoles du territoire sont également de grande qualité et ne doivent pas être laissés pour compte. Le SCoTER porte ainsi un regard sur l'ensemble des paysages qui le composent pour les valoriser, préserver leurs caractéristiques fondatrices et leur attractivité, aussi bien pour les habitants, les touristes que pour les entreprises désireuses de bénéficier d'un cadre de vie agréable, où nature et urbanité se côtoient. »

Une qualité paysagère à valoriser sur l'ensemble du SCoTER



- Des espaces forestiers et boisés à valoriser
- Une diversité des pratiques culturelles en lien avec la richesse paysagère du territoire
- Le vignoble, repère paysager et caractéristique identitaire du SCoTER
- Une gestion paysagère des lisières urbaines à développer et une place de la nature à affirmer en ville
- Le périmètre du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- L'inscription UNESCO (VUE), levier de rayonnement
- Une palette de paysages variés à conserver
- ↔ Une trame bleue à conforter, et des liens à affirmer avec l'eau
- ◀▶ Des secteurs de vue à sauvegarder
- Une protection patrimoniale à organiser : SPR
- — — Des infrastructures routières et ferrées à intégrer au paysage

Les paysages à valoriser dans le SCoTER (Source : SCoTER)

La transposition de la Charte du Parc dans les SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims (SCoT 2R)

Les objectifs de la Charte apparaissent dans le **Document d'Orientation et d'Objectifs** (DOO) au travers des thématiques de préservation du paysage suivantes :

- La valorisation du cadre de vie afin d'encadrer le mieux possible les projets d'aérogénérateurs et des pylônes de radiotéléphonie,
- La protection des zones d'intérêt paysager majeur identifiées sur le plan du Parc afin de limiter l'étalement urbain, tout en préservant les singularités urbaines et architecturales du site d'implantation pour tous les projets d'urbanisation,
- La préservation de l'AOC Champagne de toute urbanisation,

- La protection de la continuité des franges boisées en ligne de crête sur le pourtour de la Montagne de Reims,
- L'intégration paysagère pour toute implantation de nouvelle zone d'habitat ou zone d'activités agricoles, viticoles ou artisanales. En évitant l'introduction de modèles architecturaux standardisés.

Schéma de cohérence Territoriale d'Épernay et sa Région - SCoTER

Le SCoTER couvre 30 communes de la partie sud du territoire ainsi que les cinq nouvelles communes du périmètre d'étude. La transposition de la Charte du Parc dans les documents constitutifs du SCoTER se fait principalement via le DOO, qui fait référence à la Charte au travers des éléments suivants :

- La préservation des lisières du massif forestier de la Montagne de Reims qui doit s'étendre sur une profondeur de 20 à 30 mètres dans un objectif de préservation de leur intérêt écologique et paysager,
- La valorisation des études inventoriant et cartographiant les zones humides sur le territoire,
- Valorisation des prescriptions paysagères et de la sensibilisation à l'urbanisme durable du Parc.

Les SCoT qui couvrent le territoire de la Montagne de Reims transposent principalement les grandes orientations de la Charte pour la préservation des milieux naturels et la sensibilisation à l'urbanisme durable que le Parc apporte aux communes au moment de l'élaboration de leurs documents de planification du territoire. Ils devront transposer les orientations les plus pertinentes de la Charte 2040 dans le cadre de leur révision.

1.4.2. PLU(i), Cartes Communales et RNU

Des documents de planification du territoire

La couverture par les documents d'urbanisme sur les 68 communes du territoire se répartit ainsi :

- 38 PLU approuvés et 6 en cours de révision ou de modification,
- 15 cartes communales approuvées et 1 en cours d'élaboration,
- 6 communes au Règlement national d'urbanisme (RNU), mais en cours d'élaboration de leur PLU et 4 communes encore soumises au RNU.

La Communauté Urbaine du Grand Reims a évoqué le souhait d'élaborer un PLUi à l'échelle des 143 communes qui la composent. Il s'agira du plus grand PLUi rural de France, avec toute la complexité d'un document de planification du territoire comprenant à la fois la ville de Reims, des communes périurbaines et des communes rurales.

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne souhaite également élaborer un PLUi à l'échelle des 14 communes qui la composent. Ce projet couvrira exclusivement des communes du Parc et sera un exemple intéressant pour la préservation et la valorisation du territoire.

À l'échelle du Parc, l'évolution des documents de planification du territoire vers une élaboration commune de PLUi permettrait de passer à une nouvelle échelle de réflexion afin de créer des zones d'ouvertures à l'urbanisation plus cohérentes sur l'ensemble du territoire. Car aujourd'hui, bien que la majorité du territoire soit couvert par des PLU, une partie des communes sont toujours couvertes par une Carte Communale ou au RNU, ce qui engendre une moindre maîtrise de la qualité de l'urbanisation dans ces zones. L'arrivée des PLUi devrait faire évoluer sensiblement les politiques locales. La concertation entre acteurs sera stratégique dans le cadre de ces démarches.

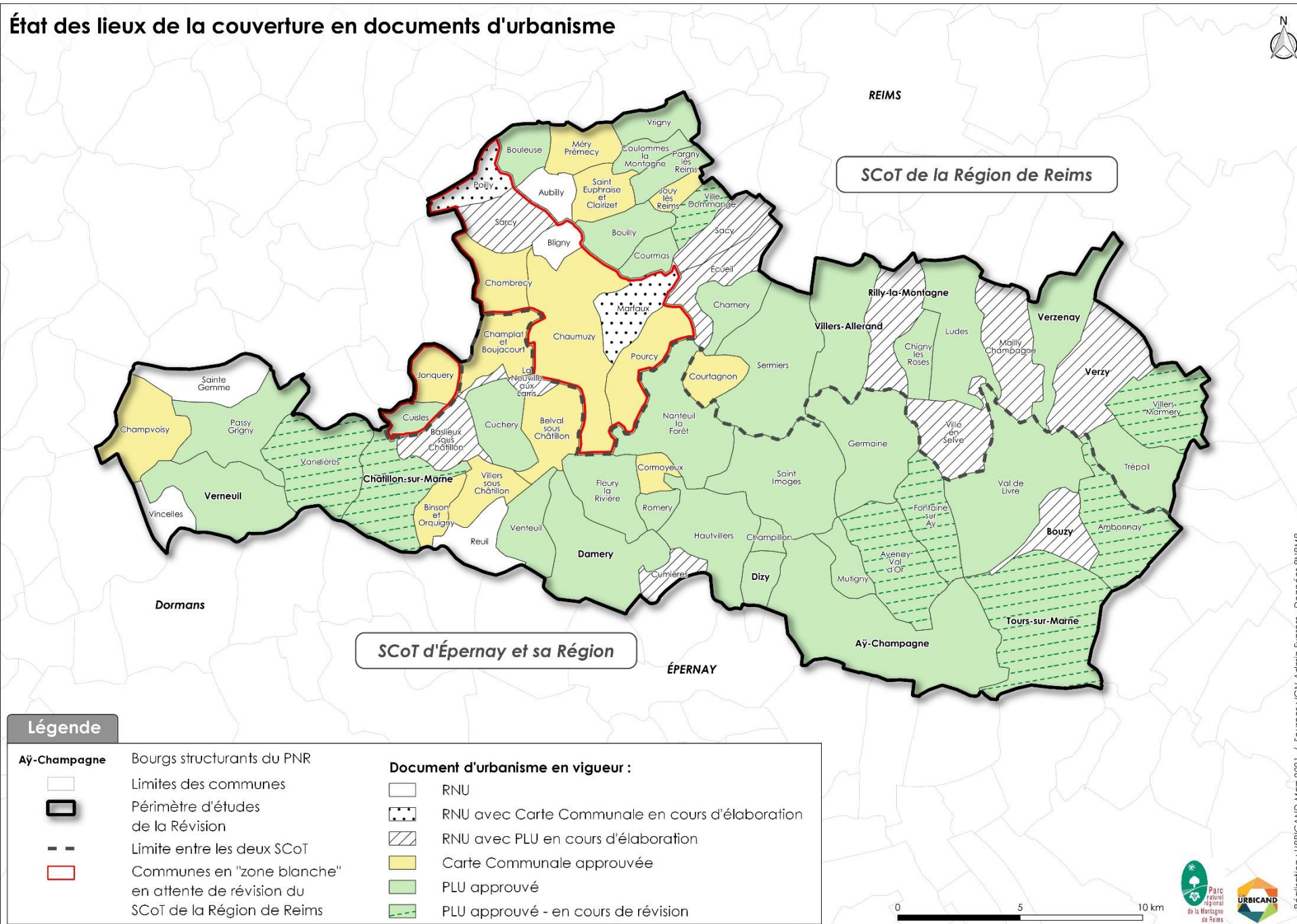
Vers une meilleure prise en compte des paysages dans les PLU

Même s'il est stipulé dans l'article L.151-5 du code de l'Urbanisme que : « Le projet d'aménagement et de développement durable définit : 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage » il est possible de constater que la prise en compte des paysages dans les documents de planification est liée à l'investissement du Conseil Municipal et du bureau d'étude chargé de l'étude. Le souhait de ces deux instances de protéger ou non les paysages de la commune change considérablement la nature des

pièces constitutives des dossiers, même après l'avis des Personnes Publiques Associées sur le projet arrêté de PLU.

Une grande partie des communes du Parc sont couvertes par un document de planification du territoire, mais certaines sont toujours au RNU. L'évolution future vers l'élaboration de plusieurs PLUi permettra d'avoir une meilleure cohérence sur l'implantation de nouveaux projets sur le territoire tout en limitant l'étalement urbain à l'échelle de la Montagne de Reims. De plus, les politiques de valorisation et de préservation des paysages trouveront un écho supplémentaire au travers des PLUi permettant d'avoir une vision équilibrée entre les communes.

État des lieux de la couverture en documents d'urbanisme



1.5. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
<p>Paysages urbains et villageois</p> <p>L'étalement urbain lié à l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation a un impact sur les paysages, qui se modifient et mutent progressivement vers une urbanisation plus importante. Ce phénomène est plus marqué pour les communes implantées à proximité des grandes agglomérations.</p> <p>Malgré un encadrement déjà existant, ces nouvelles urbanisations devront faire l'objet d'une vigilance accrue afin qu'elles s'insèrent au mieux dans les paysages.</p> <p>Les formes urbaines tendent à se banaliser.</p> <p>L'évolution des espaces banalisés des villes et villages situés aux abords du Parc est également impactante sur les paysages du territoire du fait des covisibilités. D'autant plus que ces dégradations lentes des paysages sont localisées au niveau des « entrées » dans le Parc.</p>	<p>L'impact paysager du développement urbain, au regard des extensions et projets qui restent insuffisamment intégrés et qualitatifs.</p>	<p>Principalement les villages situés en limite nord et sud du Parc.</p>
	<p>L'importance et la qualité des extensions urbaines en tenant compte des politiques nationales et régionales de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles.</p>	<p>Les villages localisés à proximité des zones agricoles.</p>
	<p>La qualité des paysages urbanisés issus de la densification des bourgs et des villages.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>
	<p>Le niveau d'encadrement des projets par les documents d'urbanisme et la prise en compte des spécificités du territoire, en considérant le déploiement à venir des PLUI.</p>	<p>Tout le territoire, en particulier les communes dotées d'un document d'urbanisme.</p>
	<p>La qualité des façades villageoises et de la mise en scène des villages dans le grand paysage.</p>	<p>Tout le territoire, et en particulier les secteurs de coteaux.</p>
<p>La forêt</p> <p>La gestion des coupes sur le plateau forestier au travers de leur prise en compte dans les plans simples de gestion.</p> <p>Le maintien des clairières habitées est un enjeu structurant et caractéristique du territoire.</p> <p>Ce paysage habité est d'une grande qualité tant par son implantation en lisière de forêt ou au cœur du vallon que par la respiration qu'il génère dans le paysage. Cet équilibre fragile pourrait être remis en question avec le changement climatique et les différentes maladies qu'il génère et qui pourraient provoquer des coupes rases, provoquant à terme la fin de cette échelle de clairière si spécifique.</p>	<p>L'importance et l'impact paysager des coupes forestières liées au changement climatique et aux maladies.</p>	<p>Principalement pour les forêts situées en haut des coteaux et le long des principaux axes de circulation.</p>
	<p>La pérennité et la qualité des paysages des villages clairières implantés au cœur du massif forestier.</p>	<p>Les villages de Saint-Imoges, Germaine, Ville-en-Selve.</p>

<p>La lisière forestière</p> <p>La lisière est vécue dans le grand paysage comme un espace de liaison entre la forêt et les coteaux viticoles. Cette lisière visible dans le grand paysage est également un belvédère privilégié qui permet de découvrir les vallées qui entourent la Montagne de Reims et les paysages du Triangle Marnais.</p>	<p>Le niveau de préservation des lisières forestières, cadre paysager indispensable et indissociable du paysage des coteaux viticoles – en particulier face aux tendances observées d'urbanisation de certaines lisières.</p> <p>Le maintien d'une lisière forestière dense, cadre paysager indispensable et indissociable du paysage des coteaux viticoles.</p> <p>La qualité des aménagements des points de vue et belvédères implantés sur les rebords du plateau forestier.</p>	<p>Ensemble des lisières forestières.</p>
<p>Les Coteaux viticoles</p> <p>L'évolution du paysage viticole a un fort impact sur les coteaux, à savoir la progressive prise en compte des enjeux environnementaux dans les méthodes de culture de la vigne. Au travers de la création des zones de non-traitement et de leurs requalifications futures et le déploiement à venir des PLUi.</p> <p>Les études menées par le Comité Champagne mettent en évidence une modification des méthodes de culture de la vigne au cours des prochaines décennies, avec des réflexions sur l'évolution de la hauteur des vignes et l'élargissement des rangs. Des études sur l'évolution des cépages de l'AOC Champagne sont également en cours afin que les nouveaux cépages soient plus résistants au changement climatique.</p> <p>Depuis une vingtaine d'années, les actions en faveur d'une culture plus respectueuse de l'environnement se multiplient : enherbement des vignes, maîtrise à la parcelle des eaux de ruissellement, réduction de l'utilisation de produits chimiques...</p>	<p>La qualité des paysages viticoles reconnus, compte tenu des évolutions dans la viticulture : nouveaux cépages, évolution des pratiques, zones de non-traitement...</p> <p>La qualité des paysages perçus depuis les points de vue dégagés en direction des vallées et de la plaine.</p> <p>Le niveau de préservation et la qualité de la mise en scène des villages remarquables implantés sur les coteaux.</p> <p>La qualité des paysages perçus depuis les routes en coteaux.</p>	<p>Ensemble du vignoble de l'AOC Champagne.</p> <p>Coteaux visibles depuis les lisières forestières.</p> <p>Entrées de villages et façades des villages en particulier dans les coteaux.</p> <p>Ensemble des villages visibles depuis les coteaux.</p>
<p>Le Tardenois et la Plaine Crayeuse</p> <p>L'équilibre entre les différents modes de culture paraît stable. Les projets d'infrastructures de taille importante qui pourraient s'implanter dans ces paysages vallonnés et en bouleverser la qualité posent question.</p> <p>Les quelques haies et arbres isolés présents sont des marqueurs dans la plaine et peuvent jouer le rôle de corridor écologique.</p>	<p>La qualité des formes urbaines et des façades villageoises dans la Plaine, compte tenu des fortes covisibilités avec les coteaux et les rebords de plateaux.</p> <p>L'intensité et la qualité du développement périurbain de Reims et d'Épernay sur le périmètre du Parc, mais également dans les vastes espaces limitrophes en covisibilité avec les coteaux.</p>	<p>Ensemble des espaces agricoles de la Plaine susceptibles d'accueillir des projets.</p> <p>Ensemble des villages situés dans la plaine crayeuse.</p>

<p>Les formes urbaines des villages sont très lisibles dans la zone agricole et les constructions hautes comme les clochers sont des éléments structurants dans la plaine.</p>	<p>La bonne intégration paysagère des projets, d'une manière générale : habitat, zones économiques, équipements et infrastructures.</p>	<p>Les espaces périurbains de Reims et d'Épernay, aux franges nord et sud du Parc.</p>
<p>La Vallée de la Marne et les vallées secondaires</p> <p>La vallée de la Marne est un des paysages emblématiques du Parc. Les sinuosités de la Marne ont dessiné cette vallée, en coupant en deux le plateau forestier, et créé deux coteaux presque identiques qui se répondent comme des miroirs.</p> <p>La préservation et la valorisation de la ripisylve, qui s'étend sur les rives de la Marne et du canal, sont des enjeux stratégiques.</p> <p>Le développement de l'urbanisation dans la vallée de la Marne est fortement contraint entre les zones de l'AOC Champagne et le fond de vallée inondable. Ses villages évolueront donc vers une densification de leurs armatures urbaines.</p>	<p>La qualité des covisibilités entre rebords de plateaux / coteaux et vallées, qui peut être rapidement fragilisée par des projets visibles et mal intégrés.</p>	<p>Coteaux et rebords de plateaux qui bordent la vallée de la Marne.</p>
	<p>La qualité des paysages de cours d'eau, et en particulier la qualité des ripisylves de la Marne et de ses affluents.</p>	<p>Fond de la Vallée de la Marne.</p>
	<p>L'intensité et la qualité du développement urbain dans le couloir urbanisé d'Épernay, Magenta, Dizy, où la pression de l'urbanisation a été relativement forte par le passé.</p>	<p>Couloir urbanisé Épernay, Magenta, Dizy.</p>
	<p>La qualité et la reconnaissance des paysages des vallées secondaires, plus intimistes.</p>	<p>Toutes les vallées secondaires.</p>
	<p>La qualité des paysages perçus depuis les axes de découverte : véloroute de la vallée de la Marne, itinéraires paysagers en coteaux.</p>	<p>La véloroute de la vallée de la Marne et routes de découverte du paysage, identifiées dans le diagnostic.</p>
<p>Infrastructures et grands équipements</p> <p>Les paysages traversés quotidiennement par les usagers ne sont pas toujours bien conservés ou valorisés et ne sont donc pas des leviers pour développer l'attractivité du territoire actuellement.</p> <p>Les grandes infrastructures sont des repères importants dans la plaine, mais une vigilance accrue doit être apportée à l'insertion des structures liées aux énergies renouvelables.</p> <p>L'intégration paysagère des réseaux électriques et de téléphonie doit continuer à être encadrée en privilégiant l'enfouissement des réseaux téléphoniques et aériens.</p>	<p>La qualité des paysages perçus et des aménagements réalisés au niveau des grands axes traversant le Parc : RD951, RD 9, RD34, ligne des Bulles.</p>	<p>Le long de tous les axes de circulation et depuis la ligne TER « la ligne des Bulles ».</p>
	<p>L'impact paysager des projets liés aux énergies renouvelables, compte tenu des interrogations fortes sur les sites d'implantation et les modalités d'insertion paysagère de ces projets.</p>	<p>Dans la plaine crayeuse et le Tardenois.</p>
	<p>L'impact des antennes relais et des équipements de réseaux dans le paysage, avec des interrogations spécifiques liées au déploiement de la 5G.</p>	<p>Principalement sur les points hauts du territoire.</p>

<p>La publicité</p> <p>La réglementation sur la publicité n'est pas toujours respectée. L'encadrement de la publicité représente un travail incessant de pédagogie auprès des élus et des porteurs de projets. Cet accompagnement doit être fait au travers d'une explication de la réglementation en vigueur dans un PNR, ainsi que d'échanges constructifs pour que les porteurs de projet puissent communiquer de façon juste et qualitative sur leurs produits ou services.</p>	<p>L'impact de la publicité sur la qualité des paysages, avec des secteurs où la publicité est encore très importante.</p>	<p>Tout le territoire, et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les secteurs de pression identifiés dans la carte des pressions paysagères, • les villages et bourgs les plus importants, • le long des axes routiers les plus empruntés.
--	--	--

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

2. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

Le territoire du Parc a la particularité d'être à proximité de villes-portes riches d'une histoire et d'un patrimoine architectural reconnu. Reims, appelée « Durocortorum » à l'époque gallo-romaine, fut capitale de la Gaule Belgique, lieu de baptême du premier roi chrétien Clovis au 5^e siècle, ville des sacres des rois de France. Elle est *Ville et Pays d'art et d'histoire* depuis 1987, comme Châlons-en-Champagne en 2007, chef-lieu administratif de la Marne, connue pour son architecture à pan de bois ou en appareillage champenois. Châlons dispose également d'une riche architecture civile et religieuse du 18^e siècle.

La ville d'Épernay s'était lancée dans la création d'un *Pays d'art et d'histoire*, dont une partie du périmètre concernait des communes du Parc, mais ce projet n'a pu aboutir suite au désistement de certaines communes. En 2020, Épernay, candidate pour le label *Ville d'art et d'histoire*. Capitale du Champagne, elle est notamment reconnue pour les grandes maisons de Champagne installées avenue de Champagne. Elle est également le siège des institutions du Champagne, le Comité Champagne et le Syndicat Général des Vignerons.

En 2015, le Comité du Patrimoine mondial a donné un avis favorable à l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie « Paysage culturel ». Les trois sites au cœur de cette inscription concernent le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, les coteaux historiques d'Hautvillers, Aÿ, et Mareuil-sur-Aÿ, dans la partie sud-est de son territoire et les deux autres dans les villes-portes voisines, l'Avenue de Champagne à Épernay et la Colline Saint-Nicaise à Reims. Une « zone-tampon » entourant les Coteaux historiques déborde sur les finages de Cumières, Dizy, Champillon et Mutigny, et une « zone d'engagement » intègre l'ensemble du vignoble champenois, et donc la totalité des communes viticoles de l'aire du Parc de la Montagne de Reims. Cette inscription reconnaît la richesse unique de ce patrimoine bâti, paysager et souterrain. Territoire à la croisée des trois villes-portes, le Parc fait le lien entre tous ces patrimoines historiques et architecturaux.

2.1. L'histoire du territoire

2.1.1. Les grandes caractéristiques du territoire

Territoire de passage, le Parc de la Montagne de Reims, au même titre que la Marne, a connu toutes les formes d'invasions et de guerres possibles, obligeant les habitants à se replier sur eux-mêmes au fil des siècles. Les preuves d'installation de

l'Homme sur ce territoire remontent à la préhistoire, notamment sur les bords de Marne, comme le démontrent les puits funéraires (entre 3000 et 2000 ans av. J.-C.) à Tours-sur-Marne ou encore les silex néolithiques trouvés à Venteuil (5000-2500 av. J.-C.).

Les villages du territoire sont anciens, il est très rare de trouver un document écrit qui précise leurs fondations. Ce sont alors les traces archéologiques ou bien la toponymie qui permettent de comprendre l'origine des communes, dès la protohistoire avec des villages celtes. C'est véritablement à l'Antiquité que l'invasion romaine donne leur physionomie aux paysages et aux villages que nous connaissons aujourd'hui. Plusieurs voies romaines traversaient le massif de la Montagne de Reims. Ils s'agissaient d'axes principaux qui reliaient Reims aux autres cités gauloises. On peut encore trouver leurs traces au niveau du Massif du Chêne à la Vierge, près de Saint-Imoges.

De la période médiévale à la Révolution, les villages et bourgs du territoire furent gérés soit par les abbayes, comme celle de Saint-Remi de Reims, ou bien par de grandes familles de seigneurs laïcs, comme la famille de Châtillon, très puissante, qui participa aux croisades, ainsi qu'à de nombreuses batailles pour le roi de France. À la fin du 13^e siècle, le comté de Champagne entra dans le domaine royal.

Au fil des siècles, les habitants ont connu de nombreuses vicissitudes, à l'instar d'autres territoires du royaume de France. La Révolution française entraîna de nombreuses destructions suite à la vente des biens nationaux, comme l'abbaye Saint-Basle de Verzy ou encore celle d'Avenay.

2.1.2. L'histoire du massif forestier

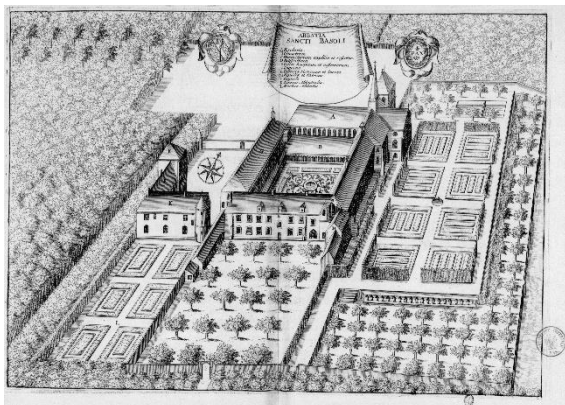
Le massif forestier de la Montagne de Reims n'est pas considéré comme un espace naturel vierge ; depuis la Préhistoire, il a considérablement évolué sous l'influence du climat, mais surtout de la main de l'homme en fonction de ses besoins.

Le rôle des congrégations monastiques

C'est à partir du Moyen-âge, que l'occupation humaine se développe en Montagne de Reims. Les congrégations monastiques vont jouer un rôle primordial dans l'exploitation de la forêt dès le 6^e siècle. Ces établissements religieux tiennent leurs domaines directement de princes mérovingiens ou des prélats de l'Eglise de Reims.

Les congrégations de moines deviennent alors les plus grands défricheurs. Celles-ci s'installent à proximité de la forêt qui couvre le plateau de la Montagne de Reims,

comme le monastère royal d'Avenay, l'abbaye de Saint-Pierre à Hautvillers, le monastère de Saint-Basle à Verzy. Les plus grands propriétaires forestiers, que sont le chapitre et l'archevêché de Reims, ont constitué un important domaine sylvopastoral et de terres cultivables. Les moines et les seigneurs bâtissent des villages et des hameaux forestiers pour accueillir de la main d'œuvre nécessaire à l'exploitation de terres nouvellement défrichées, comme la Neuville-en-Chaillois.



Abbaye Saint-Basle de Verzy

Les monastères Saint-Pierre d'Avenay et Saint-Basle de Verzy seront détruits à la Révolution Française. L'abbaye d'Hautvillers se dresse encore aujourd'hui : elle est désormais propriété d'une grande Maison de Champagne.

Les trois forêts domaniales présentes sur le territoire, Faux de Verzy, Chêne à la Vierge à Saint-Imoges et Forêt d'Hautvillers, proviennent toutes d'anciennes propriétés royales

et ecclésiastiques. Nombreuses sont les légendes à avoir existé autour des mystérieux Faux, ces hêtres tortillardes. Parmi elles, celles qui racontent qu'ils ont été plantés et entretenus par les moines de l'Abbaye de Saint-Basle. Celle-ci fut rétablie au 10^e siècle en forêt de Verzy et prit le nom du moine-ermite Saint-Basle qui vécut au 6^e siècle, reconnu pour ses miracles. De nombreuses croix et des calvaires isolés témoignent de la présence pendant plusieurs siècles des moines, comme celle de la Croix de l'Ermitage, qui indiquerait l'emplacement de la cellule de Saint-Basle, près de l'Observatoire du Mont Sinäi. Une chapelle commémorative fut construite en 1894 à l'entrée de la forêt de Verzy, afin de se souvenir de l'abbaye.

La forêt – site d'extraction de matières premières

En Montagne de Reims, il est à noter la présence importante à partir du 19^e siècle et jusqu'en 1945, des lieux de production de terres cuites : plus de 30 lieux étaient alors en activité sur le territoire. Les principaux matériaux de construction étaient la tuile et la brique. La terre indispensable à leur fabrication est extraite à ciel ouvert à proximité des briqueteries et tuileries. Le foisonnement témoigne du mode d'exploitation propre à cette période. Les installations provisoires se déplacent très facilement, en fonction des matières premières, le bois et l'argile.

La briqueterie de Dizy absorbait 280 tonnes de bois par an, tandis que le massif forestier alimentait particuliers et professionnels en charbonnette et bois de mines. Les tuileries de Ludes consumaient plus de cent stères de bois par mois pour la cuisson des tuiles. Les pierres meulières ont également fait l'objet d'exploitation, notamment à Verzy. Ces pierres servaient à l'empierrement des chaussées ou à la fabrication des meules des moulins. Le bois était également très utilisé et transformé en charbon de bois.

De ces lieux de productions, seuls le four et la cheminée de la Briqueterie du Vertin à Saint-Imoges, des traces de bâtiments au Craon de Ludes, des lieux-dits, des noms de rues dans les communes ou encore des trous d'extraction en forêt sont les preuves de cette activité florissante passée.



Briqueterie de Saint-Imoges

Le lien entre la forêt et la vigne est également une composante importante car, pendant plusieurs siècles et jusqu'en 1918, le vigneron aura besoin des matières premières : bois pour les échelas, les hottes, les pressoirs, les paniers, les tonneaux, les fûts, les cuves...

Ces sujets, encore peu explorés, mériteraient d'être plus approfondis par des recherches et études.

La Première Guerre mondiale trouble la gestion forestière en entamant le capital forestier (bois mitraillé, bois de chauffe, équipements militaires, reconstruction...). Les forêts de la Montagne de Reims connurent une intense activité pendant la période de l'entre-deux-guerres (arrivée de bûcherons étrangers, reconstitution des peuplements, remise en état des parcelles dévastées, débitage des bois mitraillés...). Durant la seconde Guerre Mondiale, la forêt est exploitée par de jeunes travailleurs qui poursuivront leurs tâches jusqu'en 1955, date de l'introduction de la mécanisation, encore en usage aujourd'hui.

La forêt, riche d'un patrimoine archéologique à explorer.

En 2018, dans le cadre du programme Forêt d'exception®, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et l'Office National des Forêts se sont associés pour la mise en place d'une mission LIDAR (technique de mesure à distance via un laser embarqué - survol des forêts en avion) - sur les forêts domaniales, élargies aux forêts privées et communales, soit 245 km². Ce vol a révélé de nombreuses traces archéologiques datant pour les plus anciennes de l'époque antique et médiévale : traces d'agriculture ancienne, d'anciens billons de culture, d'anciennes vignes, de loges de bûcherons, de charbonnières, de voies gallo-romaines, de sites d'extraction de matières premières ou encore d'aménagements militaires de la Grande Guerre. Les données LIDAR ont révélé une richesse archéologique indéniable. Cependant, ces données archéologiques n'ont pas encore été exploitées. Des études plus poussées sont à mettre en œuvre, dans le but de développer une approche culturelle forestière auprès des scientifiques et du grand public et de promouvoir les valeurs identitaires du patrimoine forestier.

La forêt en Montagne de Reims a connu de multiples transformations au gré des siècles. Source principale de richesses, de matériaux pour les habitants de la Montagne de Reims, elle a joué un rôle primordial dans le développement et l'identité du territoire. Son histoire mérite d'être plus amplement étudiée et préservée pour ne pas disparaître.

2.1.3. L'histoire de la vigne

Au travers de récits et de sources historiques, notamment le testament de Saint Remi au 6^e siècle, il est attesté que, dès l'antiquité tardive, les habitants ou les congrégations religieuses de la Montagne de Reims produisaient du vin. Mais il faudra attendre le 18^e siècle et ses nombreuses découvertes techniques et innovations pour voir apparaître le champagne effervescent.

La commune d'Hautvillers est aujourd'hui considérée internationalement comme le berceau du champagne. Dom Pérignon, cellérier de l'abbaye au début du 18^e siècle, se voit attribuer au cours du 19^e siècle l'invention du champagne et de l'utilisation du bouchon de liège, mais aucune archive ne l'atteste. Jusque-là l'abbaye, à l'instar des communes environnantes, produisait un vin rouge tranquille. Aujourd'hui, on s'accorde à dire que Dom Pérignon a perfectionné l'assemblage raisonné des crus.

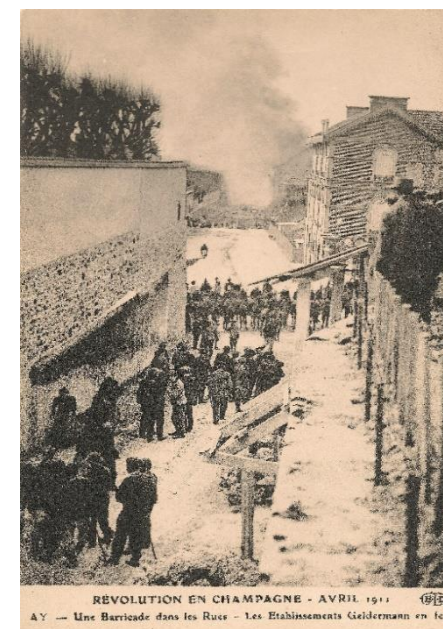
Jusqu'au 19^e siècle, le vigneron est un ouvrier polyvalent vivant de travaux aussi bien dans les vignes, dans la forêt ou dans les champs.

Au 20^e siècle s'amorcent des changements et différents événements vont bouleverser le monde vigneron et installer une organisation telle que nous la connaissons aujourd'hui.

De 1892 à 1914, le vignoble champenois, est ravagé par la crise du phylloxéra, petit insecte, puceron de la vigne, qui oblige à abandonner la vigne française en foule. La sauvegarde du vignoble s'organise et des syndicats anti-phylloxériques sont créés dans les villages qui plus tard donneront naissance à l'organisation syndicale du vignoble de Champagne : le Syndicat général des Vignerons en 1904. Le vignoble s'organise pour devenir une force face au négoce. Mais la lutte contre le phylloxéra donne aussi naissance à l'Association Viticole Champenoise (AVC), qui réunit le négoce et le vignoble dans une réflexion technique autour de la défense du vignoble contre le phylloxera. Sous son action, le vignoble sera reconstitué entièrement en porte-greffe américain, laissant place à des vignes ordonnées en rang.

Les révoltes des vignerons en 1911

Les récoltes marnaises sont mauvaises voire nulles entre 1907 et 1910, à cause du phylloxéra, du gel et des orages qui détruisent les vignes. Les négociants en vin, plutôt que d'augmenter le prix du raisin, préfèrent s'approvisionner dans l'Aube et au-delà. À cette époque, la Champagne viticole n'est pas encore délimitée, et les négociants s'approvisionnant en dehors de la Champagne ne peuvent être considérés comme fraudeurs. Pourtant ces événements vont pousser les Marnais à exiger une délimitation. En 1908 ; une première délimitation est proposée, mais celle-ci exclut catégoriquement l'Aube. C'est alors que dans l'Aube débute une série de manifestations. Les Marnais de leur côté manifestent leur mécontentement jusqu'à ce jour du 11 avril ou certains négociants, considérés comme fraudeurs, sont visés par des pillages et des casses impressionnantes, notamment à Aÿ-Champagne ou à Venteuil.



La révolte des vignerons

La mécanisation, l'amélioration des techniques culturales et la formation des vignerons leur permettent de développer leur exploitation et la vigne devient de plus en plus rentable. Certains se rassemblent pour mutualiser leurs moyens ; c'est la naissance des premières coopératives (années 20). Petit à petit les coopératives acquièrent des lieux de pressurage et de stockage des vins, parfois proposés par des maisons de négoce elles-mêmes. Le premier Centre vinicole à Chouilly sort de terre en 1972. La coopération est alors en plein essor et les vignerons toujours mieux formés développent leurs propres champagnes : c'est l'essor de la manipulation et de la commercialisation des vins de vignerons.

La Villa Bissinger à Aÿ-Champagne

Depuis le début des années 2000, la Villa a pour mission de collecter et valoriser la mémoire du patrimoine viticole. Une ethnologue, détachée de la CCGVM, réalise auprès des vignerons et des professionnels du Champagne des interviews qui servent à alimenter les programmes de recherches et la connaissance du monde vigneron. Ces données ont été regroupées au sein d'une base de données, accessible à tous dans le Centre de documentation Orale. La Villa Bissinger propose régulièrement des expositions ou des événements. En 2021, la Villa Bissinger fusionnera avec l'Institut Georges Chappaz et deviendra une antenne de l'Université de Reims. Le Parc a déjà conduit un partenariat avec la Villa Bissinger dans le cadre de l'inventaire des loges de vignes en 2011-2012. D'autres perspectives de partenariat sont à envisager, notamment dans le cadre de l'inventaire des Maisons de Champagne.

Programme de recherche Univigne (2015-2019). En 2015, la Villa Bissinger a été à l'initiative d'un programme de recherche réunissant plusieurs chercheurs de l'Université Reims Champagne-Ardenne et de Neoma dans les disciplines de l'histoire, de l'économie, du droit, de la sociologie et de l'info comm'. Soutenu par la Région, le collectif Univigne a travaillé sur l'évolution du monde viticole champenois dans la seconde moitié du 20^e siècle.

La vigne a structuré et structure les paysages et l'histoire du territoire. Aujourd'hui, lorsqu'on se déplace dans les villages de la Montagne de Reims, les traces de cette histoire sont importantes et visibles, notamment à travers l'architecture : grandes Maisons de Champagne, pressoirs, vendangeoirs, maisons de négoce, maisons ouvrières.

2.1.4. Les traces de la 1^{ère} Guerre Mondiale

La 1^{ère} Guerre Mondiale a été un événement marquant et traumatisant pour le territoire du Parc. Arrière-front pendant quatre années, les communes du Parc connurent beaucoup de bouleversements : mouvements de population, bombardements, destructions, restrictions, réquisitions par les armées, hôpitaux militaires, stockage de matériel. Les dégâts matériels ont été considérables, notamment sur le flanc Nord de la Montagne de Reims, avec des bombardements répétés pendant quatre années et dans le Tardenois lors de la seconde Bataille de la Marne en 1918. Cette bataille fut décisive et précipita le recul des Allemands, mais provoqua des milliers de morts en l'espace de quelques jours.

De nombreux trésors architecturaux ont disparu sous les bombes. Mais, au-delà des destructions matérielles, la 1^{ère} Guerre Mondiale a véritablement marqué et traumatisé les esprits des habitants et a en quelque sorte arraché à cette région une partie de son identité et de son âme.

A l'instar de toutes les communes de France, les villages de la Montagne de Reims ont érigé des monuments aux morts en hommage à leurs héros tombés au front.

À la fin de la guerre, la France a dû gérer des millions de morts et la question de leurs sépultures. Bien souvent difficiles à identifier, les corps étaient dispersés sur les différentes zones de front. Face aux difficultés de rapatriement des corps, il a donc été décidé d'ériger, à partir de 1919, des cimetières militaires à proximité des zones de bataille. Ainsi la Montagne de Reims compte 11 cimetières militaires (britanniques, italiens, français, allemands).

Les traces de la 1^{ère} Guerre Mondiale sont également importantes en forêt. Encore aujourd'hui, il n'est pas rare de retrouver des arbres « mitraillés » qui portent les stigmates des combats. Grâce au relevé archéologique LIDAR, de nombreux aménagements militaires ont été identifiés en forêt : des tranchées, des voies de chemin de fer et des cantonnements. Un important réseau militaire avait été mis en place sur le flanc nord, face à Reims, notamment une série de bunkers. La connaissance de ce patrimoine non protégé est à améliorer par le biais de fouilles archéologiques plus approfondies ou de recherches historiques et à valoriser par des aménagements touristiques attractifs.

Le site historique du Mont Sinaï, géré par l'ONF, classé Monument Historique, est le seul équipement qui a bénéficié d'aménagements touristiques : table d'orientation, panneau de découverte, mise en sécurité du bunker et des tranchées. Toutefois, ces aménagements mériteraient d'être rénovés et d'être à la hauteur de la notoriété du site.

Résidence artistique « Par les communes ».

La Résidence *Par les communes*, menée sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims avec la Compagnie du Diable à quatre pattes de 2013 à 2018, a permis aux habitants de s'approprier leur territoire, leur histoire et de participer à son dynamisme.

Ayant pour fil conducteur la mémoire de la Grande Guerre 14-18 ce projet culturel a valorisé le souvenir d'un événement marquant pour l'identité territoriale du Parc. Il s'est inscrit dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre. Ce projet culturel, qui a rayonné sur les 65 communes du Parc et ses villes-portes, s'est appuyé sur les municipalités et tous les volontaires : collecte de mémoire, recherches, ateliers-théâtre participatifs, diffusion des spectacles professionnels. En 2020, la Cie le Diable à 4 pattes a obtenu pour la Résidence le 1^{er} Prix Grand Est des solidarités rurales attribué par le CESER.

De nombreuses démarches et événements commémoratifs ont été mis en place sur le territoire du Parc, entre 2014 et 2018, essentiellement par les communes, le Parc, le Conseil Départemental de la Marne ou des associations locales : expositions, parcours historiques, reconstitutions historiques, conférences, spectacles. Outre les événements historiques, nombreux ont été les événements à parler de la vie quotidienne des habitants à l'arrière-front. Ces commémorations sur 4 ans ont mobilisé de nombreux acteurs et ont permis de révéler aux nouvelles générations cette guerre particulièrement traumatisante pour leurs aïeux.

2.2. Le patrimoine bâti structurant

2.2.1. Les ensembles urbains et les monuments remarquables

Site Patrimonial Remarquable (SPR) Ay, Mareuil, Hautvillers

Aÿ, Hautvillers et Mareuil forment depuis 2016 un Site patrimonial remarquable (SPR) qui identifie pour chaque commune les éléments d'intérêt tant patrimonial, architectural, qu'environnemental : espaces privatifs non bâtis (jardins, cours), bâtis d'intérêt architectural, vues remarquables, espaces d'intérêt écologique à créer ou à conforter...



Hautvillers (Source : PNR MR)

Les SPR visent à protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel en accompagnement du PLU. Résultat d'un travail de réflexion et de terrain, mêlant acteurs locaux et spécialistes, le SPR se base sur un état des lieux partagé, tant architectural, patrimonial qu'environnemental, que le Parc a accompagné.

Dans le périmètre du SPR, tous les travaux ayant pour objet et pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, sont soumis à une autorisation préalable. Instrument de gestion du territoire, le SPR a pour objectif de préserver l'unité urbaine et architecturale en tenant compte de sa diversité et de son évolution et de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces en y associant des intentions de développement durable. Il comprend :

- Un diagnostic ainsi qu'un rapport de présentation qui exposent les motifs et les objectifs relatifs à la création du SPR et les particularités historiques, patrimoniales, architecturales, urbaines, environnementales et paysagères du territoire retenu.



Hautvillers (Source : PNR MR)

- Un règlement (le PVAP : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) avec des prescriptions et recommandations à prendre en compte pour l'établissement des projets afin d'assurer une bonne gestion et une mise en valeur des éléments patrimoniaux identifiés.
- Un périmètre correspondant à la délimitation de la zone protégée incluant les éléments identifiés du patrimoine à préserver dans une perspective architecturale, urbaine et paysagère.

Chaque mois, une permanence est assurée en commun avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), l'instructrice du service urbanisme de la CCGVM et l'architecte du Parc pour conseiller et orienter les porteurs de projet sur ces communes.

La réglementation exigeante et l'accompagnement très individualisé des porteurs de projet améliorent la qualité des projets et commencent à impacter l'harmonie des ambiances bâties révélant le caractère spécifique à chaque village.

Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Châlons-en-Champagne, Reims et Épernay

Les trois villes-portes du Parc, aux riches patrimoines bâtis, ont chacune une politique forte de connaissance, de préservation et de valorisation de leurs cadres de vie, en lien avec leur histoire et le développement de l'industrie du champagne.

Afin que les constructions puissent s'adapter aux défis du 21^e siècle et aux nouvelles nécessités de la vie contemporaine (sociologiques, énergétiques, technologiques) tout en préservant leurs qualités architecturales et historiques, chaque ville a mis en place des outils réglementaires dont plusieurs SPR.

La ville de Reims est dotée, depuis novembre 2016, d'un SPR sur le secteur de Saint-Nicaise (l'un des sites les plus prestigieux de la production de Champagne, au sud-est du centre historique de Reims) et d'un SPR sur le centre-ville depuis le 28 mai 2020.

La ville d'Épernay est dotée d'un SPR/AVAP sur son secteur urbain (centre-ville élargi) depuis septembre 2018, incluant la célèbre Avenue de Champagne.

La ville de Châlons-en champagne est dotée d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) depuis 2009 modifiée en AVAP à partir de 2016 et adoptée en SPR en 2019 sur les secteurs du centre-ville historique, anciens faubourgs, emprises 19^e et début 20^e et vues remarquables.

ZIPAUPM et Autres ensembles remarquables à enjeu de protection

Les « zones d'intérêt patrimonial architectural urbain et paysager majeur » (ZIPAUPM), notion propre à la charte du Parc en vigueur, pointent plusieurs communes présentant un intérêt patrimonial jugé intéressant pour le territoire afin d'étudier leur possible protection par des dispositifs réglementaires ou des cahiers de recommandations.

La sensibilisation des communes définies comme ZIPAUPM n'a pas abouti à la mise en œuvre de démarches concrètes. Les communes ne se sont pas saisies du dispositif, ne souhaitant pas imposer une réglementation supplémentaire spécifique au-delà du document d'urbanisme en vigueur. De plus, l'existence de périmètres de protection Monument Historique diminue l'intérêt de réaliser une démarche type SPR.

Le Parc a accompagné plusieurs communes, à l'instar de Verzenay ou Châtillon-sur-Marne, dans diverses démarches de valorisation patrimoniale. Une prochaine étape pourrait être la mise en œuvre d'une mesure de protection, bien que la tendance actuelle ne soit pas à l'ajout de réglementations supplémentaires.



Verzenay (Source : PNR MR)

Par ailleurs, d'autres communes que celles identifiées en ZIPAUPM sur le plan Parc de 2009, pourraient tout autant faire l'objet d'une attention spécifique du point de vue patrimonial, en passant par un dispositif réglementaire de type SPR, MH, PLU ... mais aussi non réglementaire, comme les cahiers de recommandations (exemple de Mailly-Champagne).

Éléments bâtis remarquables non protégés

Certaines constructions, identifiées à travers les relevés d'architecture faits par le Parc, pourraient également faire l'objet d'un repérage voire d'une protection particulière pour leur intérêt architectural, patrimonial et/ou historique, dont voici notamment quelques exemples :

- le bâti viticole (caves, Maisons et établissements de vins de Champagne, loges de vignes...) ; un inventaire initié par le Parc en 2019 en partenariat

avec l'Association pour le Patrimoine Industriel de Champagne-Ardenne (APIC) est actuellement en cours ;

- les bâtiments de la République comme les mairies, les écoles publiques, mais aussi les bureaux de poste (Trépill), les salles des fêtes, les gares... et les bâtiments publics ou privés emblématiques de la première moitié du 20^e siècle (notamment bâtiments de style Art Déco).



Chaumuzy (Source : PNR MR)

Localisation et caractérisation des Monuments Historiques

Le Parc compte 28 monuments classés Monuments Historiques et 3 monuments inscrits (cf. tableau et carte). Ces édifices protégés sont principalement des églises, des éléments du patrimoine militaire, classés ou inscrits dans les années 1920.

Un seul édifice a été ajouté à l'inventaire général depuis 2009 - l'ancien tribunal de baillage à Châtillon-sur-Marne, inscrit partiellement en 2012. L'immeuble du 17^e siècle a conservé certains de ses aménagements intérieurs, comme l'escalier de pierre et la cheminée de la grande salle. En bas de l'escalier sont présentées des armoiries tenues par un lion. L'escalier en pierre est caractéristique des grands escaliers de la deuxième moitié du 17^e siècle. La grande cheminée, avec son trumeau décoré, s'inspire aussi des grands modèles de la deuxième moitié du 17^e siècle.

Depuis 2009, certains édifices classés ont fait l'objet de grandes restaurations par les Bâtiments de France comme l'église Saint-Trésain à Avenay-Val-d'Or ou encore l'église Saint-Pierre à Chamery.

2.2.2. Le Patrimoine religieux

Le Parc compte 72 églises dont 21 classées Monuments Historiques (nouvelles communes incluses). Il est à ajouter à ces églises la chapelle Saint-Lié à Villedommange, celle du Prieuré de Binson à Châtillon-sur-Marne ainsi que l'ancienne abbaye à Hautvillers, classées également. La plupart de ces églises ont été classées après la Première Guerre mondiale, notamment suite à de nombreuses destructions.

Le patrimoine religieux sur le territoire du Parc n'est pas en péril et les campagnes de restauration pour les églises classées sont régulièrement mises en œuvre par l'UDAP et la Conservation des Monuments Historiques. Toutefois, certaines églises classées du territoire nécessiteraient des restaurations plus urgentes.

Les projets de restauration des églises menés par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et les Monuments Historiques ont pour objectif dans les années à venir de prendre plus en considération le périmètre de protection – préserver le monument, mais également l'écrin bâti et paysager qui l'entoure.

La restauration des églises non classées est une charge importante pour les communes qui en ont la compétence - travaux longs et coûts importants de restauration. Cela demande alors une forte motivation et volonté de la part des élus de se lancer dans des projets de restauration. De par la raréfaction des offices, certaines églises sont très peu utilisées et ne sont plus des espaces de vie et de rencontres. D'autre part, certains élus se posent la question de donner un autre usage à ces édifices ou encore d'animer leurs églises en proposant des concerts ou spectacles. L'utilisation des églises à des fins culturelles est plutôt rare et ponctuelle sur le territoire. La paroisse qui en a l'usage est souvent réfractaire à accueillir des concerts.

Les églises romanes

Le Parc dénombre 17 églises de style Roman, majoritairement situées dans la Vallée de l'Ardre, dans le Châtillonnais ou la Petite Montagne de Reims. 13 d'entre elles sont classées Monuments Historiques : Sacy, Villedommange, Chambrecy, Chamery, Châtillon-sur-Marne, Coulommès-la-Montagne, Cuchery, Jonquery, Marfaux, Passy-Grigny, Poilly, Pourcy, Reuil.

Très endommagées, voire totalement détruites pendant la Grande Guerre, nombre d'entre elles ont été reconstruites en conservant voûtes, clochers à bâtières, arcs et

colonnes en hommage à l'art de leurs bâtisseurs. Celles de Marfaux ou encore de Poilly seront restaurées à l'identique, d'où leur classement.

Les églises non classées de Sarcy, Bligny, Bouleuse et Chaumuzy ont subi de très grandes destructions en 1918 et il a été choisi à la Reconstruction de ne pas les rebâtir à l'identique, mais de s'inspirer du style Néo-Roman.

Les églises romanes de la Vallée de l'Ardre sont souvent courtes et trapues. Elles sont toutes surmontées de tours carrées ou rectangulaires se terminant par un toit à deux pentes, dites « clochers à bâtières ». La plupart d'entre elles sont positionnées au centre du cimetière communal, lui-même ceint d'un mur de clôture. La majorité des églises romanes ont été agrandies ou modifiées pour partie entre le 13^e et le 16^e siècle.

En 2000, le Syndicat mixte du Parc a mis en place un circuit de découverte de 33 églises Romanes dont certaines, compte tenu de la cohérence architecturale, ne font pas partie du territoire du Parc. Le circuit consistait en l'ouverture en journée des églises entre avril et octobre, à la mise en place de panneaux explicatifs dans chaque église et d'un livret de découverte payant. Au bout de quelques années, le circuit n'a plus fonctionné. L'ouverture des églises en journée n'a plus eu cours et les bénévoles qui ouvraient les églises ont disparu et n'ont pas été remplacés. En outre, de nombreux élus sont de plus en plus réticents à laisser les églises ouvertes par peur des vols ou des dégradations.

En 2015 le Parc, accompagné de la DRAC Champagne-Ardenne et des services des Monuments Historiques, a travaillé sur un projet de circuit de valorisation autour de quelques églises romanes (7 églises classées), via une application mobile. Ce projet n'a pas abouti en raison de la problématique d'ouverture des églises, de leur mise en sécurité et du manque de soutien des services de la DRAC Champagne-Ardenne, en période de fusion au sein de la Région Grand Est.

La question de l'ouverture permanente et de la mise en sécurité de ces édifices est un point central pour permettre leur valorisation. Il serait intéressant de réfléchir aux possibilités et moyens techniques qui permettraient de laisser ouvertes les églises tout en permettant de sécuriser les biens mobiliers dont elles disposent. La valorisation des églises du Parc est un vrai enjeu pour le territoire. Cette richesse patrimoniale n'est pas suffisamment exploitée d'un point de vue touristique et culturel, mais aussi d'un point de vue sociétal – comment à nouveau faire des églises des lieux de vie et de rassemblement, en dehors des offices religieux ?

2.2.3. Le chemin de fer et les gares

La ligne Reims-Epernay

La ligne de chemin de fer, qui relie Épernay à Reims traversant le territoire du Parc, a été mise en service en 1854. Quatre stations intermédiaires ont été dotées d'une gare reprenant quasiment le même plan : Ay, Avenay-Val-d'Or, Germaine et Rilly-la-Montagne. Le tunnel qui débouche à Rilly-la-Montagne constitue la construction la plus importante. Cette ligne historique a constitué le tronçon terminal de la ligne Paris-Reims jusqu'à l'ouverture de la ligne à grande vitesse en 2007. Elle a participé à la structuration du territoire, permettant de rendre accessible aux citadins certaines communes du Parc et de les rendre attractives. Désormais desservie par des TER, cette "Ligne des Bulles" est à la fois un axe de transport quotidien et un outil d'attractivité touristique.

Le Chemin de fer de la Banlieue de Reims (CBR)

Le CBR, construit à partir de 1894, était un réseau local qui s'étendait au début du 20^e siècle sur 400 km de voies métriques, desservait 180 communes et comptait 120 gares. Le réseau complet fut terminé en 1913. Il maillait le territoire en étoile depuis Reims jusqu'à Montmirail, Épernay, Châlons-sur-Marne, Soissons et Reims.

De nombreuses communes du Parc étaient desservies par cette voie. La ligne du CBR souffrit au cours de la Première Guerre mondiale et servit au transport des blessés et du matériel militaire. Après la guerre, elle fut peu à peu remise en service, mais, de par le développement de la voiture, elle perdit de son utilité. Les voies furent déclassées en 1938 et les terrains furent cédés gratuitement aux communes.

Aujourd'hui, la plupart des anciennes gares CBR présentes sur le territoire sont devenues des maisons d'habitation, comme à Trépail, Verzenay, Ludes, Bouleuse... Ce patrimoine, qui a fait l'objet de nombreuses valorisations (expositions du Parc en 2007, ouvrage de Wagner), mériterait d'être mieux exploité d'un point de vue touristique. Les anciens tracés de la voie, souvent en lisière de forêt ou dans les vignes, sont très fréquentés aujourd'hui par des randonneurs.

Outre le nom « chemin du CBR » qui est rentré dans les usages des locaux, aucun équipement touristique ne rappelle l'histoire de ce petit train.

2.2.4. Le canal latéral à la Marne

Le canal latéral à la Marne a été construit à partir de 1840, sur une longueur de 67km. Il longe la Marne et contribue à structurer les limites géographiques du Parc. Véritable ouvrage d'art, avec ses ponts ou ses écluses, il fut jusqu'en 1970 un axe important de transports de marchandises et d'échanges commerciaux. Aujourd'hui, son chemin de halage est devenu un lieu de promenade et de découverte touristique sur l'histoire, la faune, la flore et le paysage grâce aux panneaux d'interprétation mis en place par le Parc le long de la Véloroute de la Vallée de la Marne, créée par le Conseil Départemental de la Marne.

2.3. Le patrimoine ordinaire et vernaculaire

2.3.1. Le patrimoine architectural

La topographie de la Montagne de Reims confère au bâti une fonction importante dans la structure des paysages de coteaux du vignoble et dans les vallonnements du Tardenois. La maîtrise de l'évolution du tissu bâti constitue un enjeu majeur pour la qualité des paysages.

En l'absence de conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sur le département de la Marne, la mission d'accompagnement et de conseil architectural exercée par le Parc revêt un caractère stratégique. Le Parc œuvre comme chef de file pour la qualité de la construction et des rénovations du bâti ancien, en lien avec ses partenaires : UDAP, Maisons paysannes de France, Services de l'État, Collectivités, Fondation du patrimoine, Maison de l'habitat, Universitaires ...

Cette mission intègre de plus en plus les attentes en matière de recherche de solutions architecturales contemporaines innovantes (matériaux sains, systèmes d'économie d'énergie, économie de la consommation d'espaces...), notamment à travers le développement d'un réseau régional « écoconstruction » avec Envirobat Grand Est et les actions de la Direction de la Transition Ecologique Energétique et de l'Environnement de la Région Grand Est.



Chamery (Source : PNR MR)

Le patrimoine bâti ordinaire

L'étude du patrimoine bâti du Parc a été réalisée à plusieurs échelles. Un état des lieux global des matériaux et couleurs du bâti, complété par l'édition d'un guide, a permis de dresser un portrait général de la construction traditionnelle. D'autre part, la réalisation de « relevés patrimoines », effectués dans le cadre de la réalisation des porteurs à connaissance du Parc, et l'établissement de « notes patrimoines », sur sollicitation de projets privés ou communaux, ont permis d'établir des fiches descriptives de nombreux éléments du patrimoine bâti.

Toutes ces connaissances acquises par le Parc font l'objet d'une diffusion large et partagée pour sensibiliser les acteurs du territoire et valoriser le patrimoine à travers de nombreuses actions : conseil et accompagnement des porteurs de projet, guides « Escapade du Parc », vidéos, réalisation d'outils d'animation, expositions, espace de démonstration des matériaux de construction...

Ces actions permettent de développer la prise en compte du patrimoine culturel bâti dans le projet de territoire du Parc et dans les projets des acteurs locaux. Aucune autre structure n'étudiant ce patrimoine à cette échelle (association, service public), le rôle du Parc pour améliorer et diffuser ces connaissances est donc primordial.

Les composantes de l'architecture locale

Le patrimoine bâti traditionnel du Parc est fortement déterminé par les activités économiques du territoire (agriculture et viticulture notamment) et les contraintes locales : topographie, climat, histoire... mais surtout par les matériaux disponibles puisés dans le sous-sol du territoire. Deux types de matériaux ont été exploités pour la construction :

- ceux utilisables directement tels quels après extraction :
 - roches issues de carrières : craie, moellons de calcaire, blocs de meulière et un peu de grés et de grés calcaires,

- pierres calcaires du Lutétien continental provenant de l'épierrement des champs (murs sans joints),
- ceux nécessitant une transformation préalable :
 - les argiles et limons ont été utilisés comme matière première aux nombreuses tuileries et briqueteries qui ont fonctionné en Montagne de Reims, au cours notamment du 19^e siècle et du début du 20^e siècle, période durant laquelle l'industrie céramique a connu son apogée,
 - « terre à brique » pour les "carreaux de terre" composés de fragments de craie gélivée, mélangés avec des limons ou des argiles compactées dans des moules puis séchés,
 - sables et sables calcaires à Microcodium appelés « beurges ».

L'habitat rural traditionnel, associant habitat et bâtiments fonctionnels (grenier, cellier et/ou cave, écurie, porcherie, poulailler, étable parfois), est encore le patrimoine vernaculaire le plus présent dans les centres villages de la Montagne de Reims et le plus représentatif du territoire du Parc. Dans ces constructions, les détails (modénatures des façades : corniches, bandeaux, encadrements, éléments de serrurerie, ornements de toiture, murs de clôtures, emmarchements en pierres...) témoignent de l'attention portée à la qualité technique, mais aussi esthétique des réalisations les plus modestes.

Les maisons de notables, ou dites bourgeoises, dont les matériaux et l'architecture diffèrent du tout au tout, sont moins nombreuses.

Ce patrimoine (exploitations poly-culturelles dont « l'habitat vigneron », intégrant des locaux de fabrication et de conservation du vin, est une variante), sujet à de nombreuses restaurations et transformations, reste fragile.

Ce patrimoine presque exclusivement privé est en effet très difficile à protéger. L'intérêt économique et social que représente la valorisation du patrimoine reste secondaire vis-à-vis des logiques de rendement, des effets de modes diffusés par les médias et de la recherche de praticité au quotidien pour les propriétaires.

De plus, la méconnaissance des matériaux locaux mis en œuvre et la perte des savoir-faire constructifs traditionnels (mais aussi l'absence de filières d'exploitation des matériaux locaux), parallèles au développement d'une offre toujours grandissante de solutions « clé en main » et de produits prêts à l'emploi très largement diffusés par les grandes enseignes, ont pour conséquence la multiplication des restaurations ponctuelles rapides et à moindre coût inappropriées qui risquent d'entraîner la disparition du bâti traditionnel à court ou moyen terme.

Enfin, la part la plus ancienne de ce bâti, constituée des constructions les plus modestes, au cœur des centres-villages denses et sans terrain extérieur est de plus en plus délaissée car peu adaptée aux modes de vie et aux modes de culture actuels. L'investissement nécessaire (projet d'architecture et budget) à la transformation de ce bâti décourage les propriétaires. Dégradé car laissé sans entretien, ce bâti est souvent récupéré par des opérateurs peu scrupuleux faisant place nette pour reconstruire une opération rentable sans recherche de qualité architecturale.

Organisation et implantation des bâtiments

Dans les cœurs de villages, le bâti est souvent dense et regroupé. Les constructions, associant plusieurs bâtiments, sont mitoyennes et implantées en limite de parcelle le long de la voie et des limites séparatives. Elles organisent des espaces intérieurs : cours ou jardins intimes. Lorsque les cours ou jardins donnent sur la rue, l'intimité est préservée par des murs de clôture relativement hauts. Il en résulte un tissu urbain caractérisé par des linéaires de rue continus avec une prédominance du minéral.

Des volumes simples

Certaines constructions sont édifiées de plain-pied, mais la plupart suivent le modèle rez-de-chaussée + étage + comble (parfois aménagé). Elles sont généralement de géométrie simple sur un plan rectangulaire et peuvent associer plusieurs bâtiments en L ou en U. Il en résulte des constructions de formes simples dont les façades sont en « rectangles allongés ». Ici, la recherche de singularité ne se situe pas dans la complexité des volumes, mais dans la richesse de mise en œuvre des détails de construction.



Toitures en tuiles – PNR Montagne de Reims (Source : PNR MR)

Des façades bien composées... et enduites

C'est l'aspect des murs, les matériaux employés, leur texture et leur couleur qui donnent à l'architecture locale l'essentiel de son caractère. La façade est généralement percée de façon régulière avec des décors plus ou moins développés appelés modénatures. En briques, parfois en pierre ou en céramique, corniches, bandeaux, encadrements de baies... elles apportent une touche de couleur et parfois de fantaisie aux façades.



Traditionnellement, les constructions sont enduites. Les constructions en moellons calcaires et/ou de meulière étaient enduites à pierre-vue, et les constructions en carreaux de terres et/ou moellons de craie, ou celles mettant en œuvre des pierres de moins bonne qualité, étaient entièrement enduites. Les enduits traditionnels, à base de chaux et de sable locaux, ont des couleurs beiges plus ou moins clairs, avec une finition généralement talochée.

Le ciment romain, mélange de chaux et de débris de terres cuites (briques et tuiles pilées) se retrouve encore assez fréquemment sur des bâtiments qui n'ont pas été rénovés depuis longtemps. Il est généralement réservé aux murs de clôtures, aux bâtiments fonctionnels, aux murs arrières ou de pignons des habitations.

Des toits de tuiles

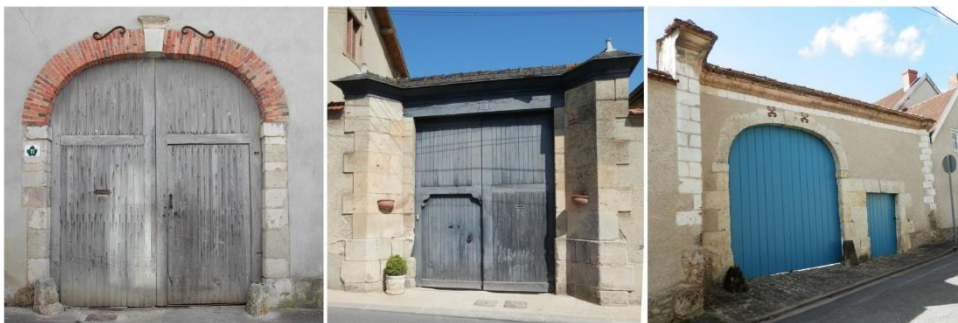
La toiture est la partie du bâti qui marque le plus le paysage. Elle a traditionnellement un volume simple, généralement à deux pans entre 30° et 45°, avec des pignons droits, ou parfois avec croupes ou demi-croupes, et un léger débord (30 cm environ) traité avec un cache-moineau. Elle utilise principalement de la tuile de terre cuite de ton rouge nuancé : d'abord petites tuiles plates fabriquées par les tuileries locales puis petit à petit, après-guerre, tuiles mécaniques losangées ou à cote. Plus onéreuse que la tuile mécanique, l'ardoise est également présente, mais plutôt pour les bâtiments publics et les habitations cossues.

Les lucarnes, qui permettaient l'accès aux combles depuis la façade principale en même temps que leur ventilation et leur éclairage, se sont développées lors de la Reconstruction et sont aujourd'hui plus ou moins répandues dans les villages de la Montagne de Reims.

Des ouvertures plus hautes que larges

Plus hautes que larges, les ouvertures sont généralement soulignées par des encadrements en briques rouges ou beiges ou en pierres locales, avec des linteaux cintrés ou droits. Dans les constructions d'après-guerre, ou sur des ouvertures percées postérieurement, on retrouve souvent des linteaux droits métalliques.

Lorsqu'une propriété regroupe plusieurs bâtiments (habitation et activités), l'accès à l'intérieur de la parcelle se fait souvent via un porche ou un chartil, élément important du décor du bâti. Le porche peut être rectangulaire ou cintré, en pierre, en briques, avec un linteau droit en bois ou en métal, à l'alignement sur rue ou en retrait. Les chartils, en plus d'être des lieux de passage et de desserte, servaient également pour travailler au sec en cas d'intempéries.



Porches et chartils – PNR Montagne de Reims (Source : PNR MR)

Villas et maisons de notables

Ces constructions s'assimilent aux demeures bourgeoises du début du 20^e siècle ou aux villas résidentielles construites en nombre entre les deux guerres. Plus cossues, à vocation exclusivement résidentielle, elles se démarquent volontairement du bâti vernaculaire. On les retrouve surtout dans les petits bourgs situés sur la ligne de chemin de fer : Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or et Aÿ-Champagne, par laquelle la bourgeoisie rémoise venait en Montagne de Reims installer ses résidences secondaires pour profiter de « l'air pur ».



Verzenay (Source : PNR MR)

Occupant le centre de grandes parcelles, avec le plus souvent un jardin d'agrément, voire un parc, elles ont des surfaces importantes et présentent une volumétrie généralement complexe avec un style architectural éclectique très ornementé, mêlant les influences locales et régionalistes ou encore Art déco.



Mailly-Champagne (Source : PNR MR)

Matériaux locaux et d'importation (type pierre d'Euville ou de Savonnière) sont associés. La meulière y est également très répandue, appareillée de façon particulière, en « peau de girafe » ou en rocaille.

Avec le développement de l'aénotourisme, certaines constructions sont transformées en hébergement touristique (Sacy, Chigny-les-Roses...).

Bâtiments de la République

Monuments et bâtiments publics se démarquent du reste des constructions traditionnelles car ils ont une fonction de représentation. Les mairies-écoles sont emblématiques de la grande phase de reconstruction qui a eu lieu au lendemain de la Première Guerre mondiale. Regroupant les principaux services publics des villages, une attention particulière leur a souvent été accordée. Leur architecture suit les règles de composition classiques et de symétrie avec des décorations nombreuses et des matériaux variés.



Germaine (Source : PNR MR)

Patrimoine industriel, viticole et agricole

Le patrimoine industriel

Le patrimoine industriel en Montagne de Reims concerne essentiellement les activités viti-vinicoles et celles de fabrication de terre cuite (tuileries et briqueteries). Hormis ces activités, il y a peu de constructions industrielles d'ampleur sur le Parc. De plus, celles-ci sont mal connues. Seul le repérage du patrimoine industriel de la Marne, réalisé entre 1988 et 1996 par les services de l'Inventaire (édition parue en 2002), donne un aperçu général de ce patrimoine. Cet inventaire des établissements industriels créés avant 1950 identifie une dizaine d'établissements intéressants sur le territoire du Parc, dont la briqueterie de Saint-Imoges, l'ancienne minoterie de Tours-sur-Marne (aujourd'hui cartonnerie Smurfit Kappa) et les établissements des vins de Champagne (caves, logements patronaux, logements de contremaîtres, cités ouvrières...) ou associés comme la distillerie de marc de champagne Goyard à Aÿ-Champagne.

Parmi les bâtiments non répertoriés, citons, entre autres :

- les moulins, à caractère plutôt artisanal, dont il ne reste qu'une dizaine d'exemples aujourd'hui sur le Parc,
- le four à chaux à l'entrée de Verzenay, dernière trace de l'exploitation locale de la chaux.

L'industrie du bois a quant à elle laissé peu de traces (chantiers mobiles, petits métiers sans gros outillages...). La dernière scierie du territoire du Parc (scierie Gillery à Poilly, créée en 2000) a fermé ses portes en 2019.

Deux organismes régionaux, l'Association pour le Patrimoine Industriel de Champagne-Ardenne (APIC) et la Villa Bissinger (Aÿ-Champagne), contribuent à des travaux de recherche et organisent des opérations de diffusion et de restauration de la connaissance dont certains thèmes concernent le territoire du Parc. Le Parc participe à leurs actions sous différentes formes, comme la publication de l'article « *La briqueterie de Bellevue à Saint-Imoges* » dans les Cahiers de l'APIC en 2005 ou celui sur les ensembles architecturaux de la viticulture, reprenant les informations du guide matériaux et couleurs du bâti, paru en 2020.

Briqueteries et tuileries

Résistante et facile à mettre en œuvre, la terre cuite, sous forme de tuiles ou de briques, est un matériau de construction très répandu. Elle s'est imposée dans les secteurs où il n'y a pas ou peu de bonnes pierres à bâtir, comme sur la Montagne de Reims. Sur les 54 établissements existant autrefois sur le Parc (Ludes, Dizy, Saint-Imoges, Jouy-lès-Reims...), seuls subsistent aujourd'hui les vestiges de la briqueterie du Vertin à Saint-Imoges. Le Parc est aujourd'hui propriétaire du site avec son four de type Hoffmann et sa cheminée, éléments encore visibles aujourd'hui, mais dont l'état de dégradation est fort avancé.



Briqueterie du Vertin (Source : PNR MR)

Pour valoriser cette acquisition, le Parc a réalisé plusieurs études entre 2007 et 2010 afin de créer un équipement voué au développement durable, mais il n'y a pas eu d'aboutissement jusqu'à aujourd'hui. En l'absence d'études et de travaux de restauration d'ampleur à court terme, c'est un patrimoine qui risque de disparaître.

Patrimoine viticole

En dehors des ensembles regroupant habitat et activités, qui forment le tissu bâti majoritaire des villages du Parc, le paysage bâti local est marqué par la présence d'un patrimoine viticole « industriel » constitué de constructions bien spécifiques car le champagne, par sa lente et minutieuse élaboration et son caractère exceptionnel, nécessite des bâtiments adaptés.

- Celliers et caves

Caves et celliers ont pour rôle de conserver le vin à température constante pendant les mois, voire les années, de maturation. Le cellier, construit de plain-pied, et les caves creusées dans le sol permettent d'entreposer les bouteilles avant commercialisation et se retrouvent partout. Le cellier est souvent un bâtiment à part, parfois avec un grenier ou un étage, et proche du logis, quand la cave fait partie intégrante de la construction.

- Maisons de négoce de champagne

Les maisons de négoce de champagne montrent l'emprise des familles sur un territoire. L'architecture est alors un moyen de marquer, dans l'espace, la réussite d'une marque et ses ambitions. Elle est partie prenante du paysage. Cette architecture, au service d'une production, associe autour d'une cour, de bâtiments d'accueil et de bureaux avec une architecture recherchée (au départ pour certains, il s'agit de beaux logis ou de grandes demeures) et bâtiments d'exploitation, d'architecture plus rationnelle. Les plus belles de ces maisons sont des bâtiments monumentaux, qui mettent en œuvre des matériaux nobles et de riches décors. Les constructions plus récentes ont une architecture plus « industrielle » voire un parti pris clairement contemporain (maison Janisson à Verzenay...).

- Vendangeoirs et pressoirs

Lié au grand négoce champenois, le vendangeoir correspond aux bâtiments qui abritent les pressoirs, mais désigne aussi le lieu d'hébergement des vendangeurs et l'ensemble des bâtiments fonctionnels organisés autour d'une cour (vendangeoir Sainte-Hélène à Hautvillers). Le pressoir ou centre de pressurage, est également un bâtiment fonctionnel, facilement repérable par la présence de quais de chargement et de grandes portes d'accès. Il peut avoir fait l'objet d'une recherche esthétique avec quelques éléments de décors architecturaux. Actuellement de nouveaux bâtiments sont souvent construits dans un style plus impersonnel que les

anciens, type hangar. Certains locaux désaffectés, comme le pressoir Pommery à Aÿ-Champagne, sont réhabilités pour accueillir de nouvelles fonctions (musée...).

- Coopératives vinicoles

Bâtiments plus récents, liés à l'histoire particulière de la Champagne (la coopération permet d'assurer un équilibre professionnel en permettant une indépendance du vignoble face aux négociants), on les retrouve en périphérie des villages. Fonctionnels, volumineux, ces bâtiments ont essentiellement un caractère industriel. Certains ont néanmoins fait l'objet d'une recherche architecturale (Avenay-Val-d'Or...) et récemment de nombreuses coopératives ont lancé des travaux de rénovation, souvent en lien avec une extension, avec une architecture plus soignée, mais des matériaux industriels et une prédominance du bac acier et des tons anthracites.

- Maisons ouvrières



Dizy (Source : PNR MR)

L'importance du négoce dans le commerce du Champagne et, durant longtemps, le besoin d'une importante main d'œuvre, expliquent la présence de ces maisons ouvrières (Verzenay, Ay, Mailly-Champagne...). Groupées, répétitives, sous forme de linéaires mitoyens en front de rue, elles sont représentatives d'une époque. Ayant perdu leur fonction sociale, elles ont été vendues et sont soumises à des transformations

variées et individuelles qui mettent à mal leur unité et leur identité.

Depuis l'inscription des coteaux, maisons et caves de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015, on voit nettement un regain d'intérêt pour la valorisation de ce patrimoine bâti viticole, mais aussi pour la création architecturale dans ce milieu encore très traditionnel (champagne Chiquet à Dizy). Mais il y a encore peu d'exemples de ce type sur le territoire du Parc.

Le Parc a un rôle à jouer en synergie avec ses partenaires pour sensibiliser les professionnels et encourager le développement de projets qualitatifs en adéquation avec l'image d'exception du champagne.

Les nouveaux bâtiments agricoles, viticoles et d'activités

A côté des quelques exemples d'architecture contemporaine, c'est bien la masse des constructions de « gros volumes » de type hangar qui marque le plus les paysages du Parc.



Belval-sous-Châtillon (Source : PNR MR)

Ces bâtiments d'activités, délocalisés à l'extérieur du village pour plus de commodité, ont une architecture souvent réduite à l'essentiel avec une économie de forme et d'emploi de matériaux où prédomine le bardage métallique (bac acier). Ces constructions purement utilitaires ne sont pas vues comme de l'architecture et répondent quasi exclusivement à un souci d'usage et de protection.

Installés dans des espaces dégagés, les grandes masses de ces bâtiments d'activités doivent tout autant, sinon plus que les autres constructions, faire l'objet d'une étude architecturale pour se fondre dans leur environnement.

L'échelle de ces constructions peut créer une rupture dans la continuité du bâti des villages et induire un effet « disqualifiant » lorsqu'elles sont trop nombreuses ou implantées sans attention. À l'heure actuelle, les projets de bâtiments, élaborés par des constructeurs et trop rarement par des maîtres d'œuvre, ne prennent pas suffisamment en considération l'environnement proche, pourtant décisif pour leur intégration paysagère. Leur implantation, les points dominants et leur visibilité, la jonction avec les éléments du paysage, le choix des matériaux et des couleurs, une expression simple et l'aménagement des abords : tous ces aspects, sur lesquels le Parc s'appuie à travers ses actions de sensibilisation et avis, doivent être davantage pris en compte.

Les savoir-faire développés à partir des matériaux locaux

À partir des nécessités et des matériaux locaux à disposition, une tradition architecturale et plusieurs techniques constructives traditionnelles se sont forgées sur le Parc : enduits à la chaux, construction en carreaux de terre, fabrication de briques et de tuiles, mais aussi travail de la meulière et du bois.

Les enduits à la chaux

La réalisation d'enduits s'est généralisée au cours du 19^e siècle avec le développement de la production de la chaux. Les enduits à la chaux sont fabriqués localement sur chaque chantier. Traditionnellement, les maçons utilisaient de la chaux grasse ou de la chaux aérienne (qui pouvait être fabriquée localement dans des fours à chaux) et du sable : sable de carrière locale, « sable à lapins » ou sable de rivière, plus ou moins tamisés. En fonction des sables utilisés, plus ou moins argileux, la couleur des enduits varie du beige clair aux tons de terre. Parfois, de la tuile pilée (ou chamotte) était additionnée aux enduits afin d'augmenter leur résistance, le mortier prenait alors une couleur rosée. Les enduits étaient généralement à pierre-vue ou entièrement couvrants, de finitions diverses, afin de masquer un appareillage peu soigné ou de protéger des pierres de moins bonne qualité. Il est dressé en léger retrait des éléments de structure du bâti (encadrements, bandeaux...).



Stage enduits à la chaux (Source : PNR MR, 2015)

Le Parc a lancé en 2015, en partenariat avec Maisons paysannes de France, des stages pratiques à destination des particuliers pour apprendre les savoir-faire artisanaux adaptés à la restauration du patrimoine bâti. Trois sessions ont pu être organisées en 6 ans sur la thématique des enduits à la chaux ainsi qu'une session complémentaire en 2019 sur le matériau terre (découverte de la terre crue et de la terre cuite). L'objectif est d'éviter les restaurations inappropriées, avec des matériaux inadaptés ou sans prise de conscience du bâti existant, qui engendrent des désordres à plus ou moins long terme et la disparition de tout un pan du bâti traditionnel (notamment celui en carreaux de terre).

La meulière

La construction en meulière se retrouve surtout dans les communes proches du plateau. La meulière y est très abondante et y a été fortement exploitée. Elle est aussi bien utilisée pour les soubassements que pour l'élévation des constructions ou les encadrements de certaines ouvertures. On la retrouve aussi mise en œuvre sur des porches, des façades entières en « peau de girafe » voire des loges de vigne.

Le carreau de terre

En Champagne, et notamment sur le Parc, la rareté des bonnes pierres de construction a amené les populations à utiliser la terre crue, matériau économique et facile à produire localement. Cette technique a été très employée en milieu rural jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En Champagne, la technique la plus utilisée est celle de la brique de terre crue, appelée aussi adobe ou carreau de terre. Constituée de terre argilo-sableuse fortement calcaire (mélange de fragments de craie, de limons ou d'argiles) à laquelle on ajoute des fibres (paille, crins...), elle est mise en forme dans un moule puis compactée et séchée au soleil.



Ambonnay (Source : PNR MR)

Les carreaux de terre sont la plupart du temps appareillés pour former des murs pouvant atteindre plusieurs mètres de hauteur à l'aide d'un mortier de même nature. Tendres, sensibles à l'eau, ils sont en général enduits et associés à d'autres matériaux comme les briques de terre cuite ou des roches dures (meulières, calcaires...) utilisées pour les soubassements, les chaînages et pour les encadrements d'ouvertures.

La terre cuite : tuiles et briques

Comme la terre crue, la terre cuite s'est imposée en remplacement de bonnes pierres à bâtir. Plus résistante que la terre crue, et plus facile à mettre en œuvre que la pierre, la terre cuite est devenue un matériau de construction très répandu localement. C'est l'exploitation des argiles ainsi que des sables qui a permis l'implantation de nombreuses tuileries et briqueteries (Ludes, Dizy, Bouzy, Germaine, Saint-Imoges,



Chamery (Source : PNR MR)

Jouy-lès-Reims...), aujourd'hui toutes disparues. Chaque site utilisait les matières premières disponibles à proximité, entraînant ainsi des différences de qualité et de teinte dans la production.

On retrouve la brique sur l'ensemble de la Montagne de Reims. Elle est généralement utilisée pour constituer les éléments de structure du bâti : encadrements, corniches, bandeaux, chaînages ou linteaux. Mais avec ses différentes formes et teintes (beige à rouge foncé, mais aussi rosé, orangé ou noir) c'est un élément de décoration très important. Elle donne un caractère fort à l'architecture d'une construction.

En couverture, la tuile en terre cuite rouge marque l'identité du territoire. Depuis le début du 19^e siècle, la tuile plate petit moule était majoritaire en couverture, mais la première Reconstruction adopte définitivement la tuile mécanique à emboîtement produite industriellement : tuile à cote ou losangée.

Le bois

La forêt, de tout temps présente sur la Montagne de Reims, a alimenté la construction locale et a notamment fourni la matière première pour la réalisation de charpentes et de menuiseries. La forêt a également été utilisée dans le domaine de la viticulture : tonneaux, pressoirs et échelas (tuteurs qui soutiennent les plants de vigne). Jusqu'au milieu du 19^e siècle, une grande partie des constructions étaient réalisées en bois. Mais la pénurie de matière (défrichements, surexploitation), l'invention d'autres matériaux, la perte de main-d'œuvre qualifiée suite à la Guerre de 14-18 ont progressivement fait reculer le bois dans les emplois structurels.



Marpa - Pargny-lès-Reims (Source : PNR MR)

La seconde moitié du 20^e siècle, et notamment les décennies 1990-2010, marquent le retour du bois en structure dans la construction grâce à l'apparition de techniques et produits nouveaux, ainsi qu'à la prise de conscience de la nécessité de protéger les ressources naturelles de la planète et le concept du développement durable.

Aujourd'hui, l'engouement pour une construction écologique et saine, conjugué à l'évolution des techniques, stimule le développement du bâti en bois. Toutefois, sur le territoire, la part de marché de la construction bois demeure infime.

La construction bois est plus chère que la construction maçonnée. De plus, peu d'acteurs ont investi ce marché au niveau départemental, ce qui ne permet pas de faire jouer la concurrence, et le public local n'est pas convaincu par le côté écologique du bois, mais plus arrêté par l'entretien induit (souvent fantasmé) et/ou l'aspect jugé « sale » du vieillissement naturel du matériau. Il n'existe pas non plus de filière « bois local » à ce jour, l'essentiel des bois de construction provenant de l'étranger et, pour une faible part, d'autres régions françaises (Vosges, Landes...).

Parallèlement au travail sur la charte forestière lancé en 2019, le Parc a réalisé une étude pour la construction d'un bâtiment en bois local en extension de la Maison du Parc. Cette étude a permis de faire le point sur les techniques, entreprises et savoir-faire constructifs passés et actuels de construction bois sur le territoire du Triangle marnais. L'objectif est de soutenir la (re)création d'une filière locale pour valoriser les essences de bois locales et contribuer au développement économique et à l'emploi, en filiation d'une tradition depuis longtemps quasi disparue.

Évolutions du patrimoine architectural

La perte des savoir-faire anciens, la méconnaissance du patrimoine bâti, les logiques économiques prédominantes, les effets de modes diffusés par les médias et la disponibilité des produits prêts à l'emploi appauvrissent l'identité bâtie du territoire. La banalisation du paysage bâti est une pression quotidienne sur le Parc.

Les spécificités des matériaux locaux sont souvent méconnues. Les restaurations / rénovations s'emploient à les remplacer ou à les recouvrir pour faire vite, « propre » et pas cher. Le « zéro entretien » est l'objectif, à l'opposé de ce qui a toujours fait le patrimoine, qui disparaît petit à petit.



Val-de-Livre (Source : PNR MR)

Dans la construction neuve, les architectures standardisées sont majoritaires : du simple pavillon traditionnel de plain-pied à l'habitation composée de cubes imbriqués avec l'indispensable sous-sol et son envahissante rampe d'accès. Préconçues pour s'installer

partout et nulle part, ces constructions tiennent rarement compte du site où elles se logent et des détails auxquels le bâti traditionnel était attentif : rapport à la topographie, à la rue, à l'orientation... leur implantation, toujours farouchement éloignée de tout voisinage (le plus souvent au milieu de la parcelle), et leur assemblage en lotissement n'ont plus rien de commun avec le bâti groupé des villages.



Chaumuzy (Source : PNR MR)

Les architectures extra-régionales : chalet, mas provençal, chaumière... sont par contre en net recul, grâce à la très forte sensibilisation menée par le Parc auprès des élus et au travail fait sur les règlements de PLU.

D'un autre côté, on voit se développer des exemples de constructions contemporaines proposant une architecture différente (matériaux, formes, volumes) qui s'intègrent dans le village en créant un contraste valorisant avec l'architecture locale.

Mais la construction bois, la construction écologique comme la création architecturale ne représentent encore qu'une part infime des projets réalisés sur le territoire. Même si on observe une tendance à plus de qualité dans les projets liés au champagne ou ceux des collectivités, celle-ci reste très limitée face à la masse de réalisations standardisées.



Verzenay (Source : PNR MR)

Des initiatives individuelles ou associatives éclosent aussi çà et là, via une génération de plus en plus sensibilisée aux questions environnementales. Le Parc, avec notamment la Région Grand Est, se fait le relais de ces évolutions en soutenant la création de filières sur les éco-matériaux (chanvre, paille, bois, laine de mouton, terre...).

Présentation de la politique ADS et de sa plus-value

L'avis du Parc sur les Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Face au rythme de construction et de transformation du bâti traditionnel qui accroissent le risque de banalisation du paysage bâti, le Parc œuvre au quotidien par un travail de veille, d'avis et de conseil afin de favoriser la conservation d'éléments caractéristiques concourant à l'identité du territoire et de promouvoir une architecture de qualité respectueuse des paysages et de l'identité locale.

En complément de ses guides et outils de sensibilisation (guide des matériaux et couleurs du bâti ; vidéo Architecture traditionnelle en Montagne de Reims, guide « Construire, Agrandir, Rénover ... Bien organiser les étapes de son projet », Espace démonstration des matériaux...), le Parc émet un avis simple sur les autorisations du droit des sols (déclaration préalable, permis de construire, d'aménager...) afin d'assurer l'intégration des projets dans leur environnement. Le Parc analyse le projet dans son aspect extérieur (architecture, implantation, lien avec le terrain et le bâti environnant...) et rédige un avis argumenté sur son insertion architecturale et paysagère (*article R111-27 du Code de l'Urbanisme*). L'avis peut être : favorable, favorable avec recommandations ou avec prescriptions, réservé ou défavorable.

Ce travail stratégique, mais plutôt atypique dans le cadre des missions d'un Parc, a été mis en place compte tenu de l'absence de CAUE dans le département de la Marne, mais aussi car la topographie de la Montagne de Reims confère au bâti une fonction importante dans la structure des paysages de coteaux du vignoble et dans les vallonnements du Tardenois.

Depuis plus de 15 ans, le Parc œuvre comme chef de file pour la qualité de tous les types de travaux, de l'échelle la plus petite à la plus massive, avec l'ensemble des acteurs : élus, services de l'État, services instructeurs et professionnels. Tous ont appris à travailler ensemble dans l'intérêt du territoire et ont évolué de concert pour aboutir à une procédure simple, rapide, cadrée et égale pour tout le territoire.

En 2017, la création de la « Cellule Architecture », composée de 4 élus et chargée d'accompagner les chargés de mission, a permis de renforcer le cadre normatif de cette procédure via la définition des grandes lignes du projet architectural du Parc et de règles validées en Bureau syndical qui servent de référence pour l'instruction des ADS.

Les dossiers analysés par le Parc ont vu leur volume augmenter depuis 2015, en parallèle des évolutions des EPCI et notamment du regroupement des

communautés de communes qui se sont toutes dotées d'un service urbanisme traitant les ADS.

Grâce à ce travail en partenariat, de nombreuses atteintes paysagères sont évitées (mais les erreurs évitées ne se voient pas !) et beaucoup de constructions et de restaurations, réalisées de manière qualitative par des propriétaires et des artisans avertis, permettent de valoriser le cadre de vie de chacun et préserver l'unité architecturale locale pour un territoire attractif : Implantation des constructions, harmonie des couleurs, maîtrise des volumes et des proportions, accompagnement paysager, préservation des caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale, développement de projets contemporains innovants...

De nombreux élus s'appuient sur l'avis et l'expertise du Parc pour convaincre les porteurs de projet et aller vers des aménagements plus qualitatifs, reconnaissant l'efficacité du travail du Parc.

Malgré l'imperfection de la démarche (l'avis du Parc, qui reste simple, n'est pas toujours suivi ; certains élus sont opposés à la démarche...), cette action reste aujourd'hui essentielle pour avoir une gestion concertée des patrimoines, respectueuse de l'identité locale et créatrice de richesses pour un territoire qui participe à l'attractivité de la Champagne.

Cet accompagnement du Parc est important en complément du côté réglementaire des procédures pour empêcher la banalisation de la construction au gré des modes développées par les constructeurs et la disparition silencieuse de toutes les petites caractéristiques qui constituent le bâti traditionnel et forment l'identité des villages du Parc et ses paysages.

2.3.2. Le mobilier et les objets

Le territoire comptabilise 239 objets mobiliers classés ou inscrits au titre de l'inventaire général, soit environ 12% des biens mobiliers classés ou inscrits du Département de la Marne. Ce sont principalement des objets religieux, conservés dans les églises, type statuaire, tableaux, autels. Il est à noter une très grande richesse de la statuaire des 16^{ème} – 17^{ème} siècles. Aucune étude spécifique n'est disponible. L'inventaire général a réalisé entre 2015 et 2018 l'inventaire des objets mobiliers des églises classées du territoire.

Le Service de l'Inventaire Général de la Région Grand Est – site de Châlons-en-Champagne. À partir des années 2000, l'Inventaire Grand Est a axé son travail sur deux grandes enquêtes thématiques : le recensement du patrimoine industriel et l'inventaire du patrimoine religieux (architecture et mobilier). L'inventaire du patrimoine mobilier de la Marne, toujours en cours, est réalisé soit directement par les agents du service sur le territoire soit par des prestataires extérieurs ou des associations qualifiées dans le domaine du patrimoine.

Le mobilier non classé fait écho à l'histoire du territoire du Parc et est axé principalement autour de trois thèmes :

- les objets du monde forestier – le Parc est propriétaire d'une collection de 300 objets, liés au bûcheronnage et aux métiers du bois, issus de l'ancien Musée du Bûcheron à Germaine (scies, rabots, haches, coutres...).
- Les objets de la vie et du travail de la vigne : le musée de la vigne à Verzenay ou encore la Cité du Champagne à Aÿ disposent de collections d'outils traditionnels (paniers, tonneaux, sécateurs, pressoirs, échalas...). De même, de nombreux vigneron amoureux de leur patrimoine conservent dans leur musée privé de nombreux objets de ce type.
- Les objets liés à la Grande Guerre : de nombreuses collections privées existent sur le territoire. Ces collectionneurs amateurs d'histoire conservent des objets tels que des armes, des uniformes, des objets de la vie quotidienne des tranchées, des lettres, des cartes d'état-major, des engins...

Les connaissances dont on dispose sur le patrimoine mobilier présent sur le territoire sont assez hétérogènes. Le patrimoine classé, inscrit ou issu de collections publiques ou de musées, est mieux connu car inventorié, étudié et documenté soit par les services de l'inventaire, soit par le Parc ou encore par les musées. Le patrimoine mobilier privé est encore mal identifié car il est rarement présenté au public et n'a pas fait l'objet d'études spécifiques.

2.3.3. Le petit patrimoine

Le territoire est riche d'un petit patrimoine non classé. Ce petit patrimoine est lié à l'histoire du territoire, à ses traditions, ses métiers et ses savoir-faire. Il contribue à l'identité des lieux et peut être soit privé, soit public. Non protégé, il est d'autant plus sensible et fragile.

Depuis 2009, le Parc s'est engagé dans la mise en œuvre « d'inventaires thématiques » du petit patrimoine – lavoirs, fontaines, moulins à eau, loges de vignes. De ces inventaires ont découlé des publications, des expositions, des animations ou des sentiers de découverte. Ces inventaires sont également utiles à la rédaction des documents d'urbanisme.

Dans le cadre de ses inventaires thématiques, le Parc n'a pas engagé de partenariat avec les services de l'inventaire Grand Est. L'inventaire Grand Est travaillant essentiellement depuis plusieurs années sur le patrimoine industriel et le patrimoine mobilier religieux.

L'inventaire permet de dresser un état des lieux et de créer des outils d'aménagement du territoire. Par ses inventaires et ses publications, le Parc participe à la réappropriation du passé et à la définition de politiques de sauvegarde et de mise en valeur. Ces travaux sur le petit patrimoine permettent également de proposer une offre de découverte touristique et culturelle originale (animations, spectacles).

Le petit patrimoine public

L'état de ce patrimoine n'est pas préoccupant, mais il faut rester vigilant et permettre aux communes de pouvoir restaurer régulièrement leurs patrimoines.

- **Les lavoirs et les fontaines.** On dénombre 77 lavoirs et 69 fontaines sur le territoire, inventoriés par le Parc entre 2008 et 2009 et valorisés en 2009-2010 à travers un ouvrage et une exposition. Patrimoine exclusivement communal, ces petits édifices ne sont plus en usage depuis les années 1970. Ces édifices ont marqué la vie de ces communes et étaient des lieux de vie. Ils sont nombreux à ne plus être en eau, mais contribuent à l'embellissement de la commune. Depuis 2010, il est à noter que 5 lavoirs, 1 fontaine et 1 gué abreuvoir ont fait l'objet d'une restauration, financée par l'enveloppe Régionale via le Parc.



Lavoir dans la commune d'Avenay-Val-d'Or
(Source : PNR MR)

- **Les kiosques** – Edifiés au début du 20^e siècle, ils font partie des édifices publics qui ont contribué à améliorer le cadre de vie, proposant des lieux de rencontres entre les habitants (fanfares, orchestres, fêtes...). Présents sur les communes de Verzenay, Ludes, Chigny-les-Roses et Mareuil-sur-Aÿ, le kiosque de Tours-sur-Marne a été détruit par un incendie en 2017.
- **Les monuments aux morts** – 69 monuments aux morts sont présents sur le territoire, sous la forme soit d'un monument, soit d'une stèle ou encore d'un ensemble sculpté. La plupart ont été érigés aussitôt la fin de la Première Guerre Mondiale. Plusieurs communes avaient déjà en leur sein un monument dédié à la Guerre de 1870, comme Damery, Verzy et Tours-sur-Marne. Les monuments aux morts ont fait l'objet d'un inventaire par le Parc en 2005 et d'un ouvrage en 2006.
- Il est à noter la présence d'**un four à chaux** sur la commune de Verzenay – unique vestige d'une industrie active avant la Première Guerre mondiale.

Il reste encore des éléments du petit patrimoine à inventorier et étudier, tels que les calvaires et la statuaire non présente dans les églises.

La valorisation des édifices patrimoniaux publics est un enjeu pour le territoire. Ce petit patrimoine contribue à l'attractivité culturelle et touristique du territoire, mais également à l'embellissement du cadre de vie. Mais si valorisation il y a, elle ne peut se faire que si les édifices font l'objet de restaurations régulières.

Le petit patrimoine privé

Les loges ou cabanes de vignes – le territoire compte près de 120 de ces petits édifices dans le vignoble, répertoriés par le Parc en 2011 (inventaire consultable et création d'une exposition et d'un livret de découverte). Érigées pour la plupart entre le début du 20^e siècle et 1945, les loges étaient des outils de travail aux diverses fonctions : abris pour les hommes, lieux de stockage du matériel ou encore lieux de fabrication des produits de traitement. Pour la plupart d'aspect banal, elles sont rarement protégées et ne sont pas toujours considérées comme des éléments du patrimoine. Ce sujet a également



Loge de vigne (Source : PNR MR)

été repris et valorisé à travers le label UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». Depuis 2018 les Universités d'été « Architecture et Champagne » organisées par la Maison de l'Architecture, l'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la Mission UNESCO proposent à des étudiants de créer des loges de vignes modernes sur des parcelles mises à leur disposition.

La mise en œuvre de la restauration de ces édifices est difficile. Ils sont régulièrement sujets aux dégradations et aux vols. Cependant, de plus en plus de vigneron ont pris conscience de l'intérêt d'utiliser ce patrimoine pour promouvoir leur produit, le champagne. Ils proposent à leurs clients des visites de leurs terroirs et la découverte à partir de la loge du patrimoine paysager et viticole.

Les aides à la restauration

La restauration du petit patrimoine bénéficie de plusieurs soutiens sur le territoire du Parc :

- Le Parc, via la Région Champagne-Ardenne et ensuite la Région Grand Est, dispose d'une enveloppe annuelle d'aide à la restauration du petit patrimoine et du patrimoine non classé pour les communes ou habitants du territoire du Parc (10 000 € en moyenne par an). 12 projets ont été soutenus entre 2010 et 2014 ; entre 2015 et 2017 aucune enveloppe n'a été attribuée au Parc ; 10 projets ont été soutenus entre 2018 et 2020.
- La Région Grand Est, par le biais de l'aide « Préservation et restauration du patrimoine public non protégé et inscrit au titre des Monuments Historiques », propose une aide aux porteurs de projets privés ou publics sur l'ensemble de la Région Grand Est. Cette aide est très peu activée sur le territoire du Parc du fait de l'enveloppe Patrimoine octroyée par la Région au Parc et qui soutient le même type de patrimoine.
- Le Conseil Départemental de la Marne propose une aide pour la restauration du patrimoine communal non protégé sur l'ensemble du département de la Marne.
- La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne en 2018 et 2019 disposait d'un Fond patrimoine, enveloppe annuelle de 5000€, pour le soutien à la restauration du patrimoine viticole. Deux projets de restauration de maisons ont été soutenus sur le territoire. Cette enveloppe n'a pas été reconduite en 2020 afin de recentrer les financements de la mission sur des travaux sur les loges de vignes dans l'Aube et la Côte des Blancs.

- La Fondation du Patrimoine est aussi présente sur le territoire du Parc et permet de lancer des collectes de dons. Très peu de projets de restauration sur le Parc ont été mis en place avec la Fondation.

De manière générale, c'est le patrimoine privé, type loges de vignes, qui dispose le moins d'aides financières sur le territoire. Seule l'aide régionale via le Parc subventionne la restauration de ce type de patrimoine. Ayant peu d'aides, les propriétaires privés sont moins enclins à se lancer dans une restauration importante. Le patrimoine est donc moins souvent restauré et se dégrade plus vite.

2.4. Le patrimoine immatériel

2.4.1. La gastronomie

Outre le champagne, produit phare du territoire, les traditions culinaires sur le Parc sont les mêmes que dans le reste de la Marne, voire de la Champagne. En 2010, la Région Champagne-Ardenne a réalisé un *Atlas du patrimoine Gastronomique de Champagne-Ardenne* répertoriant les recettes et produits de la Région. Néanmoins, dans le cadre du projet « les Habitants ont du talent » qui vise à valoriser les talents artistiques ou socio-culturels des habitants, le Parc naturel régional s'est rendu compte qu'il y avait une attente de la part des habitants pour valoriser le patrimoine culinaire du territoire. C'est pourquoi, en 2020, le Parc a réalisé une collecte de mémoire de recettes du territoire auprès de ses habitants. Un petit livret composé de 23 recettes « Les recettes de mon territoire » a été édité.

2.4.2. Les savoir-faire et l'artisanat d'art

Sur le territoire du Parc, le plus célèbre savoir-faire est la fabrication des vins de Champagne. La « mission ethnologie » de la Villa Bissinger travaille sur ces questions de patrimoine immatériel. Elle réalise depuis 2009, des collectes de mémoire auprès des acteurs de l'inter professionnalisation du Champagne, des cavistes, des vignerons, des coopératives ou des maisons de négoce. Ces données orales ont été réunies sur une base de données « Centre d'archives orales » et sont consultables à la Villa Bissinger.

Il existe une richesse artisanale sur le territoire. Cependant, force est de constater que la connaissance de cet artisanat d'art est quasi nulle. Il serait intéressant de procéder à un état des lieux et ainsi proposer des actions de valorisation et d'animation. L'artisanat peut être un réel outil d'attractivité touristique et économique pour le territoire.

2.4.3. Les Fêtes et traditions

Beaucoup de traditions ont disparu au fil des décennies. Le dialecte champenois n'est plus en usage depuis le début du 20^e siècle ; restent uniquement des mots, des expressions. Seules les traditions liées à la vigne sont encore présentes sur le territoire :

Saint Vincent, saint patron des vignerons, est fêté le 22 janvier. Son rituel à la fois profane et religieux est réglé depuis longtemps par les confréries de vignerons. Elle débute par une messe au cours de laquelle est béni un tonnelet de vin nouveau et des brioches qui sont distribuées aux participants. Cette cérémonie est suivie d'un cortège en costumes traditionnels derrière le fameux « bâton de Saint Vincent » et se termine en repas festif. Chaque confrérie porte son propre costume de vigneron traditionnel. La Saint Jean, fêtée le 23 juin, et son traditionnel Feu de la Saint Jean, est perpétuée encore dans quelques communes du Parc.

2.5. Les sites et équipements de valorisation du patrimoine culturel

L'offre muséologique ne couvre pas l'ensemble des champs patrimoniaux qui font la richesse du territoire, puisque l'essentiel des équipements de valorisation du patrimoine est axé sur le champagne, son histoire, ses traditions, ses savoir-faire.

La collection d'objets d'arts et traditions populaires « Ancien Musée du Bûcheron »

Entre 1978 et 2008 le Parc naturel régional disposait du musée du Bûcheron à Germaine. Ce petit musée d'ethnologie était une vitrine des métiers du bûcheronnage et de la forêt. Fermé par le Parc en 2008, reste uniquement la collection d'Objets d'Arts et Traditions Populaires (constituée de 300 objets) classée Musée de France. Toujours propriété du Parc naturel régional, elle est aujourd'hui conservée dans une réserve fermée au public. Depuis cette date, le Parc recherche de nouveaux lieux « musées de France » pour accueillir cette collection.

Le musée de la Vigne « le Phare de Verzenay »

Ouvert en 1999, le musée de la vigne « le Phare de Verzenay », atout majeur pour le territoire géré par le Grand Reims, propose dans un lieu historique de découvrir l'histoire de la Champagne et de la vigne à travers un espace scénographique interactif. Le Phare propose également des expositions temporaires d'artistes locaux, des animations sur site, la vente et la dégustation de champagne, de produits locaux et la rencontre avec des viticulteurs. Il accueille en moyenne 19 000 visiteurs par an. Cependant, les recettes actuelles qui proviennent de la billetterie du musée, mais aussi de l'espace boutique et de l'espace dégustation de champagne, ne permettent pas de garantir un équilibre financier de l'équipement. Dans ce contexte, une réflexion et un diagnostic seront engagés dès 2021 avec

pour objectif pour le Phare de gagner en notoriété et en fréquentation (réflexion sur le fonctionnement interne de l'équipement, la stratégie de communication...).

Pressoria – Voyage sensoriel au cœur du Champagne à Aÿ

Pressoria a ouvert ses portes en juillet 2021. Porté par la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne, il est organisé en SPL (Société publique locale). « Le Pressoir » est un centre d'interprétation sensorielle sur les Vins de Champagne. Installé dans les anciens pressoirs Pommery à Aÿ-Champagne, il ne dispose pas de collection, mais invite à une découverte sensorielle du champagne. Plusieurs salles proposent de découvrir les thèmes suivants : le climat, la vigne, la vendange, la vinification, le sous-sol, le sol, le travail de l'homme et l'aspect festif du champagne. Il dispose également d'une boutique, d'un restaurant, d'une salle d'exposition qui peut accueillir des expositions ou événements culturels ou artisanaux. L'objectif de fréquentation de l'équipement est fixé à 50 000 visiteurs par an. Pressoria souhaite être un équipement complémentaire à l'offre existante avec une découverte sensorielle des Vins de Champagne. Mais souhaite également inviter les visiteurs à découvrir l'ensemble du territoire ainsi que les autres équipements présents. Pressoria a pour ambition de s'engager dans une démarche de partenariat avec tous, notamment avec la ville d'Épernay, le Parc et les acteurs engagés sur le territoire.

La Villa Bissinger à Aÿ (cf. Histoire de la vigne)

La Villa Bissinger est une association loi 1901 créée en 1997, dont les missions sont :

- la promotion de la diversité des Vins de Champagne de l'ensemble de l'aire AOC au travers d'ateliers, de cours de dégustation à destination des touristes, des professionnels et des amateurs ;
- la mission Patrimoine et recherche sur le monde vigneron – éditions « Cahiers de la Villa Bissinger », expositions, allocutions de recherche, recherches historiques ;
- la mission collecte de mémoire et le Centre de documentation Orale.

Courant 2021, la Villa Bissinger et l'institut Georges Chappaz de l'Université Reims Champagne Ardenne vont se rapprocher afin de créer une équipe et une structure plus fortes au service du patrimoine et de la culture Champagne et de l'oénotourisme sur le territoire. À terme le rapprochement doit aboutir à une Fondation partenariale et poursuivre cette dynamique avec d'autres structures.

Pré en Bulles à Trépail

Pré en Bulles est un équipement oenotouristique porté par une vigneronne, prestataire privé. Il propose à la fois des espaces scénographiques présentant l'histoire de la vigne et du champagne, un espace d'exposition temporaire (accueil d'artistes régionaux), une boutique proposant la vente de champagne, de produits régionaux, une salle de conférence/séminaire, des hébergements. Il accueille 4 000 visiteurs par an. Le Parc relaie régulièrement les activités et expositions temporaires de Pré en bulles qui fait partie du réseau des prestataires éducatifs du Parc.

La Cité du Champagne à Aÿ-Champagne

La Cité du Champagne, ouverte en 2016 à Aÿ-Champagne, a fermé ses portes définitivement en février 2021 pour des raisons économiques. Cet équipement oenotouristique permettait de découvrir la plus ancienne des coopératives de l'AOC, la Coopérative Générale des Vignerons (COGEVI) fondée en 1921. Trois sites de découverte étaient proposés :

- La Maison de la COGEVI, dédiée à l'histoire de la coopérative, l'univers du champagne avec un espace muséal (1000 documents, affiches, cartes postales, photographies, livres, vinothèque) ;
- Le musée des métiers du champagne : collection d'objets et d'outils des métiers de la vigne et du vin (1000 pièces) ;
- La Villa Collet – villa Art Déco des années 1920 où le visiteur pouvait découvrir au travers d'œuvres le lien entre l'Art et le Champagne. La Villa accueillait des expositions temporaires culturelles ou artistiques, ainsi que des conférences.

Suite à la récente fermeture de cet équipement, se pose désormais la question du devenir de ses riches collections et de leur valorisation.

La Cave aux coquillages à Fleury-la-Rivière

Cet équipement privé, créé par un viticulteur, amateur de géologie, propose de découvrir la richesse géologique exceptionnelle du territoire. Ce site sous les vignes regorge de coquillages vieux de dizaines de millions d'années, des cérithes. La cave aux coquillages propose la découverte de l'environnement marin de cette période ainsi que la dégustation de Champagne du propriétaire. On peut le qualifier d'équipement géologique-œnologique. En parallèle du circuit scénographique, la Cave propose des ateliers pratiques – fouilles, découverte de la paléontologie. C'est également un lieu de recherche pour les scientifiques. Le

Parc relaie les actualités de cet équipement qui fait partie du réseau des acteurs éducatifs du territoire recevant régulièrement des scolaires. La cave a reçu en 2019, 13 000 visiteurs. Leurs enjeux sont multiples : étendre et étoffer les zones de présentation, adapter la visite en langues étrangères, aménager une structure annexe avec salle de séminaire, préau, terrain aménagé sur le thème géologie et nature.

Association de Recherches et d'Etudes Historiques / Scènes de vie 14-18 à Mareuil-sur-Aÿ

Cette association qui a pour objet la recherche historique, sa vulgarisation, sa diffusion propose également des expositions, des éditions, des animations vers le grand public. En parallèle de ces travaux de recherche, l'association a créé un musée privé « Scènes de vie 14-18 » - parcours souterrain, véhicules et objets de la Grande Guerre - ouvert au public plusieurs fois par an et sur rendez-vous.

La Maison du Parc à Pourcy

La Maison du Parc accueille les bureaux de l'équipe du Parc et les différentes instances qui le gouvernent. Mais elle est également de manière ponctuelle un équipement de valorisation du patrimoine culturel et historique : accueil d'expositions culturelles, historiques et artistiques. Elle dispose également d'un verger conservatoire proposant une trentaine de variétés anciennes d'arbres fruitiers, support d'animations, d'évènements culturels, dont la Fête de la pomme.

Le projet de valorisation de la Briqueterie du Vertin à Saint-Imoges

Le Parc est propriétaire de l'ancien site de la Briqueterie du Vertin à Saint-Imoges. Outre un domaine forestier important, qui fait l'objet d'un projet de valorisation de sa faune et flore, ce site dispose d'un ancien four Hoffmann et d'une cheminée, derniers vestiges sur le territoire du Parc de l'industrie de la brique et de la tuile. Ces deux édifices nécessiteraient une importante restauration, leur état de dégradation étant important.

L'offre oenotouristique est donc l'offre principale sur le territoire du Parc ; cependant, force est de constater que tous ces équipements valorisent la même histoire, celle du Champagne. Il serait intéressant de pouvoir développer d'autres équipements, autour de l'histoire de la forêt ou encore de l'histoire du territoire. On constate également que, même si ces équipements valorisent le même thème, ils n'ont pas créé de liens entre eux, ni de réseau. Réseau qui permettrait de mieux afficher une offre rurale structurée à côté de celle des villes-portes.

Les sites extérieurs en lien avec le territoire du Parc

- **Musée du Vin de Champagne et d'Archéologie Régionale à Épernay** – fermé depuis 1998, ce musée entièrement rénové a rouvert ses portes le 29 mai 2021. Ce musée archéologique propose 80 000 pièces archéologiques du paléolithique au Moyen-Âge et est composé de 6000 pièces sur l'histoire du Champagne. Il est géré par la Ville d'Épernay. De nombreux liens peuvent être faits avec le territoire du Parc puisqu'un certain nombre d'objets, pièces, outils sont issus de recherches historiques ou de travaux archéologiques menés sur le territoire du Parc. Un partenariat avec le Parc

serait à envisager, notamment dans le cadre d'un programme de recherche utilisant les données archéologiques LIDAR. Un partenariat avec la Cave aux coquillages pourrait également permettre de confronter et lier les collections.

- **Le Fort de la Pompelle** - Le Fort a été un lieu stratégique pour la défense de Reims et de la Montagne de Reims pendant la Guerre 14-18. Aujourd'hui, c'est un centre d'interprétation sur la Grande Guerre, entièrement rénové à l'occasion du Centenaire. Il présente également une collection d'objets et d'armes militaires. Il est géré par la Ville de Reims et fait partie de son réseau de musées. De nombreux liens peuvent se faire avec le territoire du Parc de par sa situation géographique, sa proximité et sa thématique : la Grande Guerre. Des échanges ont eu lieu avec le Parc, notamment dans le cadre du projet LIDAR et de l'inventaire de la faune sur leur site.
- **Le Mémorial de Dormans** est un site de commémoration de la Grande Guerre et un lieu reconnu pour le tourisme de mémoire. Aux portes du territoire du Parc, il n'y a pas de liens établis avec le Parc. Mais il pourrait être envisagé de développer des échanges pour valoriser le tourisme lié à la Grande Guerre.

2.6. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
<p>Patrimoine</p> <p>La reconnaissance de l'identité du territoire est en progrès, mais la remise en question est constante car cette reconnaissance reste fragile. On assiste par exemple à une banalisation de l'architecture et une non cohérence avec l'identité locale dans certaines constructions nouvelles.</p> <p>Les procédures de protection mises en place semblent être utiles et efficaces (amélioration des projets après prescriptions).</p> <p>On observe une disparité d'adhésion des communes et des élus à la politique de protection du patrimoine engagée par le Syndicat Mixte du Parc (règlements de PLU, avis...).</p>	<p>L'identité architecturale rurale du territoire, insuffisamment respectée (architecture banalisée ou non cohérente avec l'identité locale).</p> <p>La mise en œuvre de dispositifs de protection et/ou d'accompagnement adaptés.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>La richesse du patrimoine bâti du territoire est reconnue. Des équipements et actions de valorisation de ce patrimoine se développent pour le protéger des dégradations.</p> <p>Le recensement des éléments de patrimoine (inventaires, relevés...) est partiel et inégal sur le territoire du Parc. Les connaissances sont à approfondir par de nouvelles études notamment dans les 5 nouvelles communes du périmètre d'étude.</p> <p>Les villes-portes et certains sites du territoire présentent une richesse patrimoniale reconnue.</p> <p>Le patrimoine bâti du territoire est modeste et a donc été quelque peu délaissé. Il est aujourd'hui menacé de disparition.</p>	<p>La richesse du patrimoine bâti traditionnel, remarquable et ordinaire, au regard des éléments de patrimoine existants et de leur fragilité</p> <p>La poursuite de l'amélioration des connaissances du patrimoine local et leur diffusion.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Sur le territoire, il existe peu d'associations ou d'acteurs locaux en charge de la valorisation du patrimoine. Il n'existe par exemple pas de CAUE.</p>	<p>La pérennité des structures et le renforcement de leurs interactions et la diffusion des connaissances en matière de patrimoine bâti.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Il existe peu de professionnels locaux formés aux techniques de construction traditionnelles. Le Syndicat Mixte du Parc a déjà organisé des stages de formation autour de certaines de ces techniques pour perpétuer les savoir-faire anciens.</p>	<p>La redécouverte des savoir-faire constructifs traditionnels.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc et au-delà (Parc, Marne, ex-Champagne-Ardenne).</p>

<p>Architecture</p> <p>Il existe un déficit de culture architecturale sur le territoire qui a pour conséquence la banalisation des nouvelles constructions.</p>	<p>L'existence et la nature d'une culture architecturale commune partagée par le grand public.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Il existe une menace permanente de banalisation des nouvelles constructions sur le territoire du fait de leur augmentation constante. Certains secteurs plus attractifs que d'autres sont plus sujets à cette banalisation.</p> <p>Peu de projets nouveaux sont qualitatifs ou innovants en terme architectural.</p> <p>Le bâti fonctionnel (agricole, viticole, activités) est lui aussi de faible qualité.</p>	<p>La qualité des projets architecturaux, au regard de la valeur du territoire et des activités qui s'y développent.</p> <p>Le travail sur les formes architecturales et urbaines adaptées à leur environnement et économes en foncier.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc hors secteurs protégés.</p> <p>Enjeu plus important sur les secteurs très attractifs (zone d'influence de Reims).</p>
<p>Création et développement d'un réseau régional écoconstruction (écoconstruction, matériaux sains, systèmes d'économie d'énergie, économie de la consommation d'espace...).</p> <p>Il existe peu de professionnels locaux formés et maîtrisant les éco-matériaux.</p>	<p>Le degré de prise en compte des enjeux environnementaux dans l'architecture.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Il n'y a pas de filière locale de matériaux de construction sur le territoire du Parc malgré les ressources à disposition (massif forestier, anciennes carrières et briqueteries).</p>	<p>La valorisation des ressources locales dans les projets.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Il y a une reconnaissance du rôle du Parc sur la qualité des projets – les sollicitations sont nombreuses et les conseils sont la plupart du temps appliqués.</p> <p>Le partenariat avec les services instructeurs est régulier et efficace. Le partenariat avec l'UDAP est à renforcer.</p> <p>Il y a un manque d'échanges avec les professionnels de la construction : instances (CROA, maison de l'architecture...) et constructeurs, architectes, artisans, BE...</p>	<p>La cohérence et la recherche de synergies entre acteurs locaux pour mieux travailler ensemble et communiquer collectivement.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Manque de moyens pour répondre aux ambitions affichées et aux sollicitations grandissantes des acteurs du territoire.</p> <p>Il existe peu d'aides / programmes d'accompagnement permettant de mobiliser des fonds sur le patrimoine et l'architecture.</p>	<p>La pérennité et le déploiement de la mission « architecture » du Parc et la mise en œuvre d'expérimentations et d'opérations innovantes.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Patrimoine historique et culturel</p> <p>Une richesse, archéologique, historique et patrimoniale importante liée au massif forestier (traces antiques et médiévales, histoire monastique, extraction de matières premières, terre crue et cuite, traces de la Première Guerre mondiale).</p>	<p>L'appropriation des richesses historiques et culturelles du massif forestier de la Montagne de Reims par les forestiers eux-mêmes, les habitants et les visiteurs.</p>	<p>Massif forestier de la Montagne de Reims.</p>

La collection de 300 objets des métiers du bûcheronnage et de la forêt, classée Musée de France, propriété du Syndicat Mixte du Parc conservée dans une réserve fermée au public.	L'accueil des objets de collection des métiers du bûcheronnage et de la forêt, classée Musée de France, dans un lieu ouvert au public.	Ensemble du territoire du Parc.
Présence sur le territoire d'un vestige patrimonial unique : briqueterie du Vertin (four et moulin), qui menacent de disparaître.	La disparition des deux derniers vestiges des lieux de production de terres cuites.	Massif forestier et villages lisières.
Riche patrimoine architectural lié à la viticulture (Maisons, caves, loges de vignes, pressoirs...).	La valorisation des traces de l'histoire viticole sur le plan architectural et de ses liens avec les villes-portes de Reims et d'Épernay.	Ensemble du territoire du Parc + villes-portes + Triangle Marnais.
Le Parc de la Montagne de Reims dispose d'un riche patrimoine bâti religieux : les églises romanes de la Vallée de l'Ardre. La majorité de ces églises n'accueillent plus d'offices et sont parfois fermées au public.	Une « nouvelle vie » pour le patrimoine religieux à travers de nouveaux usages notamment dans le domaine socioculturel et touristique.	Ensemble du territoire du Parc, vallée de l'Ardre et Châtillonnois.
De nombreux éléments du petit patrimoine bâti ne sont pas encore inventoriés (calvaires...).	Une meilleure connaissance des éléments du petit patrimoine, encore mal connu. L'embellissement du cadre de vie des habitants des villages de la Montagne de Reims par la restauration du petit patrimoine. L'amélioration de l'attractivité touristique des villages de la Montagne de Reims par la sauvegarde et la restauration du petit patrimoine.	Ensemble du territoire du Parc.
Il y a un manque de connaissances de l'artisanat d'art sur le territoire et du patrimoine culturel immatériel en général (artisanat d'art, traditions...).	La connaissance et la préservation du patrimoine culturel immatériel	Ensemble du territoire du Parc.
La majorité des équipements patrimoniaux du territoire sont liés au Champagne ou à l'œnotourisme. Les autres champs patrimoniaux sont assez peu valorisés : l'histoire de la forêt, la Première Guerre mondiale, l'histoire du territoire...	L'adaptation de l'offre d'équipements de valorisation du patrimoine culturel à l'ensemble des champs patrimoniaux qui font la richesse du territoire.	Ensemble du territoire du Parc / hors CCGVM.
Il y a un manque de mise en réseau et de connexions entre les différents équipements patrimoniaux du territoire.	La mise en réseau des acteurs du patrimoine culturel et historique présents sur le territoire et les villes-portes. La mise en tourisme d'un réseau structurant d'équipements de valorisation du patrimoine lié à la vigne et au champagne.	Ensemble du territoire du Parc + villes-portes + Triangle Marnais.
Plusieurs acteurs culturels agissent sur le territoire notamment en lien avec l'histoire/les patrimoines viticoles : le Parc, la mission UNESCO et la Villa Bissinger... Ces structures se connaissent, collaborent parfois, mais insuffisamment.	Une meilleure synergie des démarches engagées par le Parc, la mission UNESCO et la Villa Bissinger en faveur du patrimoine viticole (gouvernance, ingénierie, projets et réalisations).	Ensemble du territoire du Parc.

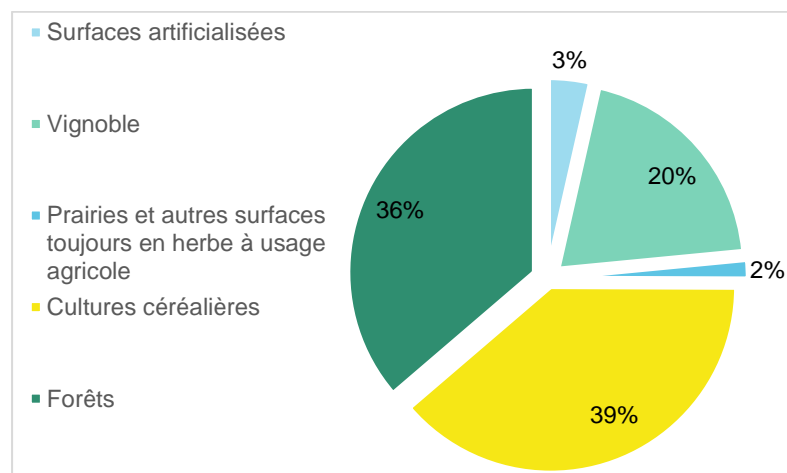
* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

3. BIODIVERSITE

3.1. Les entités écologiques et les habitats naturels

3.1.1. Des entités écologiques très marquées

Le territoire est composé dans sa majorité (61%) de cultures (dont 20% de vignes), de 2% de prairies et de forêts qui recouvrent 36% de sa surface. La géologie, l'hydrographie et la topographie permettent d'expliquer ce paysage typique de la Montagne de Reims. La forêt recouvre le **plateau** et se répartit de part et d'autre des vallons qui structurent le territoire. Au niveau des **coteaux**, le **vignoble** est très présent. Les cultures se situent quant à elles au sein du Tardenois, de la plaine de Champagne et des vallées.



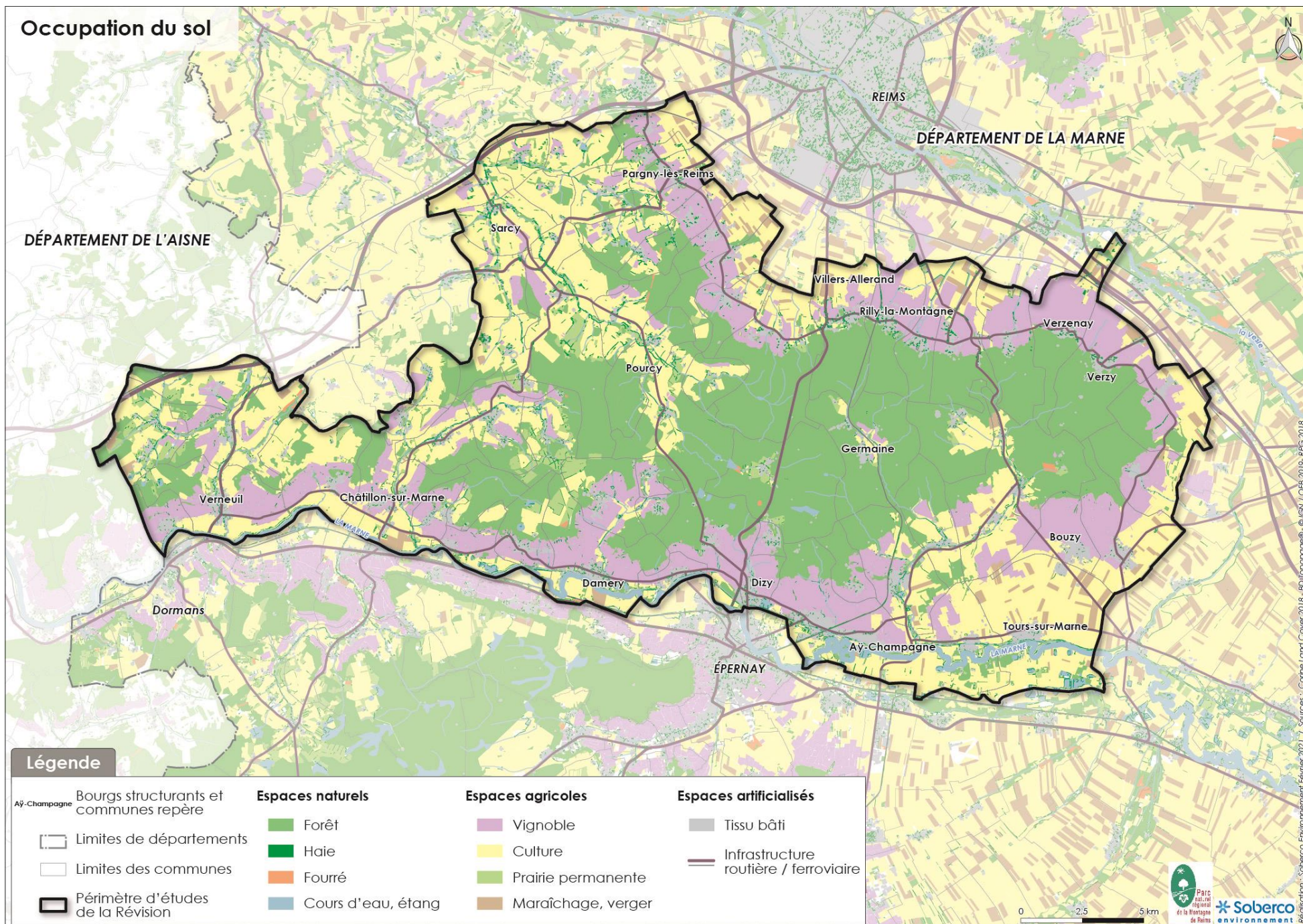
Répartition de l'occupation du sol sur les 68 communes du périmètre d'étude (Source : CLC 2018)

Les cinq nouvelles communes intégrant le périmètre d'étude apportent un gain sur le plan écologique. Plusieurs milieux semblent propices à l'accueil d'une biodiversité remarquable : vallée humide de la Semoigne et ses affluents, habitat aquatique de bonne qualité, pâturages bocagers, affleurements de craie... Cette vallée représente également une nouvelle continuité écologique.

Un chapeau forestier

Le territoire du Parc naturel régional est caractérisé par un plateau forestier avec un sous-sol composé principalement **d'argiles à meulière**. Il domine la plaine de champagne à une altitude variant entre 250 et 288 m. Ce plateau représente une entité de plus de 14 280 ha à laquelle sont connectés de plus petits massifs. D'environ 21 500 ha, l'ensemble forestier représente 36 % de la superficie du territoire.

Le millefeuille géologique qui compose la Montagne de Reims et sa topographie permettent le développement d'une **diversité d'habitats forestiers** (forêts de ravins, forêts acidiphiles...) et de milieux associés comme les mares et les pelouses intraforestières. Majoritairement humides en son centre, les forêts deviennent plus sèches en limite de plateau et sur les pentes de la Cuesta d'Ile-de-France, ce qui permet le développement de forêts thermophiles. Un complexe de plus de **10 habitats forestiers différents** s'est développé sur le territoire. Cette diversité permet l'accueil d'une biodiversité ordinaire et remarquable.



Des vallées qui connectent les milieux entre eux

Vallée du Belval associée aux prairies de plateau

Vallée de la Marne au sud du territoire



Vallée de la Marne depuis Tincourt (Source : PNR MR)

Limite sud du territoire, la Marne, associée à son canal latéral, représente une continuité supra-territoriale grâce à ses **forêts rivulaires et ses méandres humides**. Ses berges parfois nues permettent l'installation d'espèces patrimoniales présentes uniquement le long de ce cours d'eau, telles que l'Hirondelle de rivages.

Cette vallée a pour particularité d'être enserrée par les coteaux de la Montagne de Reims d'un côté et ceux du massif d'Épernay de l'autre, qui surplombent la Marne. Des cultures céréalières sont toutefois présentes dans son lit majeur avec localement quelques vergers nouvellement créés.

L'intérieur des méandres de la Marne abrite une faune et une flore diversifiées et remarquables du fait d'une limitation des activités humaines liée aux crues annuelles ainsi qu'aux fluctuations induites par la gestion du canal.

La Semoigne, le Belval, le Brunet et la Livre, affluents de la Marne, forment des vallées secondaires à caractère principalement agricole ou viticole. Leurs boisements alluviaux se sont développés de façon inégale. Abondants autour de la Semoigne et du Belval, ils restent relictuels le long du Brunet et de la Livre.



Vue sur la Vallée du Belval depuis La Neuville-aux-Larrisv (Source : PNR MR)

Le Belval est un affluent de la Marne en rive droite. Sa vallée se caractérise par une **mosaïque d'habitats** composée de quelques pelouses sèches le long des lisières forestières, de vignes parsemées de petits bosquets, de cultures, de prairies aux abords du ru et de boisements alluviaux assez développés. Ces différents habitats accueillent une riche biodiversité, parfois spécialisée au sein des pelouses et zones humides, parfois généraliste au sein des boisements et des cultures.

Les bosquets et les haies, au sein des coteaux viticoles et des cultures, permettent de relier le massif forestier à la ripisylve du fond de la vallée, le tout est en lien avec les prairies pâturées du plateau de Belval-sous-Châtillon et Fleury-la-Rivière.

Vallée de l'Ardre



Vallée de l'Ardre depuis les hauts de Chaumuzy (Source : PNR MR)

La vallée de l'Ardre et ses affluents sont à dominante agricole avec des prairies humides de part et d'autre des rives. Ces cours d'eau prennent leur source au sein du plateau forestier dans les communes de Sermiers et Nanteuil-la-Forêt. L'ensemble de ces chevelus constituent un **complexe de ripisylves, de prairies humides, d'étangs et de bosquets qui caractérisent cette vallée**. La persistance de quelques élevages bovins et de l'équitation permet le maintien de ce paysage bocager. Avec 55 % des prairies permanentes du territoire, cette vallée est un secteur unique et prioritaire à préserver.

Des coteaux viticoles en limite du plateau forestier

L'un des éléments caractéristiques du paysage de la Montagne de Reims sont les coteaux viticoles. Ils s'étendent sur 68 communes du périmètre, soit plus de **11 000 ha**, représentant 20 % de la surface du territoire.

Le vignoble est peu propice au développement d'une faune et d'une flore diversifiée de par les pratiques mises en œuvre (produits phytosanitaires notamment) et le manque d'éléments fixes (haies, arbres...). Il devient un milieu infranchissable pour certaines espèces à faible capacité de dispersion.

Les évolutions des pratiques au sein du vignoble, telles que l'enherbement des vignes, la plantation de haies et la diminution de l'usage de produits phytosanitaires, le rendent plus accueillant pour une faune et une flore spécialisée.

Toutefois, ces avancées ne sont pas encore généralisées, mais tendent à l'être. Certaines zones et talus sableux, par exemple, permettent l'installation de pollinisateurs sauvages : abeilles et bourdons sauvages.



Vue sur les coteaux viticoles entre Romery et Cormoyeux (Source : PNR MR)

Ces coteaux sont ponctués de **bassins hydrauliques et d'aménagements écologiques** limitant l'érosion du sol et favorisant l'infiltration à la parcelle. Cet ensemble offre des zones de refuges temporaires à certaines espèces d'amphibiens.

La végétation quant à elle varie en fonction de l'orientation des coteaux.

Au sud du territoire, les coteaux sont plus exposés au soleil. Cette orientation induit le développement d'une flore thermophile spécifique. Elle se retrouve sur les éboulis calcaires qui parsèment les affleurements de craie de la lisière forestière au sud du massif. La dynamique naturelle de la végétation sur ces éboulis entraîne inévitablement la présence de ses différents stades d'évolution depuis les pelouses sèches en passant par les fruticées d'arbustes épineux jusqu'aux pinèdes et hêtraies thermophiles.

Au nord, les coteaux moins bien exposés accueillent malgré tout en lisière quelques secteurs de pelouses sèches principalement dus à d'anciennes carrières ayant permis des affleurements de marne, ainsi que des boisements calcicoles.

3.1.2. Une diversité d'habitats naturels et semi-naturels

Un massif forestier riche à préserver sur le long terme

Composition et habitats forestiers

La Montagne de Reims constitue, dans son ensemble, un grand massif boisé homogène. Il s'agit en effet d'une forêt de plaine, principalement constituée d'essences de feuillus comme le chêne sessile, le chêne pédonculé, le hêtre et le frêne. Pour autant, des variations topographiques et géologiques engendrent localement des habitats forestiers particuliers. Cette richesse de milieux permet d'accueillir une importante biodiversité forestière. On retrouve notamment :

- des hêtraies calcicoles à orchidées : ces boisements secs se retrouvent sur des sols calcaires et superficiels. Ils sont principalement situés en périphérie du massif forestier au niveau des versants, en haut des coteaux viticoles. Les hêtraies calcicoles présentent une flore ligneuse et herbacée rare et ont donc un intérêt écologique fort. On y trouve des espèces végétales remarquables, voire protégées, comme la Céphalanthère rouge et autres orchidées forestières, mais aussi l'Alisier de Reims endémique à la Marne. Ces boisements accueillent également une faune appréciant les milieux chauds. De plus, la lisière des hêtraies calcicoles peut être associée à des pelouses sèches relictuelles, milieux ouverts à haute valeur écologique. Sur le territoire, ces boisements sont souvent morcelés et de faible étendue. Ils possèdent une productivité sylvicole limitée. Toutefois, certaines essences remarquables, comme l'Alisier torminal, y sont recherchées. Les hêtraies calcicoles peuvent parfois montrer un fort envahissement par le Pin sylvestre ou le Pin noir.
- des chênaies – charmaies neutrophiles : ces boisements se retrouvent de manière majoritaire sur le massif forestier et se développent sur des sols fertiles, au substrat frais, parfois temporairement humides. Compte tenu de leur productivité, ces boisements sont régulièrement exploités sur le territoire, principalement en mélange futaie-taillis ou en futaie régulière. Les cortèges d'espèces présents au sein de ces milieux sont riches et diversifiés, notamment celui des oiseaux et des chiroptères. Cette biodiversité peut être directement impactée ou favorisée par la gestion forestière mise en place. La conservation de gros bois et d'arbres sénescents ou morts dans ces peuplements permet par exemple d'augmenter la capacité d'accueil de la biodiversité des forêts exploitées.
- des chênaies pédonculées sur sol hydromorphe : cet habitat est représenté par des forêts sur limons à hydromorphie marquée et se développe dans certains secteurs engorgés du plateau forestier. La sensibilité au tassement

des sols du fait de l'hydromorphie et de la forte dominante limoneuse limite l'exploitation de ces boisements. Ces milieux présentent une flore herbacée dominée par la Molinie bleue et accueillent une faune inféodée aux milieux humides, comme le Sonneur à ventre jaune.

- des forêts de ravin : ces boisements se développent sur des éboulis de meulrières, dans les pentes fortes. Ils sont caractérisés par des sols sensibles à l'érosion ainsi que par une humidité ambiante élevée du fait de l'ombrage (ravin encaissé). Le drainage est toutefois important du fait de la situation en pente marquée. Très rares sur le territoire, on retrouve des forêts de ravin uniquement le long de la partie forestière du Cubray, au nord d'Aÿ-Champagne. Ces milieux peuvent accueillir des espèces comme l'Erable sycomore et l'Erable plane, l'Actée en épi, mais aussi une grande richesse en fougère hygrosциaphile. Non favorables à l'exploitation forestières, les forêts de ravin possèdent une grande valeur patrimoniale.



Forêt de ravin et fougère scolopendre, Chênaie sur sol hydromorphe, Hêtraie calcicole
(Source : PNR MR)

Les milieux associés en forêt

La diversité des habitats forestiers engendre une riche biodiversité. Toutefois, la présence d'autres milieux associés en forêt permet également d'augmenter la capacité d'accueil des espèces animales et végétales à l'échelle du massif. L'ensemble de ces caractéristiques contribuent donc à l'accueil et à la préservation de la biodiversité forestière.

Le massif de la Montagne de Reims possède 7 étangs forestiers situés sur les communes d'Hautvillers, de Saint-Imoges, de Germaine et de Nanteuil-la-Forêt. Ces milieux aquatiques permettent d'accueillir une flore spécifique des zones humides, mais aussi des amphibiens, des oiseaux, comme le Martin-pêcheur, ou encore de nombreux odonates, comme la Leucorrhine à gros thorax, espèce protégée à l'échelle nationale. Un inventaire non exhaustif sur les étangs d'Hautvillers a notamment permis de recenser en 2019 plus de 13 espèces d'odonates, comme l'Anax empereur, l'Orthétrum réticulé ou encore la Cordulie bronzée. Les zones forestières à proximité des étangs sont également très recherchées par les chauves-souris. Outre les étangs, les nombreuses mares forestières contribuent aussi à l'accueil de la biodiversité inféodée aux milieux humides.

La présence de clairières et autres milieux semi-ouverts sont également propices à l'accueil de nombreux lépidoptères, mais aussi aux reptiles et aux espèces d'oiseaux associés à des peuplements forestiers plus ouverts, comme la Tourterelle des bois. **Les milieux semi-ouverts restent minoritaires sur le territoire et leur répartition peut varier en fonction de l'exploitation forestière actuellement mise en place.** Les anciennes activités humaines ont également contribué à la présence de ces milieux (exploitation de carrières, pastoralisme). On peut citer toutefois la présence de plusieurs pelouses sèches remarquables au lieu-dit « des Rosières » sur les communes de Champillon et Dizy, ainsi que sur la commune de Sacy. Quelques landes acides sont également présentes sur les Pâtis de Damery et sur Val-de-Livre.

La présence et le maintien en bon état écologique des milieux associés en forêt dépendent directement des activités humaines et de la gestion mise en place. Ces milieux sont une composante essentielle pour garantir la préservation de la biodiversité forestière.

La biodiversité forestière

Une synthèse des connaissances biologiques réalisée en 2019 a permis de recenser de nombreuses espèces végétales et animales présentes au sein du massif forestier. Cette diversité d'espèces permet notamment de considérer le territoire du Parc comme un point chaud de biodiversité à l'échelle de la Marne.

- Zoom sur la flore :

612 espèces herbacées, 87 espèces arbustives et 56 espèces arborées ont été recensées. 181 espèces appartenant à la végétation des zones humides ont également été identifiées ainsi que 30 espèces muscinales (mousses).

Au total, 37 espèces végétales présentes sur le massif forestier de la Montagne de Reims sont protégées en Champagne-Ardenne (arrêté interministériel du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne). Toutes ces données restent lacunaires à l'échelle du Parc, mais donnent un bon aperçu de la diversité qu'il recèle.

Focus sur les Hêtres tortillards

En forêt domaniale de Verzy, plus de 1 000 Faux ont été répertoriés. Il s'agit de hêtres tortillards également appelés « Faux de Verzy ». Le Parc abrite la principale réserve mondiale de Faux et implique de ce fait une forte responsabilité à l'échelle mondiale pour leur préservation. La présence des Faux a notamment engendré un classement du secteur en Réserve Biologique Dirigée. La présence, plus rare et donc d'autant plus remarquable, de chênes et de châtaigniers tortillards est à signaler.

- Zoom sur l'avifaune :

Le massif forestier, par son étendue, sa diversité de gestion et sa qualité de milieu, accueille une grande richesse avifaunistique très représentative des espèces présentes en forêts de plaine (chênaie de production). Des études scientifiques réalisées en forêts domaniales et communales ont en effet permis de recenser respectivement 89 et 66 espèces d'oiseaux, dont la plupart sont considérées comme des espèces nicheuses. On peut citer, par exemple, la présence de nombreux picidés dont certaines espèces sont très fréquentes (Pic épeiche, Pic vert) et d'autres avec des exigences écologiques plus spécifiques (Pic mar, Pic noir...). D'autres espèces sont observées fréquemment comme la Sittelle torchepot, le Roitelet huppé, le Gros-bec casse-noyaux, le Pouillot véloce ou encore la Grive musicienne. De manière plus ponctuelle, on observe sur le territoire des espèces comme le Pouillot siffleur, le Bouvreuil pivoine, le Pic épeichette ou encore la Bondrée apivore. Le massif forestier possède donc une forte patrimonialité nationale. De plus, certaines espèces migratrices ou de passage sont également observées en Montagne de Reims, comme le Pinson du Nord, ou la Grive mauvis. Le massif joue donc un rôle à la fois dans la nidification et la préservation des espèces locales (régionales et nationales), mais aussi en tant que massif relais, pour

les flux migratoires. (Sources : DENIS et FOURNIER 2017 – Réseau avifaune ONF *_Etude de l'avifaune de la forêt d'exception de la Montagne de Reims 2015-2016 et Forêts communales : PNR MR 2019 – Etude de l'avifaune nicheuse et cavicole des forêts du PNR de la Montagne de Reims*).

Outre le cortège forestier *stricto sensu*, le peuplement avifaunistique inclut également des espèces en réalité liées aux milieux semi-ouverts et bocagers. Cette transgression est permise par la conduite des parcelles forestières en futaie régulière qui offre, à un moment du cycle, un espace ouvert suffisant au sein du couvert arboré. Si elle reste à la fois bien répartie et limitée dans le temps et dans l'espace, cette caractéristique contribue à augmenter la richesse d'un massif.

Au sein des forêts publiques, le cortège avifaunistique est riche et homogène, du fait d'une gestion sylvicole assez uniforme (Source : *étude avifaune ONF 2019*). Ces cortèges peuvent présenter des différences sur les forêts privées du Parc. En effet, les modes de gestion mis en place en forêts privées diffèrent des forêts publiques et sont plus hétérogènes. Par exemple, le « taillis sous futaie », favorable au Pic cendré et au Pic mar, semble plus fréquent en forêt privée qu'en forêt publique. Les « futaies irrégulières » voire « futaies jardinées » semblent également être des pratiques qui sont davantage mises en place en secteurs privés. **Ces différences de gestions sylvicoles se traduisent par une plus grande capacité d'accueil d'espèces forestières.**

- Zoom sur les amphibiens :

Plusieurs espèces d'amphibiens sont présentes dans le massif forestier, comme le Sonneur à ventre jaune, la Grenouille agile, le Triton crêté ou encore la Salamandre tachetée. Ces espèces peuvent se retrouver de manière abondante et relativement homogène à l'échelle du massif, comme le Sonneur à ventre jaune. La présence de ces amphibiens s'explique notamment par l'existence de nombreuses zones humides au niveau du plateau forestier argileux, comme les mares et ornières forestières, ainsi que les sept étangs forestiers et les petits ruisseaux. Ces espèces d'amphibiens sont protégées à l'échelle nationale. La Montagne de Reims représente un des derniers bastions de cette espèce dans le Nord-est de la France, à l'ouest de la plaine crayeuse. Elle joue donc un rôle important pour la conservation du Sonneur à ventre jaune au niveau national, comme l'ensemble des forêts de la Région Grand-Est (Source : *(Bio)diversité des forêts de la région Grand-Est – IGN-DRAAF Grand-Est - mai 2021*). La population de cette espèce présente sur le site Natura 2000 des Pâtis de Damery a été estimée en 2015 à une centaine d'individus. L'espèce est également fortement présente sur les communes

d'Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Bouzy, Courtagnon, Mutigny, Trépail, Villers-Marmery et Verzy.



Grand Murin, Triton alpestre, Grenouille agile (Source : Delphine Semin)

- Zoom sur les chiroptères et autres mammifères :

Le massif forestier accueille une grande richesse de chiroptères. On les retrouve notamment au sud-est du territoire, grâce à la présence importante de grottes et cavités souterraines au sein desquelles elles viennent hiberner. Les anciennes caves de champagne, les anciennes carrières comme celle située à Avenay-Val-d'Or, ainsi que les 7 étangs forestiers situés au centre du massif sont également des secteurs appréciés par les chiroptères. Les cavités des arbres et les allées forestières sont également utilisées par les chauves-souris. Ainsi, l'ensemble des composantes du massif (peuplements forestiers, lisières et milieux associés comme les étangs, les vieux arbres) permet d'offrir de nombreux territoires de chasse, de reproduction et d'hibernation (carrières, caves, écorces décollées) pour les chiroptères à l'échelle du territoire. Au total, 16 espèces différentes ont été recensées sur les 24 espèces de chauves-souris présentes en Champagne-Ardenne. De plus, une des plus grosses colonies de Grand murin de la Marne a été identifiée sur le territoire du Parc. Cette

diversité d'espèces et ces importantes populations indiquent un rôle primordial du massif dans la préservation des chiroptères, à l'échelle de la Marne. Le patrimoine bâti revêt par ailleurs une certaine importance pour la conservation de ces espèces (combles, granges et hangars, ponts et ouvrages d'art...).

Espèces présentes sur le territoire : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle commune, Grand murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Murin de Natterer, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Brandt, Barbastelle d'Europe, Oreillard roux, Oreillard gris, Sérotine commune.

Outre les chauves-souris, 37 autres espèces de mammifères sont également présentes en Montagne de Reims (Source : CENCA 2013 et 2014). On peut citer notamment la Belette d'Europe, le Blaireau européen, le Chat forestier, l'Ecureuil roux, l'Hermine, le Lièvre, la Martre des pins, le Muscardin, la Musaraigne aquatique ou encore le Putois d'Europe. Le Cerf élaphe, le Chevreuil, le Sanglier et le Daim (individus échappés de parcs de chasse) sont quant à elles les 4 espèces d'ongulés présentes et chassées sur le territoire du Parc. Enfin, une population de raton laveur, espèce exotique envahissante, et dont l'impact sur les milieux naturels reste difficilement quantifiable, est bien implantée sur le parc.

Evolution du massif et ancienneté des forêts

Une forêt est considérée ancienne lorsqu'elle possède une continuité de l'état boisé depuis plus de 150 ans (Source : • IGN 2018 *Les forêts anciennes ; État des lieux des forêts déjà présentes dans la première moitié du XIXe siècle ; Synthèse périodique de l'inventaire forestier, IF, n° 42, juillet 2018*). Une partie de la biodiversité forestière est étroitement liée à cet état d'ancienneté (la flore, les champignons, les mousses ou les coléoptères saproxyliques). Le muguet est, par exemple, une espèce typique des forêts anciennes. L'ancienneté des forêts sert notamment d'outil pour la mise en place d'une trame de vieux bois à l'échelle d'un territoire.

Sur le territoire du Parc, l'ancienneté des forêts n'a pas encore été précisément étudiée. Toutefois, le massif de la Montagne de Reims est répertorié sur la carte de Cassini (18^e siècle) et la carte de l'Etat-major (1818-1866). Les témoignages recueillis, l'accès aux archives, les données LIDAR obtenues en 2019 ainsi que l'observation de photos aériennes laissent présumer d'une proportion assez significative de forêts anciennes. Suite à l'interprétation des données LIDAR, les secteurs boisés les plus anciens semblent notamment être situés en forêt domaniale d'Hautvillers, en forêt domaniale de Verzy et en forêt privée située entre les communes de Germaine et d'Avenay-Val-d'Or (Source : ONF, 2019).

Pour autant, le massif a connu quelques petites évolutions. Bien que les principaux vestiges d'agriculture observés en forêt par le LIDAR soient souvent antérieurs à son implantation (activités agricoles du Moyen-Age), plusieurs zones ont été par la suite défrichées pour un destin pastoral. C'est le cas notamment des Pâtis de Damery, mais aussi des pâtis à Avenay-Val-d'Or ou à Villers-Marmery, au lieu-dit des Tournants. **La déprise pastorale a ensuite généré une fermeture de ces milieux ouverts au profit de la forêt. Ces boisements récents sont aujourd'hui essentiellement composés de pins sylvestres ou de pins noirs et ne présentent pas, en l'état, d'enjeux sylvicoles importants.** De ce fait, des actions sont aujourd'hui entreprises afin de restaurer des milieux ouverts dans ces secteurs (réouverture de landes et de clairières aux Pâtis de Damery par exemple). En effet, ces jeunes boisements possèdent un enjeu écologique fort lié aux milieux ouverts.

Par ailleurs, certaines zones de forêt actuelle étaient également d'anciennes vignes et sont donc apparentées aujourd'hui à des boisements récents. Ils sont essentiellement localisés en périphérie du massif, sur les pentes du flanc nord de la Montagne de Reims. Bien que la forêt ait gagné sur la vigne dans quelques situations, d'autres secteurs de forêts, plus au sud, ont quant à eux été défrichés en faveur du vignoble.

La Montagne de Reims a également longtemps été exploitée pour les richesses de son sol et sous-sol. Par exemple, de nombreuses zones d'extraction ont été identifiées sur plus de 1 100 hectares principalement en bordure du plateau forestier (Source : ONF, 2019). Les superficies forestières évoluent donc principalement en périphérie du massif, au niveau des affleurements de calcaires. Les hêtraies calcicoles sont les habitats forestiers les plus touchés par ces évolutions.

Ces dix dernières années, aucune évolution significative des superficies du massif forestier n'a été observée, seule la maturation des forêts et leur composition ont évolué. Toutefois, les petits boisements et bosquets présents dans les vallées ou à proximité des bourgs sont sujets à des défrichements pour la création de lotissements.

- Zoom sur les forêts de vieux bois

Les forêts de vieux bois sont riches en bois mort sur pied ou au sol, en bois sénescents et en bois porteurs d'habitats (cavités, fentes...). Elles accueillent de nombreuses espèces comme le Lucane cerf-volant, le Pic mar, la Salamandre tachetée ou encore la Barbastelle d'Europe. En France, plus de 25% des espèces forestières sont dépendantes du bois mort et sénescents (champignons, lichens, insectes saproxyliques, chauves-souris etc.). Les forêts de vieux bois sont donc des réservoirs biologiques essentiels au maintien de l'écosystème forestier en bon état

écologique. **Sur le territoire, ces espaces forestiers restent assez minoritaires, mais tendent à progresser.** Pour autant, le diagnostic Trame verte et bleue a montré que le massif forestier de la Montagne de Reims est plus riche en vieux bois que le reste du Triangle Marnais. On les retrouve notamment sous forme de :

• Ilots de vieux bois :

Sur le territoire, ce type de zonage est principalement situé en forêts domaniales (FD). En effet, depuis quelques années, la politique environnementale de l'Office national des forêts a fixé, à l'échelle nationale, plusieurs exigences en forêt domaniale pour conserver la biodiversité forestière et mettre en place des trames de vieux bois (objectif national : 2 % des surfaces en îlot de vieillissement et 1 % en îlot de sénescence). La FD d'Hautvillers possède en tout 14 ha d'îlot de vieillissement et 39 ha sont répartis en FD du Chêne à la vierge. Ces îlots sont mis en place en forêt productive et non en secteurs impropres à la production sylvicole du fait de l'inaccessibilité ou l'infertilité des sols.

D'autres forêts publiques ont également mis en place ce type d'îlot, comme la forêt communale de Chigny-les-Roses (3,2 ha) et le Syndicat intercommunal de gestion forestière (SIGF) de la Charmoise (8,8 ha).

• Zones classées en hors sylviculture de production :

En forêt publique comme en forêt privée, plusieurs espaces boisés sont peu favorables à la production sylvicole. Ils correspondent notamment à des zones boisées inaccessibles ou mal desservies, des zones d'anciennes carrières ou des zones situées sur des versants pentus. Ces espaces boisés sont donc classés en hors sylviculture. Sur le territoire, seuls les secteurs situés en forêts publiques sont connus. On les retrouve notamment sur :

- FC d'Avenay-Val-d'Or (10,5 ha)
- FC de Bouzy (1,6 ha)
- FC de Chigny-les-Roses (2,5 ha)
- FC de Verzenay (3,6 ha)
- FC de Trépail (8,2 ha)
- FC d'Aÿ-Champagne (1,5 ha)
- SIGF de la Charmoise (5,9 ha)
- FD de Sermiers (1,7 ha)

• Des forêts privées en non-gestion :

La taille et le morcellement des propriétés privées sur le territoire génèrent parfois des secteurs boisés non exploités. Ils jouent ainsi un rôle semblable aux îlots de vieux

bois, bien que de taille réduite. Cependant, leur proportion et répartition à l'échelle du massif n'est pas connue. Par ailleurs, quelques propriétaires, minoritaires sur le territoire, ont choisi de laisser leur propriété forestière en libre évolution. C'est le cas notamment d'une propriété de 26 hectares située en forêt de Courtagnon.

Les propriétaires privés et publics

Le massif de la Montagne de Reims est constitué à 72% de forêts privées. Les forêts publiques sont quant à elles composées de trois forêts domaniales labellisées « Forêt d'Exception® », de forêts communales et de forêts appartenant à d'autres types d'établissements publics comme l'EHPAD de Verzenay. La diversité de propriétaires fonciers (privé vs public) et la proportion élevée de propriétaires privés sur le territoire peut générer des différences, en termes de gestion et de fréquentation des milieux, de connaissances de la biodiversité et de sa préservation.

- Connaissances naturalistes hétérogènes à l'échelle du massif :

La forte proportion de propriétaires fonciers privés sur le territoire génère des disparités spatiales en termes de connaissances de la biodiversité. En effet, les études scientifiques se font majoritairement en forêts publiques et sont concentrées sur les secteurs d'intérêt reconnu (réserves biologiques, sites Natura 2000...), bien que ce ne soit pas exclusif. Il existe donc des lacunes de connaissances quant à la biodiversité présente en forêt, compte tenu de la difficulté à obtenir les autorisations de chaque propriétaire.

- Gestion forestière et intégration de la biodiversité :

Les forêts publiques et notamment les forêts domaniales, de par leur superficie, constituent de grandes unités de gestion homogènes sur le territoire, avec pour unique gestionnaire l'Office national des forêts. La majorité des forêts communales possèdent un plan d'aménagement forestier. La réalisation de ce document de gestion durable peut être faite en concertation avec le Syndicat Mixte du Parc et en intégrant des données de la biodiversité obtenues par ce dernier ainsi que des préconisations de gestion. Par exemple, le plan d'aménagement forestier de la commune de Trépail (2018-2037) a intégré les mares et zones humides identifiées par le Syndicat Mixte du Parc et a pris en compte la période sensible de la reproduction du Sonneur à ventre jaune dans les calendriers de coupe. Les forêts domaniales ont également leur propre plan d'aménagement forestier et font partie d'un contrat de projet « Forêt d'Exception® » (2019-2024) ; démarche initiée par l'ONF et dont la gouvernance est partagée avec le Syndicat Mixte du Parc. Le fort partenariat entre le gestionnaire des forêts publiques et le Parc permet ainsi de connaître et d'intégrer au mieux la biodiversité dans la gestion forestière.

Les forêts privées sont, quant à elles, beaucoup plus morcelées sur le territoire, faisant appel à une multitude de propriétaires privés et de gestionnaires forestiers différents (experts forestiers indépendants, coopératives forestières...). La gestion mise en place est donc beaucoup plus hétérogène. D'autre part, seules les propriétés privées faisant au moins 25 hectares ont l'obligation de posséder un document de gestion durable (plan simple de gestion). À ce jour, environ 69 propriétaires privés possèdent un plan simple de gestion, ce qui représente seulement 7 500 hectares de forêt (chiffres concernant uniquement le périmètre actuel du Parc, c'est-à-dire les 65 communes). Ce morcellement parcellaire en forêts privées peut donc avoir des effets sur la biodiversité. D'une part, certaines propriétés ne sont pas ou très peu gérées (difficultés d'intervention, propriétaire privé absent voire non connu, limites parcellaires mal connues du propriétaire, surfaces trop petites pour justifier des investissements, etc.) et devenir ainsi des zones de refuge pour la faune et la flore. D'autre part, la multitude de propriétaires différents peut engendrer, sur une surface donnée, des interventions sylvicoles plus désorganisées (intensité, fréquence) qu'en forêt publique où la gestion forestière est coordonnée. La prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière est également fortement liée à la sensibilité du propriétaire ou du gestionnaire.

- Des types de fréquentations différentes au sein du massif

Les forêts publiques et notamment domaniales, sont ouvertes au grand public et sont très fréquentées. La forêt domaniale de Verzy abrite la Réserve biologique la plus fréquentée en France, avec chaque année 200 à 300 000 visiteurs. **Cette forte fréquentation des forêts publiques peut avoir des impacts sur la biodiversité (tranquillité des espèces, piétinement...)**. Des informations complémentaires sont disponibles au sein de la partie « Accueil du public en forêt ».

Les forêts privées, quant à elles, ne sont pas ouvertes au grand public. Pour autant, une fréquentation – canalisée - est toutefois possible via le passage de sentiers de randonnées pédestres ou de VTT traversant également certaines parcelles privées. **La méconnaissance du caractère privé de nombreuses parcelles forestières par le grand public génère toutefois un second type de fréquentation, cette fois plus diffuse et mal connue. Cette fréquentation peut quant à elle avoir un impact notable sur la biodiversité (non canalisée, hors-sentier, dérangement des espèces...)**.

L'activité cynégétique en Montagne de Reims

Au sein du massif forestier de la Montagne de Reims, la chasse occupe une place importante. En effet, le massif forestier héberge de grosses populations d'ongulés sauvages telles que le sanglier et le chevreuil. Les cerfs sont également présents

dans une plus faible proportion. La gestion cynégétique actuelle vise à favoriser une remontée de la population de cerfs en Montagne de Reims, qui avait fortement chuté il y a plusieurs années. Le chevreuil quant à lui est bien représenté sur le territoire avec des effectifs qui semblent stables.

Toutefois, les cervidés causent de **nombreux dégâts au sein des parcelles en régénération**. Un suivi global de l'équilibre forêt/cervidés est mené depuis 2015 via des suivis d'abondance des cervidés (comptages), de leur performance (pesées des faons) et de leur consommation (Indice de consommation). En effet, depuis 2015, l'évolution de la consommation de la végétation ligneuse par les cervidés est suivie sur 311 placettes par le CNPF et l'ONF. La pression exercée sur la végétation est surtout observée au centre du massif entre Cormoyeux – Saint-Imoges et Germaine. Depuis 2015, l'indice de consommation ne fléchit toujours pas, la pression est toujours identique et localisée sur les mêmes secteurs (rapport 2020 – Indice de consommation).

La **population de sangliers s'est accrue** ces 12 dernières années. Les prélèvements sont bien supérieurs au plafond défini lors du Comité technique local de la Montagne de Reims. Cela signifie que la population est supérieure à ce qui est attendu sur un territoire comme celui du Parc.

De ce fait, la Montagne de Reims est identifiée à l'échelle régionale comme un **territoire à surveiller vis-à-vis de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique**. La surdensité des populations de sanglier implique un fort taux de dégâts au sein des cultures ces dernières années. La diminution des fortes périodes de gels et les glandées consécutives diminuent le taux de mortalité des jeunes en hiver. Suite à l'apparition de la peste porcine africaine aux portes de la France, la gestion du sanglier s'est améliorée dans le but de diminuer les populations existantes à un seuil acceptable pour obtenir un équilibre. Aujourd'hui, plus de 3 200 sangliers sont prélevés par an pour un plafond acceptable estimé à 2 500 individus. L'apparition d'une maladie transmissible aux animaux domestiques (maladie d'Aujeszky, transmissible au chien) a conduit par ailleurs à une vigilance accrue quant à la gestion des populations.

Afin de limiter les dégâts au sein des cultures, de l'agrainage dissuasif est mis en place au sein de la majorité des territoires de chasses, à l'exception des forêts domaniales. Cet agrainage, s'il est favorable à la limitation des dégâts agricoles, peut induire un cantonnement des sangliers au sein du massif forestier. Impliquant par endroit des destructions d'habitats favorables au Sonneur à ventre jaune.

Un total de 203 plans de chasse grand gibier sont établis sur le territoire, soit plus de 48 500 ha concernés. Le groupement d'intérêt cynégétique (GIC) de la Montagne de Reims regroupe, depuis 1990, l'ensemble des territoires de chasse par adhésion de chasseurs pour une gestion durable de la faune et notamment du grand gibier.

Son rôle est de définir et faire appliquer par ses membres des régies communes de gestion de la faune et d'aménagement de leurs territoires de chasse fixée par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS), tout en préservant leur autonomie financière.

Le Parc naturel régional suit les comités techniques locaux et participe aux CDCFS en tant que spécialiste de la faune sauvage, afin de suivre l'évolution de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'émettre des avis dans le cadre des arrêtés pris à l'échelle du département (espèce susceptible d'occasionner des dégâts, points noirs...).

La surpopulation de gibiers engendre également des accidents de la route en plus grand nombre.

Gestion des déchets de venaison

Afin de répondre aux demandes des chasseurs ainsi qu'aux enjeux sanitaires et sociaux (randonneurs...), la Fédération départementale des chasseurs de la Marne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, aux côtés du GIC de la Montagne de Reims, ont mis en place un programme de gestion par équarrissage des déchets de venaison. Sur le territoire, 4 points de collectes ont été créés à Chamery, La Neuville-en-Chaillois, Champillon et Cormoyeux afin de traiter ces déchets via l'équarrissage.

Pressions / menaces sur les milieux forestiers et leur biodiversité

- Les espèces exotiques envahissantes

Sur le territoire, des espèces exotiques envahissantes, animales ou végétales, sont présentes, comme le Raton laveur. Cette espèce, introduite lors de la Seconde Guerre mondiale, fait actuellement l'objet d'une étude scientifique afin d'évaluer son impact sur la faune et la flore locale. La thématique des espèces exotiques envahissantes est de plus en plus intégrée dans les discussions sur la gestion des milieux naturels, y compris forestiers.

De nombreuses plantes exotiques envahissantes, dont certaines présentant un risque sanitaire, se développent sur le territoire. La Berce du Caucase est l'une de ces espèces, elle fait l'objet d'une attention particulière compte tenu du risque pour la santé humaine (brûlure...). Un massif d'une superficie d'environ 120 m² a été identifié en 2018 sur la commune d'Aÿ-Champagne, à proximité du canal. La commune a mis en place un balisage pour délimiter la zone. La Berce du Caucase est également implantée sur la commune de Bouzy. Une gestion spécifique est menée par les agents ONF afin de lutter contre la propagation de cette plante.

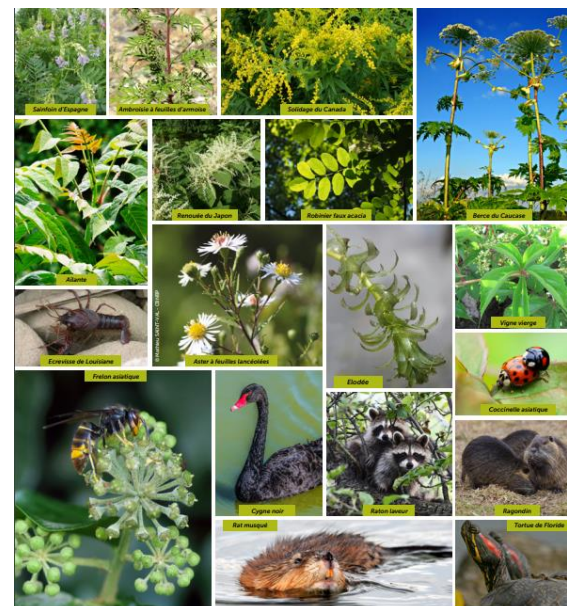
Pour cela, des arrachages manuels sont menés chaque année, en respectant des consignes de sécurité particulières (tenue de protection).

- Le changement climatique

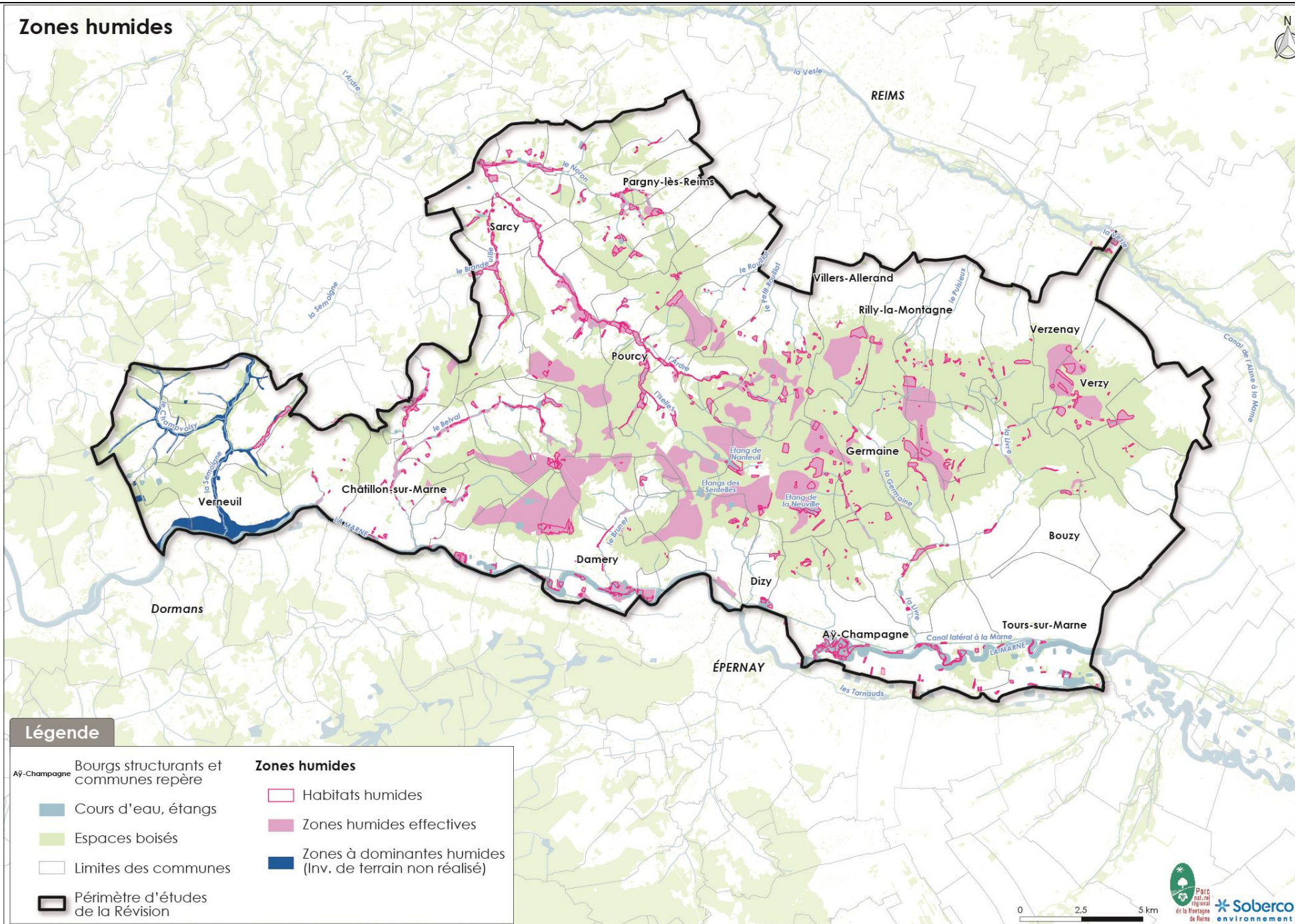
Le changement climatique impacte d'ores et déjà la biodiversité et les habitats forestiers. Une partie spécifique du présent diagnostic détaille cette problématique.

- La crise sanitaire des peuplements

Depuis quelques années, les principales essences du territoire connaissent une importante crise sanitaire. Les essences majeures sont considérées à haut risque dans le Grand-Est en 2050. Les principales essences touchées sont l'épicéa, le chêne, le frêne et le hêtre. Ces crises sanitaires impliquent des coupes forestières importantes sur le territoire. Ces nouvelles zones ouvertes peuvent être favorables à la flore et à la faune des milieux semi-ouverts. Toutefois, des coupes brutales de grande étendue et avec des régénérations de peuplements difficiles peuvent avoir des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité forestière. Une attention particulière est portée à la reconstitution de ces peuplements, les essences majeures étant considérées à haut risque vis-à-vis des changements climatiques dans le Grand Est en 2050.



Espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire (Source : PNR MR, 2017)



Des zones humides omniprésentes sur le territoire

En France, les zones humides sont définies par l'article L.211.1 du Code de l'Environnement comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Leur délimitation repose sur l'examen successif de trois éléments :

Les habitats, avec trois types distingués : les habitats déterminants de zone humide (H), les habitats potentiellement humides (p), les habitats non humides.

- **Les espèces végétales :** en notant le recouvrement des espèces indicatrices de zone humide.
- **Les sols :** la réalisation de sondages pédologiques s'avère nécessaire lorsque l'examen de la végétation n'est pas possible, ou ne permet pas de conclure. Ils permettent de détecter la présence de traits rédoxiques ou réductiques, de définir les différents horizons du sol et de placer ce dernier dans les classes d'hydromorphie définies par le Groupement d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA).

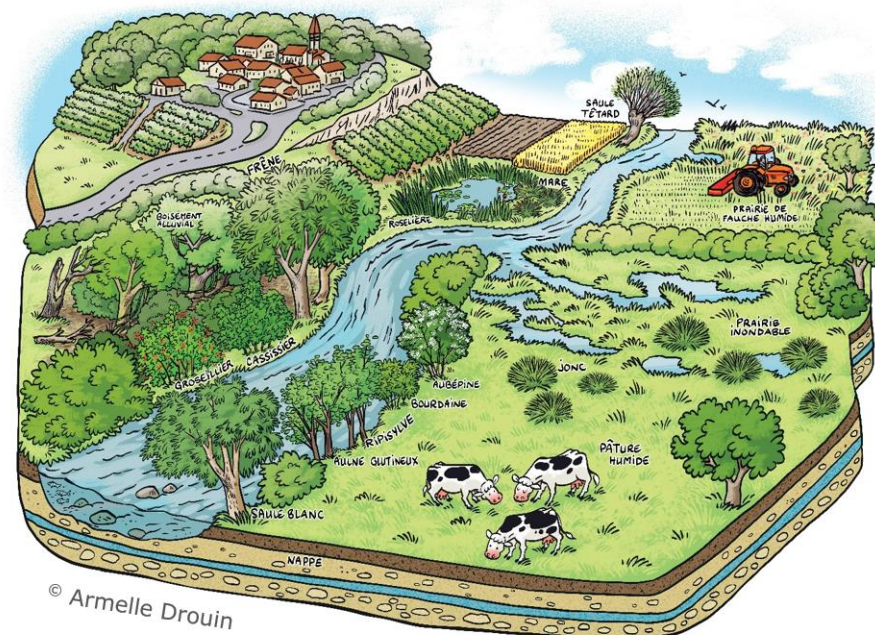


Illustration des différents types de zones humides retrouvés sur le territoire

Surface et localisation des zones humides

Les connaissances sur les zones humides sont issues d'un inventaire de terrain réalisé entre 2013 et 2015 sur le périmètre actuel du Parc. Cette cartographie est complétée et mise à jour chaque année. 10% du territoire, **soit 5 375 ha, sont ainsi occupés par les zones humides**. Parmi lesquels 1 480 ha sont des habitats humides (communautés d'espèces végétales caractéristiques) et 3 895 ha sont des zones humides pédologiques.

À cela s'ajoutent, sur les 5 communes du nouveau périmètre, environ 50 ha de zones dites « à dominante humide », identifiées par l'Agence de l'Eau : il s'agit d'une terminologie non-réglementaire utilisée pour définir des secteurs ayant une potentialité de présence de zones humides, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une vérification sur le terrain.

Type d'habitat humide	Entités	Surface (ha)
Végétation forestière humide à bois dur	65	564,94
Végétation forestière humide à bois tendre	252	377,2
Végétation forestière marécageuse	148	187,99
Habitats méso-hygrophiles	80	138,92
Végétation prairiale	102	109,39
Communautés humides à hautes herbes	123	56,31
Végétation de bords de plan d'eau	72	32,93
Autres milieux humides	13	11,68

Répartition des types d'habitats humides

Les zones humides de plateaux (71,6% ; 3 883 ha)

Les argiles à meulières forment la surface structurale du plateau. Sur ce substrat imperméable se forment des nappes perchées temporaires et des mares qui collectent les eaux de ruissellement du massif forestier. Près de trois quarts des zones humides du Parc sont localisées sur ce plateau argileux. (Source : ASCONIT CONSULTANTS & ATELIER DES TERRITOIRES, 2015).

Elles se caractérisent par un faciès pédologique présentant des traces d'engorgement marquées et d'habitats constitués d'espèces végétales hygrophiles. Les Chênaies acidiphiles à Molinie bleue, d'intérêt communautaire, sont les boisements humides les plus représentés sur le plateau. On le trouve dans des cuvettes argileuses, sur des sols généralement acides, oligotrophes et gorgés d'eau. Du fait de la faible portance des sols et d'une croissance médiocre des bois, ce type de peuplement est relativement peu exploité. La principale cause de régression de cet habitat reste le drainage des sols, qui permet des tentatives de substitution par des peuplements de résineux (Epicéa, Pin sylvestre), moins exigeants du point de vue stationnel. Leur renouvellement (régénération forestière) est particulièrement difficile du fait d'un engorgement dès la surface.

Outre ces boisements humides, on observe au sein du massif plusieurs étangs privés aux eaux méso-oligotrophes, ceinturés par des mosaïques de cariçaies et de roselières. Certains d'entre eux, comme l'Étang du Petit Maupas, accueillent des végétations d'une grande valeur patrimoniale telles que des communautés des vases exondées à Scirpe à inflorescence ovoïde... Enfin, le plateau de Belval, à l'ouest de Fleury-la-Rivière, compte près de 350 ha de prairies pâturées eutrophes ponctuées de mares d'abreuvement, favorables à une batrachofaune spécifique.



Chênaie acidophile à Molinie bleue, Verzy (Source : Atelier des territoires, 2014)

Les zones humides de pente (4,1% ; 224 ha)

Ces zones humides, de taille modeste, mais de nature très diverse, sont localisées en bordure de cuesta tertiaire et sur les flancs des vallées de la Montagne de Reims. La succession des niveaux perméables et imperméables subhorizontaux a favorisé l'établissement de nappes aquifères qui se manifestent par des sources de déversement. Par ailleurs, d'intenses phénomènes géomorphologiques sont en jeu sur ces pentes, en particulier sur le versant nord de la Montagne de Reims : écoulement superficiel des sols (solifluxion), karstification et glissements de terrains, créant localement des replats structuraux, favorables à la stagnation des eaux.



Aulnaie marécageuse, Sermiers (Source : V. Salvant, 2020)

Les végétations humides qui y sont les plus fréquemment rencontrées sont des aulnaies marécageuses, habitats inscrits sur la liste rouge régionale. Sur le plan botanique, leur intérêt tient surtout à la présence de fougères patrimoniales, comme le Polystic des marais, inscrit sur la Liste Rouge de la Flore menacée de Champagne-Ardenne. Sur les substrats calcaires inondés, adjacents aux ruisseaux et aux sources, s'exprime l'aulnaie-frênaie avec la présence de la Grande Prêle ainsi que des cortèges bryophytiques caractéristiques (groupements rares du *Cratoneurion*). Les aulnaies constituent des habitats fragiles en raison de leur étroite dépendance à un niveau de nappe élevé. Le drainage du sol en vue de la production de peupliers constitue l'une des principales menaces.

Outre ces boisements, de rares dépressions tourbeuses sont occupées par des bas-marais alcalins (1.31 ha) dominés par les cypéracées (laïches, choins, scirpes). Les sites les plus représentatifs sont :

- le marais de pente du Bois de Saint-Maur (ZNIEFF 210013063), alimenté par une source ferrugineuse. Il abrite notamment la Gentiane pneumonanthe, la Parnassie des marais et le Choin noirâtre, inscrites sur la liste rouge régionale,
- le suintement tufeux du Bois de la Fosse à Sacy (ZNIEFF 210014782), qui accueille notamment la Grassette vulgaire très rare en plaine et qui n'est connue, pour la Champagne-Ardenne, que dans une dizaine de sites du Tertiaire parisien, protégée au niveau régional et inscrite sur la liste rouge.

En l'absence d'entretien, ces groupements d'espèces caractéristiques s'appauvrissent au profit d'émergences à Molinie de moindre intérêt ou de formations ligneuses à Saules, contribuant à l'assèchement des marais.

Enfin, les zones d'affleurement géologique ont constitué par le passé des zones préférentielles pour l'exploitation de matières premières minérales (argiles, limons et meulrières). Par endroits, les fosses d'extraction ont laissé place à des réseaux de mares et d'ornières végétalisées, favorables aux populations d'amphibiens.

Les zones humides des vallées secondaires (19,2% ; 1 041 ha)

Ces zones humides sont principalement alimentées par les débordements des cours d'eau médians qui les traversent et par la nappe d'accompagnement de ces derniers, circulant à faible profondeur. Les zones humides les mieux conservées se concentrent majoritairement au sein des paysages du Tardenois, dans les vallées à dominante agricole de l'Ardre, du Belval et de la Semoigne. Au fond de ces vallées humides s'exprime une mosaïque de milieux caractéristiques du bocage : prairies pâturées, ripisylves, bosquets, friches humides et alignements de saules têtard.



Prairie humide, Châtillon-sur-Marne (Source : Asconit Consultants, 2014)

Les boisements spontanés prennent la forme de galeries très étroites de saulaies ou d'aulnaies-frênaies, frangeant les ruisselets forestiers, et souvent riches en espèces fontinales (Lâiche espacée), frangeant les ruisselets forestiers. On y observe localement la présence d'espèces rares telles que l'Orme lisse, protégé en Champagne-Ardenne, ou le Cassis. Ces habitats présentent un grand intérêt fonctionnel en participant à la régulation de l'hydrosystème (épuration des eaux, prévention du risque d'inondation, rétention des sédiments, protection des rives...). Leur conservation passe par une préservation de la qualité physico-chimique et de la dynamique naturelle des cours d'eau. À l'état relictuel dans la Marne, la taille exiguë de ces végétations renforce malheureusement leur vulnérabilité face aux aménagements sylvicoles et agricoles.

Le long de la Livre et du Ru du Brunet, la porosité du sous-sol crayeux favorise l'infiltration des eaux dans la nappe. Les prairies inondables et les ripisylves y sont absentes, ou réduites à des cordons rivulaires trop étroits pour participer significativement à l'étalement des eaux de débordement.

Les zones humides de la plaine alluviale (5,1% ; 278 ha)

Ces zones humides sont localisées au sein du lit majeur de la Marne qui longe, d'Est en Ouest, la limite sud de la Montagne de Reims. Jusqu'à Épernay, le chenal d'écoulement dessine un tracé sinueux dans lequel se succèdent de nombreux méandres, caractéristiques des cours d'eau planitaires à faible pente. Cette dynamique fluviale donne ainsi naissance à de multiples annexes hydrauliques, propices au développement d'habitats naturels variés. Au niveau des berges, les milieux humides s'organisent selon une zonation transversale en lien avec la granulométrie, la largeur de la plaine, la topographie et la fréquence des inondations. La végétation aquatique des eaux courantes laisse place aux bancs de graviers calcaires et de sables, fixés par les saulaies arbustives.



Saulaie blanche à Baldingère, Vallée de la Marne (Source : F. Hendoux ©CBNBP)

Le niveau supérieur des banquettes alluvionnaires est occupé par les galeries de Saule blanc. En conditions primaires, cet habitat est considéré comme menacé en Europe et figure à l'Annexe I de la Directive « Habitats ». Il présente un intérêt ornithologique majeur en servant de reposoir, de poste de chant ou de site de nidification pour l'avifaune des ripisylves : Héron, Lorient, Martin-pêcheur et divers autres passereaux. Ce type de forêt alluviale ne se rencontre plus que sporadiquement le long de la Marne (Mareuil-sur-Ay, Bisseuil). Les aménagements de la rivière (recalibrage, enrochements, canalisation), en stabilisant la dynamique fluviale, ont contribué à sa régression.

Couverte presque entièrement de bois et de prairies fauchées au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le paysage de la plaine inondable a depuis été considérablement transformé, notamment par la mise en culture. Les quelques lambeaux forestiers et les rares massifs non encore substitués par les peupleraies sont occupés par la frênaie-ormaie et les aulnaies-frênaies alluviales, tandis que l'essentiel des prairies de fauche sont réduites à l'état de vestiges. À ces éléments du paysage s'ajoutent les gravières d'exploitation des sédiments, dont les plus anciennes ont été transformées en étangs de pêche (Source : HENDOUX F., 2019).

Les mares, témoins des activités passées et refuges de biodiversité

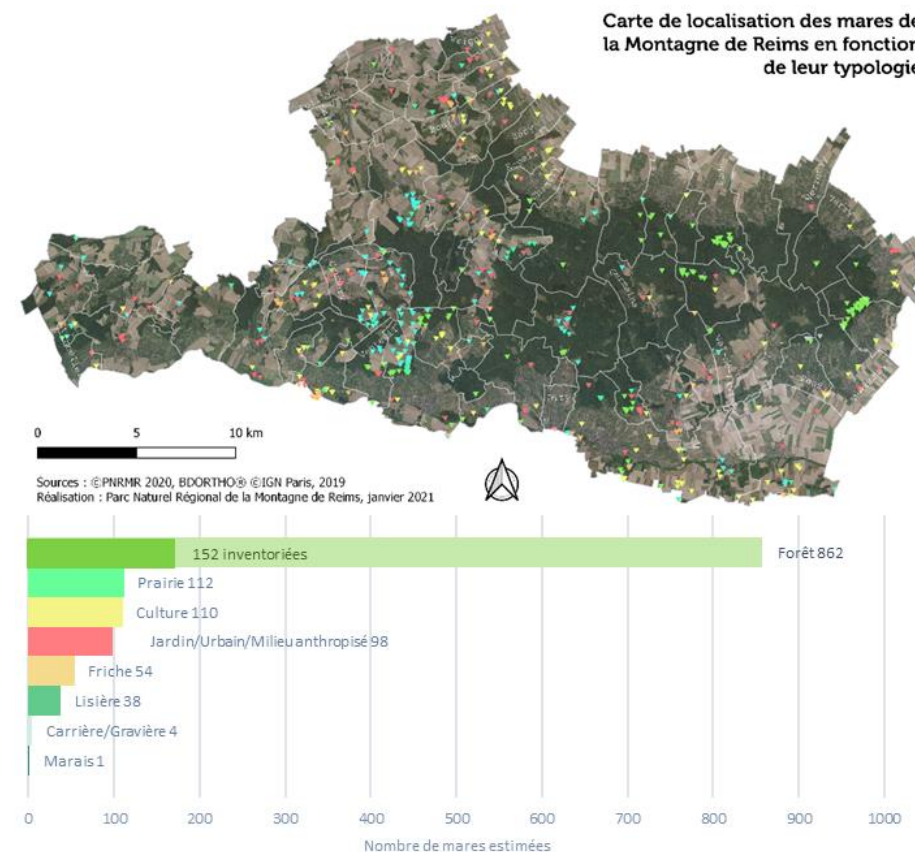
Les mares sont couramment définies comme des étendues d'eau de petite taille (inférieure à 5 000 m²) et généralement peu profondes (moins de 2 m). Cette faible profondeur permet aux rayons du soleil d'éclairer le fond de la mare et aux végétaux aquatiques de s'y enraciner. Contrairement à un étang, leur niveau d'eau n'est pas constant, elles peuvent donc être asséchées une partie de l'année et ainsi être qualifiées de temporaires. Même si elles ne sont pas considérées comme des zones humides du point de vue réglementaire, leurs fonctions écologiques et hydrologiques sont tout à fait similaires.

En Montagne de Reims comme ailleurs, la plupart des mares ont une origine humaine. Elles sont issues :

- de creusements volontaires pour le stockage de l'eau
- de l'extraction de matériaux de construction (argiles, meulières)
- de bombardements opérés durant la Première Guerre mondiale

On comptabilise ainsi sur le nouveau périmètre d'étude plus de 417 mares en milieu ouvert, principalement identifiées par photo-interprétation. Pour les mares sous couvert forestier, les prospections réalisées en forêt communale permettent d'estimer une densité de 39,2 mares/km². En multipliant ce chiffre par la surface boisée totale (~22 km²), on estime à plus de 800 le nombre de mares en milieu fermé, portant le total à près de 1 300 mares.

En fonction de l'environnement dans lequel elles se trouvent, les mares peuvent être classées dans différents types et présentent des caractéristiques écologiques et des fonctionnalités qui leur sont propres.



Les mares forestières (68 % ; 862 entités)

Habitats privilégiés de la Salamandre tachetée, les mares forestières sont reconnaissables à leurs berges arborées (ombrage et apport de feuilles) et à la présence de nombreux micro-biotopes (bois mort, souches). En phase terrestre, les amphibiens y occupent notamment toutes sortes d'anfractuosités et de caches où l'humidité est relativement constante. Ils profitent également du réseau de galeries creusées par les rongeurs sous les morceaux de bois gisant au sol. Ces mares servent également d'aires de nourrissage et d'abreuvement pour de nombreuses autres espèces (oiseaux, chiroptères, reptiles, mammifères etc.). Les forêts communales de Trépail, Ludes et Mutigny présentent ainsi des réseaux très denses de mares forestières, issues d'anciennes activités extractives. Sans entretien, ces milieux sont soumis à un processus naturel d'évolution, les conduisant progressivement vers leur comblement (accumulation de matière organique au fond de la mare) ou leur

atterrissement (apport de matériaux solides). Parallèlement à ces disparitions naturelles, la gestion forestière peut également ralentir leur renouvellement (moins de chablis).

Les mares anthropisées (20 % ; 262 entités)

Il peut s'agir de mares d'agrément créées au cœur des villages ou de bassins de rétention ayant pour objectif de collecter ou de traiter les eaux de ruissellement des cultures, des vignes ou des routes. Afin de garantir leurs fonctionnalités paysagères ou hydrauliques, ces points d'eau font souvent l'objet d'un entretien excessif (curage, fauche) qui ne permet pas l'installation d'une faune et d'une flore spécifiques. Pour autant, une étude réalisée en 2019 par le Parc a montré que ces milieux artificiels pouvaient parfois représenter des habitats de substitution pour certains amphibiens d'intérêt patrimonial. L'Alyte accoucheur, espèce thermophile qui aime se tenir sous les pierres ou dans des talus terreux, a par exemple été retrouvé à proximité de plusieurs bassins d'orage.

Les mares prairiales (11 % ; 150 entités)

Plus éclairées que les mares forestières, les mares prairiales renferment parfois l'essentiel de la biodiversité des espaces ruraux. Avec une abondante végétation aquatique, elles sont favorables aux odonates ainsi qu'aux tritons, et notamment au plus grand d'entre eux, le Triton crêté. Ces mares se retrouvent en forte densité sur le plateau de Belval, où domine l'élevage bovin. Elles peuvent être menacées localement par : un risque de piétinement excessif des animaux, le comblement au profit d'un abreuvement plus "moderne" (puits, citerne, etc.) ou par un simple abandon. Un dialogue a été engagé avec les agriculteurs de ce secteur qui souhaitent dans leur majorité conserver ces points d'eau.

Les mares de carrières (<1 % ; 4 entités)

Il s'agit le plus souvent de petites mares, voire de flaques, sur des substrats minéraux et peu végétalisés, se réchauffant vite et abritant des espèces adaptées à ces conditions. La carrière de Bouzy, anciennement exploitée pour ses sables ligniteux, accueille notamment une belle population de Sonneur à ventre jaune. Les principales menaces qui pèsent sur ces espèces sont à la fois leur dépendance vis-à-vis des perturbations anthropiques (création d'ornière) et leur sensibilité face aux dérangements.

Un réseau hydrographique impacté par les activités humaines

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est plutôt bien développé avec près de 345 km de cours d'eau : la Marne, l'Ardre, la Livre, le Belval, le Brunet et la Semoigne en sont les principaux. Ces cours d'eau peuvent être classés dans 2 catégories piscicoles, chacune reflétant un type de milieu naturel aquatique. Le classement en catégories piscicoles est un classement administratif départemental sur lequel s'appuie la réglementation halieutique. Il est fondé sur des critères abiotiques : typologie et pente de la section. Dans la partie septentrionale de la Montagne de Reims, on observe également un vaste réseau de karstification formé entre les couches de sables grésifiés du Thanétien et celles de la craie du Campanien, donne naissance à des circulations d'eaux souterraines.

Cours d'eau de première catégorie

Le premier type de cours d'eau, qualifié de salmonicole, correspond à des courants naturellement vifs, des eaux fraîches et oxygénées et des fonds caillouteux. Il est constitué de la Truite fario et de ses espèces d'accompagnement : chabot, vairon, loche franche.

Des suivis réalisés en 2017 au niveau de la station de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur l'Ardre, à Courtagnon, ont mis en évidence un cortège piscicole caractéristique de ce type d'habitat malgré de faibles effectifs. L'inventaire a également permis l'observation de l'Anguille d'Europe, espèce menacée à court terme, et de la très rare Ecrevisse à pieds blancs : il s'agit là d'un des derniers foyers de population du département. L'Ecrevisse à pieds blancs est une espèce autochtone, en voie de disparition, très sensible à la pollution. À ce titre, elle est classée espèce vulnérable sur la liste rouge des espèces menacées en France métropolitaine et « en danger » sur la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne. Cette partie du cours d'eau est classée, de fait, en réservoir biologique.

Les inventaires réalisés sur la Semoigne par l'OFB et par la Fédération de Pêche de la Marne ont également permis de mettre en évidence un peuplement piscicole caractéristique des cours d'eau de première catégorie. La densité d'individus ainsi que la diversité en espèces et en classes d'âge (présence de truitelles de l'année) sont relativement intéressantes sur les deux stations échantillonnées. Les bassins versants du Belval, du Brunet et de la Livre présentent des cortèges similaires. Cependant, la richesse spécifique y est globalement moins intéressante, avec une sous-représentation des espèces bioindicatrices (chabot), notamment au niveau des têtes de sources.

Sur ces cours d'eau de faible largeur, notamment en contexte viticole, la contribution de la ripisylve et des sous-berges à la biologie est importante. Or, **les anciens travaux hydrauliques (rectification-recalibrage, curage...), menés dans le cadre de plusieurs campagnes de remembrement, ont durablement impacté la continuité de la ripisylve et ont réduit les zones d'expansion de crues.** Par ailleurs, **l'intensification des pratiques agricoles (agrandissement des parcelles, retournement des jachères et des prairies permanentes, destruction des haies...) a conduit à une augmentation des transferts de sédiments fins des terres agricoles vers les réceptacles que sont les cours d'eau.** Ce phénomène est particulièrement marqué dans les zones de fortes pentes et le vignoble de la Montagne de Reims. Il en résulte une banalisation des substrats et des faciès d'écoulement, défavorables à la faune aquatique.

À l'Est du territoire, les peuplements des cours d'eau « crayeux », comme la Livre, dont l'alimentation est fortement dépendante du niveau des nappes souterraines, souffrent d'un manque d'eau chronique (exondation des habitats d'accueil, disparition des frayères, mortalité). Les longueurs de tarissement ont ainsi plus que doublé en 10 ans.

Cours d'eau de deuxième catégorie

Le second type de cours d'eau, qualifié de **cyprinicole** ne concerne que la **rivière Marne**. Il correspond à des écoulements lents, donc des eaux plus chaudes et des fonds constitués d'éléments fins. Carpes, brèmes, perches et autres poissons blancs occupent cet écosystème. Des inventaires réalisés à Reuil par l'OFB en 2015 ont permis d'observer quelques espèces classées vulnérables sur la liste rouge de Champagne-Ardenne : brochet, loche de rivière...

Ces peuplements sont moins impactés par les pollutions des eaux (plus grand pouvoir de dilution) et par la banalisation des faciès d'écoulement. C'est ici la déconnexion latérale entre le lit majeur et le lit mineur qui pose problème. Les populations de brochets notamment, espèce repère des contextes cyprinicolas, régressent en raison de la réduction des surfaces et de la durée de submersion de leurs aires de reproduction (prairies inondables, annexes hydrauliques). **En cause : les travaux de canalisation et chenalisation de la Marne, une gestion artificielle des niveaux d'eau, ainsi que la mise en culture de nombreuses prairies alluviales.** Quelques connexions permettent encore le passage des poissons vers des anciennes gravières, en période de crues. Mais cette situation ne permet pas un développement optimal des populations, les plans d'eau en lit majeur représentant un facteur de perturbation de l'écosystème (transfert d'espèces indésirables par exemple).

Cours d'eau souterrains

Les sites ayant fait l'objet de plus d'explorations sont la rivière de la Grande Fontaine à Verzy (540m) et la rivière de Trépail (840m). La première est accessible et notamment fréquentée par les clubs de spéléologie. La seconde est protégée par un arrêté municipal car elle est utilisée pour l'alimentation en eau potable de la commune : elle est d'ailleurs appelée « La Source » par les habitants du village.

En 1986, une étude biospéléologique a permis le recensement de 66 espèces d'invertébrés au sein de ces réseaux (*Source : CHAUVIN J. 1986. L'écosystème souterrain du Massif de la Montagne de Reims et quelques peuplements phréatiques et hypogés environnants. Thèse de doctorat d'université. Reims : Université de Champagne-Ardenne, 163p.*). Les groupes taxonomiques les plus représentés sont les Collemboles (34,3%), les Aranéides (10,3%) et les Coléoptères (9%). La plupart des espèces inventoriées sont des troglaphiles : il s'agit d'hôtes permanents qui accomplissent tout leur cycle biologique sous terre, mais peuvent aussi vivre dans d'autres milieux adéquats.

Les seuls troglobies, strictement inféodés aux milieux des grottes et des fentes karstiques, et présentant des adaptations spécifiques à la vie souterraine permanente (dépigmentation tégumentaire, l'anophtalmie, hypertrophie des organes sensoriels...) sont :

- un Collembole : *Onychiurus cebennarius*
- un Amphipode : *Niphargus schellenbergi*.

Des espaces agricoles omniprésents

Plus de 60 % du territoire est dédié aux activités agricoles avec principalement la culture de la vigne et des céréales. Les autres cultures alimentaires, ainsi que l'élevage, sont moins représentées.

Les grandes cultures

Les cultures céréalières sont majoritairement présentes dans le Tardenois, sur la plaine de Champagne qui occupe le sud-est du territoire (Ambonnay, Tours-sur-Marne, Bisseuil), le long de la Livre et de la Semoigne et en limite nord du territoire.

Les principales céréales cultivées sont le blé tendre, les orges d'hiver et de printemps, complétées çà et là par le colza et le maïs en grain.

L'ensemble de ces cultures peut héberger une biodiversité intéressante, pour peu que les pratiques soient favorables. De nombreuses espèces accompagnatrices de ces cultures, les plantes messicoles, sont répertoriées sur le territoire. Cette flore est de plus en plus rare, du fait de l'utilisation d'herbicides. Les inventaires réalisés dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale par le Syndicat Mixte du Parc ont permis de mettre en évidence des populations non négligeables sur certaines communes telles que Nanteuil-la-Forêt. Une station d'Adonis d'automne et une de Renoncule des champs ont ainsi été recensées ; elles font partie des dernières stations connues dans la Marne. Dans le cadre du Plan National d'Actions sur les messicoles, l'objectif est de les préserver et de valoriser les pratiques favorables à leur maintien. Elles représentent notamment des banques de graines locales indispensables pour le développement du label « Végétal local » en Champagne-Ardenne, qui permettra leur expansion sur le territoire régional.

L'avifaune investit également les lieux, certaines espèces sont régulièrement observées comme le Busard Saint-Martin, l'Œdicnème criard ou encore le Vanneau huppé.

Des prairies très localisées

Les secteurs herbagés et fourragers sont principalement localisés au sein du Tardenois, sur le plateau de Champvoisy et celui prolongeant la vallée du Belval. Ils s'étendent sur environ 1 400 ha, dont la majorité en prairies permanentes. La plupart d'entre elles sont des pâtures, les prairies de fauche sont quant à elles particulièrement rares sur le territoire. L'élevage bovin est majoritaire avec un cheptel d'environ 1 500 bêtes.

Ces prairies pâturées permanentes représentent un enjeu majeur sur le territoire du fait de leur rareté et des espèces qui y sont dépendantes. Le chargement de ces prairies est souvent supérieur à ce qui est préconisé pour obtenir un bon état écologique. Cependant, ces milieux lorsqu'ils sont bocagers forment tout de même des réservoirs pour de nombreuses espèces : Pie-grièche écorcheur, Bruant zizi, Bruant jaune, Rougequeue à front blanc, Fauvette grisette, Perdrix grise... Sans compter qu'ils constituent des zones de nourrissage pour diverses espèces : rhinolophes, rapaces diurnes et nocturnes. La Chevêche d'Athéna en est le plus bel exemple, inféodée aux prairies pâturées bocagères dans lesquelles elle va se nourrir d'insectes comme les coléoptères. Ces prairies sont entourées de haies composées d'essences indigènes. Cet aspect bocager avec la présence de haies est indispensable à un grand nombre d'espèces animales.

Souvent ponctuées de mares servant pour l'abreuvement du bétail, les prairies pâturées deviennent favorables à la présence d'amphibiens protégés : Triton crêté, Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, Sonneur à ventre jaune. Encore peu de systèmes, tels que les pompes à nez, sont mis en place, une grande partie des berges des mares sont ainsi dégradées par le piétinement des animaux.

Un risque de retournement de ces prairies persiste sur le territoire comme sur l'ensemble du territoire national. En effet, chaque année, à cause de difficultés économiques, la surface de prairie diminue au profit de cultures céréalières plus rentables.

D'autres prairies sont identifiées sur le territoire, mais ne sont pas intégrées dans le calcul de la Surface Agricole Utilisée (SAU) car ce sont des prairies dites de « loisirs », utilisées comme pâtures pour des chevaux principalement. Ces dernières ne sont pas dénuées d'intérêt même si la végétation prairiale est plus impactée par le piétinement engendré par les équins que par ceux des bovins. La diversité floristique est donc moindre sur ce type de prairies. En termes de surface, aucune évolution marquante n'a été observée ces dernières années.

Les secteurs riches en haies champêtres composées d'essences indigènes (noisetiers, cornouillers, aubépines...) se superposent principalement aux zones prairiales : vallée de l'Ardre, du Noron et plateau entre Belval-sous-Châtillon et Fleury-la-Rivière. Ces haies vives ou brise-vent (haies hautes) servent d'abris pour les bovins et permettent de délimiter les parcelles. La plupart d'entre elles font l'objet de tailles plus ou moins régulières pour limiter, dans la majorité des cas, leur élargissement. Elles sont présentes dans une moindre mesure dans les cultures céréalières et deviennent rares en contexte viticole, où elles sont fortement taillées en hauteur et en épaisseur.

Les coteaux viticoles

Le vignoble représente aujourd'hui 20% du territoire du Parc. Il concentre à lui seul 30% de la superficie de l'AOC Champagne. Il regroupe plus de 5 200 exploitants à l'intérieur du Parc sur les 15 995 de l'ensemble de l'AOC. L'aire de l'AOC Champagne est en cours de révision parcellaire ; d'ici quelques années, il est possible que certains secteurs soient ajoutés.

Défavorable pour beaucoup d'espèces lorsque le vignoble est non enherbé et sujet à l'utilisation de nombreux produits phytosanitaires, il devient un habitat favorable pour des espèces spécialisées ou généralistes lorsque les pratiques évoluent.

Suite à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » et avec la volonté des viticulteurs, de nombreux efforts sont entrepris au sein du vignoble : émergence de l'hydraulique douce, plantation de haies, enherbement des vignes tout au long de l'année, restauration de cours d'eau, de ripisylves et de fossés. Des aménagements, de type soutènement en pierres locales, remplacent petit à petit les tôles qui permettaient le maintien de certains talus. Cette évolution crée des habitats favorables à des espèces comme le lézard des souches, l'Alouette lulu et aux pollinisateurs sauvages.

De plus en plus de haies sont plantées en bout de parcelle afin de maintenir les talus et de permettre aux auxiliaires des vignes de se développer. Le Comité Champagne et le Parc naturel régional favorisent cette action via un accompagnement technique et financier des porteurs de projets.

Les aménagements d'hydrauliques structurantes, tels que la création de grands bassins d'orages, se poursuivent pour faire face aux fortes pluies décennales. Malgré un entretien régulier de ces ouvrages pour permettre leur fonctionnalité première, ils peuvent servir d'habitats transitoires à certains amphibiens.

Des lisières forestières hétérogènes

Les lisières forestières sont des éléments structurants du paysage de la Montagne de Reims. Elles ont été reconnues comme milieux d'intérêt suite au diagnostic « Trame Verte et Bleue (TVB) » réalisé en 2015 sur le territoire. Elles représentent la zone à l'interface entre le milieu forestier et son milieu adjacent ouvert, comme le vignoble. Sur le territoire, les lisières forestières peuvent se situer au niveau des plateaux forestiers ou le long des coteaux et se développent sur des couches géologiques différentes.

État écologique des lisières du territoire

En 2019, une étude a permis d'inventorier plus de 260 km de lisières afin de mieux connaître leur état écologique, leurs rôles ainsi que les menaces qui pèsent sur ces milieux de transition. Globalement, les lisières internes au massif forestier sont plus homogènes que celles sur le pourtour. Cela s'explique notamment par le caractère public des massifs forestiers, avec une gestion relativement homogène sur de grandes surfaces, par opposition aux lisières de la périphérie où on retrouve de nombreux propriétaires des parcelles adjacentes, avec une grande hétérogénéité de pratiques et d'occupation du sol. Les lisières forestières peuvent en effet posséder une morphologie et une composition en espèces végétales différentes, en fonction du contexte local (nature du sol, taux d'humidité, teneur en nutriments, exposition...) ainsi que par la gestion forestière mise en place.



Lisières à l'intérieur du massif forestier, créées par le passage d'un chemin forestier



Lisière étagée, en limite extérieure du massif forestier

Deux exemples de lisières forestières présentes en Montagne de Reims

(Source : Illustrations de Michel Sinier, issues du guide technique « Connaître, valoriser et préserver les lisières forestières » (édition du PNR MR, 2020))

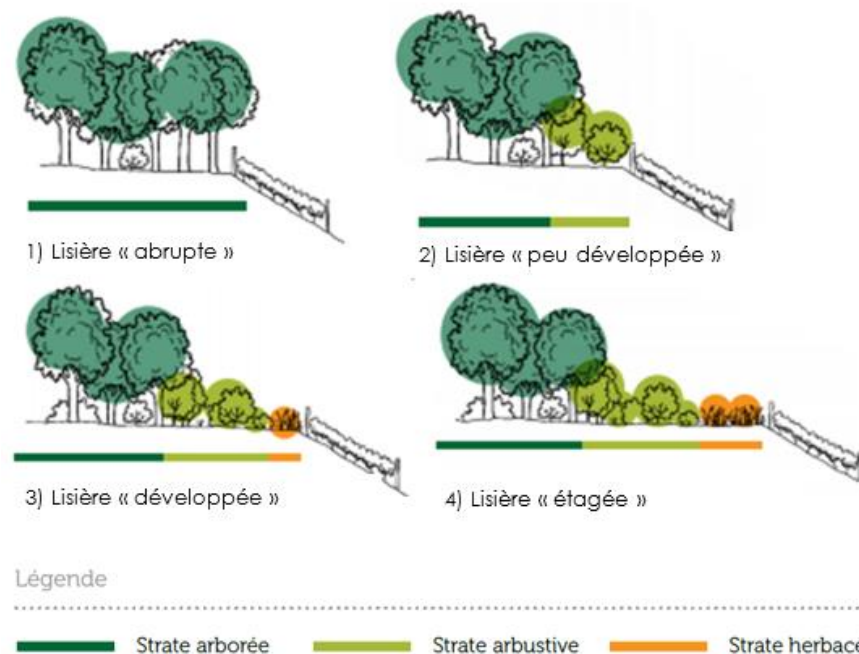
Ainsi, différents types de lisières, possédant leur propre cortège floristique, ont été recensés sur le territoire, comme par exemple :

- des lisières sèches et calcicoles : elles sont essentiellement localisées en haut des coteaux viticoles. Cette implantation est due à la topographie et à la géologie qui sont favorables à leur expression. Le cortège floristique associé à ces lisières est adapté aux sols calcaires superficiels caillouteux. On retrouve notamment des essences ligneuses comme l'Alisier de Fontainebleau et l'Alisier de Reims, le Chêne pubescent, l'Erable champêtre et la Viorne lantane. La végétation herbacée est quant à elle composée d'orchidées sauvages comme le Céphalanthère de Damas, mais aussi des plantes comme l'Hellébore fétide ou l'Origan commun,
- des lisières acides : elles se retrouvent au niveau du plateau associées aux boisements acides, mais aussi en bordure des chemins et des layons forestiers. Les sols acides (argiles à meulière, sables siliceux et limons) peuvent avoir une humidité variable. On retrouve notamment des espèces ligneuses comme le Châtaigner, le Sorbier des oiseleurs, le Houx ou encore le Chèvrefeuille des bois. La végétation herbacée est caractérisée par la présence de la Molinie bleue pour les lisières acides humides et de la Callune vulgaire pour les lisières acides sur sol sec,
- des lisières humides : elles se situent essentiellement au niveau du plateau forestier, du fait de la présence de sols argileux imperméables et de pentes faibles qui accentuent la rétention de l'eau dans le sol. Le cortège floristique est composé d'espèces ligneuses comme l'Aulne glutineux, le Saule blanc, ou encore la Bourdaine, ainsi que d'espèces herbacées comme l'Eupatoire chanvrine et la Lâche pendante.

Les lisières du territoire possèdent également une grande variation d'un point de vue morphologique. Elles peuvent en effet posséder des zones arbustives et herbacées plus ou moins développées. Selon le niveau de développement de la végétation, les lisières peuvent se définir en 4 grands types de morphologie :

- les lisières considérées « abruptes » : soit 15 % des lisières du massif. Ces lisières ne possèdent pas de zone arbustive ni de zone herbacée. La biodiversité y est fortement limitée,
- les lisières considérées « peu développées » : soit 59 % des lisières du massif. Elles possèdent uniquement une zone arbustive, de faible étendue,

- les lisières considérées « développées » : soit 18,5 % des lisières du massif forestier. Elles possèdent une zone arbustive bien développée ainsi qu'une petite zone herbacée. La biodiversité peut être relativement importante,
- les lisières considérées « étagées » : soit 7,5 % des lisières du territoire. Elles sont caractérisées par une zone arbustive et une zone herbacée très développée. Ce type de lisières possède un intérêt écologique fort et servent de corridor écologique pour de nombreuses espèces.



Les grands types de morphologie des lisières

(Source : Schémas de Michel Sinier, issus du guide technique « Connaître, valoriser et préserver les lisières forestières » (édition du PNR MR, 2020)

Sur le territoire, 11,5 % des lisières ont aujourd'hui un état écologique fort, 43 % ont un état écologique modéré et 45,5 % présentent un faible intérêt écologique.

En prenant en compte à la fois l'état écologique actuel des lisières, leur potentiel écologique, ainsi que leur capacité ou non d'amélioration (type de propriétaires, surface au sol encore disponible etc.), une priorisation de gestion a été définie pour les lisières du territoire. **Cela a permis d'identifier 23 % du linéaire de lisières comme prioritaire en termes de préservation et de gestion.**

Biodiversité des lisières

Les lisières peuvent accueillir une très grande biodiversité (insectes, oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens...). De nombreuses espèces viennent dans ces espaces de transition pour trouver refuge, se nourrir, se reproduire ou encore pour se déplacer. Les lisières hébergent à la fois des espèces forestières et des espèces de milieux ouverts. On peut citer par exemple la présence du Sonneur à ventre jaune, du Triton palmé, du Léopard des murailles, de l'Orvet fragile, de la Mante religieuse, du Lioriot d'Europe, du Renard roux, de l'Argiope frelon ou encore du Myrtil. Au cours de l'étude, 17 espèces de libellules ont été recensées, ainsi que 43 espèces de papillons de jour et 21 espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles, grillons). Les lisières présentent régulièrement des talus à sol nu, exposés au Sud, permettant à de nombreuses espèces d'abeilles sauvages de faire leur nid, comme les Andrenes ou les Halictidés.

Les lisières accueillent également une grande diversité de plantes et confirment leur importance pour la biodiversité. En effet, 255 espèces de flore ont été identifiées en lisières de forêt, dont 17 espèces rares et considérées comme patrimoniales. Quelques espèces retrouvées en lisière sur le territoire : l'Alisier de Fontainebleau (endémique du Bassin parisien et présent notamment dans la commune de Verzy), la Canche aquatique (espèce qualifiée de « Vulnérable » - liste rouge régionale provisoire, CBNBP 2016 et « extrêmement rare » en Champagne-Ardenne), le Petit-cytise couché, l'Orchis de Fuchs et le Jonc acutiflore.

Les espèces végétales patrimoniales recensées sont généralement associées à des milieux adjacents d'intérêt, comme les pelouses sèches, les zones humides ou encore les bandes enherbées.

Les tronçons de lisières où l'on retrouve ces trois types d'habitats ont donc une plus forte potentialité de présence d'espèces de la flore patrimoniale et présentent un intérêt écologique fort.

Menaces et enjeux

Un nombre significatif de dépôts sauvages (gravats, remblais, déchets divers) ont été observés le long des lisières. En effet, 53 dépôts ont été recensés au cours de l'étude en 2019. Par ailleurs, 6 plantes exotiques envahissantes (PEE) ont également été répertoriées en lisière de forêt : le Solidage du Canada, le Sainfoin d'Espagne, la Renouée du Japon, le Buddleia de David, l'Ailanth glanduleux et le Robinier faux-acacia (liste CBNBP). Les lisières situées à l'intérieur des massifs forestiers semblent plus préservées par rapport aux dépôts et aux PEE, qui sont principalement situés en périphérie des massifs.

D'autre part, la taille mécanique des lisières par gyrobroyage est régulièrement observée sur le territoire. **Cette pratique impacte fortement l'aspect paysager de la lisière et limite son développement.**

Les lisières forestières sont reconnues comme des espaces d'intérêt et présentent localement un rôle écologique primordial sur le territoire. **À ce jour, l'importance de ces milieux reste encore méconnue pour les usagers et acteurs locaux.** Des dégradations sont donc observées et certaines menaces ou projets peuvent conduire à la détérioration des lisières. Pourtant, les lisières jouent également un rôle socio-économique important et sont parcourues par de nombreux randonneurs. Leur valorisation et leur préservation est donc un enjeu important sur le territoire.

La thématique des lisières reste assez récente sur le territoire. Toutefois, une réflexion et un travail sont d'ores et déjà menés par différents partenaires (ONF dans le cadre du label « Forêt d'exception » ; CNPF Grand Est et le Conseil Départemental sur la gestion sécuritaire le long des routes départementales etc.). La gestion des lisières s'inscrit également dans des démarches territoriales en cours (Plan Paysage du Parc, label UNESCO, démarche viticulture durable, charte forestière du Triangle Marnais etc.). La connaissance, la valorisation ainsi que la gestion des lisières forment donc un nouvel enjeu commun.

Des landes et pelouses relictuelles

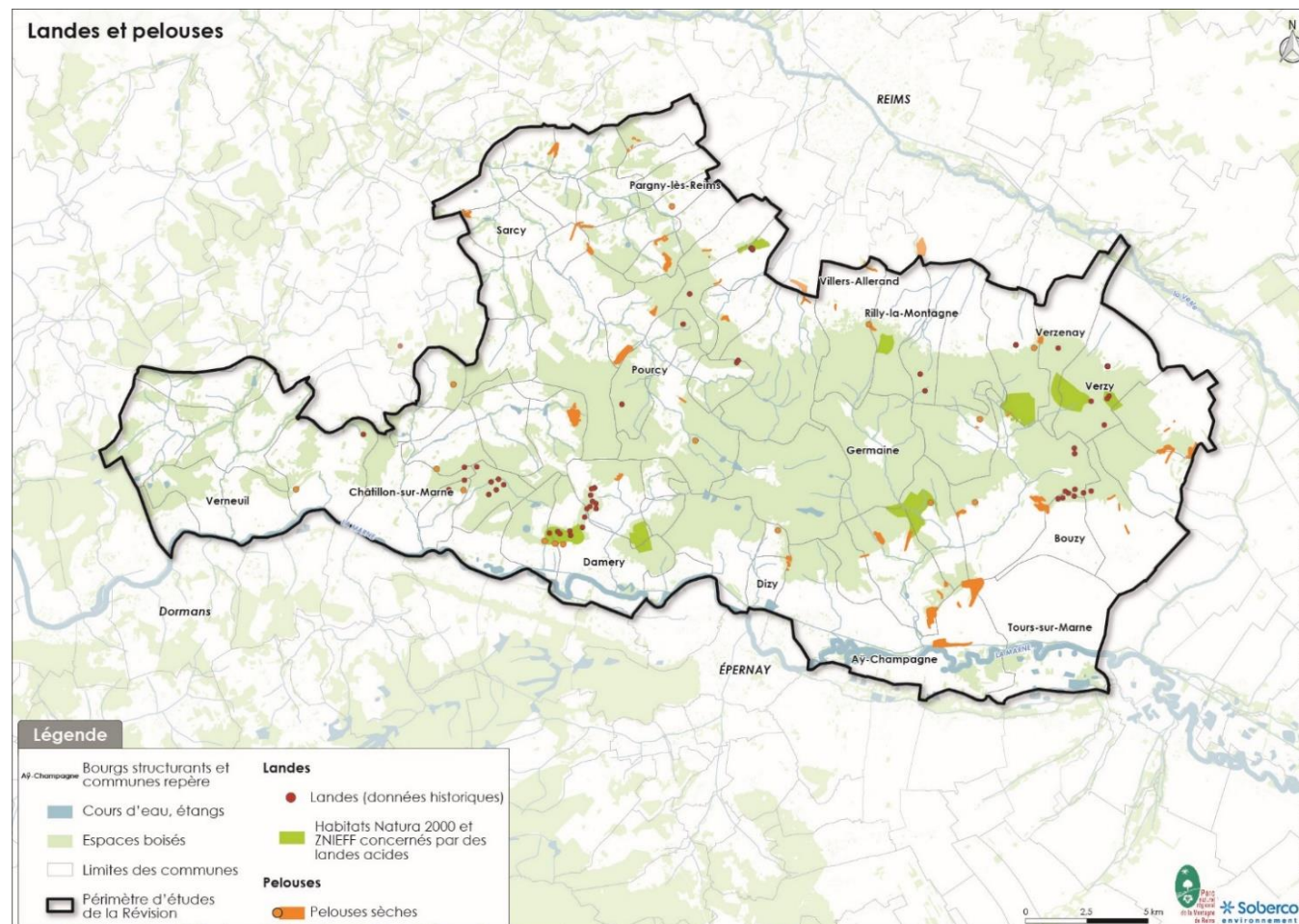
La présence de landes acides et de pelouses sèches résulte de la conjonction d'un sol, d'un climat et d'un passé historique favorables à leur développement. Elles sont liées à un défrichement initial de la forêt et à des activités agropastorales qui ont permis de maintenir ouvert le milieu à l'état de pelouse.

Ces habitats semi-naturels forment les derniers témoins des anciens pâtis, des pâtures à moutons ou de vaches présentes en Montagne de Reims. Envahies progressivement par les ligneux, elles sont aujourd'hui localisées principalement en limite du plateau forestier, entre vigne et forêt.

À ce jour, aucune donnée ne permet d'attester la présence de landes acides sur les 5 nouvelles communes du périmètre d'étude, cependant aucun inventaire n'a encore été mené sur ce secteur. Quelques pelouses sèches sont présentes au sein des coteaux viticoles sur la commune de Vincelles.

Les **landes acides** caractérisées par un sol acide et pauvre en sels minéraux sont peu présentes sur le territoire (16 ha environ). Elles sont faiblement étendues et constituent des stades transitoires dans la dynamique de colonisation des milieux acides notamment sur des substrats de sables siliceux ou cailloutis de meulières. On les retrouve sous les lignes haute tension des Pâtis de Damery et au niveau des clairières de la réserve des Faux de Verzy, ensuite de façon moins importante et relictuelles sur les communes de Bouzy, Rilly-la-Montagne et Ambonnay. Des données historiques indiquent également des reliquats sur d'autres communes en secteur privé ou non accessibles n'ayant pas fait l'objet de prospections de terrain (Baslieux-sous-Châtillon...).

Les landes du territoire sont caractérisées par la présence de Callune vulgaire, de plusieurs espèces de Genêts telles que le Genêt d'Angleterre ou encore le Genêt à balais. Leur importance écologique est toutefois à souligner avec la présence d'espèces rares dans la région telles que la Petit Pyrole ou la Pyrole à feuille ronde.



Les **pelouses sèches** quant à elles se situent uniquement sur des sols crayeux, marneux ou calcaires. Cinquante-cinq pelouses sèches de plus de 0.1 ha sont recensées sur le territoire, représentant un peu plus de 20 ha au total.

Leur répartition est la suivante :

- 2/3 sur la moitié Sud du territoire et 1/3 sur la moitié Nord,
- 7 sur des talus routiers ou ferroviaires,
- 2 sous des lignes haute-tension
- 39 en lisière forestière.

Typologie de pelouses :

La profondeur du sol et la roche en sous-sol implique l'expression de cinq types de pelouses en Montagne de Reims :

- Les pelouses sur craie, dites « calcicoles », qui se développent sur des affleurements de craie. La flore caractéristique de ces pelouses est le Lin de Léon, l'Euphorbe de Séguier, la Coronille naine, la Bugrane jaune et le Polygale amer. Ces pelouses mésophiles sont installées sur des pentes crayeuses ou replats crayeux à forte teneur en carbonate de calcium. Les localités « types » sont le Mont Tournant à Trépail, le Mont Aigu et les Escaliers de Bisseuil à Avenay-Val-d'Or.
- Les pelouses sur marne, dites « marnicoles », se développent sur des calcaires marneux qui ont une capacité de rétention d'eau plus importante que la craie. Assez ponctuelles, ces pelouses thermophiles se situent sur des pentes marneuses et calcaréo-marneuses, comme au Ravin de la Cendrière de Trépail. Les espèces caractéristiques sont la Chlore perfoliée, le Lotier maritime, le Sénéçon à feuilles de roquette, la Laïche tomenteuse et l'Orchis odorant.
- Les pelouses sur calcaire du Lutétien forment un intermédiaire entre les deux pelouses précédentes. Elles se développent sur un sol formé de couches de calcaires séparées par des couches de marnes. Présentes dans le Tardenois, sur les Terres blanches de Bouleuse par exemple, elles sont reconnaissables à la présence de Lotier maritime, Cytise couché, Brunelle laciniée et de la Campanule agglomérée.
- Les pelouses préforestières de type ourlets calcicoles se caractérisent par un stade plus avancé de type ourlet. Elles peuvent être thermo-xérophiles avec la présence de Phalangère rameuse et d'Aster amelle (carrière d'Avenay-Val-d'Or) ou mésophiles avec la Coronille bigarrée et l'Orchis pyramidal (talus viticoles).

- Les pelouses des sables calcaires sont quant à elles très rares en Montagne de Reims (sablère d'Ecueil). Elles se développent sur des substrats sableux (siliceux) enrichis en cailloutis calcaires, substrats silico-calcaires. Les espèces typiques sont le Silène conique, le Brome des murs, la Centaurée rude, l'Armoise champêtre, l'Armérie des sables, la Laïche des sables, le Myosotis hérissé, la Laïche divisée (RRR), la Luzerne naine et l'Alysson à calice persistant et l'Orobranche des sables.

Les pelouses sèches sont connues pour abriter 25 % des plantes protégées de France. Comme indiqué précédemment, certaines d'entre elles sont présentes sur le territoire. À cette flore s'ajoute une faune utilisant ces milieux : le Léopard agile, le Pipit des arbres, l'Azuré du serpolet, le Criquet noir-ébène...



Lin de Léon, Lotier maritime, Chlore perfoliée, Aster amelle (Sources : Delphine Semin ; PNR MR)

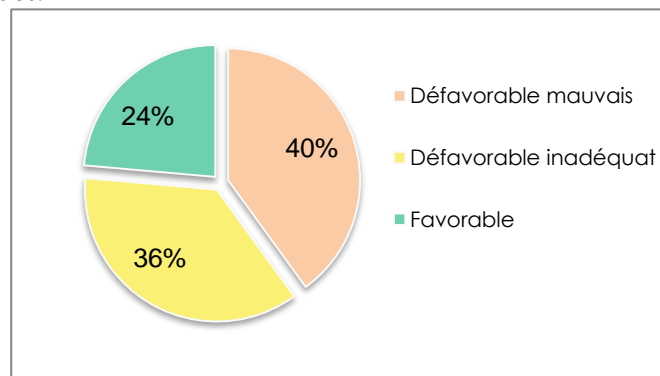
Menaces qui pèsent sur les pelouses sèches et les landes acides

Outre la fermeture naturelle du milieu, par le développement de ligneux, sur un grand nombre de stations, **un certain nombre d'entre elles subit ou a subi d'importantes dégradations d'origine anthropique** (extraction de calcaire, remblaiement, décharges, mise en culture, urbanisation, etc).

À l'échéance de dix à quinze ans, les deux tiers de ces pelouses auront disparu en l'absence d'intervention de gestion. D'autre part, les ultimes pelouses seront alors toutes dans un état de conservation défavorable à mauvais. Il y a donc une véritable urgence à intervenir pour sauvegarder les pelouses existantes (Source : HELICE BTPEI - 2015).

L'élevage ovin est rare sur le territoire, aussi aucun pâturage n'est en cours à l'heure actuelle pour entretenir ces pelouses sèches. Le maintien en état de 5 d'entre-elles est obtenu grâce à une gestion manuelle réalisée par les chasseurs, le Parc naturel régional ou lors de chantiers bénévoles.

Les landes les plus conséquentes sont gérées dans le cadre de l'animation Natura 2000 des Pâtis de Damery (Contrat Natura 2000 et gestion sous les lignes haute tension par RTE) ou du plan de gestion de la Réserve biologique. Les autres sous des formes relictuelles ne font pas l'objet d'une gestion. Une partie des landes acides des Pâtis de Damery est envahie par une plante exotique envahissante, le Sainfoin d'Espagne. Cette plante annuelle est toxique pour le bétail, empêchant la mise en place d'un éco-pâturage pour gérer le site. Un arrachage manuel est réalisé trois fois par an, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, afin de limiter son expansion sur les autres stations des landes acides.



État de conservation des pelouses sèches du PNR de la Montagne de Reims (Source : HELICE BTPEI – 2015)

Habitats de plus en plus rares, les landes acides et les pelouses sèches abritent une faune et une flore menacées se développant uniquement sur ces sols. Il est donc primordial et urgent de les restaurer et de les préserver sur le territoire.

Zoom sur le Géopatrimoine

Depuis la réforme du code de l'environnement de 2016, le patrimoine biologique (faune, flore) est devenu patrimoine naturel ; « On entend par inventaire du patrimoine naturel, l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, pédologiques, minéralogiques et paléontologiques ». Le géopatrimoine se doit donc d'être préservé et protégé, de même que la Géodiversité qui est un concept naissant, en lien avec la notion de Biodiversité.

Le Parc naturel régional possède un géopatrimoine riche. Toutefois, même si les sites sont recensés, quelques-uns classés ou protégés, peu d'entre eux sont valorisés auprès du public. Les exceptions sont celles du sentier de découverte de Mailly-Champagne mis à jour par le Parc naturel régional et du gîte fossilifère du Lutétien de la cave aux coquillages à Fleury-la-Rivière, initiative privée. Le Musée d'Épernay et Pressoria sont d'autres éléments du tourisme local qui valorisent ce patrimoine. Tous les deux ont pris l'initiative de mettre en avant le sous-sol local – considéré ici comme élément du terroir champenois.

Aujourd'hui, sept sites sont inscrits à l'InvenTerre, outil de saisie des données de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) :

- Sentier pédagogique de Mailly-Champagne
- Gîte fossilifère yprésien de la ferme du Moulin de l'Ardre à Pourcy
- Gîte fossilifère de la sablière yprésienne de Pourcy
- Gîte fossilifère du Lutétien de la cave aux coquillages à Fleury-la-Rivière
- Gîtes fossilifères lutétiens du secteur de Damery - Fleury-la-Rivière
- Gîte fossilifère lutétien de Courtagnon
- Gîtes fossilifères lutétiens de Chamery – Serriers.

D'autres sites sont connus sur le territoire comme la Falunière de Pourcy, les affleurements et la rivière souterraine de Trépail ou encore le site fossilifère et le Mont Hurlet à Avenay-Val-d'Or.

Ce géopatrimoine d'exception reste encore à être protégé et valorisé sur l'ensemble du territoire.

3.2. Les outils de protection, gestion, connaissance, restauration

3.2.1. Un manque d'outils de protection réglementaire

Le Parc comprend deux réserves biologiques dirigées (RBD) :

- la réserve biologique des Faux de Verzy, dont le plan de gestion court de 2011 à 2022. La forêt concernée par cette réserve provient de la réunion de plusieurs forêts ecclésiastiques lors de la révolution française. D'une surface de 57,44 ha, cette RBD a pour but de préserver et de favoriser le développement de la plus belle population de hêtres tortillards, estimée à plus de 1 000 individus.
- la réserve des mares de Verzy, de 9,77 ha, dont le plan de gestion est en cours de validation. Cette RBD regroupe les 66 mares présentes au sein de la forêt domaniale de Verzy hébergeant pas moins de 9 espèces d'amphibiens.

3.2.2. Des outils de gestion des espaces à renforcer

Les sites Natura 2000

Le territoire accueille une diversité d'habitats inscrits à la Directive Habitat Faune Flore : 2 de milieux ouverts, 5 de milieux forestiers, 3 de milieux aquatiques ou humides.

Les 3 sites Natura 2000 couvrent un peu plus de 1 800 ha du territoire :

Natura 2000	Surface (ha)	Surface sur le territoire (ha)	Avancement	Structure porteuse	Date du DOCOB
Pâtis de Damery	93	93	ZSC	SMPNRMR	2012
Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés	1733	1733	ZSC	SMPNRMR	2005
Marais de la Vesle en amont de Reims	466	16	ZSC	CENCA	2005 et avenant 2017

Ces trois sites Natura 2000 possèdent un Document d'objectifs (DOCOB) et sont en phase d'animation.

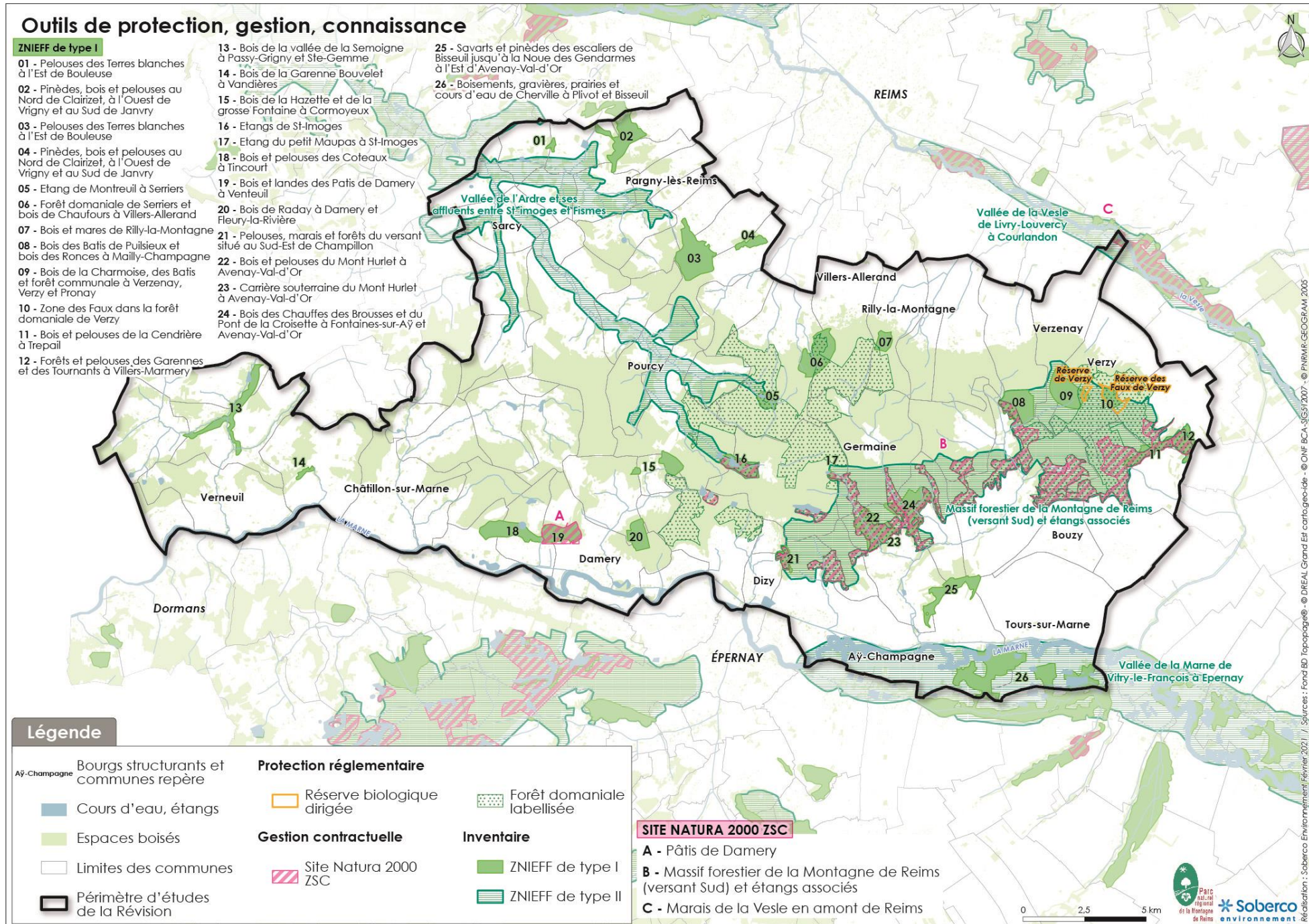
Marais de la Vesle en amont de Reims

Commune du Parc concernée : Verzenay

Scindé en deux secteurs, ce site s'étend sur 466 hectares et se répartit sur 8 communes de l'agglomération rémoise, dont la commune de Verzenay. Les marais de la Vesle constituent, après le marais de Saint-Gond, l'ensemble marécageux le plus vaste de la Champagne Crayeuse. Les deux zones concernées par ce site Natura 2000 sont situées sur la partie amont de la Vesle. Elles englobent des terres de marais, des formations boisées et à la marge des terres agricoles. Ce site se caractérise par la présence de nombreuses espèces remarquables dont le Triton crêté, la Rainette verte, le Hibou des marais, le Crossope aquatique, la Grande douve et l'Orchis négligée.

Les objectifs principaux du DOCOB des Marais de la Vesle en amont de Reims sont :

- la **restauration du marais** et de ses caractéristiques par réouverture du milieu,
- l'entretien de la ripisylve et la **gestion des milieux aquatiques** en faveur du Triton crêté,
- **l'amélioration des boisements existants** (peupleraie) et l'entretien des boisements alluviaux remarquables,
- le **maintien de la qualité des eaux superficielles et souterraines** en adaptant les pratiques agricoles et par la mise en place de bandes enherbées.



Les Pâtis de Damery

Communes du Parc concernées : Damery et Venteuil.

Ce site Natura 2000 correspond à d'anciennes landes pâturées qui se sont progressivement embroussaillées puis boisées au fur et à mesure de la régression de l'activité pastorale. L'entretien de la végétation sous la ligne haute tension Ormes-Nogentel traversant le site permet le maintien et le développement de ces habitats ouverts. L'espace forestier n'est soumis à aucune gestion sylvicole.

Dans un but de préservation de cette biodiversité remarquable, le site Natura 2000 des Pâtis de Damery a été désigné en 2008.

Les objectifs principaux du DOCOB des Pâtis de Damery sont :

- le maintien et la **réouverture des milieux ouverts** que sont les landes sud-atlantiques à Callune et Genêt d'Angleterre ainsi que les pelouses marno-calcaires à fétuques et brome,
- la restauration et l'entretien des mares oligotrophes et mésotrophes,
- le maintien et le développement de la tourbière de transition à *Carex lasiocarpa*,
- la préservation des vieilles chênaies acidophiles et des hêtraies calcicoles,
- la **préservation du Triton crêté et du Sonneur à ventre jaune**, espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Afin de faciliter les suivis naturalistes et la gestion conservatoire du site Natura 2000, une convention de gestion entre le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), le Parc de la Montagne de Reims et les communes de Venteuil et Damery est en vigueur depuis 2013. En ce sens, un plan de gestion sur 10 ans, concernant les parcelles communales, a été rédigé en 2014 et mis à jour en 2019.

Le Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés

Communes du Parc concernées : Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Aÿ-Champagne, Bouzy, Champillon, Dizy, Fontaine-sur-Aÿ, Germaine, Hautvillers, Mailly-Champagne, Mutigny, Nanteuil-la-Forêt, Saint-Imoges, Trépail, Val-de-Livre, Ville-en-Selve, Villers-Marmery.

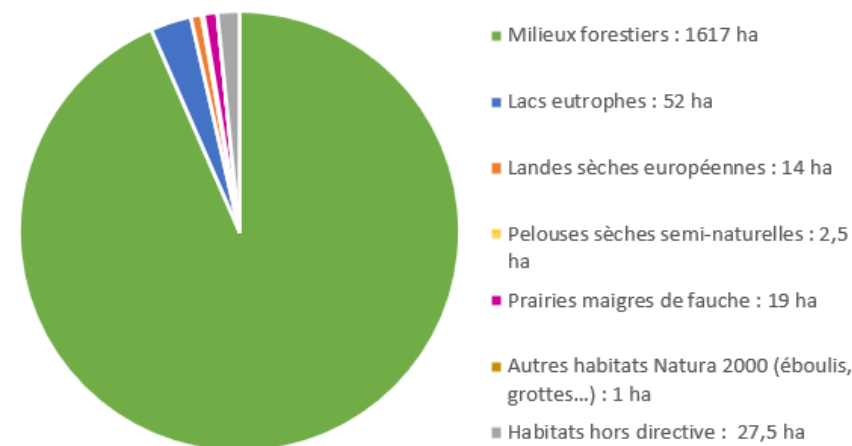
Ce site de 1 733 hectares est un vaste ensemble boisé qui occupe le rebord sud du plateau de la Montagne de Reims. La diversité géologique et géomorphologique du site permet une diversification importante des milieux allant des habitats secs et calcaires aux milieux humides et acides voire karstiques, avec notamment la rivière souterraine de Trépail.

Le plateau forestier du site est constitué de divers types de boisements (forêts acidiphiles, hêtraies calcicoles, forêts de ravins etc.) et comprend sept étangs forestiers privés (52 ha) dont l'origine remonte au Moyen-Âge. Sur les 1 617 hectares de forêts, on compte 30 % de forêts soumises au régime forestier et 70% de forêts privées dont 40 % sont dotées d'un Plan Simple de Gestion (PSG).

En limite de forêt, les versants crayeux permettent l'expression d'une végétation thermophile et calcicole typique des pelouses sèches semi-naturelles (2.5 ha).

Le site possède également une ancienne carrière à Avenay-Val-d'Or qui constitue un site d'hivernage d'une importante colonie de chauves-souris dont six espèces rares et vulnérables.

Dans un but de préservation de cette biodiversité remarquable, le site Natura 2000 du Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés a été désigné en 2000.



Part des différents habitats du site Natura 2000 n°67

Les principaux objectifs du DOCOB sont :

- La préservation des habitats forestiers inscrits à l'Annexe I de la Directive HFF, comme les hêtraies calcicoles, les forêts de ravins ainsi que les forêts alluviales à frênes et à ormes.
- La préservation des espèces de chiroptères inscrites à l'Annexe II de la Directive HFF, que sont le Vespertilion à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et le Grand murin.
- La préservation du Sonneur à ventre jaune et du Lucane-cerf-volant, espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive HFF.
- Le maintien et la réouverture des milieux ouverts que sont les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire, les landes acidiphiles subatlantiques à Callune et Genêts, les éboulis médioeuropéens calcaires ainsi que les prairies de fauche de l'arrhénathéraie.
- La préservation des plans d'eau eutrophes comprenant sept étangs forestiers, ainsi que la faune associée comme la Leucorrhine à gros thorax, espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive HFF.

Sur la commune de Champillon, un partenariat particulier a été mis en place afin de faciliter les suivis naturalistes et la gestion conservatoire d'un site botanique de grand intérêt (environ 10 hectares). Une convention de gestion tripartite des Pelouses, bois et marais « Les Rosières » a donc été signée en 2010 entre le CENCA, le Syndicat Mixte du Parc et la commune de Champillon. En ce sens, un plan de gestion sur 10 ans concernant les parcelles communales a été rédigé couvrant la période 2012-2021.

Les plans nationaux et régionaux d'actions

Plus de 37 espèces présentes sur le territoire sont concernées par un plan national d'actions :

Oiseaux : Pie-grièche écorcheur, Chevêche d'Athéna,

Mammifères : Barbastelle d'Europe, Grand murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Daubenton, Murin de Bechstein, Murin de Natterer, Murin de Brandt, Murin d'Alcathoé, Noctule de Leisler, Noctule commune, Oreillard roux, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Sérotine commune,

Invertébrés : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Azuré du serpolet,

Amphibiens : Sonneur à ventre jaune,

Plantes messicoles : Goutte de sang, Noix de terre, Souci des champs, Calépine de Corvians, Barbeau, Dauphinelle consoude, Miroir de Vénus, Lycopsid des champs, Pavot argémone, Coquelicot, Renoncule des champs, Réséda raiponce, Scandix Peigne-de-Vénus, Matricaire inodore, Véronique à feuilles mates.

Ces plans nationaux/régionaux d'actions sont déclinés sur le territoire dans le cadre des actions du Syndicat Mixte du Parc relatives aux zones humides, trame verte et bleue, Natura 2000 et via les atlas de la biodiversité communale.

Le Programme régional d'Actions en faveur des mares

Soutenu par les **Agences de l'eau** (Seine-Normandie, Rhin Meuse et Rhône Méditerranée Corse), la Région Grand Est et l'État, ce programme a été initié par des associations de protection de l'environnement à l'échelle de la Région Grand Est. Il vise à :

- **améliorer la connaissance** des mares en région Grand Est (localisation, réseau, enjeux pour la biodiversité régionale, la ressource en eau et les autres services rendus),
- **assurer un cadrage méthodologique** des interventions sur ces milieux (méthodologies, outils techniques, priorité d'intervention),
- **engager collectivement les acteurs du Grand Est** sur des actions communes et partagées,
- **initier un observatoire régional des mares** en Grand Est.

Ce plan doit permettre à terme de maintenir le cortège d'espèces lié à ces habitats, de préserver le réseau existant de mares et de mettre en œuvre des actions concrètes pour atteindre ces objectifs.

C'est dans ce contexte que la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sud Champagne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ont souhaité identifier les besoins en termes de **création et de restauration de mares**, sur le territoire du Parc. Une vingtaine de mares forestières pouvant faire l'objet d'une restauration ont été identifiées. Elles sont réparties sur 6 communes du Parc. Un diagnostic initial de la biodiversité a ensuite été effectué (inventaires amphibiens et odonates, passage du CBNBP pour la flore). Un cahier des charges a été rédigé pour chacun des projets, hiérarchisés en fonction de la faisabilité des interventions

et des enjeux de la trame verte et bleue. Entre 2018 et 2019, 3 sites ont finalement été retenus pour engager des travaux, permettant la restauration de 9 mares forestières communales (Aÿ-Champagne, Ludes, Trépail). Des conventionnements sont mis en place afin de garantir la pérennité des actions de préservation de ces milieux.

Acquisition foncière de zones humides par des structures publiques

La **maîtrise foncière** est un outil efficace pour protéger les zones humides. L'acquisition en pleine propriété du terrain permet à la collectivité de bénéficier de tous les droits liés à la qualité de propriétaire. Elle s'assure ainsi de la protection du site sur le long terme (qu'elle peut accompagner d'outils réglementaires), mais également de sa gestion et son entretien de manière pérenne, par l'élaboration d'un plan de gestion.

En 2018, la commune de Tours-sur-Marne a ainsi engagé un processus d'acquisition d'une vaste prairie de fauche inondable de 14 hectares, au sein d'un méandre de la Marne : le Nambly. Le Parc a accompagné la collectivité lors du montage du dossier pour la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui finance à 80% ce type d'acquisitions. Le Parc a rédigé un plan de gestion (2019-2028), validé par la commune et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), permettant d'engager des travaux de restauration ou d'entretien des milieux naturels du site : plantation de 600 m linéaires de haies, mise en place d'une fauche annuelle...

3.2.3. Une diversité d'outils de connaissances

Les ZNIEFF

Le territoire est recouvert, sur près de la moitié de sa surface, par 31 Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique de types I et II. Elles se situent principalement au niveau des vallées alluviales, en limite de coteaux et sur le flanc sud du massif forestier.

La répartition des ZNIEFF de type I est la suivante :

- 3 correspondent aux étangs, situés au sein du massif sur les communes de Sermiers, Saint-Imoges et Nanteuil,
- 8 ont une spécificité liée aux habitats humides et aquatiques (boisements, mares...),
- 13 concernent les pelouses sèches et les ourlets thermophiles,

- 2 avec un focus sur les habitats forestiers remarquables (Faux de Verzy notamment),
- 1 est spécifique à la présence d'une ancienne carrière abritant des chiroptères.

Au sein de quatre de ces ZNIEFF, les landes acides sont identifiées comme un des habitats déterminants.

Nom	Nombre	Surface (ha)	% du territoire
ZNIEFF I	27	3 270	5.7
ZNIEFF II	4	25 710	44.8

ZNIEFF I	Surface (ha)	Surface sur le territoire
Bois des Bâties de Puilsieux et bois des ronces à Mailly-Champagne	140	140
Bois des Chauffes, des Brousses et du Pont de la croisette à Fontaine-sur-Ay et Avenay-Val-d'Or	170	170
Bois et landes des Pâtis de Damery à Venteuil	97	97
Bois et pelouses des coteaux de Tincourt	110	110
Bois et pelouses du Mont Hurllet et de Carabilly au nord d'Avenay-Val-d'Or	119	119
Bois, pelouses de la Cendrière à Trépail	62	62
Forêts et pelouses des Garennes et des Tournants à Villers-Marmery	64	64
Les bois de la fosse à Sacy	187	187
Pelouses des terres blanches à l'est de Bouleuse	8	8
Pelouses et bois de la Garenne d'Ecueil	35	35
Pelouses, marais et forêts du versant sud-est de Champillon	26	26
Pinèdes, bois et pelouses au nord de Clairizet, à l'ouest de Vrigny et au sud de Janvry	195	127
Savarts et pinèdes des escaliers de Bisseuil jusqu'à la Noue des gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or	86	86
Bois de la Hazette et de la grosse fontaine à Cormoyeux	53	53

Zone des Faux dans la forêt domaniale de Verzy	37	37
Bois de la Charmoise, des Bâtis et forêt communale de Verzenay, Verzy et Prunay	143	143
Bois de la Garenne Bouvelet à Vandières	8	8
Bois de Raday à Damery et Fleury-la-Rivière	78	78
Bois et mares de Rilly-la-Montagne	43	43
Boisements, gravières, prairies et cours d'eau de Cherville à Plivot et Bisseuil	795	375
Etang de Montreuil à Sermiers	30	30
Etang du Petit maupas à Saint-imoges	7	7
Etangs de Saint-imoges et de Nanteuil	72	72
Forêt domaniale de Sermiers et bois des chauffours à Villers-Allerand	147	147
Les bois de la vallée de la Semoigne à Passy-Grigny et Sainte-Gemme	89	89
Les grands marais du Val de Vesle de Prunay à Courmelois	455	15
Les carrières souterraines du Mont-Hurlet à Avenay-Val-d'Or	13	13

ZNIEFF II	Surface (ha)	Surface sur le territoire
Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés	4 854	4 854
Vallée de l'Ardre et de ses affluents entre Saint-Imoges et Fismes	5 070	2640
Vallée de la Vesle de Livry-Louvercy à Courlandon	2 682	59
Vallée de la Marne de Vitry-le-François à Épernay	13 080	1 850

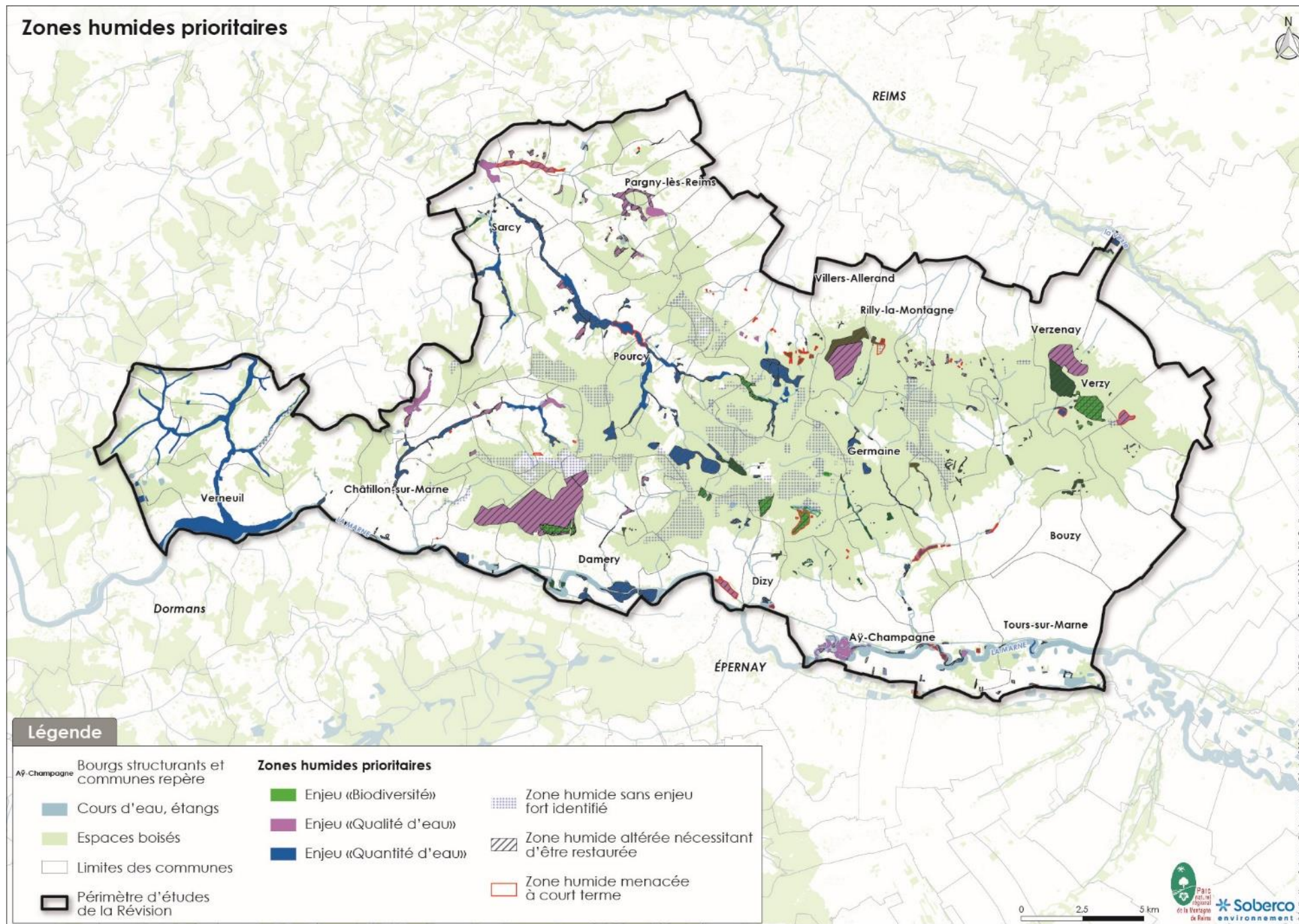
L'inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides a été réalisé entre 2013 et 2015 par 2 bureaux d'étude spécialisés (Asconit consultants et Atelier des territoires) au moyen des éléments imposés dans l'arrêté (présence d'une végétation hygrophile et/ou d'un sol hydromorphe) sans atteindre toutefois le niveau de précision réglementaire, ni l'exhaustivité. Il est depuis complété chaque année suite aux prospections du technicien Zones humides du Parc.

Les zones humides effectives correspondent donc au regroupement des 3 types d'entités suivantes :

- habitats humides
- habitats mésohygrophiles
- zones humides d'après la pédologie

Un redécoupage par bassin versant, et selon les fonctionnalités des milieux, a été réalisé (distinction entre les zones de sources, les zones liées au réseau hydrographique superficiel et les zones uniquement liées au réseau hydrographique souterrain). Ce travail permet une restitution cartographique au 1/5000^{ème} des zones humides auprès des communes et des EPCI dans le but de les intégrer dans les documents d'urbanisme. Les mises à jour de l'inventaire sont transmises annuellement aux services de l'État afin qu'elles puissent être incluses dans la base de données nationale.



La priorisation des zones humides

Même si, par nature, toutes les zones humides présentent un intérêt pour le fonctionnement des bassins versants, pour la protection de la ressource en eau ou pour l'accueil de la biodiversité, les moyens engagés ne permettent pas d'envisager une intervention généralisée sur toutes les zones humides effectives. Une analyse « multicritères » a permis de déterminer les zones humides dont la protection et la gestion (voire la restauration) sont des priorités au regard des enjeux identifiés sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims. Ainsi, peuvent être considérées comme prioritaires des zones humides dites "ordinaires" du point de vue des habitats, mais jouant un rôle important pour la régulation des crues ou la circulation des espèces.

	Territoires à enjeux importants			
	Enjeu « Quantité d'eau »	Enjeu « Qualité d'eau »	Enjeu « Biodiversité »	Enjeu « Usages »
Zones humides à fonctionnalités préservées	Prioritaires pour la préservation/gestion			
Zones humides à niveau de menace fort	Prioritaires pour la préservation/gestion			
Zones humides aux fonctionnalités hydrologiques moyennes à dégradées	Prioritaires pour la restauration			
Zones humides aux fonctionnalités écologiques moyennes à dégradées		Prioritaires pour la restauration		
Zones humides avec des valeurs socio-économiques faibles et des facilités d'intervention				Prioritaires pour la valorisation

Tableau récapitulatif de la hiérarchisation des zones humides pour l'intervention

Zones humides...	En nombre	En surface (ha)	En pourcentage
Prioritaires pour la préservation	72	662,97	12,3%
4 enjeux identifiés	1	15,35	0,29%
3 enjeux identifiés	15	227,40	4,23%
2 enjeux identifiés	14	154,46	2,87%
1 enjeu identifié	42	265,76	4,94%
Prioritaires pour la restauration	234	2084,81	38,8%
4 enjeux identifiés	0	0,00	0,00%
3 enjeux identifiés	2	2,18	0,04%
2 enjeux identifiés	80	560,37	10,43%
1 enjeu identifié	152	1522,26	28,32%
Non prioritaires	65	2786,34	51,8%

Tableau récapitulatif du classement en zones humides prioritaires (Source : V. Salvant, 2020)

Les Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, le Parc de la Montagne de Reims a lancé les Atlas de la biodiversité communale sur 18 de ses communes. Portés par l'Office français pour la biodiversité, le Parc et les collectivités concernées, les ABC se déroulent sur 3 ans.

Une grande partie de ce projet repose sur la réalisation d'inventaires naturalistes sur la flore et la faune, dont les amphibiens, les odonates, les oiseaux, les orthoptères, les rhopalocères et les reptiles. Les ABC ont donc pour objectifs : d'améliorer les connaissances sur les communes concernées, de sensibiliser les élus, acteurs et habitants de ces communes et d'identifier les enjeux de conservation liés à la présence d'espèces patrimoniales. En 2020, sont déjà recensées 17 nouvelles espèces pour la faune, avec 41 espèces présentes sur les listes rouges régionales. Pour la flore, ce sont 13 nouvelles espèces ainsi que 22 espèces de la liste rouge régionale. Notons également l'observation de 16 messicoles sur le territoire des ABC.

	Total	Nouvelles espèces	Actualisation des données < l'an 2000	LRR	LRN	Protection régionale	Protection nationale
Faune	234	17	-	41	1	-	-
Flore	518	13	7	22	-	3	1

Nombre d'espèces recensées lors des ABC entre 2019 et 2020 (Source : PNR MR, 2019 – 2020)
LRR : Liste rouge régionale – LRN : Liste rouge nationale

In fine, les ABC permettent de valoriser le travail réalisé dans le cadre de la Trame verte et bleue afin de guider la rédaction des documents d'urbanisme vers une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.

3.2.4. De nombreuses actions en cours

Plan d'actions zones humides

Suite à l'identification des enjeux eau et des habitats humides en présence sur le territoire du Parc, un plan d'actions a été élaboré fin 2015.

Constitué de seize actions, il s'oriente sur 3 grands axes :

- la gestion, la préservation et la restauration des zones humides (plus précisément les boisements humides, les prairies humides, les habitats humides tels que les cariçaies, les roselières et les mares),
- l'amélioration des connaissances sur les zones humides,
- la communication et la sensibilisation sur les zones humides.

Ce plan d'actions a été réalisé dans sa quasi-totalité et s'est concrétisé par la restauration de plusieurs mares, de zones humides, l'obtention d'une meilleure appréciation de ces milieux sur le territoire et d'une sensibilisation du plus grand nombre. Intégrées et protégées au sein des documents d'urbanisme révisés, elles peuvent ainsi être prises en compte dans les différents projets. Ce plan d'actions se poursuit par une nouvelle planification avec un taux d'actions de gestion plus élevé.

Plan d'actions TVB

Suite au diagnostic de la Trame verte et bleue de 2015, 24 fiches-actions ont été élaborées en concertation avec les partenaires et les élus du territoire lors d'ateliers thématiques. Leur mise en œuvre a débuté dès l'année 2016 et se poursuivra jusqu'en 2022, grâce à un montage financier innovant regroupant plusieurs financeurs (Europe, État, Région, Département).

Les objectifs premiers de ce plan d'actions sont :

- la préservation et la restauration des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité,
- l'intégration des enjeux de la TVB dans les aménagements du territoire,
- l'amélioration des connaissances sur les continuités écologiques,
- la communication et sensibilisation de tous les acteurs du territoire.

70 % des actions de ce plan ont abouti en l'état ou suite à une réorientation du fait du contexte local. Il en résulte des avancées fortes en matière de sensibilisation et de préservation des continuités écologiques : plantations de haies, de vergers, restauration de réservoirs de biodiversité, édition de plaquettes et de jeux permettant la sensibilisation du public, intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.

Ces deux documents ont finalement permis, depuis 2015, de suivre une ligne directrice en faveur de la biodiversité et des milieux naturels. Arrivés à leur terme, ils ont été actualisés et seront poursuivis afin d'aller plus loin dans la préservation du patrimoine naturel du territoire.

3.2.5. Evaluation du niveau de protection et de gestion

Le territoire est concerné par peu de zones de protection forte (67,20 ha soit 0.1 %), seules deux Réserves biologiques dirigées jouent ce rôle au sein de la forêt domaniale de Verzy.

L'une des actions majeures du Parc fût d'agir en faveur de la création des sites Natura 2000. L'animation de ces sites a été relativement tardive, débutant seulement en 2013. Un travail conséquent a donc été mis en œuvre dans ce cadre. Toutefois, les sites Natura 2000 ne représentent que 3 % du territoire.

D'autres espaces sont gérés via la mise en œuvre du plan de gestion écologique (site du Nambly, du Vertin) ou font l'objet d'une convention de gestion (mares forestières...).

En parallèle, les habitats et éléments fixes du paysages (haies, vergers, pelouses sèches, zones humides...) sont protégés dans une certaine mesure grâce à leur prise en compte au sein des documents d'urbanisme (règlements des PLU notamment).

Suite à l'amélioration des connaissances biologiques, de nouvelles zones nécessiteraient une protection forte afin de préserver certaines espèces ou habitats rares et menacés. C'est le cas de la plupart des ZNIEFF de type I identifiées du fait de la présence de pelouses sèches et de landes acides ou d'habitats à espèces protégées nouvellement découvertes sur le territoire (Rôle d'eau...).

3.3. Les fonctionnalités écologiques

3.3.1. Une responsabilité à l'échelle régionale

Le Schéma régional de cohérence écologique de Champagne Ardenne, aujourd'hui intégré dans le SRADDET Grand Est, identifie le Parc naturel régional comme territoire contribuant aux continuités écologiques régionales. Les trames concernées sont :

- la sous-trame boisée,
- la sous-trame milieux ouverts,
- la sous-trame milieux thermophiles,
- la sous-trame humide,
- la sous-trame aquatique.

Un plateau forestier comme réservoir régional

Le plateau forestier de la Montagne de Reims est considéré à l'échelle régionale comme un réservoir de biodiversité de la sous-trame boisée avec objectif de préservation, à l'instar de plus petits massifs du périmètre d'étude :

- au nord-est à Vrigny et Méry-Prémecy,
- au sud à Damery et Venteuil,
- au sud de la Marne, au sein de la zone inondable d'Aÿ-Champagne et Tours-sur-Marne,
- à l'ouest, au sein de la vallée de la Semoigne de Passy-Grigny à Sainte-Gemme.

Ces massifs forestiers forment des secteurs à enjeux forts pour l'ensemble des espèces de chiroptères et une partie de l'avifaune forestière de la Marne.

Les massifs d'Épernay et de la Montagne de Reims forment un ensemble forestier assez isolé des autres espaces boisés de la région Grand Est. Les connexions avec ces derniers, comme le Mont de Berru, sont interrompues par un faisceau d'infrastructures de transports. Connectée aux plateaux de l'Ile-de-France, seule la vallée de la Marne constitue un long corridor jusqu'à l'arc de la Champagne humide.

Une zone thermophile à enjeux

Le territoire joue **un rôle important** au sein d'un des 3 corridors régionaux de la **sous-trame thermophile**, grâce aux pelouses sèches de la Cuesta d'Ile-de-France. Ces pelouses constituent un des maillons d'une continuité à recréer entre l'Aube et le département de l'Aisne.

Il abrite en effet quelques réservoirs de biodiversité de la trame milieux ouverts qui restent anecdotiques en comparaison avec les sites militaires présents au sein de la Champagne crayeuse.

Le sud-est du Parc est considéré comme l'un des secteurs thermophiles du Grand Est. Les sites identifiés comme d'importance régionale correspondent à certaines pelouses sèches du territoire :

- la Garenne d'Ecueil, qui reste isolée des autres secteurs et se situe au nord du territoire,
- les Escaliers de Bisseuil associés à la Noue des gendarmes localisés à Avenay et Aÿ-Champagne,
- la frange sud du massif forestier, servant de corridors écologiques entre les différentes pelouses sèches présentes en lisière forestière.

Un réseau humide sous-estimé

Défini avant l'étude zones humides du Parc, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ne prend en compte que les zones humides concernées par des ZNIEFF, soit une infime partie de celles présentes sur le territoire. Elles se situent au sein du massif forestier de la Montagne de Reims et au sein des zones inondables de la Vallée de la Marne, plus particulièrement sur les communes d'Aÿ-Champagne et Tours-sur-Marne.

La Vesle, l'Ardre, la Marne et leurs affluents constituent des corridors écologiques avec objectif de restauration à l'échelle régionale à la fois pour la trame aquatique

et humide. Malgré une nécessité de renforcement, elles constituent des continuités suprarégionales entre le Grand Est et les Hauts-de-France.

Des couloirs de migrations le long des vallées

La région Grand Est, dont l'ancienne région Champagne-Ardenne, se situe sur un vaste couloir migratoire pour une multitude d'oiseaux et de chauves-souris migratrices (Noctule de Leisler, Noctule commune et Pipistrelle de Nathusius).

La traversée de la Champagne crayeuse est possible grâce à la présence de la Marne et de sa ripisylve. L'arc de la Champagne humide, qui est d'importance nationale en terme de migration, est ainsi atteint par les migrateurs venant du territoire. Des colonies de Guêpiers d'Europe ont ainsi pu être observées à la fin de l'été 2020.

Cette vallée avec celle de la Vesle constituent des couloirs principaux pour la migration de ces espèces. Ces deux vallées sont reliées entre elles par un couloir secondaire partant de la Vesle en aval de Reims pour atteindre la Marne au niveau de Châtillon-sur-Marne.

3.3.2. Une fonctionnalité écologique du territoire à consolider

En 2015, un diagnostic des continuités écologiques a été réalisé sur le territoire, afin de cartographier la Trame verte et bleue et d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels.

Les grandes continuités écologiques identifiées peuvent être rattachées à 6 grands types de milieux : la trame des milieux forestiers, la trame des milieux ouverts non productifs (landes et pelouses sèches), celle des milieux prairiaux et semi-ouverts, la trame des milieux aquatiques, des milieux humides et enfin la trame nocturne.

Une trame boisée fonctionnelle à préserver

Les espaces boisés se composent d'un massif forestier principal situé au centre-est du territoire, ainsi que plusieurs petits bosquets et massifs périphériques, essentiellement localisés sur le secteur ouest du Parc. Cette trame boisée est utilisée aussi bien par des espèces forestières à grande capacité de dispersion, comme le cerf élaphe, que des espèces à faible capacité de dispersion, à l'instar du Hérisson commun. Le degré de continuité de cette trame peut donc varier en fonction des espèces associées.

Sur le territoire, le massif forestier principal, de structure relativement homogène, constitue un « macro-réservoir de biodiversité » à part entière. Toutefois, au sein de

cette entité, quelques zones forestières possèdent un intérêt écologique particulièrement important et jouent ainsi un rôle prépondérant dans le maintien de ce continuum boisé.

Les grands réservoirs de biodiversité

Au sein du « macro-réservoir », les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) constituent des secteurs à fort enjeu. On peut citer notamment la ZNIEFF de type II « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés », située sur la partie sud-est du massif forestier principal, qui recense de nombreux habitats forestiers Natura 2000. 19 ZNIEFF de type I concernent également des espaces boisés et constituent des hotspots de biodiversité sur le Parc. On peut citer, par exemple, les « Bois et landes des Pâtis de Damery à Venteuil », les « bois de la fosse à Sacy », la « Zone des Faux dans la forêt domaniale de Verzy » ou encore les « Bois et mares de Rilly-la-Montagne ». Ces ZNIEFF de type I sont situées aussi bien dans le massif principal que sur les massifs périphériques.

En plus des ZNIEFF, reconnues pour accueillir une grande diversité d'espèces, d'autres espaces boisés spécifiques jouent un rôle dans la conservation d'espèces patrimoniales voire protégées, comme le Lucane cerf-volant, le Pic mar ou encore la Salamandre tachetée. Dans le territoire, il s'agit notamment **des forêts de vieux bois**.

État de connectivité

Le massif forestier principal constitue donc une entité boisée globalement fonctionnelle au sein du Parc, avec peu de discontinuités majeures, hormis la route départementale 951. Le massif forestier principal et les petits bois périphériques sont également plutôt bien reliés entre eux, avec 65 % des corridors écologiques identifiés comme fonctionnels lors du diagnostic de la trame verte et bleue réalisé en 2015. Seule la partie nord du Parc possède quelques bosquets sur les coteaux ou dans la plaine qui sont majoritairement isolés, dus à la faible quantité d'éléments structurants comme les haies vives ou les arbres isolés (Mailly-Champagne, Villers-Allerand, Serriers, Ecueil, Jouy-lès-Reims). Globalement, il existe donc un large continuum boisé au sein du territoire.

Toutefois, au sein du Parc, le massif forestier principal, appelé « macro-réservoir », est fragmenté du nord au sud par la route départementale 951 reliant Reims à Épernay. Cette route fortement fréquentée constitue une source de mortalité et un obstacle important pour le déplacement de la faune forestière, notamment pour les espèces de faible capacité de déplacement (insectes saproxyliques, Hérisson commun...). Hormis cette route départementale, le reste du réseau routier traversant le continuum boisé reste globalement franchissable par la faune.

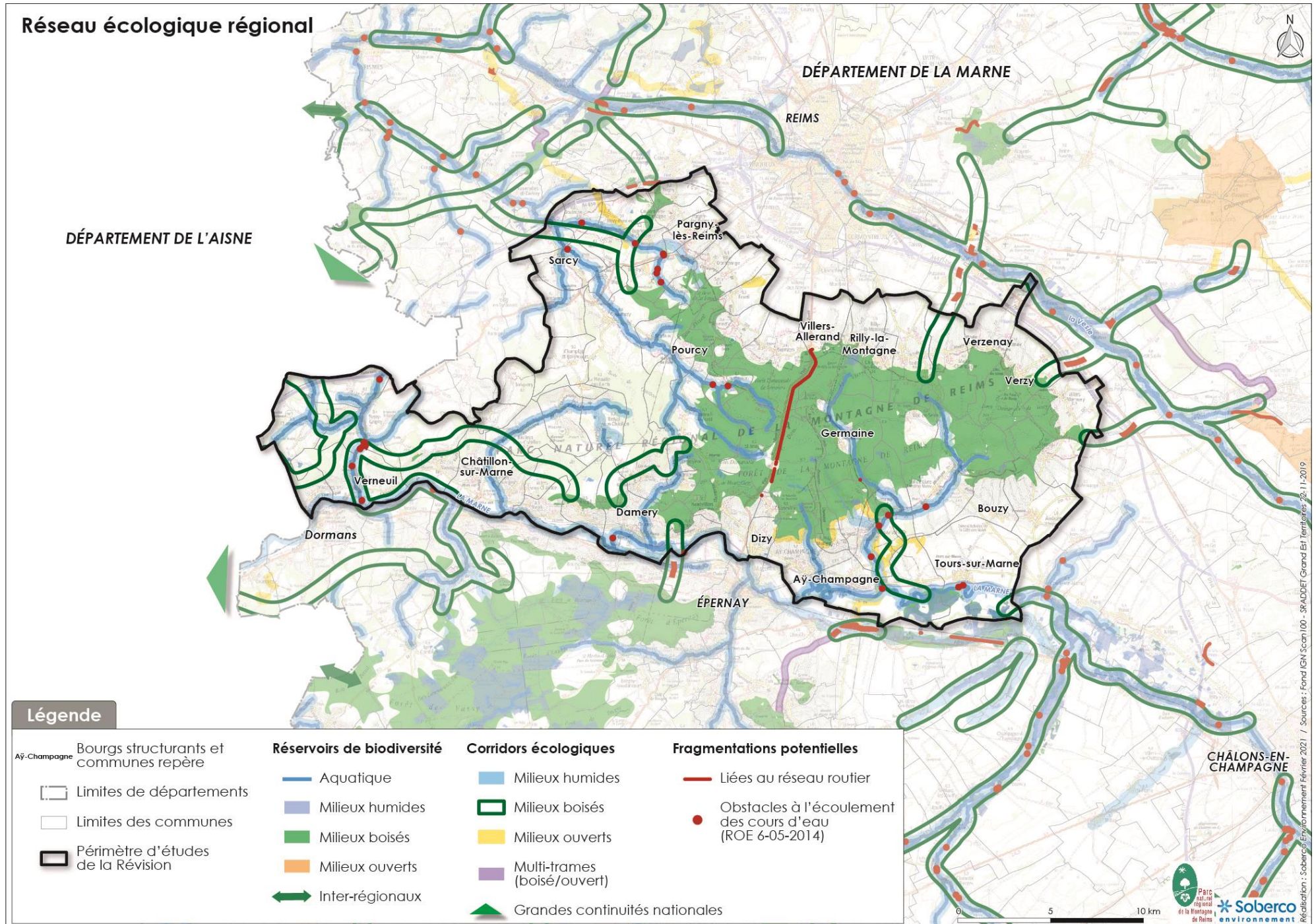
Le TER Reims-Épernay, qui traverse les communes d'Aÿ-Champagne, Avenay-Val-d'Or, Germaine et Rilly-la-Montagne, constitue également un obstacle à la dispersion de certaines espèces terrestres.

Deux parcs de chasse clôturés sont également présents sur le massif principal et constituent un obstacle pour le déplacement de la grande faune, comme le Cerf élaphe. Ils sont situés sur les communes de Villers-Sous-Châtillon, Binson-et-Orquigny et Germaine. Toutefois, l'avifaune et les chiroptères, très caractéristiques de la biodiversité forestière patrimoniale du Parc, ne sont pas impactés par ce type d'obstacles, y compris la petite faune.

Enfin, les espaces boisés sont ponctuellement fragmentés par le passage de lignes à haute tension (Courmas, Damery, Pourcy...). Pour autant, cette fragmentation de l'habitat, non mortelle à l'instar des axes routiers, ne constitue pas une discontinuité en tant que telle pour la faune forestière, exceptée pour certaines espèces forestières de faible capacité de dispersion. L'interruption de l'espace forestier par des milieux ouverts peut également s'avérer être favorable pour certaines espèces forestières appréciant les peuplements plus ouverts et les milieux associés en forêt (mares, landes, clairières). De plus, cette fragmentation de la forêt engendre une augmentation du linéaire de lisières forestières qui peuvent être favorables à la biodiversité lorsqu'elles sont bien développées et diversifiées.

Les espaces forestiers sont essentiellement encerclés et contenus par des espaces viticoles. Ces derniers peuvent mettre localement le continuum boisé sous pression, avec un éventuel recul de la forêt en faveur des vignes. Les lisières forestières sont alors souvent spatialement restreintes et leur rôle de corridor écologique fortement limité. De même, l'extension urbaine dans un contexte viticole représente également une pression sur le territoire.

Le continuum boisé est, en revanche, relativement isolé des massifs forestiers voisins situés à l'extérieur du territoire. En effet, l'autoroute A4 et la Ligne à Grande Vitesse Est-Européenne, au nord du Parc, représentent un ensemble de discontinuités très impactantes. La Marne et son canal, au sud du territoire, forment également des obstacles peu franchissables par la faune forestière terrestre. Les populations sont donc relativement bien connectées les unes aux autres à l'intérieur du Parc, mais fortement isolées avec les populations extérieures. Cet isolement du territoire pourrait, à terme, nuire aux populations locales.



Des milieux ouverts non productifs isolés et menacés

Les milieux ouverts non productifs du territoire correspondent aux landes et pelouses sèches. Ces dernières sont principalement localisées en lisières forestières thermophiles et ponctuellement à l'intérieur du massif, au niveau de clairières ou d'anciens pâtis. La majorité des landes sont quant à elles réparties vers les rebords du plateau forestier et sont davantage présentes au sud du territoire. La trame des milieux ouverts non productifs est constituée d'un réseau de stations de faible surface. Les espèces associées possèdent une faible capacité de dispersion, ce sont entre autres, l'Azuré de la croïsette, l'Azuré du serpolet et le Criquet des genévriers.

Les grands réservoirs de biodiversité

Parmi les 55 pelouses sèches répertoriées sur le Parc, certaines présentent un enjeu écologique prioritaire et un rôle crucial dans le maintien de la Trame verte et bleue, au vu de leur surface et de leur état écologique actuel. Il s'agit des pelouses suivantes : les escaliers de Bisseuil (Avenay-Val-d'Or), la Montignotte (Bisseuil / Mareuil-sur-Ay), la Noue des Gendarmes (Bisseuil / Tours-sur-Marne), Les Vieilleries (Fleury-la-Rivière), les Épinettes (Marfaux), le Fond d'Aulnay (Sarcy), les Blancs Monts (Sermiers), Les Têtes (Tauxières-Mutry) et les Tournants (Villers-Marmery).

L'ensemble des landes acides présentes sur le Parc constituent également des réservoirs biologiques.

État de connectivité

Les pelouses sèches sont de taille moyenne (1 ha et plus) à très petites (0,1 ha et moins) et constituent un maillage disséminé de « micro-pelouses » sur l'ensemble du territoire. Seulement trois secteurs riches en pelouses constituent à ce jour un ensemble relativement fonctionnel de pelouses interconnectées. Il s'agit du secteur d'Avenay-Val-d'Or et de Bisseuil, du secteur d'Ambonnay ; Trépail et Villers-Marmery ainsi que du secteur de Sermiers et Villers-Allerand. Ces secteurs possèdent des pelouses qualitatives et relictuelles. Leur proximité les unes des autres permet de garantir le déplacement des espèces inféodées à ces milieux. Les autres pelouses sont quant à elles fortement isolées. La répartition des landes forme également des groupes localisés sur le territoire. Elles sont davantage connectées dans le secteur Est du Parc, de Verzy à Trépail, où la répartition est plus homogène.

Le vignoble encerclant l'ensemble du massif forestier génère une forte pression sur les milieux ouverts non productifs à l'instar des pelouses sèches (concurrence pour le milieu, fragmentation de l'habitat, impacts des produits phytosanitaires sur les espèces associées aux pelouses sèches...). Leur expression est en effet aujourd'hui essentiellement restreinte au niveau des lisières forestières. De nombreux secteurs

crayeux et marno-calcaires favorables à l'expression des pelouses sèches sont occupés par le vignoble.

Les milieux ouverts non productifs du territoire et la faune qui y est associée subissent un appauvrissement génétique du fait d'un manque de connectivité entre chaque station. En plus de se développer sur de faibles surfaces, les pelouses et les landes sont trop éloignées les unes des autres pour permettre des échanges génétiques entre les populations. À terme, cela peut entraîner la disparition de certaines espèces.

Des milieux prairiaux et bocagers à renforcer

Les milieux prairiaux et bocagers correspondent à des milieux à végétation herbacée ou buissonnante, secs ou humides, comme les prairies humides et mésophiles, les jachères et les friches. Ces milieux ouverts sont majoritairement en régression à l'échelle du territoire. Cette trame accueille une grande biodiversité et est utilisée aussi bien par des espèces à grande capacité de dispersion, comme l'hirondelle rustique, que des espèces à faible capacité de dispersion, à l'instar du muscardin. Le degré de continuité de cette trame peut donc varier en fonction des espèces associées.

Les grands réservoirs de biodiversité

Seules les prairies permanentes bocagères sont qualifiées de réservoirs de biodiversité : elles sont principalement situées dans le Tardenois, sur le plateau de Belval-sous-Châtillon et de Champvoisy. Ces prairies permanentes accueillent notamment la Chevêche d'Athéna. Cette espèce affectionne les prairies bocagères et les vergers avec la présence d'arbres creux ou de vieux arbres. La Chevêche d'Athéna utilise aussi des vieux bâtiments à l'abandon ou peu utilisés ainsi que des loges de vignes. Le bâti ancien joue donc un rôle majeur dans la trame verte et bleue sur le territoire, en étant complémentaire avec la trame des milieux bocagers.

État de connectivité

La majorité des prairies qualitatives sont situées à l'ouest du territoire. Ces secteurs constituent un réseau prairial fonctionnel et connecté. Ils sont caractérisés par une alternance entre prairies et forêts qui favorise l'émergence de « prairies bocagères ». Elles se situent principalement sur les communes de Damery, Champvoisy, Belval-sous-Châtillon, Fleury-la-Rivière, Cuchery, Bouleuse, Sarcy, Marfaux, Pourcy, Nanteuil-la-Forêt et Courtagnon. Une connectivité entre les prairies de plateau de la vallée du Belval et celles du Tardenois est également rendue possible au niveau du massif forestier, par la présence de la ligne à haute

tension qui génère la présence de milieux ouverts au sein du continuum boisé. Quelques prairies résiduelles isolées sont situées au nord ou à l'est du territoire. Les prairies situées sur la vallée de la Marne semblent également moins connectées avec celles du plateau.

Les surfaces viticoles et agricoles semblent générer des obstacles pour les espèces spécifiques aux espaces prairiaux et bocagers, compte tenu d'un réseau de haies peu développé sur le nord et le sud-est du territoire. Toutefois, depuis 2017, l'enherbement des vignes s'intensifie sur l'ensemble du territoire et des actions de plantations de haies sont menées. Les continuités au sein du continuum prairial tendent donc à être restaurées.

Une diversité de milieux humides connectés

Sur le territoire, cette trame est prépondérante (10% du territoire) et constitue un important réseau de zones humides (prairies humides, mares, étangs, rivières, tourbières, marais, forêts humides...). Elles sont principalement localisées sur les vallées alluviales (vallée de l'Ardre, de la Marne, de la Semoigne, du Belval) et le plateau forestier argileux. Les espèces associées sont notamment le Campagnol amphibie, le Sonneur à ventre jaune, le Triton crêté ou encore la Leucorrhine à gros thorax, qui possèdent une faible capacité de dispersion.

Les grands réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité correspondent uniquement aux habitats classés humides, soit 1 480 hectares du territoire. Ils représentent, entre autres, certains boisements humides du plateau (Chênaies acidiphiles à Molinie bleue), les Aulnaies-frênaies le long de l'Ardre, du Belval et de la Semoigne ou encore des prairies humides avec ses mares prairiales accueillant des espèces patrimoniales comme le Triton crêté, le Sonneur à ventre jaune et l'Alyte accoucheur.

État de connectivité

La continuité écologique du réseau de zones humides est considérée comme fonctionnelle à l'échelle du Parc. Les zones humides dans les vallées sont bien connectées. Sur le plateau du Belval, les mares prairiales sont suffisamment nombreuses et relativement proches les unes des autres pour former un réseau fonctionnel pour les espèces associées, comme le Triton crêté. Des actions en faveur d'une trame spécifique « mares » sont également envisagées dans les prochaines années pour augmenter davantage cette continuité écologique sur le reste du territoire. Le plateau forestier se caractérise également par un archipel de milieux humides plus ou moins connectés les uns des autres par les cours d'eau. Peu d'obstacles existent, hormis la RD951 et la RD9. Les vallées de l'Ardre, de la Marne,

leurs affluents et le plateau forestier constituent donc une continuité fonctionnelle pour les zones humides, avec la présence de linéaires aquatiques comme le ru du Brunet et la Livre. Seuls les milieux humides de la vallée du ru du Belval sont assez impactés par des obstacles, notamment dans la basse vallée.

Des continuités aquatiques altérées

Il s'agit d'une trame linéaire liée aux 345 km de cours d'eau du territoire. La Marne, l'Ardre, la Livre, le Belval, le Brunet et la Semoigne en sont les principaux. Les espèces associées sont notamment l'Écrevisse à pied blanc, le Chabot commun, la Truite fario, la Lamproie de planer ou encore le Martin pêcheur.

Les grands réservoirs de biodiversité

Sur le territoire, les cours d'eau considérés comme réservoirs de biodiversité sont les réservoirs identifiés au sein du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et ceux où la présence de l'Écrevisse à pieds blancs a été constatée au cours des dix années précédentes. Sur le territoire, sont notamment concernés : l'Ardre au niveau de Courtagnon, le ruisseau des Courtons et ses affluents (Nanteuil-la-forêt), le ruisseau de la Froide Fontaine (source à Ville-Dommange, confluence avec le Noron, commune de Saint-Euphraise et Clairizet) et le ruisseau des Iselles (commune de Saint-Imoges et de Pourcy).

État de connectivité

Suite à un recensement des ouvrages hydrauliques réalisé le long des cours d'eau du Parc (l'Ardre, la Livre et le Noron), **39 seuils** au total ont été inventoriés. Le taux d'étagement de chaque rivière a également été calculé.

Sur le Noron, 16 ouvrages ont été recensés, avec un taux d'étagement de l'ordre de 16% (hauteur de chute cumulée : 10,74m). Ces données semblent indiquer une qualité « très bonne » en termes de continuité aquatique, si on se réfère aux classes de qualité du taux d'étagement national (seuil critique dans le contexte local estimé à 20%). Toutefois, compte tenu de la faible pente du Noron, ce cours d'eau possède d'ores et déjà un taux d'étagement considéré comme important. Sur l'affluent de l'Ardre, la Brandeuille, 3 ouvrages liés à d'anciens moulins ont été inventoriés. Ce cours d'eau est actuellement trop détérioré pour espérer restaurer une continuité aquatique (seuil de 2m, contexte difficile). Quatre ouvrages ont également été recensés sur les secteurs de Courtagnon et de Sarcy, avec une hauteur de chute cumulée estimée à 2,74m. Au niveau de la Livre, le secteur en amont de Mutry est trop dégradé et ne présente pas d'intérêt pour les espèces piscicoles du fait de sa dégradation et du grand nombre de seuils. Enfin, 16 ouvrages ont été recensés sur le reste de la Livre dont 3 sur Fontaine-sur-Ay, 10 sur

Avenay-Val-d'Or et 2 sur Aÿ-Champagne. Le taux d'étagement, assez conséquent, est estimé à 25,76%.

Globalement, les cours d'eau présents sur le territoire sont donc impactés par de trop nombreux seuils et les effacements semblent difficilement réalisables. Les continuités aquatiques sont donc fortement limitées sur le territoire.

Seule la Marne, classée liste 2 au titre de l'article 214-17 du code de l'environnement, doit permettre le transport de sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs. Dans ce sens, VNF inclut la création de passes à poisson au niveau des écluses. Le Ruisseau du Parc à Champvoisy et l'Ardre sont quant à eux classés liste 1, ainsi toute construction de nouveaux ouvrages est interdite. De plus, lors des renouvellements de concessions des prescriptions pour le maintien de la continuité aquatique seront apportées par les services de l'État.

Certaines espèces comme la truite possèdent des capacités de franchissement d'obstacles plus importantes et sont donc moins impactées par les seuils présents. Cependant, ces obstacles impactent négativement beaucoup d'espèces, comme le Chabot commun. Des effets positifs sont toutefois perceptibles sur la préservation de certaines espèces sensibles, comme l'Écrevisse à pied blancs. En effet, une population est encore présente en amont de l'Ardre et la présence des seuils pourrait limiter la progression des écrevisses américaines vers ce secteur.

La trame noire

Des travaux sur la trame noire ont mené à une cartographie de l'impact de la pollution lumineuse sur les continuités écologiques des trames présentées ci-dessus. Les chauves-souris, les amphibiens et les insectes sont les plus touchés par cette pollution. Pour exemple, les chauves-souris anthropophiles s'installent dans des caves ou sous des toits afin de mettre bas dans des endroits assez chauds et protégés. Elles sont de ce fait directement exposées à la lumière artificielle en sortant des gîtes, ce qui affecte leur comportement et à terme la survie des jeunes.

La pression due à la lumière artificielle est naturellement plus forte à proximité des zones urbaines où l'artificialisation des sols est un autre facteur limitant le déplacement des espèces. Les secteurs les plus impactés se situent donc à proximité des grandes agglomérations. A contrario, le Tardenois, la vallée du Belval et surtout celle de la Semoigne sont moins impactés par cette pollution lumineuse, par ciel clair. Par ailleurs, un ciel nuageux amplifie fortement les halos de pollution lumineuse. Dans cette situation, aucun secteur ne semble vraiment préservé.

Les zones à enjeux pour cette trame ne sont pas nécessairement celles les plus impactées par la pollution lumineuse. Une analyse multifactorielle sera indispensable pour identifier les zones à priorité d'actions. En effet, les espèces

nocturnes ont besoin à la fois de zone « nocturne » et de corridors écologiques adaptés à leur déplacement (haies, arbres...). La pollution lumineuse est donc un facteur supplémentaire à prendre en compte. Une des premières orientations serait de préserver les zones où :

- Les continuités sont déjà bien développées hors contexte nocturne,
- Les secteurs à enjeux du fait de la présence de gîtes estivaux ou d'hiver à chiroptères,
- Les continuités de la sous-trame milieux prairiaux, qui représentent des zones de chasse indispensables pour les espèces nocturnes (chauve-souris par exemple).

Zoom sur la biodiversité en ville

La biodiversité est aussi présente au sein des zones urbanisées, via la végétalisation des villages et la préservation du patrimoine bâti. Les vieilles granges, les murets en pierre, les ponts, les églises et les loges de vignes constituent des habitats pour certaines espèces. Les murets de pierres accueillent des reptiles et une flore typique comme la Cymbalaire des murs par exemple. Les rapaces nocturnes recherchent plusieurs cavités au sein de vieux bâtis pour élever leurs jeunes et s'abriter la journée. Les loges de vignes sont particulièrement appréciées par la Chevêche d'Athéna. Les chauves-souris se faufilent quant à elles dans des anfractuosités sous les ponts, entre les tuiles, dans des granges et profitent des nombreuses caves abandonnées ou encore utilisées pour mettre bas et hiberner.

Les villages constituent des obstacles pour le déplacement de nombreuses espèces. Toutefois, ils peuvent apporter une continuité à la Trame verte et bleue au travers d'aménagement (restauration des cours d'eau, développer les éléments arborés) et de préservation des gîtes existants.

Pour conclure, le territoire du Parc possède globalement des continuums écologiques fonctionnels, excepté pour la trame des milieux ouverts non productifs et celle des cours d'eau. Seules quelques discontinuités majeures, comme la RD951, limitent le déplacement de certains cortèges d'espèces. En revanche, les déplacements entre populations sont beaucoup plus limités avec les secteurs extérieurs au Parc. Le territoire est en effet fortement isolé, tant par des infrastructures anthropiques linéaires qui s'accumulent par endroit (A4, LGV, canaux) ou surfaciques (agglomération de Reims et d'Épernay) et que par des discontinuités naturelles au sud comme la Marne.

3.4. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
Les landes acides et les pelouses sèches sont relictuelles et isolées les unes des autres à l'échelle du territoire. Le pastoralisme est peu présent sur le territoire et les actions menées ne sont pas pérennes (chantier nature, actions ponctuelles). Redévelopper le pastoralisme semble compliqué dans un premier temps d'un point de vue économique et dans un second temps à cause de l'isolement et la superficie réduite de ces habitats éparpillés sur le territoire.	La pérennité des milieux non productifs (pelouses, landes), constituant la sous-trame thermophile, au regard des méthodes de gestion disponibles et de la surface des sites. De plus, l'isolement de ces réservoirs de biodiversité et la faible capacité de dispersion des espèces qui y sont associées, restreignent le maintien d'un bon état génétique des populations.	Ensemble du territoire, mais principalement la frange forestière externe du massif, les talus des infrastructures du transport.
Les surfaces agricoles et viticoles sont importantes sur le territoire (environ 60%), où l'on retrouve actuellement peu de haies (manque d'espaces au sein du vignoble, ombrage...). Une évolution des pratiques est en cours, toutefois il est nécessaire d'améliorer l'accueil de la biodiversité au sein de ces systèmes.	La contribution des surfaces agricoles et viticoles à la Trame verte et bleue et à la biodiversité associée. Ces espaces présentent encore peu d'éléments fixes du paysage qui favorisent le déplacement des espèces. Ils représentent de ce fait des milieux parfois infranchissables pour les espèces à faible capacité de dispersion.	Coteaux viticoles et plaine agricole.
Un nombre conséquent de seuils impactant la continuité écologique des cours d'eau.	Les continuités aquatiques piscicoles des cours d'eau au regard de l'ensemble des seuils qui les ponctuent.	Cours d'eau (Livre, Ardre, Semoigne, Belval...).
La présence d'écoulements souterrains issus du système karstique colonisés par un cortège d'espèces spécialisées, mais des efforts requis pour élargir des connaissances encore trop lacunaires.	La préservation d'une faune aquatique souterraine marquée par une forte valeur scientifique et patrimoniale, en lien avec la protection de la ressource en eau.	Réseau karstique à l'Est de la Montagne de Reims.
Une forte pollution lumineuse émise par les agglomérations et les villages.	Une trame noire non fonctionnelle au vu des obstacles sur le territoire et de la pollution lumineuse émise par les zones urbanisées, dont font partie les agglomérations en limite du Parc naturel régional.	Ensemble des villages, villes et leurs agglomérations.
Le massif forestier du territoire du Parc et celui d'Épernay sont relativement isolés du reste du département et de la Région. L'accumulation d'infrastructure de transport et de cours d'eau peu, voire infranchissables, amplifie cet isolement (LGV, canaux, autoroute, la Marne, ...) et limite le brassage génétique des populations. Il existe encore peu de connexions entre la Montagne de Reims et le Massif d'Épernay pour les espèces terrestres notamment.	La connectivité entre le territoire du Parc et les territoires limitrophes, notamment avec les massifs d'Épernay, de Saint-Thierry et de l'Aisne ou encore avec la vallée de l'Ardre.	Ensemble du territoire et territoires limitrophes.
Une évolution des pratiques viticoles est en cours (enherbement, plantation de haies...). Des initiatives se développent également.	L'évolution des pratiques viticoles et agricoles en faveur de la biodiversité. Déjà en cours aujourd'hui, elle nécessite de se poursuivre pour aller plus loin en ce sens.	Coteaux viticoles et plaine agricole.
Des prairies de fauche à l'état relictuel et une diminution du nombre de prairies pâturées au sein du territoire.	La conservation des prairies et de la biodiversité inféodée à ces habitats et aux milieux associés, via le maintien des surfaces prairiales, qui dépend de la situation économique (PAC...), de la sensibilisation et de la volonté des éleveurs.	Vallée de l'Ardre, de la Semoigne, plateau Damery et Belval-sous-Châtillon.
Le changement climatique va impacter les milieux forestiers et les espèces associées (Sonneur à ventre jaune, etc.). Une évolution des boisements est en cours et certaines pratiques de gestion pourraient entrer en inadéquation avec le maintien de leur intérêt écologique (nouvelles essences, populiculture...).	La préservation et la résilience des écosystèmes forestiers et de leur diversité écologique au regard des évolutions en cours (crise sanitaire, climat, pratiques...).	Massifs forestiers et boisements connexes.
La forte fréquentation du massif forestier liée aux activités de randonnée, aux engins motorisés (quad, moto, 4x4), ainsi qu'à de nouvelles pratiques (VTT électrique, trottinette électrique).	Sensibilisation des usagers et canalisation de la fréquentation touristique dont font parties les loisirs motorisés. Cadrage des nouvelles pratiques au sein du territoire.	Massif forestier, boisements connexes et leurs lisières principalement.
Des atteintes toujours visibles aux zones humides et prairies humides. Des zones humides modifiées ou altérées par des activités anthropiques (intensification des pratiques agricoles, aménagements hydrauliques inadaptés, pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport). Il existe à l'heure actuelle peu de zones humides totalement préservées des activités. Un niveau de protection et de sensibilisation encore insuffisant pour les zones humides dites « ordinaires ».	La préservation des fonctionnalités écologiques et hydrologiques des zones humides du territoire ainsi que les nombreux services qu'elles rendent à notre société (filtration des polluants, lutte contre les inondations, régulation du climat, valeurs paysagères et éducatives...), qui sont influencées ou altérées par les activités anthropiques Aucune zone humide n'est totalement préservée des activités humaines.	Zones humides sur l'ensemble du territoire.
Lors de la restauration du vieux bâtis (maisons, ponts, églises...), les espèces anthropophiles sont rarement prises en compte. Des gîtes favorables aux chauves-souris et aux rapaces nocturnes sont facilement détruits. Le devenir des gîtes connus se posera lors de la succession de ce patrimoine.	Les espèces anthropophiles au regard des gîtes disponibles et de la restauration du vieux bâti. Une conciliation entre restauration énergétique et préservation de ces espèces liées à l'habitat humain est possible et doit devenir plus prégnante. Un suivi des successions pour préserver ces gîtes.	Villages, anciennes caves.
Des espèces exotiques envahissantes très présentes sur le territoire, dont des espèces présentant un risque sanitaire (Berce du Caucase, Sainfoin d'Espagne...). Une forte population de Raton laveur. Une extension des aires de présence d'EEE favorisée par le changement climatique.	L'état des milieux naturels et des populations d'espèces indigènes au regard des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui se développent sur le territoire.	Ensemble du territoire (village, lisières forestières, anciennes décharges, bords de route...).

Des connaissances partielles, notamment sur les réservoirs de biodiversité (îlots de vieux bois, gîtes à chauves-souris...) et sur les connectivités notamment intra-forestières. Toutes les actions menées, volontairement ou non, au sein des parcelles privées en faveur du vieux bois ne sont pas connues. Le manque de connaissance entraîne une difficulté à mettre en place des actions de préservation ou de restauration.	Les données biologiques se révèlent également indispensables pour mener des actions concrètes de protection de gîtes ou des écosystèmes par exemple. L'acquisition de données sur des secteurs peu connus (privés, communes peu prospectées, nouvelles communes) est un préalable, pour toute action de préservation.	Ensemble du territoire.
Le territoire est concerné par peu de zones de protection forte (67,20 ha soit 0.1 %) permettant la préservation d'habitats et d'espèces remarquables.	Des outils de protection forte quasiment inexistant sur le territoire (APPB, RNR, ORE) au regard de la dégradation des habitats naturels et de l'érosion de la biodiversité.	Zones humides, pelouses sèches, Landes acides, habitat d'espèces protégées...

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

A large teal circle is centered on a yellow background. Two hands, drawn with simple blue outlines, are positioned on either side of the circle, appearing to hold it. A semi-transparent teal rectangle is overlaid on the center of the circle, containing the chapter title in yellow text.

CHAPITRE 2

LES RESSOURCES

LES RESSOURCES

1. L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE

1.1. Les composantes de l'économie agricole et viticole

1.1.1. Les filières en présence : une agriculture dominée par les productions viticoles et les grandes cultures

Le territoire du Parc présente une forte vocation agricole. En effet, sa Surface Agricole Utilisée (SAU) est de 28 628 ha (Source : PAC, Comité Champagne, Agreste 2017), ce qui représente 54% du territoire. Les surfaces agricoles sont majoritairement dédiées à la vigne, le Parc étant l'un des epicentres du bassin viticole de Champagne, ainsi qu'aux grandes cultures et cultures industrielles. Dans une moindre mesure, des surfaces de prairies permanentes sont présentes et valorisées par quelques élevages, en particulier de bovins.

L'agriculture biologique est assez peu présente sur le territoire, avec 2% des surfaces agricoles certifiées ou en conversion, mais son développement s'accélère depuis quelques années.

L'industrie agroalimentaire occupe une place économique majeure sur le territoire du fait des activités vinicoles.

La viticulture domine le paysage du Parc

Délimitée par une loi de 1927, l'aire de production de l'appellation champagne couvre 34 000 ha. Elle est répartie sur les départements de la Marne, de l'Aisne, de la Seine-et-Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne. Le vignoble champenois du Parc est principalement situé dans le secteur de la Montagne de Reims qui se prolonge au nord de Reims et jusqu'aux frontières de l'Aisne. Le vignoble du sud du Parc appartient au vignoble de la Grande Vallée de la Marne.



Paysage viticole à Ecuil (Source : PNR MR, 2015)

Seules deux communes au centre du Parc n'appartiennent pas à l'aire de production Champagne : Saint-Imoges et Ville-en-Selve. Le triptyque formé par les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie « Paysage culturel ». Aujourd'hui, 7 cépages sont autorisés par l'AOC pour l'élaboration du Champagne : le pinot noir, le meunier, le chardonnay (3 cépages très largement représentés), l'arbane, le petit meslier, le pinot blanc et le pinot gris.

La filière du champagne est composée de nombreux acteurs. Quatre catégories se distinguent :

- Les maisons de négoce qui possèdent et élaborent leurs vins en complétant leur approvisionnement par l'achat de raisins ;
- Les caves coopératives qui développent également des marques comme par exemple Nicolas Feuillatte ou Jacquart ;
- Les vigneron pouvant être manipulant, coopérateur ou vendeur au kilo ;
- Les courtiers qui font l'interface et entretiennent les relations entre les vigneron et les maisons de négoce (contrat pluriannuel). Ils font également l'interface entre les coopératives et les maisons de négoce dans certains cas.

Tous ces opérateurs sont regroupés via un organisme interprofessionnel : le Comité Champagne, il a pour rôle de gérer les intérêts communs des vigneron et des négociants producteurs du vin de Champagne. Il est composé du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne et de l'Union des Maisons de

Champagne qui défendent respectivement les intérêts des vignerons et des maisons de négoce.

La filière viticole représente un poids considérable dans l'économie du Parc. En effet, 39% des actifs du Parc ont une activité dans le secteur agricole et 95% de ces actifs travaillent dans le secteur viticole (Source : MSA 2016 et INSEE 2017). La grande majorité des exploitations présentes sur le Parc sont classées en « Grandes exploitations » du fait de leur potentiel de production. En effet, la PBS moyenne par commune, ou production standard brute des exploitations, s'élève à 186 000 euros sur le territoire (Source : RGA 2010).

La situation économique longtemps favorable des vignerons champenois est aujourd'hui remise en cause par toute une série d'évolutions qui touchent l'amont comme l'aval de la filière (Source : A.Ringeval-Deluze, « Le vigneron champenois dans sa filière. État des lieux, évolutions et enjeux économiques », *Économie rurale*, 2019) :

- **Des rendements agronomiques plus bas qu'auparavant notamment dus au vieillissement des vignes, au changement des pratiques et également aux effets du changement climatique ;**
- **En aval, un marché des vins effervescents devenu très concurrentiel dont l'excellente dynamique d'évolution semble peu profiter au champagne en général ;**
- **Une diminution des volumes de production et donc des ventes en 2020 causées par la pandémie de la COVID19. Le volume commercialisable de la récolte 2020 est limité et fixé à 8.400 kilogrammes de raisins par hectare de surface en production (Source : Comité Champagne). La baisse de commercialisation est estimée à 30%.**

Aujourd'hui, la rentabilité économique et la compétitivité des vignerons champenois est menacée. Des conséquences pourraient être la cessation d'activités en particulier pour les petits exploitants ou des risques d'évolution des équilibres entre les acteurs viticoles (Vignerons / Grandes Maisons / coopératives), avec de moins en moins de structures indépendantes de petite taille.

Face à ces enjeux économiques, les acteurs de la filière voient des adaptations s'offrir à eux :

- **L'augmentation du prix de vente des bouteilles en passant notamment par la certification (Haute Valeur Environnementale, Viticulture Durable en Champagne, Demeter, Agriculture biologique...)** ;
- **La diversification de leur activité, notamment via l'œnotourisme ;**

- **La perspective de pouvoir éventuellement utiliser de nouveaux cépages mieux adaptés au changement climatique et/ou résistants aux principales maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium) de la vigne pour, par exemple répondre au « non traitement » dans les Distances Sécurité Riverains (DSR). À ce jour, le Comité Champagne mène des expérimentations afin de pouvoir accompagner les professionnels le moment venu.**

Les grandes cultures et cultures industrielles

Jusqu'alors, l'agriculture du Parc reste sur un schéma classique. Les exploitations en grandes cultures pratiquent une rotation courte de cultures hivernales : colza, blé et orge. Des problématiques liées à la présence de plus en plus accrue d'adventices (raygrass, vulpin) et des ravageurs se font sentir. En effet, le microclimat dû à la géographie (massif forestier / coteaux viticoles / zones humides) favorise le développement des insectes et de nombreuses moisissures et champignons. C'est notamment pourquoi les exploitations en grandes cultures font face à différents enjeux. **Le premier étant la pérennisation des systèmes d'exploitation, par le rallongement des rotations via l'intégration de culture de printemps (en lien avec la gestion des adventices). Le second étant la gestion des ravageurs, notamment sur le colza, qui voit son rendement chuter à cause des remontées des ravageurs en provenance du sud (en lien avec le changement climatique).**

Concernant l'aval de la filière agricole, des coopératives très fortes présentes sur le territoire du Parc, telles que Vivescia et Cérésia, achètent et transforment les productions agricoles qui sont ensuite commercialisées en filière longue. C'est pourquoi, la transformation sur l'exploitation ou en ateliers collectifs ainsi que la vente directe sont insignifiantes en Montagne de Reims. Sur le territoire, ces filières grandes cultures restent des filières très dynamiques et pourvoyeuses d'emploi.



Grandes cultures dans la Vallée de l'Ardre (Source : PNR MR)

À ceci, s'ajoutent les cultures industrielles de betterave sucrière et de pomme de terre de consommation. De la même manière que pour les grandes cultures, le département de la Marne se caractérise par ces filières fortes et ancrées sur son territoire, avec la présence de puissantes coopératives sucrières telles que Cristal Union ou encore de transformateurs de pomme de terre comme Mc Cain à Matougues. Elles occupent une place assez faible dans le territoire du Parc, mais leur poids est important à sa périphérie. Ainsi, près de 16 % de la SAU du Triangle Marnais est consacrée à ces cultures contre 3 % sur le territoire du Parc.

La filière betterave a récemment connu de grands bouleversements et se retrouve aujourd'hui en difficulté :

- La fin des quotas en 2017 ;
- L'interdiction de l'usage de certains pesticides comme les néonicotinoïdes (en 2018) qui restent au centre des débats actuels ;
- Les sécheresses successives depuis 2018 ;
- La jaunisse des végétaux transmis par des pucerons en 2020.

Ces évènements ont un impact significatif sur le revenu des agriculteurs, qui pour beaucoup voyaient leur trésorerie sécurisée grâce à cette culture lucrative. Ces bouleversements représentent un risque réel pour la filière :

- S'il n'y a pas assez de betteraves, certaines sucreries risquent de fermer (plusieurs ont d'ailleurs cessé leur activité dernièrement en France) ;
- La crise touchera aussi les unités de production d'alcool, alimentée à 25% par la production betteravière, pour la fabrication de bioéthanol destinée aux carburants ou de produits comme le gel hydroalcoolique, les parfums, les cosmétiques ou le vinaigre ;
- La betterave constitue un véritable pivot pour les recherches sur la bioéconomie, une spécialité du département de la Marne, comme l'illustre la bioraffinerie de Pomacle-Bazancourt, qui utilise à la fois les betteraves et les céréales.

Cependant, les agriculteurs voient s'offrir à eux la possibilité de recréer de la valeur ajoutée sur les productions de betteraves via la conversion en agriculture biologique ou en se tournant vers des cultures plus innovantes comme le carthame (Source : CIVAM).

Quant à elle, la filière pomme de terre de consommation reste dépendante du contexte mondial et les prix de vente subissent de fortes fluctuations. Pour autant, ces cultures irriguées sont moins sujettes aux sécheresses. Malgré une légère baisse

de production à l'échelle européenne, la demande industrielle est en constante augmentation.

Un élevage très peu présent

Jusque dans les années 1970, un grand nombre d'élevages bovins se trouvaient dans le secteur du Tardenois. Depuis, la filière est en déprise en raison d'une trop faible rentabilité économique des exploitations.

Le cheptel bovin est assez faible sur le territoire avec moins de 1 537 bovins en 2019. Il s'agit d'un cheptel majoritairement allaitant, qui est concentré sur les communes disposant de surfaces fourragères et herbagères, à l'ouest du Parc. Le territoire voit baisser le nombre d'exploitations en bovin viande comme en bovin lait : il passe de 23 à 19 pour le premier et de 8 à 5 pour le second entre 2013 et 2018 (Source : BDNI bovine, traitements SSP).

Un constat est fait depuis quelques années dans les pâtures du Parc, en effet l'eau se fait de plus en plus rare. Certains éleveurs doivent alors s'approvisionner en foin pour compenser le manque de productivité des prairies. D'après la Chambre d'Agriculture de la Marne, **la disponibilité de la ressource en eau est en enjeu majeur** qui nécessite de l'anticipation et de la recherche sur les techniques d'adaptation, autant dans la conduite des troupeaux que dans la gestion des prairies.

Concernant l'aval de la filière viande, des opérateurs se trouvent à proximité et ne dépassent pas les départements limitrophes :

- Abattoirs : Marne, Aisne, Ardennes
- Centre d'allotement : EMC2 à Reims

Aucun opérateur pour la production laitière n'est présent dans la Marne. Le nombre de laiteries extérieures au département intervenant dans la Marne pour la collecte des quelques 90 éleveurs laitiers témoigne d'une filière peu structurée à l'échelle départementale.

A l'instar du Triangle Marnais, et plus largement de la Marne, les cheptels ovin, caprin sont quasi absents du territoire du Parc. L'élevage de volailles est également très peu représenté.

Le Parc abrite encore quelques productions de niches, on recense notamment : 5 apiculteurs et un producteur d'escargot à Bouzy.

La préservation des élevages présents sur le Parc s'avère être un enjeu majeur avec le maintien d'activités d'élevage permettant de diversifier l'occupation du sol (maintien des prairies), avec un impact positif sur les paysages et la biodiversité. Le

maintien et la diversification des productions d'élevage pourraient également permettre d'améliorer l'offre dans le cadre d'une politique alimentaire locale (avec un travail à mener en parallèle sur l'organisation de la demande), bien que ce point puisse être aussi travaillé dans d'autres secteurs géographiques du Triangle Marnais.

1.1.2. Les structures et tissus d'exploitation

Les évolutions des exploitations : taille, nombre

Le nombre d'exploitations agricoles a baissé entre 2000 et 2010 (-4,2%), passant de 4 479 exploitations à 4 290. Ce nombre d'exploitation élevé comparé à d'autres territoires, est dû à la présence de très nombreuses et petites exploitations viticoles. Ce nombre d'exploitations viticoles reste stable. Quant au nombre d'exploitations hors vigne, il présente une baisse de 4,8% qui est supérieure à celle de la Marne 2,5% sur la période 2015-2017 (Source : PAC).

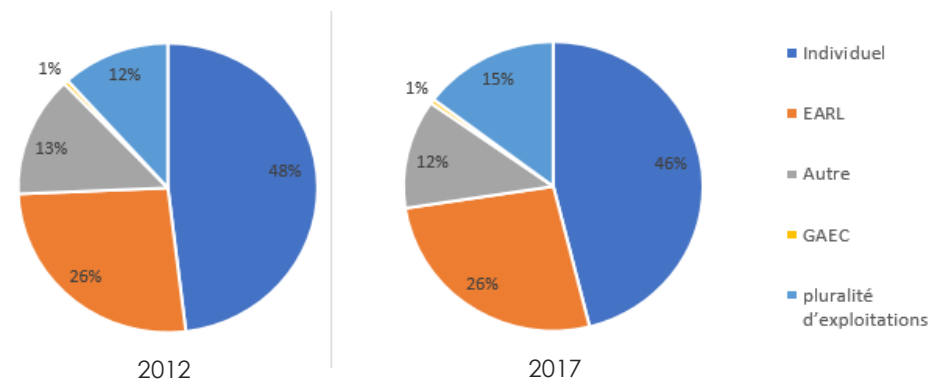
Au regard des données de la Mutualité sociale agricole (MSA) (exploitants cotisants uniquement), la viticulture représente l'orientation technico-économique majoritaire de 95% des exploitations du territoire. Les autres exploitations sont des exploitations en grandes cultures et en polyculture-élevage. Sur le territoire du Parc les exploitants ayant des terres en grandes cultures ou bien pratiquant l'élevage possèdent aussi très généralement des vignes. C'est cette diversification des activités qui permet le maintien des derniers élevages de la Montagne de Reims.

La taille des exploitations agricoles du Parc diffère entre les deux principaux types de cultures : vignes et grandes cultures. Les exploitations de grandes cultures ont une taille moyenne autour de 117,5 hectares (Source : RGA 2010), alors que les exploitations viticoles ont une taille moyenne qui se situe autour de 1,7 hectares (Source : données Economiques Comité Champagne, 2019) et elles sont morcelées en plusieurs parcelles qui font en moyenne 12 ares. En effet, une tendance au morcellement des parcelles est observée sur le vignoble champenois, c'est ce que l'on appelle la micro-parcellisation.

La surface moyenne par exploitant en grande culture passe de 90 ha en 2012 à 100 ha en 2017, ce qui traduit un agrandissement de ce type d'exploitation (Source : MSA 2017).

La forme juridique d'une exploitation est une variable à considérer au niveau individu et non exploitation notamment dans les cas où l'exploitant est en "pluralité d'exploitation". Comme à l'image de la Marne, une préférence à l'exploitation individuelle par rapport au groupement se dessine sur le Parc. La part des exploitations individuelles est de 46% en 2017. Très peu d'agriculteurs sont membres

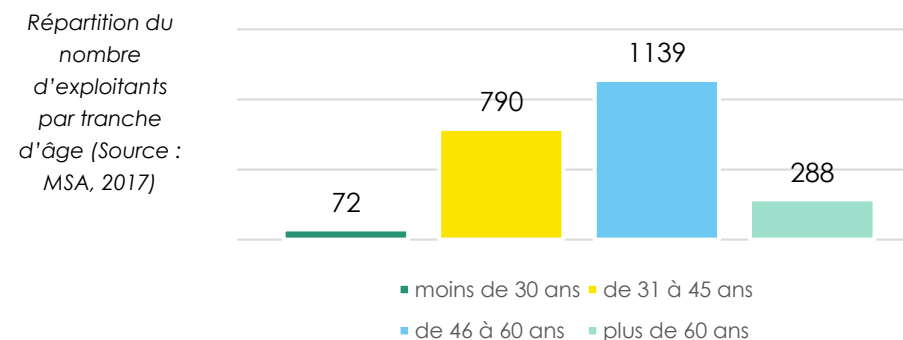
de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), 12 sont identifiés en 2017. La part des GAEC n'a pas bougé en 5 ans. Ceci s'explique notamment, par la situation économique des exploitants de la Montagne de Reims : les vignes AOC Champagne permettant un bon revenu, peu d'entre eux ont le besoin de se regrouper pour mutualiser des engins agricoles.



Part des formes juridiques d'exploitation en 2012 et 2017 (Source : MSA, 2017)

Démographie des exploitants

Comme généralement en France, la part des moins de 40 ans dans les chefs d'exploitation a baissé de -7,5% entre 2000 et 2010 sur le territoire du Parc (Source : RGA). Le vieillissement de la population agricole soulève des enjeux liés à la reprise des exploitations et à la limitation de leur agrandissement. En effet, les exploitations sans repreneurs ont tendance à être reprises par les plus gros exploitants voisins, générant ainsi une augmentation de la taille des exploitations.



Les chiffres de la MSA permettent d'avoir une estimation de la proportion des exploitants par tranches d'âge, il en ressort que les chefs d'exploitation sont relativement âgés : moins de 1% d'entre eux ont moins de 30 ans et 37 % moins de 45 ans ; 50% d'entre eux ont entre 46 ans et 60 ans et près de 12% ont plus de 60 ans.

1.1.3. L'emploi agricole et viticole

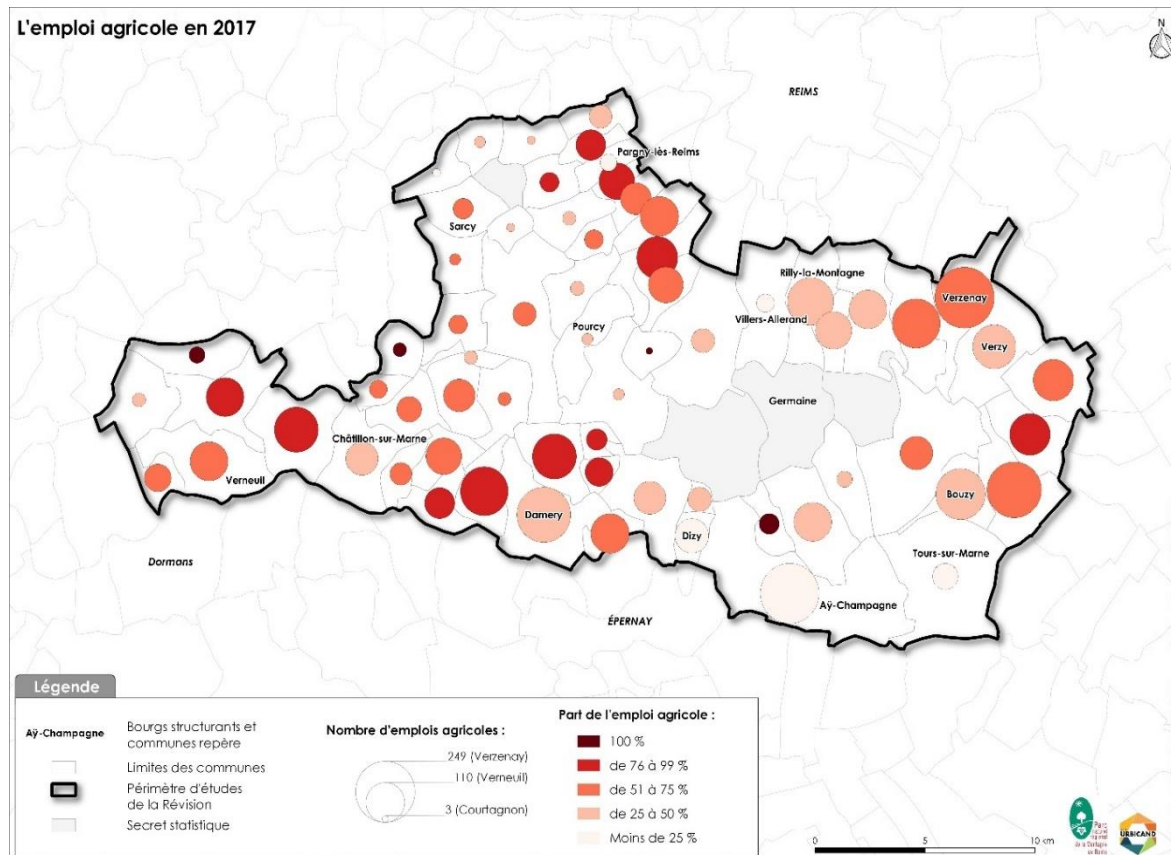
Au-delà des paysages, l'agriculture structure également la vie économique du territoire. Les emplois en Montagne de Reims sont majoritairement dans le secteur « Agriculture » (39%).

Parmi les actifs du territoire les actifs « exploitants » occupent la part la plus élevée avec 18% (contre 4% sur la Marne et 2% sur le Grand-Est) (Source : INSEE 2017). Ceci est dû à la forte activité viticole liée à l'AOC Champagne qui couvre le territoire. Par ailleurs, le secteur agricole offre plus d'emplois que le Parc n'accueille d'actifs agricoles. Ainsi, d'après le recensement de la population en 2015, pour un actif agricole résident du Parc, il y a 1,2 emploi agricole contre 0,8 emploi tous secteurs confondus. Le nombre d'emplois par actif indique le nombre d'emplois offerts sur un territoire pour un actif y travaillant et y habitant. Ce ratio est inversé dans la Marne (Source : étude DRAAF, « Portrait agricole du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, analyse et résultats des données Agreste Grand-Est », 2019).

Emploi agricole : une tendance qui s'inverse

Les chiffres du Recensement Général Agricole (RGA) 2010, attestaient d'une dynamique de la filière champenoise. En effet, la part des exploitants et co-exploitants entre 2000 et 2010 est restée stable (+2,1%), une tendance opposée à celle du territoire français, qui lui voit baisser ce chiffre de -21,3% sur cette même période. Au même moment, le poids de l'activité salariée a augmenté de 4,6%, chiffre, lui aussi, en opposition avec la tendance nationale (-21,5% des Unités de Travail Annuel en France).

Globalement, ce sont les communes situées à l'ouest du territoire qui ont le plus d'emplois agricoles. Bien que ce taux soit supérieur à la moyenne nationale, on constate que sur la période 2007 – 2017 le nombre d'emplois agricoles a fortement diminué, passant de 5 614 à 4 950. Cela témoigne d'un inversement des tendances au niveau de l'emploi agricole.



Les particularités de l'emploi viticole

La filière agricole du Parc dénombre 3 606 équivalents temps plein déclarés en 2016, dont plus de 98 % en viticulture. La filière viticole emploie des salariés en CDI et également en contrats courts pour les travaux saisonniers comme le palissage et les vendanges. 36 000 contrats ont été enregistrés sur l'année 2016, dont une majorité de contrats courts. L'activité viticole est en effet très demandeuse de main-d'œuvre saisonnière, surtout au moment des vendanges (Source : MSA, DRAAF Grand-Est 2016). Des problématiques sont soulevées dans le cadre de la gestion de cet emploi temporaire viticole. Pour exemple, des normes strictes d'accueil des saisonniers sont imposées par le code rural. Elles impliquent de lourds investissements que beaucoup de vigneron ne sont pas prêts à faire au regard du temps d'accueil des saisonniers. Ce qui implique des problématiques de logements pour ces derniers.

Face à la demande sociétale les pratiques viticoles évoluent vers plus de durabilité. Ces changements nécessitent des savoir-faire de plus en plus pointus et exigeants. Le recrutement de jeunes ouvriers viticoles devient complexe et des besoins en nouvelles formations sont identifiés. Un manque de tractoristes se fait notamment sentir dans le vignoble. **L'un des enjeux pour la filière viticole est donc de faire face à ce manque de main d'œuvre qualifiée.**

Les industries agro-alimentaires dans le Parc : le poids du secteur viticole

La principale activité de transformation présente dans le Parc concerne la fabrication du Champagne. Le nombre d'établissements pour la fabrication de boisson s'élève à 75, leur effectif salarié est de 1 040 en 2015. À cela, s'ajoutent 4 établissements de l'aval des filières céréalières et industrielles qui représentent un effectif salarié de 18 personnes.

1.2. Les espaces agricoles et viticoles et leur gestion

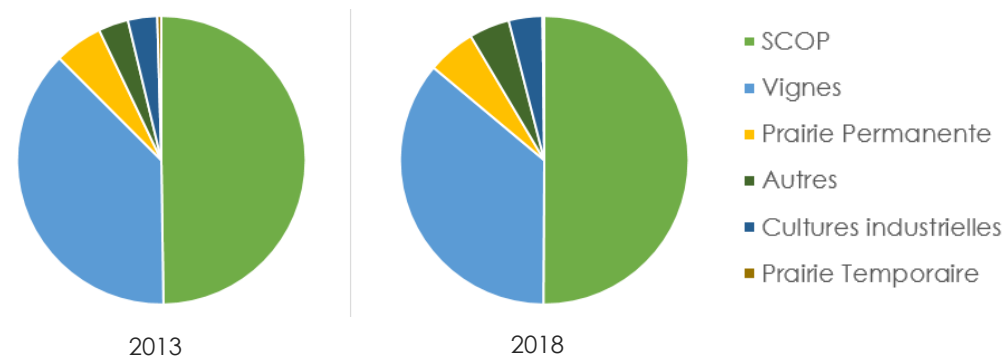
1.2.1. Surfaces agricoles et leur évolution

Un paysage dominé par la viticulture et les grandes cultures

Le paysage du Parc se caractérise par le triptyque forêt/grandes cultures/vigne. Les espaces naturels représentent 36% de son territoire, les espaces agricoles 41%, les vignes 20% et 3% est artificialisé. De manière générale la SAU du Parc reste assez stable. En effet, elle ne perd que 0,8% entre 2015 et 2017 quand celle de la Marne diminue de 10,9%.

D'après les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG), les surfaces agricoles sont restées assez stables sur le périmètre du Parc entre 2013 et 2018. Sur les graphiques ci-dessous, les SCOP représentent les Surfaces en Céréales, Oléagineux et Protéagineux.

Les grandes cultures sont particulièrement développées dans les parties nord-ouest et sud-est du Parc, avec plus de 50 % du territoire dédié aux grandes cultures dans ces zones. Les céréales occupent une place centrale au sein de ces grandes cultures avec plus de 39 % de la SAU. Il s'agit majoritairement de blé tendre (20 % de la SAU), d'orge d'hiver (6 %), d'orge de printemps (9 %), et de maïs grain (4 %).



Répartition des surfaces (hors vignes et maraichage) en % entre 2013 et 2018 (Source : RPG)

Les surfaces fourragères et herbagères occupent une part relativement faible des espaces agricoles du Parc, représentant 11 % de la SAU du Parc. Elles se concentrent essentiellement à l'ouest du territoire.

Les surfaces fourragères sont en premier lieu constituées de prairies permanentes, ce qui représente 4 % de la SAU du territoire. Pour le reste, les prairies temporaires et les légumineuses fourragères occupent respectivement moins de 100 hectares.

Plus de 800 hectares sont consacrés à la culture de la luzerne destinée à la déshydratation, soit plus de 3 % de la SAU du territoire (Source : DRAAF Grand-Est).

SAU PNR estimée en 2018 28 600 ha	Surface dans le Parc (ha)	Part dans la SAU du Parc	Part dans la SAU du Triangle marnais	Part dans la SAU du Grand Est
Grandes cultures	13 524	47,2 %	63 %	58 %
Viticulture	9 715	33,9 %	6 %	1,6 %
Surface fourragères et herbagères	1 508	5,3 %	13 %	35 %
Betteraves sucrières et pommes de terre	1020	3,6 %	16 %	5 %
Fruits et légumes	-	-	<< 0,1 %	<0,1 %

Répartition des surfaces agricoles dans le Parc (Source : RPG, 2018)

À lui seul, le Parc concentre 20% de la superficie en production de l'AOC Champagne. En 2020, 9 680 ha sont cultivés en vigne (Source: Comité Champagne). Avec plus de 350 hectares plantés, les principales communes viticoles du Parc sont Verzenay, Damery, Verzy, Ambonnay, Bouzy et Aÿ-Champagne. À elles seules, ces six communes regroupent près d'un quart des surfaces de vignes du Parc. Le meunier et le pinot noir sont les cépages dominants.

Depuis 2003, une révision de l'aire géographique de l'AOC Champagne (zone géographique globale où il est possible d'élaborer du Champagne, aussi appelée l'aire délimitée) est engagée. En 2013 commence le travail sur la révision de l'aire parcellaire (zones comprises dans l'aire délimitée où il est autorisé de planter/cultiver de la vigne d'appellation). Actuellement, le Syndicat Général des Vignerons ne sait pas quand aboutiront ces démarches de révision qui nécessitent des enquêtes publiques et des examens de réclamations.

Grands secteurs agricoles	Synthèse des constats
Vignoble de la Montagne de Reims.	<ul style="list-style-type: none"> Zone composée de coteaux de monoculture viticole sur l'ubac de la Montagne de Reims et de piémonts où les grandes cultures industrielles dominent, Agrandissement des exploitations : Evolution de la SAU moyenne à la hausse entre 2000-2010 de l'ordre de 10%, Diminution du nombre d'exploitation de -6,3% entre 2000 et 2010.
Vignoble de la Vallée de la Marne.	<ul style="list-style-type: none"> Zone composée de coteaux de monoculture viticole sur l'adret de la Montagne de Reims et de piémonts où les grandes cultures industrielles dominent, Sur les piémonts, culture de maïs, Diminution du nombre d'exploitation de -3,4% entre 2000 et 2010, Evolution de la SAU moyenne par exploitations entre 2000 et 2010 quasi constante. <p><i>Piémonts et fonds de vallées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> À l'Ouest : grandes cultures sous influence de la Plaine de Champagne. Sol crayeux, terres blanches, très peu de cailloux, facile à travailler → fort potentiel agronomique avec l'ajout d'intrants.
Tardenois.	<ul style="list-style-type: none"> Zone de grandes cultures et de pâturage à l'Ouest, ici se situent les surfaces fourragères et herbagères du Parc, Sol argileux, caillouteux, difficile à travailler (surtout en début d'année), nécessite l'achat de matériel coûteux, Les argiles lourdes ne sont pas favorables aux cultures légumières, Au centre, le massif forestier localement ouvert par des parcelles de grandes cultures et d'herbage (prairies permanentes), Diminution du nombre d'exploitations de -1% entre 2000 et 2010, Diminution du nombre d'éleveurs, Diminution de la SAU moyenne des exploitations entre 2000-2010 : 14,3 ha à 13,6 ha.

Les grands secteurs agricoles du Parc

Sur le Parc se dessinent plusieurs zones productives :

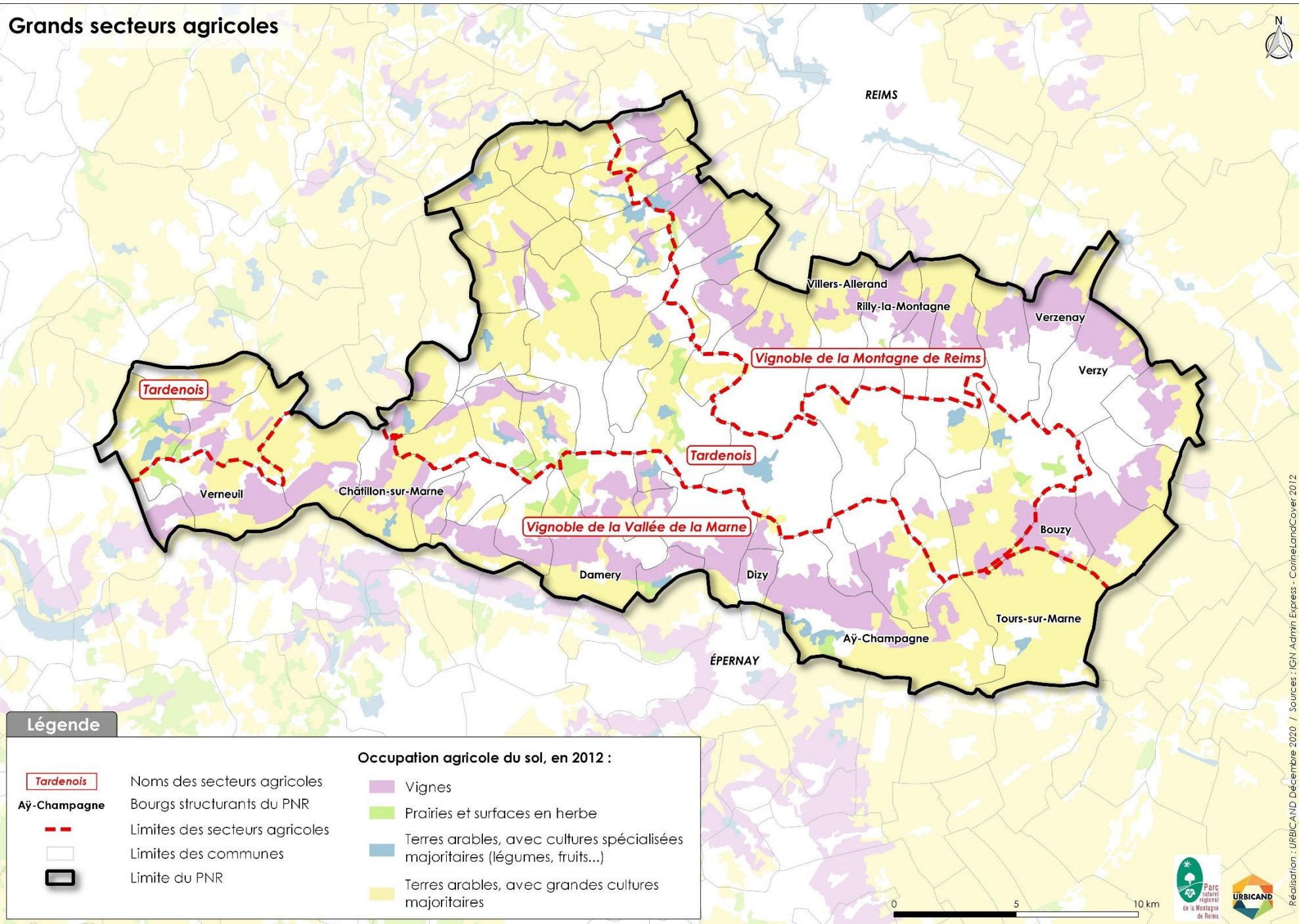
- Le massif forestier ouvert au centre du Parc
- Les zones de monoculture de vigne sur les coteaux
 - Montagne de Reims
 - Vallée de la Marne

- Les zones de grandes cultures au nord-ouest et sud-est du Parc ainsi que les zones bordant le bas des coteaux viticoles.

Parmi ce triptyque paysager qui caractérise la Montagne de Reims, 3 grands secteurs agricoles se dessinent :

- Le vignoble de la Montagne de Reims
- Le vignoble de la Vallée de la Marne
- Le Tardenois.

Grands secteurs agricoles



Légende

- Tardenois Noms des secteurs agricoles
- Aÿ-Champagne Bourgs structurants du PNR
- Limites des secteurs agricoles
- Limites des communes
- Limite du PNR

- Occupation agricole du sol, en 2012 :**
- Vignes
 - Prairies et surfaces en herbe
 - Terres arables, avec cultures spécialisées majoritaires (légumes, fruits...)
 - Terres arables, avec grandes cultures majoritaires



Artificialisation des terres agricoles

L'artificialisation constitue un enjeu agricole majeur. En effet, ce changement d'affectation des sols engendre la perte de terres agricoles, la destruction ainsi que le cloisonnement des espaces naturels et des habitats. D'après l'Observatoire du Foncier 2016 de la Marne, on observe une progression de l'artificialisation des sols en périphérie des pôles urbains et le long des principaux axes routiers. À l'échelle du Parc, les communes du nord subissent une pression due à l'étalement de la ville de Reims. Sur la période, 2009-2014, plusieurs communes du Parc ont subi une augmentation des surfaces artificialisées (supérieure à 10%). Il s'agit notamment des communes de Chamery, Ville-Dommange, Saint-Euphraise-et-Clairizet, et Coulommès-la-Montagne. Cependant, le Parc reste relativement préservé du phénomène d'artificialisation par rapport à d'autres secteurs périurbains aux abords des agglomérations de Reims et d'Épernay, notamment grâce à l'AOC Champagne qui limite l'étalement urbain dans les vignes.

Le SRADDET du Grand Est prévoit une réduction de 50 % de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2050. Ces objectifs sont déclinés dans les outils de planification des collectivités. Par exemple, le SCOT de Reims se donne pour objectif dans sa dernière révision, de préserver 115 000 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

1.2.2. Problématiques de gestion à proximité des zones résidentielles

Un conflit d'usage majeur : les « distances de sécurité riverain »



Proximité des vignes et des villages à Trépail
(Source : PNR MR, 2012)

Le contexte agricole du Parc est assez spécifique. En effet, les villages de la Montagne de Reims sont enclavés dans le vignoble, ce qui implique une proximité très forte entre les zones urbanisées et les parcelles agricoles. Cette proximité peut amener à certains conflits d'usage, notamment en lien avec l'utilisation de produits phytosanitaires pour le traitement des cultures. Depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouveau cadre réglementaire renforce la réglementation relative à

l'application des produits phytosanitaires à proximité des habitations et des établissements accueillant des publics vulnérables (cours de récréation, crèches, centres de loisirs, centres hospitaliers, EHPAD...). Cette nouvelle réglementation définit notamment des distances de sécurité riverain (DSR) en fonction des catégories de produits et des cultures :

- 20 m pour les produits les plus dangereux (selon l'Autorisation de mise sur le Marché (AMM)) ;
- 10 m pour les autres produits phytosanitaires appliqués sur les « cultures hautes » comme la vigne et l'arboriculture ;
- 5 m pour les autres cultures dites « basses » ;
- 0 m pour les produits de biocontrôle et d'Agriculture Biologique.

Les évolutions réglementaires à venir des DSR vont dans le sens d'une très forte réduction, voire suppression de l'usage des produits phytosanitaires à proximité des habitations. Les conditions de mise en œuvre sont encore aujourd'hui en cours d'élaboration et d'évolution.

La réglementation se renforce et de plus en plus de produits disposent d'AMM restrictives en termes de distance et de dosage dans les DSR. Ces évolutions et la présence de ces DSR vont faire émerger de nouvelles problématiques dans les prochaines années :

- **Un risque de recul des activités viticoles dans les DSR, arrachage (près de 800 ha concernés sur le vignoble champenois) ;**
- **Un risque de salissement des parcelles agricoles par les adventices sur les DSR ;**
- **L'enjeu de « repenser » la gestion dans les DSR, avec éventuellement l'évolution des cépages dans les zones concernées (sous réserve de rentrer dans le cadre de l'AOC) pour ne pas avoir à traiter (Programme d'innovation variétale (cépages résistants) à typicité régionale et essais en cours menés par le Comité Champagne) ;**
- **Un enjeu fort de non-extension des villages concernés par le vignoble, car chaque extension générera de nouveaux espaces en DSR ;**
- **Un enjeu de maîtrise des nouveaux aménagements touristiques (sentiers, points de vue...) et d'information car ces derniers pourraient aussi générer de nouveaux espaces en DSR.**

D'autres types de conflits d'usages fonctionnels sont également relevés. Comme à Cuchery où beaucoup d'exploitations agricoles se situent dans le bourg et impliquent donc le passage d'engins au sein de la zone résidentielle. Ce trafic induit localement des difficultés de circulation et de stationnement (Source : *PLU de Cuchery*). Le territoire étant fortement habité par des exploitants agricoles, ces problématiques sont, dans l'ensemble, assez bien comprises par les riverains et ne génèrent pas de conflits majeurs (Source : *entretien avec la Chambre d'Agriculture, 2021*).

Des problématiques de gestion paysagère et environnementale

Les activités agricoles et viticoles peuvent générer des problèmes de gestion et de préservation des équilibres du territoire. Préservation des sols, programmes de gestion hydraulique, prise en compte de la ressource en eau et du patrimoine naturel dans les pratiques culturales... sont les principaux enjeux et défis pour les acteurs agricoles du territoire.

Le Comité Champagne travaille au développement durable de la filière viticole. L'analyse environnementale de l'ensemble de cette filière Champagne a mis en évidence quatre enjeux majeurs (Source : *Comité Champagne*). Ces 4 enjeux correspondent aux objectifs de la démarche Viticulture Durable en Champagne :

- **La maîtrise des intrants et de leurs effets potentiels sur la santé et l'environnement ;**
- **La préservation et la mise en valeur des terroirs, de la biodiversité et des paysages ;**
- **La gestion responsable de l'eau, des effluents, des sous-produits et des déchets ;**
- **Le défi énergétique et climatique.**

Depuis, de nombreux travaux sont à l'œuvre, notamment en lien avec la labellisation des exploitations (Haute Valeur Environnementale, Viticulture Durable en Champagne, Demeter...), mais aussi dans le cadre du plan carbone de la filière. Concernant la viticulture durable, les professionnels de la filière du Champagne se fixent des objectifs ambitieux :

- Zéro herbicide d'ici 2025,
- 100% des exploitations certifiées d'ici 2030 (VDC, viticulture biologique, HVE ou autres certifications environnementales reconnues par le Ministère de l'Agriculture).

Depuis 1980 de nouveaux systèmes de conduite de la vigne sont expérimentés dans le vignoble champenois. En 2006, une convention est signée entre l'INAO, le SGV et le Comité Champagne pour expérimentation vignes semi-larges. Le principe est d'élargir les possibilités de plantation entre pieds et rangs et de laisser les vignes pousser plus en hauteur. Après 15 ans d'études, le Comité Champagne livre les résultats de ses expérimentations, des avantages environnementaux et économiques se font sentir :

- Réduction de l'impact environnemental de l'ordre de 20% due à une consommation moindre des tracteurs ; la possible réduction des produits phytosanitaires et un entretien des sols simplifié ;
- Réduction des impacts des gelées de printemps sur les bourgeons de 34% ;
- Réduction de la pénibilité du travail (enquête menée par la MSA en 2019) dans le cas d'une alternance entre vignes larges et vignes étroites qui limite la monotonie ;
- Le rendement moyen des vignes semi-larges (12 400 kg) est globalement inférieur de 20% par rapport aux références Vignes étroites, mais avec un taux d'enherbement plus important ;
- Diminution des coûts de production (temps de main d'œuvre réduit et investissements sur le matériel inférieurs à celui des Vignes étroites).



Triptyque paysager caractéristique de la Montagne de Reims (Source : PNR MR, 2015)

Le Syndicat Général des Vignerons doit se positionner et choisir s'il apporte des modifications au cahier des charges de l'AOC Champagne pour y inclure ce nouveau mode de conduite ou non. Dans le cas où il le ferait, c'est ensuite l'INAO qui jugera de la pertinence de ces changements.

D'autres travaux sont encore à l'œuvre dans les EPCI du Parc, dans le cadre de la protection de la ressource en eau :

- Une étude sur le développement des cultures à bas intrants sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) est menée par le Grand Reims et la CA d'Épernay ;
- Le développement d'une stratégie foncière par la CA d'Épernay Terre de Champagne, qui consiste au rachat des parcelles sur les AAC pour permettre l'installation d'une agriculture favorable à la protection de la ressource en eau (ex : changements des pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires, Agriculture Biologique...) ;
- Un contrat territorial Eau & Climat jusqu'en 2026 pour travailler à la protection de la ressource en eau a été signé entre le Comité Champagne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ces travaux témoignent d'un intérêt des acteurs du territoire pour la maîtrise des impacts environnementaux de l'agriculture. Le Parc soutient ces démarches notamment au travers du Projet Alimentaire Territorial.

1.3. L'évolution des modèles économiques et la valorisation locale des ressources

1.3.1. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) : projet et avancement

Suite à un séminaire de concertation « Alimentation durable : tous concernés, tous acteurs », le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est engagé en mars 2019, dans un PAT sur le territoire Triangle Marnais (zone englobant les territoires du Grand Reims et des PETR Pays de Châlons et Pays d'Épernay Terre de Champagne).

Le PAT a pour objectif de favoriser les circuits-courts afin de rapprocher les consommateurs des producteurs. Ce projet mobilise l'ensemble des acteurs du système alimentaire territorial afin de réaliser dans un premier temps un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Pour ensuite définir les enjeux et le plan d'actions qui en découle.

Ainsi, l'ensemble des partenaires du système alimentaire territorial du Triangle Marnais ont pour ambition de faire de l'alimentation un vrai projet de territoire et de mettre en œuvre une gouvernance territorialisée afin de se saisir de cet enjeu d'avenir qui soulève de nombreux sujets : transition écologique, santé, économie locale, justice sociale, éducation alimentaire...

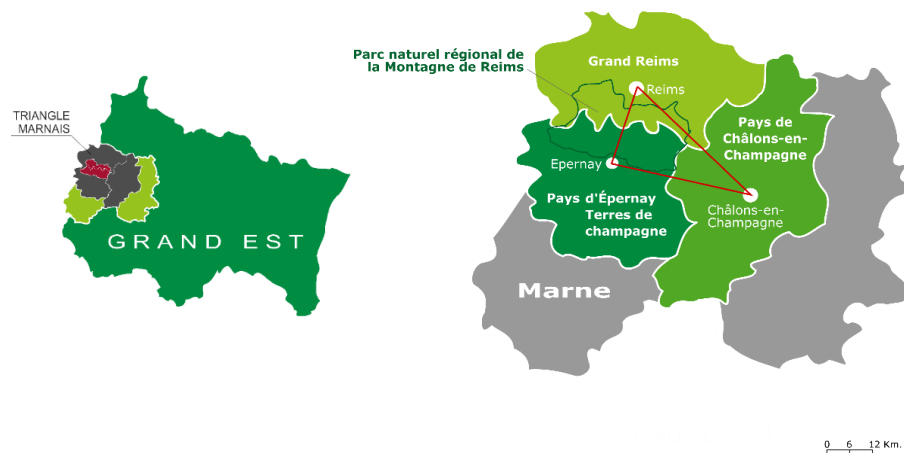
Des instances de gouvernances ont été créées afin d'élaborer le PAT de manière concertée : un comité de pilotage (instance décisionnelle) ; un comité technique (instance technique) et des groupes de travail (instance opérationnelle). Ces instances sont composées d'acteurs privés et publics du territoire.

Afin d'arriver à réaliser les ambitions du PAT, les instances de gouvernance ont dans un premier temps fixé 4 objectifs :

- Mettre en place une démarche concertée autour d'un projet alimentaire territorial en tenant compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé ;
- Comprendre le fonctionnement du système alimentaire à l'échelle du territoire en réalisant un diagnostic approfondi, répertorier les attentes et les difficultés des acteurs ;
- Définir des leviers d'actions adaptées au contexte local et une stratégie commune ;
- Accompagner les initiatives locales.

Le territoire d'action du PAT : le Triangle Marnais

Le Triangle marnais



Le territoire du PAT s'étend au-delà du territoire du Parc. En effet, pour mener une réflexion vers un système alimentaire territorialisé, certaines conditions comme la présence d'un bassin de consommation conséquent et des espaces agricoles de production diversifiées, sont nécessaires. Mener le projet en lien avec les agglomérations et les EPCI voisins du Parc, s'avère donc pertinent.

Le Triangle marnais est situé au centre du département de la Marne. Il est composé de 348 communes réparties dans 7 EPCI. Il compte 477 593 habitants (Source : INSEE, 2016), soit 83% de la population du département. Cette population se concentre essentiellement dans les trois villes portes du Parc (Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne). Au centre de ces bassins de consommation, le Parc joue le rôle de lien entre les milieux urbains et ruraux.

Un projet reconnu par l'État : lauréat du PNA

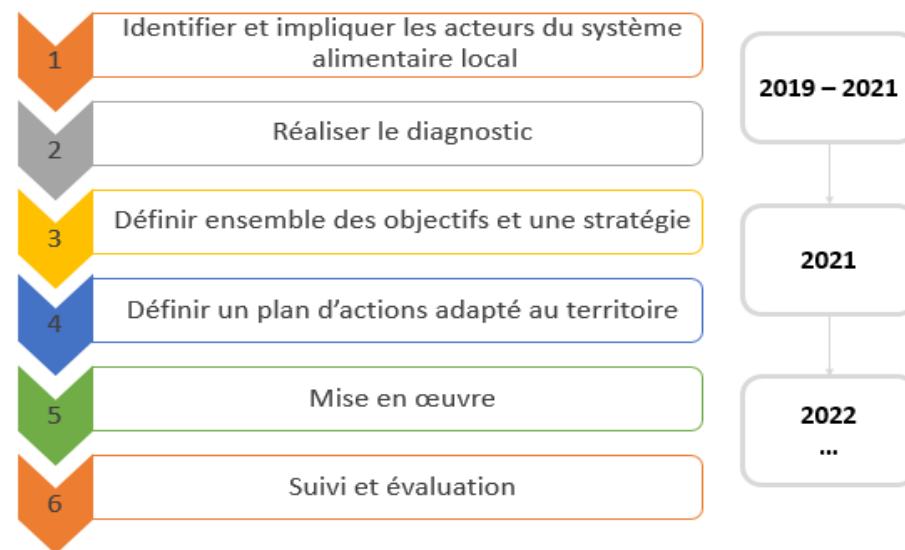
Le PAT du Triangle marnais est aujourd'hui reconnu par l'État. Il est lauréat du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Il a été sélectionné par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation parmi 39 projets lauréats de l'appel à projets 2019 – 2020. Cette reconnaissance permet de mobiliser des fonds de l'État afin de financer le projet en cours et d'accompagner l'émergence du PAT. Aussi, elle donne un nouveau rayonnement au PAT auprès des acteurs locaux marnais.

En 2019, ont commencé la mobilisation des acteurs du territoire en lien avec l'alimentation et la conception de la méthodologie de projet pour mener le diagnostic. Ce dernier sert de support pour la définition d'une stratégie commune et d'un plan d'action qui devraient voir le jour fin 2021. Les années à venir seront dédiées à la recherche de financement et à la mise en œuvre des actions.

Au cours de l'année 2020, plusieurs travaux ont vu le jour :

- L'analyse des pratiques alimentaires et des modes de consommation des habitants du Triangle marnais, via la diffusion et l'analyse de 4 questionnaires ;
- Le repérage de Initiatives pour l'Alimentation Durable et Responsable, travail mené en collaboration avec la Fédération des Parcs et l'association RESOLIS (qui travaille sur la transition écologique).

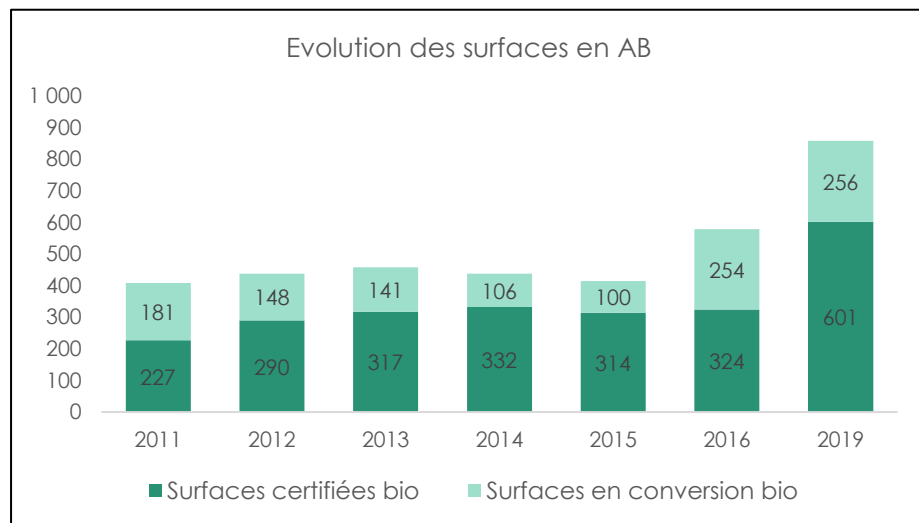
Les analyses de ces travaux font l'objet de validation par concertation des acteurs du territoire. Ils servent également de base à l'élaboration du plan d'actions.



1.3.2. La diversification des activités et des modèles

L'agriculture biologique : un développement en accélération

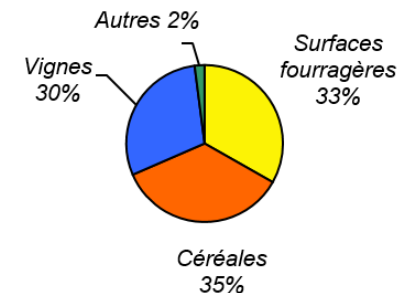
Sur le territoire du Parc, l'agriculture biologique (AB) occupe près de 860 hectares en 2019 (AB et en conversion dont 42% en conversion (Source : Agence BIO)).



Evolution des surfaces en Agriculture Biologique (en hectares) dans le Parc de la Montagne de Reims de 2011 à 2019 (Source : Agence BIO)

Les surfaces certifiées sont stables autour de 300 hectares depuis 2012 tandis que les surfaces en conversion ont progressé fortement depuis 2016. Ainsi, environ 2 % des surfaces du territoire sont en Agriculture Biologique, un poids comparable au poids de l'Agriculture Biologique dans la Marne (1,56% de la SAU). En Région Grand Est, l'AB concerne plus de 4 % des surfaces agricoles en 2017. En 2019, 96 exploitations du Parc exploitent des parcelles en AB ou en conversion.

Les surfaces certifiées biologiques au sein du Parc sont uniformément réparties entre : des fourrages (33% de la SAU), et en particulier de la luzerne destinée à la déshydratation ; des céréales, à l'instar du blé tendre ou du triticale (35% de la SAU) ; et des vignes (30% de la SAU).



Répartition des surfaces certifiées en AB dans le Parc de la Montagne de Reims en 2017 (Source : Agence Bio)

Concernant la partie viticole, près d'un quart des surfaces de l'AOC Champagne sont certifiées AB, HVE, Demeter (label biodynamie) ou VDC.

La certification des exploitations agricoles et viticoles HVE et VDC vise à réduire l'utilisation de produits de protection des plantes dans leurs référentiels. Début 2020, plus de 800 exploitations sont certifiées HVE dans la Marne. La certification VDC se développe fortement ces dernières années. Ainsi, près de 2 000 viticulteurs sont engagés en VDC fin 2020 représentant 40% de l'air d'appellation Champagne. L'objectif pour les acteurs de l'AOC Champagne est d'atteindre 100% des exploitations certifiées à l'horizon 2030.

Les signes de qualité sur le territoire

Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) font référence soit à l'origine géographique du produit (AOP ou IGP), soit à des critères de qualité supérieure (Label Rouge), ou enfin à un mode de production spécifique (Bio).

Concernant les SIQO, autre que l'AB, le Parc est couvert par les zones suivantes :

- AOC Champagne ;
- AOC Coteaux-champenois (vins rouge et blanc non effervescents) ;
- IGP Ratafia champenois ;
- IGP Fine champenoise ;
- IGP Marc de Champagne ;
- IGP volailles de Champagne (actuellement aucune production sous ce label) ;
- AOC Brie de Meaux (à l'Ouest du Parc) ;
- IGP lentillon de Champagne (en cours de création).

Comme à l'image de la Marne très peu de produits SIQO sont présents en dehors de l'AOC Champagne et autres boissons alcoolisées. D'après l'INAO, le nombre d'opérateurs sous SIQO est très limité dans le Département. La couverture du Parc par ces différentes zones SIQO laisse l'opportunité aux acteurs agricoles de se saisir de ces labellisations et ainsi de générer une plus grande valeur ajoutée sur leurs productions.

La valorisation de ces produits peut s'avérer utile dans le cadre de l'application de la loi Egalim. Celle-ci stipule, qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les restaurants collectifs en charge d'une mission de service public devront proposer une part au moins égale à 50% (en valeur hors taxes d'achats en €, calculé par année civile) de produits alimentaires qui répondent à certains critères de qualité (SIQO, HVE ou certification environnementale de niveau 2). Au minimum, 20% de ces produits devront être issus de l'AB.

Des enjeux de diversification pour tendre vers une alimentation locale

L'un des enjeux majeurs pour tendre vers une alimentation locale à l'échelle du Parc comme du Triangle Marnais est la diversification. Elle peut s'effectuer à deux niveaux : la diversification au sein des exploitations existantes d'une part (la recherche de nouveaux produits, une meilleure valorisation sur une production existante (transformation/commercialisation), la création d'un nouvel atelier), et l'installation de nouveaux producteurs d'autre part.

Le territoire ne montre aucune tendance à la diversification. Un maintien des surfaces agricoles en grandes cultures ou de prairies est observé depuis au moins 2013 (Source : RPG 2013-2018). Ceci s'explique par un accès difficile au foncier.

Le territoire présente un niveau d'autonomie alimentaire restreint, notamment du fait de la présence des vignes de l'AOC Champagne et de l'orientation majoritaire des filières vivrières locales vers les circuits « longs ».

Alimenter l'ensemble de la population en aliments produits localement, nécessiterait une superficie de production théorique de 10 600 hectares. Cette surface est nettement inférieure à la superficie agricole utile du territoire (28 000 ha environ). Dans une optique d'autonomie alimentaire, l'enjeu de diversification concerne principalement les surfaces de productions en cultures spécialisées (fruits et légumes), qui sont sous-représentées sur le territoire. Des surfaces de production

d'un peu plus de 130 ha seraient nécessaires pour répondre aux besoins du bassin alimentaire (Source : PARCEL).

Le rôle du Syndicat Mixte du Parc dans le cadre du PAT est de communiquer sur les enjeux liés à la relocalisation de l'alimentation et à la diversification :

- Création d'emploi non délocalisables sur le territoire ;
- Juste rémunération des producteurs (création de valeur ajoutée et affranchissement des fluctuations des prix du marché) ;
- Impacts écologiques positifs sur la ressource en eau, le sol, le climat et la biodiversité liés à l'évolution des pratiques agricoles et à la relocalisation des rations animales.

Quelques solutions seraient envisageables afin de faciliter le développement de la diversification :

- Libérer des espaces agricoles (quelques ha) en polyculture élevage (par exemple dans le Tardenois) ou en grande culture sur les Piémonts et diversifier l'activité d'exploitations existantes en créant un atelier maraîchage ;
- Préserver des espaces stratégiques autour des villages, zones interstitielles non utilisées et adaptées pour les cultures spécialisées (maraîchage) ;
- Repérer les zones déclassées dans les documents d'urbanismes (changement de vocation : de constructibles à zone A ou N) qui peuvent retrouver un usage agricole ;
- Selon leurs évolutions, entamer une réflexion sur l'avenir des DSR en AOC Champagne et la possibilité d'une mutation de ces zones en espaces maraichers.

Dans cette même optique de développement de la diversification agricole, il serait bon d'anticiper les besoins en bâtiments et en équipements pour le développement des circuits de proximité : serres, lieux de vente, bâtiments de transformation...

1.3.3. L'organisation des filières de proximité

Un développement progressif des circuits-courts de proximité sur le territoire

Le circuit-court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. À ceci, s'ajoute la notion de proximité. Dans le cadre du PAT du Triangle Marnais, le local s'arrête généralement aux départements limitrophes (Source : *Enquête restauration collective, PNR MR, 2020*).

À l'échelle du Parc se retrouvent différentes formes de circuits-courts de proximité :

- La vente en directe : largement pratiquée par les vignerons et les Maisons de Champagne ; 3 points de vente en directe à la ferme (viande, miel), hors Champagne ;
- Marchés de producteurs : marché de Germaine ; marchés organisés par des Maisons de Champagne (comme la Maison Deville à Verzy) ;
- L'AMAP d'Aÿ-Champagne : distribution de paniers ;
- L'association du Cerf à 3 pattes : boutique de produits locaux à Germaine ;
- L'association de l'Epi : épicerie collaborative à Chigny-les-Roses.

La création de telles initiatives est en essor sur le territoire. Le Cerf à 3 pattes, depuis sa création en 2018, fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part d'autres communes qui souhaitent s'inspirer du modèle pour redynamiser leur village. En effet, l'association propose de nombreuses activités et services en plus de la partie épicerie. À ce jour, d'autres communes du Parc manifestent leur intérêt pour la mise en place de « Bistrot de Pays ». Le Bistrot de Pays a pour but, à travers un réseau local d'animation, de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien - ou la recréation - du café de village multiservices de proximité.

À l'échelle plus large du Triangle Marnais, l'offre en circuits courts est assez fournie. On retrouve ainsi :

- 2 magasins collectifs de producteurs (Sacrés Fermiers à Reims et la Ferme du centre à Châlons-en-Champagne) ;
- 7 AMAP (essentiellement concentrées sur Reims ; 1 à Châlons et 1 à Aÿ-Champagne) ;

- 2 « Ruche qui dit oui » ;
- Le réseau bienvenu à la ferme : 45 adhérents (Marne) ;
- 4 distributeurs automatiques recensés ;
- 6 drives fermiers Locavor ;
- 4 cueillettes : Muizon, Aulnay, Saint-Léonard (pompelle) et Recy.

Pour ce qui est des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), la majorité d'entre elles travaillent avec des producteurs locaux sur quelques produits, à l'image de l'enseigne Leclerc avec ses « Alliances Locales ».

Potential d'organisation de la demande : le cas de la restauration collective

La restauration collective est l'un des leviers du développement des circuits courts sur le territoire. C'est d'ailleurs pourquoi elle fait l'objet de 5 mesures de la loi EGALIM (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) de 2018. Elle mentionne entre autres :

- L'introduction de produits de qualité dans les assiettes (20% minimum de produits issus de l'AB) ;
- La diversification des protéines et un menu végétarien.

Les restaurants collectifs concernés par la loi EGALIM représentent un marché gigantesque (restauration : scolaire, santé, administrative). À elle seule la restauration scolaire représente 11 millions de repas par an sur le Triangle Marnais (Source : *Education nationale*).

Dans le cadre du PAT, les collectivités et leurs partenaires notamment, peuvent :

- Travailler ensemble sur la commande publique après avoir fait un sourcing des productions locales, comme l'a fait le Département de la Marne lors de l'élaboration de son guide « Manger local » à destination des gestionnaires de cuisines ;
- Accompagner les acteurs existants comme MCA (Manger Bio en Champagne-Ardenne) qui travaillent à l'approvisionnement des restaurants en produits bio et locaux ;
- Accompagner le développement de projets de transformation des denrées locales, tel que la légumerie de l'ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) des Ateliers de la Forêts à Reims.

1.4. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
La réglementation des Distances Sécurité Riverain (DSR) est de plus en plus contraignante. Ceci questionne le devenir de ces zones (évolution des modes de gestion des vignes/cultures dans un premier temps. Recours à des cépages résistants dans un second temps).	La vocation et les modes de gestion des espaces viticoles et agricoles en DSR, compte tenu des contraintes nouvelles.	Le vignoble et parcelles agricoles et plus particulièrement parcelles adjacentes aux villages et (à l'avenir) chemins de randonnés...
La filière viticole est aujourd'hui confrontée à un triple défi : social, climatique et de désirabilité. En effet, la demande sociétale est de plus en plus forte dans les domaines de l'environnement et de la santé. Les anomalies climatiques se multiplient et de nombreux records ont été relevés dans le vignoble champenois durant ces trois dernières années (températures moyennes, maximales, indice de sécheresse). Enfin, la question de la désirabilité du produit qu'est le Champagne se pose dans un univers de plus en plus concurrentiel et durement frappé par la crise sanitaire et économique.	Le dynamisme économique de la filière viticole, moteur économique majeur du territoire. L'équilibre des structures économiques viticoles en présence (petits producteurs, Grandes Maisons, récoltants...), au regard de la baisse de rentabilité économique des exploitations.	Sur l'ensemble de la Champagne (AOC).
Depuis des dizaines d'années l'élevage est en déclin sur le Parc. Le nombre d'exploitation est en baisse perpétuelle. Cette dynamique implique de nombreux risques que ce soit d'un point de vue environnemental (biodiversité), paysager ou économique (déprise agricole, diversité des productions).	La présence de pâtures et des services écosystémiques associés (maintien biodiversité, non appauvrissement des sols, qualités paysagères). La capacité du territoire à produire des produits carnés vendus en circuits-courts (2 ou 3 éleveurs en vente directe sur le PNR).	Tardenois, région agricole où se trouve les derniers élevages dans le Parc de la Montagne de Reims.
L'eau se fait de plus en plus rare dans les pâtures du Parc, certains éleveurs doivent s'approvisionner en foin pour compenser le manque de productivité des surfaces fourragères.	La disponibilité de la ressource en eau pour le maintien de l'élevage.	Tardenois (zones de pâture).
Des conflits d'usage entre résidents et agriculteurs/viticulteurs se font sentir, et ceci en particulier à proximité des habitations. Ils sont notamment dus au passage d'engins et à la méfiance vis-à-vis des traitements des parcelles.	La bonne entente/coopération entre résidents et agriculteurs/viticulteurs qui se partagent lieu de vie et outil de travail (enjeu de communication, de sensibilisation et d'information).	Sur l'ensemble du territoire du Parc.
Des initiatives en lien avec l'alimentation de proximité fleurissent sur le territoire comme celle du Cerf à 3 pattes et inspirent les autres communes du Parc. Ce développement émergent des filières de proximité est vecteur d'emploi. Il est conforté par la démarche de PAT piloté par le PNR, qui ouvre, entre autres, la réflexion sur les sujets de diversification, circuits de proximité, et d'organisation de l'offre et la demande.	L'essaimage des projets locaux dans le cadre des filières de proximité, à l'image des initiatives naissantes observées (comme le Cerf à 3 pattes par exemple). Le dynamisme de l'emploi agricole sur le territoire, au regard des nouvelles activités pouvant se développer (magasins en circuits-courts, maraîchage). La place des circuits courts dans les modèles économiques du territoire. L'accès à une alimentation saine et durable, à l'appui du développement observé des circuits courts.	Le Cerf à Trois Pattes sur la commune de Germaine. L'épicerie solidaire et coopérative de Chigny-les-Roses. Très peu de dynamiques au nord-ouest du Parc.

Des revenus amoindris à cause de rendements de production en moyenne (et durablement) plus bas qu'auparavant notamment dû au vieillissement des vignes, au changement des pratiques et également aux effets du changement climatique.	La capacité du territoire et de ses acteurs à s'adapter au changement climatique (nouveaux cépages, méthodes culturales). La capacité du territoire à lutter contre le changement climatique via l'évolution des pratiques vers des pratiques plus durables (HVE, AB, Terra Vitis, Demeter, agroécologie, agriculture de conservation...).	Sur l'ensemble du territoire du Parc.
Un vieillissement de la population agricole est observé sur le territoire à l'image des tendances nationales.	La pérennité des tissus d'exploitation, compte tenu du vieillissement des exploitants et des difficultés de transmission.	Sur l'ensemble du territoire du Parc.
Les villages de la Montagne de Reims sont pour la plupart peu dynamiques. Nombre d'entre eux ne bénéficient pas des commerces de base (boulangerie, épicerie...).	Le dynamisme des villages, par l'accueil de projets liés à l'alimentation locale (agrotourisme et implantation de commerces).	Sur l'ensemble du territoire du Parc.
Un mitage des terres agricoles est observé sur le territoire à l'image des tendances nationales.	La pérennité des espaces agricoles face aux tendances d'artificialisation.	Notamment dans les aires d'influences des villes portes (Reims, Épernay). Franges nord et sud du Parc.
Une crise est observée sur la filière betterave qui fait face à de nombreuses menaces : fin des quotas, sécheresses, interdiction des néonicotinoïdes...	La situation et l'organisation des filières industrielles, au regard des mutations en cours : difficultés de la filière betterave.	Partout où se trouve la culture (zone des piémonts).
Une baisse de l'emploi agricole et viticole est observée. Des problèmes pour trouver de la main d'œuvre qualifiée en viticulture en lien avec l'évolution des pratiques.	Le niveau d'emploi des filières agricoles & viticoles, moteur majeur de l'emploi local.	Sur l'ensemble du territoire du Parc.
De premiers effets du changement climatiques se font sentir (ex : avancement de la date des vendanges).	La conservation du paysage caractérisant la Montagne de Reims, au regard des méthodes d'adaptation au changement climatique qui devront être mise en œuvre (ex : nouveau cépages, vignes semi-larges).	Sur l'ensemble du territoire du Parc.

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

2. LA FORÊT

Ce chapitre s'appuie en partie sur le diagnostic de la Charte Forestière de Territoire (CFT), réalisée par le Syndicat Mixte du Parc à l'échelle du Triangle Marnais. Le diagnostic de la Charte Forestière des Territoires est divisé en quatre parties :

- Économie,
- Gestion durable,
- Histoire et patrimoine,
- Social et tourisme.

Certains sujets, comme la valorisation économique des bois, étant plus pertinents à traiter à l'échelle du Triangle Marnais, le présent diagnostic fera parfois un renvoi aux analyses de la CFT. Dans d'autres cas, ce diagnostic apportera des précisions sur certains sujets au regard des exigences réglementaires des chartes de Parcs naturels régionaux. Parmi ces sujets, la biodiversité, les paysages et la culture seront analysés de manière plus détaillée. Les enjeux majeurs du territoire concernant l'accueil du public en forêt seront également établis dans ce document.

2.1. L'identité de la forêt

Cette partie traite des caractéristiques, du foncier et de la gestion de l'espace forestier. L'histoire de la forêt est abordée dans le chapitre « Patrimoine architectural et culturel », et la pratique de la chasse dans le chapitre « Biodiversité » sous l'angle des équilibres sylvo-agro-écologiques en lien avec les milieux naturels.

2.1.1. Des forêts caractérisées par une prédominance de chêne

Surface de la forêt

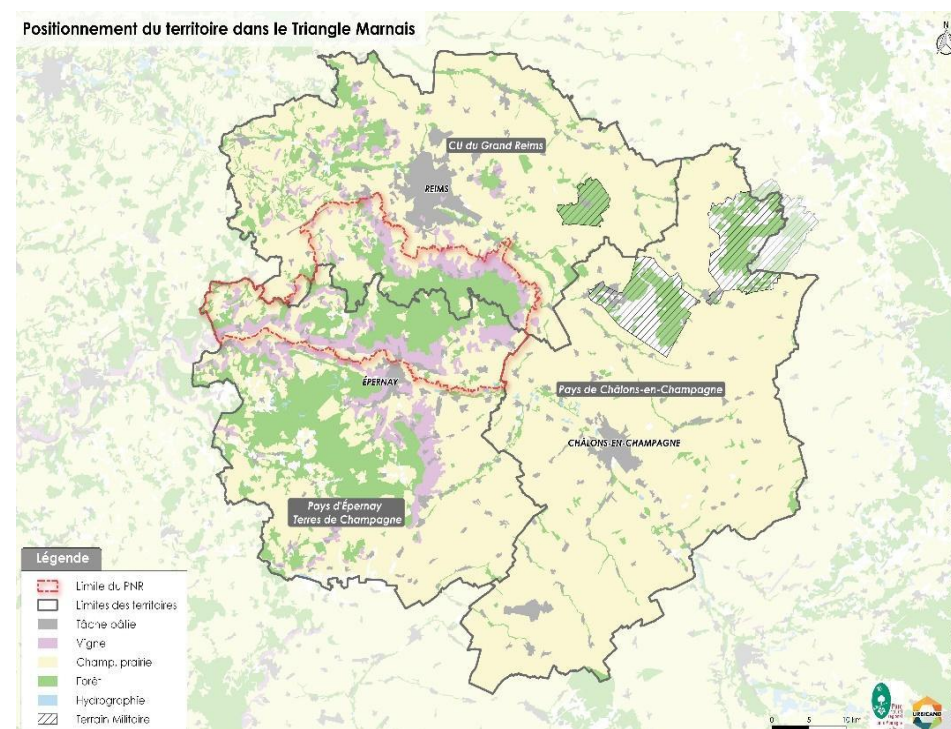
Le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est caractérisé par trois triptyques :

- un triptyque géologique avec une présence de roches des ères secondaires, tertiaires, et quaternaires ;
- un triptyque géomorphologique avec les plaines, le versant et le plateau ;
- un triptyque paysager composé de la forêt, des vignes et des cultures.

La forêt occupe une place prépondérante dans le triptyque paysager de la Montagne de Reims. En effet, elle occupe 36% du territoire, les vignes 20% et les

plaines agricoles 39%, le reste correspondant aux eaux libres, aux zones d'activités, aux carrières et au bâti (Source : CORINE Land Cover, 2006).

Au sein de ces forêts, les peuplements les plus répandus sont des **mélanges de futaie feuillue et de taillis**. Ces dernières sont majoritairement constituées de **mélanges de feuillus** (45%) et de **chênaies** (34%). Les conifères sont plus rares (9%) que les feuillus sur le territoire et ce sont **les chênes (sessiles et pédonculés) qui représentent la majorité des essences du territoire (plus de 80%)**.



Régions forestières du Parc de la Montagne de Reims

Le territoire du Parc est concerné par 3 régions naturelles dont celle du **Tardenois** sur laquelle se trouve **la quasi-totalité des forêts du territoire (89%)**.

Le climat de cette région naturelle est de type océanique dégradé, les écarts de températures y sont plus prononcés qu'en climat océanique. La température moyenne est de 10°C/an et les précipitations sont de 700 mm/an en moyenne.

Il existe une multitude de type de sols sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. En effet, sur le territoire de la Montagne de Reims, on retrouve 50 types de stations distinctes, divisées en 20 regroupements, sur 7 types de sols différents. (Source : Catalogue des stations forestières de la Montagne de Reims, du Tardenois et du Soissonais de la Marne, S. Thévenin, 1992).

Le but premier de cette partie n'étant pas de présenter les sols et sous-sols de manière détaillée, seules les stations les plus courantes et les plus couvrantes sur le territoire d'étude seront présentées ici. Il s'agit des unités de stations acidiclinales et mésoneutrophiles sur limon et formations à meulières. Ces unités comportent :

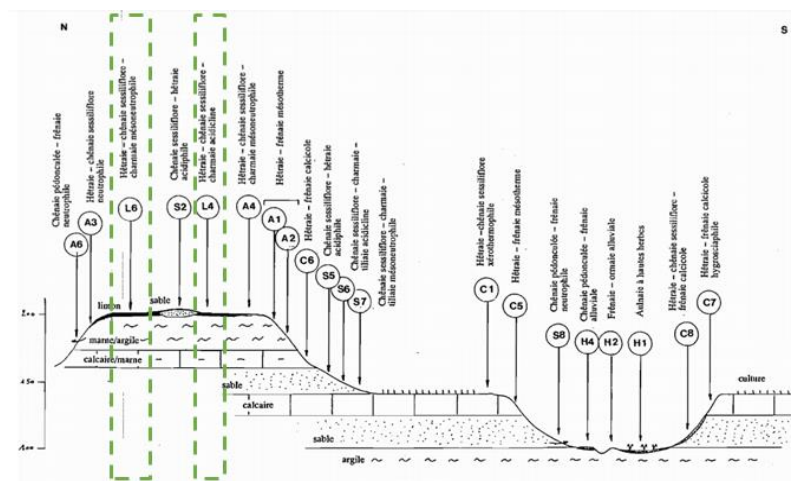
- Les systèmes sur limons :
 - L4 Hêtraie - chênaie sessiliflore - charmaie acidiclinaline sur limon,
 - L6 Hêtraie - chênaie sessiliflore - charmaie mésoneutrophile sur limon.
- Les systèmes sur meulières :
 - M4 Hêtraie - chênaie sessiliflore - charmaie acidiclinaline sur formations à meulières,
 - M5 Hêtraie - chênaie sessiliflore mésoneutrophile sur formations à meulières.

Ces stations sont similaires par la classification de leur sol, qui est un sol brun lessivé dans la majorité des cas. L'acidité des sols est faiblement acide pour les stations L4 et M4, et neutre pour les stations L6 et M5. L'humidité des sols est mésophile à frais, voire jusqu'à assez humide pour les stations L6.2. Ces stations diffèrent par :

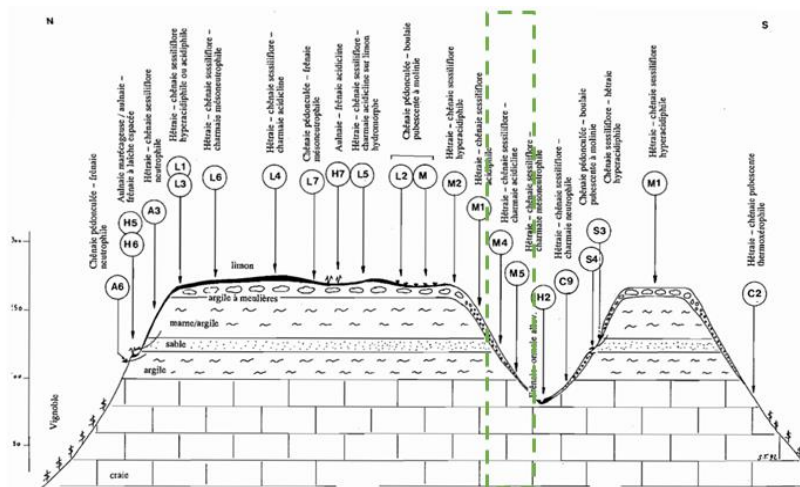
- La charge en cailloux de leurs sols :
 - L4 - Texture limoneuse (A1, A2), texture limono-argileuse en Bt ;
 - L6 - Texture limoneuse (A1 A2 pour L6.1, A12 A2g pour L6.2) texture limono argileuse en Bt pour L6.1, Bg pour L6.2 ;

- M4 -- Limon sableux en A1, texture limoneuse en A2, texture très argileuse en Bt, craie en C2 ;
 - M5 - Texture limono-argileuse avec blocs de meulière en A1, texture argileuse avec cailloutis de meulière important en B, craie avec matrice argilo limoneuse beige en C.
- Le type d'humus :
 - L4 - mull acide à mull mésotrophe ;
 - L6 - mull mésotrophe ;
 - M4 - mull acide à mull mésotrophe ;
 - M5 - mull eutrophe à mull mésotrophe.

Les figures suivantes, issues du catalogue de stations forestières de la Montagne de Reims représentent l'emplacement des différentes stations du territoire. Les stations les plus couvrantes et courantes étant les stations L4, L6, M4 et M5.



Transect simplifié du Tardenois et du Soissonais et localisation des principaux types stationnels (Source : S. Thévenin, 1992)



—Figure 29—
Transect simplifié de la Montagne de Reims et localisation des principaux types stationnels

Transect simplifié de la Montagne de Reims et localisation des principaux types stationnels
(Source : S. Thévenin, 1992)

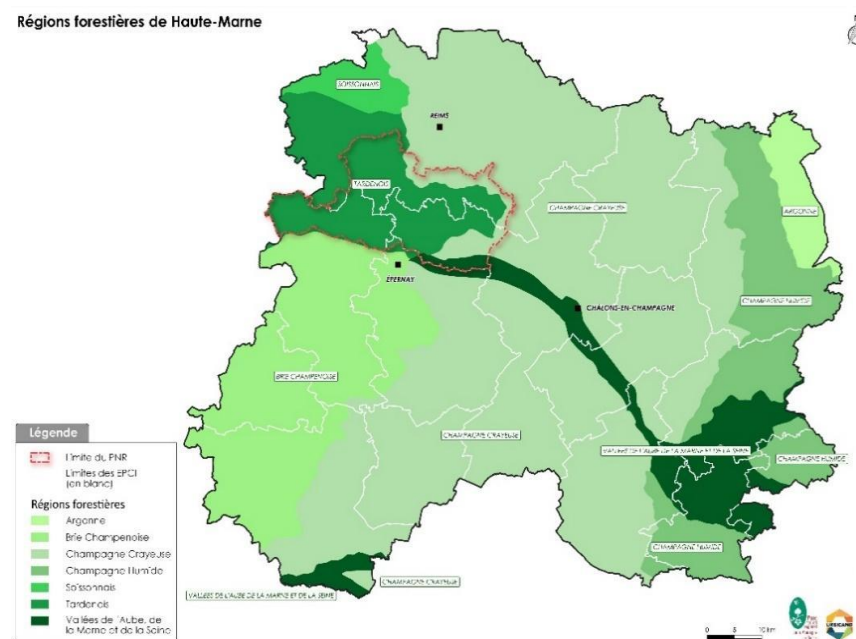
En Montagne de Reims, les espaces boisés sont situés sur les secteurs les plus difficilement exploitables (sols sur argiles à meulière du plateau de la Montagne de Reims), les versants abrupts et les fonds de vallons les plus humides. Sur les sommets de coteaux, la frange forestière est comprise entre ciel et vignes. Sa présence souligne le relief de la Montagne de Reims.

Au sein de la région naturelle du Tardenois, les essences sont le **chêne pédonculé, le frêne, le bouleau, et autres feuillus (91%)**. Les essences pin, épicéa et autres conifères sont également implantées mais ne représentaient que 9% des essences d'après l'étude de l'IGN de 2020. Les impacts du scolyte plus récents ne sont pas intégrés à ce pourcentage.

Quelques forêts, situées sur la bordure Sud-Est du territoire sont concernées par la région naturelle de la Vallée de la Marne. Les essences majoritaires y sont le **frêne, le chêne pédonculé et autre feuillus (90%)**, et les peupliers cultivés (10%).

Quelques forêts sont situées dans la **région naturelle Champagne crayeuse**, ces dernières sont majoritairement peuplées de pin sylvestre et de pin noir d'Autriche (environ 52%), ainsi que de frêne et autres feuillus (31%). Les grands érables, bouleaux, et chênes pédonculés sont également présents (17%).

Les caractéristiques de la région naturelle de la Champagne crayeuse et des autres régions naturelles adjacentes au périmètre du Parc sont détaillées dans la CFT.



2.1.2. Le morcellement forestier

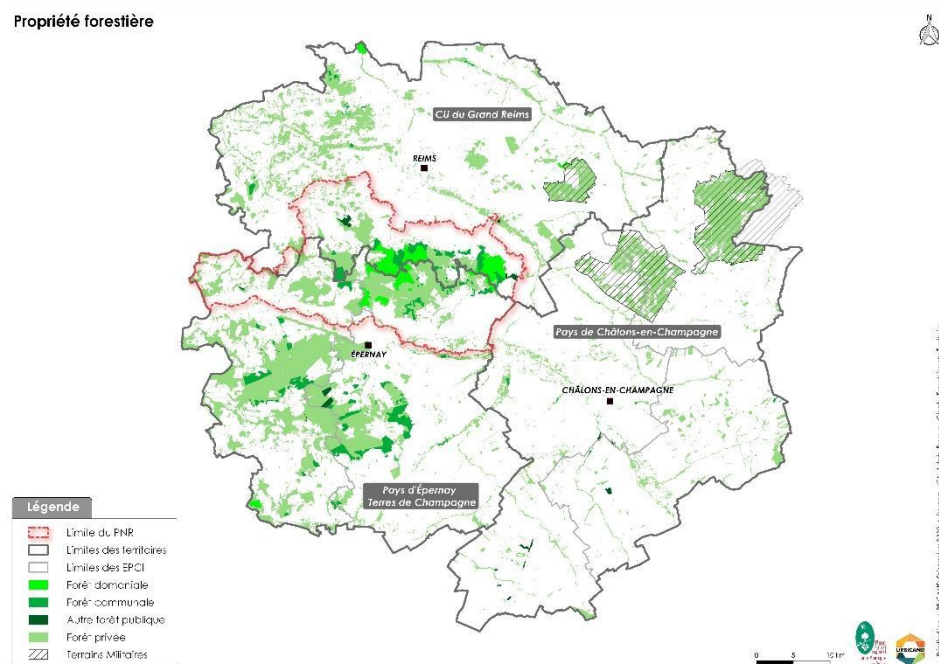
Sur les 21 347 ha de forêt que compte le territoire du Parc :

- **72%** (soit 15 309 ha) **appartient à des propriétaires privés,**
- **28%** (soit 6 038 ha) **bénéficie du régime forestier.**

Parmi les forêts publiques :

- **16 %** (soit 3 487 ha) sont des **forêts domaniales,**
- **12 %** (2 551 ha) sont des **forêts communales** ou sont **d'autres forêts publiques** (Département, Syndicat Mixte du Parc, Hôpital de Verzenay...).

Propriété forestière



Les forêts communales

Les 2 551 ha de forêts communales bénéficient du régime forestier et sont donc gérées par l'ONF, pour le compte des communes. Au total, **26 communes du Parc possèdent des forêts communales sur leur territoire**. Parmi elles, Chaumuzy, Sermiers, Verzy, Val-de-Livre, Villers-Allerand, Fleury-la-Rivière, Trépail et Ville-en-Selve, sont les communes qui possèdent les plus grandes surfaces (entre 102 et 270 hectares).

Les forêts domaniales

Depuis juin 2017, **les trois forêts domaniales du Parc ont été labellisées Forêts d'Exception®**. Il s'agit de la forêt domaniale du **Chêne à la Vierge** (2 047 ha), de la forêt domaniale d'**Hautvillers** (408 ha) et de la forêt de **Verzy** (1 032 ha).

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de gestion durable des forêts domaniales et à créer un réseau de **sites démonstratifs et exemplaires**. Le label Forêt

d'Exception® constitue ainsi un outil pour l'action. Attribué pour une période renouvelable de 5 ans, ce label repose sur des **projets partagés** avec les acteurs d'un territoire et des programmes d'actions ayant vocation à couvrir une large palette d'opérations innovantes, dans le respect des enjeux et des contraintes de chaque site.

Les forêts domaniales sont composées à 80% de peuplements purs ou mélangés de chênes pédonculés ou de chênes sessiles, de 15% de hêtres et autres feuillus (frêne, châtaignier, merisier, aulne glutineux, chêne rouge, bouleau et charme) et de 5% de résineux (épicéa, pin laricio, pin noir et douglas). Les forêts domaniales ayant un objectif de production prépondérant, certaines essences sont favorisées pour leurs valeurs ajoutées, c'est le cas du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Les forêts domaniales sont en déficit de très gros bois (seulement 7% de la surface). Les gros bois représentent quant à eux 46% de la surface et les 54% restants sont les semis et plantations, les gaulis, les petits et moyens bois.

Bien que l'objectif de production soit prépondérant, l'accueil du public est pris en compte, avec plusieurs aménagements et sentiers pédagogiques créés.

« Forêt d'Exception® est une belle aventure. Les maîtres mots de la démarche sont : innovation, collaboration, projection dans le futur, capitalisation des expériences et richesse des échanges. L'objectif est de coller au mieux aux réalités multiformes des forêts domaniales et de mener à bien des projets formalisés en actions concrètes et lisibles. » Paul Arnould.

La révision du label Forêt d'Exception® pour la forêt domaniale des Faux de Verzy est prévue pour 2021, soit un an après la date de fin du plan d'aménagement.

Structuration foncière de la forêt privée

Cette partie du diagnostic se base sur les données issues de fichiers cartographiques représentant les parcelles forestières, et non les propriétés forestières. Ces données sont donc à considérer telles quelles, et non comme un inventaire exhaustif des propriétaires forestiers. Les données concernant les propriétaires n'étant pas divulguables.

Une part très importante de « grandes parcelles forestières », qui appartiennent à peu de propriétaires

Les parcelles privées de plus de 25 ha représentent la majorité de l'ensemble des parcelles du territoire (77% - soit 11 777 ha au total), mais ne concernent qu'une centaine de parcelles. La superficie moyenne de ces parcelles de plus de 25 ha est de 112 hectares ce qui est assez peu. La Montagne de Reims compte toutefois quelques très grands domaines qui peuvent atteindre 2 000 ha. Pour résumer, les parcelles forestières de la Montagne de Reims sont grandes et appartiennent à peu de propriétaires.

Le seuil de 25 ha représente la limite à partir de laquelle les propriétaires doivent obligatoirement se doter d'un Plan Simple de Gestion. Un Plan Simple de Gestion (PSG) peut facultativement être réalisé sur les parcelles forestières de plus de 10 ha. Si l'on prend en compte ces deux seuils, le taux de forêts gérées par un PSG en Montagne de Reims atteint 87 % de la surface forestière privée, soit 7% de plus que la moyenne du Triangle Marnais.

De nombreuses parcelles privées de petites surfaces

Les parcelles forestières de moins de 4 ha, sont beaucoup moins présentes sur le territoire du Parc. Elles ne représentent que 882 ha, soit 5,7 % de la surface forestière privée de la Montagne de Reims. Elles représentent néanmoins la majorité (60%) des parcelles privées du territoire (644 parcelles, soit une moyenne de 1,36 ha/propriété). Ces chiffres sont similaires à l'échelle du Triangle Marnais où les parcelles de moins de 4 ha représentent 63% des parcelles privées.

Surface parcellaire	Toutes	<1 ha	1 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	>25 ha
Surface						
PNR Montagne de Reims (ha)	15 309	172	709	1 056	1 595	11 777
PNR Montagne de Reims (%)	100%	1,1%	4,6%	6,9%	10,4%	76,9%
Triangle Marnais (ha)	74 566	1 093	5 619	7 820	10 757	49 276
Triangle Marnais (%)	100%	1,5%	7,5%	10,5%	14,4%	66,1%
Proportion de parcelles						
PNR Montagne de Reims	100%	29,7%	33,3%	16,6%	10,1%	10,3%
Triangle Marnais	100%	24,4%	39,0%	18,2%	10,3%	8,1%
Surface moyenne par parcelle (ha)						
PNR Montagne de Reims	14,98	0,56	2,09	6,21	15,48	112,17
Triangle Marnais	10,98	0,66	2,12	6,32	15,41	89,59

Situation foncière de la forêt privée sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims et sur le Triangle marnais (Source : bases de données cartographiques, 2020)

Le tableau ci-dessus représente le morcellement forestier privé sur les différents territoires d'études. Nous observons que la **majorité des parcelles privées sont inférieures à 4 ha sur le territoire du Parc (63%)**, comme sur le Triangle Marnais. **Ce morcellement forestier privé impact directement la gestion forestière, plus simple à mettre en place sur les grandes parcelles, notamment via les dispositifs de gestion décrits ultérieurement. De plus, la multiplicité des propriétaires forestiers rend plus difficile leur sensibilisation aux enjeux de gestion durable de la forêt.**

2.1.3. Des forêts publiques gérées

État des lieux des documents d'aménagement

Les forêts communales et domaniales sont des forêts bénéficiant du régime forestier et gérées par l'agence Aube-Marne de l'ONF, qui assure une **gestion multifonctionnelle** de ces espaces naturels. Les forêts appartenant à des établissements publics titulaires de droits réels fonciers bénéficient également du régime forestier et sont gérées de la même manière que les forêts communales.

Le régime forestier définit des règles visant à prendre en compte les 4 fonctions de la forêt tout en garantissant la pérennité et la conservation du patrimoine forestier. Pour rappel, ces 4 fonctions sont : économique, environnementale, sociétale et protection contre les risques.

L'aspect sociétal est particulièrement pris en compte et mis en valeur sur les forêts domaniales du Parc étant labellisées Forêts d'Exception®.

Le régime forestier prévoit la rédaction d'un document d'aménagement forestier, outil technique de diagnostic et de planification des coupes et travaux (durant 15 à 20 ans), sur lequel s'appuie la gestion forestière durable pour chaque forêt publique. Le tableau ci-dessous présente les dates de révision des plans d'aménagement des forêts publiques du territoire. Si les programmes sont relancés pour une période équivalente, la moitié des plans d'aménagements disponibles arriveront à échéance dans les 6 dernières années de la Charte du Parc (2034 – 2040), l'autre moitié arrivera à échéance dans les 5 années précédentes (2029 – 2034).

Ces documents sont rédigés par l'ONF après consultation du Parc afin d'obtenir des données à jour concernant les différentes études réalisées sur le territoire. Ce partenariat est d'autant plus fort sur les forêts domaniales car elles sont coanimées par les deux entités (ONF et Syndicat Mixte du Parc).

Forêt	Durée du plan d'aménagement
Forêt domaniale du chêne à la Vierge	2014 – 2033
Forêt domaniale d'Hautvillers	2014 – 2033
Forêt domaniale des faux de Verzy	2008 – 2022
Forêt communale d'Avenay	2017 – 2036
Forêt communale d'Ay-Champagne	2014 – 2033
Forêt communale de Bouzy	2015 - 2034
Forêt communale de Chaumuzy	2016 – 2035
Forêt communale de Chigny-les-Roses	2016 – 2035
Forêt communale de Fleury-la-Rivière	2009 – 2024
Forêt communale de Fontaine-sur-Ay	2016 – 2035
Forêt communale de Germaine	2006 – 2020
Forêt communale de Louvois	2009 - 2023
Forêt communale de Rilly-la-Montagne	2013 – 2032
Forêt communale de Sermiers	2014 – 2033
Forêt communale de Ville-en-Selve	2009 – 2023

État des lieux des documents d'aménagement en forêt publique (Source : ONF)

Niveau de certification PEFC

La certification PEFC garantit la gestion durable des forêts en favorisant l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables.

Cette certification peut s'obtenir via deux organismes, le groupe de coopération forestière et PEFC Grand-Est. Le territoire du Parc compte **6 110 ha de forêt certifiés PEFC (28%)**.

2.1.4. Des forêts privées majoritairement couvertes par des documents de gestion durable

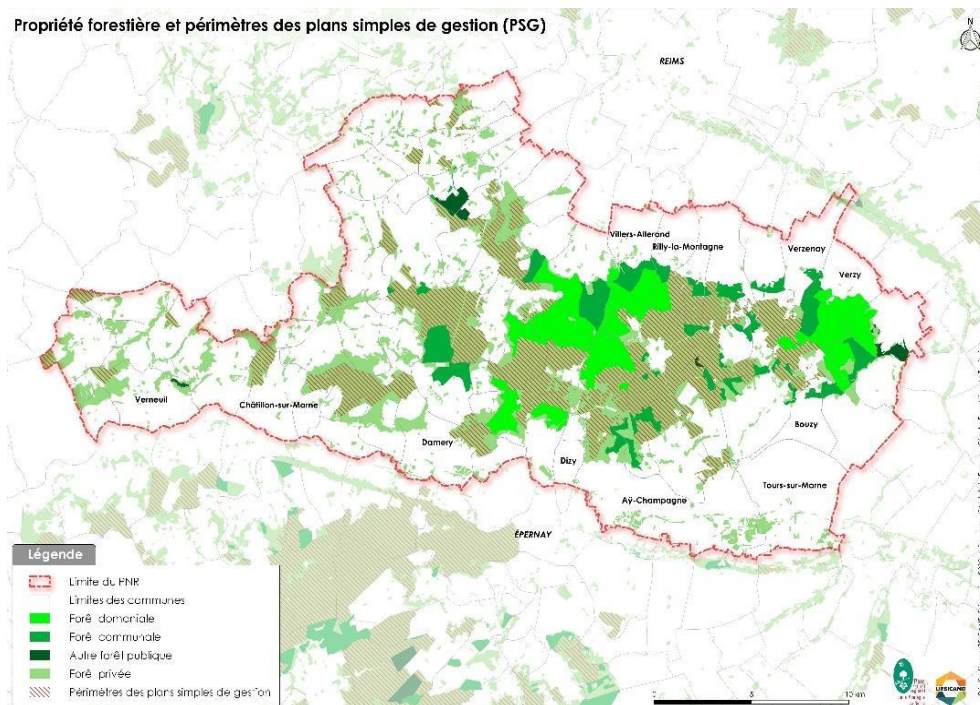
Dispositifs de gestion

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) accompagne les propriétaires privés dans la connaissance, la gestion et la valorisation de leurs forêts. Localement, c'est la délégation Grand-Est du CNPFF (le CRPF) qui accompagne les propriétaires privés.

Les propriétaires privés peuvent doter leurs propriétés forestières de documents de gestion durable permettant une gestion raisonnée de la ressource et garantissant la viabilité de cette dernière. Ces documents sont élaborés par les propriétaires ou gestionnaires et sont agréés par le CRPF.

Parmi ces documents de gestion durable il existe :

- le **Plan Simple de Gestion (PSG)**, obligatoire pour les parcelles d'un seul tenant de plus de 25 ha ou pour un ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25 ha. Les Plans Simples de Gestion peuvent également être **volontaires** sur les parcelles d'une surface d'au moins 10 ha. Les PSG sont établis pour une durée de 10 ou 20 ans au choix du propriétaire,
- les **Codes de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS ou CBPS+)**, valable pour 10 ans et destinés aux parcelles de moins de 25 ha,
- le **Règlement Type de Gestion (RTG)** s'adresse aux propriétaires ne rentrant pas dans le cadre d'une obligation de PSG et qui ont un contrat de gestion avec un expert agréé ou une coopérative forestière pour une durée d'au moins 10 ans.



Mode de gestion	Nombre	Surface(ha)	Taux de forêt privée gérée
Plans simples de gestion (PSG)			
PNR Montagne de Reims	69	7 500	49,0%
Triangle Marnais	194	28 198	37,8%
Codes de bonne pratiques sylvicoles (CBPS)			
PNR Montagne de Reims	13	150	1,0%
Triangle Marnais	43	540	0,7%
Codes de bonnes pratiques sylvicoles + (CBPS+)			
PNR Montagne de Reims	4	50	0,3%
Triangle Marnais	18	140	0,2%
Sous-total			
PNR Montagne de Reims	86	7 700	50,3%
Triangle Marnais	255	28 878	38,7%
Règlement type de gestion (RTG)			
PNR Montagne de Reims	5	17	0.1%
Triangle Marnais	15	175	0.2%
Total			
PNR Montagne de Reims	91	7 717	50,4%
Triangle Marnais	270	29 053	39,0%

Dispositifs de gestion en forêt privée sur le Parc de la Montagne de Reims et le Triangle Marnais
(Source : CRPF et Coopérative forestière marnaise, 2021)

Les documents de gestion présentés ici seront détaillés dans la partie « Leviers pour améliorer le niveau de gestion forestière ».

Tendance d'évolutions de mise en place des dispositifs de gestion

Tous les ensembles forestiers de plus de 25 ha du territoire sont soumis à un Plan Simple de Gestion, sauf deux parcelles (qui représentent 86 ha). En Montagne de Reims, 69 PSG sont établis, ce qui représente **7 500 ha** (Source : CNPF, 2021).

Le nombre de CBPS et de CBPS+ est en constante augmentation sur le territoire, et ne cesse d'augmenter à chaque campagne de sensibilisation.

Tous documents de gestion durable confondus, la moitié de la surface forestière privée du territoire est couverte par des documents de ce type (50.3%).

Une faible présence de groupements associatifs

Il existe peu de groupements de gestion forestière privée sur le territoire, et ces derniers regroupent généralement peu de propriétaires (environ une dizaine par association). Une association syndicale libre, et une association syndicale associée ont été créées afin de construire une desserte forestière. Un groupe de micro-propriétaires s'est également rassemblé afin d'émettre une déclaration d'intérêt général dans le but de créer une route de desserte forestière au sein de leurs parcelles.

La faible présence de groupements forestiers sur le territoire s'explique par les **lourdes démarches administratives** nécessaires à leur création. Les associations se regroupent en général pour créer une desserte forestière au sein de parcelles privées.

2.1.5. Améliorer la gestion forestière, un sujet multidisciplinaire

Sur les forêts privées : les documents de gestion durable, garants d'une gestion sylvicole durable

Les propriétaires de parcelles forestières de plus de 10 ha ont la possibilité de se doter d'un Plan Simple de Gestion, alors que pour les parcelles forestières de plus de 25 ha ce dernier est obligatoire.

Les CBPS sont eux aussi des documents de gestion durable, au même titre que les PSG, mais ils sont moins représentés sur le territoire car il s'agit d'un dispositif non-obligatoire. Il est également intéressant de souligner que presque **30% des parcelles du territoire sont inférieures à 1ha**, la mise en place d'un plan de gestion durable sur une surface si faible intéresse peu de propriétaires. En effet, le fait d'avoir un document de gestion durable permet, certes, d'avoir accès à des allègements fiscaux et d'avoir accès à des aides publiques pour des investissements en forêt (par

exemple pour la création de dessertes), mais des propriétés très petites requièrent rarement d'importants projets d'investissement nécessitant des aides publiques. Les coûts engendrés par la création d'un document de gestion sont donc supérieurs aux bénéfices apportés par ce dernier, ce qui peut expliquer pourquoi les petits propriétaires privés ne souhaitent pas s'en doter.

Un des principaux leviers pour améliorer la gestion forestière est l'augmentation des parcelles couvertes par un document de gestion durable, et l'accompagnement des propriétaires à la rédaction de ces derniers. Les propriétaires privés de parcelles de moins de 25 ha pourraient également se doter de documents de gestion durable, gages d'une continuité dans la gestion des forêts privées.

Sur les forêts publiques : le développement de démarches partenariales et l'amélioration du contenu des plans de gestions

L'intégration de la multifonctionnalité des forêts à travers la prise en compte des aspects de production, de préservation de la biodiversité, et d'accueil du public est cruciale pour garantir une gestion durable de celles-ci.

Sur les forêts publiques, comme sur les forêts privées, **l'amélioration du contenu des plans d'aménagement forestier** est un levier de progression majeur. Ces documents étant obligatoires, ils garantissent un suivi des équilibres sylvicoles, et une gestion durable des forêts. Pour aller plus loin, la **certification forestière** est également un levier important à valoriser, car elle garantit une **gestion durable** d'une part, et un **argument commercial** d'autre part.

Le **développement de partenariats** comme ceux entre l'ONF, le CRPF et le Parc garantissent une **vision globale** de la problématique de la gestion forestière et sont donc essentiels à l'émergence de nouveaux projets tels que le programme de lisières et la trame de vieux bois lancés par le Syndicat Mixte du Parc.

La **communication** représente elle aussi un levier important à intégrer, puisqu'une bonne connaissance des pratiques sylvicoles entraîne une meilleure acceptabilité sociale, essentielle à la durabilité de projets.

Acteurs et politiques en cours agissant sur ces leviers

Les acteurs agissant pour une meilleure gestion de la forêt sont majoritairement l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière au travers de l'accompagnement à la création des documents de gestion durable. Cette durabilité n'est cependant pas viable sans la **prise en compte globale des propriétaires et des acteurs du territoire** par le biais de partenariats et d'une communication qui garantissent une véritable viabilité de la gestion. Les fonds disponibles sont également cruciaux pour le recrutement de personnel pouvant mener à bien des projets comme le plan de massif du CRPF.

Le massif forestier de la Montagne de Reims est donc globalement bien géré puisque plus de la moitié de sa surface est couverte par un document de gestion durable et 28% de ses forêts sont labellisées PEFC. La surface de forêt sous document de gestion augmente d'année en année, du fait des démarches de sensibilisations engagées, notamment par le CNPF. De plus, la démarche Forêt d'Exception, engagée en 2011, a permis de renforcer les pratiques de gestion en faveur de la biodiversité et des paysages dans les 3 forêts domaniales du territoire. À noter tout de même la présence de quelques forêts privées sans dispositif de gestion, notamment les propriétés inférieures à 10 ha.

Cette bonne gestion est un atout pour limiter l'impact de l'exploitation forestière sur la grande diversité d'habitats présents sur le massif. Cependant, il y a encore peu d'espaces forestiers entièrement « protégés » sur le territoire du Parc, qui pourraient compléter la démarche d'exploitation durable des forêts. Des démarches sont en cours pour améliorer la prise en compte de la biodiversité forestière comme par exemple le développement d'une trame de vieux bois.

À noter toutefois que l'absence de gestion forestière sur certaines parcelles n'est pas forcément négative, en effet la rareté des coupes, le passage limité d'engins motorisés et de personnel, la faible emprise des coupes et la diversité des essences peut également contribuer à favoriser la biodiversité.

2.2. La valorisation économique des bois

2.2.1. Des essences sous pression

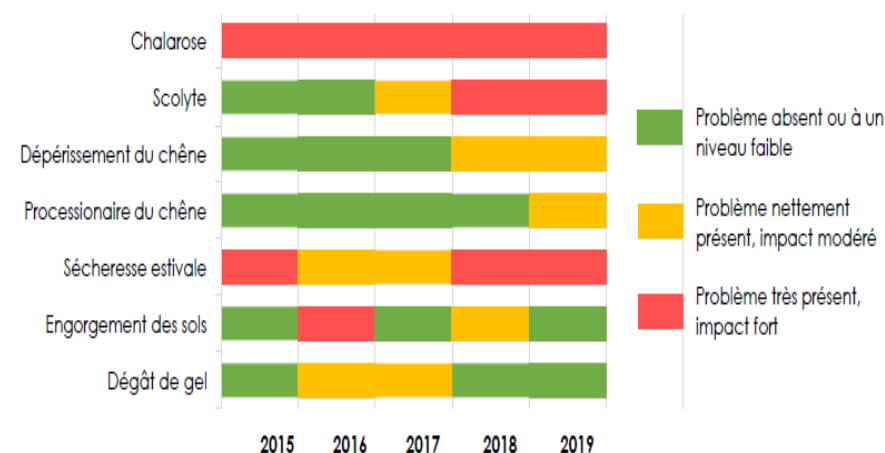
Peuplements et état sanitaire

Depuis quelques années, les principales essences du territoire connaissent une importante crise sanitaire, en plus des impacts liés au changement climatique. Les principales essences touchées sont :

- **Le chêne sessile** : le dépérissement du chêne est principalement dû à la prolifération des chenilles processionnaires, qui a été favorisée par la sécheresse de ces dernières années.
- **Le chêne pédonculé** : outre l'attaque par des chenilles processionnaires, le chêne pédonculé est également particulièrement sensible aux sécheresses. Son dépérissement est observé depuis quelques années.
- **Le frêne** : en 2008, la France a été touchée par la chalarose du frêne. L'évolution des volumes de frênes dépérissants est très importante sur le territoire du Parc contrairement aux autres départements de la Région Grand Est. On estime 1 à 3 % de frênes résistant à la chalarose.
- **Le hêtre** : la diminution des précipitations estivales, l'augmentation des températures et sa sensibilité aux gelées précoces sont la cause du dépérissement de cette essence.
- **L'épicéa** : depuis la sécheresse de 2018, les scolytes (insectes coléoptères) ont causé des dégâts considérables sur les peuplements d'épicéas. Les dégâts sur les massifs sont d'une ampleur inédite tant au niveau de la filière bois et que sur le paysage. Sur le territoire du Parc, quelques centaines d'hectares sont concernés. L'arrêté préfectoral n°2019-344 datant du 29 juillet 2019 relatif à la lutte contre les scolytes de l'épicéa commun dans les peuplements atteints, donne obligation de couper les épicéas scolytés.

ESSENCES	PRINCIPAUX PROBLEMES SANITAIRES	ETAT DE SANTE DES ESSENCES	NIVEAU DE L'ENJEU
Epicéas	Scolyte – Sécheresse – Stress hydrique	Mauvais	Fort
Frêne	Chalarose	Mauvais	Fort
Hêtre	Dépérissement – Sécheresse – Stress hydrique	Mauvais	Fort
Chêne rouvre	Processionnaire	Bon	Moyen
Chêne pédonculé	Dépérissement - Processionnaire – Stress hydrique	Moyen	Moyen
Charme	Dépérissement - Sécheresse	Moyen	Moyen
Pin sylvestre	Dépérissement	Bon	Moyen
Douglas	Stress hydrique – Cécidomyie	Bon	Moyen

Santé des essences sur le Triangle Marnais (Source : Pôle santé des forêts de la DRAAF Grand Est, 2019)



Suivi des principaux problèmes sanitaires depuis 2015 sur le territoire du Triangle Marnais (Source : Pôle santé des forêts de la DRAAF Grand Est, 2019)

Les figures ci-dessus, montrent l'état de santé des essences sur le territoire du Triangle Marnais. Le **stress hydrique**, l'**impact biologique** (proceSSIONNAIRE, chalarose, scolytes...) et le **dépérissement** sont les principaux facteurs d'impact sur les espèces présentes en Montagne de Reims. La sécheresse estivale a également un fort impact depuis 2018, au même titre que les scolytes. Le dépérissement et les chenilles processionnaires impactant le chêne, espèce majoritaire sur le territoire du Parc, ont un impact modéré, contrairement aux dégâts de gel qui ne présentent qu'un faible impact sur l'année 2019. L'engorgement des sols n'a pas le même impact au fil des années, il n'est donc pas possible de conclure d'une amélioration globale des conditions d'engorgement entre 2015 et 2019.

Sur les forêts du territoire du Parc (notamment sur la région naturelle du Tardenois), la plantation d'essences telles que le hêtre, le frêne et l'épicéa n'est pas conseillée en raison des problèmes sanitaires. Concernant les parcelles privées, une diversification des plantations est conseillée sur une base de 70% / 30%. Les 70% concernent des essences tels le chêne sessile pour les feuillus et le douglas ou le mélèze pour les résineux. Les 30% d'essences diversifiées concernent l'érable, le cormier ou le merisier (Source : CRPF).



Valorisation économique des bois sur le territoire du Parc : débardage (Source : PNR MR)

Quant aux peupliers, ils sont minoritaires sur le territoire car plantés sur les vallées, mais pas sur le reste du territoire du Parc qui constitue un plateau (sauf sur la commune de Saint-Imoges).

La situation climatique et sanitaire actuelle semble s'amplifier d'année en année. Il est donc nécessaire de se préparer à gérer des crises sanitaires à la dynamique non connue dans les années à venir. Le dépérissement des peuplements peut faire l'objet de coupes importantes et parfois sur de grandes surfaces, modifiant ainsi le paysage sur le territoire. Un enjeu fort consistera donc à travailler sur les modes de renouvellement en contexte de crise sanitaire pour assurer la pérennité de la gestion durable et le maintien d'un massif forestier fonctionnel. La sensibilisation du grand public aux problématiques sanitaires de la forêt est essentielle pour faciliter la compréhension des coupes sanitaires.

Accroissement volume sur pied

Les aménagements forestiers de l'ONF tablent sur des récoltes suivant l'accroissement biologique des arbres, le volume sur pied reste donc globalement stable.

Qualité du bois

Concernant la qualité du bois sur le territoire du Parc, une étude de l'IGN datant de 2020 présente les résultats suivants :

- 36% du bois est de diamètre gros (47,5 – 67,5cm) ou très gros (> 67,5cm),
- 37% est de diamètre moyen (29,5 – 47,5 cm),
- le reste est de diamètre petit (17,5 – 27,5 cm) ou perche (< 17,5 cm).

La qualité du bois sur le territoire du Triangle Marnais est présentée plus en détail dans la Charte Forestière des Territoires.

2.2.2. Une bonne mobilisation du bois sur le territoire

Desserte forestière

D'après le CRPF et l'ONF, deux caractéristiques liées à la desserte des peuplements forestiers peuvent être mises en avant :

- les peuplements sont majoritairement situés dans les classes d'exploitabilité très facile à moyenne,
- les peuplements ne présentent pas ou peu de contraintes de débardage ou de pente excessive.

Il existe une **légère disparité entre les forêts publiques**, bien dotées en voirie, **et privées**. Ces dernières sont généralement bien pourvues en infrastructures sauf pour les petites forêts privées (< à 4 ha).

La desserte forestière ne représente donc pas un enjeu majeur sur le territoire de la Montagne de Reims, les parcelles forestières étant, dans l'ensemble, bien desservies.

Exploitation des bois

Le nombre d'exploitants forestiers et d'entrepreneurs forestiers est en augmentation sur le département de la Marne. On note une augmentation de 40 exploitants forestiers sur le Triangle Marnais dont 9 sur le territoire du Parc, ainsi qu'une augmentation de 10 entrepreneurs forestiers sur le département de la Marne.

Les exploitants peuvent avoir recours à divers types de vente, parmi lesquels :

- Vente de bois en bloc et sur pied ;
- Vente de bois bord de route ;
- Vente gré à gré ;
- Contrat d'approvisionnement.

Sur le territoire, la vente se fait **essentiellement en bloc sur pied pour le bois d'œuvre, et bloc sur pied et contrats d'approvisionnements pour le bois d'industrie et le bois énergie**. Les pourcentages ne sont pas disponibles pour les forêts privées.

Pour les forêts publiques, à l'échelle de l'Aube et de la Marne, environ 60 % du volume est vendu sur pied (dont les délivrances d'affouages en communes). Pour les 40% qui sont façonnés, la majorité du volume alimente des contrats d'approvisionnement (environ les ¾), dont une part importante en bois d'industrie / bois énergie (environ 2/3). Le type de vente diffère entre les forêts domaniales, et forêts communales. En effet, la part de ventes en bloc et sur pied est supérieure en forêt communale (80%, contre 50% en forêt domaniale).

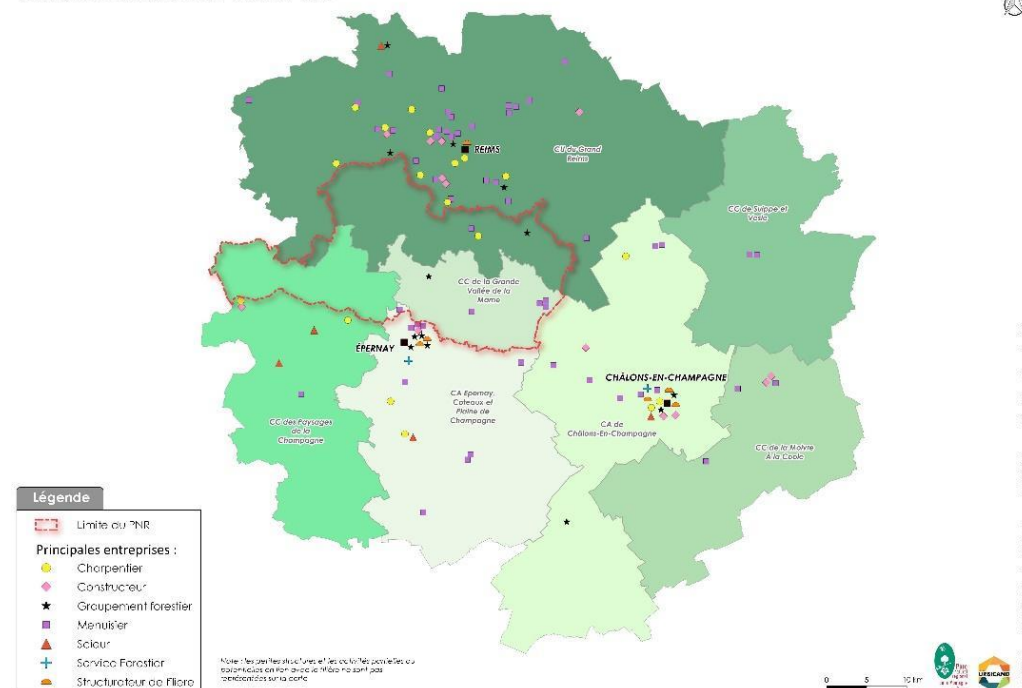
Transport des bois sur route

Les exploitants forestiers sont soumis aux problématiques de limitation de tonnages sur les voies communales entre les places de dépôts et les grands axes, et aux infrastructures non calibrées pour les nouveaux usages. Le transport du bois sur route peut donc être problématique à certains endroits du territoire.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière, avec le département de la Marne, ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un **Plan de Développement de Massif (PDM)** sur le territoire du Triangle Marnais pour améliorer la mobilisation durable et regroupée de la ressource forestière, structurer le foncier forestier et le réseau de dessertes forestières, dynamiser la sylviculture, accroître l'entretien et le renouvellement des peuplements forestiers et accentuer le nombre de documents de gestion durable. Ce PDM est animé par du personnel provisoire au CRPF, l'animation de ce plan dépend donc des fonds disponibles, et n'est plus d'actualité

aujourd'hui. Les effets de ce plan de développement ne sont pas mesurables selon le CRPF.

Principales entreprises de la filière bois



Outre l'accessibilité et la disponibilité des routes et des lieux de stockage, les transporteurs forestiers sont également contraints par les conditions climatiques, et la saisonnalité. Les sols sont praticables la majorité de l'année, mais des précautions doivent être prises lors des périodes humides qui rendent les sols plus sensibles au tassement. Les gestionnaires des forêts privées et publiques ont pleinement conscience de ces contraintes et les prennent généralement en compte dans la gestion, notamment lorsque la forêt est certifiée (PEFC ou ISO).

Les conditions optimales d'exploitations sur des sols sensibles au tassement sont parfois compliquées à atteindre entre les besoins des exploitants et les enjeux de préservation des sols.

2.2.3. Un maillage entrepreneurial presque absent sur le territoire du Parc

Les produits « bois » et les entreprises de la filière bois nécessitent d'être pris en compte à l'échelle du Triangle Marnais plutôt qu'à celle de la Montagne de Reims afin de bien comprendre les dynamiques à l'œuvre. Un **diagnostic économique** est établi dans le cadre de la Charte Forestière des Territoires, où figurent toutes les informations essentielles pour prendre connaissance de l'implantation de la filière sur le territoire. **Sur le territoire du Parc, il existe assez peu d'entreprises de la filière bois. On retrouve : un charpentier, 2 groupements forestiers et 6 menuisiers.**

En Montagne de Reims, l'exploitation du bois est plutôt aisée du fait de la bonne desserte du massif et de l'absence de contraintes de mobilisation. Des routes forestières parcourent les forêts publiques et privées, mais elles sont de moins en moins entretenues faute de moyens financiers dédiés.

Le massif forestier présente une grande diversité d'essences, mais l'état sanitaire des peuplements est de plus en plus préoccupant dans un contexte de dérèglement climatique. Ce mauvais état sanitaire nécessite de pratiquer des coupes de renouvellement qui impactent le paysage et questionnent bien souvent les visiteurs.

Il y donc un travail de communication et de sensibilisation à mettre en place pour améliorer l'acceptabilité de ces coupes.

2.3. L'accueil du public et les loisirs en forêt

Au-delà de son rôle économique et environnemental, la forêt est également un lieu privilégié de loisir, de détente et de tourisme. Cette partie présente spécifiquement les dynamiques d'accueil et les pratiques de loisirs au sein du massif forestier de la Montagne de Reims.

2.3.1. Des dynamiques liées à l'accueil du public en forêt

Des acteurs et démarches en faveur d'un développement de l'accueil en forêt

Le travail autour de l'accueil des publics en forêt sur la Montagne de Reims se fait essentiellement par le biais du Parc naturel régional et de l'ONF. Ces structures portent toutes deux des objectifs de valorisation des milieux naturels auprès des visiteurs (habitants et touristes) dans leurs missions.

Depuis une dizaine d'années, la collaboration entre le Syndicat Mixte du Parc et l'ONF s'est renforcée, notamment grâce au travail engagé pour la labellisation **Forêt d'Exception®** des trois forêts domaniales du territoire. Obtenue en 2017, cette reconnaissance distingue la qualité de la politique de gestion et de valorisation du patrimoine forestier. Le label et les projets qui en découlent sont co-pilotés par l'ONF et le Parc, en partenariat avec les acteurs locaux.

Forêt d'Exception® en Montagne de Reims

La présence sur la Montagne de Reims d'un patrimoine exceptionnel (les Faux de Verzy), la problématique de sur-fréquentation de ce site, ainsi que la volonté d'une assemblée de partenaires d'aboutir à des projets concertés de valorisation du patrimoine forestier ayant des valeurs affirmées (ex : lien vigne et forêt), ont été parmi les enjeux majeurs exprimés dans la volonté d'obtention du label Forêt d'Exception® sur les 3 forêts domaniales du territoire du Parc. Ces dernières ont ainsi obtenu le label en 2017, et ont fait l'objet d'un premier contrat de projet (2014-2018) puis d'un deuxième (2019-2024). Les notions d'« accueil du public » et de tourisme représentent un volet important de ces contrats de projets (près de la moitié des actions du contrat de projet 2019-2024 sont liées à la valorisation touristique des forêts domaniales du Parc).

Les projets liés à l'accueil du public dans le cadre de Forêt d'Exception® s'inscrivent dans un contexte de développement touristique déjà mené à l'échelle du Parc depuis plusieurs années. De nombreux acteurs œuvrent à la valorisation du patrimoine et des milieux naturels de la Montagne de Reims depuis longtemps, sans que les projets soient forcément axés sur la seule thématique de la forêt : le Parc naturel régional, les communes, les intercommunalités, les offices de tourisme, le Comité départemental de randonnée pédestre, etc. **Le contrat de projet Forêt d'Exception® peut donc être vu comme une nouvelle brique qui vient s'intégrer dans une dynamique déjà en place sur le territoire.**

En complément, le Syndicat mixte du Parc a entrepris en 2019 l'élaboration d'une **Charte Forestière sur l'ensemble du Triangle Marnais**. Comme expliqué précédemment, l'objectif de cette démarche est de valoriser la multifonctionnalité de la forêt, le lien entre forêt et vigne et de coordonner partenaires privés et publics autour d'objectifs partagés.

Charte forestière (CFT) : partenaires et gouvernance

Le Parc de la Montagne de Reims porte la CFT et l'anime en étroite collaboration avec les acteurs du territoire par le biais de trois instances de gouvernance (groupes de travail, comité technique et comité de pilotage). Les partenaires techniques de la démarche entre 2019 et 2020 sont la Région Grand Est, le Département de la Marne, la DRAAF, l'ONF, le CRPF, FIBOIS Grand Est, Communes Forestières, USM, Maison de l'Emploi Epernay Comité Champagne, Envirobat Grand Est, CMA de la Marne, trois établissements scolaires, les EPCI, les communes, et trois entreprises privées (scierie, tonnellerie et menuiserie). Plusieurs diagnostics thématiques ont été réalisés entre 2019 et 2020 pour l'élaboration d'un plan d'action partagé.

Sur le sujet du tourisme, la Charte Forestière a permis de dégager les enjeux suivants :

- Concilier accueil en forêt et exploitation forestière,
- Favoriser l'acceptabilité sociale de la gestion forestière,
- Développer et améliorer l'accueil en forêt pour faire découvrir et comprendre le patrimoine forestier,
- Développer une offre de tourisme durable, responsable et innovante en forêt.

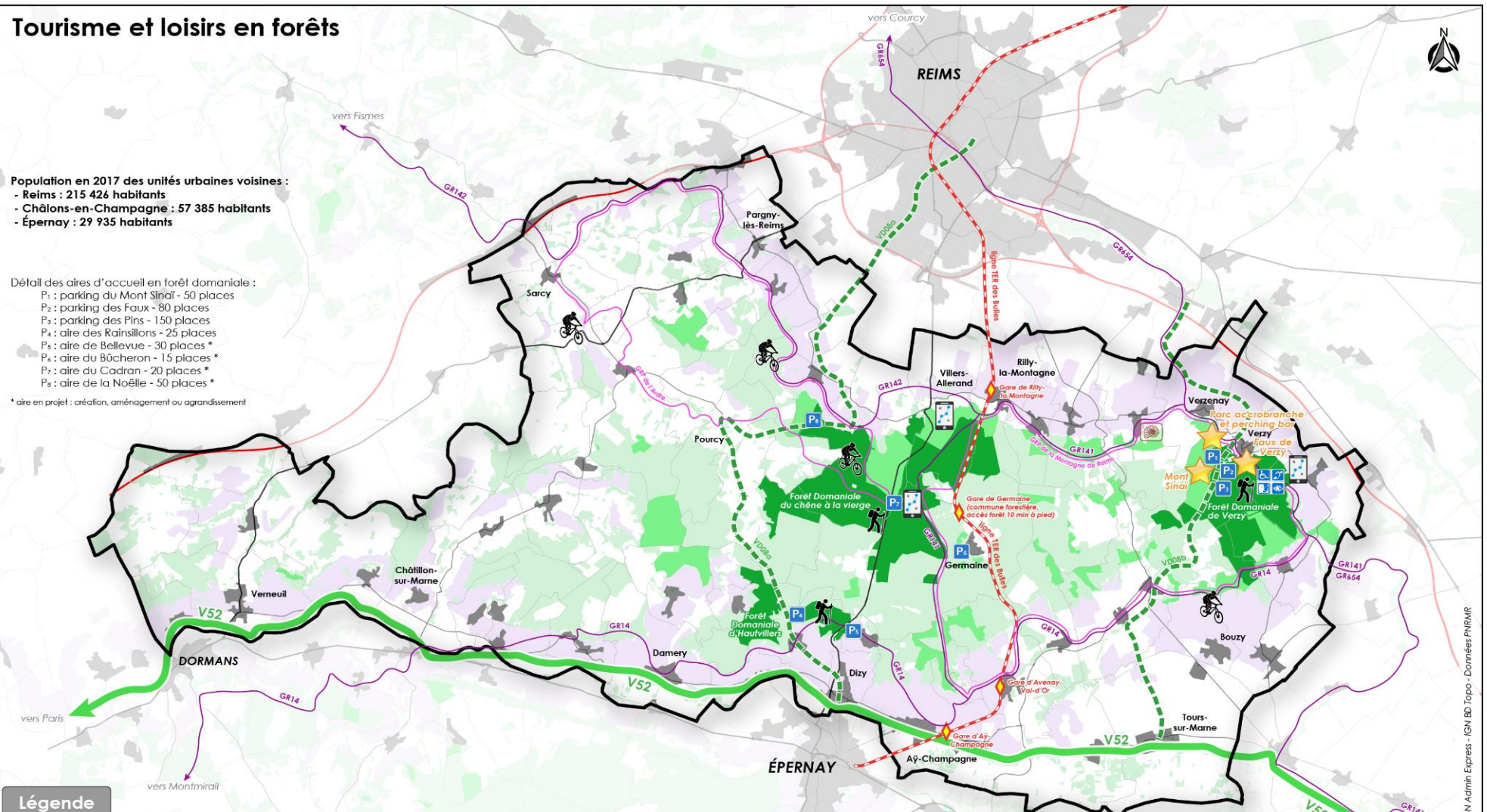
L'ensemble de ces objectifs correspondent à des ambitions communes à celles exprimées par le label Forêt d'Exception®. **La Charte Forestière viendra donc étendre la dynamique touristique au-delà des forêts domaniales, avec une meilleure coordination des projets d'accueil du public dans les forêts communales. Enfin, la notion « d'innovation » évoquée dans les enjeux de la CFT pourrait répondre à un besoin actuellement identifié parmi l'offre de loisirs existante en forêt sur la Montagne de Reims.**

Tourisme et loisirs en forêts

Population en 2017 des unités urbaines voisines :
 - Reims : 215 426 habitants
 - Châlons-en-Champagne : 57 385 habitants
 - Épernay : 29 935 habitants

Détail des aires d'accueil en forêt domaniale :
 P₁ : parking du Mont Sinai - 50 places
 P₂ : parking des Faux - 80 places
 P₃ : parking des Pins - 150 places
 P₄ : aire des Rainillons - 25 places
 P₅ : aire de Bellevue - 30 places
 P₆ : aire du Bûcheron - 15 places
 P₇ : aire du Cadran - 20 places
 P₈ : aire de la Noëlle - 50 places

* aire en projet : création, aménagement ou agrandissement



Légende

<p>Ay-Champagne</p> <ul style="list-style-type: none"> Bourgs structurants et communes repère Limites des communes Périmètre d'études de la Révision 	<p>Tourisme et loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> Site touristique majeur en forêt Présence de plusieurs sentiers aménagés par l'ONF, le CDRP, et/ou d'autres acteurs Parcours VTT balisé, aménagé par le PNR Sentier géologique à Mailly-Champagne Parcours pédestre avec application mobile Balade des Faux, labellisée Tourisme et Handicap pour les 4 handicaps 	<p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> Autoroute Réseau routier principal Réseau routier secondaire Ligne TER des bulles Gare de la ligne des bulles Aire d'accueil en forêt domaniale 	<p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Forêt domaniale Forêt communale Forêt privée Vignoble Tâche urbaine
---	--	--	--



Rédaction : URBICAND Avril 2021 / Sources : IGN Admin/ Express - IGN BD Topo - Données PNRMR

2.3.2. Des spécificités en forêts domaniales, communales et privées

L'accueil du public et le développement des loisirs en Montagne de Reims diffèrent selon qu'il s'agit des forêts domaniales, communales ou privées.

Les forêts domaniales

Du côté des **forêts domaniales** (forêts de Verzy, d'Hautvillers et du Chêne à la Vierge), l'accueil du public fait partie des objectifs de la démarche Forêt d'Exception®. Les sentiers de découverte pédestre constituent l'une des principales offres développées, avec notamment :

- En forêt des Faux de Verzy : la balade des Faux ;
- En forêt du Chêne à la Vierge : le sentier des arbres remarquables (env. 22 km aller-retour) ;
- En forêt d'Hautvillers : le sentier du Pic noir (boucle de 2,5 km), le sentier botanique des Rinsillons (boucle de 4,2 km), le sentier Bulles et croquis (6km).

Il s'agit de sentiers aménagés par l'ONF sur les trois forêts domaniales du territoire. Des thématiques ont ainsi pu être valorisées par ce biais (botanique, croquis et lectures de paysages, arbres remarquables), et certains de ces itinéraires proposent du mobilier d'interprétation original et ludique (ex : sentier du Pic noir). Une boucle est accessible à tous grâce à la labellisation « Tourisme & Handicap » de la balade des Faux. Une réflexion a été menée pour diversifier les publics accueillis en forêts domaniales.

Zoom sur l'accessibilité des sentiers

La « balade des Faux » a été labellisée « Tourisme et Handicap » une première fois en 2005 pour les 4 handicaps (moteur, mental, auditif et visuel) puis a obtenu le renouvellement du label en 2016.

Cette proposition de découverte plein air accessible à tous est **unique** sur la Montagne de Reims. Pourtant, elle répond à une demande, principalement pour le handicap moteur. Cela concerne aussi bien le public directement concerné que, de plus en plus, des familles à la recherche de balades accessibles en poussettes. Il pourrait donc s'agir d'un axe de développement à considérer pour l'offre « plein air » développée en forêt sur la Montagne de Reims car, à ce jour, **seule la « balade des Faux » et une partie du « sentier du Pic noir » sont accessibles en poussettes ou fauteuils.**

Les éléments présentés ici montrent que les aménagements impulsés par l'ONF et dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception® font figure d'exemplarité sur certains aspects (ex : réflexion sur l'accessibilité). **Cependant, l'offre développée dans les forêts domaniales est aujourd'hui essentiellement axée autour de la randonnée pédestre et du VTT. La mise en valeur du patrimoine naturel et historique des forêts est encore assez peu abordée.**

Enfin, une meilleure coordination est souhaitée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Le CDRP, qui représente localement la Fédération Française de Randonnée Pédestre et gère sur la Montagne de Reims une offre importante de GR®, GR de Pays et « PR » (sentiers de promenade et randonnée), constate que ses sentiers traversant les forêts domaniales s'entrecroisent parfois avec des aménagements et balisages installés plus récemment dans le cadre de projets liés à Forêt d'Exception®. La multiplication des projets et parfois, leur manque de cohérence avec l'existant, ne facilite pas leur compréhension pour les publics (ex : balisages différents).

Les forêts communales

Des réalisations participant à l'accueil du public ont également été développées dans **les forêts communales**. Ces projets sont plus rares, mais il existe notamment le sentier didactique de 4,4 km créé en 2020 en forêt de Villers-Allerand, le sentier botanique et les panneaux menant à une mare pédagogique sur la forêt communale de Trépail, le sentier de découverte géologique aménagé par le Syndicat mixte du Parc à Mailly-Champagne, ou encore les sentiers aménagés et entretenus par l'association « Le Cerf à Trois Pattes » à Germaine (le sentier des lutins et la balade de la Fée Lucie), etc.

Ces projets communaux émergent au fil des envies et investissements parfois impulsés par des conseils municipaux ou des associations. Ils complètent l'offre sur le territoire, mais manquent de coordination entre eux, ainsi qu'avec les projets menés en forêts domaniales. **Le développement de projets « isolés » dans les différentes forêts soulève la question de la structuration, de la cohérence, et des connexions à créer entre ces différents sentiers et forêts. L'itinérance d'une commune à une autre, et d'une forêt à l'autre, reste un axe qui a été peu développé. Les projets liés aux loisirs et à l'accueil du public sur les forêts communales souffrent d'un manque de coordination à l'échelle du territoire, et ne bénéficient qu'assez peu du retour d'expérience de la démarche Forêt d'Exception® menée dans les forêts domaniales.**

Les forêts privées

Concernant **les forêts privées**, il a parfois été possible d'établir des conventions avec des propriétaires pour permettre à des tracés de se développer (ex : aménagement de sentiers pédestres ou VTT par le Parc qui traversent également des parcelles privées). Au-delà de ces opportunités, à ce jour aucun propriétaire ne porte de projet majeur d'accueil du public sur des parcelles privées. Ces dernières sont la plupart du temps surtout utilisées pour l'exploitation forestière et pour la chasse, et n'ont pas vocation à devenir des espaces de loisirs. D'autant qu'en cas d'accident (ex : chute de branches, etc.), la responsabilité des propriétaires se retrouve engagée.

En conclusion, si les forêts privées pourraient parfois permettre de finaliser certains projets d'aménagement de sentiers voulus à l'échelle du territoire, il est aujourd'hui compliqué d'envisager ces dernières comme de potentiels espaces de loisirs à part entière.

2.3.3. Accessibilité, fréquentation et communication

Des modes d'accès et axes de communication réfléchis, mais pas toujours exploités à leur plein potentiel

Plusieurs manières d'accéder aux forêts situées sur la Montagne de Reims s'offrent aux visiteurs.

L'accès routier

La voiture est le mode de transport le plus simple – et certainement le plus utilisé à ce jour – pour accéder aux espaces forestiers. Ces derniers se trouvent en effet le plus souvent éloignés des centre-bourgs, gares, axes pédestres et cyclables.

Du côté des forêts domaniales, un important travail d'amélioration et d'aménagement d'aires d'accueil est inscrit au contrat de projet 2019-2024 du label Forêt d'Exception®. Les travaux prévus sont les suivants :

Aire d'accueil	Accès forêt	Nombre actuel de places de stationnement	Résumé des aménagements prévus dans le cadre du contrat de projet 2019-2024
Aire du Cadran (D951 entre Saint-Imoges et Villers-Allerand).	Accès à la forêt domaniale du Chêne à la Vierge (et jusqu'à la forêt de Germaine et au-delà, selon les sentiers empruntés).	Accueille environ 20 véhicules.	Un meilleur aménagement (pratique et paysager) de l'aire et amélioration des équipements d'accueil et d'information + parking à vélo.
Aire de la Noëlle (le long de la D22 entre Pourcy et Sermiers).	Accès à la forêt domaniale du Chêne à la Vierge.	Accueille environ 20 véhicules.	Parcelle 130 : 3 zones de 12 places de stationnement chaque + 1 PMR. Parcelles 118-119 : 12 places de stationnement. Mobiliers d'accueil et d'information.
Aire du Bûcheron (Germaine).	Accès forêt communale de Germaine et forêt domaniale du Chêne à la Vierge.	Parcelle communale servant de parking non aménagé.	Délimitation de 15 places de stationnement + 1 PMR. Panneau d'information.
Aire de Bellevue (Champillon).	Accès à la forêt domaniale d'Hautvillers.	Voie de circulation et de stationnement parallèle à la route forestière.	Restructuration de l'aire, délimitation de 30 places de stationnement, mobilier d'information.

Aménagements prévus dans le cadre de Forêt d'Exception® pour améliorer les aires d'accueil (Source : Contrat de projet 2019-2024, ONF)

En complément, une aire d'accueil est déjà finalisée (le parking des Rinsillons à Hautvillers – 24 places de stationnement classiques et une pour les PMR), et quatre aires d'accueil existent en forêt de Verzy (parking des Pins - 150 places -, parking des Faux - 80 places -, parking du Mont Sinaï - 50 places - et parking du champ de Vaux). Sur l'ensemble des aires citées ici, des tables de pique-nique ainsi que des panneaux d'information sont à disposition du public.

À certaines périodes de l'année, les aires de stationnement existantes ne suffisent pas à accueillir l'ensemble des véhicules qui s'étalent alors le long des axes routiers. Le projet des aires d'accueil en forêt domaniales vise à mieux répondre à la demande actuelle, mais soulève deux interrogations :

- Au cœur d'un Parc naturel régional « péri-urbain » à proximité directe d'importants bassins de population (Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne) et dans un contexte sanitaire qui suscite un intérêt grandissant du public pour le plein air et les espaces naturels : **ces projets d'aires d'accueil sur les forêts domaniales seront-ils suffisants, quantitativement, pour répondre à la demande future ?**
- Du côté des forêts communales, mis à part l'aire du bûcheron à Germaine, il n'y a pas de visibilité sur les éventuels projets ou réflexion en cours pour l'aménagement ou l'amélioration d'infrastructures d'accueil « routières » des visiteurs. **Faire le lien avec les forêts communales et regrouper l'ensemble des acteurs pour une réflexion à l'échelle du territoire sur le sujet, pourrait s'avérer nécessaire.**

Par ailleurs, si une réflexion est menée sur l'aménagement des aires d'accueil en forêts domaniales, cela n'est pas forcément le cas pour la mise en place d'une signalétique routière globale concernant l'accès aux forêts sur la Montagne de Reims. Une signalétique routière « directe » est bien en place – ou prévue – pour chaque parking, avec un panneau en bord de route **lorsque l'on arrive à hauteur de l'aire. Mais à ce jour, à part à Verzy ou cela est déjà en place, aucun jalonnement ni aucune signalétique routière n'est prévue pour mieux diriger et accompagner les visiteurs vers ces aires – réelles portes d'entrées de la forêt –** à partir des principaux axes routiers ou points de départ « clés » de la Montagne de Reims (ex : villes-portes ou sites « vedettes » du Parc). De plus, les panneaux d'information qui existent déjà parfois sur certaines aires ne donnent pas à voir l'étendue des forêts de la Montagne de Reims pouvant accueillir le public : ainsi, aux Faux de Verzy, les panneaux décrivent l'offre disponible sur place, mais n'incitent pas nécessairement les visiteurs à découvrir les autres forêts. **Il s'agira d'un point à considérer lors de l'aménagement du mobilier d'information sur les nouvelles aires d'accueil, la « diffusion des flux » de**

visiteurs étant l'un des objectifs fondamentaux dans la démarche de Forêt d'Exception® (et peut-être au-delà, pour orienter vers d'autres forêts du territoire).

L'accès ferroviaire

La ligne « des bulles » (TER) traverse la Montagne de Reims et s'arrête dans quatre gares directement situées sur le territoire : Aÿ-Champagne, Avenay-Val d'Or, Germaine et Rilly-la-Montagne.

Chacune de ces gares peut être un point d'entrée sur le Parc naturel de la Montagne de Reims et donc, un accès vers ses espaces forestiers. Cependant, ces dernières sont parfois éloignées des forêts, et nécessitent d'être mieux aménagées pour l'accueil du public et l'information touristique. Cette réflexion est en cours dans le cadre du Plan Paysage du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Deux gares en particulier peuvent être d'ores et déjà ciblées comme idéales pour inviter les visiteurs à utiliser le train comme moyen d'accès aux forêts du territoire :

- La gare de Germaine : La route forestière est située à 50 mètres de la gare et permet, avec un peu de marche, de rejoindre la forêt domaniale du Chêne à la Vierge. L'accès vers la forêt communale de Germaine est également possible. À ce jour, aucune signalétique ni jalonnement n'est en place pour encourager cela.
- La gare de Rilly-la-Montagne : Une ancienne voie romaine permet de relier Rilly-la-Montagne à Germaine à travers la forêt. Il pourrait donc s'agir là d'une proposition à développer, dans le cadre du travail mené autour de la valorisation de la ligne des bulles dans le Plan de Paysage. Cependant à ce jour, la gare de Rilly-la-Montagne ne permet pas, elle non plus, d'obtenir de l'information sur l'accès vers la forêt. Et le sentier cité ici, n'est pas encore un itinéraire pédestre officiel et balisé.



Accès à la Montagne de Reims en train + vélo depuis la gare de Reims (Source : Cyrille Beudot, PNR MR)

L'intermodalité et notamment le transport TER semblent donc être des opportunités pour développer l'accessibilité des forêts sur le territoire du Parc. Pourtant aujourd'hui, peu de visiteurs semblent se rendre en forêt via le train sur la Montagne de Reims, et la réflexion sur l'accessibilité des forêts domaniales du territoire tourne principalement autour d'un projet d'aires d'accueil pour voitures (via le contrat de projet Forêt d'Exception®).

L'opportunité que représente la possible accessibilité en train (ou vélo-train) serait à travailler, et nécessiterait alors une réflexion importante autour des points suivants :

- les aménagements en gare (information),
- les « cheminements » à mettre en place entre les gares et la forêt (itinéraires à baliser, services à proposer – ex location de vélos, etc) : il s'agit de la problématique du « dernier kilomètre » une fois que les visiteurs sont arrivés à la gare,
- des offres incitatives à créer à cet effet,
- des aménagements spécifiques à imaginer en forêt.

Communication en amont

L'accessibilité d'un espace dépend également des informations données aux visiteurs en amont de leur venue sur le territoire. À cet effet, de nombreux outils d'information papier et sites Internet relaient l'information concernant l'offre de loisirs en forêt sur la Montagne de Reims :

- Plusieurs dépliants édités par le Parc et par l'ONF (ex : carte découverte du parc, dépliant sentiers VTT, dépliant de la balade des Faux de Verzy, dépliant du sentier des arbres remarquables, etc.) ;
- Le site internet du Parc naturel régional de la Montagne de Reims ;
- Le site internet de l'ONF (rubrique Forêt d'Exception® en Montagne de Reims).

Le constat est celui d'une multiplication d'outils et de sources d'informations différentes qui ne facilite pas la « lisibilité » de l'offre de loisirs en forêt sur la Montagne de Reims. De plus, comme évoqué précédemment, cette offre s'inscrit dans un contexte plus large à l'échelle du Parc, où le développement des loisirs et du tourisme va au-delà du milieu forestier (ex : randonnée pédestre dans le vignoble, véloroute de la Vallée de la Marne, etc.). Il est donc important de mieux rassembler

l'information disponible concernant l'offre de loisirs en forêt et de mieux l'intégrer à l'ensemble de l'offre touristique de la Montagne de Reims.

Fréquentation et sites majeurs

La fréquentation des forêts sur le Parc de la Montagne de Reims peut essentiellement être estimée grâce aux éco-compteurs positionnés par le Syndicat mixte du Parc en forêt de Verzy au début des années 2010. En 2019, on dénombrait 266 700 visiteurs en forêt de Verzy. À titre de comparaison, la même année, le seul autre éco-compteur présent en milieu forestier sur le Parc (sur le sentier géologique à Mailly-Champagne), dénombrait de son côté 2 000 visiteurs.



Les Faux de Verzy (Source : PNR MR, 2015)

Zoom sur la Forêt de Verzy et les Faux de Verzy

La Forêt de Verzy est un milieu remarquable à plusieurs égards. On y trouve les célèbre « faux » (hêtres tortillards), mais également une Réserve Biologique Dirigée.

Une enquête de fréquentation menée par l'ONF en 1975 montrait que le site des Faux de Verzy était déjà prépondérant en terme touristique sur le secteur. L'attractivité de Verzy et son intérêt patrimonial est une particularité forte du territoire. Ce site fait figure de « vedette touristique » sur la Montagne de Reims et sur l'ensemble de la destination champenoise.

Il s'agissait d'ailleurs d'un des points de départ de la démarche de labellisation Forêt d'Exception® sur le territoire : tirer profit de l'attractivité de ce site reconnu, et inclure dans la démarche les deux autres forêts domaniales à proximité (Chêne à la Vierge et Hautvillers) pour mieux diffuser les flux et ne pas laisser la sur-fréquentation se développer sur Verzy. Comme expliqué précédemment, cette répartition des flux en forêt reste à travailler (ex : renvois entre les forêts via la signalétique et les aménagements, etc).

Le positionnement de la forêt domaniale de Verzy (et des Faux de Verzy) comme site « vedette » des forêts et pour le tourisme sur la Montagne de Reims est donc une évidence. La fréquentation de cet espace est très certainement incomparable à celle des autres forêts, y compris domaniales, du territoire. Il existe même une problématique de sur-fréquentation du site des Faux qui est un site particulièrement fragile. Enfin, c'est également en Forêt de Verzy que se situe le Mont Sinaï, point culminant du territoire (286 m). Un sentier pédestre permet d'y accéder et l'on y trouve une table d'orientation ainsi que des traces du patrimoine militaire de ce site (décrit dans la partie patrimoine culturel du diagnostic). Au regard de ces éléments, le Mont Sinaï ne semble pas être valorisé à sa juste valeur aujourd'hui, compte tenu des aménagements sommaires présents sur ce site. Il s'agit cependant d'un site classé où les aménagements touristiques sont compliqués puisque tout projet nécessite l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

En dehors des éco-compteurs situés en Forêt de Verzy et sur le sentier géologique à Mailly-Champagne, il n'existe pas d'autres données précises concernant la fréquentation en forêt sur le Parc de la Montagne de Reims (quantitativement comme qualitativement). **Le nombre de visiteurs (ailleurs qu'à Verzy et Mailly), leur provenance, pratiques, niveau de satisfaction, seraient autant de sujets d'étude à inclure dans des enquêtes de clientèles afin de mieux comprendre la fréquentation et le profil des personnes découvrant la forêt sur le territoire.**

La perception terrain permet néanmoins de dégager quelques informations clés :

- **La saisonnalité de la fréquentation en forêt** : selon les techniciens forestiers territoriaux de l'ONF, il y a « du monde tous les jours, toute l'année », mais avec d'importants pics de fréquentation évidents au printemps (mai-juin) et à l'automne (septembre-octobre). Les éco-compteurs présents en forêt de Verzy viennent corroborer ce constat.
- Quant au **profil type des personnes accueillies en forêt** sur la Montagne de Reims, selon ces mêmes agents, les visiteurs sont multiples : habitants, touristes, familles, sportifs, retraités, cueilleurs de champignons... Les spécificités qui pourraient se dégager seraient celle d'une fréquentation touristique plus évidente sur la Forêt de Verzy que sur les autres forêts domaniales (Hautvillers et Chêne à la Vierge) ; ainsi qu'une fréquentation familiale plutôt bien développée en forêt d'Hautvillers, avec la présence de sentiers qui se prêtent parfaitement à une découverte pour tous les âges.

2.3.4. Des pratiques de découverte et de loisirs en développement dans les forêts du territoire

La randonnée pédestre est l'activité vers laquelle se tournent une majorité d'aménagements effectués dans les dernières années. Mais d'autres pratiques de découverte et de loisirs en forêt se développent et méritent d'être soulignées.

La randonnée pédestre

Outre les sentiers développés par l'ONF, le Syndicat mixte du Parc ou encore des communes, le principal acteur pour la randonnée pédestre sur le territoire est le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) de la Marne. Son action, ainsi que les principales itinérances pédestres du territoire, sont développées dans la partie « Tourisme » du diagnostic.

Peu de conflits d'usage existent à ce jour autour de la pratique de la randonnée pédestre en forêt sur la Montagne de Reims, si ce n'est sur la thématique de l'exploitation des forêts. Au-delà de la faible acceptabilité sociale des coupes, les techniciens forestiers territoriaux sont parfois amenés à devoir couper des arbres portant des marques de balisage de sentier ; les baliseurs bénévoles du CDRP demandent à ce que l'information leur soit systématiquement transmise lorsque c'est le cas, afin d'être en mesure de maintenir un balisage efficace.

Focus sur la chasse

La chasse, activité forestière indispensable et nécessaire, a pu être désignée par le passé comme une pratique qui gênait de façon récurrente les activités de loisirs sur le territoire. Pourtant à ce jour, **la cohabitation entre chasseurs et promeneurs sur le territoire pourrait faire figure d'exemple dans la région, même si elle n'est pas toujours parfaite.** La mise en place du site des « dates de chasse » (indiquant les dates de chasses par zone sur le Parc naturel régional) a largement contribué à son amélioration. Par ailleurs, afin de répondre aux demandes des chasseurs ainsi qu'aux enjeux sanitaires et sociaux, la Fédération départementale des chasseurs de la Marne et le Parc ont mis en place un programme de gestion par équarrissage des déchets de venaison aux côtés du Groupement d'intérêt cynégétique de la Montagne de Reims. Sur le territoire, 4 points de collectes ont ainsi été créés.

Enfin, il existe actuellement deux **parcs de chasse** sur le territoire de la Montagne de Reims. Ils se situent sur les communes de Germaine (450 ha) et Villers-sous-Châtillon (720 ha). Cette activité attire de nombreux chasseurs d'autres régions dont l'Île de France et de pays limitrophes. L'impact touristique qu'ils ont sur le reste du territoire n'est pas connu.

Enfin, le CDRP est demandeur d'une meilleure coordination entre son action et celles de l'ONF et des pratiquants de VTT en termes d'aménagement de sentiers.

La mobilisation du CDRP pour l'aménagement de sentiers pédestres sur la Montagne de Reims existe de longue date et doit aujourd'hui cohabiter avec les créations d'itinéraires réalisées par l'ONF, mais aussi avec l'apparition de VTTistes de plus en plus nombreux sur le territoire. Ainsi, le CDRP souligne le besoin de mettre en place des pratiques communes et mieux coordonnées quant aux choix faits pour baliser les sentiers. Pour l'instant, ces aspirations de travail en commun n'ont pas abouti. Les derniers sentiers aménagés par l'ONF ont tous fait l'objet d'un balisage par picto créé spécifiquement pour les aménagements en question, chacun de ces parcours disposant tous d'un univers spécifique ; et pour ce qui est des VTTistes, ces derniers sont difficiles à mobiliser collectivement.

Le VTT

La Montagne de Reims offre un cadre naturel attractif pour les amateurs de « sports à sensation » en tous genres. Le VTT fait partie de ces pratiques qui se sont largement développées ces dernières années, et la présence d'une importante surface forestière y a largement participé.

Il est difficile de présenter et de quantifier la pratique du VTT sur le territoire, car comme partout ailleurs des traces « officieuses » sont créées, partagées et utilisées par nombre de pratiquants. Le site « VisuGPX » recense par exemple des parcours au départ de Sermiers et de Rilly-la-Montagne, « Utagawavtt » propose 8 itinéraires sur le massif de la Montagne de Reims, et quant à Strava, la carte mondiale des activités recensées sur le site prouve que le Parc est un lieu largement sillonné par de très nombreux VTTistes. Quoiqu'il en soit, selon le créateur de l'antenne locale du « Mountain Bikers Foundation » qui promeut la pratique durable et responsable du VTT, la Montagne de Reims constitue



La pratique du VTT dans le massif forestier de la Montagne de Reims (Source : Cyrille Beudot, PNR MR)

l'un des spots importants pour le VTT dans la Marne – bien que moins populaire que les secteurs de Saint-Thierry/Cormicy et de Berry/Cernay-les-Reims.

Depuis 2014, le Syndicat Mixte s'est donc attaché à développer 7 sentiers VTT « officiels » et balisés. L'un des objectifs était « d'officialiser » une sélection de circuits afin de rendre la pratique plus responsable et durable (choix d'itinéraires non impactants pour les milieux naturels fragiles, implication des communes et de l'ONF – mise en place d'une convention ONF/Parc –, droits de passage à établir).

D'autres traces « officieuses » continuent d'être utilisées et créées par des VTTistes. **Ainsi, une sensibilisation auprès des VTTistes serait opportune, certaines pratiques peu durables se développant rapidement au sein de la communauté. Par exemple :**

- L'utilisation de palettes en forêt (pour créer des ponts),
- Certaines pratiques compétitives encouragées par les applications sportives (comme Strava et son concept de « King of Mountain »), qui poussent les pratiquants à faire du hors-piste parfois jusque dans des zones à enjeu de protection,
- Et de manière plus marginale, des aménagements « sauvages » et pratiques de balisage « hors autorisation » et peu responsables qui subsistent encore parfois (rubalise restant en place après les événements, peinture et agrafes sur les arbres, balisage à la chaux sur le sol, peinture biodégradable non effacée après les événements, etc).

Le développement du VTT électrique amène également de nouvelles problématiques. Par exemple, de plus en plus de pratiquants peuvent accéder aisément à des zones particulièrement accidentées, dont certains espaces forestiers à enjeux de protection majeurs.

Ainsi, la forte attractivité du territoire auprès des VTTistes doit être appréhendée avec prudence en raison de possibles dérives pouvant découler de cette pratique. Jusqu'à récemment, il était difficile d'échanger avec ces pratiquants, très souvent issus de nombreux clubs différents ou bien d'une pratique individuelle. **Cependant, la création récente d'une antenne locale « Mountain Bikers Foundation – Montagne de Reims », sous la houlette de deux passionnés de VTT avec lesquels le Parc a déjà collaboré pour l'aménagement des sentiers VTT et la mise en place de journées citoyennes « Take care of your trails », représente une opportunité pour poursuivre le travail de sensibilisation et de coordination autour de la pratique du VTT.**

Qui sont les VTTistes ?

Selon une étude européenne menée en 2020 par la « Mountain Bikers Foundation » sur le profil des VTTistes, « le VTTiste » est :

- Le plus souvent âgé entre 36 et 45 ans.
- Majoritairement motivé par l'envie de « profiter de la nature » et « s'évader du quotidien ».
- Passe environ 215 heures par an sur son VTT pour effectuer 83 « rides » en moyenne.
- « Ride » tout au long de l'année, en toute saison.
- Ont un profil de voyageurs et 40% apportent leur VTT durant des vacances.

Dans cette étude, 70% des VTTistes disent rouler sur des traces non officielles « de temps en temps ». Les principales raisons évoquées :

- Ne voient pas le mal / ne connaissent pas les conséquences sur les milieux naturels traversés ;
- Aiment découvrir de nouveaux sentiers, trouvent que l'offre officielle dans leur région est « insuffisante » ou « trop ennuyeuse » ;
- 10% disent ne jamais avoir envisagé qu'il pouvait être « illégal » de rouler sur certaines traces / dans certains secteurs.

Les courses d'orientation

La course d'orientation est une pratique importante sur le secteur. Cette activité s'est développée depuis de nombreuses années sur le territoire de la Montagne de Reims. Elle peut se pratiquer par tout moyen de locomotion, et consiste à retrouver, à une allure plus ou moins libre, un certain nombre de points de contrôle mis en place au préalable sur le terrain, et reproduits sur une carte spécifique.

La Marne bénéficie de l'existence d'un Comité départemental de course d'orientation, et à proximité directe du Parc de la Montagne de Reims, un club de course d'orientation (ASO Sillery) compte de nombreux pratiquants. Les élèves de plusieurs établissements scolaires autour de la Montagne de Reims pratiquent cette activité dans le cadre de leurs études. L'année 2013 a vu également une compétition nationale UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) de course d'orientation se tenir en forêt domaniale de Verzy. Par nature, cette activité associe

la promenade, la randonnée ou la course à une véritable découverte de la nature et des patrimoines. Souvent ponctuelle et organisée sur une période brève, elle nécessite la pose en forêt de balises temporaires équipées de pinces de marquage. Mais elle peut être permanente (comme c'est le cas à Rilly-la-Montagne ou à Verzy), les balises étant remplacées par des bornes. Toute information peut alors être envisagée sur chaque site-étape, de quelque manière que ce soit.

À noter, au sujet de la course d'orientation, qu'au moins un autre acteur du département est positionné sur cette activité : le complexe sportif de Haussimont, au sud du département, à 40 km du Parc.

A l'instar de la course d'orientation, la pratique du « Geocaching » est apparue sur le territoire de la Montagne de Reims il y a quelques années. Associant la recherche de lieux par GPS et découverte des territoires, cette activité apportait une offre de découverte innovante et ludique. Cependant, le Geocaching semble aujourd'hui en perte de vitesse sur le secteur : le site international dédié à cette pratique recense une quinzaine de caches sur la Montagne de Reims (toutes entre Verzy et Louvois).

La pratique de la course d'orientation concerne donc pour l'heure surtout un public associatif et scolaire sur le Montagne de Reims. Elle a pourtant été déclinée en prestation touristique par une entreprise locale, CAP Orientation. Plusieurs communes du Parc ont fait appel à cette société pour la création de parcours ludiques et touristiques intitulés « Curiosity » dans les dernières années (ex : création d'un parcours à Germaine). **Cependant, aucune coordination générale du développement de ces circuits n'a été proposée à l'échelle du Parc. Les parcours créés restent donc parfois trop confidentiels et ne sont pas exploités à leur plein potentiel auprès du public touristique. Une communication commune entre les villages et territoires du Parc développant ce type de produit s'avèrerait être une piste intéressante.**

Perception de la forêt par le grand public

Le développement des pratiques de tourisme/loisirs en forêt soulève de nombreuses lacunes quant à la connaissance du rôle de la forêt par le grand public. On peut notamment parler :

- Du peu de connaissances d'un grand nombre de visiteurs du fait que la forêt n'appartient pas à « tout le monde », et que le passage dans certaines parcelles peut légitimement être soumis à autorisation voire totalement interdit,
- De la croyance que la forêt est un lieu « sanctuarisé » et totalement dédié à la promenade et à la contemplation : la fonction économique de la forêt est peu connue et mal comprise. À cet effet, le contrat de projet de Forêt d'Exception® prévoit la création d'un groupe de travail sur le sujet de l'acceptabilité sociale des opérations sylvicoles,
- De la difficulté à concevoir l'impact conséquent que peuvent avoir certaines pratiques, pourtant d'apparence « inoffensives », pour les milieux fragiles et les sols argileux des forêts de la Montagne de Reims. C'est par exemple le cas du tourisme équestre, évoqué dans la partie tourisme, qui nécessite une réelle réflexion sur le type de milieux traversés par d'éventuels futurs projets de circuits dédiés à ces pratiques.

Un important travail de sensibilisation doit être mené autour de ces thématiques, pour garantir la meilleure cohabitation possible des différentes pratiques en forêt (fonction économique, pratiques de tourisme et de loisirs, chasse, etc.).

Les manifestations sportives et culturelles

Les manifestations sportives

Environ 80 manifestations sportives autorisées se déroulent sur le massif forestier de la Montagne de Reims chaque année. L'ONF ainsi que le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, sont sollicités par la Préfecture pour émettre un avis sur ces demandes d'autorisation lorsque celles-ci traversent plusieurs communes. Il s'agit, la plupart du temps, de randonnées ou de courses de type « trail ». Souvent récurrentes sur les mêmes zones, ces manifestations représentent plus de 20 000 participants par année et se concentrent essentiellement sur une période allant d'avril à octobre.

Parmi les manifestations sportives les plus emblématiques, on peut citer le « Trail des Tordus », les « Virades de l'Espoir », ou encore la « Scolarando », organisée par le CDRP et qui vise à faire découvrir la randonnée pédestre aux enfants.

Un guide à destination des organisateurs de manifestations sportives a été édité par le Syndicat mixte du Parc en 2014. Systématiquement transmis lors d'une demande d'autorisation, ce document partage des conseils et bonnes pratiques pour la tenue d'un événement respectueux des milieux naturels sur la Montagne de Reims. Sa mise à jour est prévue dans le cadre du nouveau contrat de projet « Forêt d'Exception® en Montagne de Reims 2019-2024 », afin d'actualiser son contenu et d'y intégrer des préconisations plus adaptées aux particularités des milieux forestiers, qui attirent bon nombre d'événements.

Certaines problématiques, en lien avec les manifestations sportives, subsistent à ce jour :

- Les manifestations « sauvages » : il en existe encore, parfois, sur le territoire. Certains organisateurs de manifestations ou de sorties de groupes ne font pas de démarche de demande d'autorisation auprès de la Préfecture. (Il n'est cependant pas possible de quantifier le nombre de sorties annuelles que cela peut concerner).
- Les manifestations se déroulant sur une seule commune : les organisateurs peuvent dans ce cas se contenter d'une demande d'autorisation auprès du maire. Le Syndicat mixte du Parc et l'ONF ne sont donc pas toujours informés.
- Certaines manifestations, bien que déclarées, ne respectent pas le cadre imposé et nécessitent alors l'intervention de la police de l'environnement (notamment sur des manifestations concernant des loisirs motorisés).
- Les problématiques de « mauvais balisage » (ex : peinture biodégradable non adaptée et qui perdure dans le temps si on ne l'efface pas après l'événement), ou de « non débalisage » après les manifestations, les clubs ne faisant pas toujours l'effort d'enlever les balises une fois leur événement terminé.

L'une des pistes pour poursuivre le travail engagé par les acteurs (notamment l'ONF et le Parc) autour de l'impact des manifestations sportives sur les milieux naturels, pourrait être de mener des actions de sensibilisation auprès des clubs et organisateurs. Sans pouvoir répondre à toutes les problématiques, la sensibilisation permet d'aller sur un terrain complémentaire à l'aspect « réglementaire » (avec les avis simples), et de créer du lien avec les organisateurs pour « convaincre » et non pas « contraindre ». En complément, les représentants de l'antenne « Montagne de Reims » de la Moutain Bikers Foundation, ont récemment proposé au Parc de mettre en place des « kit de balisage temporaire et responsable ». D'autres Parcs, tel que

celui des Ardennes, par exemple, mènent ce type d'action dont le Parc de la Montagne de Reims pourrait s'inspirer.

Les manifestations culturelles

Il s'agit là d'un phénomène émergent dans les forêts de la Montagne de Reims, mais qui ne demande qu'à se développer.

Parmi les manifestations culturelles se déroulant (ou s'étant déroulé par le passé) en forêt sur le territoire du Parc, citons par exemple :

- La sortie annuelle « Un jour en Forêt d'Exception® » : une randonnée guidée et gratuite en forêt domaniale accueillant environ 50 personnes à chaque édition depuis 2016. Cette sortie est proposée conjointement par l'ONF et le Syndicat mixte du Parc, et permet d'aborder des éléments patrimoniaux et culturels liés à la forêt. La sortie prévue en 2020, reportée en raison du contexte sanitaire lié au Covid, prévoyait par exemple une lecture de paysages autour de la forêt d'Hautvillers.
- Les « Sentiers d'Art et Ciné », organisés par l'Association Sportive et Culturelle de Sermiers sur le parking de la Noëlle en juillet 2019. Il s'agissait d'un « mini-festival » se déroulant sur une soirée avec des diffusions de films, des expositions, spectacles de marionnettes, « light painting », petite restauration... Cette première édition avait réuni environ 150 personnes et le projet était d'en faire un événement annuel. Malheureusement, elle n'a pu se tenir en 2020 en raison de la COVID19.

En 2018, la forêt domaniale de Verzy a accueilli plusieurs représentations du spectacle « La forêt des âmes ». Ce projet participatif clôturait la résidence « Par les communes » menée depuis 5 ans sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims dans le cadre de la commémoration de la Grande Guerre. Cette résidence a permis au Parc et à la Compagnie Le Diable à 4 Pattes de se présenter dans les différentes communes avec plus de 200 habitants bénévoles qui jouaient ces représentations.

Zoom sur : les événements nocturnes

L'ONF souligne qu'il existe une forte demande de la part d'organiseurs pour la tenue d'événements nocturnes.

Très souvent, pour des demandes de manifestations sportives nocturnes, la réponse apportée est négative, car celles-ci ont vocation à se dérouler sur de larges zones avec un nombre important de participants, la plupart du temps en pleine période de reproduction des animaux.

Cependant, les expériences passées dans le domaine culturel, avec des manifestations ponctuelles et localisées sur un emplacement bien défini, ont prouvé qu'il était possible de développer un événementiel en soirée sur la forêt. Les quelques propositions qui ont pu être testées ont toujours rencontré leur public, et certaines pourraient s'installer de manière durable pour devenir de vrais rendez-vous annuels (ex du Sentier d'Art et Ciné).

Offre de médiation et sorties guidées

La promenade « individuelle » (familles, amis, personnes seules) et sans objectif sportif est, évidemment, une raison importante de la présence de visiteurs en forêt sur le territoire de la Montagne de Reims. Cela peut simplement être pour profiter du cadre naturel ressourçant des lieux, tout comme dans un objectif de mieux connaître le patrimoine des forêts. À cet effet, plusieurs propositions existent.

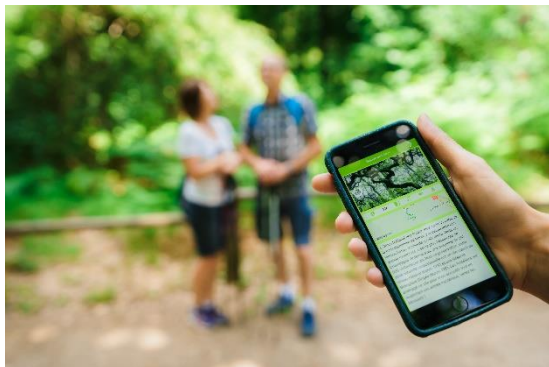
L'offre de médiation « classique »

Sur certains sentiers aménagés en forêts, on retrouve des panneaux d'interprétation présentant des aspects naturels ou historiques de ces espaces. C'est par exemple le cas du sentier de découverte géologique aménagé par le Parc à Mailly-Champagne, ou encore du sentier du Pic Noir aménagé par l'ONF en forêt d'Hautvillers (avec des aménagements plus ludiques), pour n'en citer que quelques-uns.

Les projets se traduisant par de telles installations en forêts communales sont plus rares, car ils représentent des investissements importants (installation de panneaux et entretien). Ponctuellement, des financements peuvent être obtenus pour réaliser des installations de panneaux sur des forêts communales ou privées (ex : via Natura 2000) et ces projets sont alors accompagnés par le Parc. Mais il est difficile d'avoir une bonne coordination ou une vision globale « de territoire » pour ces projets, qui voient

le jour plutôt ponctuellement et indépendamment les uns des autres à l'heure actuelle.

Les outils de médiation numériques



Application mobile « En Forêt de Verzy »
(Source : Cyrille Beudot, PNR MR)

En parallèle, plusieurs applications mobiles se sont développées ou bien sont en cours de développement pour accompagner la découverte de la forêt par les visiteurs. L'ONF fût la première à mettre en place ce type d'outil sur le territoire, avec son application mobile « En Forêt de Verzy » pour la découverte de cet espace forestier exceptionnel. Ce support apporte des informations pertinentes pour l'ensemble des visiteurs, mais aussi

pour les personnes avec un handicap visuel ou auditif. L'application doit être téléchargée avant d'arriver en forêt, le secteur de Verzy n'étant pas couvert par le réseau. En 2020, la commune de Villers-Allerand a développé de son côté une application intitulée « Forest Fun », pour accompagner la découverte d'un sentier ludique mis en place sur la forêt communale. Enfin, un autre projet est en cours du côté de l'ONF avec la création d'un jeu de piste sur la forêt du Chêne à la Vierge, via l'application mobile « Explore Games » de la société Atelier Nature (sortie prévue en 2021). Considérant que les applications mobiles se développent extrêmement facilement, mais sont, de manière générale, peu téléchargées par les touristes et visiteurs, on peut se questionner sur la multiplication d'applications indépendantes les unes des autres. **Il serait bénéfique d'engager une réflexion autour d'un possible « regroupement » des outils numériques accompagnant la découverte des forêts sur le territoire du Parc.**

Les sorties guidées

Sur le territoire, peu d'acteurs privés sont présents sur le créneau des sorties guidées et accompagnées en forêt. À l'heure actuelle, des sorties sont proposées :

- Par les agents du Syndicat mixte du Parc :

- via le pôle « éducation à l'environnement » (auprès des écoles, MJC, etc.), avec une centaine de journées par an ;
- via d'autres chargés de mission du Parc auprès du grand public grâce à des sorties thématiques et gratuites proposées ponctuellement dans « l'Agenda du Parc ».

Ces sorties peuvent parfois être proposées en partenariat avec l'ONF.

- Par l'ONF :

- lorsque les établissements scolaires en font la demande directement auprès des agents ;
- lors de manifestations nationales ou locales telles que la Journée Internationale de la forêt ou la semaine du développement durable ;
- ou encore de manière payante pour des entreprises ou associations qui en font la demande, par exemple dans le cadre de séminaires (prestations payantes, environ 3 à 4 par an).

Une récente recherche effectuée par l'ONF sur l'offre « privée » de sorties guidées sur le territoire a permis de constater que celle-ci est presque inexistante. Quelques personnes isolées et se présentant comme « guides nature » font la promotion de « visites » via Facebook, cependant, il n'est pas possible d'en savoir plus quant à leur niveau de professionnalisme dans ce domaine et sur la qualité des informations transmises concernant la forêt.

Il est surprenant de voir que ce type d'activité ne s'est jamais développé de manière sérieuse et importante, malgré, notamment, la présence d'un site forestier particulièrement attractif et touristique (Les Faux de Verzy). Il serait intéressant de mieux comprendre cette faible activité de visites ou autres prestations touristiques privées en milieu forestier sur la Montagne de Reims (existence d'une offre publique via l'ONF et le Parc, territoire tourné majoritairement vers l'œnotourisme, forêt non perçue comme un atout pour le tourisme...).

Il est tout de même à souligner que début 2021, un important voyageur national, organisateur de séjours de tourisme équestre, a sollicité le Parc de la Montagne de Reims. Ayant pour projet d'organiser deux séjours avec une quinzaine de cavaliers à l'été 2021, les guides professionnels travaillant pour cette société cherchaient à identifier des itinéraires et possibilités pour faire découvrir les forêts du territoire dans ce cadre. Ce projet intéressant se heurte à la difficulté d'accès aux forêts

domaniales, où les possibilités sont cadrées par une convention nationale, et à l'absence de circuit officiel de tourisme équestre sur le territoire (déjà évoqué dans la partie tourisme du diagnostic). Ce type d'opportunité qui se présente, mais auquel il est difficile de répondre, démontre un besoin de concertation des acteurs locaux sur l'ouverture à certaines pratiques et la réactivité à répondre à l'intérêt exprimé par des acteurs privés.

Autres pratiques

En complément, d'autres pratiques se sont développées autour de l'accueil de visiteurs dans les forêts du Parc de la Montagne de Reims.

La cueillette de champignons et de plantes

Comme partout ailleurs en France, la cueillette des champignons connaît une popularité grandissante et attire un nombre important de visiteurs à l'automne dans les forêts de la Montagne de Reims.

À ce sujet, le diagnostic « social et tourisme » de la CFT réalisée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional soulignait :

« Notre territoire a des potentialités pour les produits non forestiers ligneux comme :

- la cueillette de champignons.
- le développement des truffières : Truffière de Matougues. Nos essences locales (noisetier, charmes et hêtres) et le taux d'humidité sur notre territoire, permettent le développement des truffes d'automne.
- le développement des essences mellifères comme le chêne et bien d'autres pour créer une filière apicole en forêt. »

En ce qui concerne la cueillette de plantes, il faut souligner la présence sur le territoire du Parc d'une productrice de tisanes, mélanges en vrac, pastilles et aromates issus de cueillettes locales en milieu naturel.

Ce type d'activité a encore été assez peu exploité sur le plan touristique, mais laisse entrevoir un potentiel pour valoriser la notion d'agro-tourisme / agri-tourisme sur le territoire, en lien avec le Plan Alimentaire Territorial piloté par le Parc naturel régional sur le Triangle Marnais. Il existe une opportunité de réaffirmer le rôle de la forêt dans certaines productions agricoles et artisanales locales afin que le territoire de la Montagne de Reims affirme sa singularité vis-à-vis d'autres destinations.

Le bivouac

Le bivouac est une activité pour laquelle le Syndicat Mixte du Parc constate une demande (sollicitations de touristes auprès de l'accueil à la Maison du Parc).

Les agents forestiers de l'ONF indiquent constater parfois la présence de randonneurs faisant du bivouac en forêt, ou bien en retrouver les « vestiges » (feu, déchets, etc).

Le Syndicat Mixte du Parc étudie la possibilité de développer des sites dédiés au bivouac sur le territoire, dans le cadre d'un projet « Interparc » réunissant les 6 PNR du Grand-Est. Cependant, pour l'heure, cette réflexion n'en est qu'à ses débuts, et sur les 2 sites pré-identifiés sur la Montagne de Reims, un seul se situe en milieu forestier.

Tendances et nouvelles pratiques

Le diagnostic social de la CFT fait état du constat suivant :

« En France, chaque année, +700 000 millions de visites sont enregistrées en forêt (soit 22 personnes par seconde). Ces résultats témoignent de l'importance des forêts comme levier de développement économique, mais également comme lieu de bien-être. De nouvelles activités pourraient être développées sur l'ensemble du territoire comme des activités d'accrobranche (1 structure présente à Verzy), de sylvothérapie (les bains de forêts), des randonnées nocturnes... ».

Il convient de citer que le **parcours d'accrobranche** situé à proximité de la forêt domaniale de Verzy va jusqu'à proposer une dégustation dans les arbres avec la présence d'un « Perching Bar ». Cette offre originale semble avoir trouvé son public.

En ce qui concerne les **randonnées nocturnes**, l'association « Le Cerf à Trois Pattes » (dans la commune de Germaine) a organisé dans les dernières années plusieurs sorties de ce type, qui ont rencontré un grand succès auprès du public local.

En revanche, sur la thématique de la « sylvothérapie » et du bien-être, nous n'avons pas recensé à ce jour d'acteur (public ou privé) s'étant positionné sur cette activité localement. Pourtant, dans d'autres Forêts d'Exception® et d'autres Parcs naturels régionaux, la sylvothérapie, les bains de forêts et les activités de bien-être sont en pleine expansion.

L'innovation et le développement de nouvelles pratiques doivent donc réussir à trouver leur place en forêt sur le territoire de la Montagne de Reims. Cela permettrait d'affirmer de manière encore plus marquée l'importance des loisirs et du tourisme en forêt, au-delà de la pratique d'activités sportives de plein air (randonnée, VTT, etc),

déjà bien installée, mais que l'on retrouve partout ailleurs en France et qui ne permet pas à la destination de se distinguer.

Cependant, l'innovation ne peut se faire que sous la houlette d'acteurs tels que le Parc ou l'ONF. Souvent, le développement d'activités innovantes passe surtout par une meilleure implication (voire l'installation) d'acteurs associatifs ou privés. C'est le cas ici avec l'exemple des expériences passées de randonnées nocturnes, ou bien de l'événement culturel nocturne « Les sentiers d'Art et Ciné », tous proposés par des associations locales. En parallèle, l'offre insolite d'accrobranche et de « Perching Bar » a pu être développée par un acteur privé.

L'enjeu est donc d'offrir les conditions, localement, pour impulser et encourager le développement d'activités innovantes sur le territoire du Parc, que cela soit en forêts domaniales, communales, voire privées lorsque le contexte le permet. Dans ce cadre, la préoccupation d'une conciliation exemplaire entre les différentes pratiques de loisirs, la préservation des milieux et l'activité économique se déroulant en forêt, doit évidemment rester au cœur des ambitions des acteurs du territoire.

2.4. Circulation des engins à moteur

Le contexte péri-urbain qui caractérise le Parc de la Montagne de Reims, son massif forestier au sein d'une immense plaine agricole, induit une forte fréquentation des espaces naturels par tout type d'utilisateurs et notamment les engins motorisés.

2.4.1. La réglementation

D'après l'article L362-1 du code de l'environnement, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, dans l'objectif d'assurer la protection des espaces naturels.

Les Chartes de parc naturel régional définissent des orientations ou prévoient des mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux identifiés sur les plans des Chartes de Parc, pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. À l'échelle communale, le maire a également la possibilité de réglementer l'accès à certaines voies ou secteurs de sa commune pour des motifs environnementaux.

Ainsi sur l'ensemble du territoire, les usagers peuvent se déplacer librement uniquement sur les voies ouvertes à la circulation publique. Le Parc n'a pas vocation à favoriser le développement des activités de loisirs utilisant des véhicules à moteur. Dans ce cadre, il encourage les communes à mettre en place des arrêtés municipaux interdisant le passage d'engins motorisés au sein des espaces naturels sensibles. Il accompagne ces pratiques lorsqu'elles existent et s'attache à informer les pratiquants et à les orienter vers des pratiques plus respectueuses du patrimoine naturel et des autres usagers.

Dans le cadre de leur adhésion à la Charte « Objectif 2020 » en cours de révision, les communes ont pris certains engagements :

- **ne pas autoriser dans le règlement d'urbanisme la possibilité d'implanter de nouveaux terrains** destinés à la pratique permanente de sports motorisés, ou sources de nuisances sonores importantes,
- **suivre l'avis du Parc sur les demandes d'autorisation de manifestation** mettant en œuvre des véhicules motorisés, lorsque l'itinéraire proposé est de nature à porter atteinte au milieu naturel ou être incompatible avec d'autres activités de loisirs (randonnée pédestre, VTT...),

- **confier à leurs délégués communaux la mission de veille sur les nuisances** observées liées à la pratique des sports motorisés dans les espaces naturels et porter leurs observations à la connaissance du Parc.

2.4.2. La pratique sur le territoire

Il existe seulement 4 clubs de motocross, quad ou 4x4 sur le territoire du Parc. Le club TTCC 4x4 de Chaumuzy réalise chaque année des évènements (Trials, entraînements) à destination de loisirs motorisés sur un terrain privé clôturé. Il existe également un site pour faire du karting sur la commune de Belval-sous-Châtillon. **Aucun autre site dédié « officiellement » à la pratique des loisirs motorisés** (terrain de motocross ou aménagé) n'est en activité sur le territoire du Parc à l'heure actuelle. Cependant, de nombreux pratiquants parcourent le territoire sans faire partie d'un club ou participent à des évènements organisés par des clubs extérieurs au territoire (motoclub d'Épernay par exemple).

Il semble cependant que la fréquentation (nombre de jours) ait diminué depuis quelques années. En l'absence de comptabilisation, celle-ci reste néanmoins difficile à estimer, mais la **constatation de traces/dégâts sur les chemins forestiers et les plaintes des usagers ou des élus**, donnent quelques indications. Toutefois, l'absence de remontées peut s'expliquer par l'absence ou diminution de la fréquentation ou par un manque de transmission de ces observations au Parc naturel régional.

L'ensemble des départs d'itinéraires de randonnées sont accessibles et permettent de se stationner grâce à la présence de plateformes ou de parkings. Il n'est donc pas nécessaire d'emprunter les espaces naturels pour y accéder.

Quelques années auparavant, des 4x4 venant de Belgique étaient observés régulièrement sur le territoire ; cette activité semble disparaître. Aucun témoignage n'a été recueilli depuis 5 ans. Cependant, des 4x4 immatriculés dans la Marne ont été observés en 2020 et 2021 dans les forêts sur les communes de Sacy et de Courtagnon.

Les activités motorisées se pratiquent principalement sur la partie sud du massif forestier au niveau des chemins ruraux argileux, privés ou encore des sentiers pédestres (GR, PR...). Au nord, **plusieurs arrêtés ont déjà été pris pour les limiter**.

2.4.3. Encadrement des pratiques sur le territoire du Parc

Quatorze communes ont pris des arrêtés municipaux réglementant la circulation des engins motorisés sur des chemins de randonnée comme à Trépail, Germaine, Saint-Imoges, Ludes, Verzy, Verzenay, Serriers et Mailly-Champagne. Seuls les ayants droits (chasseurs, exploitants, propriétaires) sont autorisés à utiliser ces chemins dans le cadre de la gestion cynégétique, sylvicole ou de l'entretien des sentiers pédagogiques. D'autres arrêtés sont en réflexion sur d'autres communes du territoire.

Les risques de conflits sur leur territoire, le coût du matériel et de leur implantation freinent l'avancée des communes sur cette thématique, d'autant plus que certaines barrières sont rapidement endommagées et que l'arrêté n'est pas respecté. Un soutien des services de la police de l'environnement et de la gendarmerie est demandé pour dresser des constats et des procès-verbaux. Cependant, même si cette demande a été entendue, il semble difficile aux services de police d'assurer une veille constante en forêt, pour prendre les fautifs sur le fait. Le temps qu'ils soient informés et qu'ils se déplacent sur le site, les personnes à appréhender ne sont déjà plus sur le secteur.

Un **« guide pratique des loisirs motorisés en milieux naturels »**, élaboré en 2013 par le Syndicat Mixte du Parc, donne toutes les bases de la réglementation à ce sujet et permet d'accompagner les communes dans leurs démarches. Diffusé à la maison du Parc, lors des avis émis par le Parc sur les manifestations sportives, il sert également à informer l'ensemble des pratiquants de la réglementation applicable au sein des espaces naturels. Pour finir, un plan de circulation a été réalisé en interne en 2013, il nécessite aujourd'hui une mise à jour. Il sert d'outil pour accompagner les communes sur la prise d'arrêtés municipaux.

Le Parc émet des avis sur l'ensemble des manifestations déclarées à la Sous-préfecture d'Épernay en charge de cette compétence. Les manifestations déclarées, utilisant des engins motorisés, ont lieu sur route.

Cependant, chaque année, quelques **événements non déclarés** sont organisés sur le territoire. Plusieurs centaines de participants empruntent ainsi des chemins traversant l'un des sites Natura 2000. Dans ce cadre, la clause filet s'applique et l'organisateur est dans l'obligation de remplir une évaluation d'incidences simplifiée. Cette clause apporte la possibilité de soumettre à une Évaluation d'incidences Natura 2000, à titre exceptionnel, une activité absente des listes nationales et locales risquant de porter atteinte aux objectifs de conservation de sites Natura 2000. Depuis 2013, chaque année, des échanges sont menés avec les organisateurs de ces manifestations sportives/concentration récurrentes afin de modifier le tracé

traversant des zones à enjeux. Les agents de l'État, Office Français de la Biodiversité et les services de la Sous-préfecture, s'impliquent depuis plusieurs années avec le Parc pour faire respecter la réglementation (Evaluation d'incidence Natura 2000, déclaration...). Dans ce cadre, des réunions avec l'organisateur de la manifestation sont réalisées, des agents sont postés sur les sentiers de randonnées lors de l'événement pour assurer le respect de la réglementation et des prescriptions.

2.4.4. Les impacts de la fréquentation sur les espaces naturels

Le passage de ces engins induit une **forte dégradation des chemins argileux et des habitats d'espèces**, ce qui peut entraîner notamment une réduction des populations d'amphibiens voire la destruction d'espèces protégées lorsque les ornières sont occupées. S'il est difficile d'estimer la place des loisirs motorisés sur le territoire, il est toutefois possible d'identifier des **secteurs sensibles**. Il s'agit principalement des sites Natura 2000, des ZNIEFFs ainsi que les milieux humides qui sont moins résistants au tassement des sols entraîné par le passage d'un véhicule.

Les secteurs actuellement concernés par des loisirs motorisés se situent en lisière et au sein des boisements :

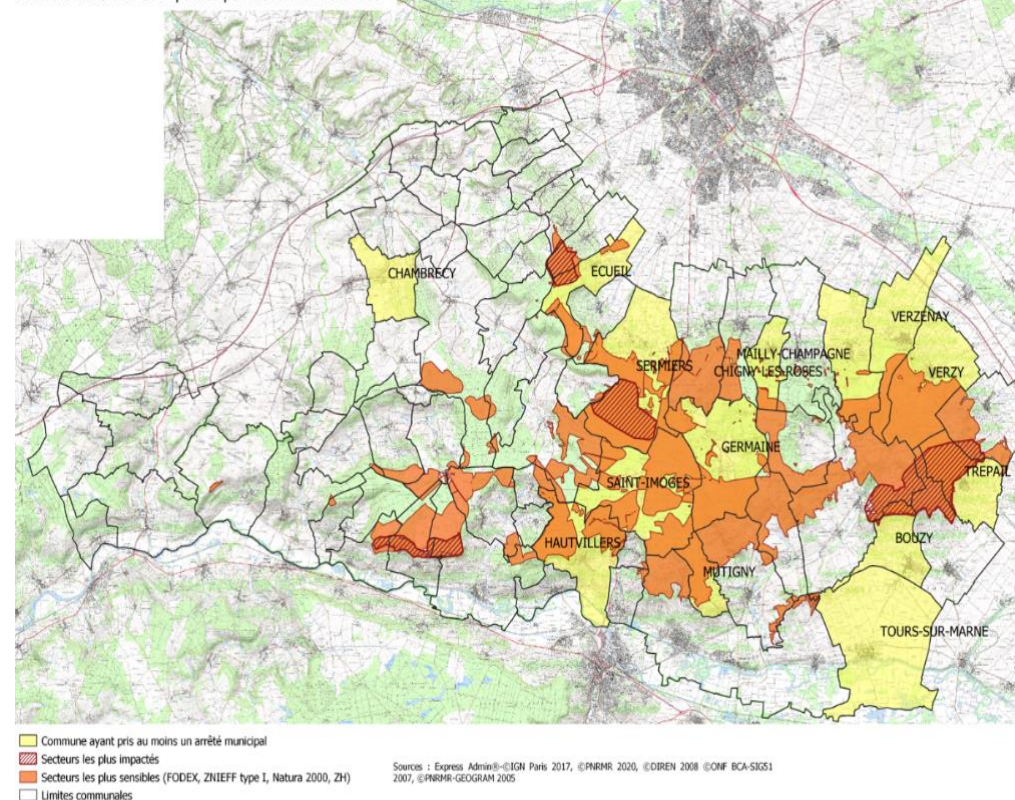
- de la Forêt domaniale du Chêne à la vierge ;
- des deux sites Natura 2000 notamment à Damery, Trépail, Bouzy, Ambonnay ;
- des communes de Sacy et de Villedommange.

Les zones à enjeux sur le territoire représentent les zones concernées par une fréquentation des loisirs motorisés. C'est particulièrement le cas des sites Natura 2000 sur lesquels des motocross et des quads sont observés, en pleine période de reproduction des espèces. La prise de nouveaux arrêtés réglementant la circulation des engins motorisés a donc été encouragée, mais ne s'est pas concrétisée sur l'ensemble des communes concernées.

Aucune diminution de fréquentation n'est observée sur certaines communes malgré la prise d'arrêtés (Trépail par exemple). Jusqu'à présent aucun PV n'a été établi sur ces secteurs. Hormis sur les communes très concernées comme Trépail, peu de témoignages d'usagers ont été déplorés concernant le partage de l'espace entre les randonneurs/VTIstes et les engins motorisés.

En plus de dégrader les chemins et certains habitats, la nuisance sonore créée par ces engins peut entraîner un dérangement de la faune, des riverains et des randonneurs présents au sein du boisement. Pour la faune, ce dérangement peut devenir très problématique en période de reproduction. À ce jour, l'impact réel de cette pratique n'est pas apprécié.

Secteurs sensibles et impactés par les loisirs motorisés



2.4.5. Nouvelles pratiques en développement

En parallèle, **la présence d'engins à « moteur » électrique se développe**. Bien que bénéficiant d'une image plus positive auprès du grand public, ces machines peuvent également avoir un impact important sur des milieux aussi fragiles que les forêts. Cela peut notamment concerner les gyropodes, VTT électriques ou encore trottinettes électriques. Ces engins ont pour point commun d'être relativement lourds, et le plus souvent à « deux roues motrices ». Pour l'ONF, il existe un flou juridique car ces engins sont « à moteur » et ne devraient alors potentiellement pas être autorisés à circuler sur les sentiers. Or, le développement de ces pratiques s'accélère. En 2020, un prestataire privé (« Trott'in Champ ») a débuté une activité de location de trottinettes électriques sur le territoire avec un nombre très important d'engins, dont certains ont été mis à disposition de la commune de Bouzy sur le sentier VTT aménagé par le Syndicat Mixte du Parc. Enfin, certains VTTistes disent également constater la présence de « nouvelles motos électriques » sur les sentiers.

Il devient donc important de clarifier la position des acteurs quant à la présence et au développement de ces « nouveaux engins à moteurs » sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. S'il est évident que certains secteurs de la forêt ne peuvent s'ouvrir à ce type de pratiques (ex : les Faux de Verzy où des gyropodes ont déjà été verbalisés par le passé), une interdiction de « tout, partout » n'est certainement pas la voie la plus efficace. Le Syndicat Mixte du Parc, avec les

communes et les partenaires devraient donc définir ensemble les futures orientations et règles qui seront émises vis-à-vis du partage de l'espace pour l'ensemble des pratiques, dont celles des engins à « moteur » électrique.

2.5. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
<p>Forêt</p> <p>Plus de 50% de la surface forestière est concernée par un document de gestion durable.</p> <p>La démarche Forêt d'Exception®, engagée depuis 2011, a permis de renforcer les pratiques de gestion en faveur de la biodiversité et le paysage dans les 3 forêts domaniales.</p> <p>Plus de 1500 ha de forêt privées, de 10 à 25 ha, sont sans dispositif de gestion. Le morcellement du massif forestier (beaucoup de parcelles et beaucoup de propriétaires) ne facilite pas la gestion durable de la forêt.</p>	<p>L'excellence des dispositifs de gestion durable des forêts publiques et privées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renouvellement et la valorisation du label Forêt d'Exception® pour les 3 forêts domaniales et la poursuite des démarches engagées en faveur des patrimoines du territoire ; • l'amélioration des pratiques de gestion en faveur de la biodiversité et du paysage dans les 26 forêts communales (dans le sillage des démarches engagées en forêt domaniale) ; • l'augmentation des surfaces forestières privées dotées d'un dispositif de gestion (ex : CBPS/CBPS+) alors qu'elles ne sont pas tenues d'être dotées d'un PSG, (notamment pour « compléter des massifs homogènes »). 	<p>Toutes les forêts domaniales.</p> <p>Toutes les forêts communales.</p> <p>Toutes les forêts privées, mais principalement au centre et à l'est du territoire.</p>
<p>Surabondance de gibier et notamment de cerf sur tout le massif, notamment les communes de Saint-Imoges et Germaine.</p> <p>Populations importantes de cervidés et de sangliers qui engendrent des dégâts (dans les cultures pour les sangliers et sur les ligneux pour les cervidés).</p>	<p>L'équilibre sylvo-cynégétique en lien avec la gestion des peuplements forestiers et la régulation du gibier via l'attribution des prélèvements.</p> <p>La préservation des écosystèmes forestiers remarquables (zones humides, ourlets, etc.).</p>	<p>Toutes les forêts.</p> <p>Certaines zones à enjeu fort comme les communes de Saint-Imoges et Germaine.</p>
<p>Une grande diversité d'essences, mais un état sanitaire des peuplements de plus en plus préoccupant dans un contexte de dérèglement climatique (dépérissement, stress hydrique, attaque d'insectes, ...). Des coupes de renouvellement avec un impact sur les paysages. Des habitants et des visiteurs qui s'interrogent sur les évolutions des peuplements.</p>	<p>La conciliation des 3 fonctions majeures de la forêt avec l'évolution des peuplements forestiers dans un contexte de dérèglement climatique.</p>	<p>Toutes les forêts.</p>

<p>Une grande diversité d'habitats forestiers.</p> <p>Très peu d'espaces forestiers « protégés » : 2 Réserves Biologiques Dirigées (Faux de Verzy et Mares de Verzy).</p> <p>Un grand Site Natura 2000 de plus de 1 600 ha.</p> <p>Une trame de vieux bois en cours de développement.</p> <p>Des « spots de biodiversité », au centre et à l'est du territoire (ZNIEFF de type I), sans dispositif et sans « forêts gérées ».</p>	<p>La cohérence du niveau de protection de la biodiversité forestière avec les objectifs nationaux de renforcement des aires protégées de protection forte (atteindre 10% de protection forte des forêts métropolitaines de l'État d'ici 2030).</p> <p>Une plus grande prise en compte de la biodiversité forestière dans les pratiques de gestion, au regard des objectifs de production sylvicole.</p>	<p>Forêts domaniales.</p> <p>« Spots de biodiversité » forestiers au centre et à l'est.</p>
<p>Cf. Diagnostic FILIÈRE BOIS – ÉCO de la Charte Forestière Territoriale du Triangle Marnais.</p>	<p>La valorisation économique de la ressource forestière locale et les entreprises locales à l'échelle du Triangle Marnais.</p> <p>La structuration de la filière bois local pour créer de la valeur-ajoutée sur le territoire.</p> <p>Le développement de nouveaux leviers économiques pour augmenter la création de la valeur ajoutée sur le territoire.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Accueil du public en forêt</p> <p>Mauvaise connaissance des visiteurs (tourisme et loisirs), de leurs pratiques (notamment en forêt), ainsi que de leur niveau de satisfaction concernant l'offre du territoire ainsi que leurs attentes.</p>	<p>La connaissance de la fréquentation et des pratiques de tourisme et de loisirs sur le territoire.</p>	<p>Par ordre de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En forêts domaniales ; • En forêt de manière générale ; • Sur les sentiers « pratiques sportives en plein air » (randonnée, vélo, VTT...) ; • Sur les autres espaces de tourisme et de loisir du territoire.

<p>La démarche Forêt d'Exception® a permis d'initier une dynamique de développement tourisme/loisirs en forêts domaniales. Cette démarche d'excellence doit venir inspirer les forêts communales où un besoin de coordination et de cohérence entre les projets d'accueil du public se fait ressentir.</p> <p>La Charte Forestière de Territoire a l'ambition de dépasser le cadre des forêts domaniales.</p>	<p>La diffusion des démarches « d'excellence » d'accueil du public entre les forêts domaniales et communales.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p> <p>En priorité sur les forêts communales reliées à la Ligne des Bulles (TER) pour engager par la même occasion un travail d'accessibilité des forêts en train.</p>
<p>L'offre « forêt » est difficile à appréhender pour les touristes (plusieurs forêts, complexité de l'information disponible sur l'accès et les sentiers, etc).</p> <p>Des aires d'accueil, mais pas de signalétique routière envisagée en direction de ces aires, et des interrogations sur la capacité de ces aires à faire face à la fréquentation en hausse des forêts.</p> <p>Peu de réflexion autour de l'accessibilité « train » ou « train+vélo » des forêts du territoire.</p> <p>Des outils de communication « éparpillés » sur l'offre de loisirs en forêt (dépliants ONF, Parc, etc), des partenaires en demande d'outils clairs qui rassemblent l'offre (ex : Offices de Tourisme).</p>	<p>L'accessibilité et la lisibilité des forêts pour les touristes et pratiquants de loisirs.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p> <p>Dans les villes portes (Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne).</p> <p>Dans les communes disposant d'une gare TER sur la Ligne des Bulles.</p>
<p>Une offre de sentiers plein air bien développée et de qualité.</p> <p>Quelques propositions plus ponctuelles de sentiers « pédagogiques », « accessibles » (PMR/poussettes), ludiques (ex : jeu application mobile).</p> <p>Mais peu de mise en tourisme du patrimoine des forêts (naturel et historique) ; peu de propositions innovantes (ex : forêt et bien-être) ; et peu d'acteurs privés positionnés sur une offre touristique et de loisirs liée à la forêt (ex : champ des sorties guidées très peu investi).</p>	<p>Le niveau de positionnement en faveur du développement d'une offre de loisirs innovante en forêt.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>

<p>Une cohabitation plutôt positive entre différents publics en forêt (promeneurs, chasseurs, VTTistes, exploitation de la forêt).</p> <p>Mais des espaces fragiles, et quelques conflits d'usage qui persistent ou qui se développent (ex : entre forestiers et touristes/VTTistes, randonneurs et VTTistes, randonneurs et chasseurs, manifestations sportives impactantes...).</p>	<p>L'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt (production, protection, accueil) face au développement important des pratiques de loisirs en milieu forestier.</p> <p>L'acceptabilité de la fonction économique de la forêt et des usages des routes forestières (routes empierrées ou recouvertes) en matière de transport des bois et d'accueil des visiteurs.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>
<p>Circulation des engins à moteur</p> <p>La circulation des engins à moteurs dégrade les chemins et crée des nuisances (nuisance sonore qui peut entraîner un dérangement de la faune, des riverains et des randonneurs présents au sein du boisement). Pour la faune, ce dérangement peut devenir très problématique en période de reproduction.</p>	<p>Les nuisances liées à la circulation des engins à moteurs sur la biodiversité et sur les usagers et riverains.</p>	<p>Ensemble des forêts.</p> <p>Particulièrement sur les zones sensibles (sites Natura 2000, zones humides...).</p>
<p>De nouvelles pratiques se développent en forêt : VTT électriques, trottinettes électriques... Il est nécessaire de préciser la tolérance pour ces pratiques en fonction des secteurs, et de mettre en place des outils pour mesurer leur impact.</p>	<p>Sensibilisation des usagers et canalisation de la fréquentation touristique dont font partie les loisirs motorisés.</p> <p>Le cadrage des nouvelles pratiques au sein du territoire.</p>	<p>Ensemble des forêts.</p>

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

3. LA RESSOURCE EN EAU

3.1. Les eaux souterraines, essentielles pour l'alimentation en eau potable et l'agriculture

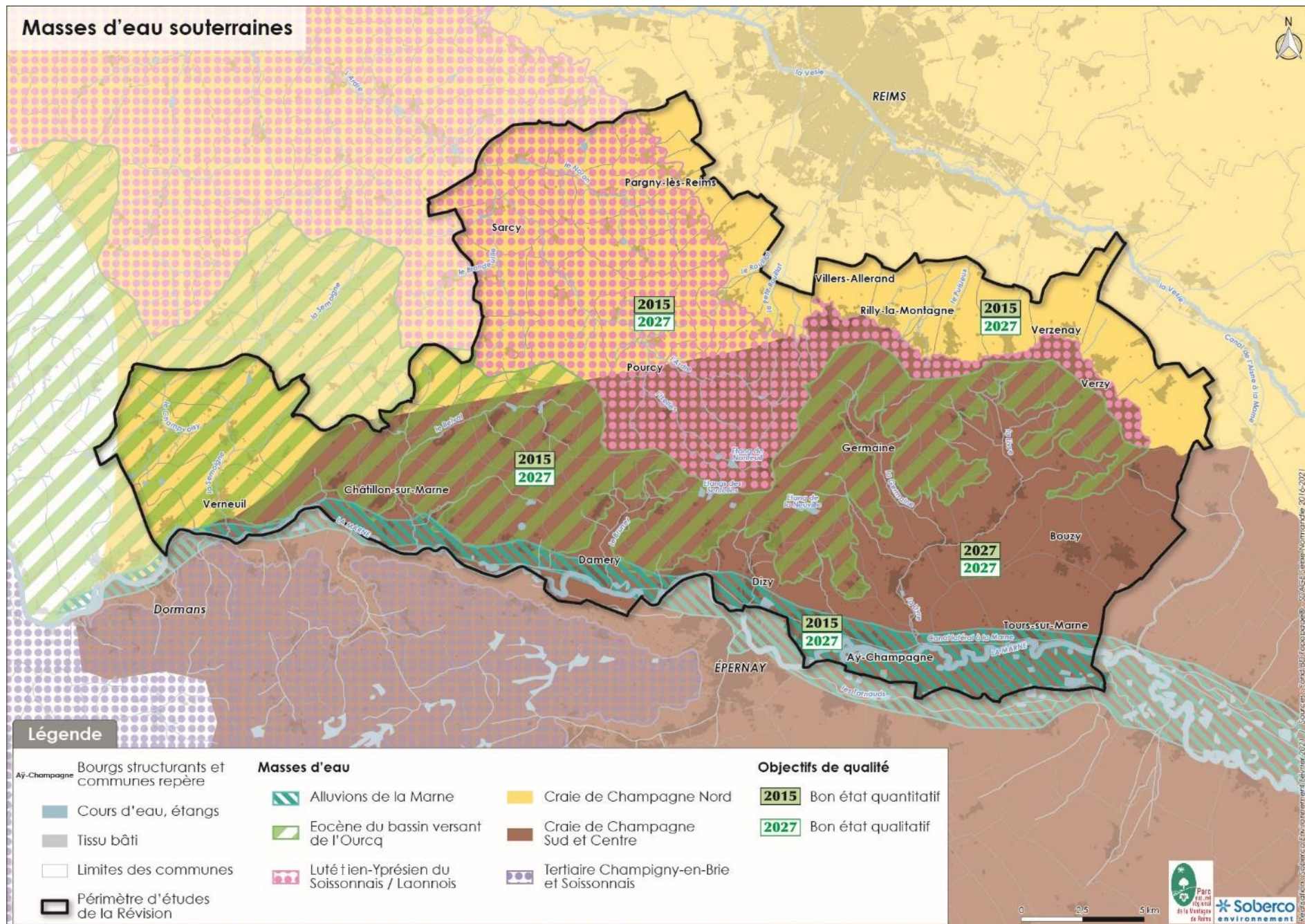
3.1.1. Des masses d'eau aux caractéristiques variées

La délimitation des masses d'eau souterraines est fondée essentiellement sur des critères hydrogéologiques et dans certains cas sur les pressions anthropiques importantes. Cinq masses d'eau souterraines sont présentes dans le périmètre du Parc. Parmi ces masses d'eau, on compte :

- **1 masse d'eau alluviale** : les alluvions sont en général un filtre en relation avec des nappes de grande extension (comme la craie) dont elles contribuent à assurer le drainage par la rivière.
- **4 masses d'eau à dominante sédimentaire** : elles sont constituées d'un ou de plusieurs aquifères superposés, en relation étroite. Elles sont majoritairement libres et peuvent localement être captives.

Type	Code de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Surface totale de la masse d'eau (km ²)	Surface des parties affleurantes (km ²)	Surface au sein du PNRMR (km ²)	Prélèvement moyen (en Mm ³ /an)
Alluvionnaire	FRHG004	Alluvions de la Marne	191	191	46	12,49
	FRHG207	Craie de Champagne Nord	4 676	3 660	220	35,92
	FRHG208	Craie de Champagne Sud et Centre	5 935	4 245	354	39,16
	FRHG105	Eocène du bassin versant de l'Ourcq	1 635	1 632	202	9,38
	FRHG106	Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois	3 424	≤ 3 165	151	7,88

Caractéristiques des masses d'eau souterraines (Source : AESN, MTEs, 2015)



3.1.2. Les alluvions de la Marne, une masse d'eau productive, mais vulnérable (FRHG004)

Caractéristiques

Cette masse d'eau souterraine s'étend sur 191 km². Elle correspond à la partie inférieure de la vallée de la Marne, de sa confluence avec la Saulx en amont jusqu'à la côte d'Ile-de-France.

Cette nappe, correspond aux alluvions anciennes du lit majeur de la Marne, généralement des dépôts sableux et des graviers calcaires (1 à 10 mètres d'épaisseur). Ils sont surmontés de limons fluviatiles (alluvions récentes), généralement de granulométrie fine (argiles, limons). Ce réservoir repose, sur la majorité de sa longueur, sur la craie sous-jacente séno-turonienne. Cette masse d'eau est donc en continuité hydraulique avec la nappe de la Craie, avec laquelle elle forme un aquifère multicouche alluvions-craie, unique et très important.

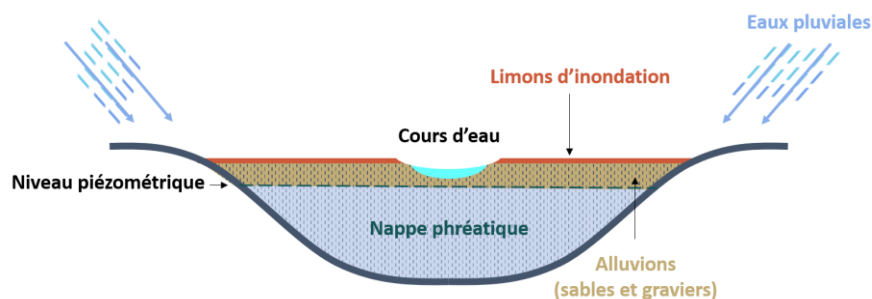


Schéma de la nappe alluviale de la Marne (Source : PNR MR, 2021)

La nappe alluviale est principalement rechargée par son propre impluvium. En période de basses eaux, la Marne constitue alors l'axe de drainage principal de la nappe. Les niveaux et débits de la rivière sont ainsi tributaires du niveau de la nappe qui joue le rôle de régulateur.

Pressions et usages à l'échelle de la masse d'eau

La très bonne porosité des sables alluvionnaires renforce la productivité des ouvrages de pompage. La nappe alluviale de la Marne constitue donc une réserve d'eau largement exploitée. Près de 12,5 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année, en grande majorité pour l'alimentation en eau potable des agglomérations de Châlons et d'Épernay (10 forages ; 92% du volume prélevé total). Viennent ensuite l'industrie (12 forages ; 6% du volume) et l'agriculture (55 forages ; 3% du volume).

État et qualité des eaux

Les terres agricoles occupent une part majoritaire de la masse d'eau (74% de la surface affleurante). Elles sont représentées par les cultures céréalières (blé, orge, escourgeon) et industrielles (betteraves, colza et autres oléagineux), ainsi que la viticulture. Ces 3 secteurs présentent des niveaux d'usage très élevés en produits phytosanitaires et en azote, ce qui constitue la pression principale affectant la nappe alluviale. **Son niveau piézométrique, sub-affleurant, la rend par ailleurs très vulnérable vis-à-vis des pollutions agricoles diffuses.**

Si l'objectif de bon état quantitatif de cette masse d'eau est atteint, l'état chimique en revanche est globalement médiocre. Ainsi, plus de 50% des points de suivi sont déclassés par les moyennes annuelles et/ou par la fréquence de dépassement des normes et des valeurs seuils pour les substances suivantes : Glyphosate, Aminotriazole, AMPA, Atrazine désisopropyl déséthyl, Oxadiazon. La concentration élevée en nitrates ainsi que la détection de Benzo(a)pyrène, hydrocarbure d'origine industrielle (dépôt de goudron à Mareuil-sur-Ay) constituent les autres paramètres déclassants. L'objectif d'atteinte du bon état chimique est fixé pour 2027.

3.1.3. Les nappes de la Craie de Champagne, des réserves stratégiques soumises à de fortes pressions (FRHG207, FRHG208)

Caractéristiques

Situées entre la Champagne Humide à l'Est, et les escarpements de l'Ile-de-France à l'ouest, les masses d'eau ci-après dénommées « Craie de Champagne Sud et Centre » (HG208) et « Craie de Champagne Nord » (HG207) ont une surface respective de 5 930 km² et 4 670 km². Elles font partie d'un des ensembles aquifères les plus vastes du bassin parisien : la nappe de la craie. Principalement affleurantes (profondeur moyenne : 8 mètres), ces 2 nappes

comprennent une partie « captive », sous les formations du Tertiaire, notamment en Montagne de Reims. Ces masses d'eau sont en connexion étroite avec les nappes alluviales sus-jacentes qui traversent la plaine de Champagne, telle que celle de la Marne (HG004), qui constitue un axe de drainage important.

Ces 2 nappes ont des caractéristiques similaires qui font d'elles **des immenses réservoirs d'eau** :

- une épaisseur importante (jusqu'à 400 mètres),
- une large surface d'affleurement,
- une grande porosité de leur matériau.

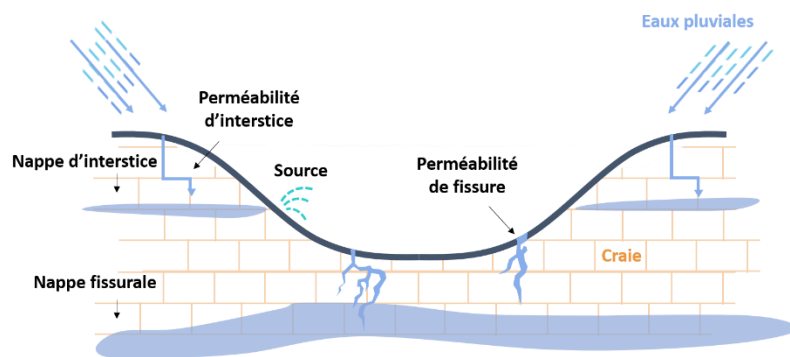


Schéma de la nappe de la Craie de Champagne (Source : PNR MR, 2021)

Elles sont alimentées par leur impluvium direct. Grâce à la nature filtrante des sols ainsi que l'évolution de la porosité de la craie dans l'espace, les précipitations sont efficacement captées : l'infiltration l'emporte sur le ruissellement d'où une faible densité du réseau hydrographique de surface (paysage composé de plaines et de plateaux arides et secs). S'ajoutent différents types de fissurations qui s'élargissent sous l'action mécanique ou chimique des eaux souterraines (dissolution des carbonates). Cette évolution peut atteindre localement un stade ultime qui correspond au développement de réseaux karstiques. Ils apparaissent notamment à l'extrémité Est de la Montagne de Reims à la base des formations géologiques du Tertiaire (communes de Verzy, Trépail, Verzenay, Mailly-Champagne...).

Pressions et usages à l'échelle des masses d'eau

Les formations crayeuses du Séno-Turonien constituent **l'aquifère le plus important de la région Champagne-Ardenne**. L'agglomération rémoise ainsi que les communes de la plaine de Champagne utilisent les ressources de l'aquifère crayeux d'où un réseau assez dense de captages (d'autant plus que les eaux superficielles sont peu abondantes). L'alimentation en eau potable représente 66,4% des prélèvements sur la Craie de Champagne, l'agriculture 20,5%, et l'industrie 13,1%.

Si les consommations en eau potable marquent plutôt une tendance à la diminution, en revanche, **les prélèvements pour l'irrigation font partis des plus importants du bassin, après la Beauce**. On comptabilise ainsi 928 forages agricoles prélevant dans la Craie de Champagne Sud. Cette tendance s'explique par l'évolution des usages agricoles (développement des cultures légumières) conjuguée aux effets du changement climatique. Cette tension accroît le risque d'assèchement des petites et moyennes rivières car certains cours d'eau sont très fortement dépendants des apports souterrains en période estivale. En Montagne de Reims, c'est le cas du Ru du Trépail (50-75% du débit d'été) et de la Livre (>75% du débit d'été).

État et qualité des eaux

Les terres agricoles représentent 85 % de la surface affleurante des 2 masses d'eau. Elle est essentiellement occupée par les céréales, les cultures industrielles (betteraves, le colza, les fourrages, les oléagineux, le maïs, les tournesols) et les vignes. Ces 3 secteurs présentent des niveaux d'usage très élevés en produits phytosanitaires et sont susceptibles d'apporter une pollution nitratée de large ampleur (épandages d'engrais, d'effluents de station d'épuration, de lisiers, fumiers et fientes de volailles industrielles). La craie est pratiquement toujours affleurante : il n'y a pas ou peu de couche protectrice ce qui **rend l'aquifère crayeux extrêmement vulnérable vis-à-vis de ces pollutions superficielles** (apports de surface par des dolines, marnières et puisards, circulations rapides dans les zones de fractures, dans les vallées sèches ou en eau).

L'état chimique de ces 2 masses d'eau est globalement médiocre. En cause, le dépassement de la norme ou des valeurs seuils pour les pesticides (Glyphosate, Bentazone et Terbutylazine) et les nitrates. Conséquemment, l'objectif d'atteinte du bon état chimique est reporté à 2027. La nappe de la Craie de Champagne Sud et Centre est par ailleurs dans un état médiocre du point de vue quantitatif. Celle-ci présente un risque de non atteinte des objectifs

environnementaux pour 2021 du fait d'une tendance à l'augmentation des prélèvements pour l'irrigation. La nappe de la Craie de Champagne Nord, en revanche, est dans un état quantitatif fragile (Source : AESN 2019).

3.1.4. Les aquifères multicouche du Tertiaire, des masses d'eau captives, peu exploitées

Caractéristiques

La masse d'eau HG106 « Lutétien - Yprésien du Soissonnais-Laonnois », correspond aux terrains tertiaires des bassins versants de l'Aisne et de l'Oise en amont. La masse d'eau HG105 « Eocène du bassin versant de l'Ourcq » correspond aux terrains du Tertiaire du bassin versant de l'Ourcq, prolongé au sud jusqu'à la vallée de la Marne. Ces 2 masses d'eau correspondent à une succession verticale d'horizons géologiques, séparés par des niveaux argileux et marneux plus ou moins perméables, qui caractérisent l'aquifère multicouche.

Au sommet de la stratigraphie, les nappes de l'Oligocène et de l'Eocène supérieur sont circonscrites à des buttes témoins (Forêt de Retz, Bois des Cinq Pilles, Bois Meunière, Montagne de Reims...). Les horizons inférieurs du Lutétien (à partir de 90m de profondeur) et de l'Yprésien (à partir de 110m de profondeur) abritent un système aquifère multicouche recouvrant l'ensemble du territoire des 2 masses d'eau.

Pressions et usages à l'échelle des masses d'eau

En raison de la faible productivité de ces masses d'eau, les volumes d'eau prélevés sont relativement limités par rapport à la superficie des nappes : 9,38Mm³/an pour la masse d'eau HG105 et 7,88Mm³/an pour la masse d'eau HG106. La densité de points de captage augmente dans les secteurs où la nappe est peu profonde, notamment en limite d'extension de l'aquifère Yprésien. Ces captages sont essentiellement privés et ne sont qu'occasionnellement utilisés (arrosage des jardins). Les irrigants prélèvent également dans cette nappe, notamment sur les plateaux du Tardenois et du Vexin. Concernant l'aquifère du Lutétien, les quelques forages agricoles et d'eau potable se concentrent au niveau des vallées et des plateaux qui voient affleurer les calcaires et les marnes.

État et qualité des eaux

Le territoire des masses d'eau HG105 et HG106 est majoritairement agricole (60%) et forestier (35%). **La nappe superficielle est relativement bien protégée vis-à-vis des pollutions**, du fait de la présence d'argiles et de la forte épaisseur de la zone non saturée, notamment sous le plateau boisé de la Montagne de Reims. Malheureusement, la vulnérabilité de la masse d'eau devient plus forte dans les vallées, où les eaux souterraines sont sub-affleurantes, et où les contaminations par les nitrates et les pesticides se font plus intenses.

En conséquence, la qualité des eaux est globalement médiocre pour les masses d'eau HG105 et HG106. Les dépassements de normes ou de valeurs seuils ont été mesurés sur plusieurs paramètres chimiques : 2,6-Dichlorobenzamide, Atrazine déséthyl désisopropyl, oxadixyl, somme des pesticides, Terbumeton déséthyl, Nitrates, Bentazone, Benomyl, Metazachlore ESA, Diméthachlore CGA, Métolachlore NOA, Ammonium. Ainsi, l'objectif d'atteinte du bon état chimique est fixé au-delà de 2021. Les masses d'eau sont en revanche dans un bon état quantitatif.

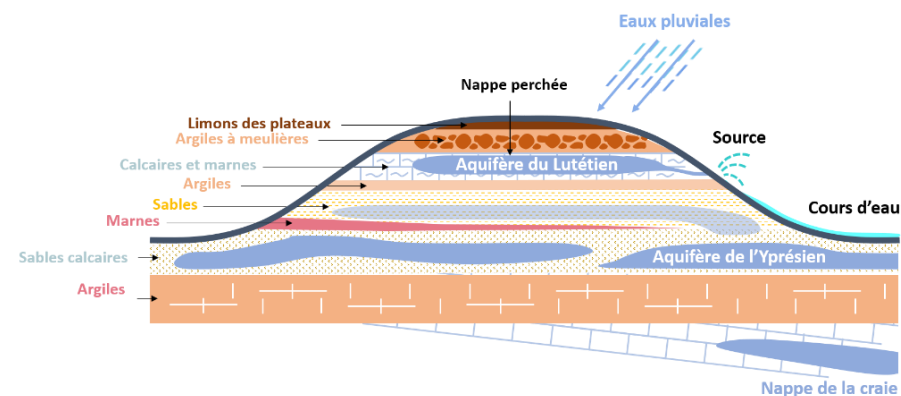


Schéma de l'aquifère multicouche du Tertiaire en situation intermédiaire (Source : PNR MR, 2021)

3.2. Les eaux superficielles

3.2.1. Description des bassins versants, des principaux cours d'eau et autres milieux aquatiques

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est partagé entre deux unités hydrographiques :

- Aisne Vesle Suiippe, incluse dans le bassin versant de la vallée de l'Oise ;
- Marne vignoble, incluse dans le bassin versant de la vallée de la Marne.

L'ensemble du département de la Marne et donc les unités hydrographiques du territoire sont identifiées comme vulnérables dans le cadre de la directive nitrate.

La moitié Nord du territoire : Sous-bassin versant de la Vesle

Ce bassin versant représente sur le territoire une superficie de 222 km². Environ 320 km de cours d'eau et fossés traversent cette moitié Nord du territoire.

Les principaux affluents de la Vesle, qui s'écoulent en dehors du territoire, sont l'Ardre, le Rouillat, et le Ru de Puisieux. Ils prennent leur source au sein du massif forestier pour ensuite traverser le vignoble. À ce niveau, le Rouillat est totalement busé. Ils finissent ensuite leur cours dans la Vesle, respectivement au niveau des communes de Fismes, Sillery et Reims.

La Communauté urbaine du Grand Reims mène actuellement des études afin de restaurer le lit naturel du Rouillat. Ainsi les eaux pourraient être filtrées par la végétation puis s'infiltrer dans le sol.

Qualité des eaux

La qualité générale des cours d'eau de ce sous-bassin est assez hétérogène du fait d'un état écologique souvent moyen à médiocre. En effet, seul le ruisseau de la Brandeuille présente un bon état écologique et 50% des cours d'eau présentent un état écologique moyen.

Certains cours d'eau sont complètement modifiés et parfois busés. Les ripisylves sont relictuelles et dégradées notamment pour les cours d'eau traversant le vignoble. Le Rouillat en est un exemple. Il a subi de nombreuses dégradations pour le rendre plus rectiligne et busé par endroit. Ces paramètres en plus de certaines pollutions ne permettent pas d'obtenir un bon état écologique des cours d'eau.

Cours d'eau	État écologique	Délai d'atteinte du Bon état	État chimique sans ubiquiste	Délai d'atteinte du Bon état	État chimique avec ubiquiste	Délai d'atteinte du Bon état
L'Ardre	Moyen	2021	Bon	2015	Mauvais	2027
Le Noron	Mauvais	2021	Mauvais	2015	Mauvais	2027
Ruisseau de la Brandeuille	Bon	2021	Bon	2015	Mauvais	2027
Ruisseau des Iselles	Moyen	2021	Bon	2015	Bon	2027
Le Rouillat	Moyen	2021	Bon	2015	Mauvais	2027
Le Ru de Puisieux	Médiocre	2021	Bon	2015	Bon	2027

*État des lieux 2019 de la qualité des cours d'eau associé aux objectifs du SDAGE
(Source : Géo-Seine Normandie 2021)*

L'état chimique sans ubiquiste est majoritairement bon (85% des cours d'eau), à l'exception du Noron déclassé à un état chimique mauvais du fait de la présence de pesticides notamment (ISOPROTURON...).

Les délais d'atteinte des objectifs du SDAGE 2016-2021 pour le bon état écologique des eaux étaient fixés à 2021. En ce qui concerne l'état chimique des eaux deux échéances se distinguent :

- 2015 pour un bon état chimique sans ubiquiste ;
- 2027 pour un bon état chimique avec ubiquiste.

Les ubiquistes sont des substances à caractère persistant et bioaccumulables. Il s'agit des diphényléthers bromés, du mercure et ses composés, des HAP, des composés du tributylétain, du PFOS, des dioxines, du HBCDD, de l'heptachlore.

Si l'objectif d'un bon état chimique sans ubiquiste des cours d'eau a pratiquement été atteint, il y a encore de gros efforts à fournir pour atteindre un bon état avec ubiquiste. En effet, pour ce critère, 2/3 des cours d'eau sont en mauvais état.

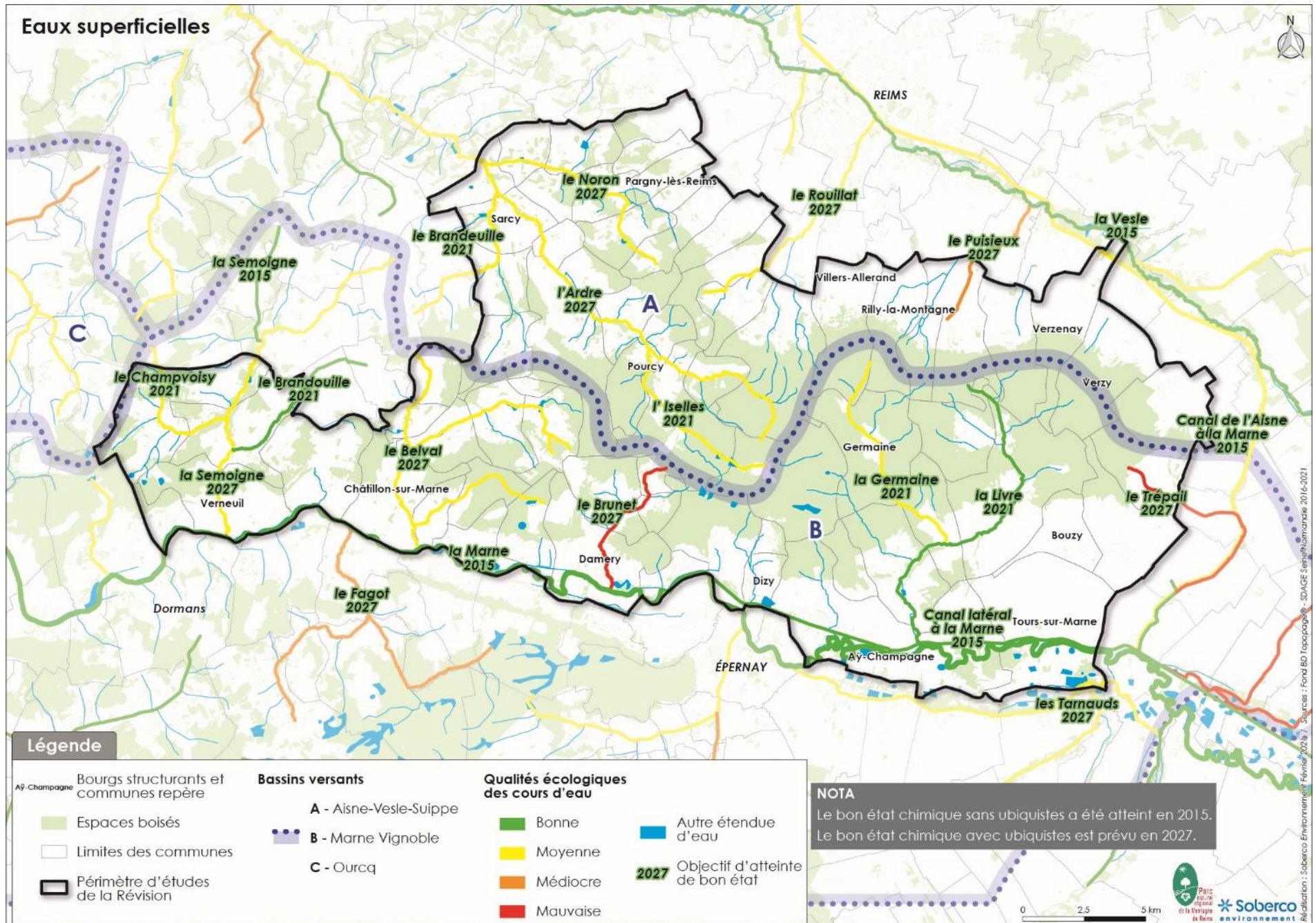
Les problèmes récurrents identifiés sont liés à la **présence de pesticides, d'herbicides et de phosphores d'origine agricole ou viticole, d'une dégradation morphologique des cours d'eau** (rectification, dégradation de la ripisylve, busage), **d'une pollution domestique, industrielle et dans une moindre mesure d'une altération des continuités aquatiques**. De plus, **les différents assecs amplifient l'état écologique et chimique** de l'Ardre, du Noron et du Rouillat (Sources : *Géo seine-Normandie et SIABAVES*).

Gestion quantitative

Le sous bassin versant de l'Ardre est concerné à la fois par des assecs, mais également par des crues hivernales ou estivales créées par de fortes pluies. Le cumul de la topographie avec de faibles pentes et de l'érosion des coteaux viticoles induit un envasement rapide de certains secteurs. Ainsi, lors de fortes pluies, l'eau ne peut pas être évacuée, elle sort de son lit et des inondations localisées apparaissent.

L'Ardre à proximité de sa source présente de plus en plus un écoulement visible faible. Des assecs sont constatés plus en aval sur les autres communes du Parc en période d'étiage. Ce phénomène est accentué par la présence de sept captages destinés à l'eau potable.

Les nombreux étangs qui se situent de part et d'autre du Noron ont un impact non négligeable sur son niveau d'eau. Le Rouillat est également concerné par de nombreux assecs.



3.2.2. La moitié Sud du territoire : bassin versant de la Marne

Ce bassin versant s'étend sur une surface de 353 km². La Marne et ses affluents créent un linéaire de 568 km environ. Les principaux affluents sont la Livre, le ru de Belval, le Brunet et la Semoigne. Tous ces affluents prennent leur source au sein du plateau forestier pour ensuite redescendre jusqu'à la Marne en traversant les coteaux viticoles.

Qualité des eaux

Cours d'eau	État écologique	Délai d'atteinte du Bon état	État chimique sans ubiquiste	Délai d'atteinte du Bon état	État chimique avec ubiquiste	Délai d'atteinte du Bon état
La Marne	Bon	2015	Bon	2015	Mauvais	2027
La Livre	Moyen	2015	Bon	2015	Mauvais	2027
Le Ru de Brunet	Médiocre	2027	Bon	2015	Mauvais	2027
Ruisseau du Belval	Médiocre	2027	Bon	2015	Mauvais	2027
La Semoigne	Mauvais	2027	Bon	2015	Mauvais	2027
Le ru de Trépail	Moyen	2027	Bon	ND	Mauvais	ND
Le ruisseau d'Isse	Mauvais	2015	Bon	2015	Mauvais	2027

État des lieux 2019 de la qualité des cours d'eau associé aux objectifs du SDAGE (Source : Géo-Seine Normandie)

Tout comme la qualité générale des cours d'eau au nord du territoire, celle des cours d'eau du bassin versant de la Marne n'est pas homogène du fait de l'hétérogénéité de leur état écologique. En effet, 86% des cours d'eau sont dans un état moyen à mauvais pour le critère écologique. Seule la Marne possède un bon état général.

Si l'objectif d'un bon état chimique sans ubiquiste des cours d'eau est totalement atteint, il y a encore de gros efforts à fournir pour atteindre un bon état avec

ubiquiste. En effet, l'ensemble des cours d'eau cités sont en mauvais état d'après ce critère.

Les problèmes récurrents identifiés sont liés à **une pollution domestique/industrielle et à la présence d'herbicides pour l'ensemble des affluents de la Marne**. Le phosphore dû aux lessivages des sols agri-viticoles est également un souci au niveau du Brunet. Ces pollutions sont accentuées par la topographie du milieu, en forte pente, qui génère un aléa érosif important.

La Livre et le ru de Trépail ont subi des altérations morphologiques fortes. En effet, dans le cas de la Livre, celle-ci est endiguée à Val-de-Livre puis totalement busée lorsqu'elle traverse la commune d'Avenay-Val-d'Or. De plus, les différents asssecs amplifient négativement l'état écologique et chimique de cette rivière (Source : OBS. national des étiages).

Gestion quantitative

La Marne est longée par son canal latéral qui s'étend au-delà de Vitry le François jusqu'à Hautvillers. Ce dernier est un canal de navigation de catégorie 2 (gabarit Freycinet), alimenté par la Marne. Il permet à des péniches de 250 tonnes de naviguer. À partir d'Hautvillers, la Marne est navigable jusqu'à Paris. Seuls deux canaux de shunte sont présents en Montagne de Reims au niveau de méandres non navigables sur les communes de Cumières et de Damery/Venteuil. Ces canaux sont alimentés par gravité grâce aux barrages installés au niveau de la Marne qui permettent d'augmenter son niveau d'eau.

Un niveau d'eau minimum entre 2,10 et 2,20 mètres est maintenu sur tout le linéaire du canal afin que les bateaux puissent naviguer toute l'année. La gestion hydraulique de ce canal est réalisée grâce aux écluses et aux barrages de navigation. Lors des opérations de maintenance de ce réseau fluvial, des périodes de chômages sont réalisées. Voies Navigables de France (VNF) a en charge la gestion de l'ensemble des canaux et des ouvrages associés.

Sur le sud du territoire du Parc, seules deux stations de l'Observatoire national des étiages permettent d'obtenir des informations fiables sur les asssecs potentiels de certains cours d'eau :

- La Semoigne rencontre quelques périodes avec de faibles écoulements, mais elle n'a jamais subi d'assec entre mai et septembre, depuis 2011 ;
- Depuis 2018, la Livre est une fois sur deux en assec sur tout ou partie de l'année.

L'augmentation des assecs au nord et au sud du territoire devient dommageable pour les écosystèmes aquatiques. Une vigilance accrue devra être portée sur leur évolution dans un contexte de changement climatique.

3.2.3. Usages et pollutions

Une activité viti-vinicole très présente impliquant une difficulté de gestion des eaux usées

La période de vendange est une période critique pour la qualité des cours d'eau.

De nombreux centres de pressurage sont localisés sur l'ensemble du territoire, au Nord comme au Sud. Dans les années 2000, de nombreux effluents vinicoles se déversaient dans les cours d'eau. Les établissements vinicoles se sont progressivement équipés en installations de dépollution. En période de vendanges, ils doivent s'assurer que le système est bien isolé des réseaux d'assainissement d'eaux usées domestiques ou pluviaux. En effet, des erreurs de manipulation constatées ces dernières années ont eu pour conséquence soit le rejet des effluents dans le cours d'eau via le réseau pluvial, soit une surcharge des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques. Ces dysfonctionnements entraînent une non-conformité du dispositif de traitement et une pollution des eaux.

En outre, de plus en plus de Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP) sont conçues ou réhabilitées pour accueillir ces effluents dans le réseau collectif d'eaux usées.

Toutefois, **de nombreux rejets persistent et dégradent la qualité des eaux superficielles, générant des impacts sur la faune et la flore qui s'y trouvent.**

Les coteaux situés au sein de ces bassins versants sont propices au ruissellement induisant des envasements et des pollutions des cours d'eau en fonds de vallons. Les aménagements d'hydraulique douce, en plein essor ces dernières années, diminuent ces ruissellements. De moins en moins de coulées de boue sont recensées.

Un effet inconnu des épandages agricoles

De nombreux épandages sont réalisés sur le territoire tout en respectant la réglementation liée à la directive nitrates. Aucune pollution n'a été observée suite à ces épandages, toutefois la topographie des vallées implique de rester vigilant. Lors de fortes pluies, les ruissellements entraînant la matière épandue ne sont pas exclus.

Des nombreux étangs connectés aux cours d'eau

De nombreux petits étangs ponctuent la vallée de l'Ardre, du Belval, de la Livre et leurs affluents. Ces derniers peuvent engendrer des problèmes de débits des cours d'eau sur lesquels ils sont connectés. La plupart d'entre eux ont été créés depuis le 12^e siècle pour la pêche principalement. Les techniques de pêche : vidange de l'étang et capture du poisson grâce à un grand filet appelé « senne » ont peu évolué au cours des temps. La production, dès le Moyen-Âge, est d'environ deux tonnes à l'hectare. La pratique d'un « assec » prolongé avec mise en culture temporaire date également de cette époque, elle n'est plus pratiquée en Montagne de Reims, elle permettait aussi de réaliser l'entretien des digues, chaussées et vannes. Seuls certains étangs nécessitant un curage font l'objet d'un assec sans mise en culture (Étang de Nanteuil en 2021 par exemple). Les espèces pêchées sont identiques à celles présentes autrefois : carpes, brochets, brèmes, perches, poissons « blancs ». (Source : Jean-Pierre Bourreux, « La pêche en étang, aujourd'hui et autrefois » Bull. SESNR n° 8, 1994).

3.3. Gestion de l'alimentation en eau potable

3.3.1. Les captages d'alimentation en eau potable

Le territoire est concerné par 27 captages publics d'alimentation en eau potable, dont la majorité se situe sur la moitié sud du territoire (bassin versant de la Marne) et dans le Tardenois (bassin versant de l'Ardre). Plus de 80% du volume d'eau annuel est prélevé dans la nappe de la craie Champagne sud et centre (HG208).

La majorité de ces captages (25), font l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP), de périmètres de protection immédiat et rapproché. Pour les deux captages restants, l'arrêté de DUP est en attente. Certains captages pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) hors Parc naturel régional possèdent une aire d'alimentation de captages et/ou un périmètre de protection éloigné qui s'étend sur le territoire du Parc. Les acteurs du territoire sont donc en partie responsables de la qualité des eaux des captages limitrophes.

Sur l'ensemble du territoire, en moyenne plus de 4 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année dans les masses d'eau souterraines du territoire. De 2012 à 2018, les volumes prélevés sur le territoire ont pratiquement doublé (de 2.7 à plus de 4 millions de m³ d'eau). Ceci n'est pas lié à l'évolution de la démographie car depuis 2012 elle semble décroître comme cela est expliqué dans la partie « Dynamiques démographiques et résidentielles ».

3.3.2. Organisation des structures gestionnaires, interconnexions

L'alimentation en eau potable est gérée par les EPCI ou par les communes en régie. 17 communes sur 70 sont concernées par des captages dédiés à l'alimentation en eau potable.

- La Communauté de Communes des Paysages de Champagne est compétente en matière d'assainissement et de production et de distribution d'eau potable depuis la date de sa création, soit le 1^{er} janvier 2017. Cependant, elle n'exerce pas cette compétence sur l'ensemble de son territoire, seulement 10 communes du territoire sont concernées. Elle a confié la gestion du service de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable, par convention, aux communes de Cormoyeux, Cuchery, Damery et Fleury-la-Rivière. Par ailleurs, la compétence est déléguée au SIVU AEP de Châtillon-sur-Marne pour les communes suivantes : Binson-Orquigny, Châtillon-sur-Marne, Reuil, Venteuil, Villers-sous-Châtillon.

- La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne possède les compétences eau potable (production et distribution) et assainissement (eaux pluviales, eaux usées et systèmes d'épuration) depuis sa création en 1992. Les compétences eau et assainissement s'exercent sur l'ensemble du territoire intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2017.

Une mise à l'arrêt de 6 unités de production a été engendrée suite à la création d'interconnexions, aux polluants détectés et à l'arrêt du forage à Bouzy.

La CCGVM achète 160 904 m³ d'eau au Syndicat Intercommunal de production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée du Brunet qui sont répartis aux communes de Bisseuil (84 000 m³) et Tours-sur-Marne (160 904 m³). Nanteuil-La-forêt est alimenté par le captage de Champfleury sur Villers au Nœuds (11 500m³).

Une augmentation de la consommation en eau potable de 3 000m³ a été identifiée, à l'échelle de la CCGVM, notamment pour le secteur industriel depuis 2018. La consommation domestique semble rester stable sur cette période.

- La Communauté d'Agglomération du Grand Reims possède également ces compétences depuis le 24 mars 2006. Sur le territoire, 4 communes de la CUGR possèdent des captages permettant d'alimenter sept communes en eau potable.

La majorité des autres sont alimentées par trois captages « Grenelle » qui puisent l'eau dans la nappe « Craie Champagne Nord » (HG207). Treize des communes sont alimentées par le captage de Villers-aux-Nœuds, 8 par celui de Beaumont sur Vesle et quatre autres le sont par les captages de Gueux.

3.3.3. Gestion qualitative et quantitative

Une mise en conformité respectée

Il existe actuellement deux captages prioritaires identifiés dans le cadre du SDAGE 2016-2021, sur les communes de Damery et Châtillon-sur-Marne. Les actions de réduction des pollutions diffuses sont prioritaires dans les aires d'alimentation de ces captages. C'est sur ces derniers que l'action des services de l'État se concentrera afin d'atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau.

La non-conformité de certains captages ayant été détectée, les mesures suivantes ont donc été mises en œuvre en 2019 :

- Diminution de la concentration en polluant, via un mélange d'eau venant de différentes sources a permis d'abaisser la teneur en pesticides au-deçà des seuils règlementaires. En effet, les teneurs en certains pesticides au niveau de l'eau brute des sources étaient supérieures à celles autorisées pour de l'eau mise en distribution (dinoterbe, Atrazine-déséthyl-déisopropyl...) ;
- Déferrisation nécessaire pour certains captages (ex : Sainte-Gemme).

En 2021, tous les captages sont conformes pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques (Sources : ARS, *contrôle sanitaire 2021*).

Gestion quantitative

Le peu de données disponibles ne nous permet pas d'apprécier finement l'adéquation entre les besoins sur le territoire et la ressource nécessaire. Les seules données connues sont les suivantes :

- Le rendement du captage de Villers-aux-nœuds dans la Craie Champagne Nord est bon. Il a cependant connu des difficultés quantitatives, son exploitation a dû être adaptée (allongement du temps de pompage, baisse du débit pour éviter le dénoisement). Toutefois, au sein du Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois un des captages possède un rendement médiocre (Poilly) ;
- À l'heure actuelle, les collectivités ne semblent pas subir des difficultés pour alimenter l'ensemble du territoire en eau potable. Certaines interconnexions existent sur le territoire, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau si un captage ne fonctionne plus. Toutefois, au sein de la CCPC, il n'existe aucune interconnexion de secours (seules données disponibles à ce sujet) ;
- L'accumulation des captages liés à d'autres usages qu'à l'alimentation en eau potable et des sécheresses dues au changement climatique imposent de soulever la **problématique de la pérennité de la ressource en eau**. Une étude globale sur les ressources en eau du territoire doit être menée en cohérence avec celle que la Région Grand Est a lancé en 2021.

3.4. Gestion de l'assainissement des eaux usées et pluviales

3.4.1. Assainissement collectif

L'assainissement collectif est géré par les EPCI de la manière suivante :

Le traitement des eaux usées est réalisé au travers de 43 stations d'épuration pour 68 communes : 12 sur le territoire de la CCGVM, 10 sur le territoire de la CCPC et 21 sur le territoire de la CUGR. La capacité nominale totale du territoire s'élève à environ 80 152 équivalents habitant. Les effluents domestiques et vinicoles des communes de Dizy, Champillon, Hautvillers et Saint-Imoges sont acheminés vers la station d'épuration de Mardeuil appartenant à la Communauté d'Agglomération d'Épernay par le biais d'une convention.

Il est à noter que les stations d'épuration d'Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Ay-Mareuil-Mutigny, Bouzy, Damery, Romery et Louvois traitent les effluents urbains, mais également les effluents vinicoles par le biais de conventions de raccordement. Les autres ouvrages ne traitent que les effluents domestiques et parfois une partie des eaux pluviales via des réseaux unitaires.

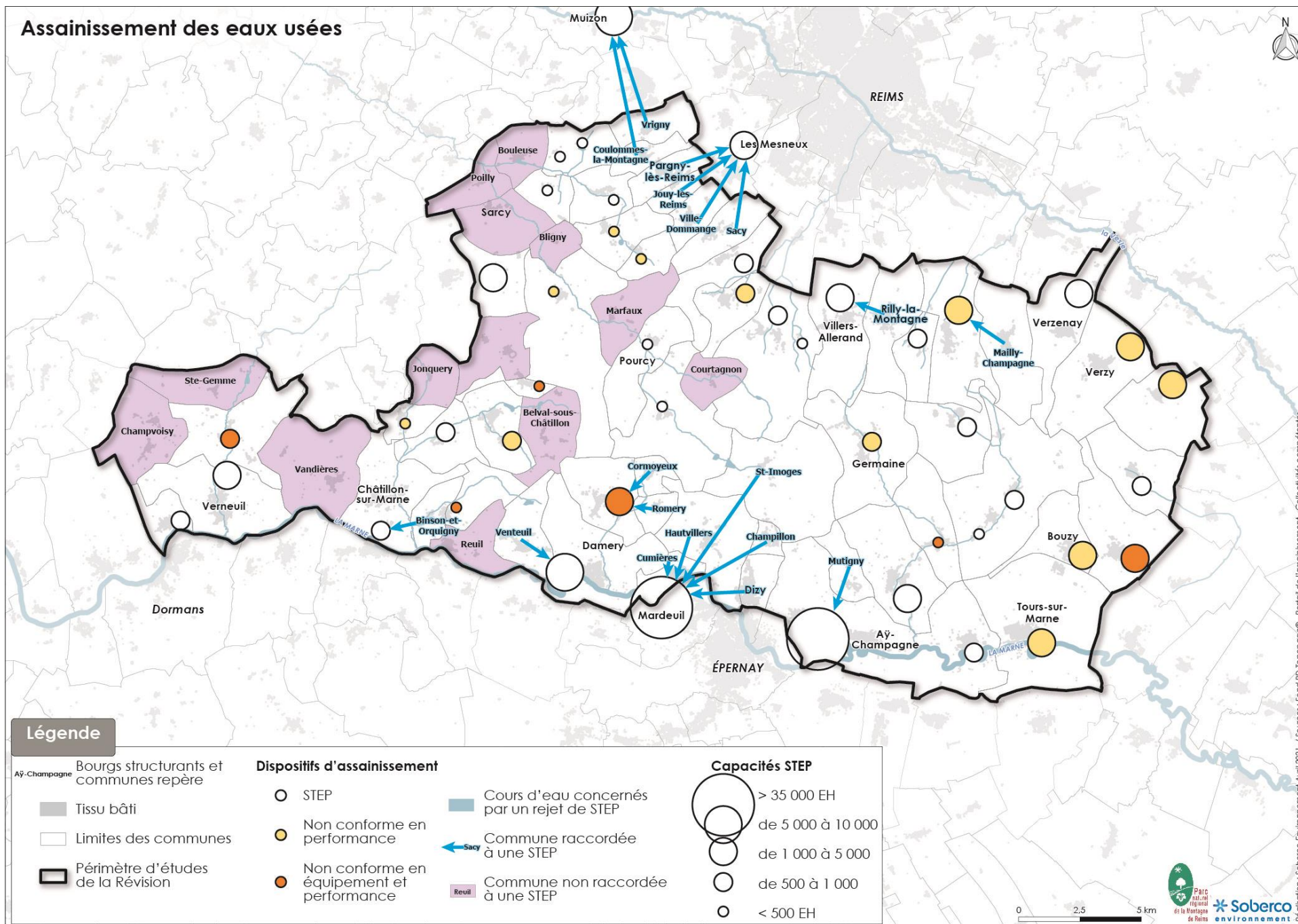
La majorité des STEP possède un fonctionnement de type boue activée, toutefois des systèmes à base de filtres plantés de roseaux ou de lagunage sont de plus en plus utilisés au nord-ouest du territoire (Tardenois notamment).

Certaines de ces installations ont été identifiées comme non conformes en 2019 : 12 vis-à-vis de la performance et 6 à la fois pour la performance et l'équipement.

Certaines STEP ont un débit de référence supérieur au dimensionnement hydraulique prévu (Avenay, Ambonnay). En effet, sur la période des vendanges, les bassins de stockage sont saturés avant la fin de la période de forte charge. La performance du traitement reste cependant satisfaisante malgré cette problématique.

Dans certains secteurs, divers rejets supérieurs aux seuils sont parfois enregistrés pour les éléments suivants : azote total Kjeldahl (NtL), Phosphore total (Pt), azote global (NGL), matières en suspension (MES). Cela entraîne une modification (eutrophisation) et une pollution des milieux naturels et des eaux.

Quelques projets de réhabilitation, reconstruction ou extension de stations d'épuration sont prévus dans les années à venir pour lever la non-conformité des équipements ou de performance (Cuchery, La-Neuville-aux-Larris, Romery, Verneuil, Vincelles). Par exemple, la STEP de Chambrecy va être reconstruite afin de créer une station intercommunale collectant les eaux usées de Ville-en-Tardenois.



3.4.2. Assainissement non collectif

Le Service d'assainissement non collectif (SPANC) est assuré par la CUGR pour 26 communes, par la CCPC pour 6 communes.

La CCGVM est en très grande majorité desservie par l'assainissement collectif. Seul 15 % de son territoire est concerné par de l'assainissement non collectif. Cependant, certaines communes sont uniquement concernées par ce type d'assainissement, Tauxières-Mutry par exemple. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'est pas encore en place sur la CCGVM, mais il est en cours de création. Des zonages d'assainissement sont d'ores et déjà fixés pour 14 de ses 17 anciennes communes. Seules Bisseuil, Bouzy et Louvois n'ont pas de zonages, mais une étude sera engagée rapidement.

Encore 12 communes ne sont pas du tout reliées à un système d'assainissement collectif, sans compter certaines habitations sur les autres communes du fait de leur éloignement et leur dispersion. Le raccordement à l'assainissement collectif, la conversion du réseau unitaire en séparatif, et l'implantation/l'agrandissement de stations d'épuration pourront pallier les manques actuels en termes de traitement.

De nombreux assainissements non collectifs sont jugés non-conformes notamment sur les communes ne faisant pas du tout l'objet d'un assainissement collectif.

3.4.3. Gestion des eaux pluviales

Des problèmes liés aux réseaux d'assainissement de type unitaires sont constatés sur plusieurs communes. L'eau pluviale n'est pas séparée des eaux usées, ce qui encombre les STEP non dimensionnées à cet effet.

La CUGR réalise actuellement un Plan pluie correspondant à un schéma directeur et un zonage de gestion des eaux pluviales sur ses 143 communes dont les 35 faisant partie du Parc naturel régional. Cette démarche répond à 2 enjeux : la réduction des risques d'inondation en favorisant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle et la reconquête du bon état des masses d'eau par une approche préventive.

Une réflexion est en cours et des projets sont envisagés sur les autres EPCI pour réduire les eaux pluviales à la source (désimperméabilisations de rues, de parkings...).

3.5. Démarches et politiques en cours

3.5.1. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Ce SDAGE porté par l'agence de l'eau Seine-Normandie a été approuvé le 5 novembre 2015 par arrêté du préfet de région Ile-de-France, coordinateur du bassin.

Document de planification fixé pour une période de six ans (2016-2021), il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre (article L.212-1 du code de l'environnement) en intégrant les effets du changement climatique.

Il vise à atteindre un bon état écologique et chimique des masses d'eau. Le plan de gestion pour l'eau du bassin Seine-Normandie repose sur 8 défis et 2 leviers, traduits en mesures à appliquer sur les territoires dont celui du Parc :

- Réduction des pollutions diffuses liées à l'agriculture et la viticulture ;
- Réduction des pollutions dues aux rejets des collectivités et des industries ;
- Protection des milieux aquatiques et humides ;
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Favoriser l'atténuation et l'adaptation par rapport au changement climatique.

Les dispositions législatives confèrent au SDAGE sa portée juridique dans la mesure où les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de trois ans avec ses orientations et dispositions.

3.5.2. Le SAGE Aisne Vesle Suipe

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Aines Vesle Suipe est un document de planification dans le domaine de l'eau codifié aux articles L.212 - 3 à L.212 -11 et R.212-26 à R.212- 48 du Code de l'Environnement. Son animation est portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES), qui est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe actuellement 2 communautés de communes hors Parc et la Communauté urbaine du Grand Reims.

Ce SAGE, en compatibilité avec le SDAGE, fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire une gestion équilibrée et durable des ressources en eau. Les principales orientations et mesures s'appliquant sur le territoire visent à :

- Réduire les pollutions ;
- Limiter les quantités d'eau ruisselée ;
- Restaurer et protéger les zones humides ;
- Protéger les captages de tout type de pollution ;
- Protéger et assurer le bon fonctionnement du lit mineur des cours d'eau ;
- Préserver le lit majeur notamment en maintenant des ripisylves adaptées et en protégeant les forêts alluviales ;
- Protéger les espèces patrimoniales ;
- Réduire le risque d'inondations et de coulée de boues.

3.5.3. La gestion des cours d'eau à l'échelle territoriale

Les syndicats agissants sur l'entretien et/ou l'aménagement des cours d'eau sont les suivants :

- Syndicat de la Marne Moyenne (S3M) : Entretien et aménagement de la rivière Marne (de Cumières à Tours-sur-Marne) et ses affluents ;
- Syndicat Mixte Marne et Surlin (SMMS) nouvellement créé en 2020 : Entretien et aménagement de la rivière Marne (de Damery à Vincelles) et ses affluents, le Belval et la Semoigne ;
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES) : Entretien et aménagement de la Vesle, la Suipe, la Prosne et leurs affluents, à l'exception du bassin versant de l'Ardre ;
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Ardre (SMAA) : Entretien de l'Ardre.

Dans ce contexte, certains affluents de l'Ardre comme le Noron, ne sont gérés par aucun syndicat.

Depuis 2021, la Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) anciennement à la Chambre d'Agriculture, est hébergée au sein des services du département de la Marne. Cette cellule va évoluer pour former un Syndicat mixte,

le SYndicat DEpartemental d'Assistance à la restauration et à l'entretien des Rivières (SYDEAR). La volonté du Département est à terme que ce syndicat regroupe la plupart des structures de la Marne intervenant sur la gestion des rivières et des milieux aquatiques. Pour les syndicats présents sur le territoire du Parc, il s'agit du SIABAVES, du Syndicat de la Marne Moyenne (S3M), du Syndicat Mixte Marne et Surlin (SMMS) et du Syndicat mixte pour l'aménagement de l'Ardre. Chaque membre du futur SYDEAR conservera son autonomie de décision et de fonctionnement, mais il y aura une mutualisation des moyens administratifs et techniques.

3.5.4. Le Parc naturel régional et la GEMAPI

Afin d'assurer la couverture totale du territoire pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), et de rendre plus cohérentes les actions liées à l'entretien et la restauration des milieux aquatiques, la structuration de la gouvernance locale doit être organisée dans le cadre d'une approche globale à l'échelle de bassins versants cohérents.

La Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry (CARTC) a ainsi lancé courant 2017 une étude relative à l'exercice de la compétence GEMAPI sur la partie médiane de l'unité hydrographique « Marne Vignoble » (la Marne et ses affluents depuis la limite incluse Damery-Vauciennes à l'amont, jusqu'à la confluence incluse du ru des Rochers à Essômes-sur-Marne à l'aval). La solution retenue a été la création d'un nouveau syndicat sur l'ensemble du périmètre : le Syndicat Mixte Marne et Surlin (SMMS), créé au 1^{er} janvier 2020.

La CU du Grand Reims et la CC de la Grande vallée de la Marne ont repris l'ensemble des compétences GEMAPI sur les communes non concernées par un Syndicat de rivière. En effet, le SIABAVES sur le territoire du SAGE Aisne-Vesle-Suipe se charge de la compétence GEMA. Ces mêmes compétences sont reprises par le Syndicat de la Marne moyenne sur son territoire.

La mise en place de la GEMAPI n'a pas modifié le fonctionnement ou les actions du Parc naturel régional. En effet, en accord avec les EPCI et les syndicats de bassins/rivières qui gèrent la GEMA (SIABAVES, S3M, SMAA...), il maintient son animation sur les zones humides afin de les préserver et de les restaurer. En gérant la GEMA dans son ensemble, les syndicats gèrent le volet zone humide en concertation et en collaboration avec le Parc.

Ce travail est réalisé en concertation et en cohérence avec les actions du SIABAVES. Dans ce sens, le Syndicat mixte est signataire du Contrat de territoire eaux

et climat animé par le SIABAVES sur son territoire. Un futur partenariat devrait être entrepris avec le Syndicat Mixte Marne et Surmelin. Le CTEC « Marne et Surmelin », s'inscrit dans le cadre des actions GEMAPI (hors érosion-ruissellement) et aura comme thématique principale la restauration des continuités amont-aval (seuils...), l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, ainsi qu'un inventaire des zones humides. Il doit s'engager pour la période 2022-2027.

Le CTEC est le nouvel outil de partenariat développé par l'Agence de l'Eau, il s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Un CTEC est la formalisation de

l'engagement des financeurs, collectivités, organismes socio-professionnels et associations pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre les objectifs suivants :

- atteindre le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielle et souterraine demandé par la directive Cadre sur l'eau ;
- améliorer, préserver la qualité de l'eau potable prélevée et distribuée en limitant l'impact des activités polluantes sur la ressource en eau.

3.6. Synthèse des enjeux liés à la ressource en eau

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
Des ressources en eau souterraine fortement vulnérables aux pollutions agricoles et qui présentent une qualité chimique dégradée.	La qualité chimique de ces masses d'eau au vu des objectifs du SDAGE et des pratiques agricoles et viticoles. L'impact de ces pollutions sur l'eau potable.	Ensemble des masses d'eau du territoire.
Des aquifères très exploités pour l'AEP et l'irrigation avec des déséquilibres quantitatifs déjà visibles pour la nappe de la craie.	La pérennité des réserves d'eau souterraine au regard de l'augmentation des quantités prélevées et de l'accumulation des forages pour des besoins d'irrigation.	Nappe de la Craie.
Des cours d'eau qui présentent un état écologique moyen du fait des nombreuses rectifications morphologiques et une qualité chimique altérée par la présence de pesticides, herbicides, phosphores...	La qualité écologique des cours d'eau au regard des dysfonctionnements des stations de traitements des eaux et des pratiques agricoles et viticoles (produits phytosanitaires...).	Ensemble des cours d'eau, à l'exception de la Marne et du ruisseau de la Brandeuille.
Plus de 15 stations de traitement des eaux encore non conformes. La présence de systèmes unitaires implique un encombrement fréquent des STEP et donc une pollution des eaux.	La mise en conformité des équipements de traitements des eaux. La mise en place d'un réseau séparatif eaux usées, eaux pluviales.	18 stations de traitement des eaux usées sur le territoire.
Des aménagements d'hydraulique douce en développement pour limiter les ruissellements viticoles, sources de pollutions. La présence de stations d'épuration qui ne sont pas encore aux normes.	L'apport de l'évolution des pratiques et du développement de l'hydraulique douce sur la diminution des ruissellements viticoles et l'atténuation de la pollution des masses d'eaux.	L'ensemble des coteaux viticoles et les masses d'eau associées.
Des pollutions accentuées par des phénomènes d'assecs de plus en plus fréquents.	La qualité des cours d'eau au regard de l'augmentation de la fréquence des assecs.	L'Ardre, le Rouillat, le Noron, le Ru de Trépail, la Livre.
Des cours d'eau non gérés par un Syndicat de rivières.	La structuration de la maîtrise d'ouvrage sur les cours d'eau non gérés est un enjeu également important afin d'obtenir une gestion cohérente de la compétence. Une évolution en ce sens est à prévoir avec la création du SYDEAR.	Affluents de l'Ardre.

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

4. L'ÉNERGIE

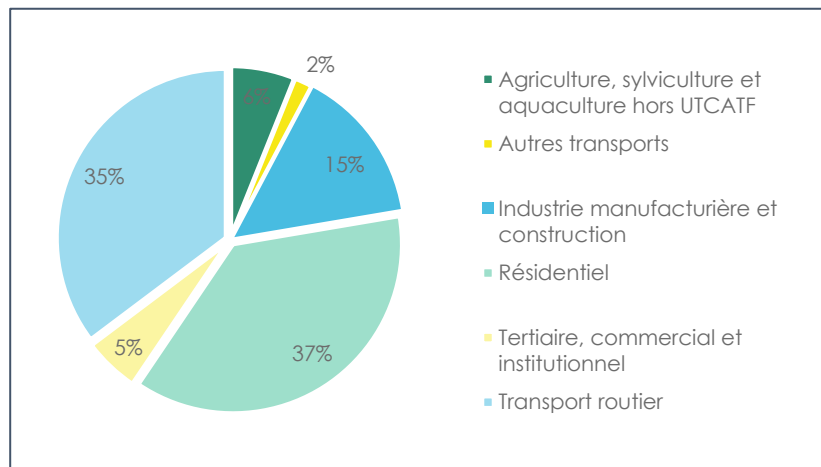
4.1. Les consommations énergétiques

4.1.1. Le résidentiel et le transport, principaux postes consommateurs énergétiques

D'après l'étude Invent'Air d'ATMO Grand-Est, **les principaux postes de consommation d'énergie sur le territoire de la Montagne de Reims sont le secteur résidentiel (37%), suivi de près par le secteur routier (35%).** La part de ces secteurs est plus importante qu'aux échelles territoriales supérieures :

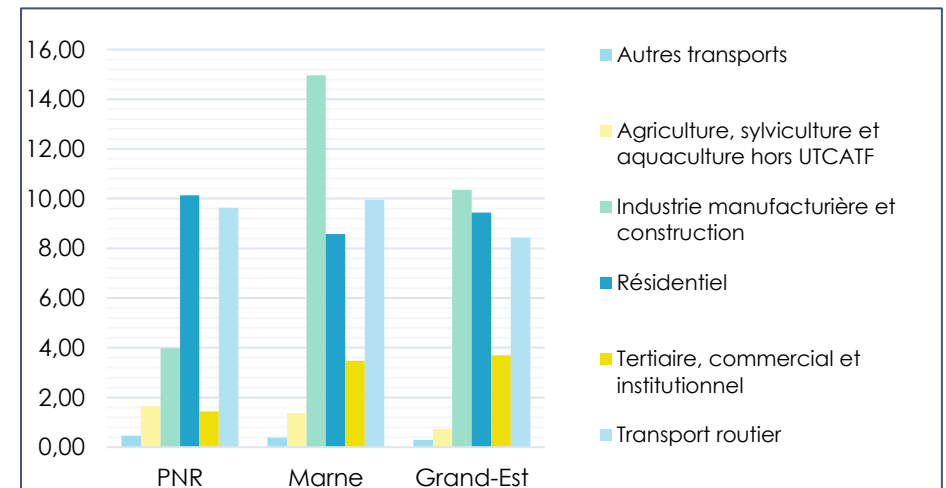
- Dans le département de la Marne, le secteur résidentiel représente 22% de la consommation énergétique, et 26% pour le transport routier, le secteur de consommation principal étant l'industrie ;
- Sur la région Grand-Est, le secteur résidentiel représente 29%, et 26% pour le transport routier. Comme dans la Marne, le secteur de consommation principal concerne l'industrie avec 31%.

Les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, le secteur tertiaire et le transport autre que routier génèrent des consommations moins importantes sur le territoire. La figure ci-dessous détaille l'importance des différents secteurs de consommation d'énergie en 2018.



Répartition de la consommation énergétique sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims en 2018 (Source : ATMO Grand-Est Invent'Air 2020)

Les consommations énergétiques sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims n'ont que très peu varié depuis 8 ans. Au total, le territoire du Parc consomme aux alentours de 975 GWh/an. La figure ci-après représente les consommations énergétiques par habitants à l'échelle de la région Grand-Est, du département de la Marne et du Parc naturel régional. Les consommations totales sont d'environ 27 MWh/habitant sur le territoire du Parc, 39 MWh/habitant sur le département de la Marne, et 33 MWh/habitant dans la région Grand-Est. Le secteur de l'industrie permet d'expliquer cet écart de consommations. En effet, ce secteur n'engendre pas de fortes consommations sur le territoire du Parc, contrairement aux échelles territoriales supérieures.



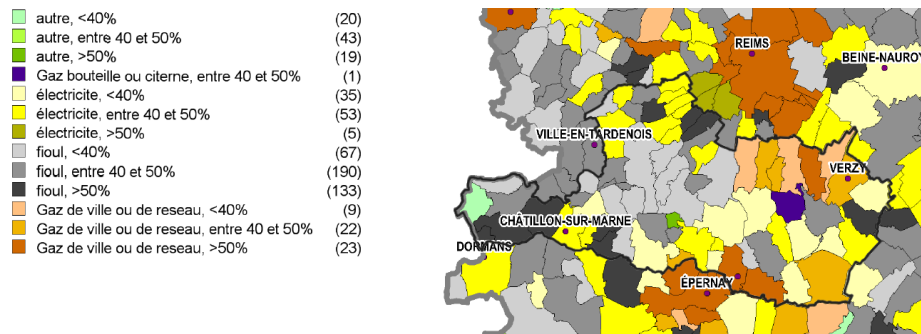
Consommation énergétique par habitant sur l'année 2019 (Source : ATMO Grand-Est, Invent'Air, 2020)

L'industrie est très peu présente sur le territoire du Parc qui possède plutôt une vocation agricole et résidentielle. Ainsi, les principaux secteurs de consommation énergétique par habitant sont le résidentiel et le transport. Près de 54% des habitants travaillent en dehors du territoire, ce qui génère d'importantes consommations énergétiques liées aux déplacements, du fait de la forte dépendance à la voiture individuelle.

4.1.2. Un secteur résidentiel ancien, grand consommateur énergétique

Le secteur résidentiel est le principal poste de consommation énergétique du territoire. Le parc de logements est constitué à 62% de grandes habitations de 5 pièces ou plus et plus de la moitié des logements présents sur le territoire sont anciens (construits avant 1970). **Ces bâtiments peuvent ainsi présenter des déperditions énergétiques plus importantes que des logements neufs pour lesquels des critères de performance sont fixés.**

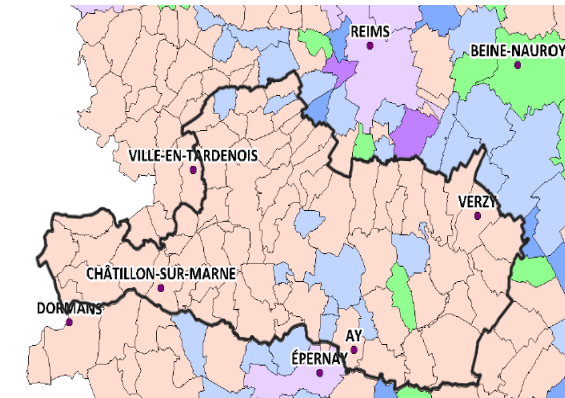
La figure ci-dessous issue de l'étude de l'Observatoire du logement de 2012 représente la répartition des principaux combustibles utilisés par commune sur le territoire d'études. Les chiffres entre parenthèses, ici et sur les figures suivantes, représentent le nombre de commune concernées. Le combustible principal est le fioul sur toute la partie centrale du Parc, le gaz de ville au nord-est et au sud-est, et l'électricité au nord-ouest dans le reste des communes à l'est. Les modes de chauffage majoritaires sur le territoire sont l'électricité à 36%, le gaz de ville à 25% et le fioul à 19%. Les territoires chauffés au fioul sont majoritairement les communes les plus rurales et éloignées des axes prioritaires.



Combustibles utilisés sur le territoire du Parc (Source : Observatoire du logement, 2012)

Les communes du territoire comportent majoritairement un parc de logements datant d'avant 1948 à plus de 45%. **L'ancienneté de ces logements, et l'utilisation majoritaire du fioul explique le mauvais diagnostic de performance énergétique (DPE) pour le territoire d'études** (54% de classes E, F et G).

■ Avant 1948, <45%	(457)
■ De 1949 à 1974, <45%	(24)
■ De 1949 à 1974, entre 45 et 55%	(8)
■ De 1949 à 1974, >55%	(8)
■ De 1975 à 1988, <45%	(72)
■ De 1975 à 1988, entre 45 et 55%	(16)
■ De 1975 à 1988, >55%	(1)
■ Après 1989, <45%	(32)
■ Après 1989, entre 45 et 55%	(2)

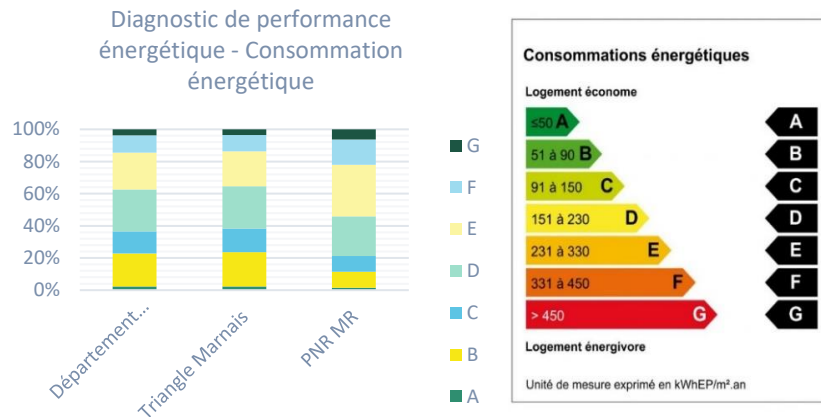


Période de construction la plus représentée dans chaque commune et indication sur la part de logements correspondante (Source : Observatoire logement, 2012)

La consommation moyenne des ménages sur le territoire du Parc est de 285 kWhEP/m²/an, alors qu'elle équivaut à 224,55 kWhEP/m²/an dans le département de la Marne.

Il est toutefois à noter que ces données datent de 2012, et que depuis, des dispositifs tels que TEPCV et les PCAET ont été mis en œuvre afin de lutter contre ce gaspillage énergétique.

De plus, des constructions nouvelles et rénovations énergétiques de bâtiments anciens ont eu lieu depuis, permettant probablement d'améliorer la consommation globale des ménages.



Diagnostic de performance énergétique, consommations énergétiques à différentes échelles territoriales (Source : Observatoire du logement, 2012)

4.1.3. Les déplacements individuels en voiture, responsables d'une part de la consommation énergétique territoriale

Le secteur du transport est le second poste de consommation énergétique sur le territoire du Parc.

Plus de la moitié (54%) des habitants du territoire travaillent en dehors des limites du Parc, le plus souvent dans les agglomérations de Reims et d'Épernay, mais parfois plus loin. **De plus, 84,4% des actifs effectuent leur trajet domicile-travail en voiture** (contre 76,7% dans la Marne et 78,1% dans le Grand-Est).

Des alternatives à l'autosolisme sont toutefois possibles sur le territoire :

- La ligne de TER appelée « Ligne des Bulles » : elle permet d'aller de Reims à Épernay en une demi-heure et dessert 4 gares sur le territoire (Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-D'Or, Aÿ-Champagne). Avec un train toutes les heures en moyenne, elle représente une excellente alternative à la voiture individuelle pour les personnes travaillant ou étudiant à Reims ou Épernay. Les horaires ne sont pas toujours optimaux pour les actifs, ce qui explique que ce moyen de transport ne soit pas utilisé davantage ;

- La présence de 15 aires de covoiturage créées dans le cadre du projet TEPCV, 5 d'entre elles sont situées à proximité des gares du territoire ;
- La communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne met des voitures électriques ou hybrides rechargeables à disposition des habitants afin d'inciter à l'autopartage.

Il existe donc deux leviers pour limiter les consommations énergétiques liées au transport sur le territoire. D'une part la diminution du nombre de déplacements et d'autre part le report modal vers des modes de transports moins consommateurs en énergie.

4.1.4. L'agriculture, l'industrie et le tertiaire

La Montagne de Reims possède une forte vocation agricole. Son territoire est dominé par la viticulture (liée au vignoble de Champagne) et par les grandes cultures. D'après l'étude Agriculture et efficacité énergétique de l'ADEME datant de février 2019, la quantité d'énergie consommée par hectare de surface agricole utile (SAU) est de 0,12 tonnes équivalent pétrole pour les grandes cultures, et 0,31 tonnes équivalent pétrole pour la viticulture. Cette différence de quantité d'énergie consommée par hectare explique sûrement la part des énergies liées à l'agriculture sur le territoire du Parc. **Le secteur de l'agriculture représente un plus grand pourcentage des consommations totales sur le territoire du Parc (6%) que dans le département de la Marne (3%) et dans la région Grand-Est (2%).**

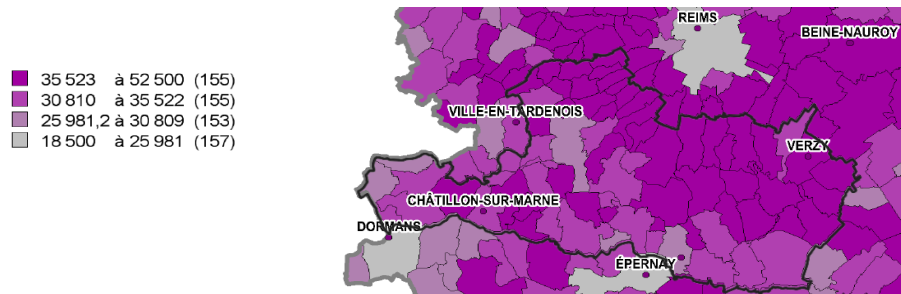
À noter également que l'activité viti-vinicole emploie un grand nombre de personnes et génère donc des déplacements importants sur le territoire, d'autant plus en période de vendange.

Les faibles parts de consommation liées à l'industrie et au secteur tertiaire sur le territoire du Parc s'expliquent par le faible nombre d'infrastructures en lien avec ces activités.

4.1.5. Vulnérabilité énergétique des ménages

La vulnérabilité énergétique des ménages est définie par le rapport entre le revenu des ménages et leur dépenses énergétiques annuelles. L'observatoire du logement de 2012 analyse des données de 2006 et nous permet d'appréhender la problématique énergétique principale du territoire, à savoir les consommations résidentielles.

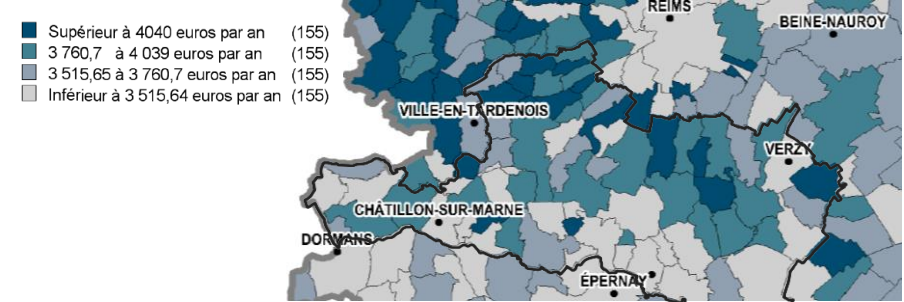
Les communes avec les revenus médians les plus élevés sont situées sur la partie centre-est du territoire avec des valeurs entre 35 523€ et 52 300€, pour rappel, la moyenne en France métropolitaine est de 25 930€, et de 26 246€ sur le département de la Marne. Toutes les communes du Parc ont un revenu annuel médian supérieur à la moyenne nationale, la population du territoire est donc plutôt aisée malgré des disparités locales.



Revenus médians annuels des ménages (Source : Observatoire du logement, 2012)

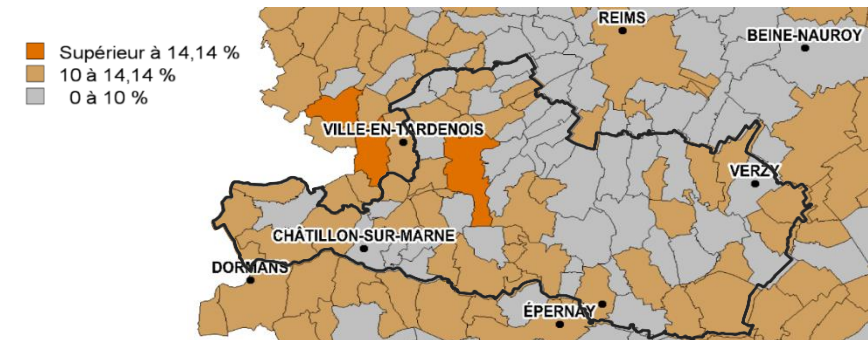
Les communes dans l'aire d'influence de Reims présentent des dépenses énergétiques annuelles des ménages plus élevées que sur le reste du territoire (dépenses supérieures à 3 760€). Les communes les moins dépensières se trouvent dans l'aire d'influence d'Épernay. Elles présentent des dépenses inférieures à 3 515€. À titre de comparaison, la facture moyenne pour les résidences principales de la Marne s'élève à 2 880 €, dont 68% sont alloués au poste chauffage, et 10% à la production d'eau chaude sanitaire.

Les ménages en situation de précarité sont ceux qui consacrent 10% ou plus de leur budget aux dépenses d'énergie dans leur logement. Cette précarité peut varier en fonction de plusieurs facteurs : effet météo, prix des énergies, revenus des ménages, fiscalité, évolution du parc de chauffage... Le seuil « supérieur à 14,14% » correspond aux communes du département dites vulnérables d'un point de vue énergétique selon l'étude de l'observatoire logement 2012.



Dépenses énergétiques annuelle des ménages (Source : Observatoire logement 2012)

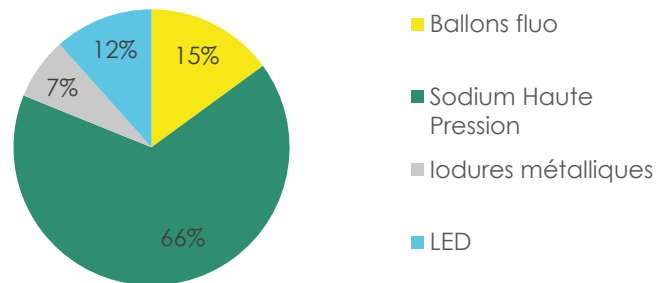
La vulnérabilité énergétique est faible sur le territoire, car elle est définie comme le rapport entre revenu et dépenses énergétiques. Les communes les plus consommatrices en énergies sont aussi celles avec les plus hauts revenus. La commune du territoire la plus vulnérable d'un point de vue énergétique (Chaumuzy) n'est pas celle où les dépenses énergétiques sont les plus importantes, mais l'une des communes avec le plus faible revenu médian.



Indicateur communal de vulnérabilité énergétique (Source : Observatoire du logement, 2012)

4.1.6. Les consommations liées à l'éclairage public

Le Syndicat Mixte du Parc a effectué en 2019 une étude avec le bureau d'études DarkSkyLab afin d'évaluer la pollution lumineuse sur le territoire. Suite à cette étude, il apparaît que le parc d'éclairage du territoire est composé à 15% de ballons fluo, technologie vétuste aussi bien sur les longueurs d'ondes contenues dans le spectre lumineux émis (température de couleur) que sur la lumière émise au-dessus du plan horizontal (ULOR). Nous constatons également que 66% du parc d'éclairage est constitué de lampes à sodium haute pression (SHP) qui sont moins néfastes pour le ciel et l'environnement nocturne, mais plus consommatrice en énergie que les LED pour un même rendu de lumière.



Répartition du parc d'éclairage public sur le Parc de la Montagne de Reims (Source : DarkSkyLab, 2019)

La technologie LED permet de réduire la puissance utilisée pour un rendu similaire. **L'utilisation de technologies obsolètes** telles que les ballons fluos, les iodures métalliques et le sodium haute pression augmente la puissance nécessaire à l'éclairage public, et ainsi les dépenses énergétiques liées. L'éclairage public représente le 2^e poste de dépense des communes, **le parc d'éclairage nécessiterait donc d'être amélioré afin de limiter les coûts pour les collectivités et pour limiter l'impact sur la biodiversité.**

4.2. La production d'énergies renouvelables

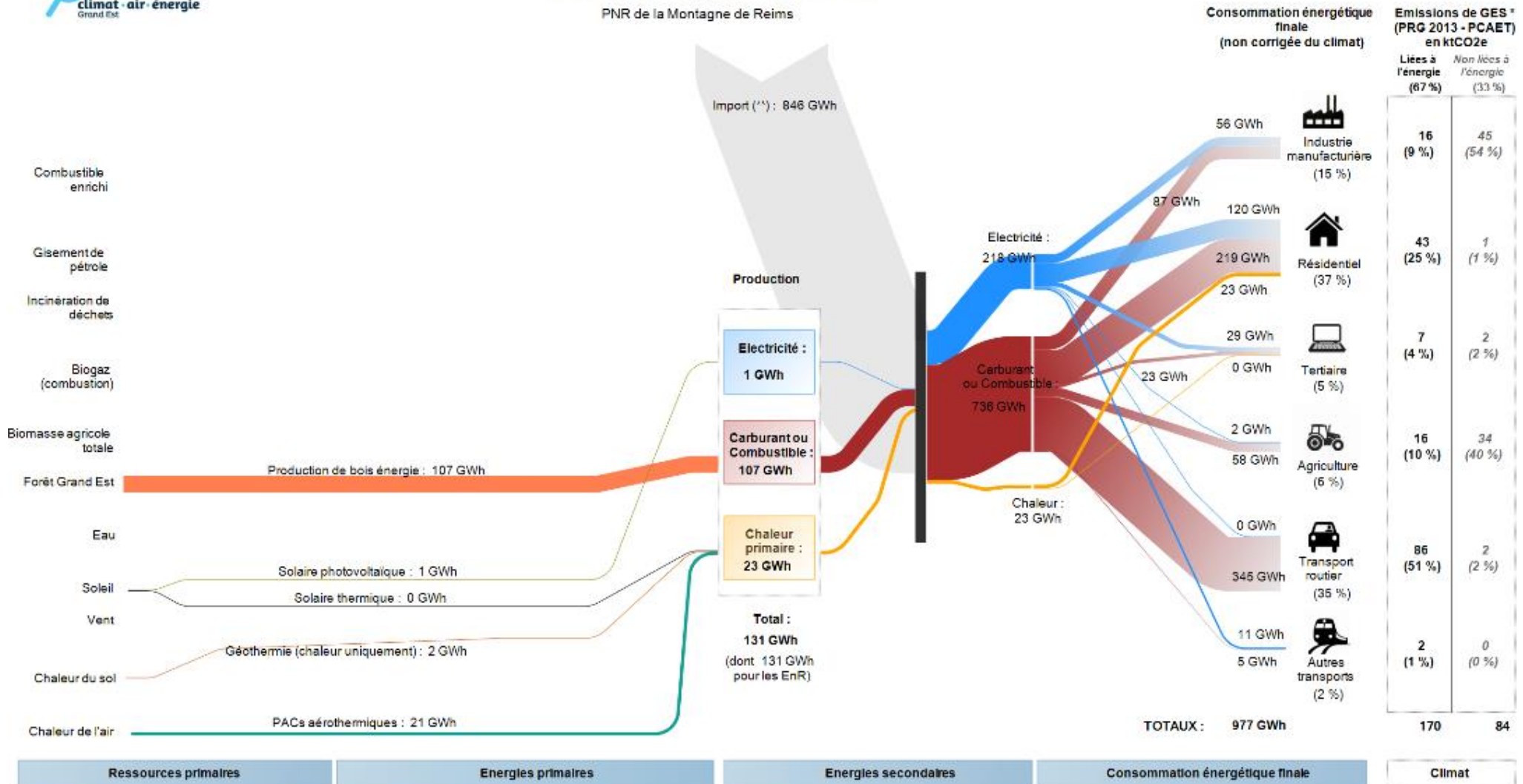
4.2.1. Un faible mix d'énergies renouvelables sur le territoire

Peu d'énergie est produite sur le territoire le rendant ainsi **dépendant d'énergie produite ailleurs** (87% de l'énergie consommée est importée). De plus, parmi l'énergie utilisée sur le territoire, seule une **très faible part est produite de manière renouvelable**. La production de bois-énergie n'étant valorisée qu'en tant que combustible (106 GWh en 2018), le solaire photovoltaïque est la seule source d'électricité renouvelable sur le territoire, et cette dernière est inférieure à 1 GWh en 2018. L'énergie solaire thermique, la géothermie et les pompes à chaleur aérothermiques fournissent le territoire en chaleur primaire à hauteur de 23 GWh en 2018.



Diagramme de flux des productions d'énergie primaire et des consommations énergétiques finales en 2018

PNR de la Montagne de Reims

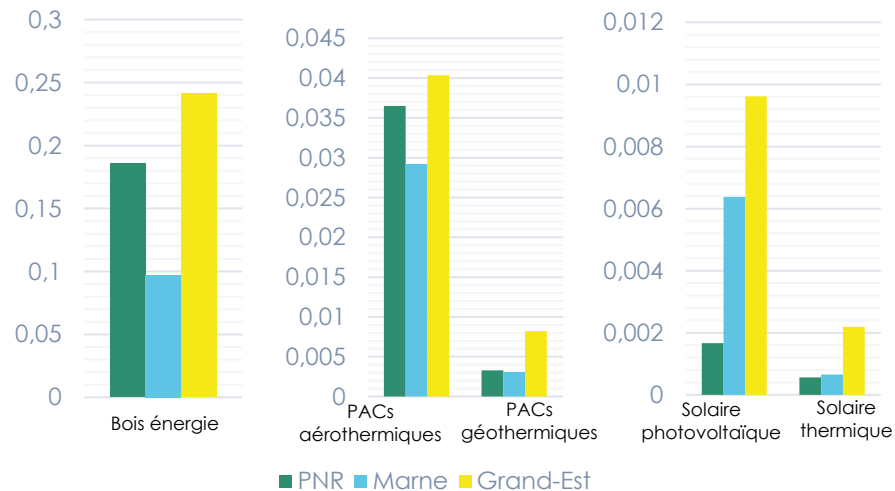


* Les émissions de GES présentées ici ne prennent pas en compte le secteur "Branches énergie", le secteur des déchets est quant à lui inclus dans celui de l'industrie.
 ** Correspond au solde « Production – Consommation » dans le cas d'un Export ou au solde « Consommation – Production » dans le cas d'un Import.
 Note : les flux qui apparaissent avec une valeur égale à 0 ont en réalité > 0 et < 0,5 GWh.

Source : ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Diagramme des flux de production d'énergie primaire et des consommations énergétiques finales en 2018 (Source : ATMO Grand Est Invent'Air, 2020)

D'après l'étude ATMO Grand-Est Invent'Air de 2020, le Parc de la Montagne de Reims a une production d'énergie renouvelable qui couvre approximativement 13,4 % de sa consommation en 2018, à titre de comparaison, la même année, la part des énergies renouvelables représentaient 21,6 % dans le département de la Marne, 21,1 % en Grand-Est et 17,2% en France (Source : Ministère de la Transition écologique, 2018). **La Montagne de Reims ne produit donc que peu d'énergies renouvelables.**



Energies renouvelables produites (en GWh/km²) sur le territoire du Parc et à différentes échelles territoriales (Source : ATMO Grand Est, Invent'Air 2020)

Le bois-énergie est l'énergie renouvelable majoritaire sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims avec 106 GWh produit en 2018. La production de cette énergie est stable sur la période 2010 – 2018 (120 GWh produits en 2010 et 106 GWh produits en 2018).

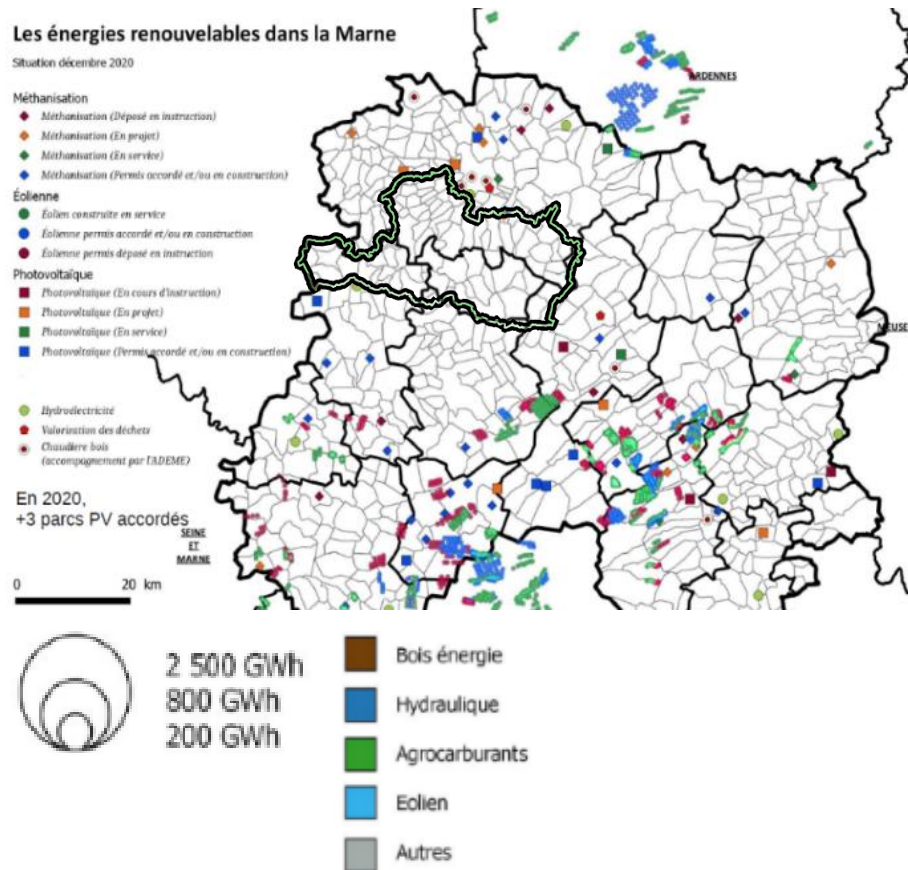
La production d'électricité via les panneaux photovoltaïques a quant à elle été multipliée par 5 sur cette même période et est passée de 175 MWh en 2010 à 956 MWh en 2018. Ces quantités restent négligeables au regard de la consommation totale (0,10 %), mais montrent **un intérêt grandissant pour cette énergie sur le territoire**. L'intégration de l'énergie solaire dans un but thermique a également augmenté de 36% entre 2010 et 2018 passant de 235 kWh à 321 kWh.

Enfin, l'énergie tirée des pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques est en augmentation depuis 2010 avec une augmentation de 90 % pour les pompes à chaleur aérothermiques, et de 40 % pour les pompes à chaleur géothermiques. Elles couvrent 2,2 % des consommations annuelles. Ces énergies sont peu présentes sur le territoire, en partie car elles présentent l'inconvénient de consommer de l'électricité pour en produire avec un ratio d'1 kWh consommé pour 4 kWh produit. Cependant, l'utilisation de ces pompes à chaleur permet de réguler la température en été comme en hiver, ce qui explique certainement l'installation de cette technologie dans certains logements du territoire.

Le territoire du Parc produit moins d'énergie renouvelable que le Grand-Est, proportionnellement à leurs surfaces respectives. En revanche, le territoire du Parc produit plus d'énergie renouvelable issue de la filière bois-énergie, et des pompes à chaleur que le département de la Marne. L'utilisation du bois-énergie s'explique par le fait que le Parc de la Montagne de Reims est un territoire plus boisé que le département de la Marne.

Les énergies renouvelables de type biogaz, éolien, hydraulique, incinération de déchets et production d'agrocarburants ne sont pas représentées ici car non produites sur le territoire du Parc. À noter que ces dernières représentent 31% des énergies renouvelables produites dans le département de la Marne (en majorité éolien et agrocarburants, respectivement à 29% et 30%), et 82% des énergies renouvelables produites dans la région du Grand-Est (majorité de nucléaire qui représente 66% de la production d'énergies).

La carte ci-contre montre la répartition géographique des installations de production d'énergies renouvelables sur le territoire. On peut voir que la majorité de ces installations sont localisées en dehors du territoire du Parc.



4.2.2. Une intégration au réseau à améliorer

Réalisé par le réseau de transport d'électricité (RTE), le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) est un document valable pour une durée de 10 ans. C'est un outil de planification pour l'accueil des énergies renouvelables sur le territoire du Grand Est. Il permet de donner une visibilité sur les adaptations nécessaires du réseau électrique.

Actuellement en cours de révision, le S3REnR est défini suite à une prospection des gisements de projets d'énergies renouvelables connus et qui respectent notamment les contraintes environnementales fixées par la DREAL.

Application du schéma S3REnR Grand Est sur le territoire du Parc :

- Pas de gisement recensé dans la zone auprès des professionnels de la production d'énergies renouvelables dans le cadre de l'élaboration du projet de S3REnR Grand Est ;
- Il n'y a pas de demande d'évolution du schéma, dans la zone, à l'issue de la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Grand Est organisée du 14 septembre au 30 octobre 2020 ;
- Les capacités réservées proposées dans le projet de schéma S3REnR Grand Est sont de nature à satisfaire le raccordement des projets diffus (< 250 kW – exonérés de la quote-part) ou de moindre taille (entre 500 et 1000 kW) ;
- Si nécessaire, les gestionnaires de réseau s'appuieront sur les mécanismes prévus dans le code de l'énergie pour adapter le S3REnR au fur et à mesure de sa mise en œuvre sur les 10 prochaines années au regard des capacités techniques des ouvrages implantés dans la zone.

Répartition des installations de production d'énergie renouvelable dans la Marne (Sources : IGN BDCarto, ADEME Champagne Ardenne DDT51 EDF, ATMO Grand-Est Invent'Air 2017)

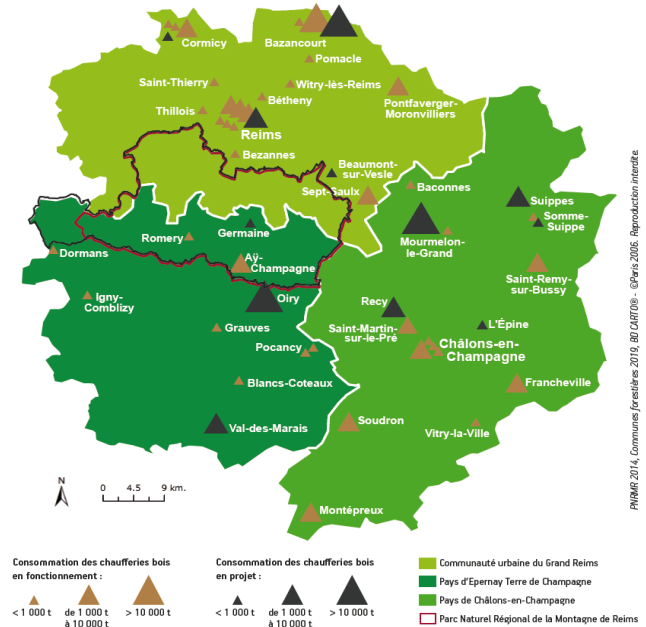
4.2.3. Les potentiels de production d'énergies renouvelables

Une étude a été réalisée par la Syndicat Mixte du Parc sur le territoire en 2014 afin d'analyser les potentiels en énergies renouvelables et de récupération du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Le bois énergie, majoritaire, mais présentant un faible potentiel d'augmentation

Le potentiel de la ressource en bois-énergie a été estimé via le Plan d'Approvisionnement Territorial, réalisé à l'échelle du Triangle Marnais par le Syndicat Mixte du Parc. Concernant le bois d'industrie / bois énergie, la récolte annuelle est estimée à 240 000 t, la disponibilité à 230 000 t, et la consommation à 206 000 t.

La récolte en bois énergie/industrie est équivalente à la disponibilité maximale calculée en raison de l'importance de prélèvements en bois de trituration et en bois bûche. La consommation potentielle est difficile à appréhender en raison de l'incertitude pesant sur les volumes autoproduits-autoconsommés de bois bûche et sur l'approvisionnement réel des chaufferies biomasses. **Le bois-énergie ne présente donc pas un potentiel d'évolution majeur sur le territoire, mais plutôt un usage à maintenir.** La carte ci-après présente l'emplacement des chaufferies en fonctionnement et en projet sur le territoire du Triangle Marnais, ainsi que leurs consommations. La majorité des chaufferies ne se trouvent pas sur le territoire du Parc, mais plutôt à une échelle supérieure.



Les chaufferies bois sur le territoire du Triangle Marnais (Source : Charte Forestière de Territoire, 2019)

La biomasse agricole, un potentiel à mobiliser

La méthanisation agricole est une énergie pouvant être valorisée via les effluents d'élevages. **L'élevage bovin est peu présent sur le territoire**, comme mentionné dans la partie « Agriculture » de ce diagnostic, on retrouve seulement 19 exploitations de bovin viande et 5 exploitations de bovin lait en 2018 en Montagne de Reims. Le développement de l'élevage sur le territoire est une piste envisagée dans la cadre du Plan Alimentaire Territorial en cours de création.

Le principal gisement identifié concerne les sous-produits de l'exploitation de la vigne, pouvant être brûlés directement ou broyés. Le gisement exploitable est estimé à 20 500 tonnes soit une production d'énergie équivalente à 55 GWh.

L'énergie solaire, une ressource sous-utilisée

Actuellement, l'énergie photovoltaïque est la seule source d'électricité renouvelable produite sur le territoire du Parc. L'énergie solaire est également valorisée pour la production de chaleur, mais est négligeable en comparaison du bois-énergie.

Le potentiel énergétique du photovoltaïque du territoire est moins important que dans le sud de la France (30% inférieur), certes, mais suffisant en raison du nombre important de maisons individuelles comportant une surface de toit plus importante que les logements collectifs. Le rayonnement solaire global reçu avec un capteur orienté sud et incliné à 30° peut atteindre 1 200 kWh/an/m² sur le territoire, d'après le logiciel CalSol de l'INES. L'installation préconisée est une installation de 10m² permettant une puissance d'1 kWc soit approximativement 950 kWh/an (en prenant en compte la conversion en électricité d'environ 10% du rayonnement annuel reçu).

L'installation de panneaux solaires pour valorisation en chaleur est également envisageable sur le territoire et pourrait permettre d'atteindre une productivité de 320 kWh/an/m², le dimensionnement idéal étant estimé à 5m² par l'étude du Syndicat Mixte du Parc sur les énergies renouvelables de 2014.

L'implantation de projets photovoltaïques est envisageable sur le territoire du Parc à certaines conditions. En effet, ces projets doivent prendre en compte certaines contraintes : miroitement (paysage), non compatibilités avec certaines activités agricoles... **L'implantation de tels projets ne doit donc causer de trouble ni au patrimoine architectural, ni aux activités économiques, ni à la biodiversité locale.** Les projets seront prioritairement à installer sur du bâti avec intégration architectural (toitures), ou sur des sites dégradés comme des anciennes décharges, (ex : commune de Pargny), friches industrielles etc.

Pour rappel, la production d'électricité était estimée à 956 MWh/an par ATMO Grand-Est en 2018. Le réseau électrique permet une mobilisation de 17,5 MW supplémentaire, ce qui représenterait une amélioration très importante. Le taux de charge moyen d'une installation d'énergie renouvelable solaire dans le Grand Est est de 12,7% par an. Sur une année, l'énergie produite par 17,5 MW de puissance solaire installée est donc de 19 482 MWh/an.

L'utilisation de pompes à chaleur pour utiliser la géothermie ou l'aérothermie

Géothermie, un potentiel à mobiliser à l'échelle individuelle

La géothermie très basse température (inférieure à 30°C) est la plus pertinente en termes de potentiel et de faisabilité technique sur le territoire du Parc. Ce type de géothermie peut fournir chaleur en période hivernale et rafraîchissement direct ou climatisation en période estivale.

Il existe deux types de géothermies très basse température :

- la géothermie sur nappe, ayant un fort potentiel aux franges du Parc;
- la géothermie sur sonde sèche ayant un potentiel de 30 W/m² sur la zone intérieure du Parc.

L'aérothermie, un potentiel de développement faible

Le potentiel pour cette énergie est moins important, mais il nécessite également moins d'investissements, ce qui explique sans doute son implantation sur le territoire (20 GWh/an en 2018). Le recours à une pompe à chaleur n'est rentable que dans le cas de bâtiments récents, biens isolés et ayant des besoins en chauffage réduits. **Cette énergie n'a donc pas un grand potentiel de développement sur le territoire.**

L'énergie éolienne, proscrite du territoire

L'atlas français des ressources en vents place le territoire du Parc en secteur « moyennement favorable au développement de l'éolien », la vitesse moyenne des vents à 50 m du sol étant comprise entre 16 et 20 km/h. Sur le territoire, une **charte éolienne** des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO **interdit l'implantation de grandes éoliennes.** La Charte Objectif 2020 du Parc définissait elle aussi l'implantation d'éoliennes à l'échelle industrielle comme non pertinente sur le territoire en raison des impacts paysagers trop importants qu'elle engendrerait.

L'installation de moyennes et petites éoliennes n'est pas non plus conseillée car il existe encore trop d'incertitudes et de contraintes pour proposer des utilisations viables à l'échelle d'un territoire. Le potentiel n'est pas estimable car l'influence de l'environnement immédiat est trop importante sur ces projets.

L'énergie hydraulique, non retenue sur le territoire

L'installation d'énergie hydraulique sur le territoire nécessiterait l'implantation ou la modification d'ouvrages. Ces installations requerraient des évaluations d'impacts paysagers, faunistiques et floristiques. Les actions les plus plausibles résideraient dans la réhabilitation d'anciens moulins d'eau ou de prélèvement comportant déjà une partie des ouvrages nécessaires. Il n'existe qu'une vingtaine de moulins sur le territoire, nombre insuffisant pour avoir un impact conséquent sur la production d'énergie.

4.2.4. Synthèse des plus grands potentiels de production d'énergies renouvelables sur le territoire

Le bois énergie, un solide pilier du Parc

Les énergies renouvelables sur le territoire de la Montagne de Reims devront se reposer en grande partie sur le bois-énergie, qui représente un atout majeur pour le territoire. Pour rappel, le territoire est constitué à 36% de forêts, et certains acteurs locaux comme le Syndicat Mixte du Parc mettent en place des initiatives innovantes telles que le Plan d'Approvisionnement Territorial visant à la création de chaufferies afin d'utiliser au mieux l'énergie que peut fournir le massif forestier.

Le solaire, un potentiel intéressant à développer sous certaines conditions

L'utilisation des énergies solaires thermique et photovoltaïque est intéressante à développer sur le territoire, mais doit faire l'objet de recommandations. Le sujet est actuellement en cours de réflexion au sein du Syndicat Mixte du Parc, et une directive photovoltaïque fixera prochainement les conditions d'implantation de projets solaires. Au-delà des positionnements de la future Charte du Parc, la circulaire ministérielle du 18 décembre 2009 ainsi que le Guide du Ministère de la Transition écologique et solidaire relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires au sol, paru en 2020, sont deux documents à prendre en compte dès maintenant dans les projets.

4.3. Démarches et politiques publiques en cours

À l'échelle locale, le Parc a intégré les problématiques climatiques via :

- un Plan climat énergie territorial (PCET) sur son territoire de 2008 à 2015 ;
- le SCoT de la Région Rémoise (nord du territoire) ;
- un Plan climat énergie territorial du Pays d'Épernay de 2011 à 2014 ;
- la partie sud du territoire du Parc a bénéficié d'une OPAH de 2012 à 2017 (notamment sur le territoire de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne) ;
- le SCoT d'Épernay et sa Région (sud du territoire) ;

- le programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte avec l'agglomération d'Épernay et le pays d'Épernay dès 2017 ;
- le Plan climat air-énergie territorial de l'agglomération d'Épernay (applicable à une commune du Parc) « Ambition climat 2025 » lancé en 2019 ;
- le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) du Grand Reims en cours d'élaboration.

Le Syndicat Mixte du Parc disposait d'un poste PCET de 2008 à 2015 puis a par la suite proposé un accompagnement des communes au travers d'un poste de conseiller en énergies partagées de 2016 à 2018. La Maison de l'Habitat le Pays d'Épernay et le Pays de Brie et Champagne proposent également un accompagnement des particuliers depuis 2017 pour leurs projets de rénovation par un conseil gratuit et indépendant. Cette structure met en œuvre le programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique depuis 2021.

4.3.1. Objectifs chiffrés du SRADDET Grand-Est

Le territoire du Parc est également régi par les objectifs régionaux fixés par le SRADDET en termes d'énergies.

L'objectif principal du SRADDET est de faire de la région Grand-Est un « territoire à énergie positive et bas carbone » à l'horizon 2050. Pour cela, la consommation d'énergie finale, tous secteurs confondus, doit être réduite de 55% (passer de 200 TWh à 89 TWh) et la production d'énergies renouvelables et de récupération doit être multipliée par 3,2 (passer de 34 TWh à 109 TWh).

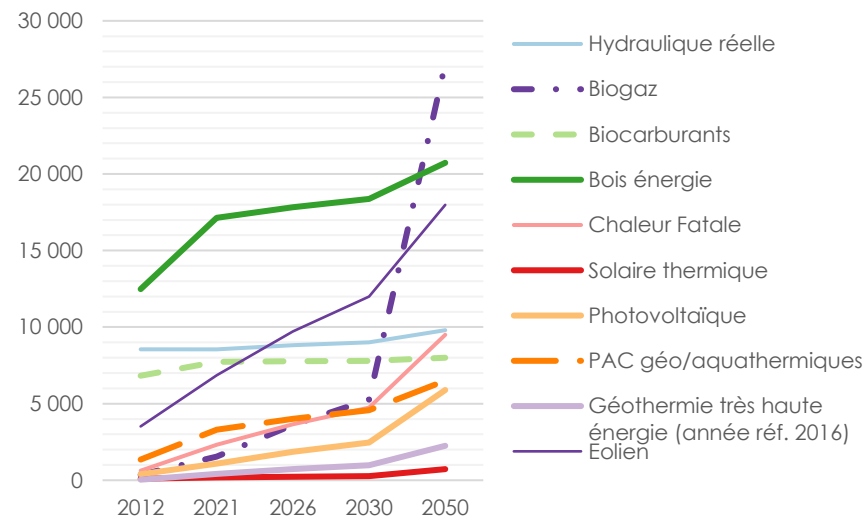
Les tableaux et figures ci-après présentent les objectifs quantitatifs d'atténuation du changement climatique sur la région Grand-Est.

	2021	2026	2030	2050
Atténuation du changement climatique - global				
Réduction des émissions de GES (/1990)	-41%	-48%	-54%	-77%
Atténuation du changement climatique - Maîtrise de la consommation énergétique				
Réduction de la consommation énergétique finale (/2012)	-12%	-21%	-29%	-55%
Réduction de la consommation des énergies fossiles	-15%	-32%	-46%	-90%

Atténuation du changement climatique - Développement des Énergies renouvelables et de récupération				
% EnR produite dans la consommation d'électricité	41%	50%	60%	100%
% EnR produite dans la consommation de chaleur	20%	27%	34%	100%
% EnR produite dans la consommation de carburants du secteur des transports	10%	16%	20%	95%
% EnR produite dans la consommation de gaz	3%	8%	13%	84%
Atténuation du changement climatique - Région à énergie positive et bas carbone				
% EnR dans la consommation énergétique finale	25%	33%	41%	100%

Objectifs quantitatifs d'atténuation du changement climatique (Source : SRADDET Grand Est, 2019)

L'avancement du Parc sur les objectifs fixés par le SRADDET se base sur les données de 2018. D'après les données d'ATMO Grand-Est de 2018, aucun des objectifs établis dans le tableau ci-dessus n'est atteint sur le territoire du Parc.



Objectifs quantitatifs de production d'énergies renouvelables sur la région Grand-Est (Source : SRADDET Grand Est, 2019)

4.3.2. Démarches engagées par la Communauté Urbaine du Grand Reims

Le plan de développement durable de la Communauté Urbaine du Grand Reims a pris des mesures afin de lutter contre la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique lié à l'éclairage public. Ces mesures s'appliquent, entre autres, sur les communes du territoire du Parc incluses dans la CU du Grand-Reims. Ces mesures concernent notamment un abaissement de puissance de l'éclairage public de l'ordre de 50% entre minuit et 5h du matin.

De plus, la CU du Grand Reims renouvelle actuellement son PCAET. L'état initial de l'environnement a été réalisé. Dans ce document, les enjeux prioritaires de l'environnement urbain sont, comme sur le territoire du Parc, le logement et la mobilité. Concernant le climat, et les énergies renouvelables : la climatologie, le changement climatique et les énergies renouvelables sont des thématiques principales de ce PCAET.

4.3.3. La démarche TEPCV

La démarche territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), portée par le Pays d'Épernay, la ville d'Épernay et le Syndicat Mixte du Parc depuis 2017, a fixé divers objectifs dans le but de réduire les consommations énergétiques.

Diverses actions ont été réalisées sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims afin de lutter contre le gaspillage énergétique. Parmi elles, **des projets de réhabilitation thermique**, notamment l'installation d'une chaudière gaz et le renforcement de l'isolation thermique de la Villa, la réhabilitation thermique du pôle mairie à Sarcy, la création d'une chaufferie centralisée pour les bâtiments communaux à Dizy, et le remplacement des fenêtres de l'école élémentaire de Tours-sur-Marne. **Des rénovations sur l'éclairage public** ont également été réalisées sur les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Châtillon-sur-Marne, Cumières, Avenay-Val-d'Or, Fontaine-sur-Aÿ, Bouzy, Tours-sur-Marne, Belval-sous-Châtillon, Champillon, et Cuchery. Au total, 1 384 points lumineux (dont 803 sur le territoire du Parc) ont été remplacés par des sources moins énergivores comme des lampes LED, ou avec une couleur plus chaude moins dommageable pour l'environnement nocturne comme des lampes sodium haute pression (SHP).

Concernant le secteur du transport, une étude de faisabilité pour un projet de service de transports à la demande a été réalisée sur la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, ainsi que le remplacement d'un VUL et l'installation d'une borne de rechargement pour chacun des bénéficiaires sur les communes d'Aÿ-Champagne, Bouzy, et Tours-sur-Marne. Également, la commune d'Aÿ-Champagne a installé une borne de rechargement de véhicule électrique sur son territoire.

Dans le cadre de la démarche TEPCV, le Syndicat Mixte du Parc a également lancé un projet de signalisation de 40 aires de parking dédiées au covoiturage en partenariat avec la Ville et le Pays d'Épernay.

De plus, les « Petits Débrouillards » ont réalisé une action de sensibilisation à travers un camion d'animation, le « Science Tour ». Ils se sont notamment déplacés sur les communes du Parc (Chamery, Cuchery, Chaumuzy, Châtillon-sur-Marne, Damery, Venteuil, Pargny-lès-Reims et Aÿ-Champagne) afin de les sensibiliser aux économies d'énergies, au changement climatique, aux ressources naturelles, et à l'environnement de manière générale.

Sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims, l'accent a été mis sur l'intégration des énergies renouvelables aux paysages, la réduction de la consommation énergétique, l'accompagnement des communes dans la mise en place d'une politique de réduction de CO₂, les solutions à proposer aux entreprises et aux habitants et la mobilisation des ressources locales dans le respect l'environnement et la biodiversité.

La démarche TEPCV a permis d'effectuer des travaux responsables de 425 GWhep d'économies annuelles sur le territoire, soit environ 0,1% des consommations totales.

4.4. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
La majorité des communes du territoire ont un parc de logement ancien. L'ancienneté de ces logements, et l'utilisation majoritaire du fioul explique le mauvais DPE du territoire (54% de classes EFG), pour une consommation moyenne des ménages de 285 kWhEP/m ² /an (équivalent classe E).	La performance énergétique des logements.	Ensemble du territoire.
Depuis 2010, les consommations énergétiques globales stagnent autour des 1 TWh, malgré les objectifs de réduction mentionnés par le SRADDET. En effet, le SRADDET prévoit une diminution des consommations énergétiques de 12% entre 2012 et 2021, or, entre 2012 et 2018, les consommations énergétiques sur le territoire ont diminué de 3,5%.	La baisse des consommations d'énergie et la capacité à atteindre les objectifs de réduction des consommations.	Ensemble du territoire.
Plus de la moitié (54%) des habitants du territoire travaillent en dehors du Parc et 84,4% des actifs effectuent leur trajet domicile-travail en voiture. Des alternatives existent (ligne TER, aires de covoiturage), mais ne sont que très peu utilisées.	La dépendance aux énergies fossiles.	Majoritairement sur les communes éloignées des villes-portes que sont Reims et Épernay.
La quasi-totalité de l'énergie consommée sur le territoire est importée. La production de bois-énergie n'étant valorisée qu'en tant que combustible (106 GWh en 2018), le solaire photovoltaïque est la seule source d'électricité renouvelable produite sur le territoire, et cette production est inférieure à 1 GWh. L'énergie solaire thermique, la géothermie et les pompes à chaleur aérothermiques fournissent le territoire en chaleur primaire à hauteur de 23 GWh en 2018. Entre 2010 et 2018, la production d'énergies renouvelables stagne autour des 130 GWh/an, soit environ 13% des consommations totales, ce qui est moins que les objectifs du SRADDET fixés à 25% en 2021.	La dépendance aux énergies fossiles et nucléaires et la capacité à atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés par le SRADDET.	Ensemble du territoire.
Le combustible principalement utilisé est le fioul sur toute la partie centrale et ouest du territoire, le gaz de ville à l'est, et l'électricité au sud-est. Les modes de chauffage majoritaires sur le territoire sont l'électricité à 36%, le gaz de ville à 25% et le fioul à 19%. Les territoires chauffés au fioul sont majoritairement les territoires ruraux éloignés des axes prioritaires.	La sobriété énergétique, la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire.	Ensemble du territoire.
Les potentiels d'installation d'énergies renouvelables sont limités. Les projets éoliens n'entrent pas en concordance avec les enjeux paysagers du Parc, de même que les fermes de photovoltaïque. Les plus grands potentiels résident sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâti avec intégration architecturale et l'utilisation de pompes à chaleur notamment à géothermie pour les particuliers.	Le développement des énergies renouvelables.	L'ensemble du territoire pour les projets solaires. Les franges du Parc pour la géothermie sur nappe. Le centre du territoire pour la géothermie sur sonde sèche.

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

A large yellow circle is centered on a light blue background. Inside the circle, the text 'CHAPITRE 3' is written in a bold, light blue font. Below it, the text 'L'AMENAGEMENT ET LA VIE DU TERRITOIRE' is written in a smaller, light blue font. Two hands, drawn with simple green outlines, are positioned at the bottom of the yellow circle, appearing to hold it from underneath.

CHAPITRE 3
L'AMENAGEMENT ET LA
VIE DU TERRITOIRE

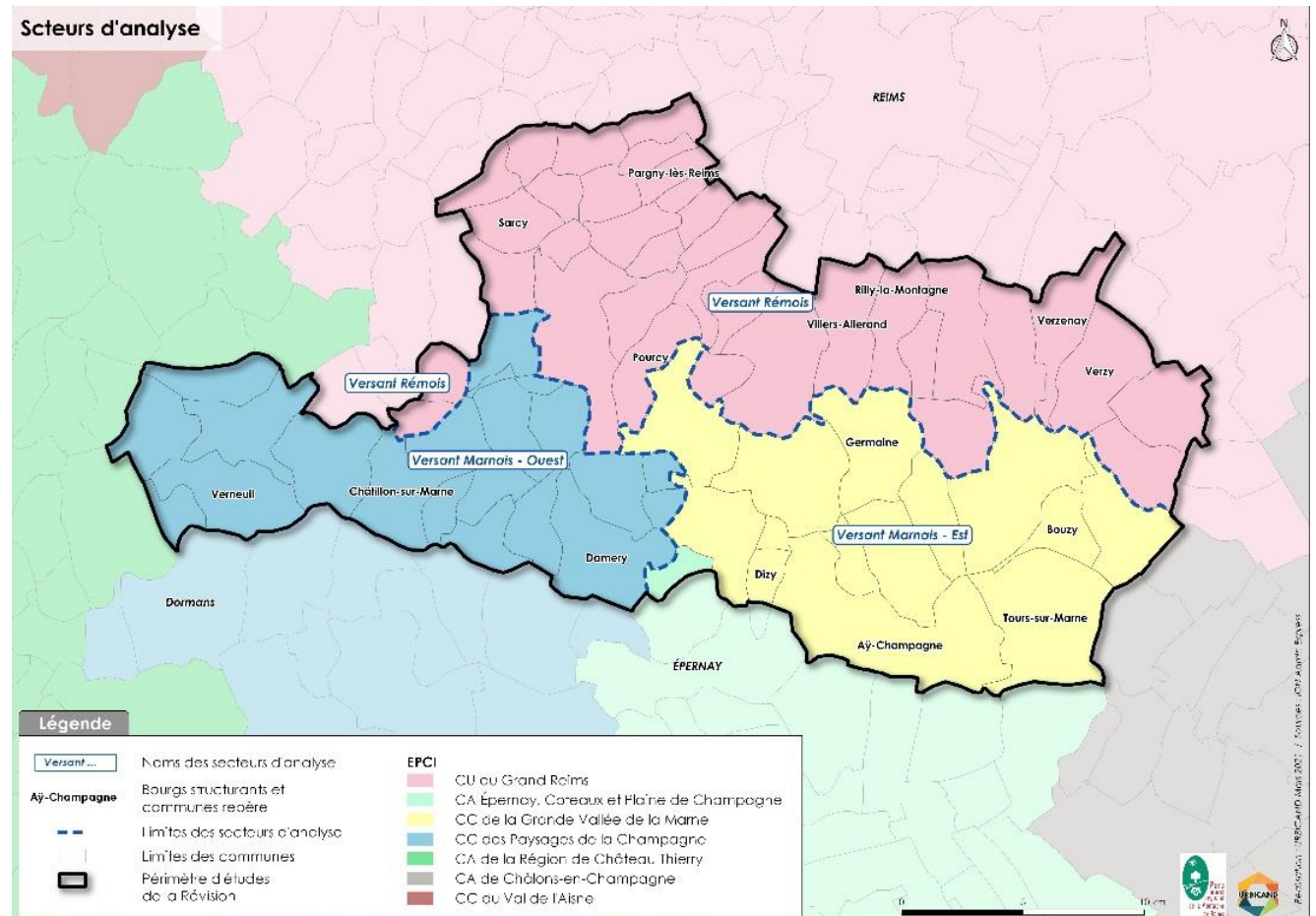
L'AMENAGEMENT ET LA VIE DU TERRITOIRE

1. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELLES

Afin d'affiner l'analyse des dynamiques démographiques, résidentielles ainsi que de l'offre d'emplois et de services et dans le but de faire ressortir certaines tendances géographiques, le territoire du Parc a ici été divisé en 3 secteurs d'analyse.

- Le Secteur Versant Marnais Est : tourné vers Épernay, ce secteur comprend les 14 communes de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne ainsi que la commune de Cumières ;
- Le Secteur Versant Marnais Ouest : contient les 20 communes de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, c'est un territoire plutôt tourné vers Dormans ;
- Le Secteur Versant Rémois : tourné vers l'agglomération de Reims ce secteur comprend les 35 communes du Parc faisant partie de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

La définition de ces secteurs a pris en compte les périmètres des EPCI, afin de pouvoir faciliter la lecture du diagnostic à l'échelle de chacune de ces collectivités. La commune de Cumières étant la seule à faire partie de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne elle a été rattaché au secteur Versant Marnais Est afin de l'inclure dans un secteur d'analyse plus large à l'échelle du Parc.

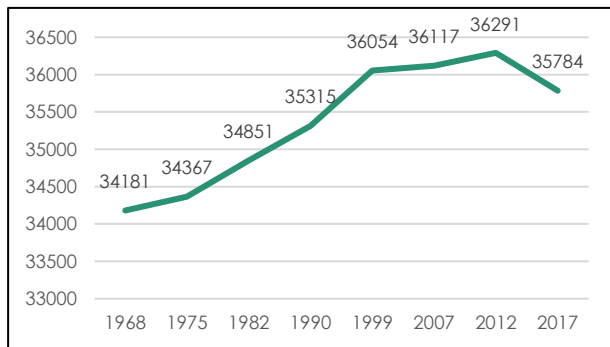


1.1. Dynamiques démographiques

1.1.1. Une population qui évolue différemment selon les secteurs

Au dernier recensement (Source : INSEE recensement de la population, 2017), la population des 68 communes inscrites au périmètre de révision s'élevait à 35 784 habitants, soit une densité de population de 62.2 habitants au km². La Montagne de Reims, de par son caractère rural, possède une densité de population bien inférieure à la moyenne de la région Grand Est qui est de 96.6 habitants au km².

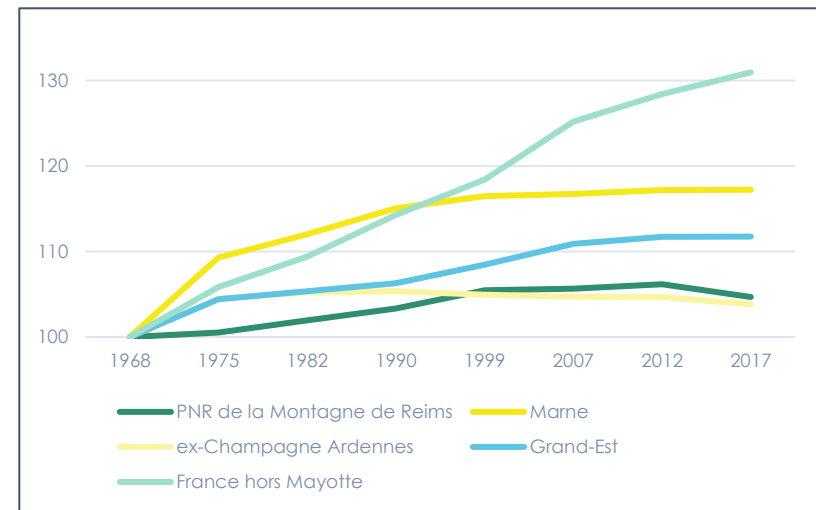
De 1968 à nos jours, la population a d'abord augmenté régulièrement de 1968 à 1999 passant de 34 181 habitants à 36 054. Puis cette croissance a ralenti jusqu'en 2012 où la population était de 36 291 habitants. Finalement, sur le pas de temps 2012 – 2017, la population de la Montagne de Reims a légèrement diminué, pour atteindre 35 784 habitants en 2017.



Evolution de la population en Montagne de Reims entre 1968 et 2017 (Source : INSEE, 2017)

Sur le territoire du Parc, la variation annuelle de la population est donc négative depuis 2012 (-0.3%). Cette variation négative est principalement liée au solde migratoire (-0.2%). À l'échelle de la région Grand Est, le taux annuel d'évolution de la population est nul (0%) sur cette même période tout comme celui du département de la Marne. Cela montre que la Montagne de Reims a été moins dynamique ces dernières années en termes d'accueil des populations. Ce tassement de la croissance démographique a commencé à se faire ressentir dès la fin des années 1990. Cet « exode rural » peut en partie s'expliquer par un encadrement plus fort des constructions nouvelles (pression foncière « naturelle » générée par les périmètres des AOC, actions des collectivités pour limiter

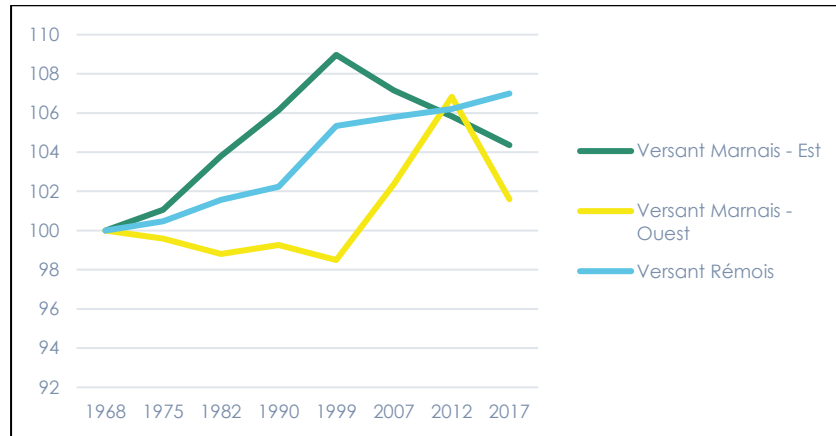
l'étalement urbain sur le territoire du Parc...) et par des départs importants des jeunes pour leurs études.



Evolution de la population à différentes échelles territoriales depuis 1968 (base 100) (Source : INSEE, 2017)

Cette dynamique démographique est toutefois très différente selon les trois secteurs définis :

- Sur le secteur Versant Marnais Est, le taux annuel de variation de la population est de -0.3% sur la période 2012-2017, la décroissance étant liée pour deux tiers au solde naturel et pour un tiers au solde migratoire ;
- Après avoir connu une variation annuelle positive (+0.9% par an) de sa population sur la période 2007-2012, le secteur Versant Marnais Ouest a vu son nombre d'habitants diminuer fortement entre 2012 et 2017 (-1% par an). Cela est dû à une forte migration hors de ce secteur (-0.8% par an). Ce secteur produit d'ailleurs beaucoup moins de logements depuis 2010 (40 logements commencés en 2009 contre 8 en 2018). (Source : Base de données SITADEL, 2020) ;
- Le secteur Versant Rémois, sous l'influence de l'aire urbaine de Reims, connaît quant à lui un taux de variation annuel de la population positif (+0.1% sur la période 2012-2017) principalement lié au solde migratoire, ce qui signifie que de nouveaux habitants se sont installés sur ce secteur. **Il s'agit donc d'un secteur particulièrement attractif à l'échelle du Parc.**



Analyse de l'évolution de la population en Montagne de Reims sur différents secteurs
(Source : INSEE, 2017)

Comme le montre la carte de la population en 2017, la population est inégalement répartie sur le territoire, avec une concentration des habitants aux franges nord, sud et est du Parc, à proximité des villes-portes que sont Reims et Épernay. Les 3 communes les plus peuplées sont d'ailleurs Aÿ-Champagne (5 592 habitants), Dizy (1 524 habitants) et Damery (1 438 habitants), toutes les 3 faisant partie de l'aire d'influence d'Épernay. À noter que le Parc compte une majorité de « petites communes », avec 91% de communes de moins de 1 000 habitants sur son territoire, dont 6% de moins de 100 habitants.

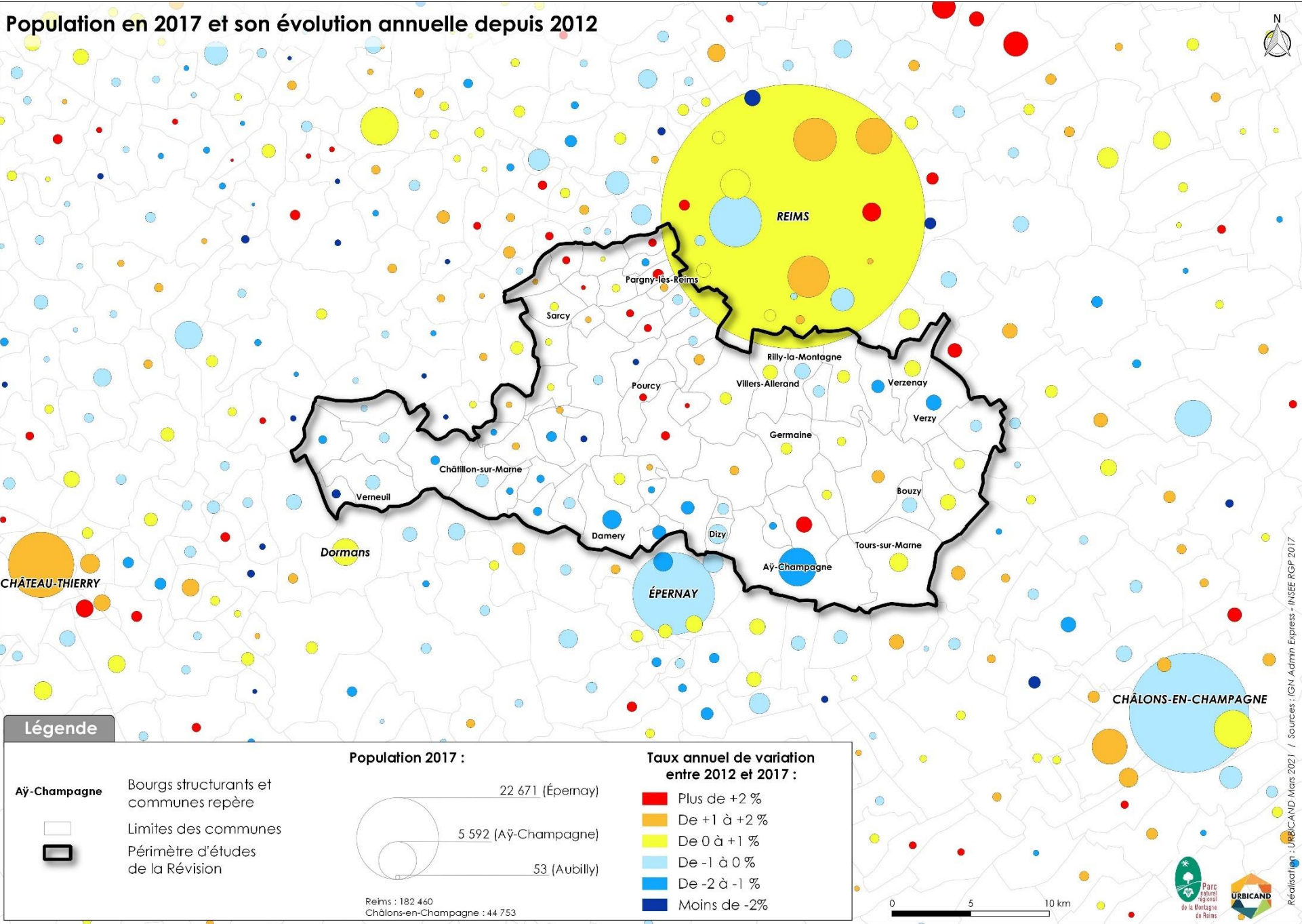
Deux constats peuvent être fait à ce stade :

- On retrouve dans l'aire d'influence d'Épernay des communes plus importantes (bourgs), mais le secteur a globalement connu une perte d'attractivité depuis 2012 ;
- On retrouve dans l'aire d'influence de Reims un contexte plus rural (villages viticoles moins peuplés), et le secteur est très attractif, avec comme conséquence des pressions plus fortes du développement urbain récent.

Cette répartition inégale de la population peut s'expliquer par le phénomène de desserrement des agglomérations vers les zones rurales. En effet, par manque d'espace dans les centres des agglomérations, les actifs des pôles urbains ont tendu à s'installer dans les communes périphériques du fait des opportunités foncières et immobilières, mais également pour la recherche d'un cadre de vie « plus rural », tout en bénéficiant des services et emplois des pôles urbains proches.

Plusieurs problématiques se dégagent à ce stade :

- La maîtrise du développement des villages, ou du moins des impacts liés au développement (mobilités, consommation d'espace, impacts paysagers...) dans l'aire d'influence de Reims ;
- Le maintien des dynamiques démographiques (stabilisation à minima) dans les bourgs structurants de l'aire d'influence d'Épernay, qui tendent à perdre de la population ;
- La stabilisation de la population dans la partie ouest du versant marnais (Verneuil, Châtillon-sur-Marne), globalement moins dynamique ces dernières années.



1.1.2. Des changements dans les caractéristiques de la population

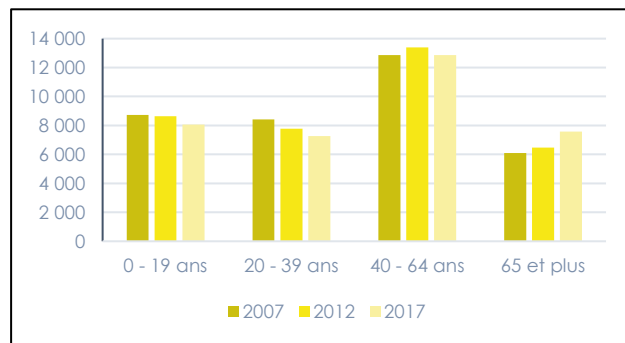
Une population encore jeune, mais une tendance au vieillissement sur certaines communes

Le territoire présente une population relativement âgée (43% de moins de 40 ans sur le territoire du Parc en 2017 contre 49% dans la Marne et 47% dans le Grand Est), avec une tendance au vieillissement qui se confirme au fil des années sur certaines communes. L'âge de la population se répartit ainsi sur le territoire :

	0 - 19 ans	20 - 39 ans	40 - 64 ans	65 et plus
2007	8 718	8 425	12 867	6 106
2012	8 650	7 774	13 384	6 483
2017	8 070	7 259	12 867	7 589

Nombre d'habitants par tranche d'âge sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims et évolution de 2007 à 2017 (Source : INSEE 2017)

Le territoire présente une part importante de personnes entre 40 et 64 ans, cette tranche d'âge représente 36% de la population en 2017. Comme le montre le graphique d'évolution de la répartition de la population par tranches d'âge ci-dessous, **on remarque depuis 2007 une tendance au vieillissement de la population** avec une diminution de la part des 0 – 19 ans, des 20 – 39 ans et des 40 – 64 ans, alors que la part des 65 ans et plus a elle augmenté, passant de 17% en 2007 à 21% en 2017.



Evolution de la population de la Montagne de Reims par tranches d'âge (Source : INSEE, 2017)

Si l'on s'intéresse aux trois secteurs définis pour spatialiser l'analyse, on remarque que la répartition de la population par tranches d'âge y est quasiment similaire. Seules quelques communes présentent une part de personnes de plus de 60 ans plus importante. C'est le cas par exemple de Villers-Allerand qui dispose d'un EHPAD, ce qui peut fausser l'analyse.

La part des moins de 60 ans de la population de la Montagne de Reims est de 28% alors qu'elle est que 25% dans la Marne et de 26% dans le Grand Est.

Pour résumer, la population de la Montagne de Reims présente :

- **Peu de moins de 40 ans par rapport aux moyennes régionales et départementales ;**
- **Une part importante de 40 – 60 ans ;**
- **Une part de personnes de plus de 60 ans comparable aux moyennes régionales et départementales.**

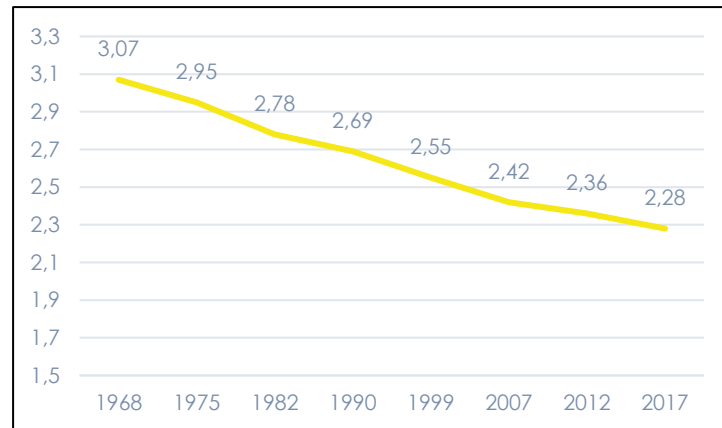
Si l'on regarde la part des plus de 65 ans ainsi que son évolution entre 2007 et 2017, on constate que la population de la Montagne de Reims présente un vieillissement certain, avec une augmentation de 4.1 points de la part des plus de 65 ans en 10 ans. Cette tendance au vieillissement suit la tendance nationale bien qu'étant légèrement plus rapide. En effet, depuis 10 ans, la population française n'a cessé de vieillir et présente une augmentation de 3.7 points des personnes âgées des plus de 65 ans.

Ce vieillissement de la population aura des conséquences sur le territoire à plusieurs niveaux :

- **Sur l'habitat, avec une nécessaire adaptation des logements aux personnes les plus âgées. Cette adaptation doit passer notamment par la diversification de l'offre d'habitat intermédiaire et par un accompagnement des parcours résidentiels ;**
- **Sur les services, avec la nécessité de développer ou de maintenir les services de proximité (services publics, commerces, santé, transport...) pour faciliter la vie des personnes âgées sur le territoire. Le vieillissement de la population nécessite également le développement des services à domicile. Une attention particulière doit être portée sur l'accès au service pour tous ;**
- **Sur la vie sociale, avec une nécessaire multiplication et diversification des liens sociaux permettant de limiter le phénomène d'isolement des personnes âgées.**

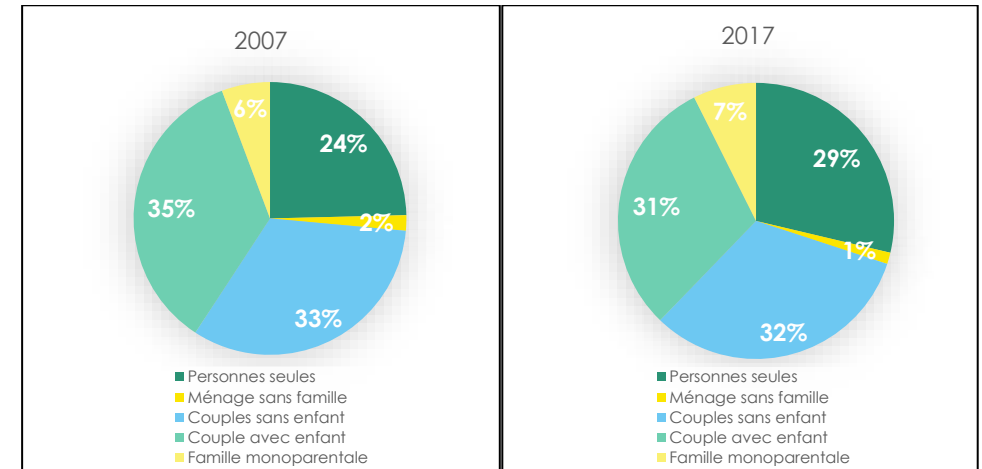
Un territoire familial et des ménages de plus en plus petits

En Montagne de Reims, les ménages de 2 personnes sont majoritaires, ils représentent 38% du total des ménages, contrairement à la région Grand Est et au département de la Marne où se sont les ménages d'1 personne qui dominent (respectivement 35% et 38%). Les ménages d'une personne représentent quant à eux 29% du total des ménages sur le territoire du Parc. La taille moyenne des ménages en Montagne de Reims est de 2.28 personnes et de 2.13 dans la Marne. La taille des ménages est en diminution depuis 1968, comme le montre le graphique ci-après. En effet, les ménages sont passés de 3.07 personnes en moyenne en 1968 à moins de 2.5 aujourd'hui.



Evolution de la taille des ménages de la Montagne de Reims de 1968 à 2017 (Source : INSEE, 2017)

La plupart de ces ménages sont des familles (70%) avec, parmi elles, une majorité de couples sans enfants (32.2%) et de couples avec enfants (31%). Parmi les ménages d'une seule personne, ce sont les ménages composés d'une femme seule qui prédominent (15.7 % contre 13% pour les hommes seules). Les familles monoparentales représentent 7.4% du total des ménages ce qui est inférieur aux moyennes régionales et départementales (9.2% pour la Région et 8.9% pour le département). La part des familles monoparentales a fortement augmenté depuis 2007 passant de 843 familles monoparentales à 1 140 en 2017 et suivant ainsi les tendances nationales et locales.



Comparaison de la typologie des ménages du Parc de la Montagne de Reims entre 2007 et 2017 (Source : INSEE, 2017)

Si on compare la typologie des ménages entre 2007 et 2017, on peut voir que le nombre de personnes seules et le nombre de familles monoparentales ont augmenté alors que le nombre de couples sans enfants et les ménages sans famille ont diminué. Ces évolutions, à l'œuvre depuis les années 70 au niveau national, découlent à la fois du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses, mise en couple plus tardive, décohobitation des générations...).

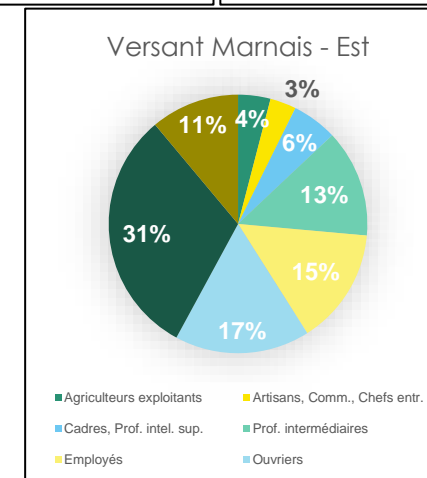
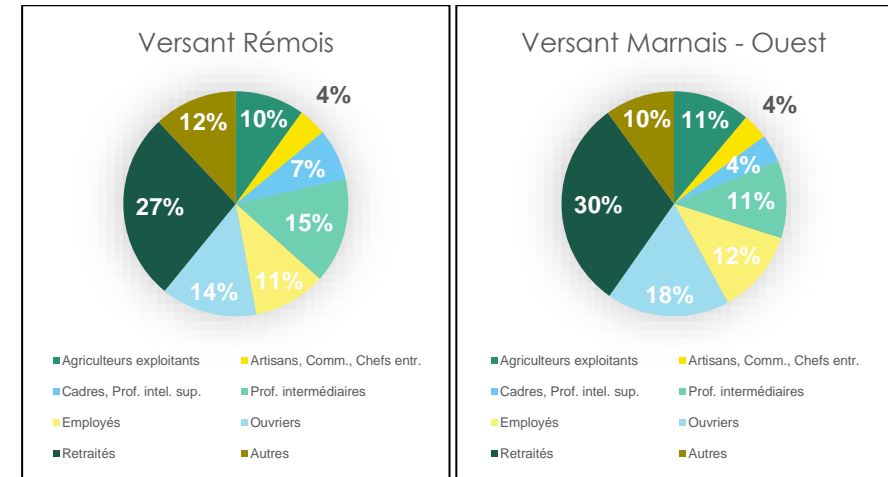
Cette évolution de la taille et de la typologie des ménages peut avoir des conséquences sur l'organisation du territoire. Elle entraîne d'une part une **modification des besoins de logements avec une plus forte demande de logements de petite taille et de logements locatifs** pour répondre aux besoins des ménages plus petits et qui tendent à se recomposer plus régulièrement qu'avant. D'autre part, elle entraîne un **besoin d'adaptation de l'offre services pour les personnes âgées vivant seules et pour les familles monoparentales** (services à domicile, petite enfance, périscolaire...).

Des populations actives particulièrement orientées vers l'emploi ouvrier, agricole et viticole

Parmi les actifs du territoire, la part des agriculteurs exploitants est particulièrement élevée (18% contre 4% sur la Marne et 2% sur le Grand Est) du fait de la forte vocation viticole liée à l'AOC Champagne présente sur le territoire. On peut également supposer que la forte proportion d'ouvriers est, elle aussi, liée à la vocation viticole du territoire. La part de cadres et professions intellectuelles supérieures est par contre deux fois moins importante que celle de la région et du département (7% en Montagne de Reims contre 14% sur la Marne et le Grand Est).

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
PNR	18 %	7 %	7 %	15 %	18 %	35 %
Marne	4 %	5 %	14 %	24 %	28 %	25 %
Grand Est	2 %	6 %	14 %	26 %	29 %	24 %

Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelles en 2017 (Source : INSEE, 2017)



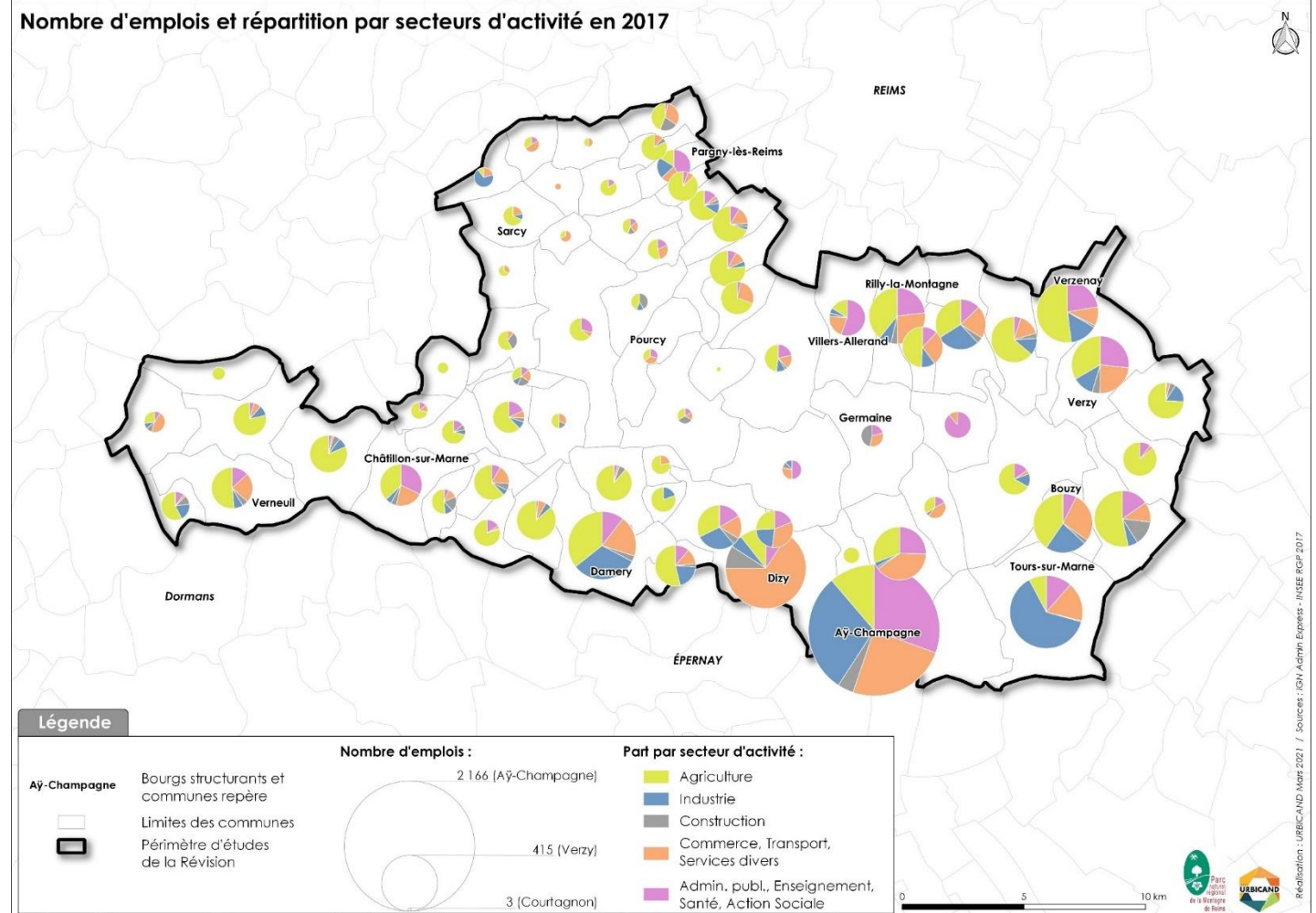
Part des différentes CSP par secteurs en Montagne de Reims en 2017 (Source : INSEE, 2017)

Si l'on analyse la part des différentes catégories socioprofessionnelles (CSP) par secteurs, on peut voir que le versant Rémois présente une part légèrement plus élevée de CSP supérieures que les deux autres secteurs. Cela peut s'expliquer par la proximité de la ville de Reims qui dispose de structures et d'entreprises permettant de recruter des cadres et professions intellectuelles supérieures (établissement d'enseignement supérieur, administration, grandes entreprises...). Le secteur

versant Marnais Ouest dispose quant à lui d'une plus grande part d'agriculteurs exploitants et d'ouvriers, il s'agit du secteur le plus rural du Parc.

Concernant l'évolution des CSP, on constate que la part des agriculteurs exploitants ne cesse de diminuer depuis 2007 (2 862 agriculteurs exploitants en 2007 contre 2 346 en 2017), tout comme la part d'ouvriers (4 905 ouvriers en 2007 contre 4 421 en 2017) et d'employés alors que le nombre d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise (730 en 2007 contre 874 en 2017) augmente et que la part des cadres et des professions intermédiaires reste stable.

En Montagne de Reims, le taux de création d'entreprises est de 11.9%. Ce taux est en légère augmentation depuis 2016, mais reste tout de même inférieur aux taux de création d'entreprises de la Marne (15.5%) et du Grand Est (14.1%).



Des revenus importants, mais des disparités locales

Portée par une activité viticole de renom, la population de la Montagne de Reims, bien que faisant partie majoritairement d'une catégorie socio-professionnelle d'ordinaire peu aisée, dispose de ressources élevées. Le revenu médian est de 25 705€, ce qui est bien supérieur aux revenus médians de la région et du département (respectivement 21 030€ et 21 020€). Mais cette moyenne cache la forte disparité qui existe entre les ménages les plus aisés et les foyers non imposables (30% des foyers fiscaux).

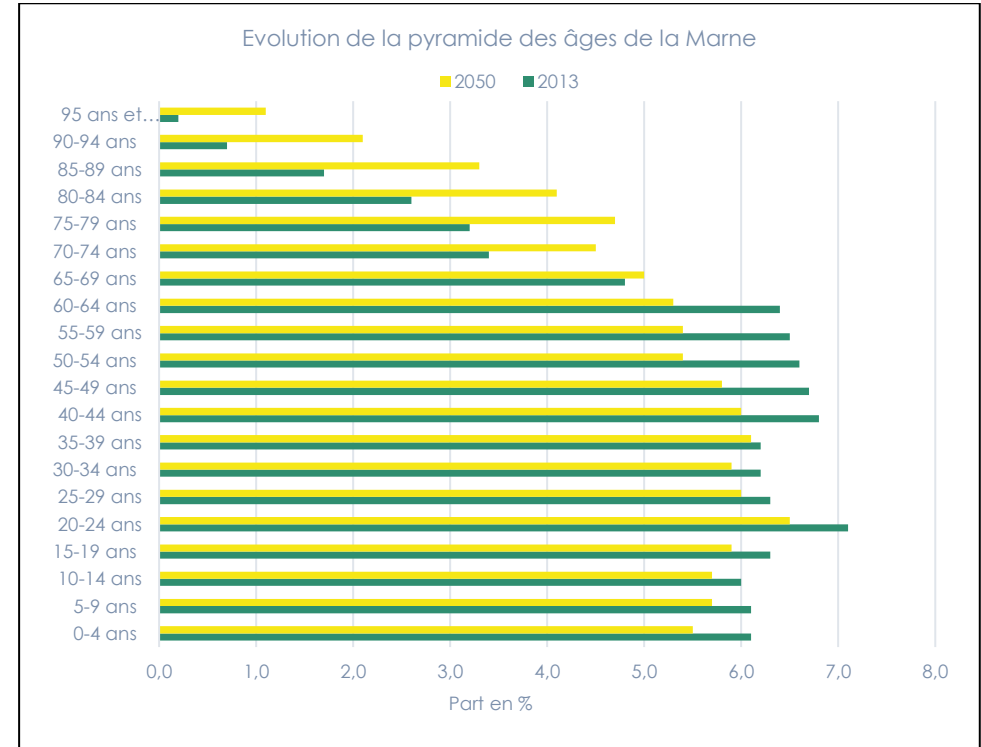
En effet, ces revenus ne sont pas uniformément répartis sur le territoire. Certaines tendances géographiques se dessinent. Les communes de Ville-en-Selve, Coulommès-la-Montagne et Villers-sous-Châtillon sont celles dont les ménages présentent le plus fort potentiel avec plus de 30 000€ par unité de consommation. Plus globalement, le revenu médian est le plus important dans le secteur Versant Rémois (26 940€) et le plus faible dans le secteur Versant Marnais Ouest (24 120€). Ces disparités locales peuvent s'expliquer par l'analyse des CSP.

1.1.3. Une population amenée à augmenter et à vieillir

À l'horizon 2050, le scénario OMPHALE de l'INSEE prévoit une augmentation de 43 000 habitants dans la Marne ce qui porterait la population du département à 635 000 habitants.

L'évolution de la pyramide des âges montre que la population de la Marne est amenée à vieillir d'ici 2050 avec une augmentation importante de la part des personnes de plus de 60 ans.

Ces tendances à l'échelle départementale seront probablement semblables à l'échelle de la Montagne de Reims. Il est donc important de connaître et d'anticiper ces évolutions afin de définir les besoins et les capacités d'accueil du territoire. Ces évolutions démographiques ayant des impacts sur de nombreux aspects de la vie d'un territoire : accès aux services de santé, logements, urbanisation, mobilité, emplois...



Projection de l'évolution de la pyramide des âges entre 2013 et 2050 (Source : scénario OMPHALE de l'INSEE, 2017)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT de la Région Rémoise estime la croissance annuelle du nombre d'habitants de l'ordre de 0.55 à 0.65% par an sur le pôle urbain aggloméré, l'augmentation de la population est donc estimée à +40 000 habitants sur la période 2016 - 2036. L'objectif affiché est d'atteindre +300 000 habitants sur le bassin rémois d'ici 2036.

Le PADD du SCoT d'Épernay prévoit quant à lui d'atteindre une population de 92 000 habitants à l'horizon 2035, soit une augmentation +6 100 habitants sur la période 2018 -2035.

L'augmentation de la population et son vieillissement va se traduire sur l'ensemble du territoire. Ces évolutions démographiques sont à prendre en compte lors de l'écriture de la future Charte afin que les orientations futures soient en phase avec les caractéristiques de la population de la Montagne de Reims de 2040.

1.2. Le parc de logements et la réponse aux besoins de la population

1.2.1. Un parc de logements en augmentation

Le territoire du Parc compte en 2017, 18 024 logements, soit 5 641 logements de plus qu'en 1968 ce qui représente une évolution de 31% en presque 50 ans. (Source : INSEE 2017). Cette augmentation du nombre de logements est toutefois moins importante qu'au niveau régional et départemental (respectivement +42% et +44%).

Le parc de logements a principalement augmenté dans le secteur Versant Marnais Est avec +36% de logements entre 1968 et 2017. Cela peut s'expliquer par un développement historique des communes viticoles situées dans l'aire d'influence d'Épernay dans les décennies précédentes, mais moins marqué aujourd'hui. En effet, aujourd'hui c'est dans l'aire d'influence de Reims que l'on peut observer une croissance plus rapide du parc de logements.

1.2.2. Des résidences principales souvent occupées par leurs propriétaires

Les résidences principales du Parc sont occupées en majeure partie par des propriétaires (76%). La part de résidences principales occupées par des locataires est de 15% et celles des HLM locatifs de 6%. Le Parc de la Montagne de Reims est donc un territoire avec une forte part de propriétaires vivant dans leur bien, en comparaison, ce taux est de 51% dans la Marne et de 59% dans le Grand Est. On note également le faible taux de HLM locatifs qui est bien inférieur au taux régional (25%) et au taux départemental (22%). **On constate donc une part élevée de propriétaires, et en croissance (72.5% en 2007) ainsi qu'une sous-représentation croissante de l'offre locative notamment en HLM.**

Les logements du territoire comptent en moyenne une pièce de plus que la moyenne nationale (5 pièces contre 4 pièces en moyenne en France). La taille des résidences principales est assez importante si l'on compare le nombre de pièces à la taille des ménages. En effet, les logements de 5 pièces ou plus représentent plus de la moitié des résidences principales du territoire (62%), alors que la taille moyenne des ménages est de 2.28 personnes.

	Part (en %)
Nombre de résidences principales d'1 pièce	1 %
Nombre de résidences principales de 2 pièces	4 %
Nombre de résidences principales de 3 pièces	11 %
Nombre de résidences principales de 4 pièces	22 %
Nombre de résidences principales de 5 pièces ou plus	62 %

Répartition des logements en Montagne de Reims selon leur taille (Source : INSEE, 2017)

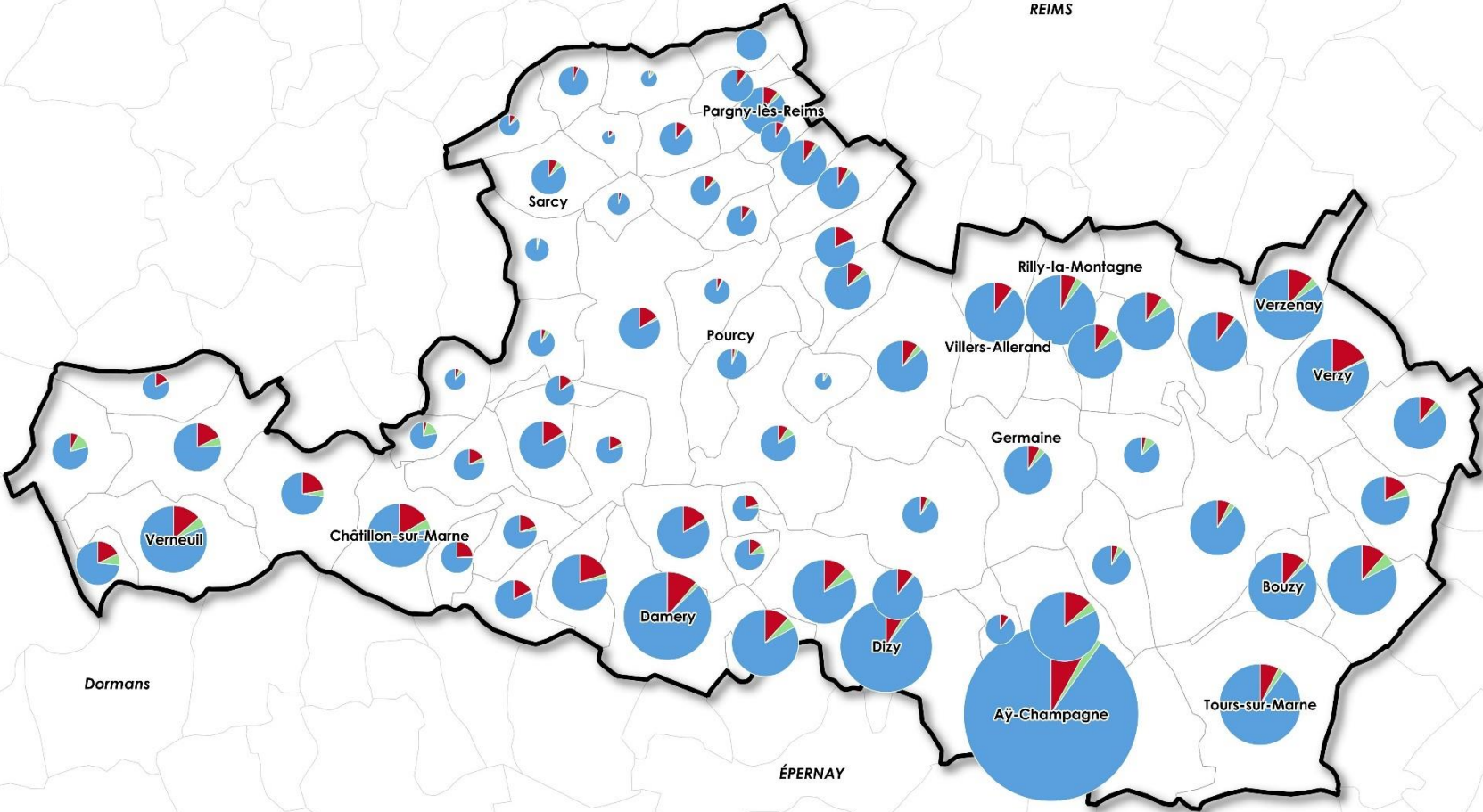
Focus sur le parc de logements sociaux

L'offre locative sociale dans le Parc de la Montagne de Reims s'élève à 1 077 logements au 1^{er} janvier 2020 (Source : RPLS, 2020). Sur un an, elle a augmenté de 1.5%, soit une progression supérieure par rapport au niveau régional (0.4 %) et même national (1.2%). Le parc social représente 6% des résidences principales contre 17.4 % au niveau régional. Au sein du Parc, les logements collectifs constituent la majorité du parc social (69.5 %). La part des logements individuels (30.5 %) est toutefois bien supérieure par rapport au niveau régional (13.3 %).

Entre 2013 et 2020, 74 logements sociaux ont été mis en service au sein du Parc. Une majorité de ces logements (21 sur les 74) a été mise en service en 2020. Parmi ces derniers, 100 % sont des logements neufs, c'est-à-dire construits par l'organisme (100 %) ou acquis en vente en l'état futur d'achèvement (0 %).

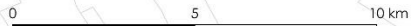
Au 1^{er} janvier 2020, l'ancienneté moyenne du parc de logements sociaux de la Montagne de Reims est de 24.2 ans, contre 42.9 ans en région Grand Est. Le parc de logements sociaux en Montagne de Reims est donc plutôt récent par rapport à la moyenne régionale. L'ancienneté des constructions influe sur le diagnostic de performance énergétique des logements.

Parc de logements en 2017, par nature



Légende

<p>Aÿ-Champagne</p> <p> Limites des communes</p> <p> Périmètre d'études de la Révision</p>	<p>Natures des logements :</p> <p> Résidences principales</p> <p> Résidences secondaires</p> <p> Logements vacants</p>	<p>Nombre de logements :</p> <p> 2 930 (Aÿ-Champagne)</p> <p> 639 (Tours-sur-Marne)</p> <p> 20 (Aubilly)</p>
---	---	---



Réalisation : URBICAND Mars 2021 / Sources : IGN Admin Express - INSEE RGP 2017

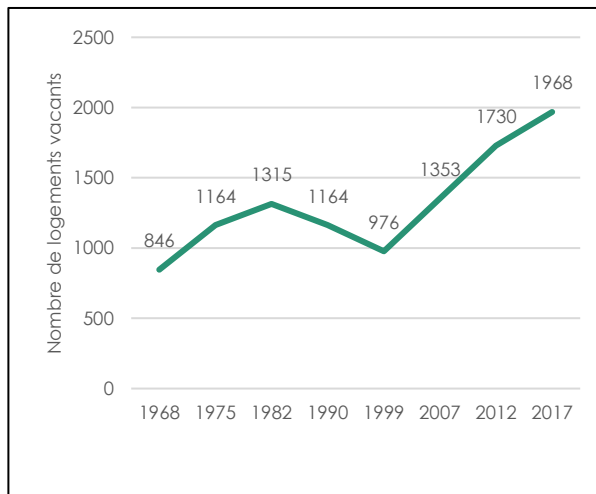
1.2.3. Un territoire peu attractif pour la villégiature

Les résidences secondaires représentent seulement 3% du parc de logement ce qui signifie que le territoire est peu attractif pour la villégiature. Les communes avec le plus fort taux de résidences secondaires étant Cuisles (18%), Champvoisy (14%) et Ville-en-Selve, Romery et Vincelles (avec respectivement 9%). Plus généralement, c'est sur la partie Ouest du territoire que l'on retrouve le plus fort taux de résidences secondaires (4%), notamment dans les nouvelles communes intégrées au périmètre du Parc. Si l'on regarde sur un pas de temps long, le nombre de résidences secondaires a fortement diminué (jusqu'à 839 logements secondaires en 1999 contre 506 en 2012), cependant ce nombre est à la hausse sur la période 2012 – 2017 avec +15% de logements secondaires. Au vu du contexte sanitaire actuel et de la tendance à vouloir se rapprocher de la nature qui y est liée, il est possible que ce chiffre continue d'évoluer à la hausse dans les années à venir.

1.2.4. Une vacance de plus en plus importante

Sur le territoire du Parc, on retrouve 11% de logements vacants. La vacance a fortement augmenté depuis 1999. À cette époque, on comptait 976 logements vacants alors qu'ils sont 1 968 en 2017. Cette tendance semble être la même qu'à l'échelle du département et de la région.

Parmi les logements vacants du territoire, on retrouve principalement des biens de grande taille avec 5 pièces, 6 pièces ou plus. Cependant, en proportion du parc total, ce sont les petits logements (T1-T3) qui sont les plus touchés par la vacance (27%). Ces logements peuvent donc représenter un « vivier » de petits logements à remettre sur le marché. Les logements vacants sont majoritairement anciens, 71% ont 50 ans ou plus. Le taux de logements vacants et récents (construits sur les périodes 1991-2005 et 2006-2014) est comparable aux taux régionaux et départementaux.



Evolution du nombre de logements vacants sur le territoire du Parc entre 1968 et 2017 (Source : INSEE, 2017)

La vacance excédentaire correspond à la part de logements inhabités au-delà des 6% du parc de logements vide que l'on considère comme normale. Sur les 1 968 logements vacants en 2017, la vacance excédentaire ne représente que 886 logements. Ce taux de vacance a globalement augmenté depuis 1968, passant de 7% à 11%.

Cette recrudescence de la vacance peut s'expliquer par :

- **L'ancienneté des logements et leur inadéquation par rapport aux besoins des ménages ;**
- **Le coût et la complexité des opérations de rénovation qui sont peu concurrentielles par rapport à la construction neuve ;**
- **La présence de logements utilisés par les saisonniers et donc non remis sur le marché.**

Focus sur la vacance dans le parc de logements sociaux

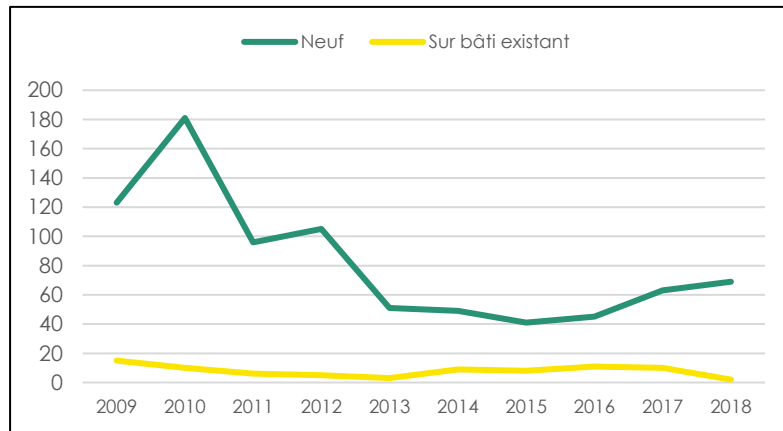
Parmi les 1 063 logements sociaux loués ou proposés à la location, 3,8 % sont vacants, contre 4,3% en Grand Est. La vacance de plus de trois mois est de 2,3 %, contre 2,2 % au niveau régional. Cette vacance est la plus importante dans la CC de la Grande Vallée de la Marne (2,3%). **Le faible taux de vacance dans le parc social contribue à démontrer l'attractivité de ce type de logements et la tension présente sur ce marché en Montagne de Reims.**

1.3. Les tendances immobilières et foncières

1.3.1. Un manque de diversité dans les logements construits

Sur les dix dernières années, 902 logements ont été construits ou entamés sur le périmètre d'étude. Ces logements sont pour la plupart de l'individuel pur (71%). La part d'individuel groupé représente 14% de ces permis de construire et 12% pour l'habitat collectif. L'habitat en résidence ne représente quant à lui que 3% des permis de construire sur la période 2009 – 2018.

La construction neuve reste bien supérieure à la construction sur bâti existant (91% pour le bâti neuf contre 9% pour le reste). Le graphique ci-dessous montre que la construction neuve, bien qu'aillant fortement diminué depuis 2009, augmente de nouveau depuis 2016. Alors que la construction sur bâti existant reste très faible.



Evolution du nombre de logements construits par année entre 2009 et 2018 (Source : base de données SITADEL, INSEE, 2020)

On constate donc un besoin de diversification des modes de production de logements et de diversification des formes d'habitat afin de varier l'offre et de limiter l'artificialisation forte associée au modèle de la maison individuelle qui reste majoritaire.

1.3.2. Le marché foncier et immobilier

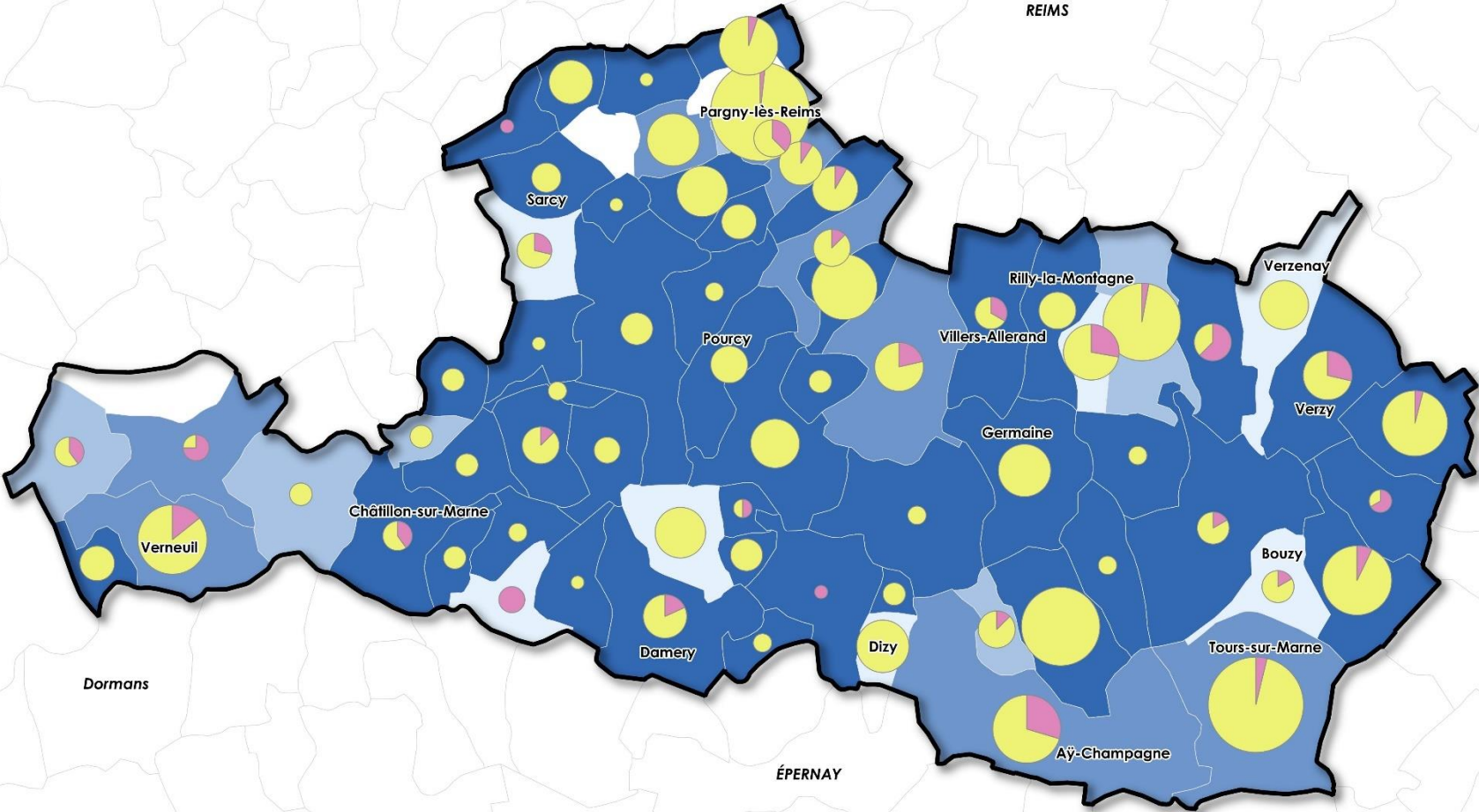
Dans la Marne, le prix moyen au m² pour un appartement est de 1 998€ et de 1 682€ pour une maison. Le prix de l'immobilier dans le département a fortement augmenté entre 1999 et 2007 et est relativement stable depuis.

En Montagne de Reims, le prix de l'immobilier est le plus élevé dans les communes à proximité de l'agglomération rémoise (Pargny-lès-Reims, Coulommes-la-

Montagne, Sacy, Serriers...) avec des prix moyens aux alentours de 2 200€ à 2 400€ par m². Concernant le reste du territoire c'est dans le secteur Versant Marnais Ouest que les prix de l'immobilier sont les plus bas (1 200 à 1 500€ du m² en moyenne).

Le territoire étant particulièrement attractif pour des populations aisées (notamment dans l'aire d'influence de Reims), on observe une pression foncière et immobilière qui se renforce dans ce secteur. Cela peut amener à complexifier les parcours résidentiels des ménages les plus modestes du territoire. La diversification de l'offre est donc cruciale, en particulier dans les secteurs où la pression foncière et immobilière est la plus forte.

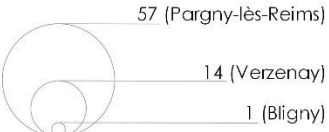
Constructions commencées sur la période 2009-2018



Légende

- Aÿ-Champagne**
- Bourgs structurants et communes repère
- Limites des communes
- Périmètre d'études de la Révision

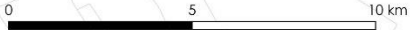
Nombre de constructions commencées :



- Constructions neuves
- Constructions sur bâti existant

Part des constructions individuelles :

- Plus de 90 %
- De 71 à 90 %
- De 50 à 70 %
- Moins de 50 %



Réalisation : URBICAND Mars 2021 / Sources : IGN Admin Express - DREAL Sfr@de12_06/2020

1.4. Analyse des politiques en cours

1.4.1. Les SCoT et leurs orientations

Le SCoT de la Région de Reims préconise une augmentation de la production de logements à hauteur d'au moins 22 000 logements sur 20 ans soit 1 200 par an. Pour atteindre ces objectifs, en respectant au maximum les espaces naturels, agricoles et forestiers, le SCoT souhaite structurer le modèle de développement urbain. Il s'attache donc à prendre en compte les besoins des publics spécifiques : jeunes, familles monoparentales, personnes âgées... L'objectif est donc de permettre la fluidité des parcours résidentiels c'est-à-dire de développer une gamme de logements diversifiée, attractive et abordable pour tous les niveaux de territoire et pour toutes les catégories de population.

En termes de consommation foncière, le SCoT de la Région Rémoise prévoit une consommation de 1 704 ha sur 20 ans soit 1.31% de la superficie totale du SCoT.

Le SCoT d'Épernay affiche quant à lui un objectif de production de 275 logements par an afin d'atteindre une fourchette de 5 500 à 6 000 à l'horizon 2035. Parmi les objectifs affichés en termes de logement, on retrouve la facilitation des parcours résidentiels (diversification des logements, offre locative dans le parc privé et le parc social, accompagnement des jeunes et des personnes âgées...) et l'amélioration de la qualité du bâti (performances énergétiques, confort, adaptation au vieillissement et aux situations de handicap...).

Concernant la consommation foncière, l'objectif du SCoT d'Épernay est de limiter la consommation à moins de 470 ha à horizon 2035 représentant environ 23,5 ha par an soit une diminution significative de la consommation d'espace par rapport aux 10 années précédentes.

On sait aujourd'hui que certaines tendances sociodémographiques telles que la diminution de la taille des ménages, le vieillissement de la population ou la baisse des capacités d'investissement pour l'accession par rapport aux années 2000 remettent en question l'offre de logements à produire sur le territoire. Il y a donc un véritable enjeu de diversification et d'adéquation de l'offre de logements au besoin de la population qui sont les suivants :

- **Besoin de logements locatifs et en accession abordables pour répondre aux besoins des ménages aux ressources plus modestes, notamment compte tenu d'un marché foncier et immobilier assez cher dans les secteurs les plus attractifs du territoire ;**

- **Besoin de davantage de logements de petite taille et de logements locatifs pour répondre à l'évolution des modes de vie (structure et recomposition des ménages) ;**
- **Besoin de travailler l'offre de logement adaptée aux personnes âgées : accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, logements spécifiques, EPHAD...**

D'autres problématiques ressortent de ce diagnostic démographique et résidentiel :

- **La maîtrise des pressions foncières et immobilières qui rendent les parcours résidentiels plus complexes pour les ménages modestes, notamment dans les zones les plus « prisées » du territoire ;**
- **Le maintien de la population dans les secteurs moins dynamiques ;**
- **La maîtrise du desserrement des pôles urbains notamment du pôle de Reims.**

1.5. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
<p>Démographie</p> <p>Certains secteurs du territoire de la Montagne de Reims sont moins attractifs et présentent une évolution moins marquée, voir une diminution, du nombre d'habitants. D'autres secteurs sont par contre très attractifs (aire d'influence de Reims).</p>	<p>L'évolution de la population dans les secteurs géographiques caractérisés par un certain manque d'attractivité.</p>	<p>Versant Marnais Ouest (Verneuil, Châtillon-sur-Marne...) et aire d'influence d'Épernay.</p>
<p>La population du Parc a vieilli au cours des dernières années. Cette tendance risque de s'amplifier à l'avenir. En zone rurale, ces populations âgées, souvent non mobiles, peuvent être sujettes à l'isolement.</p>	<p>L'importance et la qualité des liens sociaux au regard de l'isolement des populations âgées.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p>
<p>Les schémas familiaux, la typologie des ménages et les caractéristiques de la population ont évolué au cours des dernières années. On retrouve aujourd'hui plus de familles monoparentales, de personnes vivant seules, de couples sans enfants et de personnes âgées. Ces populations ont des besoins spécifiques en termes de logements (petits logements, logements locatifs, accès PMR...) et de services (services de santé, écoles, périscolaire, services à domicile...).</p>	<p>La capacité du territoire à répondre aux besoins des populations âgées, des personnes seules et des familles monoparentales, de plus en plus nombreuses.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p>
<p>Logements</p> <p>La population du Parc, comme le reste de la population française, a vieilli au cours des dernières années. Les schémas familiaux, la typologie des ménages et les caractéristiques de la population ont elles aussi évoluées.</p> <p>Ces populations ont des besoins spécifiques en termes de logements : logements sociaux, petits logements, logements locatifs, accès PMR...</p> <p>Les logements disponibles sur le territoire ne sont aujourd'hui pas en accord avec les besoins des ménages.</p>	<p>La diversité de l'offre de logements pour répondre aux besoins des ménages en considérant les phénomènes de vieillissement et de diminution de la taille des ménages.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p>

<p>Sur le territoire du Parc, on retrouve 11% de logements vacants. La vacance a fortement augmenté depuis les années 2000.</p> <p>Ces logements sont souvent anciens (50 ans ou plus).</p> <p>Cette vacance pèse sur le dynamisme des villages et sur leur « esthétique » puisque ces logements ne sont en général pas ou peu entretenus.</p>	<p>Le taux de logements inhabités sur le territoire, avec une vacance qui pèse de plus en plus sur le dynamisme des villages et la préservation du patrimoine.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p>
<p>En Montagne de Reims, le prix de l'immobilier est le plus élevé dans les communes de l'aire d'influence de Reims. Concernant le reste du territoire c'est dans le secteur Versant Marnais Ouest que les prix de l'immobilier sont les plus bas.</p> <p>Le territoire étant particulièrement attractif pour des populations aisées (notamment dans l'aire d'influence de Reims), on observe une pression foncière et immobilière qui se renforce dans ce secteur. Cela peut amener à complexifier les parcours résidentiels des ménages les plus modestes du territoire.</p>	<p>Le niveau de pression foncière et immobilière, qui tend à complexifier les parcours résidentiels.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement dans l'aire d'influence de Reims.</p>
<p>Le nombre de constructions neuves est important sur les franges du Parc alors que la construction sur bâti existant reste limitée. Cette pression foncière et immobilière se fait beaucoup ressentir dans l'aire d'influence de Reims.</p>	<p>Le rythme d'artificialisation des sols.</p>	<p>Partout sur le territoire, mais en particulier sur les franges les plus dynamiques (aire d'influence de Reims).</p>
<p>Le ratio emplois / actifs étant inférieur à 1, cela signifie qu'il y a plus d'actifs que d'emplois sur le territoire du Parc.</p> <p>Le territoire a donc une vocation résidentielle notable. De plus, ce taux diminue depuis 2007 ce qui montre que la vocation résidentielle se renforce. La dynamique de résidentialisation est particulièrement marquée sur le versant Rémois.</p>	<p>L'équilibre emplois / actifs sur le territoire, compte tenu de la tendance actuelle de résidentialisation.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement dans l'aire d'influence de Reims.</p>

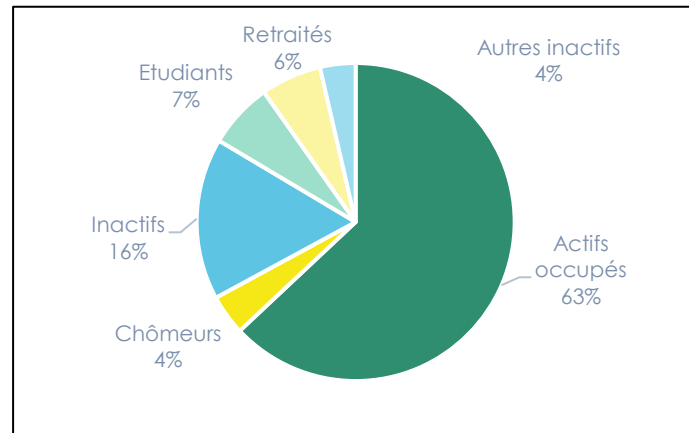
* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

2. L'OFFRE D'EMPLOIS ET DE SERVICES ET L'ORGANISATION DES MOBILITES

2.1. L'emploi sur place et son évolution

2.1.1. Une population active, mais des emplois de moins en moins nombreux

La part de la population active de 15 à 64 ans est de 63%. Les actifs représentent donc la majorité de la population du Parc. Les chômeurs représentent quant à eux 4% de la population et les retraités 6%.



Répartition de la population par type d'activités en 2017 (Source : INSEE, 2017)

Le Parc de la Montagne de Reims compte en 2017, 12 858 emplois, la majorité se trouvant dans les communes situées sur les pourtours nord, sud et est du périmètre du Parc.

Plusieurs pôles d'emplois se détachent au sein et autour du territoire. Autour du Parc, ce sont les communes de Reims, Châlons-en-Champagne, Laon, Soissons, Épernay et Château-Thierry qui concentrent le plus d'emplois. On retrouve à Reims et Épernay des entreprises de grande envergure telles que Arcelormittal, l'agence d'intérim Supplay, le siège social de l'entreprise de nettoyage Lustral ou encore la société de transport Walbaum. Le CHU de Reims et le CH d'Épernay sont eux aussi

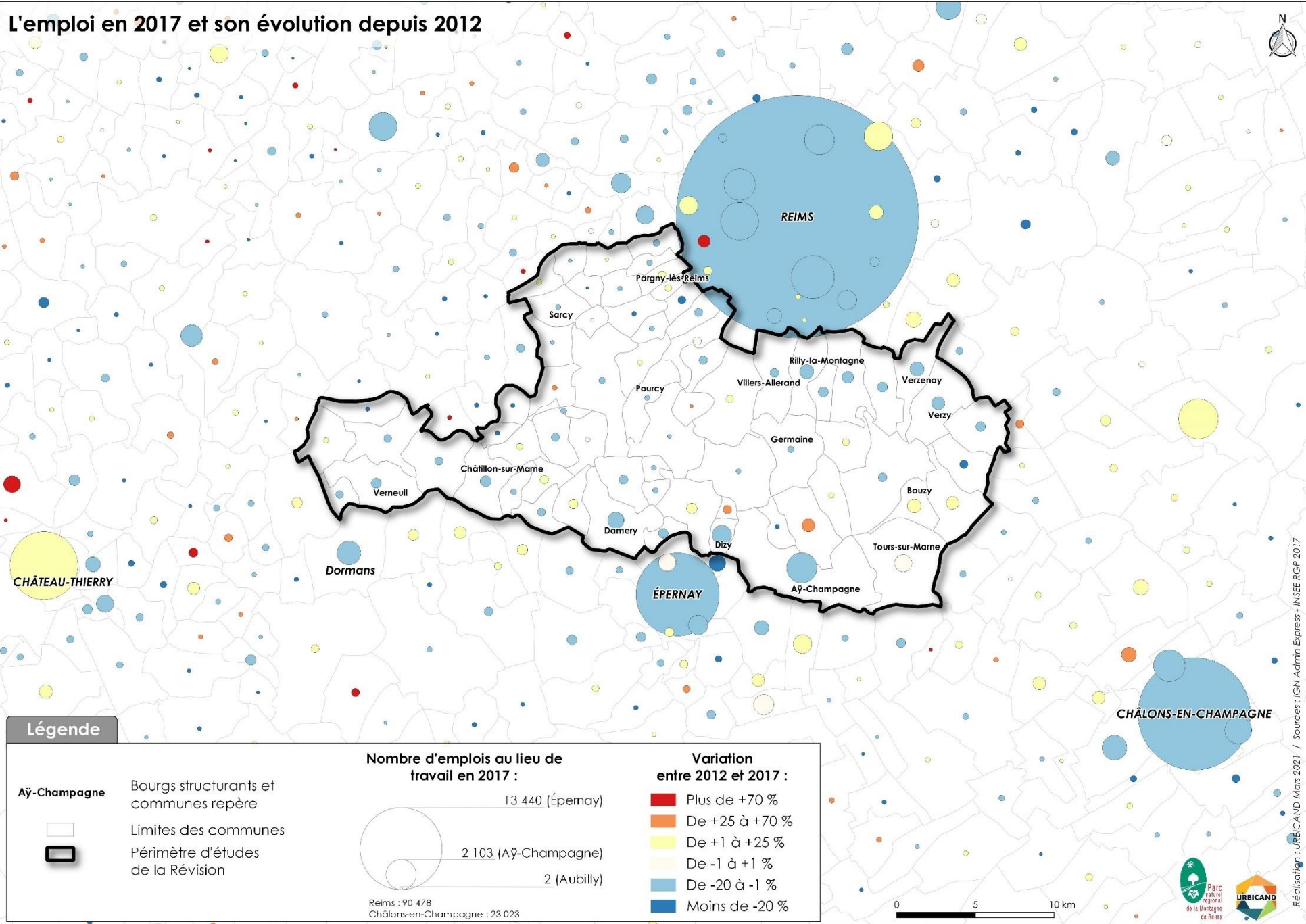
pourvoyeurs d'emplois. Sans oublier la présence de certaines grandes maisons de champagne dont les sièges sont implantés à proximité du Parc et qui génèrent un grand nombre d'emplois, comme MHCS à Épernay.

Au sein du périmètre du Parc, les principaux pôles d'emplois se situent à Aÿ-Champagne (2 103 emplois), Tours-sur-Marne (711 emplois) et Damery (623 emplois) où l'on trouve des services spécifiques (gendarmerie, pôle emploi...), des commerces (supermarchés, magasins de bricolage...) et des établissements scolaires, de santé ou sportifs créateurs d'emplois.

Si l'on s'intéresse à l'évolution de l'emploi en Montagne de Reims, on peut voir que de 2007 à 2012 le nombre d'emplois au lieu de travail était quasiment stable (-0.9%), mais que de 2012 à 2017 il a fortement chuté (-5.2%). La carte de l'emploi et de son évolution montre que cette diminution du nombre d'emplois est généralisée à l'ensemble du territoire du Parc à l'exception de quelques communes.

Cette tendance à la diminution du nombre d'emplois est généralisée à l'échelle nationale, régionale et départementale cependant, elle est plus marquée en Montagne de Reims qu'à l'échelle de la Marne (-2.8% d'emplois entre 2012 et 2017) et du Grand Est (-2.7% entre 2012 et 2017).

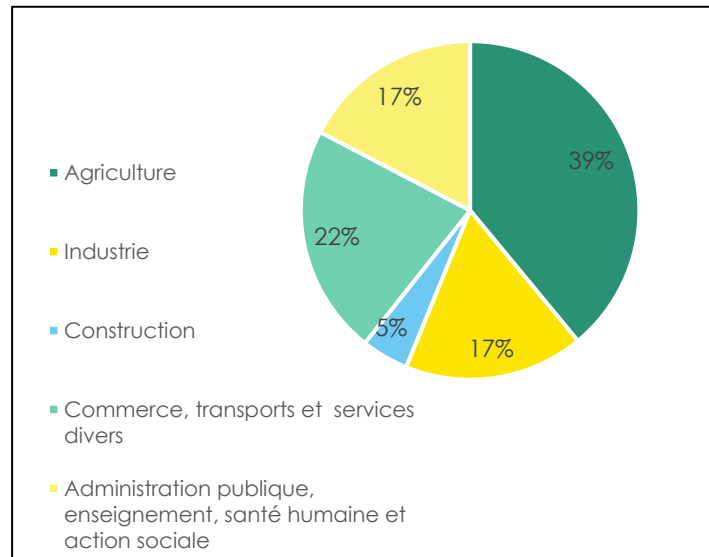
L'emploi en 2017 et son évolution depuis 2012



2.1.2. Le secteur agricole prépondérant malgré une diminution des emplois

Les emplois du territoire sont majoritairement dans le secteur agricole (39%) du fait de la forte vocation agricole et viticole de ce dernier. Localement, l'agriculture peut représenter jusqu'à 100% des emplois dans certaines communes.

Vient ensuite le secteur des « services marchands (commerce, transports et services divers) » (22%) puis le secteur « Industrie » et le secteur des « services non marchands (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) » à parts égales (17%).

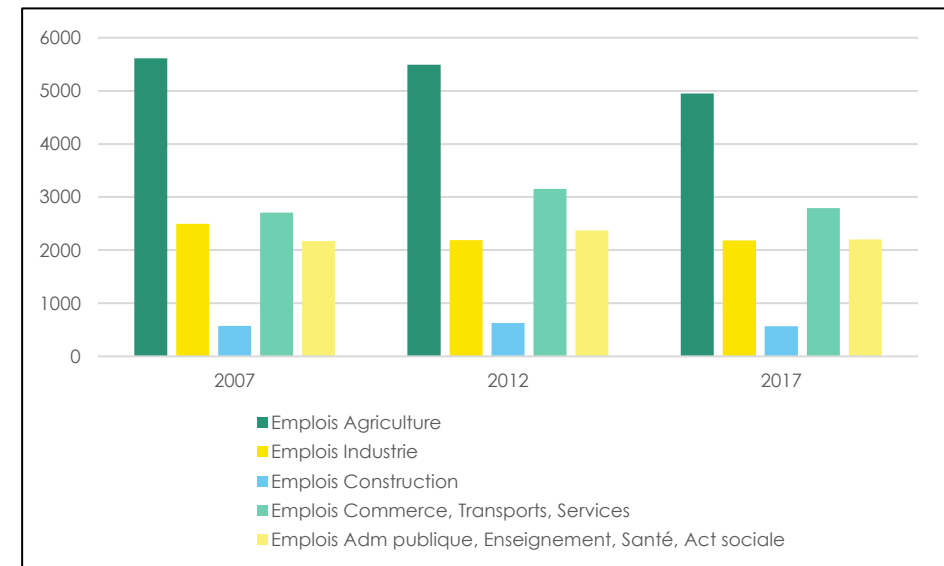


Répartition des emplois par secteurs d'activité en 2017 (Source : INSEE, 2017)

Le nombre d'emplois agricoles est celui ayant le plus diminué en 10 ans, passant de 5 614 emplois en 2007 à 4 950 en 2017, soit une perte de 664 emplois en 10 ans. Le secteur des services marchands a lui aussi connu une chute importante du nombre d'emplois, mais cette fois-ci sur la période 2012 – 2017 avec 360 emplois de moins en 5 ans. L'emploi industriel est quant à lui stable sur le territoire du Parc (-7 emplois entre 2012 et 2017). Les emplois du secteur de la construction et du secteur des services non marchands sont eux aussi relativement stables.

Les entreprises de plus de 100 salariés du territoire sont toutes, à l'exception de l'hypermarché de Dizy, des maisons de Champagne (Champagne Bollinger -Aÿ-Champagne-, Champagne Deutz SA -Aÿ-Champagne-, Champagne Billecart-Salmon -Aÿ-Champagne-, Champagne Laurent-Perrier -Tours-sur-Marne-, Vranken-Pommery Production -Tours-sur-Marne) ou des entreprises en support aux activités viti-vinicoles (packaging, emballages : AMCOR FLEXIBLE CAPSULES France -Aÿ-Champagne-, SPARFLEX -Dizy-, SMURFIT KAPPA -Tours-sur-Marne).

À noter que le territoire accueille également de nombreuses TPE, du fait de la présence du tissu économique viticole, mais pas uniquement (agriculture, artisanat, services et commerces de proximité...). C'est à la fois une force et une fragilité pour le territoire de la Montagne de Reims.



Evolution du nombre d'emplois par secteurs d'activités entre 2007 et 2017 (Source : INSEE, 2017)

La part des emplois de la sphère présentielle est de 35.3% et celle de la sphère productive de 64.7%. La part d'emplois de la sphère productive a légèrement diminué depuis 1975 (elle était de 72.9% à cette époque), mais **le territoire du Parc de la Montagne de Reims reste un territoire très productif** en comparaison à la moyenne nationale (34.2% d'emplois dans la sphère productive à l'échelle de la France). Cela montre que le système productif local est très ouvert vers l'extérieur.

En 2017, le territoire comptait 12 858 emplois pour 17 790 actifs dont 93% d'actifs occupés et 7% de chômeurs. Le ratio emplois / actifs est de 0.72 ce qui signifie que 28% des actifs du territoire sont amenés à travailler à l'extérieur.

Le ratio emplois / actifs étant inférieur à 1, cela signifie qu'il y a plus d'actifs sur le territoire que d'emplois. **Le territoire a donc une vocation résidentielle notable.** De plus, ce taux diminue depuis 2007 ce qui montre que la vocation résidentielle se renforce. La dynamique de résidentialisation est particulièrement marquée sur le versant Rémois (ratio de 0.66).

Le diagnostic de l'emploi sur le territoire permet de dégager quelques problématiques fortes :

- **L'évolution de l'économie viticole, de moins en moins pourvoyeuse d'emplois, caractérisée par la présence de grands employeurs, mais aussi par un tissu dense de TPE à la fois riche et fragile. En effet, la crise de 2020 risque de se faire ressentir sur les emplois et entreprises viticoles du territoire avec de probables cessations d'activité de la part de certaines entreprises, des restructurations d'exploitations, une poursuite de la perte d'emplois... À noter toutefois que la crise viticole et la restructuration de la filière ne date pas du début de la crise sanitaire, même si celle-ci a été particulièrement impactante ;**
- **La résidentialisation du territoire, qui questionne la vocation du territoire dans les prochaines décennies et qui pose question en matière d'urbanisme et de protection des paysages ;**
- **L'évolution du secteur des services marchands, qui connaît également des baisses d'emplois qui risquent de s'amplifier avec la crise de 2020 (commerce notamment).**

2.2. L'organisation de l'offre de services et d'équipements

2.2.1. Des services principalement concentrés dans les agglomérations voisines

L'INSEE a créé une typologie de classification d'équipements et services composée de trois gammes :

- La gamme de proximité réunit les services les plus courants, telle que les écoles élémentaires, les boulangeries ou les médecins généralistes ;
- La gamme intermédiaire regroupe des équipements moins fréquents, comme les collèges, les supermarchés ou les laboratoires d'analyses médicales ;
- La gamme supérieure est plutôt réservée aux pôles urbains, on y trouve, par exemple, les lycées, les hypermarchés ou encore les hôpitaux.

La carte page 222 représente les pôles d'équipements sur le Parc de la Montagne de Reims.

On peut voir que les agglomérations de Reims et d'Épernay, à proximité directe du Parc, capitalisent un grand nombre d'équipements. C'est dans ces agglomérations que l'on retrouve la majorité des services dits supérieurs tels que les hypermarchés, les médecins spécialistes...

La majorité des communes du Parc disposent simplement des services de proximité. Toutefois, certaines communes disposent d'équipements intermédiaires voire supérieurs, c'est le cas principalement au sud du territoire, à proximité d'Épernay (Damery, Dizy, Aÿ-Champagne), à l'est du territoire (Tours-sur-Marne, Bouzy, Verzy) et pour quelques communes dans l'aire d'influence de Reims (Rilly-la-Montagne). Les communes les moins bien équipées sont situées au cœur du Parc ou dans la partie ouest du territoire.

Il existe une corrélation entre le nombre d'emplois au sein des communes et le nombre d'équipements dont elles disposent.

2.2.2. Les problématiques particulières d'accès aux services

Les services d'usages courants tels que la poste, les tabacs presse, les supérettes, les boulangeries ou encore les stations-services sont beaucoup plus implantés sur le territoire que les services intermédiaires et supérieurs. Ils permettent aux habitants de répondre à leurs besoins du quotidien sans avoir à effectuer de déplacements trop importants. Cependant, certaines communes du territoire ne disposent de

presque aucun service ou équipement, toutes gammes confondues. Au total, 8 communes ne disposent que d'un service ou équipement de proximité sur leur territoire.

L'ensemble des habitants du Parc ne réside pas à plus de 20 minutes des services de santé de proximité (médecins généralistes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, kinésithérapeutes et pharmacies). Cependant, l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes est plus faible sur l'ouest du territoire et particulièrement dans le Tardenois (Source : DATAR : SNIIR-AM 2015, EGB 2013, CNAM-TS, INSEE 2013 ; traitements DREES). Au total, le territoire du Parc compte 186 établissements ou services de santé.

Les services administratifs et d'accès à l'emploi se trouvent majoritairement dans les agglomérations de Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne et Château-Thierry. À l'exception d'Aÿ-Champagne qui dispose d'une direction départementale des Finances publiques (DDFiP), d'une maison de services public (MSAP) et d'un réseau de proximité Pôle emploi, de Verzy qui dispose d'une DDFiP et d'une MSAP et de Tours-sur-Marne qui possède également une MSAP. Les habitants du Parc doivent donc se déplacer dans ces agglomérations pour leurs démarches administratives ou de recherche d'emploi.

Le domaine « enseignement » de l'INSEE regroupe les écoles maternelles, les écoles élémentaires, les collèges, les lycées (d'enseignement général, technologique ou professionnel), les formations post bac (universitaires ou non), les centres de formation ainsi que tous les établissements annexes à l'enseignement (résidences et restaurants universitaires). Sur le territoire du Parc on dénombre 14 écoles maternelles, 27 écoles élémentaires, 7 écoles élémentaires de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) et 3 collèges. A partir du lycée et au-delà (enseignement supérieur), il n'existe aucune structure d'enseignement sur le Parc.

Toutes les communes du Parc n'accueillent donc pas d'école (maternelle ou primaire). C'est un paramètre qui peut peser dans les choix d'implantation des ménages avec enfants.

Leurs capacités d'accueil sont les suivantes :

	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collèges	Lycées
Effectifs scolaires (nombre d'élèves)	626	2 372	1 155	0

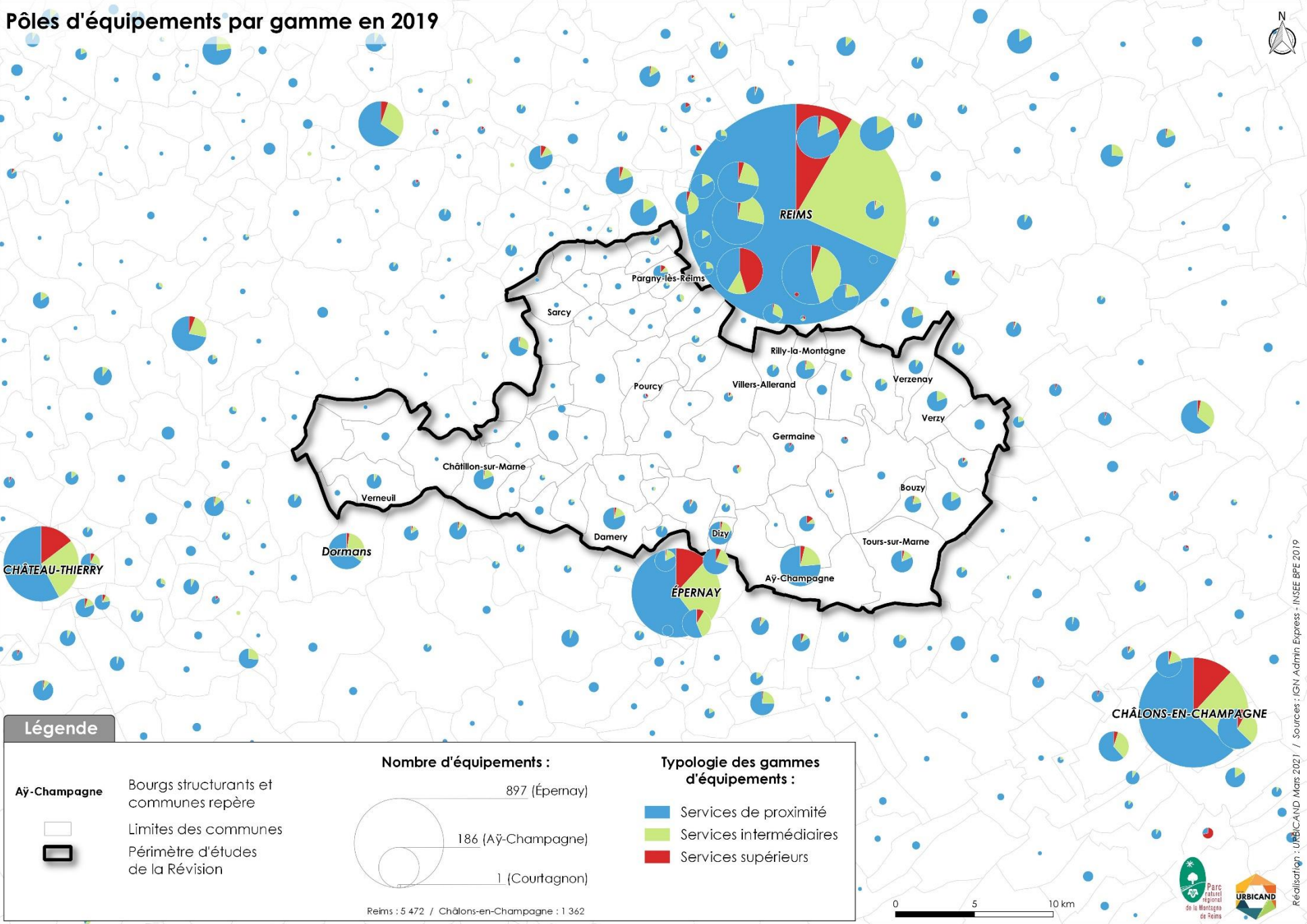
Capacités d'accueil des établissements scolaires de la Montagne de Reims (Source : Académie de Reims, 2020)

Plus on monte en gamme d'équipement plus l'accessibilité est hétérogène pour les habitants du territoire. Cependant, la proximité directe des agglomérations de Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne permet un accès rapide à l'ensemble des services aux habitants en capacité de se déplacer. Pour les personnes dont la mobilité est réduite, l'accès aux services est bien plus limité.

Des problématiques se dégagent en termes d'offre et d'accès aux services :

- **L'organisation de l'offre actuelle de services pose la question des modes de déplacement pour l'accès aux pôles supérieurs notamment sur Reims et Épernay ;**
- **Le maintien et le renforcement des mobilités intra-Parc est également important, pour faciliter l'accès aux pôles de proximité pour des besoins plus réguliers (Aÿ-Champagne, Verzy, Verzenay, Châtillon sur Marne...) ;**
- **Le maintien de l'offre de proximité sur le territoire représente un enjeu pour limiter les besoins en déplacements, et répondre aux besoins des populations qui résident sur le territoire, notamment dans les secteurs les moins pourvus en services.**

Pôles d'équipements par gamme en 2019

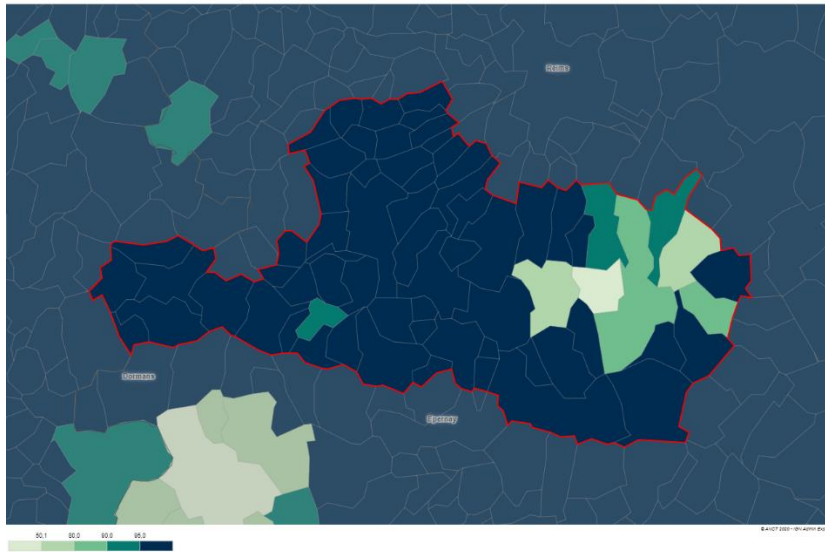


Légende

<p>Aÿ-Champagne</p> <p>□ Limites des communes</p> <p>▭ Périmètre d'études de la Révision</p>	<p>Nombre d'équipements :</p> <p>○ 897 (Épemay)</p> <p>○ 186 (Aÿ-Champagne)</p> <p>○ 1 (Courtagnon)</p> <p>Reims : 5 472 / Châlons-en-Champagne : 1 362</p>	<p>Typologie des gammes d'équipements :</p> <p>■ Services de proximité</p> <p>■ Services intermédiaires</p> <p>■ Services supérieurs</p>
---	--	---

Réalisation : URBICAND Mars 2021 / Sources : IGN Admin. Express - INSEE BPE 2019

2.2.3. Un aménagement numérique insuffisant



Part de la surface couverte en 4G par à minima un opérateur en 2020, en bleu les communes couvertes à plus de 95% (Source : Arcep, 2020)

L'aménagement numérique du territoire est l'un des aspects négatifs du cadre de vie, notamment au niveau du développement du très haut débit. La région Grand Est s'engage sur un raccordement des communes rurales à la fibre optique pour l'horizon 2023. Quant à la couverture 4G, elle a bien évolué puisque, sur les 28 communes non couvertes à plus de 90% par au moins un opérateur en 2017, il n'en restait que 6 en 2019.

La part des locaux raccordables au réseau FttH, c'est-à-dire la part des logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation, reste très faible. Elle est de 2,8% sur le territoire du Parc. Seules trois communes (Poilly, Damery et Cumières) disposent de locaux raccordables à la fibre optique.

Le déploiement de la 5G pourrait, à l'avenir, faire évoluer la desserte numérique du territoire d'ici 2040, mais aucune information fiable n'a pour l'instant été communiqué par les opérateurs téléphoniques. Ce déploiement risque de faire évoluer à terme les usages du territoire : augmentation du télétravail, déploiement de la télémédecine...

2.3. L'organisation des mobilités

2.3.1. Un territoire bien desservi

Le Parc de la Montagne de Reims est très maillé. Que ce soit en voiture, en train, à pied ou à vélo, les moyens de parcourir le territoire sont divers.

Les grandes infrastructures qui desservent le territoire

Au niveau routier, le Parc est traversé par plusieurs axes structurants, qui permettent de relier les villes portes du territoire entre elles. On retrouve ainsi :

- la D951 qui traverse le territoire du nord au sud via le massif forestier, reliant ainsi Reims et Épernay ;
- la D980 qui parcourt le Tardenois et permet de relier Reims à Dormans ;
- la D9 qui connecte Reims et Condé-sur-Marne.

Deux axes routiers majeurs contournent aussi le Parc :

- l'autoroute A4, située à la limite ouest du territoire, qui permet de rejoindre Paris ;
- la D944 qui relie Reims à Châlons-en-Champagne.

Certains de ces axes sont très fréquentés car empruntés quotidiennement pour des déplacements domicile – travail. La RD951 est empruntée quotidiennement par près de 16 000 véhicules dont plus de 800 poids lourds. La fréquentation des autres axes routiers est moins importante, mais elle atteint tout de même 8 000 véhicules quotidiennement sur la RD9 et plus de 4 500 sur la RD980. (Source : Département de la Marne).

Une voie de chemin de fer parcourt également le Parc du nord au sud. Il s'agit d'une ligne TER, appelée « Ligne des bulles », qui relie Reims à Épernay et dessert quatre communes du Parc sur son passage : Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay et Aÿ-Champagne. Cette ligne historique est aujourd'hui gérée par la SNCF.

Il existe également une ligne TER reliant Reims à Châlons-en-Champagne, mais qui ne dessert aucune commune du Parc.

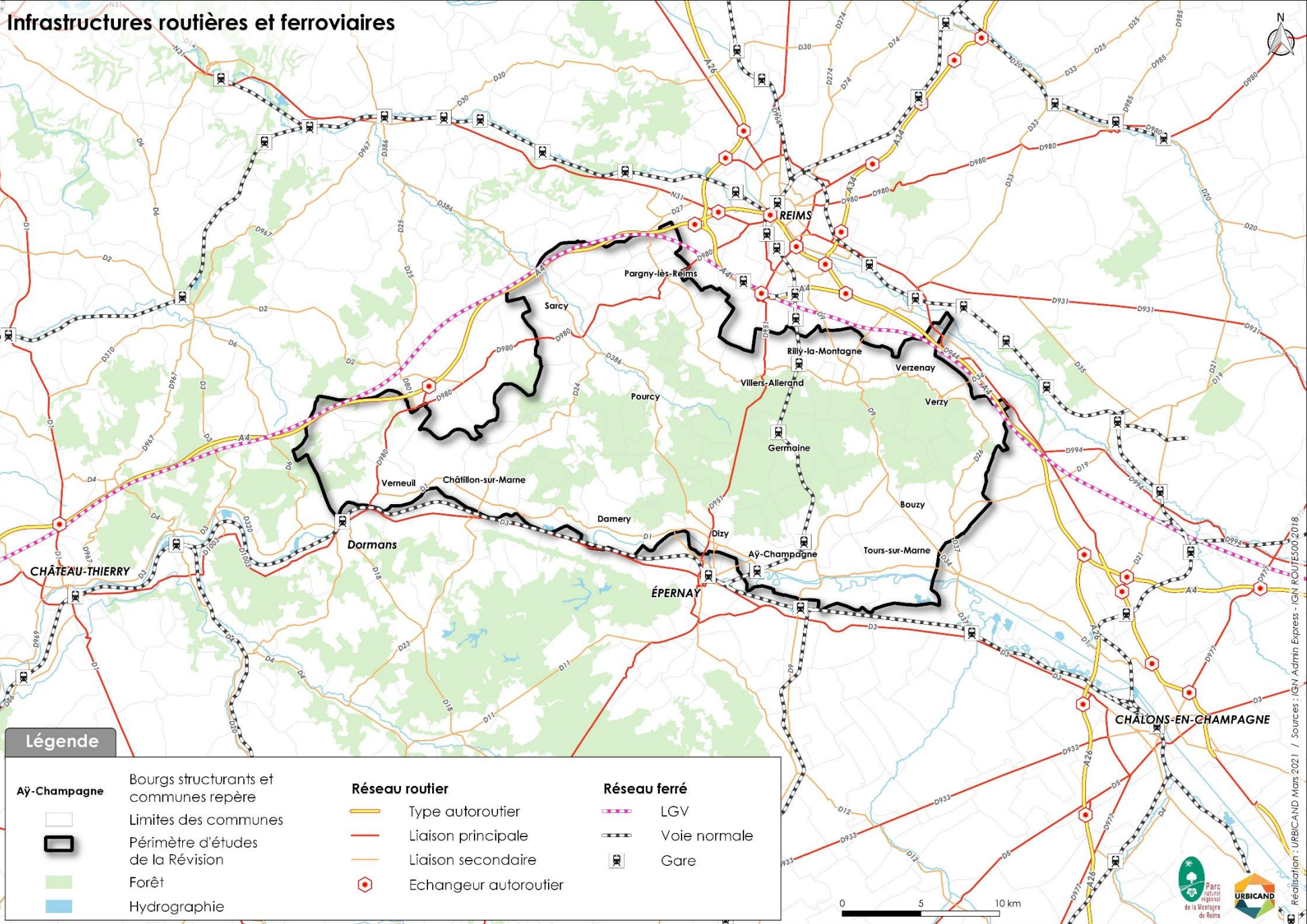
À noter également, la présence de la gare TGV Champagne-Ardenne située à Bezannes, à seulement quelques kilomètres des communes nord du Parc et qui permet notamment de rejoindre Paris en 40 minutes. Il existe également une seconde ligne TER située au sud du territoire, en dehors du périmètre du Parc, appelée ligne TER « Vallée de la Marne », qui relie Paris à Strasbourg et qui peut être une porte d'entrée vers le territoire du Parc.

Les deux gares de Bezannes et de Reims offrent donc des connexions directes avec Paris, l'Alsace, mais aussi avec de nombreuses autres régions telles que les Hauts-de-France, la Nouvelle Aquitaine, les Pays de la Loire ou encore la Bretagne. Une ligne de tramway a par ailleurs été créée à Bezannes afin de permettre aux usagers de la gare de rejoindre le centre-ville de Reims plus rapidement et en transport en commun.

Enfin, des axes fluviaux parcourent également le territoire. Il s'agit de la Marne, du canal latéral à la Marne, de la Vesle et du canal de la Marne à l'Aisne. Concernant le canal latéral de la Marne, le transport fluvial y reste minime (environ 1 200 bateaux par an), principalement pour des activités de loisirs ou de tourisme. En effet la plaisance représente 85% des bateaux en circulation et le fret seulement 15% (Source : VNF, 2020).

La mobilité, qu'elle soit intra-Parc ou vers les villes-portes et au-delà, rythme la vie des habitants et des visiteurs. Elle représente donc un sujet important pour l'avenir du territoire. Plusieurs problématiques se dégagent :

- **Un besoin d'organisation des connexions entre les « portes d'entrée » du Parc et le Parc en lui-même (échangeurs autoroutiers, gares de Reims/Bezannes et d'Épernay), notamment dans le cadre des politiques touristiques, mais aussi pour faciliter les déplacements des résidents du Parc vers l'extérieur ;**
- **La création et la consolidation d'aménagements qualitatifs des traversantes pour bien mailler le territoire du Parc et améliorer l'expérience des habitants et visiteurs.**



2.3.2. Des déplacements quotidiens nombreux générateurs de flux importants

Le taux de motorisation correspond au pourcentage de ménages possédant au moins un véhicule. Ce taux est de 81,6% dans la Marne et de 93.5% sur le territoire du Parc (Source : IRIS issu du recensement 2013 de l'INSEE). La motorisation élevée, bien qu'habituelle dans les milieux ruraux, témoigne d'une forte dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens.

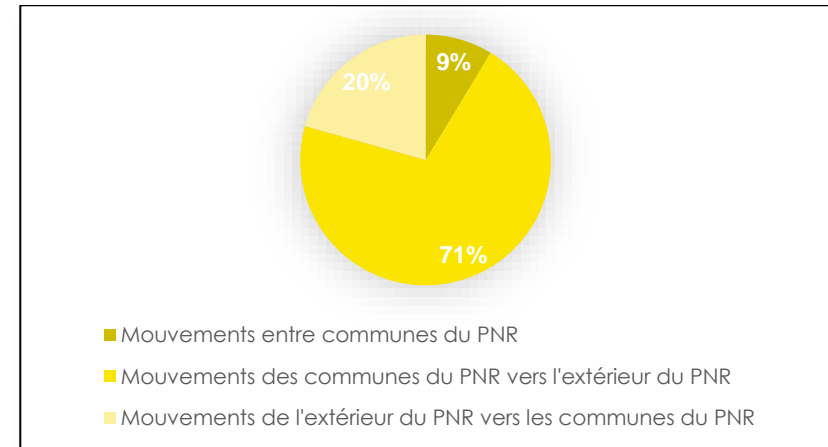
L'analyse des flux domicile – lieu de travail (Source : INSEE, Recensement de la population 2017 exploitation complémentaire) montre que les actifs du territoire travaillent majoritairement à l'extérieur du Parc. En effet, 54% des actifs occupés travaillent à l'extérieur du Parc, 33% à l'intérieur du territoire dans leur commune de résidence et 13% à l'intérieur du territoire sur une autre commune que leur commune de résidence.

Les trois premières destinations internes au Parc pour le travail sont :

- Aÿ-Champagne (qui génère 328 déplacements depuis d'autres communes et 706 sur elle-même) ;
- Dizy (qui génère 174 déplacements depuis d'autres communes et 173 sur elle-même) ;
- Damery (qui génère seulement 81 déplacements depuis d'autres communes, mais 257 sur elle-même).

Ces pôles d'emplois sont également des pôles de services et sont par conséquent « attractifs » pour les habitants, ils génèrent donc des flux importants en interne. L'organisation des mobilités en interne, vers ces destinations est donc un enjeu important pour le territoire.

Si on observe plus globalement les mouvements domicile – travail des actifs entre le Parc de la Montagne de Reims et le reste du territoire à une échelle plus large, on peut voir que 71% des flux sont des mouvements de communes du Parc vers l'extérieur, 20% sont des mouvements de l'extérieur du Parc vers les communes du Parc et 9% sont des mouvements entre communes du Parc.

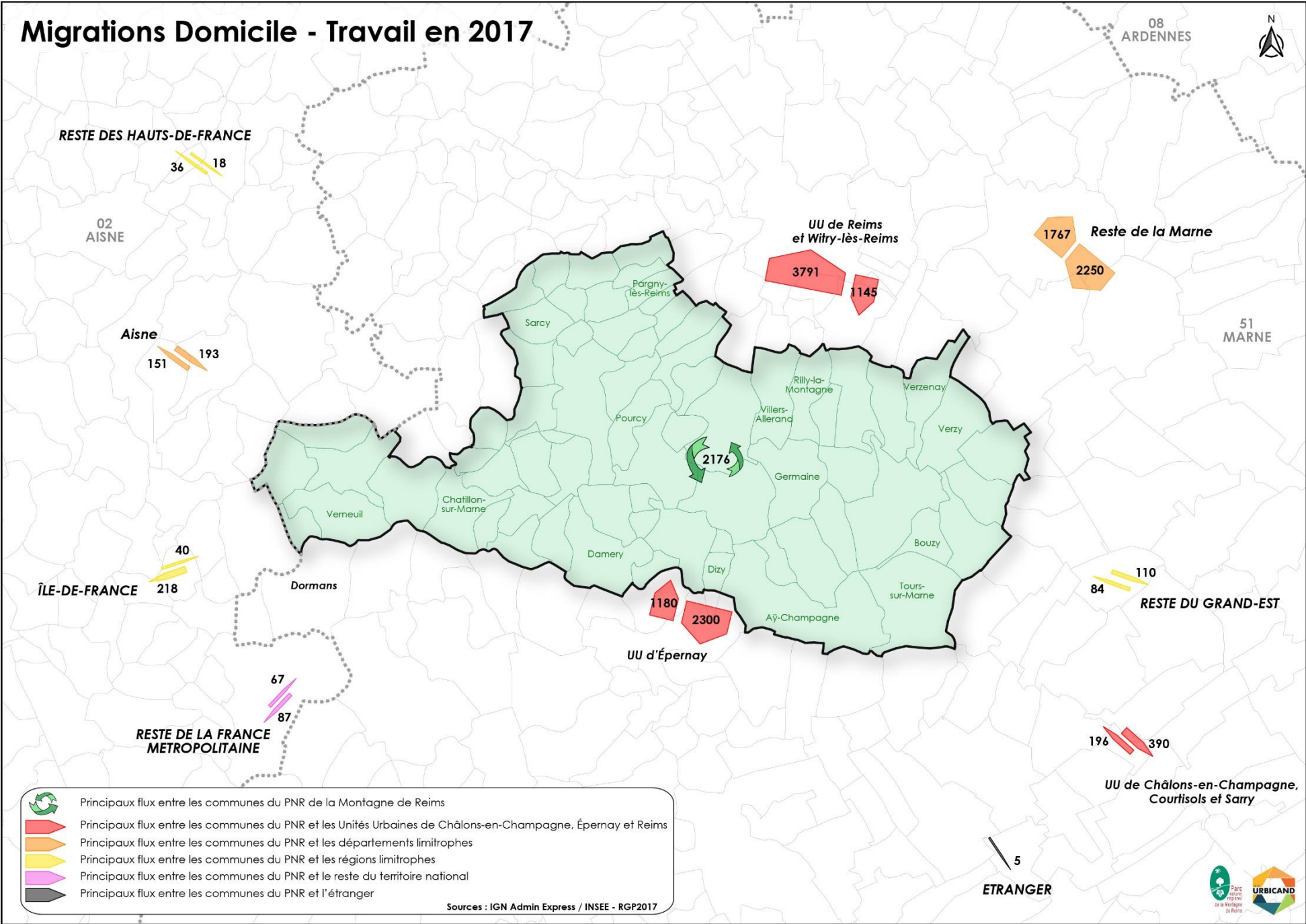


Répartition des flux domicile – travail des actifs du territoire (Source : INSEE, 2017)

L'analyse de ces flux et de la carte ci-dessous permettent de dire que les flux entrants proviennent principalement des unités urbaines de Reims (926 mouvements) et d'Épernay (908 mouvements). Les flux entrants en provenance du reste de la Marne sont eux aussi importants. Cela peut s'expliquer à la fois par la taille du territoire étudié (les communes d'un département entier) et par la présence de communes rurales sur ce territoire dont les actifs peuvent être attirés par les emplois du Parc, territoire lui aussi rural, mais plus attractif.

Les flux sortants sont majoritairement en direction de l'unité urbaine de Reims (3 185 mouvements) et l'unité urbaine d'Épernay (1 894 mouvements). L'unité urbaine de Châlons-en-Champagne attire elle aussi quelques actifs du Parc (390 mouvements). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les flux en direction de Paris et de l'Île de France restent anecdotiques (218 mouvements).

Migrations Domicile - Travail en 2017



D'après l'Observatoire du Territoire, la part des déplacements domicile – travail en voiture est de 84.4% sur le territoire du Parc, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (76.7% dans la Marne) et régionale (78.1% dans le Grand Est) et a augmenté de 4.1% entre 2012 et 2017. Alors que dans le même temps, la part des déplacements domicile – travail en transports en communs n'a quasiment pas augmenté (+0.2%). La voiture reste donc le mode de transport privilégié par les habitants du Parc pour se rendre à leur travail, d'une part à cause de la distance qui les relie à leur emploi et d'autre part à cause du manque d'alternatives à la voiture individuelle.

En ce qui concerne les flux migratoires, on constate donc :

- **Une forte influence et une forte attractivité des unités urbaines de Reims et d'Épernay ;**
- **Une certaine attractivité du Parc qui génère des flux venant de Reims et d'Épernay mais aussi du reste de la Marne ;**
- **Des flux internes au Parc qui ne sont pas négligeables, notamment vers les bourgs structurants du sud du territoire ;**
- **Une forte dépendance à la voiture pour les mouvements domicile – travail.**

Cette analyse des flux met en évidence le caractère résidentiel du territoire de la Montagne de Reims qui accueille une part importante d'actifs travaillant à l'extérieur (principalement dans les agglomérations voisines) alors que les flux inverses sont plus limités. Ces déplacements quotidiens importants, et qui se font principalement en voiture individuelle, peuvent poser des problèmes de circulation, notamment aux heures de pointe et soulèvent la question de l'organisation des mobilités entre le Parc et l'extérieur du Parc.

2.3.3. L'offre de mobilité alternative : un potentiel à consolider

Les offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle sont assez rares sur le territoire.

L'offre ferrée

La ligne des bulles permet de traverser le Parc du nord au sud, en TER, en reliant Reims et Épernay en 34 minutes. Quatre des neuf gares de cette ligne se situent sur le territoire de la Montagne de Reims. Il existe 20 allers-retours quotidiens avec jusqu'à 2 trains par heure en période de pointe. Depuis les gares d'Épernay et de Reims, il est ensuite possible d'effectuer des correspondances pour Paris, Metz,

Nancy, Dijon, Strasbourg, Charleville-Mézières ou Châlons-en-Champagne. À noter que tous les trains de cette ligne effectuent un arrêt aux gares d'Aÿ-Champagne et Avenay-Val-d'Or situées sur le périmètre du Parc. Depuis la ligne des bulles, il est aussi possible de rejoindre la ligne TER « Vallée de la Marne » et ainsi de se rendre à Paris ou Strasbourg. Cette ligne représente donc une opportunité majeure pour les déplacements domicile travail vers Reims et Épernay. Sa valorisation est un enjeu pour l'avenir du territoire.

La fréquentation des 4 gares du territoire est la suivante :

Nom de la gare	Total Voyageurs 2019
Avenay-Val-d'Or	18 793
Germaine	17 553
Rilly-la-Montagne	63 585
Aÿ-Champagne	58 894
Champagne-Ardenne TGV	1 443 249

Fréquentation des gares de la Montagne de Reims en 2019 (Source : SNCF, 2019)

La ligne des bulles est également reliée à 4 communes qui disposent toutes d'une offre de sentiers pédestres, ce qui permet d'explorer le territoire du Parc à pied. On peut par exemple parler des sentiers de Promenade et de Randonnée (PR), chaque commune de la ligne des bulles disposant d'une boucle de ce type, labellisée et balisée par le CDRP. D'autres sentiers existent, développés ou en projet, via les communes (ex : projet de sentier gare-forêt à Rilly-la-Montagne) ou encore grâce à l'implication d'associations (ex : 2 boucles de randonnées à Germaine aménagées par le Cerf à Trois Pattes).

Depuis les gares de Rilly-la-Montagne et d'Avenay-Val-d'Or, on peut par exemple rejoindre les GR14 et GR654. Il est également possible depuis chacune des gares du Parc situées sur la ligne des Bulles, d'accéder au GRP Montagne de Reims qui permet de relier ces 4 communes entre elles.

Enfin, les communes de Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or et Aÿ-Champagne disposent toutes d'un parcours patrimoine qui s'inscrit dans le cadre des « Escapades du Parc » (collection de livrets « si mon village m'était conté »), ainsi que, parfois, d'autres offres complémentaires de ce type (ex : parcours des Musardises Agéennes et Parcours Lalique à Aÿ-Champagne).

Cependant, tous les sentiers et parcours évoqués ici présentent l'inconvénient de ne pas systématiquement être connectés directement aux gares ni aux centres-bourgs. Ainsi, se pose la problématique du « dernier kilomètre » : une fois arrivé en gare, le visiteur doit encore « trouver son chemin » jusqu'à destination (qu'il s'agisse d'un sentier de randonnée, d'un accès à la forêt ou d'une découverte touristique – particulièrement à Germaine où la gare est excentrée).

Il serait intéressant de mettre en place un dispositif d'information touristique (ex : carte des sentiers et activités à proximité) et de jalonnement / signalétique entre les gares et les principaux lieux de découverte situés autour, pour faciliter l'expérience des visiteurs qui utilisent le train comme mode de transport sur le territoire du Parc dans le cadre de pratiques de tourisme et les loisirs.

Cette ligne TER présente donc un fort potentiel de création de pôles de transport multimodaux et constitue une véritable porte d'entrée pour découvrir le territoire et le vivre. Quelques problématiques ressortent autour de l'aménagement de cette « Ligne des bulles » :

- **L'aménagement des gares et l'interconnexion entre ces dernières et les sentiers pédestres pourrait permettre aux visiteurs de découvrir le territoire sans avoir recours à la voiture individuelle ;**
- **Le développement de l'offre train / vélo en lien avec la SNCF, permettrait un plus grand usage de cette ligne aussi bien pour les déplacements domicile / travail que pour les visiteurs occasionnels et les touristes ;**
- **L'optimisation du fonctionnement de la ligne TER pourrait permettre une plus grande utilisation par les actifs du territoire pour leurs déplacements domicile / travail ;**
- **L'intégration de services tels que la location de vélos à assistance électrique, de casiers ou autres pourrait permettre de faciliter l'usage de ces gares aux usagers quotidiens ou ponctuels.**

L'offre de transports en commun routiers

Peu de lignes de bus desservent le territoire. Sur le Parc, on trouve une ligne permettant de relier Dizy à Épernay et une ligne permettant de relier Mareuil-sur-Aÿ à Épernay en passant par Aÿ-Champagne. Il n'existe pas d'offre de transports en commun sur les communes appartenant à la CU du Grand Reims.

Pour les scolaires, il existe des lignes de ramassage qui desservent les écoles et collèges du territoire. Ces ramassages sont organisés par les EPCI pour les écoles et par le département pour les collèges.

Bien qu'étant un territoire rural, il n'existe pas de système de transport à la demande sur le Parc de la Montagne de Reims.

Le covoiturage et l'autopartage

On retrouve également sur le territoire, 15 aires de covoiturages créées dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte lancé par le Ministère de l'Environnement en 2014. Ces infrastructures sont installées le long d'axes routiers significatifs ou à proximité de lieux stratégiques. Cinq de ces aires se situent donc à proximité des gares du territoire afin d'inciter les usagers de la ligne TER à pratiquer le covoiturage. Il n'y a pour le moment pas d'étude réalisée sur ces aires de covoiturage permettant d'évaluer leur utilisation par les automobilistes.

La Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne a aussi mis en place en 2020 un service de voitures électriques ou hybrides en libre-service. Ce système permet aux habitants de louer des véhicules à des tarifs préférentiels et ainsi de pratiquer l'autopartage. 8 stations sont réparties sur le territoire dans les communes d'Avenay, Aÿ-Champagne, Bisseuil, Bouzy, Germaine, Nanteuil-la-Forêt et Tours-sur-Marne.

Ces solutions alternatives peuvent permettre le report modal dans un contexte rural qui ne facilite pas le développement des transports collectifs.

Les mobilités douces

Le Parc de la Montagne de Reims est maillé de nombreux chemins de randonnées et de quelques voies cyclables. Ainsi, le Parc est traversé par les GR 14 et 654 auxquels s'ajoutent les deux GRP de la Montagne de Reims (GRP de l'Ardre à l'Ouest et le GRP de la Montagne à l'Est). Deux itinéraires cyclables nationaux traversent également le territoire. La V30 au nord du territoire relie Saint-Valéry-sur-Somme (80) à Condé-sur-Marne (51) et la V52 au sud qui relie Paris à Strasbourg par le canal latéral de la Marne. Ces itinéraires pédestres et cyclables sont détaillées dans la partie « Tourisme de séjour et loisirs de proximité » du présent diagnostic.

Les itinéraires cyclables reliant les pôles urbains et les communes du Parc (notamment les communes proches des agglomérations) restent encore à développer. Mais la proximité du PNR avec ces zones urbaines est un atout pour le déploiement de la mobilité douce. Citons par exemple la Communauté Urbaine

du Grand Reims qui développe actuellement un schéma directeur cyclable pour l'ensemble de ses communes, dont certaines se trouvent sur le territoire du Parc.

Il n'existe pas sur le territoire de service de location de vélos.

En conclusion, les distances et le relief du territoire représentent un frein au déploiement de la mobilité douce. Cependant, les déplacements en modes doux ne sont pas inenvisageables, particulièrement pour les communes les plus proches des agglomérations. Le caractère rural du territoire tend lui aussi à complexifier les possibilités de report modal, notamment via les transports collectifs bien que d'autres solutions plus adaptées puissent être déployées (covoiturage, transport à la demande, vélo à assistance électrique...). Enfin, l'utilisation de la voiture individuelle reste une habitude bien ancrée au sein de la population. Le territoire reste dans l'ensemble bien desservi par les infrastructures de transport et présente quelques atouts à exploiter (Ligne des bulles) pour développer des alternatives à la voiture individuelle.

2.4. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
<p>Services et emplois</p> <p>Les schémas familiaux, la typologie des ménages et les caractéristiques de la population ont évolué au cours des dernières années. On retrouve aujourd'hui plus de familles monoparentales, de personnes vivant seules, de couples sans enfants et de personnes âgées. Ces populations ont des besoins spécifiques en termes de services : accès aux services de santé, écoles, périscolaire, services à domicile, services de proximité...</p>	<p>L'adéquation entre l'offre de services et les nouveaux besoins de la population en prenant en compte le vieillissement et le desserrement des ménages.</p>	<p>Sur les secteurs du Parc les moins pourvus en services, c'est-à-dire les zones les plus éloignées des agglomérations.</p>
<p>Les services d'usages courants sont beaucoup plus implantés sur le territoire que les services intermédiaires et supérieurs. Ils permettent aux habitants de répondre à leurs besoins du quotidien sans avoir à effectuer de déplacements trop importants. Cependant, certaines communes du territoire ne disposent de presque aucun service ou équipement, toutes gammes confondues.</p>	<p>Le maillage du territoire en services de proximité pour les besoins du quotidien, compte tenu du recul de l'offre de services en milieu rural.</p>	<p>Communes du secteur Versant Marnais Ouest et communes situées au cœur du Parc.</p>
<p>Certaines communes du Parc disposent de services intermédiaires (collèges, supermarchés, laboratoires...) qui permettent de limiter les déplacements des habitants vers les agglomérations pour ces services.</p>	<p>La présence et le dynamisme de pôles de services intermédiaires sur le territoire du Parc, permettant de limiter les besoins en déplacement vers les grandes agglomérations.</p>	<p>Dans certaines communes du Parc : Dizy, Aÿ-Champagne, Verzy, Tours-sur-Marne, Rilly-la-Montagne...</p>
<p>L'ensemble des habitants du Parc ne réside pas à plus de 20 minutes des services de santé de proximité. Cependant, l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes est plus faible sur l'ouest du territoire et particulièrement dans le Tardenois.</p> <p>Les services administratifs et d'accès à l'emploi se trouvent majoritairement dans les agglomérations.</p> <p>Les populations non mobiles (personnes âgées, jeunes sans permis...) se trouvent donc éloignés de ces services.</p>	<p>La capacité des populations à accéder aux services, en tenant compte d'un développement des populations moins mobiles.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le cœur de Parc et dans les zones les plus éloignées des agglomérations.</p>

<p>Les emplois du territoire sont majoritairement dans le secteur agricole.</p> <p>Le nombre d'emplois agricoles est celui ayant le plus diminué en 10 ans. Le secteur des services marchands a lui aussi connu une chute importante du nombre d'emplois. L'emploi industriel est quant à lui stable sur le territoire du Parc. Les emplois du secteur de la construction et du secteur des services non marchands sont eux aussi relativement stables.</p> <p>La majorité des actifs du territoire travaillent hors du périmètre du Parc.</p>	<p>Le niveau de l'offre d'emplois sur le territoire, avec une tendance à la diminution observée ces dernières années.</p> <p>L'équilibre emplois / actifs sur le territoire, compte tenu de la tendance actuelle de résidentialisation.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p>
<p>Le déficit d'accès numérique est l'un des aspects négatifs du cadre de vie, en particulier dans les communes les moins bien couvertes. Le développement de l'accès Très Haut Débit représente un levier important pour l'attractivité des villages.</p>	<p>L'accès à une offre numérique performante.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire notamment sur les communes encore non couvertes par la 4G.</p>
<p>Mobilité</p> <p>L'analyse des flux met en évidence le caractère résidentiel du territoire de la Montagne de Reims qui accueille une part importante et croissante d'actifs travaillant à l'extérieur (principalement dans les agglomérations voisines) alors que les flux inverses sont plus limités. Ces déplacements quotidiens importants, et qui se font principalement en voiture individuelle, peuvent poser des problèmes de circulation. Cela pose aussi des questions en termes de performance énergétique et de coût pour les ménages.</p>	<p>L'accès à une offre de transports alternative à la voiture individuelle, en consolidant l'offre existante et en développant des solutions pour les secteurs les plus en difficulté.</p> <p>La capacité des populations à accéder aux services et aux emplois sans avoir recours à la voiture individuelle.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p>
<p>Le territoire du Parc est très maillé et desservi par de grandes infrastructures (autoroutes, routes départementales, ligne TER, sentiers pédestres, voies vertes...). Cependant, ces infrastructures ne sont pas toujours bien connectées entre elles et ne permettent pas une circulation aisée sur le territoire.</p>	<p>La qualité des traversantes du territoire pour bien mailler le Parc et améliorer les conditions de déplacement des habitants et améliorer l'expérience des visiteurs.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire, mais en particulier au niveau de la Ligne des bulles et de ses gares, de la RD951 et des sentiers pédestres déjà existants.</p>
<p>De nombreux sentiers pédestres et cyclables permettent de sillonner le territoire. Cependant, tous ne sont pas systématiquement connectés directement aux gares ni aux centre-bourgs. Ainsi, se pose la problématique du « dernier kilomètre » et de la connexion entre les différents modes de déplacement.</p>	<p>L'interconnexion entre les différents modes de déplacements du territoire pour améliorer l'intermodalité.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Prioriser les secteurs où il existe des « routes secondaires » (en dehors des grands axes).</p> <p>Prioriser ce qui peut être fait en lien avec des axes d'itinérance douce déjà existants (véloroute de la Vallée de la Marne, coulée verte, Ligne des bulles...).</p>

3. LE TOURISME DE SEJOUR ET LES LOISIRS DE PROXIMITE

3.1. Positionnement du territoire au cœur des politiques et dynamiques régionales

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se situe au cœur de la Marne, entouré des deux principales villes-portes du département : au nord du Parc, Reims, cité des sacres et du Champagne, et au sud Épernay, capitale du Champagne. Il représente ainsi un « poumon vert », au cœur d'une destination touristique souvent plus encline à mettre en avant le tourisme urbain ou l'œnotourisme.

3.1.1. Un territoire au cœur de destination touristiques mouvantes

Alors que le département de la Marne ne bénéficie pas d'une forte notoriété touristique, l'aura du champagne est un réel atout pour la destination. Cependant, le périmètre de « la Champagne » en tant qu'espace touristique (et non pas en tant qu'aire d'appellation) est relativement large et encore flou à ce jour. Il engloberait la Marne, l'Aube ainsi qu'une partie de la Haute-Marne et de l'Aisne. À ce titre, des démarches de rapprochement et des projets communs entre les acteurs se développent depuis l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais peinent à se concrétiser. L'une des difficultés rencontrées dans ce processus est de réunir des acteurs touristiques provenant de régions différentes (Grand Est et Hauts de France). De plus, si certaines collectivités et institutions touristiques ne se sont toujours pas clairement emparées de ce positionnement à ce jour, c'est aussi parce que l'utilisation du nom « La Champagne » comme destination fait encore débat entre les acteurs de l'œnotourisme et de la filière viticole.

Concernant la valorisation du Parc naturel régional de la Montagne de Reims au cœur de ces destinations et problématiques, du côté de l'Agence de Développement Touristique de la Marne (ADT), on affirme que le Parc est un atout pour le département sur lequel il faut « miser ». Cette prise de conscience est un signal positif qui s'inscrit aujourd'hui dans un contexte favorable à resserrer les liens et la collaboration entre l'ADT et le Parc. L'ADT souligne que d'autres espaces naturels remarquables existent sur le département (comme le lac du Der – régulièrement mis en avant dans les campagnes de communication et visuels

relayés par l'ADT – ou encore l'Argonne), mais que « le Parc est une marque forte de réassurance, reconnue et qui a du sens ».

À une échelle plus large, enfin, il convient de souligner que la création de la région Grand Est a entraîné la fusion de 3 Agences Régionales du Tourisme, pour créer l'ART Grand Est. Le projet d'origine de cette nouvelle agence était de se détacher d'une logique territoriale afin de travailler sur 5 périmètres correspondant à de réelles marques de destinations (la Champagne, l'Ardenne, l'Alsace, la Lorraine et les Vosges). Or, la vision stratégique de l'Agence Régional du Tourisme (ART) a évolué et courant 2020, l'agence a indiqué se recentrer sur des « thématiques signatures » (itinérance, tourisme de mémoire, tourisme patrimonial et culturel, œnotourisme et gastronomie, tourisme de nature, thermalisme et bien-être) avec une communication commune pour l'ensemble du Grand Est.

En conséquence, la notoriété et le développement de « La Champagne » dépendra surtout, à l'avenir, de la capacité qu'auront les acteurs locaux à se regrouper autour de cette marque de destination.

3.1.2. Le parc de la Montagne de Reims, territoire et acteur reconnu à l'échelle du département

Dans la politique touristique du département de la Marne, le Parc de la Montagne de Reims est cité comme l'un des principaux partenaires locaux pour le développement de l'offre (avec l'ONF, le Syndicat mixte du Lac du Der, ainsi que les réseaux d'hébergements labellisés et de sentiers pédestres et VTT). Le territoire de la Montagne de Reims se positionne donc comme un espace de tourisme clairement identifié, et le Syndicat mixte du Parc, comme un acteur incontournable au sein du département.

Les liens entre le territoire et les grands projets en développement sur la destination « Marne/Champagne » sont également étroits. En effet, parmi les réussites et opportunités à souligner dans les dernières années, peuvent être cités :

- la dynamique territoriale touristique liée à l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015, qui a permis de réunir les acteurs au sein d'un groupe de travail œnotourisme (auquel le Parc participe), et qui a fait surgir de nouvelles ambitions avec d'importants projets en développement (ouverture du musée du vin de Champagne et d'archéologie régionale à Épernay en 2020 ; projets de centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne – Pressoria – à Aÿ-Champagne – et de cité d'interprétation du champagne – à Reims) ;

- l'action de l'Office de Tourisme et de la Communauté Urbaine du Grand Reims : une ville attractive qui a développé dans les dernières années sa politique et son positionnement touristique.

Les exemples cités ci-dessus soulignent l'une des forces du Parc de la Montagne de Reims qui est de se situer au cœur des stratégies et des espaces majeurs d'attractivité touristiques (actuels et futurs) du département.

3.1.3. Un positionnement géographique stratégique

Une localisation favorable

Grâce à leur potentiel d'attractivité ainsi qu'à leur facilité d'accès par la route et en train, les trois villes-portes du Parc sont également identifiées comme étant parmi les principales portes d'entrée touristiques du département. Chacune présente toutefois ses spécificités en termes d'accessibilité :

- Reims : située à 1h30 de Paris par l'A4, 2h/2h30 de Lille et Calais par l'A26 (axe par lequel la clientèle touristique britannique arrive), et à proximité directe de la Belgique. Ses deux gares TGV offrent également des connexions directes avec Paris, mais aussi avec de nombreuses autres régions. La ville de Reims est donc extrêmement bien connectée et accessible facilement pour de nombreuses clientèles nationales et internationales ;
- Épernay : La ville bénéficie également d'une très bonne connexion par la route ou par TER direct vers Paris. De plus, sa proximité avec Reims, et le lien TER direct existant entre les deux villes, rend Épernay tout aussi accessible pour l'ensemble des clientèles citées ci-dessus ;
- Châlons-en-Champagne : Même si l'on peut parler de « ville/agglo-porte » dans une moindre mesure que pour les deux précédents exemples, car plus éloignée du territoire du Parc, Châlons-en-Champagne profite des mêmes atouts en termes d'accessibilité, avec également une gare TER avec accès direct vers Paris (ainsi que vers Épernay et Reims), et d'excellents accès routiers, au croisement de l'A26 et de l'A4. Si la notoriété touristique de la ville sur le plan national est moins évidente que pour Reims et Épernay, plusieurs produits touristiques y ont rencontré un beau succès dans les dernières années (ex : balades en barques, circuit nocturne, etc).

Le Parc de la Montagne de Reims est situé à proximité directe de Reims et d'Épernay. Il bénéficie également d'une ligne TER qui le traverse au départ de ces deux villes, la « ligne des bulles », qui dessert 4 gares situées sur son territoire : Aÿ-Champagne, Avenay-Val-d'Or, Germaine, et Rilly-la-Montagne.



*Un accès au Parc facilité depuis la gare de Reims
(Source : Cyrille Beudot, PNR MR)*

L'ensemble de ces éléments font de la Montagne de Reims un parc péri-urbain à haut potentiel de fréquentation

locale et touristique (notamment via la gare Champagne Ardenne TGV encore relativement récente). En conséquence de quoi des pressions potentielles sont à anticiper sur les milieux naturels du territoire. Il y a un réel enjeu à organiser et encadrer l'accueil sur le Parc naturel régional.

Enfin, à 1 heure du Parc par la route, se situe l'aéroport de Vatry. Spécialisé dans le fret aérien, l'aéroport a diversifié son activité avec le transport de passagers grâce à l'arrivée de compagnies aériennes telles que Ryanair en 2010. Le nombre de passagers transitant par cet aéroport (départs et arrivées) s'est donc fortement développé dans les 10 dernières années, avec cependant des hauts et des bas en fonction des ouvertures ou fermetures de lignes par les compagnies aériennes. Si l'aéroport de Vatry présente la Champagne comme une destination à visiter, avec une page dédiée sur son site Internet, le Parc naturel régional n'y est jamais directement cité. De plus, dans sa communication, l'aéroport se positionne plutôt comme étant une porte d'entrée de Paris et du parc d'attraction Disneyland Paris.

Une destination de passage, mais connectée à de nombreux axes d'itinérance

La durée moyenne des séjours touristiques dans la Marne est de 1,4 nuitée pour l'hôtellerie, et de 3,1 nuits pour la clientèle touristique tous modes d'hébergement confondus.

Si le territoire est essentiellement une destination de passage, il est connecté à plusieurs axes majeurs d'itinérance, parfois d'intérêt national. À ce titre, nommons

le sentier de Saint-Jacques de Compostelle, qui traverse la Montagne de Reims (via la voie de Vézelay à Namur et le GR®654) et plus globalement, l'ex-Champagne-Ardenne sur plus de 460 km. Il permet à de nombreux pèlerins de découvrir une partie du Parc naturel régional, avec un passage par les communes de Verzenay, Verzy, Villers-Marmery et Trépail. Par ailleurs, cet axe offre à la Montagne de Reims une connexion pédestre directe avec le Lac du Der, mais aussi avec 2 autres Parcs naturels régionaux de la région : le PNR des Ardennes, et le PNR de la Forêt d'Orient.

Trois autres sentiers de grande randonnée (GR®) traversent le Parc naturel régional de la Montagne de Reims :

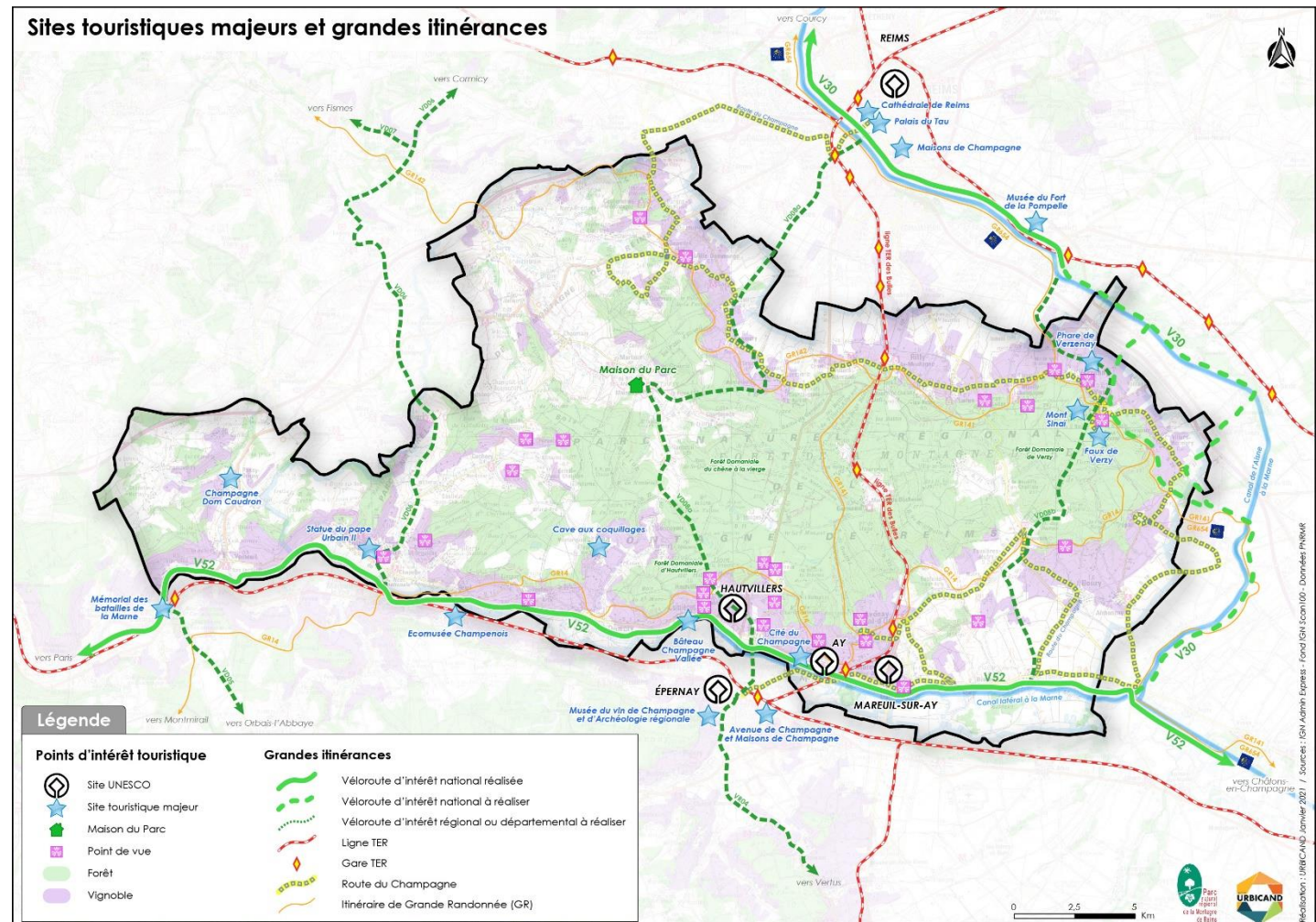
- Le GR®14 (randonnée de Paris à Corbion, Belgique), qui traverse la Marne d'ouest en est et parcourt le Parc avant d'obliquer vers le nord pour rejoindre les Ardennes. Ce sentier est en cours de modification par le Fédération Française de Randonnée Pédestre : il sera renommé GR15 et reliera Paris au Lac du Der, via un tracé identique à « l'ex » GR14 à travers le Parc.
- Le GR®145 dit la Via Francigena, itinéraire historique médiéval permettant aux pèlerins de se rendre à Rome depuis Canterbury en passant par Reims. Sur la Montagne de Reims, ce GR emprunte le même tracé que le Chemin de Compostelle.
- Le GR®142, qui joint le moulin de Verzenay à Guise, dans l'Aisne. Il parcourt la Vallée de l'Ardre et le versant nord de la Montagne de Reims.

Enfin, le Schéma national des véloroutes et voies vertes permet également de positionner la Montagne de Reims au cœur de connexions cyclables nationales majeures. Deux itinéraires nationaux traversent le Parc naturel régional :

- La V30, au départ de Saint-Valéry-sur-Somme (80) et à l'arrivée de Condé-sur-Marne (51). Cet itinéraire représente 354km

continus et est finalisé à 61%. Localement, la partie reliant Sillery à Condé-sur-Marne reste à aménager.

- La V52, de Paris à Strasbourg, itinéraire de 583km continu et finalisé à 51%. Localement, cet axe englobe la véloroute de la Vallée de la Marne (de Dormans à Moncetz-Longevas), dont la partie qui longe le territoire du Parc au sud est presque entièrement en site propre.



Le détail des itinérances pédestres et cyclables qui maillent l'intérieur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est présenté ultérieurement.

3.2. Analyse de l'offre touristique et de loisirs de proximité

3.2.1. Des espaces attractifs pour les visiteurs

L'offre touristique du Parc de la Montagne de Reims, se compose d'espaces « vedettes », mais aussi d'activités variées proposées aux visiteurs.



Entrée de la forêt domaniale des Faux de Verzy
(Source : Cyrille Beudot, PNR MR)

En premier lieu, le **vignoble de champagne** est un élément évident de notoriété du territoire. Si les périmètres respectifs de la Champagne « viticole » et « historique » vont bien au-delà des limites de la Marne, il est légitime de penser que cette notoriété mondiale profite à l'attractivité touristique du Parc. Pour rappel, un des itinéraires de la « **Route touristique du Champagne** » est dédié à la Montagne de Reims, et le

développement de l'œnotourisme a vocation à s'amplifier avec l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2015.

Derrière les coteaux viticoles de la Montagne de Reims, la Forêt domaniale des **Faux de Verzy** est l'un des sites les plus attractifs du territoire. Avec ses 200 000 visiteurs par an, aucun autre espace sur le territoire du Parc n'atteint une telle fréquentation. Ce chiffre en fait l'un des sites les plus visités dans la Marne, bien que loin derrière le Lac du Der (1,2 million de visiteurs annuels). Il est à souligner également que les Faux de Verzy bénéficient d'une notoriété importante, comparable à celle du vignoble de Champagne. Par ailleurs, bien qu'il s'agisse d'un site remarquable et très fréquenté du territoire, il ne s'agit que d'une « petite » surface forestière que les visiteurs peuvent découvrir sur le Parc.

Au-delà de ces aspects « vedettes » du territoire, on retrouve **la Marne et son canal latéral**, qui jouent un rôle structurant pour les paysages et l'offre touristique au sud du Parc. Aucune donnée ne peut être exploitée au sujet de la fréquentation touristique de cette rivière et de son canal, mais leur potentiel d'attractivité touristique semble évident. En effet, de plus en plus de destinations misent aujourd'hui sur la valorisation de leurs canaux et axes fluviaux pour attirer les visiteurs.

Enfin, le « **Tardenois et la vallée de l'Ardre** » doit également être cité, bien que n'étant pas un espace « connu » du territoire en tant qu'espace touristique. Alors que le Tardenois constitue une porte d'entrée à l'ouest de la Montagne de Reims, ses richesses ont été peu développées touristiquement jusqu'à présent. Le positionnement et la visibilité de ce territoire restent donc relativement flous au sein du Parc.



Les autres sites touristiques de la Montagne de Reims sont plus « morcelés » et gagnent encore à être connus. On peut par exemple citer quelques lieux régulièrement utilisés pour présenter le territoire de manière attractive sur des publications parfois régionales voire nationales. C'est le cas par exemple de la commune d'Hautvillers (son centre-bourg, son patrimoine religieux lié à Dom Pérignon), ou encore du Phare et du Moulin de Verzenay. Ce sont des sites attractifs et des « icônes » du paysage touristique de la Montagne de Reims.

3.2.2. Des atouts majeurs et structurants pour le tourisme et les loisirs

L'œnotourisme

Les visites de Maisons de Champagne et de caves chez les vignerons indépendants ne sont pas des pratiques nouvelles sur le territoire, mais ces dernières années, les acteurs locaux du tourisme se sont emparés du sujet de l'œnotourisme de manière plus pro-active.

Aujourd'hui, plusieurs collectivités apportent un soutien au développement de l'œnotourisme :

- le département de la Marne propose dans sa politique touristique un soutien financier aux projets ayant un positionnement culturel affirmé autour de l'œnotourisme ;
- la Région Grand Est ouvre un appel à projet annuel « Caves touristiques » visant à améliorer les conditions d'accueil de visiteurs dans les exploitations et caveaux viticoles ;
- la Chambre d'Agriculture de la Marne propose une offre de conseil sur mesure aux acteurs souhaitant définir une stratégie d'accueil œnotouristique ;
- l'Agence de Développement Touristique de la Marne a lancé en 2018, avec le soutien de partenaires, un incubateur de start-up « Cœnotourisme Lab ». Elle anime également le réseau « Vignobles et Découvertes » en partenariat avec les offices de tourisme et porte de nombreuses actions de développement, communication et commercialisation de l'œnotourisme.

Même si un travail partenarial s'est développé depuis l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015, le travail de coordination engagé doit être poursuivi et pérennisé.

Du côté des outils participant à développer la notoriété de l'œnotourisme en Champagne dans les dernières années, outre l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, on peut souligner la labellisation « Vignobles et Découvertes » de la destination Champagne depuis juin 2013 (sur la Montagne de Reims, 107 prestations sont labellisées « Vignobles et Découvertes » dont 64 caves, 15 hébergements, 3 restaurants, 21 activités et 4 agences/offices de tourisme) ainsi que l'organisation des jeunes talents du champagne et des jeunes talents du tourisme par l'ADT (depuis 2012 et 2013). Parmi les initiatives récompensées ces dernières années dans le cadre de ces remises de prix, plusieurs acteurs implantés en Montagne de Reims ont été récompensés.

Enfin, le Syndicat mixte du Parc a également contribué ces dernières années à la publication d'un **livre blanc de l'œnotourisme en Champagne**, projet piloté par la Mission UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves ». Parmi les sept résolutions énoncées pour le développement d'un œnotourisme qualitatif en Champagne, l'un des objectifs vise à « innover pour renouveler l'expérience ». Car bien qu'aujourd'hui de nombreux acteurs développent des initiatives en ce sens, **l'œnotourisme en Champagne et sur la Montagne de Reims repose encore beaucoup sur une offre classique** : visites de caves et maisons de Champagne, vignerons et coopératives, diversifiant leur activité par le développement d'hébergement ou d'aménagements permettant l'accueil de groupes et séminaires (ex : projets du côté du Champagne Legrand-Latour / Cave aux Coquillages à Fleury-la-Rivière), ou encore équipements muséographiques (ex : Pré en Bulles à Trépail).

Le Parc naturel régional bénéficie donc localement du rayonnement de l'œnotourisme. De nombreux vignerons, maisons de Champagne, et prestataires touristiques constituent une offre qui joue un rôle prépondérant dans l'attraction de clientèles nationales et internationales sur la Montagne de Reims. Le territoire a également la chance de compter, parmi les rares musées situés sur son périmètre, un site « vedette » et insolite de l'œnotourisme en Champagne : le Phare de Verzenay et l'écomusée de la vigne. L'ouverture de Pressoria (Aÿ-Champagne), en 2021, est également un projet d'envergure dans le domaine. **Pourtant, le développement d'offres expérientielles, innovantes, plus « intimistes », et qui permettraient également la mise en valeur de l'Homme et de l'ensemble du patrimoine lié à la vigne et au champagne, reste encore attendu sur la destination. A titre d'exemple, bien que sur une autre thématique, l'écomusée Champenois à Oeuilly, est un site authentique qui plonge les visiteurs dans le patrimoine local et qui draine un nombre de visiteurs non négligeable chaque année.**

Oenotourisme : quelques chiffres

Le vignoble de Champagne est le deuxième plus visité en France après Bordeaux et devant l'Alsace, et l'oenotourisme a progressé de 33% entre 2006 et 2016.

29% des visiteurs découvrant la Champagne voyagent avec un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans. Cela démontre bien l'importance de diversifier l'offre oenotouristique, qui est encore très ciblée sur le luxe ou la dégustation du Champagne à ce jour sur la destination. (Sources : Observatoire Régional du Tourisme de Champagne et d'Ardenne et Comité Champagne - Atout France - CRTCA, 2017).

Les activités de plein air

La pratique d'activités de plein air est une tendance forte et en constante augmentation depuis plusieurs années. L'urbanisation de la société, le besoin de reconnexion avec la nature et les tendances au « slow » et au « bien-être », poussent les touristes à se tourner vers des territoires proposant une offre d'activités en nature.

Il s'agit d'une demande forte des visiteurs, que l'on peut constater localement de plusieurs manières, à travers par exemple :

- Les nombreuses manifestations sportives se déroulant sur le territoire (randonnée, trail, cyclo, courses d'orientations... qui font l'objet d'au moins 80 demandes d'autorisation auprès de la Préfecture et du Parc chaque année). En complément, plusieurs acteurs réfléchissent actuellement au développement d'événements grand public sur la Montagne de Reims (par exemple, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre évoque le souhait de créer dans les prochaines années un événement reliant Reims à Épernay à travers le Parc).
- Les offices de tourisme situés sur le territoire indiquent que le plein air est placé parmi les 3 principales demandes formulées par les visiteurs lors de demandes de renseignements dans les bureaux d'information. Il peut s'agir de demandes de circuits, de cartes, ou encore de conseils. Plusieurs offices de tourisme pensent que ces demandes témoignent de l'attractivité de la Montagne de Reims pour la pratique d'activités de plein air, mais qu'elles prouvent aussi que des efforts sont encore à faire pour rassurer, expliquer, et rendre l'offre plus « lisible » et facilement compréhensible pour tous types de publics (plus ou moins aguerris). Ces partenaires expriment **une réelle attente d'outils d'information et de communication pour les activités de plein air.**

Cette tendance pour la pratique d'activités de plein air s'est amplifiée en 2020, lors du premier « déconfinement » dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID19. Dès le mois de mai 2020, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims a constaté un afflux de clientèle, essentiellement locale – en raison du contexte –, avec un intérêt marqué pour la randonnée pédestre sur le territoire. Le Parc et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre ont ainsi proposé plusieurs randonnées guidées à l'été 2020, qui ont toutes été complètes. Les publications valorisant des idées de randonnées sur les réseaux sociaux du Parc ont dépassé toutes les attentes en termes de partage et d'engagement. Enfin, la traditionnelle « Rando' du Parc » a, de son côté, réuni 1 200 participants en



Ballade au sentier du Pic Noir (Source : Cyrille Beudot, PNR MR)

septembre 2020, soit deux fois plus que l'année précédente. **Ces exemples démontrent le besoin d'organiser l'offre pour être en mesure de répondre à la demande croissante d'activités de plein air, tout en limitant les pressions générées par les flux croissants sur les milieux naturels du territoire.**

Ainsi, les activités sportives et de plein air participent à

l'attractivité de la Montagne de Reims. Le territoire du Parc naturel régional offre un important réseau de sentiers permettant la pratique de la randonnée. L'offre de plein air sur le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ne peut être évoquée sans aborder la pratique du VTT : ce sujet ainsi que d'autres pratiques sportives seront plus largement développés dans la partie « Accueil du public et loisirs en forêt » du diagnostic. Le tourisme équestre et les activités nautiques et de tourisme fluvial feront l'objet d'un focus spécifique ultérieurement.

La pratique des activités de plein air ne peut être évoquée sans aborder l'importante surface forestière dont dispose le territoire du Parc, incluant les 3 forêts domaniales labellisées « Forêt d'Exception® » par l'ONF en 2017. Ces espaces naturels participent à l'attractivité du territoire pour le développement de sentiers et leur utilisation par des randonneurs, cyclistes, VTTistes, et autres pratiquants d'activités de loisirs. Un focus spécifique sur l'accueil des publics et les activités de loisirs en forêt, est développé dans le chapitre du diagnostic dédié à la forêt.

Enfin, en matière de pratiques sportives et de plein air, une lacune a été évoquée par plusieurs offices de tourisme concernant le territoire : l'absence de lieu de baignade, demande forte et récurrente des visiteurs chaque été.

Plein air, nature et « slow » tourisme

En 2017, le site de réservation en ligne Booking prédisait que « les destinations qui mettront en avant la randonnée seront privilégiées puisque 56% des voyageurs déclarent vouloir faire des randonnées à pied ». (Source : Etude de marché des clientèles du tourisme de randonnée pédestre, Editions Atout France, 2019).

La même année, l'Agence de Développement Touristique de l'Aube créait le « Slow Tourism Lab ». Cet incubateur de startups vise à accompagner des projets innovants permettant la réappropriation de la nature, l'itinérance douce, et la valorisation du patrimoine à travers les 3 enjeux du développement durable. **En 2021, le Slow Tourism Lab est missionné par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux pour la recherche d'un entrepreneur pour développer et commercialiser la Destination « Parcs ».**

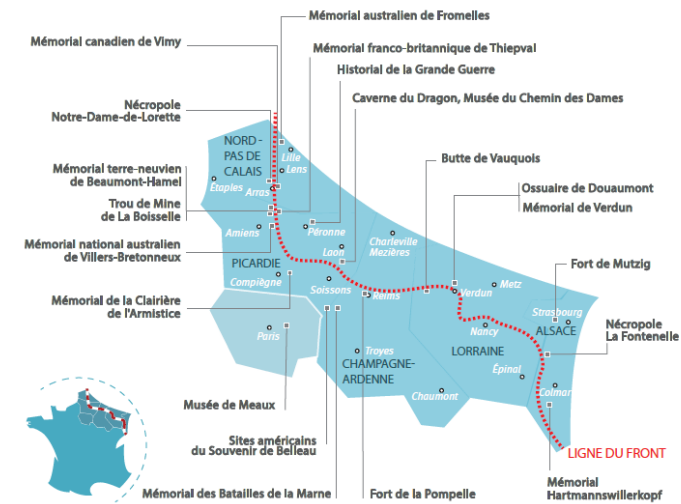
La mise en tourisme du patrimoine de mémoire : une opportunité ?

Les patrimoines de la Montagne de Reims sont développés dans la partie « Patrimoine architectural et culturel » de ce diagnostic. Cependant deux focus spécifiques à ce sujet seront développés ici.

D'abord, la mise en tourisme du patrimoine religieux. Car le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims compte un nombre non négligeable de « petites » églises. Ce constat a ouvert la réflexion, dans les dernières années, sur la mise en tourisme de ce patrimoine bâti religieux. Un important projet de création d'une route ou d'un réseau de découverte des églises du côté du Tardenois a même été envisagé par le Syndicat Mixte du Parc, mais n'avait pu aboutir favorablement par manque de financements. **La mise en tourisme du patrimoine religieux sur la Montagne de Reims est donc un sujet complexe, qui n'a pour l'instant pas été pleinement exploité.**

Ensuite, la mise en tourisme du patrimoine de mémoire « militaire ». En effet, Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se situe à proximité directe d'un axe de passage historique particulièrement intéressant en lien avec la Grande Guerre.

Principaux sites et lieux de mémoire de la Grande Guerre



Le département de la Marne bénéficie de deux sites phares de tourisme de mémoire liés à la Grande Guerre : le Fort de la Pompelle (au sud de Reims et au nord du Parc), ainsi que le Mémorial des batailles de la Marne à Dormans. Pour l'Agence de Développement Touristique, il s'agit « d'un patrimoine important et différenciant pour la destination ».

Les commémorations et projets développés dans les dernières années au niveau national pour le Centenaire de la Première guerre mondiale, ont généré d'importantes retombées sur l'ensemble des territoires concernés (voir carte ci-dessus). Selon l'étude de mesure des retombées économiques du centenaire de la Grande Guerre, menée par la Mission Centenaire et Atout France et publiée en 2020, l'impact des commémorations s'est traduit au niveau national par « +38% de visites annuelles pour le tourisme de mémoire » et « 104 millions d'euros de retombées économiques supplémentaires sur la période – 2014 à 2018 ». Champs de batailles, musées, fortifications, monuments, nécropoles, sont autant de lieux historiques qui ont bénéficié d'un fort éclairage médiatique et de taux de fréquentation touristiques record en France dans les dernières années.

Ainsi, l'étude de retombées préconise aux sites et territoires concernés de continuer à capitaliser sur l'attractivité naturelle du tourisme de mémoire auprès des clientèles nationales et internationales (notamment anglosaxonnes et belges). Sur ces thématiques, il faut « construire et proposer des offres complémentaires à dimension

émotionnelle, articulées sur un réseau de sites majeurs de la Première Guerre mondiale, tout en favorisant les portes d'entrées multiples ».

Le tourisme de mémoire, notamment autour de la thématique de la Grande Guerre, pourrait donc s'avérer être un créneau porteur et à développer sur le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Son positionnement géographique avantageux (au cœur d'un itinéraire historique lié à la Grande Guerre, avec la proximité de sites touristiques liés à la Première guerre mondiale), mais aussi la présence d'un patrimoine de mémoire situé directement sur le territoire (ex : cimetières militaires), lui donnerait toute légitimité pour développer des projets dans ce sens. Les expériences passées, notamment l'accueil de la Cie du Diable à 4 pattes en résidence sur le territoire pour la diffusion d'un spectacle autour de la mémoire de la Grande Guerre, ont prouvé l'engouement de divers publics pour ce patrimoine et cet héritage.

Par ailleurs, le tourisme de mémoire fait partie des thématiques soutenues par le Conseil Départemental de la Marne. Sa politique touristique énumère un certain nombre de dépenses éligibles dans le cadre de projets visant à développer et à améliorer l'accueil des publics au sein de sites touristiques de mémoire sur la destination.

3.2.3. Des itinérances touristiques multiples et une offre à structurer

Principales itinérances pédestres

En termes de sentiers de randonnée pédestre, le secteur du Parc de la Montagne de Reims est le plus fourni du département.

L'un des principaux acteurs qui œuvre à l'aménagement des parcours sur le Parc est le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Marne, dépendant de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et collaborant activement avec la commission sentiers et itinéraires Grand Est. La collaboration entre le Comité Marne de randonnée pédestre et le Parc est continue depuis plus de 20



*Un sentier pédestre en Montagne de Reims
(Source : Cyrille Beudot, PNR MR)*

ans, et un important travail de mise à jour et de renouvellement des sentiers a été mené entre 2018 et 2020 afin de valider 20 « PR » (itinéraires de promenades et randonnées) sous forme de boucles, en vue de leur publication dans un topoguide randonnée pour le Parc (2021).

Le CDRP souligne que, malgré les difficultés à créer des parcours en Montagne de Reims en raison de milieux naturels fragiles et protégés, le Parc est l'un des secteurs les plus attractifs du département pour la randonnée pédestre. La variété de ses paysages est un atout, et la topographie se prête très bien à la pratique de la marche nordique, pour laquelle l'engouement se développe ces dernières années.

Parmi les principales itinérances pédestres sur le Parc, en complément de celles déjà citées plus haut, on peut souligner :

- La présence de deux « GR de Pays » (les GRP sont des sentiers dédiés à la découverte d'une région, le plus souvent sous forme de boucle à parcourir en plusieurs jours) : le GRP de l'Ardre, et le GRP de la Montagne de Reims.
- Du côté de la vingtaine de PR recensés, le circuit « Entre vignes et faux » est certainement l'un des produits d'appel sur le Parc car il allie deux thématiques phares du territoire (vignoble de Champagne et Faux de Verzy, curiosité rarissime). Parmi les parcours les plus populaires peuvent également être cités le Mont Aigu, ou encore le Circuit du Cubray.

Les problématiques d'offres soulignées par le CDRP sur le territoire du Parc concernent surtout un manque identifié du côté du Tardenois, à l'ouest du territoire. Un GR de Pays y a d'ailleurs récemment été « déclassé » : le GRP du Pays du Tardenois. Il s'agirait d'un projet assez simple à relancer pour baliser et faire requalifier ce sentier.

Peu de conflits d'usages sont observés, si ce n'est, parfois, un manque de compréhension des randonneurs quant au partage des sentiers avec d'autres publics (ex : VTTistes), ou sur les coupes en forêt (voir partie « Forêt » du diagnostic). Pour le Président du CDRP, Frédéric Brouet, « il n'est pas toujours évident de faire comprendre aux marcheurs qu'un sentier de randonnée pédestre n'est pas forcément sanctuarisé ni interdit aux autres pratiques. La solution est une meilleure tolérance des pratiquants les uns envers les autres ». **Un travail sur la sensibilisation des publics pour le partage des espaces et usages serait à mener, comme cela a été fait pour la chasse par exemple (avec la mise en place d'un site recensant les dates de chasses).**

Parallèlement au CDRP, d'autres organisations ou collectivités ont également agité ces dernières années pour le développement de sentiers pédestres sur la Montagne de Reims. C'est, d'abord, le cas du Syndicat Mixte du Parc, qui a par exemple

aménagé le sentier d'interprétation géologique à Mailly-Champagne ou encore le sentier de découverte des loges de vignes à Trépail en 2017. Mais l'ONF, des communes, ainsi que des associations ont, eux aussi, créé des itinéraires pédestres : ces projets ont presque systématiquement été accompagnés par le Syndicat Mixte du Parc qui a pu apporter du conseil aux porteurs de projets concernés. L'engouement des municipalités et d'associations (comme le Cerf à Trois Pattes à Germaine) pour le développement de sentiers est un signal positif, témoignant de la bonne acceptation de cette pratique de loisirs sur le territoire. **Pour autant, il interroge quant à la capacité de certains acteurs à maintenir l'offre développée sur le long terme : les projets portés par des villes ou villages sont parfois ceux d'une équipe municipale, ce qui pose la question de la pérennité de ces sentiers après plusieurs années. En ce sens, il s'agirait d'encourager systématiquement les communes et associations à réfléchir leurs projets comme de possibles collaborations avec le Parc, le CDRP, l'ONF et leur EPCI, pour des aménagements réfléchis collectivement, avec une réelle vision de territoire, et l'ambition d'un maintien à long terme.**

Enfin, il serait naïf de présenter l'itinérance pédestre comme une pratique se déroulant exclusivement sur des sentiers officiels, autorisés ou balisés. Les dernières années ont vu se développer de manière rapide divers sites et applications mobiles invitant les internautes à partager leurs propres recommandations de sentiers. Parmi les plus populaires, citons « Visorando » ou encore « IGN rando », plateformes sur lesquelles des destinations ou des particuliers peuvent proposer des itinéraires. Ces outils participent à l'intérêt grandissant de nouveaux publics à la randonnée, mais n'exercent cependant aucun contrôle sur la qualité du chemin ni sur les autorisations de passage des parcours publiés par les internautes. Or, l'ensemble des outils cités ici présentent des parcours partagés par des particuliers sur la Montagne de Reims (le Parc travaille d'ailleurs également, en concertation avec l'ADT et le CDRP, à y publier des contenus « officiels » concernant les sentiers balisés et labellisés).

En conclusion, les principales itinérances pédestres sur le territoire du Parc naturel de la Montagne de Reims ont été aménagées grâce à l'action du CDRP en partenariat avec le syndicat mixte du Parc. Aujourd'hui, le CDRP Marne estime que le secteur est suffisamment bien pourvu et s'attache à développer plus activement l'Argonne, sur la partie nord est du département. Pourtant :

- Plusieurs projets cités ci-dessus nécessitent d'être relancés et suivis (ex : re-qualification d'un GRP) ;
- Une optimisation du maillage entre les GR, GRP et PR existants sur le PNR est à envisager ;

- Un modèle de collaboration entre le PNR, les communes, les EPCI et le CDRP est à imaginer pour la création de ces interconnexions (entre les sentiers existants, avec la ligne des bulles, etc), pour garantir la pertinence territoriale et la qualité des projets envisagés.

Sur ce dernier point, le travail mené par la Communauté d'Agglomération d'Épernay avec le CDRP et les communes du territoire pour la création de boucles de randonnées interconnectées, pourrait inspirer le Parc. Ce type de modèle permet de travailler sur une notion de réseau de sentiers de randonnée plus ou moins longs, avec de nombreuses connexions pour permettre aux randonneurs d'adapter leur parcours en fonction de leurs envies.

L'action du CDRP et sa collaboration avec le Syndicat mixte du Parc restent primordiales pour maîtriser les projets d'aménagement de sentiers de randonnée émanant d'autres acteurs. L'objectif n'étant pas de freiner les acteurs dans leurs ambitions, mais bien d'accompagner les projets pour un développement de sentiers qualitatifs, avec une vision globale des besoins et des enjeux sur le territoire à long terme pour maintenir l'existant et améliorer l'interconnexion entre les itinéraires (et avec les solutions d'intermodalité telles que la Ligne des Bulles - TER). Il est important également de faire le lien avec le PDIPR (Plan de Déplacement des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), que le département de la Marne a relancé en 2020 après une dizaine d'années pendant lesquelles ce dossier a été mis de côté au profit d'autres priorités.

Principales itinérances cyclables

Deux itinérances cyclables nationales traversent le Parc naturel régional de la Montagne de Reims : la V30 et la V52.

La V52, sur l'axe Paris-Strasbourg, s'avère particulièrement intéressante pour le territoire du Parc à plusieurs égards. En effet, la partie traversant le sud du territoire est entièrement finalisée et aménagée en site propre (l'appellation « voie verte » n'ayant pas été retenue uniquement pour des raisons réglementaires). Elle



Des VTTistes sur les sentiers de la Montagne de Reims (Source : Cyrille Beudot, PNR MR)

permet de mettre en valeur le canal latéral à la Marne et le Parc naturel régional avec un point de vue différent sur ses paysages : le Syndicat Mixte a d'ailleurs installé une trentaine de panneaux d'interprétation jalonnant le parcours, afin de valoriser le territoire à travers ce « parcours au fil de l'eau ». Enfin, l'axe bénéficie d'une bonne fréquentation.

Sur ce dernier point, on estimait en 2019 le nombre moyen de passages journaliers à 582 passages. Les compteurs présents sur l'itinéraire démontrent que la partie entre Damery et Mareuil connaît un succès plus évident, ceci pouvant s'expliquer par la proximité centrale d'Épernay et donc d'une importante concentration de population sur cet axe.

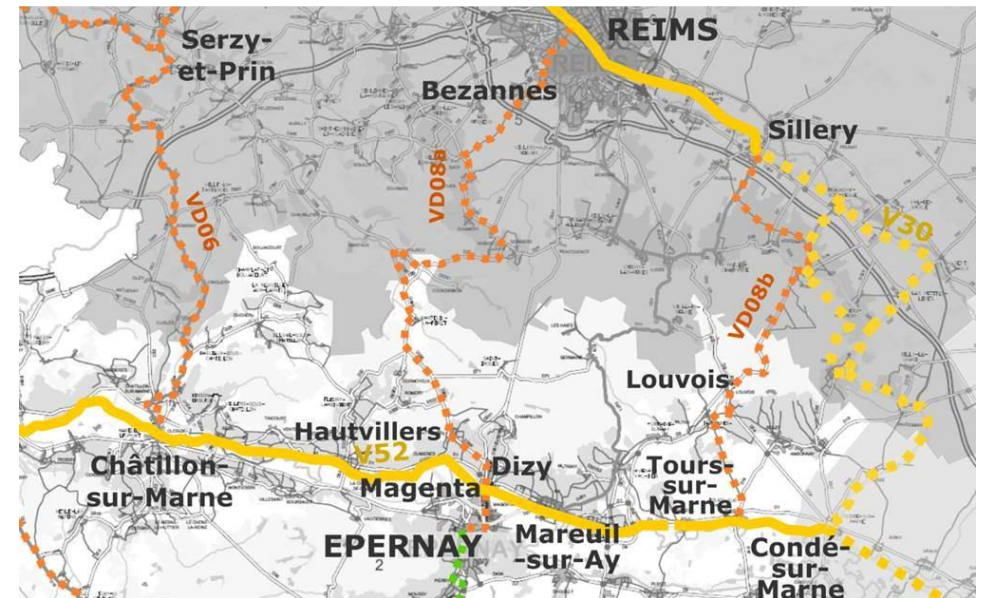
Les offices de tourisme, eux aussi, constatent l'impact bénéfique de cet aménagement sur la fréquentation touristique du Parc naturel régional. L'office de tourisme des Paysages de la Champagne, qui gère les bureaux d'accueil de Dormans et de Châtillon-sur-Marne, remarque une fréquentation touristique « importante et concrète sur la véloroute, dont des cyclotouristes qui montent jusqu'à Châtillon ». Pour ce partenaire, il s'agit d'un « réel "plus" pour le territoire, même pour des villages qui ne sont pas sur l'axe principal de la véloroute car cela amène des flux qui se diffusent ailleurs ». **Depuis 2021, il est possible de relier Dormans jusqu'à Châlons-en-Champagne entièrement via cette véloroute** (jusqu'à Moncetz-Longevas précisément).



Extrait de la carte de la Véloroute de la Vallée de la Marne (Source : Département de la Marne)

Au nord du Parc, la coulée verte (Reims-Sillery) offre, sur l'itinéraire de la V30, 24 km de berges aménagées en site propre entre le canal et la Vesle. Cependant, la connexion entre Sillery et le territoire du Parc n'existe pas encore.

C'est sur la base de ce contexte global que le Syndicat mixte du Parc a initié, en 2017, une concertation avec les acteurs (département, EPCI, fédération de cyclotourisme) afin d'identifier un tracé qui permettrait de relier Reims à Épernay (via la coulée verte et la véloroute de la Vallée de la Marne) à travers le Parc. De ce travail est né un projet de boucle inscrite au schéma véloroutes et voies vertes du département de la Marne et tracé sur la carte ci-dessous avec les axes VD08a et VD08b.



Extrait de la carte du Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes de la Marne (Source : Département de la Marne)

Pour l'instant, seule la partie ouest de la boucle (VD08a) est en cours d'aménagement (la partie « est » présentant d'importants points noirs en termes de sécurité). L'installation d'une signalétique verticale et horizontale est prévue sur cet axe, qui s'avère intéressant également parce qu'il traverse Bezannes et permettrait ainsi de toucher des cyclistes arrivant par la gare TGV. Cet itinéraire est inscrit au schéma des véloroutes et voies vertes comme un axe d'intérêt départemental, et s'adresserait plutôt à un public de cycliste aguerris à de la fréquentation automobile sur les routes empruntées et des choix d'aménagements à réaliser. Une

communication adaptée sera donc nécessaire pour porter un message clair auprès des publics cibles. Enfin, si le dénivelé est également un paramètre important sur cet axe, le développement exponentiel de la pratique du vélo à assistance électrique rassure quant à l'accessibilité de cet axe en termes de difficulté ; mais à ce jour, le recensement des offres et services en la matière le long de l'itinéraire n'a pas encore été réalisé.

Si ce projet de boucle cyclable à travers le Parc reste donc complexe, la partie ouest (VD08a) devrait voir le jour en 2022 et sera une nouvelle avancée pour renforcer l'offre cyclotouristique de la Montagne de Reims. Pour le reste, des solutions peuvent être envisagées pour avancer sur le développement de l'accessibilité à vélo à l'intérieur du Parc :

- **Retravailler le tracé de l'axe VD08b qui risque de rester bloqué de nombreuses années si l'itinéraire reste tel que proposé sur la carte. Les points noirs relevés par le département en termes de sécurité routière sont difficilement solutionnables. Il s'agirait donc peut-être d'y réfléchir à nouveau et en faisant le lien avec d'autres réflexions en cours au niveau du Parc (ex : connexion « V30/Sillery-PNR » dans le cadre du Plan de Paysage) ;**
- **Imaginer des boucles cyclotouristiques sur des routes secondaires, à partir de la VD08a et de la véloroute de la Vallée de la Marne, dans un premier temps. Une réflexion avec les communes et EPCI intéressés serait pertinente. Là encore, comme sur la randonnée pédestre, la Communauté d'Agglomération d'Épernay a su expérimenter un modèle de collaboration inspirant sur le sujet pour la mise en place de boucles vélo « hors axes routiers majeurs ». Cela pourrait être un modèle intéressant pour le développement d'une offre vélo plus familiale que ce qui sera proposé avec la VD08, tout comme les boucles développées par le Comité départemental de cyclotourisme avec l'ADT (bien que leur balisage serait une nécessité et donc un axe de travail important).**

Enfin, il est important de mentionner l'existence sur le Parc naturel régional de la Montagne de Reims de 7 boucles VTT créées par le Syndicat mixte du Parc en collaboration avec des bénévoles et membres de la Mountain Bikers Foundation. Ce sujet est développé dans la partie « Accueil du public et loisirs en forêt » du diagnostic. Mais cette offre pourrait tout à fait être mise en valeur auprès de cibles à la recherche d'itinéraires « familiaux » sur le Parc, et ouvertes à la pratique du VTT plutôt que du vélo.

Focus sur le tourisme équestre

Le tourisme équestre peine à se développer sur la Montagne de Reims, comme dans le département et sur l'ensemble de la Champagne. La cartographie « Geocheval », mise en ligne par la Fédération Française d'Équitation, recense les itinéraires de tourisme équestre en France : sur la version publique et gratuite de cette carte, l'ensemble du Grand Est apparaît comme relativement vide en termes d'offre.

Les échanges avec les acteurs locaux du tourisme équestre (hors territoire, mais à proximité directe du Parc), confirment l'attractivité naturelle de la Montagne de Reims pour les cavaliers. Début 2021, un important tour opérateur national organisant des voyages de tourisme équestre, a également sollicité le Parc en vue de l'organisation de séjours sur le territoire de la Montagne de Reims.

Mais les échanges avec différentes parties font état de problématiques qui semblent freiner le développement de circuits équestres sur le secteur :

- La nécessité de réussir à mobiliser les acteurs du département et de la filière sur le sujet ;
- Le manque d'offre d'hébergements adaptés à l'accueil de petits groupes de cavaliers (environ 10 personnes et équipements pour les chevaux) ;
- Le besoin de clarifier l'ouverture du Syndicat mixte du Parc ainsi que de l'ONF à l'accueil de touristes équestres, ainsi qu'à leurs modalités sur différents secteurs du territoire ;
- La nécessité de mieux connaître l'impact que pourrait avoir le développement de la pratique équestre sur les sentiers de la Montagne de Reims (sols argileux et fragiles).

Néanmoins, le territoire de la Montagne de Reims est traversé depuis peu par un itinéraire européen de tourisme équestre. Lancé en 2017, le projet de « Route européenne d'Artagnan » reliera Lupiac (Gers) à Maastricht via 6 itinéraires thématiques. L'un d'eux traverse une partie du nord et de l'est du territoire du Parc. (cf cartes ci-dessous).

Focus sur le tourisme fluvial / fluvestre

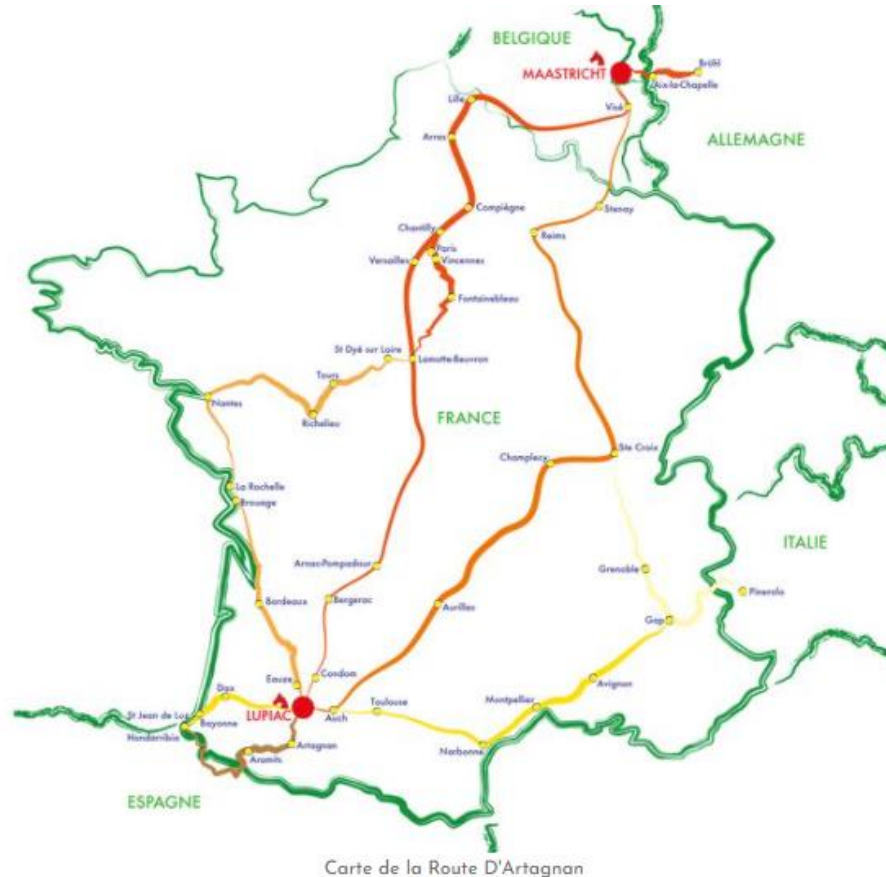
Le tourisme fluvial recouvre trois principaux types d'activités :

- La navigation de plaisance sur les voies navigables (bateau-croisière, location de bateau) ;
- Le cyclotourisme et la randonnée le long de l'eau : c'est l'objet de la véloroute de la Vallée de la Marne et du parcours de découverte « Le Parc au Fil de l'eau » évoqués précédemment ;
- Les activités de loisir : pêche, kayak, paddle, etc.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est entouré de deux axes fluviaux : le Canal de l'Aisne à la Marne, au nord-est, et le canal latéral à la Marne, d'est en ouest au sud du Parc. Néanmoins, peu d'activités touristiques privées se sont développées autour de ces axes. Le bateau Champagne-Vallée, qui propose des croisières (allant d'une heure à une soirée avec possibilité de restauration), reste le principal acteur historique sur cet espace depuis 1992, avec 15 425 clients en 2019. D'autres acteurs privés, bien qu'assez rares, ont également développé une offre alternative, comme c'est le cas de l'entreprise « Blue Nautic » qui propose la location de bateaux électriques pour naviguer sur la Marne au départ d'Épernay par exemple ou encore de « Bullet 1927 » au départ de Mareuil-sur-Aÿ par exemple.

Mais le principal aménagement structurant réalisé pour valoriser cet espace naturel et fluvial reste la véloroute de la Vallée de la Marne déjà évoquée plus haut.

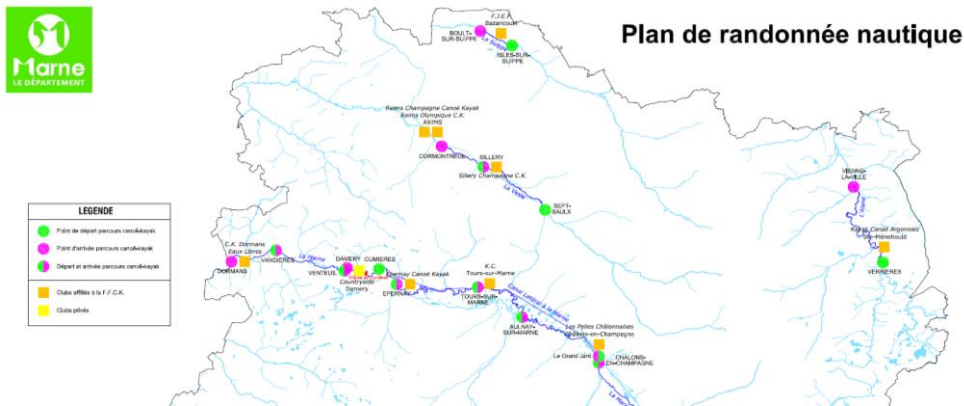
Sur ce dernier point, sur son site Internet, VNF évoque l'élaboration d'un « Schéma directeur pour le développement du tourisme fluvestre sur la Marne, de Neuilly-sur-Marne à Mareuil-sur-Aÿ ». Le département de la Marne était partie prenante de cette démarche avec l'élaboration d'un plan de développement du tourisme fluvestre (cf carte ci-dessous) visant à capitaliser sur le maillage de clubs de canoë-kayak locaux, pour le développement d'une pratique « loisir » et grand public sur les canaux du département (kayaks, paddle, sorties guidées...).



Carte de la Route D'Artagnan

Itinéraire de la route d'Artagnan (Source : Association Européenne Route d'Artagnan)

Cependant, l'association gérant la mise en place de la route d'Artagnan semble indiquer que les itinéraires créés ou en cours de création n'ont, pour la plupart, pas fait l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux en amont (département, PNR, propriétaires des chemins empruntés par les itinéraires tracés, etc). Or, cette prise de contact doit être un préalable, au regard de la fragilité des milieux naturels sur la Montagne de Reims, ainsi que de la possible concertation à mener avec l'ONF et d'éventuels propriétaires privés.



Plan de randonnée nautique de la Marne (Source : Département de la Marne)

En conclusion, le développement du tourisme fluvial et fluvestre est un sujet sur lequel le Syndicat mixte du Parc naturel régional n'a pas, ou peu, été associé par les acteurs portant ces dossiers sur les canaux qui concernent le territoire. Pourtant, une réelle dynamique semble être engagée avec une concertation entre VNF et le département. Celle-ci a permis d'aboutir à une stratégie comportant de nombreux objectifs et 56 actions, dont certaines pourraient venir toucher directement le Parc et son action (ex : création d'une instance de pilotage de l'itinéraire ; à Épernay, création d'un équipement d'accueil adapté pour les croisières ; équipement des quais croisières et haltes fluviales ; réflexion avec la SNCF pour l'accueil des vélos et la connexion des gares avec la Marne ; etc...).

Focus sur la route du Champagne

Il existe en Champagne plusieurs itinéraires dédiés à « la route du Champagne » pour découvrir les richesses viticoles de la région, notamment :

- Le Massif de Saint-Thierry ;
- Les coteaux Vitryats ;
- La Vallée de la Marne ;
- La Côte des Blancs ;
- Les Coteaux du Sézannais et Coteaux du Petit Morin ;
- La Montagne de Reims.

L'un de ces itinéraires est donc entièrement consacré au Parc naturel régional de la Montagne de Reims, tout en faisant le lien entre Reims et Épernay. Il s'agit d'un trajet de 70 km longeant la partie nord, est, et sud-est du Parc.

Le parcours de la Vallée de la Marne traverse, lui aussi, le Parc naturel régional, sur sa partie sud-ouest cette fois. Il forme une boucle au départ et à l'arrivée d'Épernay, en passant par Champillon, Hautvillers ou encore Châtillon-sur-Marne et Vandières, entre autres.

La route touristique du Champagne a été créée dans les années 1950 par l'interprofession. Des points d'information « officiels » de la Route du Champagne existaient sur l'itinéraire dans les années 1990, grâce à l'implication de vignerons, et une animation forte de cette route était portée par l'Agence de Développement Touristique. Cette dynamique s'est arrêtée dans les années 2000, lorsque l'ADT a priorisé de nouveaux axes de communication (ex : campagne de communication « la Marnothérapie ») et de labellisation (Vignobles et Découvertes).

Si une nouvelle signalétique a été aménagée début 2010, aujourd'hui, l'ADT présente la route touristique du Champagne comme un itinéraire avant tout. Il n'existe plus, pour l'instant, de dispositif spécifique d'animation pour cette route. Pour autant, cette dernière reste un outil apprécié des communes et des vignerons, qui sont nombreux à constater que ces itinéraires participent à diffuser les flux de clientèles touristiques sur les différents territoires concernés.

Les itinérances permettant le cheminement et le déplacement des clientèles sur le territoire du Parc ont pu se développer grâce à une multiplicité d'acteurs. Si la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (en charge de l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) était « en veille » ces dernières années, l'aménagement de la véloroute de la Vallée de la Marne est un exemple d'action phare menée par le département avec des retombées concrètes pour le territoire du Parc. De son côté, le Syndicat mixte du Parc a su développer des partenariats solides et utiles pour impulser l'aménagement de sentiers (ex : avec le CDRP) ou d'un itinéraire cyclable (avec le projet d'itinéraire VD08 à l'intérieur du Parc dont la partie ouest devrait être opérationnelle au printemps 2022).

Finalement, plusieurs problématiques sont à souligner pour les prochaines années :

- Un besoin d'aménagement de sentiers qui viendraient structurer et mieux « connecter » les circuits existants (relier entre eux les parcours déjà créés, les gares TER, etc) ;
- Un souhait de voir la dynamique de développement du cyclotourisme s'amplifier et s'accélérer sur le territoire ;

- Un enjeu de maintien de l'offre existante, avec une multiplicité d'acteurs et des initiatives qui ne sont pas toujours suivies dans le temps ;
- Une lacune en termes d'outils d'information pour les touristes sur le sujet de l'itinérance (ex : cartes, topoguides) ; les offices de tourisme insistent sur la nécessité de développer des outils qui regroupent l'information de manière très claire et précise ;
- Une problématique d'accompagnement du développement du tourisme équestre et fluvial où la concertation entre acteurs est à améliorer ;
- Un développement d'une offre de services et d'activités en lien avec l'itinérance :
 - Des activités, pour compléter la promesse d'expérience de découverte sur le territoire (les sentiers à eux seuls ne suffisent pas),
 - Une intermodalité à travailler (des offres combinées train-vélo, des possibilités train-rando...),
 - Une offre d'hébergement et de services adaptés aux itinérances (ex : accueil des touristes équestres, aires de bivouac, etc).

Au regard de l'offre de parcours qui maillent le territoire, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pourrait légitimement se positionner sur la création d'une offre de « micro-aventure ». Cette tendance, en fort développement – tout comme la demande d'activités de plein air –, a été peu exploitée jusqu'à présent par les destinations touristiques françaises. Or, elle peut permettre à des régions de toucher un public urbain en quête d'aventure et de « reconnexion » avec la nature. Le territoire du Parc étant très facilement accessible depuis un certain nombre de grandes zones urbaines (ex : Reims, Épernay, Paris, Lille...), il s'agirait là d'une manière nouvelle de mettre en scène l'offre plein air du territoire de manière attractive auprès de ces différentes cibles. Cela nécessiterait un partenariat avec les acteurs du tourisme (offices de tourisme, ADT, démarche « Destination Parcs » de la Fédération des PNR), ainsi que la création d'outils de communication invitant les visiteurs à explorer et emprunter ses nombreux sentiers.

3.3. Analyse du tissu économique touristique

La majorité des données présentées dans les parties suivantes proviennent d'enquêtes menées par l'Observatoire Régional du Tourisme (dépendant auparavant du Comité Régional de la Champagne-Ardenne, et aujourd'hui, du Grand-Est). La plupart de ces études distinguent des données pour « la Champagne », périmètre englobant alors les départements de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne.

3.3.1. Le poids relatif de l'emploi touristique

Dans son bilan annuel du tourisme de 2018, l'Observatoire Régional du Tourisme estimait à 11 460 le nombre d'emplois directement liés à la présence de touristes en Champagne (hors « Ardennes »). Et en 2019, dans le Grand-Est, l'emploi touristique progressait à la fin du 3^e trimestre de +2,4% du côté de l'hébergement et de la restauration. Les activités de ces deux secteurs avaient généré, sur l'année, 1 800 nouveaux emplois sur l'ensemble de la région Grand Est.

Le tourisme était donc un secteur qui, avant la crise de la COVID19, affichait un certain dynamisme dans un contexte de stabilité de l'emploi régional. En 2020, les périodes de confinement ont lourdement impacté l'industrie touristique. Le 6 novembre 2020, l'Union, quotidien régional, rapportait dans un article au sujet de l'impact de la première vague sur la région : « Si chez les voisins ardennais le mois de juillet avait laissé entrevoir un peu de positif, dans la Marne, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration n'a vu que du noir depuis le confinement. Le chiffre d'affaires a baissé de 60% environ en mars, plus de 93% en avril, entre 77% (restauration) et 91% (hôtellerie) en mai, entre 33% et 70% en juin. Si la tendance est un peu moins accentuée en juillet, le chiffre d'affaires des hôteliers marnais a tout de même baissé de 29,3% et celui des restaurateurs de 10,9%. L'activité partielle aura été particulièrement marquée en avril (72,6% des salariés) et, mai (65,1%). ». La présence habituelle de clientèles étrangères, attirée par la notoriété du champagne et par l'envie de découvertes « oenotouristiques », explique certainement ce recul évident constaté avec la crise de la COVID19.

3.3.2. Une offre d'établissements touristiques « éclatée »

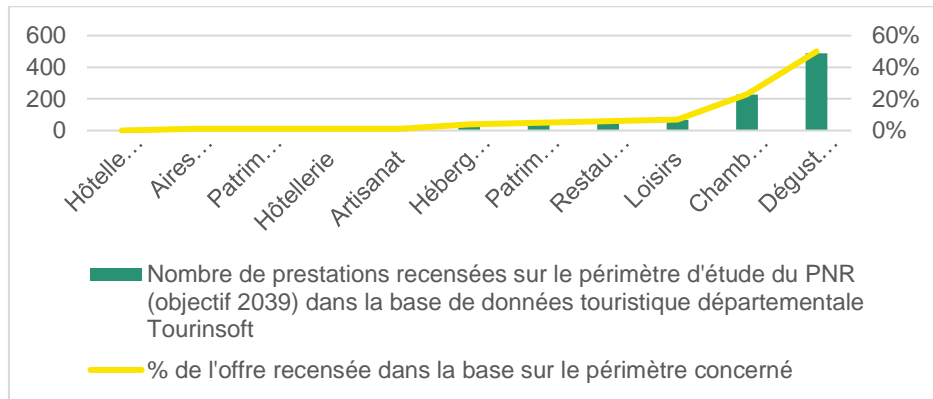
Caractérisation du tissu d'établissements touristiques

Sur le territoire du Parc comme partout ailleurs sur le département, on retrouve une prédominance de « petites structures fragiles ». Le tissu d'entreprises touristiques est morcelé, avec de nombreuses Très Petites Entreprises (TPE). Ces dernières font face à un enjeu de montée en gamme de l'offre, nécessaire – pas forcément ni uniquement pour le développement d'une offre « de luxe » –, mais à tous les niveaux, pour une meilleure adaptation des prestations touristiques proposées aux nouvelles attentes des clients.

Il est difficile de comptabiliser le nombre d'établissements touristiques localisés sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Tourinsoft, la base de données départementale et partagée par tous les acteurs du tourisme, est une première source d'information. Mais la liste extraite de ce système d'information touristique ne peut être considérée comme exhaustive, pour les raisons suivantes :

- L'offre d'établissements et de prestations touristiques y est saisie par l'ADT et par les offices de tourisme au fil du temps (soit parce qu'une nouvelle entreprise se manifeste ou adhère à son office de tourisme, soit parce que l'ADT découvre l'existence de l'entreprise en question), mais il peut arriver que des ouvertures ou fermetures d'établissements y soient oubliées ;
- Les offices de tourisme s'attachent à mettre à jour avant tout les fiches des entreprises adhérentes à leurs structures.

Cependant, les 982 prestations touristiques (plusieurs prestations peuvent correspondre à une seule et même entreprise) qui y sont saisies sur le périmètre d'étude qui nous intéresse* peuvent nous apporter un grand nombre d'informations. Sur cette base, voici la manière dont se répartit l'offre d'établissements touristiques sur le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims :



Prestations, entreprises et activités touristiques recensées sur le périmètre d'étude du Parc (Source : Tourinsoft)

Objet	Nombre de prestations recensées	% de l'offre recensée
Aires de campings cars	9	1%
Restaurants et cafés	63	6%
Dégustation	488	50%
Patrimoine culturel	54	5%
Patrimoine naturel	14	1%
Loisirs	68	7%
Hébergements localitifs	36	4%
Chambres d'hôtes	228	23%
Hôtellerie de plein air	2	0%
Hôtellerie	13	1%
Artisanat	7	1%

Nombre de prestations recensées sur le périmètre d'étude du Parc et part dans l'ensemble de l'offre (Source : Tourinsoft)

Ainsi, l'item « dégustation » (qui englobe également les visites de maisons, caves et caveaux) représente la moitié des prestations touristiques proposées sur la Montagne de Reims.

On voit donc que le secteur viticole pèse un poids important sur l'offre touristique proposée sur le territoire. Cependant, il s'agit, là encore, d'un tissu économique très morcelé, avec de nombreuses TPE avec peu ou pas de salariés (chiffres du Grand Reims : 3 700 emplois pour 5 900 établissements).

Focus sur l'offre d'hébergement touristique

Les hôtels, meublés et chambres d'hôtes

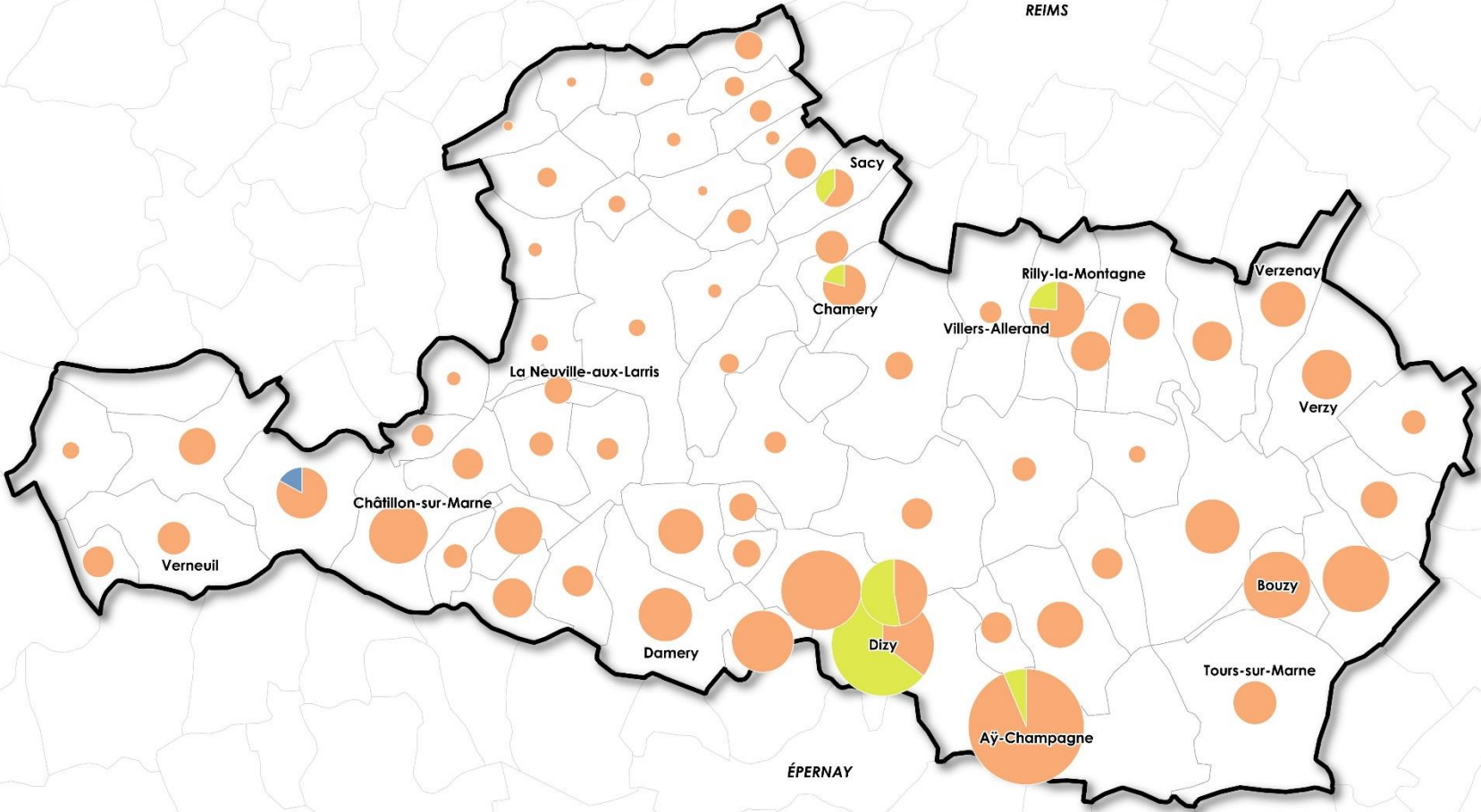
Concernant les hôtels, la base de données de l'INSEE comme le système d'information touristique Tourinsoft fournissent la même donnée : 8 établissements sont recensés sur le territoire du Parc.

Parmi ces derniers, soulignons la présence d'un hôtel 5 étoiles (le Royal Champagne hôtel et spa à Champillon), ouvert en 2018 et affilié au réseau prestigieux « Leading Hotels of the World ». À seulement 10 kilomètres, à Mutigny, un complexe hôtelier 4 étoiles dédié à l'aénotourisme est en cours de construction en vue d'une ouverture en 2022. **Une offre d'hôtellerie haut de gamme se développe donc sur la Montagne de Reims.** La vente du Parc de Commétreuil, sur la commune de Bouilly, elle aussi, est convoitée par des promoteurs hôteliers.

Pour soutenir le développement et la « mise à niveau » de l'offre, le département de la Marne propose dans sa politique touristique des mesures de soutien à la création et à la rénovation des hébergements pour monter en compétitivité.

Du côté des gîtes, meublés et chambres d'hôtes, ces derniers comptent pour plus d'un quart de l'offre d'établissements touristiques recensés sur le PNR dans la base de données départementale Tourinsoft (qui comptabilise 36 hébergements localitifs et 222 chambres d'hôtes). Cependant, le site Gîte de France recense sur son site seulement 10 établissements labellisés sur la Montagne de Reims, et l'on en compte 16 pour le label CléVacances. Des chiffres relativement peu élevés au regard des efforts fournis par le département et l'ADT pour le développement de ces réseaux, et qui amènent à se **questionner sur le niveau qualitatif global de l'offre proposée sur le territoire du Parc pour les gîtes, meublés et chambres d'hôtes, qui sont peu nombreux à être labellisés.**

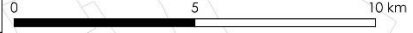
Hébergements touristiques en 2020



Légende

Aÿ-Champagne	Bourgs structurants du PNR		
	Limites des communes		
	Limite du PNR		

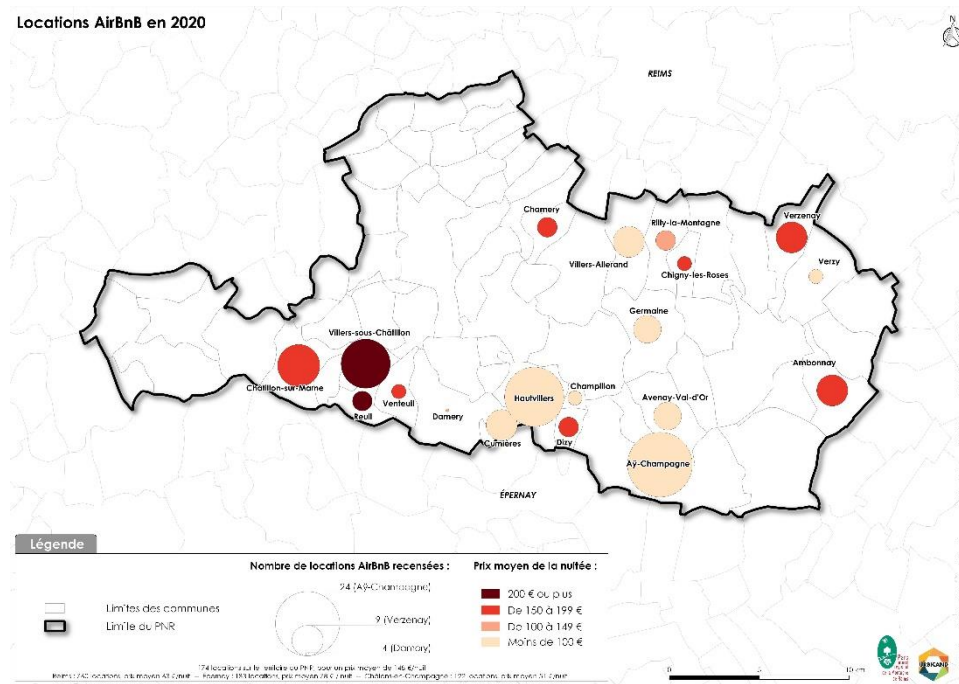
Nombre de lits touristiques marchands :			
	534 (Aÿ-Champagne)		en hôtellerie
	100 (Verzy)		en hébergement de plein air
	4 (Bouilly)		en autre hébergement (gîte, chambre d'hôte, location, hors airBnB)



Réalisation : URIBICAND Janvier 2021 / Sources : IGN-Admin Express - INSEE Tourisme 2020 - Données HLO du PNR

Air BNB

Locations AirBnB en 2020



L'Observatoire Régional du Tourisme estime à 3 500 le nombre d'hébergements AirBNB et HomeAway sur la Champagne (Marne, Aube, Haute-Marne).

Sur le périmètre d'étude du Parc, le site de statistiques « AirDNA.co » recense 174 locations AirBNB. Ces dernières comptent un nombre moyen de chambres par logement, ainsi qu'un tarif moyen de location, bien plus élevés que la moyenne recensée sur des destinations urbaines (voir dans le tableau ci-contre la comparaison avec les villes-portes du Parc).

On peut donc supposer que cette offre de location d'hébergement touristique nouvelle concerne, sur le périmètre de la Montagne de Reims, plutôt la location de maisons et gîtes à moyenne ou grande capacité. Les tarifs pratiqués indiquent des coûts moyens de location par nuitée près de trois fois plus élevés sur le Parc que dans les villes-portes du territoire.

Commune	Nombre de locations Air bnb recensées	Nombre de chambre moyen / location	Taux d'occupation moyen	Coût de location moyen / nuitée
Ambonnay	9	4,3	32%	150 €
Avenay-Val-d'Or	8	2	83%	56 €
Aÿ-Champagne	24	1,6	35%	93 €
Chamery	6	1,8	28%	162 €
Champillon	5	2	37%	95 €
Châtillon-sur-Marne	13	2,3	26%	191 €
Chigny-les-Roses	5	1,8	25%	196 €
Cumières	9	2,3	42%	98 €
Damery	4	3,3	25%	110 €
Dizy	6	3	49%	180 €
Germaine	8	1,4	43%	76 €
Hautvillers	21	1,8	32%	99 €
Reuil	6	3,5	26%	225 €
Rilly-la-Montagne	6	3,8	38%	140 €
Venteuil	5	3,8	55%	184 €
Verzenay	9	3,8	59%	173 €
Verzy	5	2,3	25%	85 €
Villers-Allerand	9	1	45%	87 €
Villers-sous-Châtillon	16	3,7	25%	259 €
TOTAL ou moyenne	174	2,75	41%	148 €
Reims	760	1,3	62%	63 €
Épernay	183	1,5	40%	78 €
Châlons-en-Ch.	122	1,3	59%	51 €

Statistiques sur les logements AirBnB sur le territoire du Parc (Source : AirDNA.com)

L'hébergement de plein air et l'accueil de camping-caristes

Aucun camping municipal ni privé n'est situé directement sur le périmètre du Parc de la Montagne de Reims. A proximité directe, les communes d'Épernay, Dormans et Val-de-Vesle disposent d'un camping municipal, proposant des espaces pour les tentes, les caravanes et les camping-cars. **Il manque donc sur le territoire du Parc une offre « familiale/grand public » de camping, qui pourrait proposer également des hébergements localifs de type chalets, tentes « prêtes-à-camper ». Les personnels d'accueil de la Maison du Parc et des offices de tourisme témoignent d'une demande des clientèles pour ce type d'offre.**

Dans certaines communes, une offre privée d'accueil de camping-caristes se développe (c'est par exemple le cas chez certains vigneron à Reuil et Vandières). Des aires d'accueil et de services dédiées aux camping-caristes existent également à divers endroits du Parc, souvent aménagées par des communes ou communautés de communes, notamment à Rilly-la-Montagne, Trépail, Villers-sous-Châtillon, Aÿ-Champagne, Saint-Imoges, Bouzy, Mutigny, ou encore Chamery. Ces aménagements rencontrent un succès notable et certaines de ces aires sont très utilisées par les camping-caristes en haute-saison.

Enfin, sur un autre créneau, le Syndicat mixte du Parc s'associe aux 5 autres Parcs du Grand-Est dans le cadre de la dynamique « Interparc ». Sur le volet touristique, un projet de développement d'aires de bivouac s'amorce. Cependant, le projet en est à ses débuts et nécessitera de collecter des études de clientèles plus précises en ce qui a trait au bivouac. Le Parc naturel régional des Vosges du Nord, plus avancé sur le sujet et en voie de lancer des aires dès l'été 2021, pourra être une source d'information et un exemple à observer de près. Mais le bivouac reste un produit de niche, qui ne viendra pas combler le besoin d'un site de camping plus large et accessible à tous.

L'hébergement insolite

L'offre d'hébergement atypique est extrêmement limitée à ce jour sur le territoire. Cette tendance semble également vraie pour l'ensemble du département de la Marne où, comparativement à l'Aube par exemple, les hébergements touristiques insolites se sont moins bien développés.

On identifie à ce jour deux offres de ce type sur le territoire du Parc :

- Les maisons « Bulles en Champagne », deux gîtes de type « dômes en béton » aux courbes étonnantes, à Germaine ;

- La cabane « La Canopée », suite construite à 10 mètres de hauteur dans un hêtre, offre proposée par le Domaine du Chalet (hébergement touristique) à Chigny-les-Roses.

Au moins un autre projet est en cours à Nanteuil-la-Forêt, avec la construction de cabanes dans les arbres au cœur du Jardin Botanique de la Presle.

Le cadrage strict des Plans Locaux d'Urbanisme des communes du Parc est l'une des raisons pour lesquelles l'hébergement insolite peine à se développer sur le territoire. La maîtrise des impacts de ce type de projets sur les milieux naturels doit continuer à être encadrée. Cependant, il s'agit d'une problématique qui mérite l'attention du Syndicat mixte du Parc et des communes, et qui nécessitera des efforts d'adaptation et d'anticipation des projets d'hébergement insolites à accompagner, si le souhait de pouvoir diversifier l'offre d'hébergement touristique sur le Parc est partagé par les acteurs.

Le territoire offre parfois un tissu d'hébergement complémentaire à celui des villes-portes, notamment via quelques établissements très haut de gamme, proposition peu développée dans certaines de ces villes et agglomérations à l'heure actuelle.

Mais l'on constate des manques au sein même du Parc. Pour les clientèles à la recherche d'hébergements de groupe, ou bien à tarif et prestations d'entrée de gamme ou moyenne gamme, il est parfois difficile de trouver un hébergement sur le périmètre du Parc. Il n'y a pas non plus de camping (mis à part des initiatives individuelles pour l'accueil de camping-caristes) sur le territoire, et l'offre d'hébergement insolite tarde à se développer alors que l'intérêt pour le phénomène a débuté il y a déjà plus de dix ans.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims doit envisager l'accompagnement de projets venant compléter l'offre existante, pour toucher de nouvelles cibles, notamment familiales. Il s'agit d'un élément incontournable pour poursuivre la dynamique de développement touristique sur le territoire.

Focus sur l'offre de restauration

La Marne a la particularité de compter un nombre important de restaurants étoilés (9), un chiffre exceptionnel pour un département de cette taille. Parmi les neuf étoilés Michelin du département, 5 se situent à Reims/Tinqueux, 1 à Épernay, et 1 à Châlons-en-Champagne. Les deux autres établissements étoilés, et surtout, les seuls du département à se situer en milieu rural, se trouvent sur la Montagne de Reims. Il s'agit du Royal Champagne à Champillon (restaurant 1* au cœur du complexe hôtel et spa 5*), et du Grand Cerf à Villers-Allerand (restaurant 1*).

En dehors de l'offre des « étoilés », des restaurants de type gastronomique et très prometteurs ont ouvert dans les dernières années sur le périmètre du Parc. C'est par exemple le cas du restaurant « Couvert de Vignes » à Chigny-les-Roses.

Ce constat sur la présence d'établissements gastronomiques hautement qualitatifs sur la Montagne de Reims, ne peut occulter l'une des principales problématiques du territoire : un **manque important d'offre de restauration, en termes de variété et en quantité d'établissements**. Il s'agit là d'une problématique globale sur l'ensemble du département. En effet, dans sa politique touristique, le Conseil Départemental de la Marne présente plusieurs dispositifs visant à soutenir et dynamiser l'offre de restauration de qualité en milieu rural (bistrot de pays, restaurants d'hôtels ruraux, restaurants de campagne, Logis). Le département justifie cette action par le regain d'intérêt des clientèles pour l'authenticité, le terroir et le fait maison, et par un **constat de manque d'offre et un besoin de « montée en gamme » sur l'ensemble du département**.

Les offices de tourisme directement situés sur le territoire du Parc témoignent de cette lacune importante sur l'offre, ainsi que du manque de concertation qui peut parfois exister entre les restaurateurs (par exemple sur les périodes de fermeture annuelle). Le Phare de Verzenay, lui aussi, indique que « l'absence d'offre de restauration aux alentours est un réel frein pour certains clients qui ne viennent pas s'ils ne peuvent compléter la visite d'un site par un repas au restaurant ; et pour ceux qui viennent, cela fait parfois l'objet de déceptions, lorsqu'ils sont déjà sur place et découvrent qu'il n'y a pas d'offre suffisante de restauration à proximité ».

Soulignons tout de même l'émergence, dans les dernières années, d'une offre de commerces de type « bar à Champagne » ou « bistro chic » proposant de la petite restauration qualitative. Citons par exemple « Prise de Mousse » à Rilly-la-Montagne, « le 36 » à Hautvillers, « le Petit Meslier » à Verzy ou encore un projet le plus récent « Bistro' Larris » à La Neuville-aux-Larris. Souvent tenus par de jeunes passionnés, ces établissements se distinguent des restaurants classiques, mais participent à proposer une offre de restauration sur le territoire.

En conclusion, **la restauration est un sujet crucial et à développer sur le périmètre du Parc de la Montagne de Reims**. Parce que les clientèles sont de plus en plus sensibles à l'authenticité et au terroir, cette réflexion doit être liée au Plan Alimentaire Territorial en cours d'élaboration par le Syndicat mixte du Parc. La valorisation des produits locaux et d'une agriculture durable et responsable sont également des thèmes qui doivent permettre de fédérer les restaurateurs déjà en place sur le territoire pour affirmer une réelle identité locale au travers de ce domaine d'activité.

On constate sur la Montagne de Reims un tissu économique morcelé, fragile (nombreuses TPE), et principalement structuré d'activités et de visites touristiques (ou de loisirs) axées autour du Champagne.

Concernant l'offre d'hébergement et de restauration, au-delà des lacunes constatées, il est également important de souligner le clivage qui risque de s'installer sur le territoire. Avec d'une part, le développement d'une offre « très haut de gamme » (complexes hôteliers 4 et 5*, restaurants étoilés et gastronomiques), et d'autre part, une offre accessible au grand public qui peine à se développer et à se maintenir à niveau (hôtellerie moyenne gamme, hébergement familial, insolite et de plein air, etc).

La préoccupation souvent exprimée par les acteurs d'un nécessaire développement d'hébergements « insolites » pourrait se révéler symptomatique de ce décalage. Car là encore, si ce type d'offre se développe à l'avenir sur le territoire, il ne faut pas oublier qu'il s'agit bien souvent de propositions plutôt haut de gamme avec des tarifs à la nuitée relativement élevés – et donc, peu accessibles à un public familial.

Le développement d'établissements touristiques variés et s'adressant à différentes clientèles représente un enjeu fort, au même titre que le développement d'un tourisme durable accessible à tous, dans la logique des valeurs qui sont défendues par les PNR dans leur mission de valorisation des territoires auprès de divers publics.

3.4. Analyse des fréquentations touristiques

La majorité des données présentées dans cette partie sont issues de l'Observatoire du Tourisme du Grand-Est, et notamment de sa plus récente étude marketing : « Profils et caractéristiques des clientèles touristiques de la destination La Champagne via l'analyse de l'enquête Clientèles 2018-2019 ». Dans le cadre de cette étude, certaines données ont été affinées à l'échelle du département de la Marne.

3.4.1. Caractérisation des visiteurs : provenance, typologie et dépenses

Pour rappel, les visiteurs regroupent deux catégories de personnes :

- Les touristes, qui passent au moins une nuit hors de chez eux pour motif personnel ;
- Les excursionnistes, qui réalisent une visite à la journée sans nuitée.

Provenance des visiteurs

Dans la Marne, les visiteurs sont composés à 70% de clientèle française : 35% viennent d'Ile-de-France, 27% du Grand-Est, et 12% des Hauts-de-France. **Il existe donc une réelle fréquentation touristique de proximité sur le territoire.**

Composition des groupes de visiteurs

36% des visiteurs découvrant le département sont des familles, et 36% sont des couples. Ainsi, les groupes d'individuels sur la destination sont composés en moyenne de 3,5 personnes (chiffre plus élevé du côté des excursionnistes que des touristes avec 4,3 personnes par groupe d'excursionnistes).

Dans la Marne, 27% des visiteurs voyagent avec un enfant de moins de 18 ans. Il s'agit d'une donnée importante à prendre en compte au sein d'une destination oenotouristique. Car si près d'un tiers des individuels visitant le département sont accompagnés d'un enfant ou adolescent mineur, la dégustation ne peut pas être le seul axe de découverte du patrimoine viticole local.

Modes de transport

Sur l'ensemble des visiteurs, 74% viennent dans la Marne en voiture, et 13% en train. Si cette part de personnes arrivant sur la destination par voie ferroviaire n'est pas négligeable, une fois sur place, seuls 4% des visiteurs utilisent le train pour se déplacer. Il semble donc exister des freins à l'utilisation de ce mode de transport pour les clientèles une fois qu'elles estiment être arrivées à destination.

Dépenses des visiteurs

Le budget moyen des dépenses effectuées par jour et par visiteur dans le département est de 92€ (contre 54€ dans le Grand-Est).

Le séjour touristique rapporte deux fois plus que l'excursion dans la Marne. Ce sont les étrangers qui ont le coût moyen de séjour le plus élevé (539€) suivis par les français « non de proximité » (322€) et les habitants du Grand-Est (320€). Néanmoins, le budget moyen par jour et par personne reste bien plus élevé du côté des excursionnistes (98€) que des touristes (77€).

Enfin, fait notable à souligner : la restauration est le premier poste de dépense des visiteurs dans la Marne. Elle représente 42% des dépenses de l'ensemble des clientèles englobant les touristes et les excursionnistes. Il s'agit d'un paradoxe fort pour le Parc de la Montagne de Reims, qui présente un manque évident d'offre de restauration.

3.4.2. Fréquentation des sites

Données générales

Dans son bilan annuel du tourisme 2018, l'Observatoire Régional du Tourisme parlait d'année « record » pour la Champagne et l'Ardenne. Ainsi, 8,3 millions de visiteurs avaient découvert la Champagne-Ardenne, dont 7,1 millions pour la Champagne.

Visites sur le département

Sur le département de la Marne, les principales motivations de visite exprimées par les visiteurs interrogés sont les suivantes :

- Le patrimoine historique (châteaux, monuments, sites UNESCO) pour 33% ;
- La présence de la famille et des amis sur la destination (29%) ;

- La visite de villes, villages, cités de caractère, tradition et folklore (23%).

Lorsque l'on regarde du côté des activités réellement pratiquées et « consommées » par les visiteurs pendant leur séjour, on retrouve les pratiques suivantes :

- La visite de sites, monuments, musées pour 72% des visiteurs,
- La visite de ville(s) pour 41%,
- La découverte des vignobles et caves pour 38%.

La randonnée à pied, à cheval, à vélo ou à VTT est pratiquée par 17% des visiteurs. Cette pratique, avec « les sports de nature », touche plus largement les touristes que les excursionnistes.

Données de fréquentation des sites sur le Parc et à proximité

Une collecte de données de fréquentation des sites touristiques sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims, ainsi que sur les villes-portes ou d'autres sites à proximité, permet de compiler des données pour 18 lieux ou entreprises :

Site (€ si visite payante)	Commune	Source	Nb visiteurs/an	Année	Précision
Cathédrale de Reims	Reims	Presse	1,6 million	2019	
Faux de Verzy	Forêt de Verzy	PNR	200 000	2019	moy. annuelle
Palais du Tau (€)	Reims	ORT	98 000	2019	
Champagne Taittinger (€)	Reims	ORT	87 247	2019	
Musée du Fort de la Pompelle (€)	Reims	ORT	21 335	2019	
Champagne de Castellane (€)	Épernay	ORT	20 219	2019	
Phare de Verzenay	Verzenay	Phare de Verzenay	19 023		
Mémorial des batailles de la Marne (€)	Dormans	ORT	18 134	2019	
Phare de Verzenay (€)	Verzenay	Presse	18 000	2018	moy. annuelle
Bateau Champagne Vallée (€)	Cumières	Champ. Vallée	15 425	2019	
Cave aux coquillages (€)	Fleury-la-Rivière	OT CCPC	13 000	2019	moy. annuelle
Cité du Champagne (€) – fermeture en 2021	Aÿ-Champagne	ORT	11 950	2019	
Site de la statue Urbain II	Châtillon-sur-Marne	OT CCPC	10 000	2019	moy. annuelle
Champagne Dom Caudron (€)	Passy-Grigny	OT CCPC	7 500	2019	moy. annuelle
Ecomusée champenois (€)	Oeuilly	ORT	6 891	2019	
Champagne J Charpentier (nc)	Villers-sous-Châtillon	ORT	3 725	2019	
Champagne Vollereaux (€)	Piery	ORT	1 837	2019	
Champagne Tritant (€)	Bouzy	ORT	1 116	2019	
Champagne Rédempteur (nc)	Venteuil	ORT	549	2019	

Fréquentation des sites sur le territoire du Parc et à proximité (Source : PNR MR, ORT, OT, 2019)

Les sites attirent les visiteurs autour de diverses thématiques, dont les principales peuvent être résumées en trois grandes familles :

- Le patrimoine : aussi bien religieux (Cathédrale de Reims) qu'historique (Palais du Tau) ou encore naturel (Faux de Verzy) ;
- L'œnotourisme (des grandes maisons de Champagne attirant plusieurs dizaines de milliers de visiteurs par an jusqu'à des sites proposant une muséographie autour de la thématique – ex : Phare de Verzenay, Cité du Champagne) ;
- Le tourisme de mémoire, avec au moins deux sites attirant en moyenne 20 000 visiteurs par année (le Fort de la Pompelle et le Mémorial de Dormans).

Certains sites ou activités, qui peuvent paraître plus « insolites » en raison de leur thématique, tirent néanmoins leur épingle du jeu. Sur le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le Bateau Champagne Vallée à Cumières indiquait avoir reçu 15 425 clients en 2019, et du côté de la Cave aux Coquillages à Fleury-la-Rivière, on parle d'environ 13 000 visiteurs par an.

L'entrée ou la visite payantes ne semblent pas être un frein à la bonne fréquentation de sites touristiques sur la destination. Cependant, il faut tout de même souligner qu'en dehors des Faux de Verzy (découverte libre et gratuite), aucun site de visite ne semble dépasser la barre des 20 000 visiteurs par an sur le territoire du Parc. Il semble donc difficile pour les acteurs d'envisager un modèle économique reposant uniquement sur la visite. À cet égard, certains sont actuellement en réflexion pour repenser leur offre et développer de nouveaux services (ex : restauration, accueil de groupes, etc). La fréquentation scolaire est elle aussi identifiée comme une solution : elle est systématiquement décrite comme « importante » par les sites de visites situés sur le Parc. Cela ne pèse pas forcément dans le nombre de visiteurs annuel, mais sans cette clientèle, certains sites seraient en difficulté.

Enfin, du côté des offices de tourisme, deux de ces partenaires ont partagé leurs statistiques de fréquentation 2019 : l'OT intercommunal d'Hautvillers enregistre 14 662 visiteurs par an, et l'OT des Paysages de la Champagne, 15 000 visiteurs répartis sur deux bureaux d'accueil (chiffres 2019).

3.4.3. Fréquentation des hébergements et durées de séjour

Selon les données 2019, 7,7 millions de touristes ont généré 19,1 millions de nuitées en Champagne-Ardenne sur l'année concernées (dont 15,6 pour la Champagne et 3,5 pour les Ardennes).

Sur une étude de 2019, l'Observatoire Régional du Tourisme (ORT) partageait les données suivantes pour l'hôtellerie en Champagne (regroupement de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne) :

- Taux d'occupation moyen à 66,6% (versus 66,1% pour l'ensemble du Grand-Est) ;
- Prix moyen à 76€ (versus 74,3€ dans le Grand-Est) ;
- Revenu par chambre à 50,6€ (versus 49,1€ dans le Grand-Est).

La plus récente étude marketing des clientèles menée par l'ORT et affinée sur la Marne, indique que **52% des touristes séjournant sur le département privilégient l'hébergement chez la famille ou les amis**. 38% des touristes dans la Marne font, eux, le choix de l'hébergement marchand. Les hôtels et résidences de tourisme sont en tête (18%), quand la location de gîtes et meublés touche 12% des touristes, et les chambres d'hôtes, seulement 4% d'entre eux. Ce dernier point peut surprendre, considérant le nombre important de chambres d'hôtes sur le territoire. En effet, ces structures représentent près du quart de l'offre touristique globale sur le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Enfin, la durée moyenne de séjour des touristes dans la Marne (3,1 nuits, versus 4.8 pour le Grand-Est) varie selon que les touristes séjournent en hébergement marchand (2,6 nuits) ou non marchand (3,3 nuits). Cette moyenne est plus élevée pour la clientèle étrangère séjournant sur le département (3,2 nuits) que pour la clientèle française (3 nuits). Et, de manière générale, elle est toujours plus élevée en été. Au global, les séjours touristiques dans la Marne sont à 73% des courts séjours (1 à 3 nuits), et à 27% de longs séjours (4 nuits et plus).

3.4.4. Satisfaction et attentes des visiteurs

Démarches qualité significatives

Des efforts ont toujours été portés par les institutions pour accompagner la montée en gamme de l'offre touristique locale :

- L'Agence de Développement Touristique a soutenu activement le développement des labels (Logis, Gîtes de France, Clévacances, Tourisme & Handicap) pendant de nombreuses années. Depuis 2010, ses efforts se sont tournés vers la labellisation « Vignobles et Découvertes » de la destination, qui participe à garantir un niveau de service correspondant aux attentes des visiteurs pour l'œnotourisme. Sont également travaillés, par le biais de labels, l'écotourisme et « Accueil vélo » ;
- Plusieurs offices de tourisme sont engagés dans une démarche « Qualité Tourisme » et ont obtenu cette marque : c'est le cas de l'OT intercommunal d'Hautvillers, de l'OT du Grand Reims, et de l'OT d'Épernay Pays de Champagne ;
- Du côté des professionnels de l'œnotourisme, la création d'une marque partagée « La Champagne, Refined Art de Vivre » a été portée sous la houlette de l'Agence Régionale du Tourisme Grand-Est en partenariat avec le Comité Champagne, les socio-professionnels, les ADT et les OT de la destination. Le positionnement de cette marque se veut « haut de gamme », autour des valeurs du « must », du « raffinement » et du « goût de l'excellence », entre autres. La destination compte aujourd'hui 83 ambassadeurs marqués « Refined Art de Vivre ».

Satisfaction des visiteurs

Dans l'enquête marketing des clientèles menée par l'Observatoire Régional du Tourisme sur la destination « Marne », le département remportait auprès des visiteurs une note moyenne de satisfaction de 8,4/10. Pour la destination « Grand-Est », cette note est de 8,4/10.

Les aspects de la destination « Marne » les mieux notés par les visiteurs sont :

- la découverte des vignobles et du vin (note moyenne de 8,3/10) ;
- la beauté des sites (8,4) ;
- les musées et monuments (8,5).

Du côté des thématiques légèrement moins bien notées par les visiteurs du département, on retrouve « la beauté des paysages » (7,6), tout comme les prix en général (7,3). Ces aspects méritent donc plus d'attention.

La clientèle française et de proximité est plus exigeante que la clientèle étrangère (note moyenne de satisfaction de 8,3 contre 8,6).

Attentes exprimées par les visiteurs

Un certain nombre d'attentes des visiteurs ont déjà été exprimées dans les précédentes parties de ce diagnostic. Lors d'échanges avec les offices de tourisme d'Hautvillers, des Paysages de la Champagne et du Grand Reims, sur la base des actes de renseignements et demandes les plus fréquentes à l'accueil, ces partenaires ont souhaité souligner :

- La demande importante pour la randonnée et les itinéraires de balade (à pieds, à vélo, à VTT, etc) : l'une des demandes les plus récurrentes et pour lesquelles les offices de tourisme peinent parfois à renseigner, faute de cartes et brochures couvrant un périmètre suffisamment large et englobant l'ensemble de ces sujets ;
- La recherche de restaurants, vraie difficulté déjà évoquée (manque d'offre, établissements dont les périodes de fermeture sont parfois les mêmes, etc) ;
- La difficulté à trouver un vigneron ouvert sur certaines journées de la semaine (manque d'offre ou manque d'outil permettant d'identifier facilement les vignobles ouverts selon le jour de la demande) ;
- Le besoin de développement des événements. À ce sujet, l'office de tourisme du Grand Reims indique avoir un manque d'événementiel sur son territoire et à proximité particulièrement les dimanches.

3.5. Dynamiques, tendances et évolution

3.5.1. Des besoins et attentes à considérer

Pour conclure, les tendances ou évolutions des pratiques touristiques à considérer sont les suivantes :

- Le besoin de développer une offre expérientielle et plus variée dans le domaine de l'œnotourisme, y compris avec des propositions adaptées aux familles voyageant avec des enfants ;
- L'intérêt pour un tourisme durable et accessible à tous, notamment grâce au développement d'une offre d'hébergement touristique variée (hébergements insolites ou atypiques, prêt-à-camper ou camping et camping-car « chez le vigneron », bivouac, etc). Le Syndicat mixte du Parc constate déjà, à l'automne 2020, le souhait qu'expriment les partenaires à travailler ensemble en vue des prochaines saisons touristiques. Les Présidents des communautés de communes et d'agglomération d'Épernay Agglo Champagne, de la Grande Vallée de la Marne et des Paysages de la Champagne, ainsi que du Parc de la Montagne de Reims, ont exprimé le souhait d'une collaboration renforcée. Un groupe de travail « tourisme durable » s'est donc mis en place pour fédérer les offices de tourisme, EPCI, l'ADT et l'association 286M autour du sujet ;
- L'attractivité du concept de « micro-aventure », qui permet de mettre en scène l'offre de plein air et de découverte d'un territoire auprès d'une cible urbaine et de proximité (avec un potentiel pour le développement de séjours de type « train+randonnée » ou « train+vélo ») ;
- Le développement important du cyclotourisme et ses retombées économiques (à eux seuls, les pratiquants licenciés à la Fédération Française de Cyclotourisme génèrent des retombées économiques de 120 millions d'euros annuels à l'échelle nationale, sachant que près de la moitié de ces dépenses sont liées à des « sorties à la journée » - 37% - ou des week-ends et séjours - 4% (Source : Fédération Française de Cyclotourisme, 2018)) ;
- La tendance au tourisme gastronomique et l'intérêt grandissant de toutes les clientèles pour le « bien manger » et le terroir. Si le développement d'une offre de restauration sur le territoire est un besoin fort et connu depuis longtemps, cela doit également s'accompagner d'une préoccupation pour l'implantation d'établissements et d'acteurs ayant à cœur de valoriser les produits locaux et de saison dans leur cuisine. Cette facette

devrait également mieux être valorisées au cœur de l'offre globale sur le territoire, et notamment lors d'événements de tourisme ou de loisirs.

3.5.2. Une coordination entre acteurs à développer

De nombreux acteurs expriment des attentes et un besoin de « mieux travailler ensemble » dans le domaine du tourisme durable sur le département et autour du Parc. C'est notamment le cas :

- **Des offices de tourisme et des collectivités actrices du développement touristique.** Le développement de projets doit passer par une collaboration renforcée avec les collectivités (communautés de communes, d'agglomération et urbaine) et des offices de tourisme (qui fédèrent déjà un certain nombre d'acteurs et socio-professionnels à leur niveau sur un modèle d'adhésion – par exemple, 188 adhérents pour l'OT intercommunal d'Hautvillers et 157 pour l'OT des Paysages de la Champagne) ;
- **Les partenaires structurants (Département, Région, ADT, ART).** L'Agence de Développement Touristique de la Marne, notamment, doit être mieux associée aux projets et ambitions touristiques du Parc afin de positionner le territoire comme incontournable sur la destination ;
- **Des acteurs par « filières »,** notamment le secteur viticole pour la thématique œnotouristique ;
- **De nombreux prestataires,** dans toute leur diversité et avec les enjeux propres à chacun. Des enjeux de mise en réseau de ces derniers persistent, en lien avec le contexte (notamment l'existence à l'heure actuelle des associations « Accueil en Champagne » et « 286M », dont l'actualité, les ambitions et objectifs sont bien différents l'une de l'autre).

Cette volonté de « mieux travailler ensemble » et de communiquer collectivement sur des offres construites en partenariat, doit encourager les acteurs à imaginer de nouvelles dynamiques et nouveaux modèles de collaboration.

3.5.3. Des outils à mobiliser à l'échelle régionale et nationale

Au niveau national, certaines opportunités très intéressantes pour le territoire du Parc de la Montagne de Reims n'ont pas encore été saisies. C'est par exemple le cas :

- De la présence du « Slow Tourisme lab », développé par l'Agence de Développement Touristique de l'Aube pour impulser des initiatives innovantes en termes de tourisme durable et local ;
- De la présence de l'oénotourisme lab piloté par l'Agence de Développement Touristique de la Marne, qui pourrait être un élément moteur pour soutenir le développement d'initiatives durables et expérientielles en œnotourisme sur le territoire ;
- De l'appel à projet « écotourisme » de la Région Grand-Est et de l'Agence Régionale du Grand-Est ;
- De la marque « Valeurs Parc » développée par la Fédération nationale des Parc naturels régionaux. Ce réseau vise à distinguer les entreprises engagées dans un développement économique durable sur le territoire des parcs. Le syndicat mixte du PNR de la Montagne de Reims pourrait s'emparer de cet outil pour fédérer et accompagner les acteurs dans leurs réflexions sur le développement durable ;
- De la démarche « Destination Parc » développée tout récemment par la Fédération nationale des PNR, qui vise à positionner la communication des Parcs autour du concept « d'utopies rurales » et à accompagner ces derniers dans une meilleure mise en valeur et commercialisation du tourisme.

3.5.4. Des équilibres bouleversés

Une très grande partie des statistiques et données présentées dans ce diagnostic est basée sur les années antérieures à 2020, et partagent donc une photographie de ce qu'était le tourisme sur le territoire avant la crise de la COVID19.

Déjà, à l'été 2020, il a été possible de constater une évolution du comportement des visiteurs, mais aussi des organisations gestionnaires de destinations. Ces dernières ont accordé une importance accrue :

- Au tourisme de plein air : la valorisation des sentiers de randonnées, d'itinéraires de promenade, du vélo, du VTT, etc. Localement, les offices de tourisme se sont heurtés à un manque d'outils clairs et pertinents sur le sujet (cartes, guides), mais aussi, parfois, à un manque de connaissance de cette offre par leurs propres équipes ;
- Aux clientèles de proximité : pendant longtemps, la panacée pour les grandes destinations touristiques urbaines française a été de présenter les chiffres de fréquentation des clientèles « lointaines ». La crise du Covid est venue faire voler en éclats ce modèle, qui faisait fi de l'impact carbone de ce type de développement touristique sur les destinations.

La crise de la COVID19 pourrait donc aider aux mutations du secteur touristique et accélérer la transition vers les valeurs du tourisme durable promues par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims depuis de nombreuses années déjà. Cependant, ces opportunités ne doivent pas faire oublier les menaces qui pèsent sur l'industrie touristique. Les acteurs privés voient leur activité ralentie ou à l'arrêt : leur trésorerie est mise à mal et avec elle, certains projets se voient remis en question. La crise de la filière viticole, par exemple, va réduire la capacité d'investissement des vignerons, eux qui étaient, ces dernières années, moteurs dans le développement de prestations et de services touristiques (hébergement, accueil de groupes, etc). Les collectivités, très sollicitées pour investir et soutenir des plans de relances, voient actuellement leurs revenus diminuer et leurs dépenses augmenter. Cela doit interroger sur leur capacité d'investissement d'ici quelques années.

Enfin, le dernier risque, à plus court terme, est de voir les destinations françaises communiquer les mêmes messages auprès des mêmes cibles. Rejoindre les clientèles de proximité avec une promesse de « nature » et de « ressourcement » ne suffira pas : le Parc naturel de la Montagne de Reims devra trouver ce qui le différencie d'autres destinations, et préciser ce qui fait son ipséité.

3.6. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
<p>La notion de « micro-aventures » est en pleine expansion auprès de cibles de clientèles urbaines et amatrices de plein air. Le Parc de la Montagne de Reims dispose de tous ces atouts (proximité urbaine + offre de sentiers plein air).</p> <p>Des démarches s'organisent du côté de la fédération nationale des PNR pour développer la commercialisation de la « destination Parcs ».</p>	<p>L'attractivité de l'offre de tourisme et de loisirs du territoire du Parc de la Montagne de Reims.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>
<p>La randonnée pédestre est l'activité phare sur le territoire, avec un réseau bien développé, mais qui pourrait avoir l'ambition d'être mieux structuré (connexions entre les sentiers existants, avec la ligne des bulles et les itinéraires vélo, etc).</p> <p>Le maintien des itinéraires existants reste une préoccupation (entretien, implication des acteurs à long terme).</p>	<p>La qualité et la structuration du réseau de sentiers de randonnée pédestre sur le territoire.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>
<p>La véloroute de la Vallée de la Marne est un réel atout pour le territoire. Le Plan Paysage fait état de l'opportunité de connecter le Parc à la « coulée verte » (axe Reims-Sillery en site propre).</p> <p>L'aménagement de l'itinéraire cyclable départemental Reims-Epernay à travers le Parc est en cours (partie ouest de la boucle), mais il s'agira d'un itinéraire sur route peu adapté à une cible tout public et familiale.</p> <p>Le tracé « est » de cette boucle départementale présente d'importants points de blocage qui risquent d'être insolubles si l'on conserve le tracé actuel.</p>	<p>L'existence, la qualité et l'attractivité d'une offre cyclo-touristique « tous publics ».</p>	<p>Ensemble du territoire.</p> <p>Prioriser sur des secteurs où il existe des « routes secondaires » (en dehors des grands axes. Ex : routes forestières ?).</p> <p>Prioriser ce qui peut être fait en lien avec des axes d'itinérance douce déjà existants (véloroute de la vallée de la Marne, coulée verte, ligne des bulles...).</p>
<p>Constat d'une multiplication d'outils et sources d'informations différentes pour le tourisme, qui ne facilite pas la lisibilité de l'offre tourisme et loisirs (sur le Parc et y compris pour l'offre en forêt).</p>	<p>La lisibilité et l'attractivité de la communication touristique.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>
<p>L'association « Accueil en Champagne » est en veille et le Parc n'a actuellement pas de démarche/projet touristique « locomotive » qui lui permet de faire le lien ni de se positionner clairement comme acteur incontournable auprès des acteurs privés du tourisme.</p> <p>Il y a des attentes exprimées par les OT et EPCI partenaires pour une collaboration sur l'offre et la communication touristique autour du Parc (tourisme durable, plein air).</p>	<p>La collaboration entre les acteurs.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>

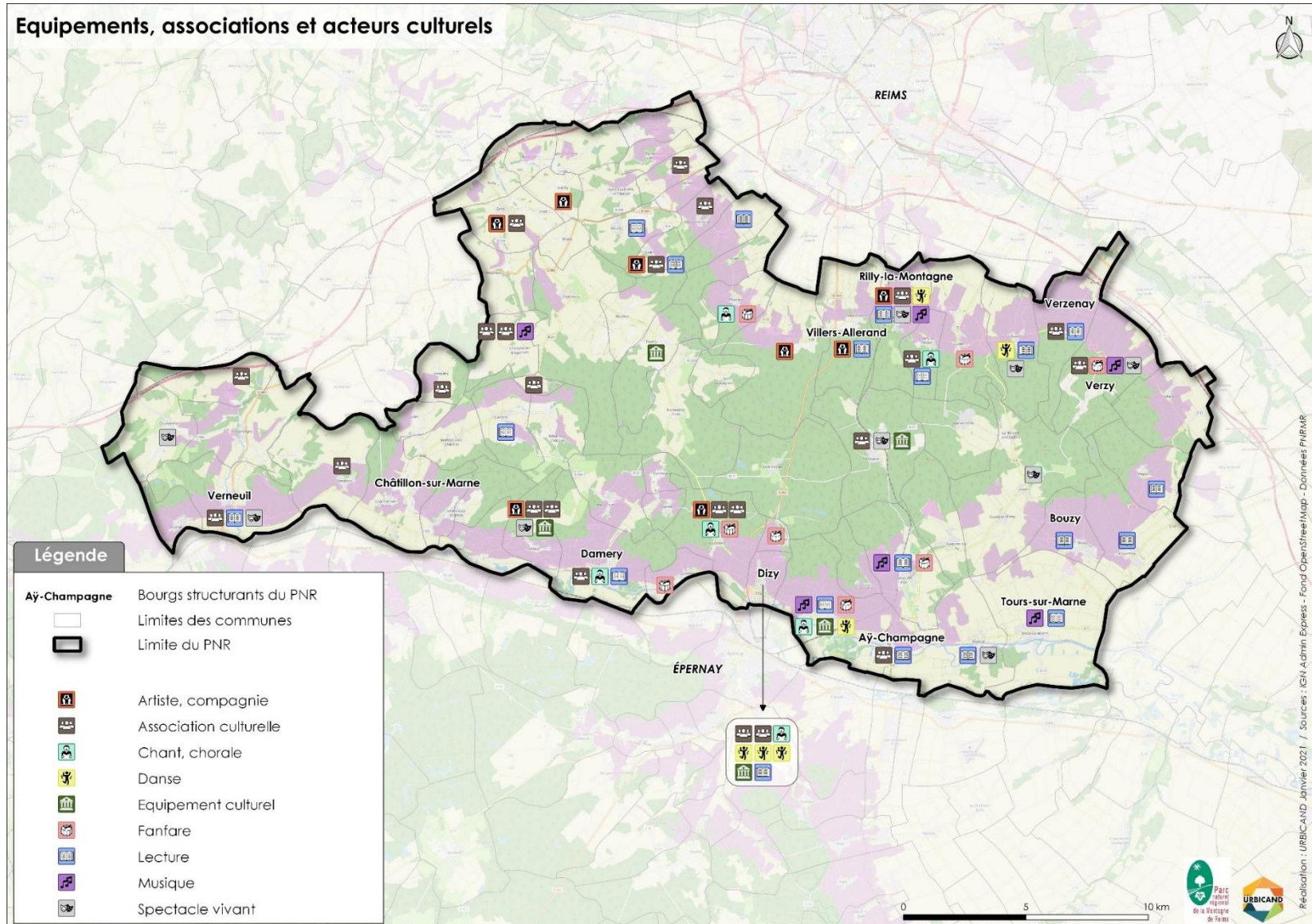
<p>L'offre d'hébergement actuelle sur le Parc ne permet pas assez de toucher des publics « groupes » ou « familles ». Il manque aussi une offre d'hôtellerie « moyen de gamme » accessible, mais qualitative et/ou insolite, d'établissements pouvant accueillir les groupes, et une offre d'hôtellerie de plein air (absente sur le territoire du Parc).</p> <p>La demande de la part des touristes pour faire du bivouac sur le territoire est présente.</p> <p>Un manque de restaurants sur le territoire freine la fréquentation touristique et/ou ternit l'expérience des visiteurs du Parc.</p> <p>Un Projet Alimentaire Territorial piloté par le Parc laisse entrevoir une opportunité de mieux valoriser les produits locaux, avec un intérêt de plus en plus marqué de la part des touristes pour le sujet.</p>	<p>La diversité et l'attractivité de l'offre d'hébergements, de restauration et d'activités, permettant d'améliorer la fréquentation touristique sur le territoire.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>
<p>De possibles pressions sont à anticiper sur les milieux naturels fragiles du territoire face à la demande croissante d'activités de plein air, sur ce territoire à haut potentiel de fréquentation (parc péri-urbain et positionnement géographique avantageux pour le tourisme – proximité Ile-de-France et excellentes connexions TGV/train/route).</p>	<p>Le niveau d'impact de la fréquentation touristique sur des espaces naturels attractifs, mais à préserver.</p>	<p>Notamment en forêt de Verzy.</p> <p>Autres secteurs fragiles partout sur le Parc (lisières, vignoble, sites Natura 2000, autres espaces naturels protégés).</p>
<p>De nombreux acteurs qui gravitent autour de l'œnotourisme et des démarches qui s'organisent pour coordonner la dynamique, mais une offre encore trop « classique » et assez peu expérimentelle/innovante en la matière.</p>	<p>Le caractère innovant, expérientiel et identitaire de l'offre œnotouristique pour le territoire de la Montagne de Reims.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>
<p>Le positionnement et l'ambition du Parc sur les thématiques du « tourisme religieux », « équestre » et « fluvial/fluvestre » n'est pas défini.</p>	<p>Le niveau de positionnement du territoire sur le tourisme de mémoire, religieux, fuvial/fluvestre, et équestre.</p>	<p>Tourisme religieux et tourisme de mémoire : Tardenois et vallée de l'Ardre.</p> <p>Tourisme fluvial/fluvestre : Vallée de la Marne + secteur nord-est du territoire (lien avec le canal de l'Aisne à la Marne).</p> <p>Tourisme équestre : partout sur le territoire, sentiers de randonnées (GR, GRP, PR), vignoble et forêt.</p>

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

4. LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

La structuration du territoire du Parc en matière de développement culturel renvoie à une logique périurbaine, sous l'influence des villes-portes, qui disposent de nombreux équipements culturels et d'une offre culturelle riche. En effet les villes de Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne disposent d'équipements culturels importants, comme la Comédie à Reims, la Comète à Châlons-en-Champagne ou encore le Salmanazar à Épernay, qui sont des salles de spectacles importantes, dotées d'une programmation riche. Les villes-portes proposent également une variété importante d'activités socio-culturelles et d'associations dynamiques.

Cette proximité avec les villes-portes explique la faiblesse des équipements culturels sur le territoire du Parc, à l'exception de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne qui dispose d'une MJCI très dynamique. Certaines zones du Parc ne disposent quasiment d'aucune activité culturelle, notamment dans le Tardenois, ni même d'activités associatives, qui sont bien souvent moteur de dynamisme au sein des communes.



4.1. Les pratiques et ressources culturelles

L'activité culturelle s'axe autour de plusieurs thématiques :

- **La lecture** : le territoire du Parc dispose de 17 bibliothèques/médiathèques, ce qui est relativement faible. Elles sont pour la plupart situées soit dans la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, soit dans le secteur nord du territoire entre Verzenay et Villers-Allerand. Il y a donc une inégalité d'accès à la lecture publique à l'échelle du territoire de la Montagne de Reims.

Ces bibliothèques municipales ou intercommunales (Grand Reims) sont pour la plupart soutenues par la Bibliothèque Départementale de la Marne (BDM), qui vient également proposer une offre complémentaire de lecture publique via le bibliobus, des expositions, des animations ou des concerts. Ces bibliothèques travaillent très rarement en réseau, mais il est à noter que 6 bibliothèques gérées par le Grand Reims (Verzenay, Mailly, Trépail, Villers-Allerand, Beaumont et Val de Vesle), dont 2 hors du territoire du Parc, se sont mises en réseau depuis 3 ans offrant ainsi une programmation d'expositions ou d'animations communes ou favorisant le prêt de livres entre communes ;

- **L'enseignement musical** : l'offre de l'enseignement musical est peu développée, puisqu'il existe seulement 3 écoles de musique associatives sur le territoire, soutenues par les communes et les intercommunalités (MJCI Aÿ-Champagne, Tours-sur-Marne et Rilly-la-Montagne). Elles sont principalement à destination d'un public jeune ;
- **Les fanfares et le chant choral** : ces pratiques culturelles sont relativement faibles sur le territoire du Parc. On dénombre 8 chorales (qui comptabilisent une trentaine d'adhérents en moyenne) et 8 fanfares actives sur le territoire. On constate, depuis les années 1980, la disparition des fanfares de villages. Cette tradition populaire n'attire plus désormais la jeune génération. Elles sont pourtant motrices dans le village animant la vie et les fêtes de village ;
- **La danse** : essentiellement pratiquée par un public jeune, qu'elle soit moderne, jazz, classique ou hip-hop, elle est proposée par 6 associations du territoire (Aÿ-Champagne, Dizy, Rilly et Mailly-Champagne), qui dispensent également de l'enseignement musical et sportif ;

- **Le spectacle vivant et le théâtre** : malgré ce déficit d'équipements adaptés, le théâtre s'est développé ces dix dernières années avec la création de troupes amateurs de théâtre, comme à Louvois et à Verzy, notamment grâce à la résidence de théâtre, menée par la Cie du Diable à 4 pattes et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Cette pratique s'exerce principalement dans les salles des fêtes des communes et à la MJCI d'Aÿ-Champagne ;
- **Les arts créatifs** : on dénombre 23 associations proposant une pratique des arts créatifs et manuels (peinture, photographie, dessin, aquarelle, art floral...). Ces activités sont proposées pour la plupart par des petites associations. Ces associations sont assez mal connues du grand public et pourtant beaucoup de pratiques culturelles différentes y sont proposées.

Zoom - Les habitants ont du talent

Dans le cadre de son programme d'actions, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a réalisé une série de courts films « documentaires » valorisant les talents artistiques des habitants des communes du Parc. Entre 2019 et 2021, 10 films seront réalisés et valoriseront les communes du Parc, leurs habitants, leurs patrimoines, leurs associations culturelles et initiatives locales. L'objectif étant de montrer le dynamisme rural et les potentiels artistiques.



Tournage des Habitants ont du talent – Bouleuse – 2019
(Source : PNR MR)

La vie culturelle du territoire est également animée par quelques **festivals ou évènements socio-culturels** :

- **Les festivals** – peu de festivals sont organisés sur le territoire du Parc. Cependant quelques-uns sont des rendez-vous incontournables et sont principalement organisés sur le territoire de la CCGVM :
 - Festival de théâtre *Le Brame du Cerf* à Germaine. La Troupe amateur *Pêle-Mêle* à Germaine organise ce festival tous les ans en partenariat avec la MJCI d'Aÿ-Champagne ;
 - Festival de courts métrages *Courts en Champagne* (MJCI Aÿ-Champagne) ;
 - Festival *Théâtre dans les Galipes* (MJCI Aÿ-Champagne) ;
 - Festival *Musique en Champagne* (CCGVM) ;
 - Festival de concerts et théâtre *Itinéraire* (CD Marne en partenariat avec la MJCI – festival itinérant) ;
 - Festival d'humour *Rire en Champagne* à Bisseuil (Association Les Dingos du Rire) ;
 - Festival *BD Bulles* à Hautvillers (Association BD Bulles) ;
- **Les fêtes et évènements** – de nombreux évènements ou fêtes, liés en partie à la gastronomie et au patrimoine local sont organisés sur le territoire. Ils réunissent un public populaire et bien souvent familial. Les associations du territoire sont nombreuses à valoriser le patrimoine historique ou les traditions locales. 20 associations par le biais de recherches, de collectes et d'évènements participent à la sauvegarde du patrimoine (église, petit patrimoine, traditions locales, Grande Guerre...). Certaines de ces fêtes proposent des spectacles de théâtre ou de musique, comme la Fête de la pomme ou encore la Fête de la Bière :
 - *la Fête de la Bière* – à Verzenay (Comité des Fêtes) ;
 - *la Foire aux Vins et à la Gastronomie* – à Mailly (Comité des Fêtes) ;
 - *la Puces de Saint-Imoges* (Comité des Fêtes) ;
 - *les Fêtes Henri IV* à Ay-Champagne (Commune d'Aÿ-Champagne) ;
 - *le Marché de Noël de la CCGVM* (itinérant sur la CCGVM) ;
 - *la Fête de la Pomme* à Pourcy (Syndicat Mixte du Parc de la Montagne de Reims) ;
 - *La Guinguette 1900* (Association Cumières en Champagne).

Zoom sur la Guinguette 1900 à Cumières

L'association *Cumières en Champagne* organise depuis 2013, tous les deux ans une Guinguette sur les bords de Marne. Durant ce week-end de festivité, l'association plonge le village dans l'ambiance 1900 (jeux, costumes, danses, expositions, artistes...).

4.2. Les lieux et équipements de production de la diffusion culturelle sur le territoire du Parc

Ce chapitre traite uniquement des équipements culturels, les équipements de valorisation du patrimoine étant détaillés dans le chapitre « Patrimoine architectural et culturel ».

4.2.1. Les équipements de production de la diffusion culturelle

- **La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Aÿ-Champagne**

La MJC Intercommunale d'Aÿ-Champagne est l'équipement culturel le plus important du territoire. Elle est l'unique équipement à proposer une programmation culturelle annuelle et à disposer d'une « vraie » salle de spectacle, la salle Sabine Sani, adaptée à recevoir du spectacle vivant. En moyenne, une vingtaine de spectacles avec une quarantaine de représentations ont lieu par an dans la salle Sabine Sani à la MJCI (soit environ 1 000 spectateurs).

La MJCI s'est orientée autour de 3 activités principales :

- Centre de loisirs : pour l'accueil des enfants le mercredi et durant les vacances scolaires ;
- Les pratiques culturelles : 20 activités hebdomadaires pour adultes et enfants, regroupant à la fois de la danse classique et moderne, du chant, de l'initiation musicale, du théâtre, des langues étrangères, de la gym, de la magie ou encore des ateliers parents/enfants. 981 personnes étaient adhérentes à la MJCI en 2019 dont 60% étaient des enfants de moins de 18 ans ;
- *La diffusion culturelle* : la MJCI propose une programmation annuelle de spectacles (théâtre, cirque, concerts, marionnettes, théâtre de rue...) soit dans la salle de théâtre Sabine Sani, soit hors les murs dans les 17 communes de la CCGVM. Une vingtaine de représentations ont lieu par an dans la salle de théâtre à Aÿ-Champagne (environ 2 300 spectateurs) et 35 représentations dans les communes de la CCGVM (environ 3 000 spectateurs).

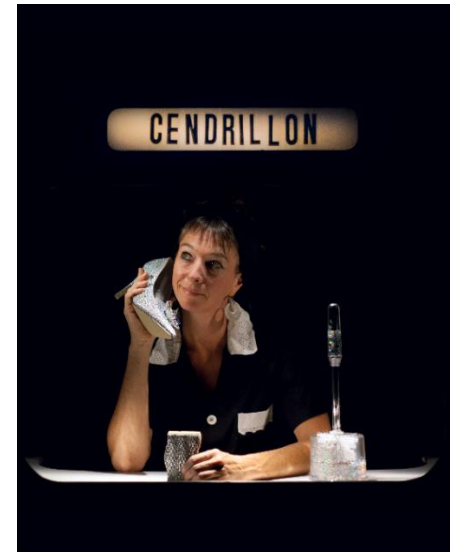
La programmation de la MJCI est résolument tournée vers le jeune public et le public familial (musiques actuelles, hip-hop...). La MJCI a développé de nombreux partenariats avec des structures culturelles régionales : notamment l'Association Furies, le Festival international des Marionnettes, le Festival Jonglissimo, le Centre de Création pour l'enfance ou encore le Syndicat mixte du Parc.

- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Venteuil**

Cette MJC très dynamique, basée dans la commune de Venteuil propose à ses adhérents des activités socio-culturelles et sportives. Elle propose également, avec la Cie du Diable à 4 pattes, basée à Venteuil également, des cours de théâtre et des spectacles réalisés par les amateurs.

- **La Maison des associations de Dizy**

La Maison des associations est un équipement culturel municipal composé d'un espace « Vie associative » et d'une médiathèque. Cet équipement est dédié au monde associatif, avec le prêt de salles pour les activités sportives et socio-culturelles. En outre, elle dispose d'un lieu d'exposition temporaire ouvert aux artistes qui en font la demande.



Affiche de spectacle diffusé à la MJCI d'Aÿ-Champagne (Source : MJC Intercommunale d'Aÿ-Champagne)

Les lieux « hors-les murs »

Au-delà des lieux physiques ou matériels, la production et la diffusion culturelle sur le territoire peut se faire à travers des résidences d'artistes comme cela a été le cas avec les résidences d'arts plastiques, menées par le Syndicat mixte du Parc depuis 2011 ou bien la résidence de théâtre *Par les communes*, conduite par la Cie du Diable à 4 pattes et le Syndicat mixte du Parc ou encore le festival *Vign'art*, organisé par l'Association pour la promotion pour l'Art contemporain.



Résidence par les communes – Vandières 2014

(Source : PNR MR)

Ces moments et lieux éphémères peuvent se révéler tout aussi efficaces tant sur la quantité de spectacles ou d'œuvres créées (12 spectacles organisés avec la résidence *Par les communes* et 5 résidences d'arts plastiques montées par le Syndicat mixte du Parc), que sur la qualité des productions et sur l'importance des publics touchés (6 000 spectateurs pour la résidence *Par les communes*).



Sentier artistique Homme-Nature – édition 2017 (Source : PNR MR)

4.2.2. Les lieux et équipements extérieurs du périmètre du Parc, supports de « coopération culturelle »

Les lieux culturels des villes-portes, notamment de Reims font de la décentralisation culturelle depuis plusieurs années (la Comédie, l'Opéra, le Manège), mais peinent à trouver leur public dans les communes du territoire. Leurs propositions artistiques ne sont pas toujours en adéquation avec le public en présence.

Les villes-portes disposent de nombreux équipements culturels, avec lesquels il serait intéressant de développer des actions de coopération ou des partenariats sur le territoire.

Voici les principaux :

- **Le Manège** de Reims, est une scène nationale comprenant un théâtre de 475 places et un cirque en dur de 800 places. Il mène un projet dédié aux arts du mouvement, la danse, le cirque, les arts de la marionnette. Lieu de production artistique il propose une programmation contemporaine. Il participe à la dynamique culturelle de son territoire et favorise l'accès à la culture en s'appuyant sur un important programme d'actions culturelles. Le champ d'activité du Manège est aussi bien local - dans la ville et ses quartiers et vers les territoires ruraux - que national et international ;
- **L'Opéra de Reims** - théâtre municipal à vocation lyrique, il dispose d'une salle à l'italienne de 800 places de style art déco. Chaque saison, la programmation conjugue opéra, opérette, comédie musicale, théâtre

musical, concerts lyriques et symphoniques, ballets classiques et néoclassiques. Les œuvres présentées vont de la musique médiévale à celle qui s'écrit aujourd'hui, du grand répertoire lyrique au jazz vocal. L'Opéra a développé de nombreux partenariats avec des structures culturelles et des compagnies à Reims et en Région. Un important travail de sensibilisation est mené en direction du jeune public ;

- **La Comédie** - Centre national dramatique de Reims, il est dirigé par des artistes et financé en partie par des subventions de l'État et des collectivités territoriales. Il participe à la création, la production et la diffusion d'un théâtre de qualité et contribue à élargir et diversifier les publics qui fréquentent le théâtre. Théâtre de création ouvert sur l'international, la Comédie participe au rayonnement, à l'attractivité et à la dynamique du territoire. En 2017, elle a reçu 1,2 millions de spectateurs, dont 250 000 scolaires. Depuis quelques années, elle mène également une programmation de spectacles « Hors les murs » ;
- **La Fileuse, friche artistique de la Ville de Reims** – est un lieu de travail destiné au temps de création des artistes professionnels, ouvert en 2012. Ses missions sont de soutenir la création artistique et ses expérimentations, de proposer un lieu pluridisciplinaire où les artistes se mélangent, de proposer un lieu où les artistes dialoguent avec les collectivités publiques ;
- **Le Frac Champagne-Ardenne** – fondé en 1984, le FRAC Champagne-Ardenne dispose d'une collection de près de 800 œuvres issues de la diversité des pratiques contemporaines (peinture, sculpture, photographie, dessin, vidéo, son, installation...). Le Fond Régional d'Art Contemporain (FRAC) Champagne-Ardenne organise régulièrement des expositions sur tout le territoire régional et dans son espace d'exposition à Reims. Par le biais de prêts d'œuvres, il contribue à des expositions en région, en France et à l'étranger, participant au rayonnement culturel de la Champagne-Ardenne ;
- **Le Conservatoire à rayonnement Régional**- créée à Reims en 1912 c'est un établissement d'enseignement artistique agréé et contrôlé par l'État. Il propose trois domaines artistiques : la musique, la danse et le théâtre. Il propose 35 disciplines et dispose d'un deux grands auditoriums, de salles d'audition, de studios de danse et d'une médiathèque. En plus de l'enseignement artistique, il mène une politique de diffusion de spectacles variés ouverts à tous publics ;
- **Le Centre de créations pour l'enfance** – lieu de création et d'exposition principalement axé sur la lecture et la poésie, c'est une association basée

à Tinquieux dans la banlieue de Reims. Elle mène de nombreuses actions autour du livre et de l'enfance (animations, expositions, résidences, spectacles...);

- **Le Salmanazar** à Épernay créée en 1992 utilise pour ses activités de programmation le Théâtre Gabrielle Dorziat, Théâtre à l'Italienne de 480 places. Soutenu par la Ville d'Épernay, la Région Grand-Est, le Ministère de la Culture, le Conseil Départemental de la Marne, l'Office National de Diffusion Artistique, Le Salmanazar développe son projet artistique et culturel à l'échelle du territoire d'Épernay et du sud-ouest marnais, tout en construisant des partenariats à l'échelle régionale et nationale. Il propose des spectacles, dans les domaines du théâtre, de la musique, du cirque, du jeune public, de la danse ;
- **La Comète** à Châlons-en-Champagne est une scène nationale - un lieu pluridisciplinaire de création, de production et de diffusion associant le spectacle vivant, la musique et le cinéma. La Comète a développé son activité en proposant une programmation cinéma et en initiant la création du réseau 360° - Pôle européen de production et de création - réseau européen de lieux artistiques circulaires qu'elle coordonne en organisant le Festival International de Cinéma War on Screen et en initiant un temps fort autour de la magie ILLUSIONS.

Les autres équipements à proximité du territoire du Parc :

- **La Maison Vide** est une association créée en 2009, basée à Crugny, petit village situé à proximité du territoire du Parc. Ce lieu est dédié à l'art contemporain et aux musiques actuelles en milieu rural. Elle est financée par la Région Grand Est, la DRAC Grand Est et le Département de la Marne ;
- **La spirale- Centre culturel et de formation à Fismes** – équipement de la ville de Fismes, c'est un espace culturel pluridisciplinaire. Ce centre propose trois espaces distincts : une grande salle de spectacle (180 places assises et 500 debout) accueillant des spectacles très éclectiques (cinéma, théâtre, slam, concerts). Il dispose également d'un espace dédié aux percussions (pour l'école de musique) et un espace formation.

4.3. Les acteurs culturels et les politiques culturelles sur le territoire

4.3.1. Les acteurs publics

L'engagement pour le développement culturel d'un territoire est avant tout un engagement et une volonté politique.

Les communes

Très peu de **communes** se sont engagées dans une politique de développement culturel. La culture est la plupart du temps englobée dans l'évènementiel, type fête ou foire et est gérée par les associations du village. Rares sont les communes à avoir développé une programmation culturelle. **Bien souvent, le manque de connaissance des élus, de réseau, de financement n'incite pas les communes à développer ce type de projets.** La commune d'Aÿ-Champagne fait office d'exception, puisqu'elle dispose d'une personne chargée de l'évènementiel et de la communication. Ce service organise, par exemple, tous les deux ans, les Fêtes Henri IV, fête populaire valorisant à la fois les vignerons, le tissu associatif et l'histoire de la commune. Une grande partie de la programmation culturelle est portée au sein des communes par le tissu associatif, comme c'est le cas à Venteuil avec la MJC, à Aÿ-Champagne avec la MJCI, à Germaine avec le Cerf à trois pattes et Familles rurales, à Louvois avec la troupe LIVRE'... Les comités des Fêtes ont souvent des rôles prépondérants dans la mise en œuvre d'évènements culturels « festifs », comme à Verzenay avec la Fête de la Bière ou encore à Mailly-Champagne avec la Foire gastronomique. Ces évènements sont propices à la diffusion de spectacles ou de concerts.

Les EPCI

Les EPCI peuvent aussi jouer un rôle dans le développement culturel du territoire. La Communauté Urbaine du Grand Reims, ainsi que la Communauté de Communes des Paysages de Champagne et l'Agglomération d'Épernay n'ont pas, à ce jour, pris la compétence culture et n'envisagent pas de le faire à court terme. C'est donc sur les communes que repose le développement culturel dans ces EPCI. **Cependant, les communes ne peuvent assumer seules des équipements culturels et des politiques culturelles fortes.** La coopération et les partenariats culturels sont à développer notamment sur la CU du Grand Reims. Néanmoins, il est à noter que la CU du Grand Reims, via ses pôles de proximité, gère les bibliothèques et

médiathèques présentes sur son territoire, proposant ainsi des évènements culturels via ces équipements.



Concours de mots croisés à Tours-sur-Marne
(Source : CCGVM)

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne a quant à elle pris la compétence culture et s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique culturelle forte, notamment au travers de la MJC Intercommunale d'Aÿ-Champagne et ses actions menées par la mission Tourisme, Sport et Loisirs. Elle a établi avec la MJCI une convention d'objectifs pluriannuelle, qui lui permet, via des financements, de mener une politique culturelle forte et indépendante. À noter que la CCGVM dispose d'un agent à plein temps,

œuvrant sur trois missions : Tourisme, Culture et Sport. Elle a ainsi pu développer de nombreux projets culturels, comme le festival Musique en Champagne, le marché intercommunal, le concours des mots croisés des écoles et des projets éducatifs. Au travers de ces projets, la CCGVM s'est fixée les objectifs de travailler en partenariat, d'animer le territoire, de valoriser le patrimoine et la culture locale, de faire se rencontrer les habitants, de soutenir les projets et évènements des associations locales financièrement et techniquement, comme le festival du Brame du Cerf à Germaine ou encore le festival BD Bulles à Hautvillers. Pour ce faire, la CCGVM a mis en place un comité de subvention aux associations. En 2020, la Culture et le sport représentent 8% du budget de fonctionnement annuel (soit 800 000€) et 13% du budget d'investissement (soit 680 000€) annuel de la CCGVM.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Depuis 2010, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a développé une nouvelle politique d'action culturelle sur son territoire. L'objectif étant de proposer une offre culturelle équilibrée sur le territoire et de fédérer les acteurs existants. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Parc :

- participe à la promotion de la création contemporaine, afin de susciter des regards innovants sur son territoire ;

- interroge des artistes sur leur perception des paysages, de la biodiversité et des patrimoines présents ;
- mène des projets innovants et expérimentaux au travers notamment des résidences d'artistes, d'évènements ou d'animations, comme *la Fête de la pomme*, ou encore la diffusion de spectacles contemporains, comme *Cirque en vignes*.

L'ingénierie culturelle du Syndicat Mixte est financée par les cotisations statutaires de ses membres et les actions culturelles sont financées par la Région Grand Est (service développement durable et non service culturel) et le Département de la Marne au travers du programme d'actions du Parc. La DRAC Grand Est finance également certains projets du Parc, notamment les résidences d'artistes. La mission « culture » du Parc est assurée au sein du Syndicat Mixte du Parc par une chargée de mission à hauteur d'un demi ETP (le complément de son poste étant attribué au patrimoine culturel et à l'évènementiel).

Selon les années et les projets réalisés, la mission Culture et patrimoine bénéficie d'un budget annuel compris entre 20 000 et 30 000€ en moyenne, patrimoine, culture et évènementiel confondus.



Marché de Noël Intercommunal (Source : CCGVM)

Le département de la Marne

Le département de la Marne soutient le spectacle vivant et les actions culturelles en milieu rural, en faveur du jeune public ou des publics éloignés de l'offre culturelle. Les Archives départementales contribuent quant à elle à préserver le patrimoine historique départemental en conservant les archives publiques et privées. La Bibliothèque départementale de la Marne intervient de son côté auprès des communes de moins de 10 000 habitants pour permettre un accès équitable à la culture en milieu rural. Elle soutient donc les bibliothèques présentes sur le territoire du Parc. Le Conseil Départemental propose chaque année le Festival Itinéraires, dont la MJCI d'Aÿ-Champagne est un des directeurs artistiques. Ce festival organisé en partenariat avec les collectivités, rayonne dans l'ensemble des communes rurales du Département.

Entre 2018 et 2020, le Département a essentiellement soutenu la MJCI d'Aÿ-Champagne, la ville d'Aÿ-Champagne, Familles rurales à Germaine et la Cie le Diable à 4 pattes, dans le cadre de l'organisation de festivals ou de spectacles (courts en Champagne, Musique en Champagne, Brame du Cerf, Mai Musical...) ou de la mise en œuvre d'une programmation culturelle décentralisée ; soit un budget global pour toutes ces actions de 173 855€. Elle soutient également financièrement les 3 écoles de musique du territoire. La Cie le Diable à 4 pattes, présente sur le territoire, est conventionnée avec le Département au titre de son action artistique et culturelle en milieu rural.

La Région Grand Est

Par le biais de l'Agence culturelle du Grand Est, la Région a pour objectif d'accompagner les collectivités publiques dans la conduite de projets culturels de territoire, par le biais de conseils, d'expertise, de méthodologie, de boîtes à outils. Elle souhaite participer à la consolidation, à la structuration et au dynamisme de l'action publique en matière culturelle dans le Grand Est. L'Agence Culturelle du Grand Est intervient dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma et de l'image animée. La Région soutient également la MJCI pour sa programmation en milieu rural : le festival Courts en Champagne et le festival de Théâtre de rue « Dans les Galipes ».

La DRAC Grand Est

La DRAC Grand Est a pour mission d'appliquer une politique de démocratisation culturelle et de cohésion territoriale. La DRAC incite les acteurs publics à trouver un équilibre de l'offre culturelle entre les pôles urbains et les territoires ruraux. Les Parcs naturels régionaux sont reconnus comme des espaces ruraux privilégiés et structurants, indispensables à la politique d'aménagement et à l'équilibre culturel d'un territoire. Une convention cadre nationale a été signée en 2015 entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et le ministère de la Culture.

La DRAC Champagne-Ardenne et la DRAC Grand Est ont soutenu à plusieurs reprises les actions du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, notamment ses résidences d'artistes. La DRAC Grand Est soutien la MJCI dans son projet Education Artistique et Culturelle pour les scolaires sur le territoire élargi (Dormans, Fère Champenoise.) : 17 séances de spectacles pour les établissements scolaires et 1 300 élèves accueillis.

4.3.2. Les acteurs associatifs et privés

La MJCI d'Aÿ-Champagne

Cette MJCI, associative, devenue intercommunale en 2005 a pour mission l'éducation populaire, la diffusion culturelle, le développement des pratiques culturelles et artistiques, le soutien à la création et plus largement l'animation du territoire. Sa politique de diffusion hors-les-murs montre sa capacité à irriguer le territoire jusque dans les communes de moins de 200 habitants. La CCGVM a donné les moyens à la MJCI de rayonner sur l'intercommunalité au travers d'une convention d'objectifs pluriannuelle. Ensemble ils mènent une politique culturelle complémentaire et cohérente sur le territoire. Un maillage des compétences s'est constitué au travers de ce partenariat et a permis de créer un écosystème culturel dynamique au fil des années. La MJCI est gérée par un conseil d'administration et un bureau. L'équipe composée de 10 personnes (régisseur, médiation culturelle, animateurs, administratifs) est menée par un directeur. L'équipe est complétée ponctuellement par 20 animateurs activités et 50 animateurs enfance/jeunesse.

La MJCI a pour ambition :

- D'innover pour plus de démocratie avec un fonctionnement plus coopératif ;
- D'avoir un rayonnement territorial fort (partenariats comme avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims en 2021, avec la création de spectacles sur la forêt, évènements décentralisés...) ;
- D'être un espace de lien social (MJC lieu de rencontres...) ;
- De communiquer avec efficacité ;
- D'impliquer d'avantage la jeunesse ;
- De faciliter l'accès à la culture (résidences artistes, offre artistique de qualité...).

La MJC de Venteuil

Située à Venteuil, la MJC est une association loi 1901, dirigée par ses adhérents bénévoles (bureau composé d'un président, secrétaire et trésorier). Elle compte aujourd'hui 100 adhérents de plus de 14 ans. Cette association propose toute l'année une programmation culturelle et événementielle variée : soirées théâtre, soirées festives, sorties culturelles et sportives. Toute l'année pour adultes et enfants, elle propose également à ses adhérents, des activités socio-culturelles et sportives : Gym fitness - Relaxation - Art floral - Anglais - Couture - Théâtre- Français - Écrivain

public – Aïkido. **Cette association anime le village et participe à son dynamisme socio-culturel.**

La Cie le Diable à 4 pattes



Cie le Diable à 4 pattes - Résidence Par les communes – Spectacle participatif à Rilly-la-Montagne – 2015 (Source : PNR MR)

Cette compagnie est une association créée en 2006, implantée à Aÿ-Champagne sur le territoire du Parc. En résidence de 2008 à 2011, à la MJCI et de 2013 à 2018 au sein du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, elle travaille également avec 15 communes de la Vallée du Surmelin, ainsi qu'avec la ville d'Épernay. Elle compte plusieurs dizaines d'adhérents issus des différentes communes. Cette compagnie est un collectif regroupant des metteurs en scène, des comédiens, des auteurs, des plasticiens, des musiciens, des photographes. Cette compagnie fait du théâtre hors les murs et déploie une démarche participative et pédagogique auprès des habitants. La Cie anime

également plusieurs ateliers de théâtre sur le territoire du Parc : *Livre's* à Louvois, *le Chaudron vagabond* à la MJCI et à *la MJC* de Venteuil ainsi que *les Vrais Faux* à Verzy. La Cie s'est vue décernée en 2020 le 1^{er} Prix Régional des solidarités rurales, dans le cadre de la résidence « Par les communes » menée avec le Syndicat Mixte du Parc.

Le Cerf à 3 pattes

Située à Germaine, c'est une association créée en 2018. Cette association, qui est aussi une épicerie multiservice propose régulièrement des animations socio- culturelles ou touristiques : soirées théâtre, cafés-concerts, cafés-philo, marchés de producteurs ou encore balades contées. Une fois par mois en moyenne, le Cerf à 3 pattes réunit entre 300 à 500 participants. Pour organiser ces événements, il s'associe régulièrement à des partenaires, tels que la CCGVM, la MJCI d'Aÿ-Champagne ou encore le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.



Soirée concert au Cerf à 3 pattes – 2021 (Source : CCGVM)

L'association pour la promotion de l'Art Contemporain - Festival Vign'Art

L'Association pour la promotion de l'Art Contemporain et du Land Art dans le vignoble est l'organisatrice, depuis 2019, du festival *Vign'Art*, le festival d'art contemporain et de land art dans le vignoble champenois. Avec l'appui de la société JBD Events, des collectivités, des maisons de champagne et vignerons, des partenaires privées, elle entend promouvoir différentes formes d'art en le mettant en valeur dans le vignoble. Cela passe par un festival annuel qui réunit des artistes exposant au plus près de la vigne. Une partie des œuvres est exposée sur le territoire du Parc.



Troupe de Livre's – Val-de-Livre (Source : CCGVM)

4.4. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
Toutes les zones du Parc ne bénéficient pas du même accès aux pratiques et ressources culturelles. Deux secteurs du territoire, le Tardenois et Chatillonnais, n'ont quasiment pas d'activité culturelle proposée aux habitants.	L'égalité d'accès aux pratiques et aux ressources culturelles à l'échelle du territoire (par la mise en place d'une offre sur le Tardenois et Chatillonnais).	Tardenois et Chatillonnais.
Un accès à la lecture inégale (peu de bibliothèques et mal réparties). Seulement 3 écoles de musiques. Peu de festivals, avec un accès inégal sur le territoire (concentration sur la CCGVM) et qui s'adressent rarement à un public jeune. Manque de diffusion culturelle/programmation de spectacle vivant : concerts, pièces de théâtre, ...	L'adaptation de l'offre culturelle aux besoins des habitants en matière de lecture, d'enseignement musical, de festival et de spectacle vivant (concert, pièce de théâtre, ...).	Ensemble du territoire du Parc/ hors CCGVM.
La pratique du théâtre s'est développée ces 10 dernières années (création de troupes amateurs). De nombreuses associations d'art créatif mal connues du grand public existent. De nombreux événements ou fêtes, liés en partie à la gastronomie et au patrimoine local ont lieu.	La lisibilité et la valorisation de l'offre culturelle en matière de théâtre, d'art créatif, de fêtes et d'évènements.	Ensemble du territoire du Parc.
Des équipements culturels importants déployant une riche programmation aux portes du territoire. À ce jour, peu de partenariats ont été développés entre les acteurs culturels du territoire et ces équipements.	La limitation (voire la disparition à terme) des activités culturelles du territoire compte-tenu de l'attractivité des celles développées dans les Villes et Agglomérations-Portes. L'effet levier des équipements et des programmations culturelles aux portes du Parc au profit du déploiement des activités culturelles du territoire.	Ensemble du territoire du Parc et les Villes/Agglomérations-Portes.
Déficit d'équipements de production et de la diffusion culturelle (1 seule « vraie » salle de spectacle à la MJCI, une seconde MJC, une Maison des associations et quelques salles des fêtes).	L'adaptation de l'offre d'équipements de production et de diffusion culturelle aux besoins des pratiquants, des habitants du territoire et des artistes (lieux de création et d'échange).	Ensemble du territoire du Parc / hors CCGVM.
Les nombreuses résidences d'artistes organisées sur le territoire ces dernières années ont montré que la production et la diffusion culturelle hors les murs pouvaient être tout aussi efficaces que dans des lieux physiques/matériels.	La pérennité et le déploiement de la production et la diffusion culturelle à travers des lieux « hors les murs ».	Ensemble du territoire du Parc.

<p>Très peu de communes engagées dans une politique culturelle. Sur les 3 principaux EPCI du territoire, seule la CCGVM a pris la compétence culture, les deux autres n'envisagent pas de le faire (la CU Reims gère néanmoins les bibliothèques et les médiathèques).</p>	<p>La montée en puissance de l'action des communes et EPCI dans le domaine culturel.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc / hors CCGVM.</p>
<p>Le rôle important de la MJCI d'Aÿ-Champagne – seule structure culturelle proposant une offre culturelle riche et variée, ayant déployé beaucoup d'offres « hors les murs » ces dernières années.</p>	<p>La réappropriation du site de la MJCI par les habitants et les acteurs du territoire de la CCGVM comme un lieu de rencontre, de partage, de création artistique (notamment contemporaine). La valorisation des compétences et de l'expérience de la MJCI d'Aÿ-Champagne dans le développement de l'action culturelle sur le reste du territoire (notion de « locomotive culturelle »).</p>	<p>CCGVM. Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Un tissu associatif (association, comité des fêtes, ...) porteur d'actions culturelles, mais mal connu et œuvrant le plus souvent à l'échelle communale seulement.</p>	<p>La lisibilité et la valorisation du tissu associatif culturel existant.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Des acteurs culturels associatifs ou privés peu nombreux (La Cie le Diable à 4 pattes, le Cerf à 3 pattes, l'association pour la promotion de l'Art Contemporain).</p>	<p>La pérennité des acteurs culturels associatifs ou privés existants et l'émergence de nouvelles vocations.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Le Syndicat Mixte du Parc qui développe une politique culturelle innovante depuis 2010 est désormais identifié comme un véritable acteur culturel, mais ses moyens restent limités (0.5 ETP d'ingénierie d'animation, 20/30 K€ de budget opérationnel/an) et son positionnement comme animateur de la politique culturelle du territoire reste encore flou.</p>	<p>Le confortement du Syndicat Mixte du Parc comme « animateur culturel du territoire » : ingénierie d'animation du territoire, financement par les « grandes institutions culturelles » (DRAC, service « culture » de la Région, ...), soutien à la création contemporaine, transversalité des missions, ...</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc.</p>

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

5. L'ÉDUCATION DES PUBLICS ET LA COMMUNICATION

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires habités par une diversité de publics et acteurs. L'accueil, l'information et la sensibilisation de tous les publics constituent une mission fondamentale depuis la création et s'inscrivent dans la loi définissant les missions des Parcs ainsi que dans le code de l'environnement.

C'est une mission essentielle des Parcs pour sensibiliser les habitants du territoire et tous les autres publics aux enjeux de la préservation des patrimoines et du développement durable, un défi citoyen pour accompagner la transition écologique. Territoires d'exception, les Parcs sont aussi des supports pour favoriser une éducation inclusive qui doit s'adresser à tous les publics dans leurs lieux de vie en faisant du lien entre territoires ruraux et urbains. Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de passer de l'éducation à l'environnement à l'éducation au territoire qui apporte une approche transversale aux actions pédagogiques.

À la rencontre des territoires et de ses habitants, l'éducation permet de mieux comprendre la richesse et les enjeux du territoire et participer activement à sa préservation et sa valorisation.

Cette mission permet également d'agir avec des partenaires multiples, de mettre en place des projets fédérateurs et d'accompagner les politiques publiques en matière d'éducation et de développement durable.

5.1. Les structures éducatives : une disparité sur le territoire

5.1.1. Les établissements scolaires

Les établissements du premier degré

Les établissements du premier degré regroupent les écoles maternelles et élémentaires jusqu'au CM2. Sur le territoire du Parc, 3 200 élèves de ce degré sont scolarisés dans 48 écoles, ce qui représente en moyenne 66 élèves par école. Cette moyenne, est deux fois moins importante que la moyenne dans les établissements du Département de la Marne (120 élèves / école). Les 48 écoles du territoire se répartissent dans 4 circonscriptions de l'Inspection de l'Éducation Nationale de la Marne. Chacune étant dirigée par un Inspecteur différent.

La localisation géographique des établissements scolaires reflète la répartition de la population. Ainsi, la majorité des établissements scolaires sont concentrés dans les communes périphériques du territoire et à proximité des villes portes (Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne). Sur le plateau forestier au centre du Parc et dans les zones agricoles du Tardenois à l'ouest, se situent des communes plus petites avec moins de 300 habitants qui ne disposent généralement pas d'établissements scolaires. Pour les écoles restantes, il s'agit de petites structures allant d'une à trois classes en moyenne, en général des classes uniques avec plusieurs niveaux différents. Certaines écoles comptent parfois uniquement une quinzaine d'élèves ce qui reflète bien la disparité dans la répartition de la population sur le territoire.

Depuis plusieurs années, certaines écoles situées dans de petites communes ont fermé au bénéfice des regroupements scolaires en périphérie et à proximité des villes portes. En conséquence, ces communes ont perdu des lieux de rencontres et des liens sociaux de proximité au bénéfice des établissements scolaires mieux dotés en équipements et ressources humaines.

Concernant le transport jusqu'aux établissements scolaires, l'ensemble du territoire est couvert par le ramassage scolaire qui sillonne les routes du Parc. Les trajets sont parfois longs pour les enfants des villages éloignés, en particulier au centre et à l'ouest du Parc.

Sur le territoire, aucune école n'est classée en REP ou REP+, ce qui reflète le niveau de vie plutôt aisé de la population.

Le Parc se situe au centre du Triangle Marnais, zone qui concentre la majorité des établissements scolaires du premier degré à moins d'une heure de trajet du Parc. Les villes-portes de Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne, totalisent 148 écoles soit 33% des écoles de la Marne dont 123 se situent à Reims et Épernay, à proximité directe du Parc. Ces établissements accueillent une population urbaine avec parfois des personnes issues de quartiers classés en Contrat de Ville dont les établissements sont classés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et REP+. **Malgré la proximité directe avec un espace classé en Parc naturel régional, certains publics n'ont pas accès à la nature et ne connaissent pas ou peu le territoire du Parc.**

Les établissements du premier degré sont les premiers partenaires des acteurs de l'Education au territoire et au Développement Durable.

Depuis 2004, l'Education Nationale a inclus le développement durable dans ses programmes scolaires. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour encourager les projets liés aux enjeux du développement durable et à la découverte de l'environnement proche. En complément avec l'enseignement scolaire assuré par les enseignants, des partenaires spécialisés extérieurs sont alors sollicités pour interagir avec les élèves. Ces interventions éducatives peuvent être organisées à l'extérieur de l'école, en sortie scolaire, ou au sein des établissements. Cette offre proposée par les intervenants doit s'inscrire dans le contenu des programmes scolaires et nécessite donc des compétences et des connaissances spécifiques.



La découverte de la forêt, un exemple d'activité proposé aux établissements du premier degré (Source : PNR MR)

Pour accompagner ces projets proposés par des prestataires, il est nécessaire de mobiliser des budgets au sein des écoles, en général par la participation financière des parents ou par les partenaires publics (par exemple les EPCI). En plus des prestations éducatives, le transport représente un budget important pour organiser des sorties. Pour certaines écoles, ces coûts sont un frein à la réalisation des projets, faute de moyens financiers disponibles.

Les écoles du territoire du Parc et du Triangle Marnais, en particulier des villes portes, représentent une cible importante pouvant faire appel aux partenaires proposant une offre d'éducation au territoire et au développement durable.

Les différents services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) s'ouvrent de plus en plus au partenariat, afin d'intervenir de façon complémentaire, de promouvoir les acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et d'accompagner les équipes pédagogiques et élèves dans la transition écologique. Un réel travail d'accompagnement des équipes pédagogiques et des élèves se met en place, en lien direct avec les programmes scolaires. **De plus, l'Education Nationale propose désormais des dispositifs encourageant ce type de démarche (label E3D, aire terrestre, contribution à la mise en place des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU...) et amène les établissements à s'ouvrir au partenariat, à collaborer avec les acteurs locaux et à découvrir et s'engager sur leur territoire.**

Les établissements du second degré

Le second degré regroupe les collèges et l'ensemble des lycées. Sur le territoire du Parc on dénombre uniquement 3 collèges qui comptabilisent 1 140 élèves au total. Ce nombre est relativement faible au regard de l'ensemble du Département de la Marne qui compte 21 700 élèves. Ces collèges sont situés à proximité des villes portes, sur le versant Rémois, avec 2 établissements très rapprochés l'un de l'autre (Rilly-la-Montagne et Verzy). Le troisième établissement se trouve à Aÿ-Champagne, à proximité d'Épernay.

Pour les collèges, un ramassage scolaire est organisé par les EPCI afin de permettre aux élèves de se rendre dans les établissements du territoire ou à l'extérieur, par exemple à Gueux ou Épernay.

Aucun lycée n'existe sur le territoire du Parc et le ramassage scolaire est uniquement partiel pour le moment. Les trajets sont donc principalement organisés par les parents, ou bien les élèves sont « internes » dans les établissements en semaine. Quatre communes, Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-D'Or et Aÿ-Champagne, profitent de la ligne TER « Reims - Épernay » facilitant l'accès aux lycées des villes portes.

En conséquence, les journées scolaires pour les jeunes du territoire peuvent être longues et fastidieuses, notamment à cause des temps de trajets, en particulier pour les élèves résidants au centre et à l'ouest du territoire du Parc, dans les zones les plus éloignées des établissements scolaires.

Au sud du Parc naturel régional se trouve également un lycée viticole, situé dans la commune d'Avize, qui joue un rôle important dans la formation pour l'activité viticole locale. En plus de ce lycée, 2 Maisons Familiales Rurales existent autour du Parc et dispensent une formation professionnelle aux services à la personne pour l'une et une formation agri-viti-équin pour l'autre.

Comme pour les établissements du premier degré, ceux du second degré se trouvent majoritairement dans le Triangle Marnais avec une concentration importante à Reims et dans les autres villes portes.

Ces établissements du second degré sont également des publics cibles pour les acteurs de l'éducation au territoire. **En effet, l'éducation au territoire et au développement durable répond aux objectifs fixés dans les programmes scolaires, mais les sorties ne sont pas obligatoires. L'Education Nationale propose des dispositifs permettant d'encourager et de développer la démarche.**

Actuellement, il semblerait que les collèges et lycées font peu appel aux prestataires éducatifs pour enrichir leurs programmes. De plus, pour répondre aux exigences du programme scolaire du second degré, les prestataires extérieurs doivent disposer de compétences et de connaissances spécifiques, ce qui peut parfois compliquer le partenariat.

Tout comme les établissements du premier degré, ces établissements ne disposent pas de budgets spécifiques pour organiser des sorties éducatives, considérés comme non obligatoires. De même que les établissements du premier degré, la collaboration avec les services du Rectorat, les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques est incontournable pour intervenir de façon complémentaire, promouvoir les acteurs de l'EEDD et accompagner les équipes pédagogiques et élèves dans la transition écologique.

Les établissements spécialisés

Les établissements spécialisés regroupent les établissements du secteur médico-social qui assurent à la fois la scolarisation et la compensation du handicap par un accompagnement médical ou médico-social. Le territoire du Parc compte 2 établissements dont un Institut Médico-Educatif (IME) et un Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP). Reims compte 3 IME, Épernay un et Châlons-en-Champagne un également. Ces établissements sont demandeurs d'actions éducatives qui tiennent compte des spécificités et des rythmes des publics. Les actions EEDD et la découverte du territoire du Parc ont toute leur place dans les projets ces établissements pour répondre à leur demande. L'environnement naturel reste un support pédagogique dans les apprentissages de leur public : se repérer dans le temps, avoir d'autres repères, découvrir. **Il est donc important de tenir compte des besoins de ces établissements afin de proposer une offre adaptée.**



Intervention d'un lycée spécialisé dans l'entretien des extérieurs du Parc (Source : PNR MR)

L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur regroupe l'ensemble des établissements universitaires. L'Université de Reims Champagne Ardenne réunit 8 composantes, soit 14 établissements de l'enseignement supérieur. La majorité des étudiants sont concentrés sur la commune de Reims, avec plus de 31 000 étudiants pour l'ensemble de la Communauté Urbaine du Grand Reims en 2018. Le Grand Reims est le 3^e pôle d'enseignement supérieur du Grand Est avec environ 1 étudiant pour 6 habitants. (Source : Agence d'Urbanisme de la Région de Reims, « L'enseignement supérieur sur le Grand Reims », 2018)



Exposition à la Maison du Parc pour les élèves de l'enseignement supérieur (Source : PNR MR)

La diversité des formations et la proximité géographique de l'enseignement supérieur par rapport au territoire du Parc et ses acteurs est une opportunité pour les jeunes du territoire, mais également pour créer une collaboration avec les équipes universitaires, accompagner les projets de territoire et l'insertion des jeunes et contribuer à leur parcours de formation.

Les centres de formation

Aucun centre de formation n'existe sur le territoire du Parc. Ces structures sont principalement situées dans les villes portes (AFPA, CFA, GRETA, CREF, IRTS, CREPS de Reims, AEFTI, CNFPT, UFCV, FRANCAS, etc...). Elles offrent ainsi une diversité de formations au plus grand nombre de jeunes et d'adultes dans le cadre de la formation continue, notamment avec une offre adaptée à la demande et aux besoins locaux. La diversité des centres de formation permet aux acteurs professionnels une collaboration avec ces centres, par exemple pour accueillir des stagiaires au sein de leurs structures, transmettre les savoir-faire locaux ou encore favoriser la création de nouvelles filières qui répondent aux besoins locaux telle que la filière bois.

5.1.2. Les structures éducatives extra-scolaires

Les activités périscolaires et les accueils de loisir

Sur le territoire, les activités périscolaires et les accueils de loisir sont organisés principalement par les collectivités territoriales, les EPCI, la MJC intercommunale d'Aÿ-Champagne ou encore le réseau d'association Familles Rurales.

Le territoire compte environ 25 accueils de loisirs qui accueillent les enfants de 2,5 ans à 17 ans hors temps scolaire en semaine et durant les vacances. La capacité d'accueil est variable selon les structures. Le nombre d'enfants accueilli varie également d'un secteur à l'autre, allant de petits effectifs (15 enfants) à plus de 50 enfants pour certaines structures.

Les activités périscolaires concernent quant à elles l'accueil avant et après l'école (matin/midi/soir). C'est un temps éducatif qui participe à la réussite scolaire, au développement des activités de découverte et à l'enrichissement culturel. Ces accueils sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion de la Protection des Populations (DDCSPP).

Sur le territoire du Parc, ces activités sont également concentrées sur les mêmes secteurs que les établissements scolaires, c'est-à-dire à proximité de Reims et d'Épernay. Les villes portes Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne sont les premiers acteurs notamment avec les associations et les collectivités pour assurer ces activités. La proximité du territoire du Parc avec ces villes portes est une occasion pour créer et renforcer le lien ville/campagne et favoriser la connaissance du territoire et de ses acteurs à travers ces temps d'accueil. Les publics n'ayant pas tous la possibilité de se déplacer en autonomie sur le territoire, **le renforcement de ce lien pourrait faciliter l'accès et la connaissance du territoire, de même que la sensibilisation des publics à la préservation de leur patrimoine.**

Les projets d'éducation à l'environnement sont davantage demandés et proposés par ces structures depuis la crise sanitaire de la COVID19. En effet, celle-ci a eu pour conséquence de limiter les déplacements et d'amener les structures à faire découvrir l'environnement proche à leur public : apprécier et faire apprécier son territoire, organiser des sorties de proximité etc. Le constat étant que de nombreux enfants et jeunes n'ont pas accès à la nature et ne connaissent pas le territoire du Parc et ses patrimoines.

Ces structures périscolaires et de loisirs sont donc une cible potentielle pour développer et accompagner des projets d'éducation au territoire et au développement durable. En effet, sensibiliser le plus grand nombre et mettre en place des actions de sensibilisation concrètes y compris hors temps scolaire est

incontournable pour que chacun puisse prendre conscience de la richesse de son territoire et contribuer à la transition écologique.

Les activités hors temps scolaire sont des moments tout aussi privilégiés pour proposer des actions de sensibilisation d'éducation au territoire et au développement durable. De cette manière chacun prendra conscience de la fragilité de nos patrimoines et contribuera plus aisément à la transition écologique.

Si ces initiatives fleurissent de plus en plus, ces structures n'ont pas toujours :

- **La connaissance des acteurs et des offres possibles ainsi que des actions possibles en matière d'éducation au territoire et au développement durable ;**
- **Les moyens financiers pour les prestations et le transport pour les sorties ;**
- **Les connaissances et les compétences internes en matière d'éducation au territoire et au développement durable. La notion du développement durable semble complexe à appréhender ;**
- **La connaissance des possibilités éducatives qu'offre le territoire avec ces différents paysages et acteurs.**

La collaboration du Syndicat Mixte du Parc avec des structures quotidiennement proches de leur public est incontournable et permet de proposer une offre dont les actions sont adéquates, de promouvoir une communication adaptée et de les accompagner dans leurs projets. De même, un lien avec les services de la DDCSPP devrait être créé afin d'accompagner les projets hors temps scolaires.



*Projet d'éducation à l'environnement mené par le pôle éducation du Syndicat Mixte du Parc
(Source : PNR MR)*

Les activités en direction des familles, adultes et seniors

Sur le territoire, le réseau d'association Familles Rurales et la MJC intercommunale d'Aÿ-Champagne sont les premiers acteurs qui proposent une offre d'activités élargie et à destination de tous les publics. D'autres structures associatives ou collectivités proposent des actions plus ciblées (randonnée, ateliers senior, actions ponctuelles...).

Dans les villes portes, de nombreuses structures associatives, des institutions ou encore des collectivités proposent également une offre dans des champs divers et variés pour tous les publics (sport, culture, insertion, loisirs éducatifs...). Ces structures peuvent aussi être spécialisées dans l'accueil de public spécifique (petite enfance, enfants, familles, porteurs de handicap...).

De par sa taille, la ville de Reims concentre le plus grand nombre de ces structures. Le réseau des Maisons de Quartier compte 21 structures qui couvrent l'ensemble des quartiers Rémois. À Epernay on dénombre une Maison Pour Tous, un Centre Social et à Châlons-en-Champagne 4 Centres Sociaux. Ces structures agissent au plus près des publics et proposent des services qui répondent aux besoins des adhérents. D'autres structures spécialisées comme les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont également présentes et sont importantes en matière d'insertion des publics adultes handicapés. Ainsi on dénombre 3 ESAT à Reims, 2 à Epernay et 1 à Châlons-en-Champagne.

Le constat est le même que pour les accueils de loisir en matière de connaissance, de moyens et d'accessibilité. **En effet, si certaines de ces structures ont les moyens de diversifier leur offre grâce à la contribution de leurs adhérents, d'autres comme les Maisons de Quartier rencontrent plus de difficultés.** Certains adhérents comme les groupes de randonneurs peuvent accéder plus facilement au territoire de par la nature de leurs activités.

De plus, les publics éloignés n'ont pas les moyens de se déplacer de façon autonome sur le territoire du Parc faute de connaissance et de transport. Ils ont donc besoin d'être accompagnés par une structure compétente. Si le territoire du Parc semble proche pour les uns, pour d'autres il peut donc sembler lointain, voir inaccessible.

Il est nécessaire de travailler sur les relations homme/nature et sur le lien ville/campagne. Cette rencontre est valable autant pour les habitants des territoires ruraux que pour ceux des villes proches. Le Parc naturel régional est un outil intéressant pour favoriser ce type de rapprochement. En effet, **il ne s'agit pas de sensibiliser uniquement les enfants aux enjeux du développement durable, mais bien d'accompagner l'ensemble de la population dans la transition écologique et**

dans la sensibilisation aux enjeux de leur territoire. Ces structures sont donc importantes à préserver sur le territoire du Parc et aux alentours.

Comme pour les établissements scolaires, les structures éducatives et leurs publics représentent donc une cible importante pouvant faire appel aux partenaires proposant une offre d'éducation au territoire et au développement durable.

Le déficit de communication, le manque de diversité des offres éducatives ainsi que le manque de moyens semblent donc être des freins possibles au développement des projets.

5.2. Les acteurs locaux en matière d'éducation au territoire et au développement durable

5.2.1. Les acteurs de l'éducation à l'environnement

Quelques prestataires situés sur le territoire du Parc accueillent les publics sur les temps scolaires et extrascolaires. Ces acteurs sont en partie privés tels que la Cave aux coquillages, le Bateau Champagne Vallée, le Phare de Verzenay, le Musée Pré en Bulles ou encore le Jardin de la Presle. En s'appuyant sur les acteurs locaux, l'association le Cerf à 3 pattes propose elle aussi des actions de découverte de la forêt, des actions éco-citoyennes ou encore des manifestations grand public.

Pour d'autres acteurs, les activités proposées sont davantage tournées vers l'accueil des touristes notamment pour des activités autour de la thématique du vignoble (œnologie, visite de cave, musée...). Les autres thématiques telles que la forêt (travail du bois, écomusée, activités de pleine nature...), l'agriculture (visites, fermes pédagogiques...) ou encore l'artisanat local ne sont que très peu valorisées par les structures pouvant faire de l'éducation à l'environnement.

Le lien ville/campagne entre les villes portes et les communes du Parc serait également une thématique à valoriser. En effet, cette thématique prend tout son sens dans le cadre des actions éducatives à l'environnement. Le pôle éducation au territoire du Syndicat Mixte du Parc agit en ce sens afin de créer du lien entre les territoires et d'assurer la promotion des actions et des acteurs du réseau dont il a connaissance. Le but du pôle éducation est donc de **fisser des liens entre les territoires et les habitants, de faire connaître et comprendre les enjeux du territoire, de faire découvrir l'environnement proche et de s'inscrire dans la dynamique de projet de territoire. Le séminaire annuel « se rencontrer pour mieux se connaître », vient renforcer ces liens et contribue à la création de partenariats.**

Le territoire manque de structures proposant des activités adaptées pour les publics spécifiques : les familles, les jeunes, les publics précaires, les personnes handicapées.... **Le tissu associatif en matière d'éducation à l'environnement est donc assez peu développé sur le territoire.**

5.2.2. Les freins et difficultés rencontrés par les structures éducatives

Les structures éducatives rencontrent des difficultés pour trouver des actions adaptées à leur public, **s'ajoute à cela le manque d'offre sur le territoire.** Pour les établissements scolaires, la difficulté consiste à trouver des actions en lien avec les programmes scolaires, faute de structures compétentes sur le territoire. De plus, ces actions nécessitent un encadrement pédagogique et technique spécifique, reconnu par les services de l'Education Nationale.

Les activités en direction des familles, des jeunes, des publics éloignés, des publics présentant un déficit sont également très peu développées sur le territoire du Parc.

Lorsque les activités existent, le manque de mise en réseau des offres et des demandes et le manque de lisibilité des actions et des acteurs en matière d'éducation au territoire ne permettent pas d'accueillir les structures.

Le territoire offre un potentiel d'accueil important de par sa situation géographique, à proximité des villes portes, avec la possibilité de diversifier les offres et les modalités d'organisation, de renforcer le lien ville/campagne et lien entre les acteurs.

5.2.3. Le rôle du Syndicat Mixte du Parc

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte du Parc est identifié et reconnu comme un acteur clé de l'Education au territoire sur son territoire et au sein des villes portes qui

l'entourent. Le rôle du Syndicat Mixte, dans le cadre de sa mission éducation, est de sensibiliser les publics en direct, de diffuser les messages du Parc et de valoriser l'ensemble des actions de la structure. À terme, si le Syndicat Mixte se retire de cette mission, la lisibilité du Parc pourrait être altérée. En effet le pôle éducation permet d'assurer un lien permanent et direct entre le Parc et les nombreux partenaires et acteurs locaux. Le Syndicat Mixte assure également **la mise en réseau, la promotion et la rencontre entre les différents acteurs de l'éducation et les structures pouvant en bénéficier.**



*Séminaire des acteurs de l'éducation
(Source : PNR MR)*

Par sa connaissance de son territoire et son expertise, le Parc devra, à l'avenir, saisir son rôle d'animation, de mise en réseau et d'accompagnement en développant des outils et projets permettant de fédérer les acteurs, mais également de les promouvoir et les soutenir plus amplement.

5.3. Des sites supports et actions éducatives encore à consolider

Sur le territoire du Parc, seuls 5 sites sont aménagés : le sentier de Mailly-Champagne, Trépail, les Faux de Verzy, Hautvillers et le bord de la Marne. Parmi ces 5 sites, 2 sont aménagés pour permettre l'accès aux publics handicapés. Ces sites sont complémentaires par la diversité de leurs patrimoines et des sujets qu'ils permettent d'aborder (forêt, géologie, vigne...). Ces sites étant peu nombreux, ils sont pour certains très fréquentés.

De nombreuses communes sont peu valorisées sur le territoire. La création d'autres sentiers pédagogiques ou le développement de nouveaux aménagements pourrait permettre de désengorger les sites existants et de valoriser les autres patrimoines du territoire : culturel, architectural, historique....

Le Parc manque également de sites permettant la pratique d'activités sportives de plein air à réaliser en famille. Le développement de ces activités pourrait être un levier pour faire cohabiter l'Homme et son environnement et pour sensibiliser le public aux enjeux du territoire de manière ludique et pédagogique.



Découverte de la forêt sur le Sentier du Pic Noir à Hautvillers (Source : Cyrille Beudot)

Le manque de ressources des sites d'accueil pour les publics présentant un handicap (difficultés à se mouvoir, déplacement en fauteuil...) est également un problème sur le territoire. Le site de la Maison du Parc ne peut accueillir ces publics pour les mêmes raisons.

Le territoire souffre également d'un manque de centres d'hébergement pour les groupes permettant de faire découvrir le territoire du Parc sur plusieurs jours.

- **sensibiliser un plus grand nombre et faire participer chacun à la transition écologique ;**
- **faire découvrir le territoire, faire comprendre ses enjeux et participer activement à sa préservation**

Les principaux problèmes rencontrés sur le territoire sont le manque de diversité de l'offre, le manque de diversification des publics ciblés (les familles, les publics précaires, les personnes porteuses de handicap...) et le manque de travail en synergie des acteurs afin d'agir en complémentarité les uns des autres. Il est important de noter que les structures d'éducation manquent également de moyens et parfois aussi de compétences pour mettre en place un vrai dispositif d'éducation au territoire. Leur accompagnement est donc nécessaire. Le Syndicat Mixte du Parc peut être un outil pertinent pour lier les acteurs et les territoires, mettre en valeur et sensibiliser à la préservation des patrimoines et accompagner tous les publics dans la transition écologique.

Un seul centre d'accueil et d'hébergement EEDD existe, géré par la Ville de Reims. Il est situé au nord du territoire du Parc et réservé principalement aux établissements scolaires et structures extrascolaires de la Ville de Reims. Le site bénéficie de l'agrément de l'Education Nationale, ses actions sont professionnalisées.

Par ailleurs, le TER de la ligne des bulles qui sillonne le territoire pourrait être un équipement permettant aux visiteurs et aux scolaires de découvrir le Parc facilement depuis les quatre gares desservies. Cependant les communes ne sont pas reliées entre elles par des sentiers permettant au public de se déplacer en sécurité et de manière simplifiée.

En résumé, le territoire du Parc, considéré comme un poumon vert à proximité de ses 3 villes portes est un vrai support pédagogique de par la diversité de ses patrimoines (naturels, culturels, paysagers...), de ses partenaires, des structures éducatives et des établissements scolaires dont il dispose.

Cette diversité se doit d'être exploitée et représente une opportunité pour :

- **accompagner les publics dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et au développement durable ;**
- **créer du lien entre les territoires ruraux et urbains ;**
- **accompagner les actions éducatives, créer du réseau et être facilitateur sur le territoire ;**

5.4. Enjeux et stratégie de communication sur le territoire du Parc

5.4.1. Les différents enjeux liés à la communication

Sur le territoire et par rapport aux principaux partenaires, les enjeux en termes de communication sont triples et intrinsèquement liés :

- **Un enjeu d'image.** Les acteurs du territoire cherchent en premier lieu à renforcer leur image via leur communication, à démontrer leur valeur ajoutée perçue par les utilisateurs, les habitants et les touristes ;
- **Un enjeu de notoriété.** L'objectif est de faire connaître le territoire dans sa globalité et donner envie aux touristes et locaux de le découvrir, afin d'accroître les retombées économiques et touristiques des professionnels du tourisme ;

Nous assistons en effet à une évolution de la stratégie de communication des offices de tourisme du secteur et des acteurs du territoire. Auparavant, la stratégie de communication était très classique, liée au succès bien installé du champagne. Depuis 5 ou 6 ans les acteurs vont plus loin et l'œnotourisme s'est beaucoup développé et s'est inscrit au cœur de toutes les stratégies touristiques. En 2020, avec la crise sanitaire liée à la COVID19, les stratégies de communication ont dû encore une fois s'adapter aux nouveaux enjeux et au contexte. Ainsi, les activités de plein air sont valorisées, les « pépites » et les « trésors cachés » du territoire sont mis en avant, des « micro-expériences » sont proposées et les habitants du territoire sont au cœur de la communication.

- **Un enjeu économique.** Le dernier objectif majeur des acteurs du territoire dans leur communication est de soutenir l'économie locale. En effet, au vu du contexte économique et sanitaire actuel, les messages portés par la communication actuelle reposent sur la promotion des petits commerçants et artisans, sur la dynamisation des ventes de champagne ou encore sur le rappel d'adresses permettant de consommer local.



Exemples de communication à visée économique (Source : Ville d'Épernay, CC de la Grande Vallée de la Marne)

5.4.2. La stratégie de communication du PNR Montagne de Reims dans ce paysage

La stratégie de communication du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'articule autour des objectifs suivants :

- **Valoriser ses actions et ses projets,** autour des 5 missions qui le constituent : préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels, favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie, aménager le territoire, informer et sensibiliser habitants et visiteurs, conduire des actions expérimentales ou innovantes ;
- **Améliorer sa notoriété.** Dans sa stratégie de communication, le Parc cherche à mieux se faire connaître et à améliorer sa notoriété spontanée, à augmenter le « réflexe Parc » comme une destination plein-air et nature. Une étude de notoriété et d'image, commandée par le Parc au cabinet « Cibles & Stratégies » en 2011, révélait des marges de progression importantes.

Sur les 650 ménages interrogés, 205 résidaient sur le territoire du Parc et 445 étaient répartis sur les agglomérations de Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne. La notoriété spontanée des Parcs Naturels Régionaux était globalement peu élevée : 35% des personnes interrogées ne savaient pas citer spontanément le nom d'un Parc Naturel Régional. Et sur les 65% de répondants qui pensaient le faire, seuls 55% citaient réellement un Parc Naturel Régional. On constatait une prédominance

pour le Parc de la Montagne de Reims, puisque 48% des personnes interrogées le citaient spontanément.

La notoriété assistée était globalement bonne (83%) et logiquement plus élevée chez les habitants des communes du Parc (91%). Un déficit de notoriété auprès de certains publics était observé, impliquant de développer une communication davantage ciblée auprès des habitants extérieurs au Parc, des moins de 30 ans, mais également des nouveaux arrivants. Pour ce faire, il apparaissait important de développer et de moderniser les outils de communication déjà présents.

Ainsi, depuis plusieurs années, un important travail a été effectué sur les réseaux sociaux en proposant un contenu varié et qualitatif (Instagram / Facebook), des supports de communication modernes et graphiques sur l'ensemble des missions ont été réalisés. Le site internet du Parc a également été modifié pour coller davantage à l'image que le Syndicat Mixte souhaite véhiculer.

- **Fédérer les acteurs du territoire** : le Parc souhaite développer un sentiment de fierté et d'appartenance des habitants et fédérer les différentes parties prenantes du territoire autour du projet du Parc. Depuis ces dernières années l'intérêt grandit pour le Parc et on constate une appropriation accrue par les habitants envers les sujets portés : des événements complets, le nombre de fans sur les réseaux en forte hausse, etc.

5.4.3. Une image du Parc qui évolue et qui pourrait être renforcée

L'image de la Montagne de Reims est encore très liée aux éléments forts qui la constituent : le Champagne, les Faux de Verzy, le Phare de Verzenay. Ces éléments forts accaparent parfois l'image du territoire et font oublier d'autres éléments importants.

Dans les différentes campagnes de communication récentes lancées par les Offices de Tourisme du territoire, on remarque cependant un changement dans les propositions de découverte de la Montagne de Reims : on y parle davantage de « sport nature », de randonnées, de gastronomie. Comme expliqué précédemment, le Parc souffre d'une notoriété inégale auprès des habitants.

Au-delà de la notoriété spontanée ou assistée, on remarque que pour les habitants, élus ou touristes, les missions d'un Parc naturel ne sont pas totalement comprises et souvent limitées.

Enfin, le fait que les bureaux de l'équipe technique et l'accueil se trouvent à Pourcy et soient peu visibles, compliquent cette volonté de renforcer la visibilité du Parc.

5.4.4. Différentes cibles à considérer

Les cibles sont diverses et la communication doit s'adapter à ces différents profils et à leurs besoins respectifs :

- **Les habitants du Parc, des villes portes et des communes limitrophes** : ils sont en recherche d'idées de sorties et de balades pour les week-ends et leurs loisirs. Ils souhaitent également participer à des événements locaux et connaître les appels à projets en cours. Pour répondre à leurs attentes, plusieurs canaux de communication sont utilisés : la page Facebook du Parc, le compte Instagram du Parc, la newsletter mensuelle, les brochures éditées ;
- **Les touristes** : ils cherchent des idées d'oénotourisme, à visiter les villages du territoire (architecture, commerces de proximité), à découvrir des itinéraires de randonnées, à trouver des bonnes adresses de restauration ou encore à participer à des événements. Le Parc met à leur disposition des médias adaptés : le site internet qui compile toutes les adresses de restauration et de logement, un guide découverte, une carte du territoire, les itinéraires de randonnée, la page Facebook du Parc ;
- **Les communes, villes portes, communautés de commune** : ils souhaitent souvent connaître les appels à projets en cours pour lesquels ils peuvent déposer un dossier (aide pour la restauration du petit patrimoine, appel à projet « haies et vergers » ou « trame vieux bois », etc.). La majorité des communes utilise les réseaux sociaux (pages du Parc et des partenaires), et relaient les informations auprès de leurs habitants. Ils s'intéressent également aux éditions papier qu'ils peuvent mettre à disposition de leurs habitants : guides pratiques, guides escapade de leur village, cartes du territoire, ...

5.5. Descriptions des mediums de communication

5.5.1. Supports print existants pour la promotion du territoire

Les supports print, qui représentent l'ensemble des supports imprimés en communication, sont de moins en moins utilisés sur le territoire pour plusieurs raisons : coût important d'impression, impact environnemental, problématiques liées à la distribution et au ciblage et une absence d'interaction avec le destinataire.

Cependant, certains supports résistent bien à l'avènement du tout-numérique, comme les cartes touristiques du territoire, les guides touristiques, les itinéraires de randonnée. En effet, les utilisateurs apprécient encore partir sur le territoire avec une brochure papier, qui ne nécessite aucun réseau wifi pour être consultée.



Exemples de supports prints produits sur le territoire du Parc (Source : ADT de la Marne, CC des Paysages de Champagne, CU du Grand Reims)

Un autre support papier encore beaucoup utilisé est le magazine/la gazette édité par les communes, les villes portes et les communautés de commune. Chaque acteur a son propre support et en assure la diffusion dans les boîtes aux lettres de ses habitants.

De son côté, le Parc utilise encore beaucoup les supports papiers. Chaque année, environ 10 publications sont éditées sur toutes les thématiques des missions : tourisme, milieux naturels, architecture, culture, missions du Parc. La diffusion de ces brochures est assurée à la Maison du Parc, lors des événements et grâce aux

partenaires. Le Parc réfléchit à réduire le nombre de ses publications. En effet, il devient compliqué d'assurer la diffusion efficace de tous ces supports dans les différents points de diffusion (offices de tourisme, commerces de proximité, partenaires...) et de veiller au réassort régulier des publications.



Exemple de publications récentes du Parc (Source : PNR MR)

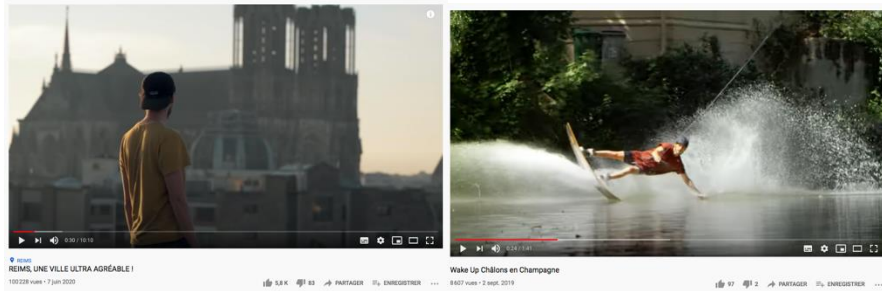
5.5.2. Supports numériques existants

Les supports numériques continuent de rencontrer un succès grandissant. Au-delà des sites internet dont dispose maintenant chaque structure et des applications pour découvrir le territoire (IDVizit par exemple), on remarque la place prépondérante des supports vidéo. Que ce soit pour faire la promotion du territoire, faire des séances de sport, proposer des tutos (anti gaspi, bricolage, ...), des visites virtuelles des villes et quartiers, des défis participatifs, chaque structure décline cet outil selon sa stratégie de communication et son actualité.

De plus, avec la situation sanitaire liée au Covid, on assiste à une multiplication des vidéos « capsules » pour conserver une proximité avec sa communauté, et à un essor des prises de paroles en ligne des représentants des structures, via Facebook ou Instagram.

Dans le même ton, on remarque également une volonté des acteurs locaux de moderniser leur message et de dépolvériser leur image, afin de surprendre et créer le « buzz » sur le territoire. Ainsi, certains acteurs ont fait appel à des blogueurs de renom, comme l'Office de tourisme de Reims avec Bruno Maltor et ont enregistré

des records d'audience ! Le but est de casser les codes et de faire connaître les trésors insoupçonnés du territoire, comme la vidéo de wakeboard à Chalons en Champagne (Ville de Châlons-en-Champagne), ou encore les concerts dans un ballon captif (Ville d'Épernay).



Exemples de vidéos qui ont « buzzé » (Source : YouTube)

Pour le Parc également, la vidéo est devenue importante. Une série de capsules vidéo a été proposée après le confinement, pour donner envie aux personnes de partir à la découverte de la nature proche avoisinante.

Une vidéo expliquant ce qu'est le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a également été conçue, sur un ton ludique et décalé, et a enregistré des records de visionnage (31 000 vues).

Au niveau du site internet du Parc, la fréquentation est en hausse depuis plusieurs années et les visiteurs recherchent en priorité des itinéraires de balades et des événements auxquels participer. En 2018, 21 871 personnes ont fréquenté le site du Parc, contre 51 000 en 2020, soit +133% de fréquentation. Cependant, le site est compliqué d'accès, on y trouve beaucoup d'informations, la lisibilité n'est pas facile. Une refonte du site semble nécessaire.

Le Parc, en collaboration avec les sociétés de chasse, a également développé un autre site depuis 2011, publiant les dates de chasse en Montagne de Reims. Cette action a pour but d'éviter des désagréments aux randonneurs, vététistes, promeneurs et chasseurs pour un partage de l'espace plus harmonieux. Ainsi, grâce à une démarche volontaire des chasseurs du GIC, les dates de battue sont rendues publiques chaque année via un site internet. Ce site est visionné plus de 15 000 fois durant l'ouverture générale de la chasse à tir.

5.5.3. Zoom sur les Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux ont, bien sûr, une place prépondérante, dans les stratégies de communication : Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, etc. La majorité des acteurs du territoire ont une page Facebook, et l'enrichissent régulièrement. Instagram n'est pas encore utilisé par la totalité des acteurs.

Structure	Fans Facebook	Fans Instagram
Office Tourisme Grand Reims	31 380	18 600
Office Tourisme Hautvillers	2 530	1 350
OT Epernay Pays de Champagne	11 078	3 690
OT Paysages de la champagne	5 872	554
La Champagne (ADT)	114 495	3 820
Grand Reims	15 754	3 017
CCGVM	804	Pas de compte
CCPC	Pas de compte	Pas de compte
Communauté d'agglomération d'Épernay	2 870	1 304
Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne	4 176	1 170
Mission Coteaux, Maisons et caves	3 809	1 466
PNR Montagne de Reims	6 734	1 560

Communautés sur les réseaux sociaux par partenaire (Source : PNR MR, décembre 2020)

Conscient des enjeux liés aux réseaux sociaux, le Parc mène depuis plusieurs années une vraie communication qualitative sur Facebook et Instagram, avec du contenu régulier. La communauté enregistre beaucoup d'engagements de la part des fans, qui lui sont très fidèles.

En 2017, la page Facebook du Parc comptait 2 700 fans, fin 2020, la page arrivait à 6 700 fans, soit +148% de progression.

Quant à Instagram, le compte a été créé en 2019 et est suivi actuellement par 1560 personnes. Comme Facebook, une attention particulière est réservée à cette page, avec des photos très qualitatives et un fonctionnement participatif. En effet, le compte partage uniquement des photos d'habitants et de touristes, sélectionnées pour leur qualité esthétique. Cela permet d'avoir un feed attractif d'une part, mais aussi de créer du lien avec le grand public, qui apprécie le partage de ses photos.

5.6. Relais et réseaux supports

5.6.1. Réseaux d'acteurs de la communication

Le réseau des acteurs de communication porte autour des structures, comme les villes portes, le Département, la Région Grand-Est, les communes, les communautés de commune, les Offices de Tourisme, les associations locales.

Globalement, le relai de la communication du Parc est bon avec les Offices de Tourisme et l'ADT Marne qui diffusent volontiers les supports print, posts Facebook, vidéos et autres publications.

Les Offices du tourisme et le Parc travaillent ensemble sur le même logiciel « Tourinsoft » (outil départemental mis à disposition des Offices et du Parc par l'ADT Marne), ce qui permet de relayer facilement les événements de chacun sur les sites internet. Les événements et l'actualité du Parc sont souvent repris dans le magazine « La Marne, le Mag », édité par le conseil départemental (dont les informations sont collectées par l'ADT Marne via l'outil Tourinsoft), et distribué dans les boîtes aux lettres du territoire à 300 000 exemplaires.

Quant aux communes, elles relaient les communications du Parc sur leurs réseaux numériques, mais également dans leur Mairie et parfois dans leur gazette locale.

En ce qui concerne les villes-portes, le Parc est souvent sollicité pour rédiger des contenus pour leurs publications, comme le Magazine du Grand Reims par exemple.

Inversement, le Parc relaie à son tour certaines actualités de ses partenaires : vidéos sur les réseaux, promotion de leurs événements...

5.6.2. Presse et médias locaux

Localement, on peut classer les médias selon cette typologie :

- Presse écrite : L'Union, L'Hebdo du vendredi, Matot Braine, Reflets actuels ;
- TV : France 3 Champagne-Ardenne ;
- Radios locales ou antennes locales : France Bleu, Champagne Fm, Radio Bulle, RCF, Radio primitive, Cigale Fm, Radio Mau-Nau, Radio Jeunes Reims, NRJ antenne locale, Cigale Fm, Happy Fm.

Les relations avec la presse locale sont bonnes et fluides. Le Parc envoie régulièrement des communiqués de presse autour de ses actualités et celles-ci sont systématiquement relayées dans la presse quotidienne régionale. Inversement, il arrive souvent que les médias locaux contactent le Parc sur des sujets de fonds qu'ils écrivent et sur lesquels ils souhaiteraient que le Parc réagisse. Par exemple, l'Union collecte l'avis du Parc pour des dossiers thématiques (chasse, protection des espèces, réchauffement climatique, ...) ainsi que l'Hebdo du Vendredi (revitalisation des centres de bourgs...) et Champagne Fm (Faux de Verzy, idées de balades, podcasts...). La presse locale identifie le Parc comme une ressource référente sur plusieurs thématiques.

5.6.3. Presse et médias nationaux

Le Parc est régulièrement contacté par les médias nationaux (presse écrite et télévision) pour des reportages sur le territoire. Ces dernières années, la Montagne de Reims a ainsi été mise en valeur dans des émissions telles que « Silence, ça pousse », « Echappées belles », « Les 1000 lieux qu'il faut voir » ... et a bénéficié de reportages intéressants dans des grands magazines nationaux, comme Géo.

Cette couverture nationale est très bénéfique pour le territoire. Cependant, il arrive parfois que le Parc ne soit pas cité dans le reportage en dépit de l'aide apportée, en termes de temps et d'idées.

5.7. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
<p>Education</p> <p>Certains publics et certaines structures présentent des besoins et des attentes spécifiques en termes d'éducation au territoire (répondre aux exigences des programmes scolaires, savoir travailler avec des publics handicapés...). Peu d'acteurs de l'éducation sont en capacité de répondre correctement à ces besoins sur le territoire du Parc.</p>	<p>La montée en compétence des acteurs de l'éducation dans une optique d'amélioration et de diversification de l'offre éducative sur le territoire.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Le réseau d'acteurs de l'éducation est assez peu développé sur le territoire du Parc. Seules quelques structures, en plus du Syndicat Mixte du Parc, proposent des activités éducatives. L'offre éducative du territoire se retrouve alors concentrée dans ces quelques structures. Il y a alors une inégalité d'accès à l'offre pour les territoires les plus éloignés et pour les publics ne pouvant pas se déplacer.</p>	<p>L'égalité d'accès à l'offre éducative du territoire pour l'ensemble des communes et des publics.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement dans les communes les plus éloignées des agglomérations (centre du Parc, Tardenois...).</p>
<p>Le Syndicat Mixte du Parc a développé des partenariats avec de nombreuses structures variées. Le travail en collaboration avec ces structures, au plus proche des publics, permet de proposer une offre éducative en accord avec leurs attentes et besoins.</p>	<p>La qualité de l'offre éducative du Syndicat Mixte du Parc en lien avec les différents partenariats développés avec des acteurs et structures variées.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p>
<p>Le territoire du Parc est un véritable support de l'éducation à l'environnement, mais il manque de sites et d'équipements supports pour ces activités pédagogiques.</p> <p>La fermeture du CIN a également impacté les capacités d'accueil du territoire. Aujourd'hui, les actions pédagogiques du Syndicat Mixte du Parc se déroulent majoritairement sur le territoire (dans les écoles, en forêt, à la Maison du Parc...) et au-delà (villes-portes, en lien avec les autres Parcs du Grand Est).</p>	<p>L'accueil du public dans des structures ou des espaces supports dédiés.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Sur le site de la Maison du Parc à Pourcy.</p>

<p>Le Parc de la Montagne de Reims est un Parc périurbain situé entre deux agglomérations importantes : Reims et Épernay.</p> <p>Ces agglomérations proches peuvent présenter des publics plus variés et souvent non habitués à côtoyer et à évoluer dans les milieux naturels. Ces publics sont des cibles intéressantes pour les actions d'éducation au territoire.</p> <p>A contrario, les habitants de la Montagne de Reims tirent profit des loisirs, structures éducatives, événements culturels, etc. disponibles dans ces agglomérations.</p>	<p>Le lien urbain / rural pour renforcer l'intérêt réciproque lié à la situation géographique du territoire.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire, en lien avec les villes et agglomérations-portes (Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne).</p>
<p>L'ensemble des acteurs de l'éducation sur le territoire du Parc ciblent globalement les mêmes publics (enfants, habitants du territoire) et abordent des thématiques similaires (vigne, forêt, biodiversité...).</p> <p>L'ensemble des patrimoines et des richesses de la Montagne de Reims ne sont pas traités et valorisés : l'artisanat, l'agriculture et l'alimentation, le travail du bois...</p>	<p>La diversification de l'offre éducative sur le territoire afin d'aborder de nouvelles thématiques et d'inclure tous les publics.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p>
<p>De par la situation géographique du territoire, les structures éducatives et acteurs éducatifs ont accès à un large public.</p> <p>Le réseau éducatif est assez peu dense sur le territoire et les acteurs et structures n'agissent que rarement en synergie les uns des autres. Le manque d'actions collectives se fait sentir. De ce fait, l'offre sur le territoire n'est pas toujours claire et lisible.</p>	<p>La coopération entre les acteurs du territoire autour des projets d'éducation à l'environnement dans une optique de complémentarité et non de concurrence.</p> <p>La création d'un véritable réseau d'acteurs de l'éducation à l'environnement.</p> <p>La lisibilité des actions éducatives sur le territoire.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire.</p>
<p>Communication</p> <p>La notoriété spontanée du Parc n'est pas maximale et pourrait être améliorée.</p>	<p>La lisibilité et la connaissance du Parc et de ses actions (enjeu d'image).</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire du Parc, mais également en périphérie et dans les villes-portes.</p>
<p>Les éléments forts et caractéristiques du Parc de la Montagne de Reims (Faux, Phare de Verzenay...) accaparent les médias et les supports touristiques. Le reste des patrimoines n'est que peu souvent valorisé.</p> <p>Depuis la crise de la COVID19, le Syndicat Mixte du Parc a essayé de valoriser les initiatives locales, les « pépites inconnues » du territoire et de mettre en avant d'autres lieux dans sa communication.</p>	<p>La diversité des éléments mis en avant dans les supports de communication sans pour autant éclipser les éléments « fondateurs » de l'attractivité du territoire.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire et au-delà.</p>

<p>Les habitants, le grand public et parfois même les élus n'ont pas connaissance de la diversité des actions d'un Parc naturel régional et de son rôle sur le territoire.</p> <p>La multiplicité des sujets traités au sein d'un Parc ne facilite pas toujours la compréhension. Cela peut être dommageable notamment lorsque les élus ne sollicitent pas le Syndicat Mixte du Parc (pour de l'ingénierie ou de l'accompagnement) dans le cadre de leurs projets.</p>	<p>La valorisation du rôle et de l'ensemble des missions du Parc naturel régional et de son Syndicat Mixte pour améliorer la connaissance du grand public et des élus.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire et au-delà.</p>
<p>Le Syndicat Mixte du Parc a créé, au fil du temps, de nombreuses brochures et publications sur support papier. La lisibilité du contenu proposé est alors noyée dans la masse d'informations à disposition.</p> <p>De plus, certains supports font doublon avec des supports produits par d'autres structures.</p> <p>La diffusion de toute cette documentation n'est pas facile.</p>	<p>L'optimisation des publications pour une meilleure efficacité et compréhension.</p> <p>La mutualisation des supports de communication avec les autres acteurs du territoire.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire et au-delà.</p>
<p>Le Parc diversifie ses médias de communication : presse locale, réseaux sociaux, site internet, publications papier, newsletter...</p> <p>Cependant il est parfois difficile de créer ou de garder un lien avec les habitants du territoire qui ne lisent pas la presse locale et qui ne sont pas sur les réseaux sociaux.</p>	<p>La diversité des supports de communication pour construire ou consolider le lien avec les habitants.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire du Parc.</p>
<p>Les réseaux sociaux ont de plus en plus de succès. Ceux du Parc de la Montagne ne sont pas en reste. Le nombre de followers et les interactions avec ces derniers ne cessent d'augmenter. Le digital prend désormais une place importante dans la communication sur le territoire.</p> <p>Cependant, on remarque que certains sujets fonctionnent mieux que d'autres et il est parfois difficile de capter l'attention du public sur des thématiques de fond (appels à projet, enquêtes...).</p>	<p>L'adéquation des supports employés avec les attentes et besoins des publics cibles.</p> <p>L'originalité et la qualité des « prises de paroles » et des médias utilisés pour capter les publics cibles.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire et au-delà.</p>
<p>Le grand public plébiscite fortement des sujets tels que les activités de plein air, les loisirs... Le Syndicat Mixte du Parc essaye de répondre à ces attentes et de se positionner en tant qu'acteur incontournable sur ces sujets grâce à la communication.</p>	<p>L'adéquation entre les attentes et besoins du public et les publications du Syndicat Mixte du Parc.</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire et au-delà.</p>

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

6. LES RISQUES, LES NUISANCES ET LA SANTE

6.1. Risques naturels

L'exposition du territoire aux risques naturels est directement associée à la nature des sols de la Montagne de Reims ainsi qu'aux fluctuations du niveau de la Marne.

Le niveau d'exposition des habitants du territoire peut être quantifié au travers de plusieurs paramètres tels que les différentes catastrophes naturelles recensées sur le territoire :

- 153 événements répartis sur 67 communes du territoire ont fait l'objet d'un arrêté déclarant une catastrophe naturelle au titre des inondations ou des coulées de boue ;
- 6 événements répartis sur les communes d'Avenay-Val-D'Or, Aÿ-Champagne, Fontaine-sur-Aÿ, Jonquery et Verneuil ont fait l'objet d'un arrêté déclarant une catastrophe naturelle au titre des remontées de nappe phréatique ;
- 2 événements répartis sur les communes de Villers-Allerand et Rilly-la-Montagne ont fait l'objet d'un arrêté déclarant une catastrophe naturelle au titre d'un glissement de terrain ;
- 2 événements répartis sur les communes de Mutigny et Sermiers ont fait l'objet d'un arrêté déclarant une catastrophe naturelle au titre d'un mouvement de terrain consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

6.1.1. Les risques d'inondations

Les documents de prévention des risques

Les inondations du territoire sont localisées sur les rives de la Marne, ces secteurs dit « d'Épernay » sont couverts par des servitudes d'utilité publique, telles que le Plan de Surfaces Submersibles (décret du 10/12/1976) et le Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation (décret du 4/12/1992), assurant la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme. Ces plans étant relativement anciens, les services de l'État ont engagé des études techniques pour, améliorer la

connaissance de ce risque sur le territoire et pour envisager à moyen terme la révision de ces derniers.

Pour cette raison un **Plan de Prévention des Risques d'Inondation - PPRi Marne aval- secteur Épernay a été prescrit le 12 octobre 2017.**

Il s'agit d'un PPRi par débordement de la rivière Marne, qui couvre 26 communes dont 13 sont sur le territoire d'étude. Ce dernier couvre les communes d'Aÿ-Champagne, Binson-et-Orquigny, Châtillon-sur-Marne, Cumières, Damery, Dizy, Hautvillers, Reuil, Tours-sur-Marne, Vandières, Venteuil, Verneuil et Vincelles.

La prévention du risque inondation regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact des inondations sur les biens et les personnes. L'étude du PPRi est faite à l'échelle des bassins hydrographiques de la Seine-Normandie et couvre 22 % des communes du territoire.

- Le PPRi détermine les zones exposées aux risques d'inondation et en régit l'usage par des mesures administratives et des techniques de prévention et de sauvegarde ;
- Le PPRi vaut servitude d'utilité publique. Il est opposable aux tiers et aux collectivités.

Les secteurs concernés par les inondations

La particularité de la Marne pour ce type d'inondation par submersion est liée à une montée lente du niveau de la rivière qui s'étend dans une zone submersible très importante de la vallée, et la décrue est également très lente. Ce qui implique des problématiques de gestion d'ordre plus matériel qu'humain.

Le niveau de vulnérabilité sur les secteurs résidentiels est faible, car les inondations sont localisées sur des secteurs de plaine ou quelques zones artisanales.

Les risques liés à la rupture de barrage

Au-delà des aléas correspondant à la dispersion de l'eau dans la vallée, il y a un aléa exceptionnel qui est requis pour la vallée de la Marne. Il correspond au Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Lac réservoir Marne. Il s'agit d'un dispositif ORSEC PPI Barrage réservoir Lac du Der qui a été mis en œuvre par le Préfet de la Marne en cas d'événement susceptible de provoquer la rupture du barrage. Son champ d'application s'étend à toutes les communes qui bordent la Marne

et à la zone supplémentaire qui serait inondée pour une crue en cas de rupture des digues du barrage-réservoir de la Marne (Le Lac du Der).

Les risques d'inondations par remontée de nappe

Le risque inondation par remontée de nappe a fait l'objet de 6 déclarations de catastrophe naturelle sur la Montagne de Reims sur les communes d'Avenay, Fontaine-sur-Aÿ, Jonquery, Verneuil et deux déclarations pour la commune d'Aÿ-Champagne.

On parle d'inondation par remontée de nappe lorsque l'inondation est provoquée par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol. La recharge des nappes a principalement lieu durant la période hivernale car cette saison est propice à l'infiltration d'une plus grande quantité d'eau de pluie : les précipitations sont plus importantes, la température et l'évaporation sont plus faibles, et la végétation, peu active, prélève moins d'eau dans le sol.

6.1.2. Les risques liés aux mouvements de terrain

Les phénomènes de mouvements de terrain se manifestent principalement par des glissements de terrain, des éboulements, des coulées de boue, des effondrements de cavités souterraines, les aléas liés au retrait gonflement des argiles sur le territoire.

Les glissements de terrain

Sur le territoire du Parc, les principaux mouvements de terrain sont liés à des glissements. Près de 280 lieux ou sites de glissement sont recensés sur le territoire et sont principalement localisés sur la cuesta d'Île-de-France. Ils s'étendent sur les coteaux de la Montagne de Reims sur les parties aux dénivelés les plus importants.

Les 4 éboulements, les 4 effondrements et les 7 coulées recensées sur le territoire sont plus anecdotiques au regard des 280 glissements de terrain répartis sur les 68 communes du territoire d'étude.

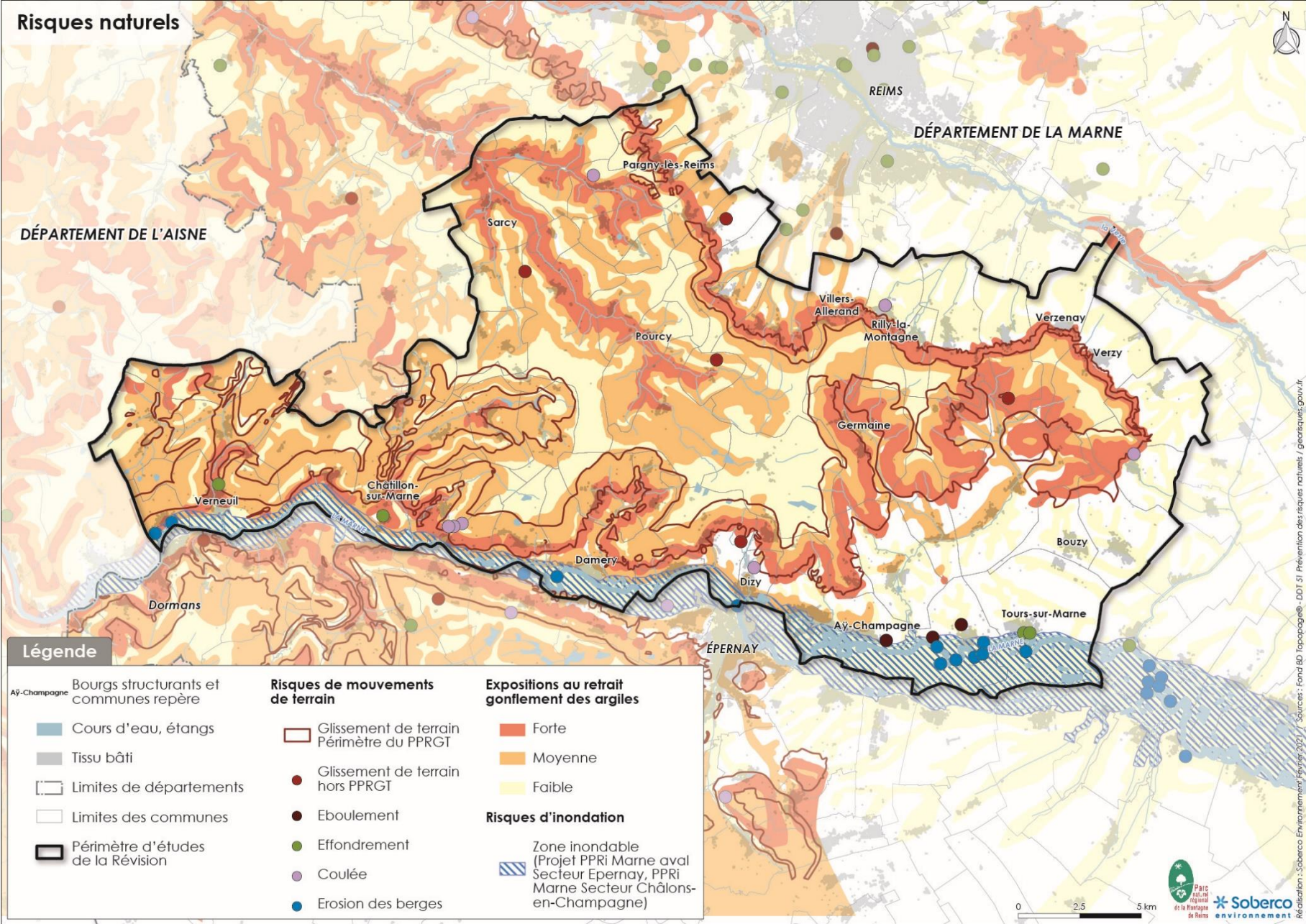
Le PPRn GT concerne 36 communes de la vallée de la Marne. Il se découpe en trois tranches qui ont été réalisées à des temporalités différentes :

- La tranche 1 couvre les communes d'Aÿ-Champagne, Champillon, Cormoyeux, Cumières, Damery, Dizy, Fleury-la-rivière, Hautvillers, Romery ;
- La tranche 2 s'étend sur les communes d'Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Bouzy, Fontaine-sur-Aÿ, Germaine, Louvois, Mutigny, Saint-Imoges, Tauxières-Mutry, Trépail, Ville-en-Selve ;
- La tranche 3 correspond aux communes de Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Binson-et-Orquigny, Champvoisy, Châtillon-sur-Marne, Cuchery, Cuisles, Jonquery, Passy-Grigny, Reuil, Sainte-Gemme, Vandières, Venteuil, Verneuil, Villers-sous-Châtillon, Vincelles.

Le PPRn GT a été approuvé le 5 mars 2014 sur le territoire des communes des tranches 1 et 2 et le 1^{er} octobre 2014 sur le territoire des communes de la tranche 3. Par ailleurs, sur les communes d'Aÿ-Champagne, Champillon, Cumières, Dizy, Épernay et Hautvillers le PPRn GT annule et remplace les dispositions relatives aux glissements de terrain du plan d'exposition aux risques (PER), approuvé le 4 décembre 1992.

Les coulées de boue

Les risques liés aux ruissellements sont localisés sur les coteaux viticoles de la Montagne de Reims. Les orages causent parfois des coulées de boues désastreuses qui traversent les coteaux jusqu'au village. La perte de la couche fertile des sols qui en résulte s'accompagne d'une diminution des rendements. Ce phénomène contribue également à la dégradation de la qualité de l'eau, le ruissellement entraînant vers les milieux aquatiques les polluants contenus dans les sols (métaux, pesticides, micropolluants, etc.) sous forme dissoute ou fixés sur les particules du sol.



Ce phénomène est localisé sur les coteaux viticoles (pente moyenne des coteaux de 10 à 14%), et dans une moindre mesure dans les plaines agricoles du fait de la topographie plane. Il est accentué l'hiver lorsque les sols sont nus ou au printemps et en été lorsque les cultures sont encore en croissance.

Sur la Montagne de Reims, 6 évènements de type « Coulées de boues importantes » ont été répertoriés sur les communes de Dizy, Reuil, Rilly-la-Montagne, Sainte-Gemme et Trépail.

Depuis une dizaine d'années, des associations de propriétaires fonciers et le Comité Champagner sont mobilisés pour protéger les sols viticoles et lutter contre l'érosion. Ils ont contribué à l'amélioration de la connaissance sur ce sujet et participé au développement des techniques d'hydraulique douce (enherbement des parcelles et de leurs abords, adaptation de la longueur des rangs de vigne à la pente, développement des haies arbustives, couverture des sols...).

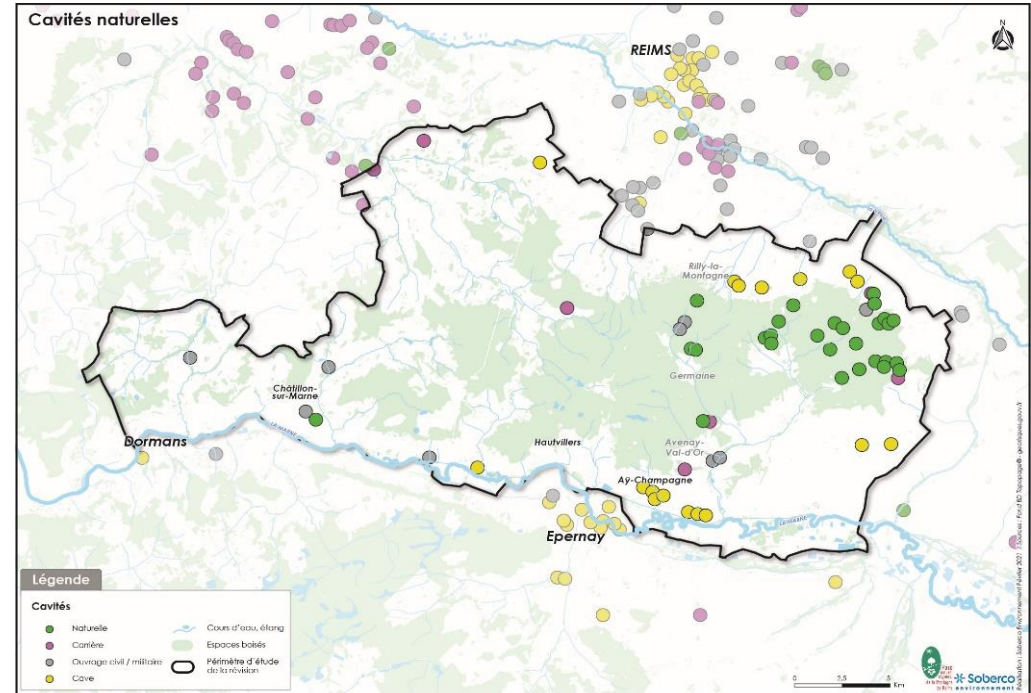
Retrait Gonflement des Argiles

L'ensemble du territoire du Parc est exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Les coteaux sont identifiés avec un aléa fort et de ce fait l'ensemble des villages qui sont implantés sur les versants font l'objet de ce même aléa de vigilance.

Les cavités souterraines

Les 27 cavités naturelles recensées comme cavités souterraines sont des grottes ou des gouffres principalement localisées à l'est de la Montagne de Reims à proximité des coteaux ou de la zone karstique qui s'étend dans l'est du plateau forestier. Le principal risque de ces cavités souterraines est lié à un risque d'effondrement tout comme les 20 caves du territoire recensées en cavités souterraines qui sont pour la plupart d'entre elles privées.

Malgré une grande diversité de ressources et un riche passé d'extraction des matériaux pour la construction, le territoire n'accueille aujourd'hui que deux carrières en activité : Ay-Champagne et Verzenay.



Commune	Site	Exploitant	Date de fin d'exploitation	Matériaux extraits	Surface d'extraction concernée (m ²)	Volume total (m ³)
Aÿ-Champagne	-	CARRIERE DE LA PLAINE D'AY	2026	Matériaux alluvionnaires et sables	646 702	2 900 000
Verzenay	Les Vigneux	SOTRAV	2026	Roches alluvionnaires ou d'altération	-	-

Caractéristiques des carrières en activité sur le territoire du Parc (Source : BRGM)



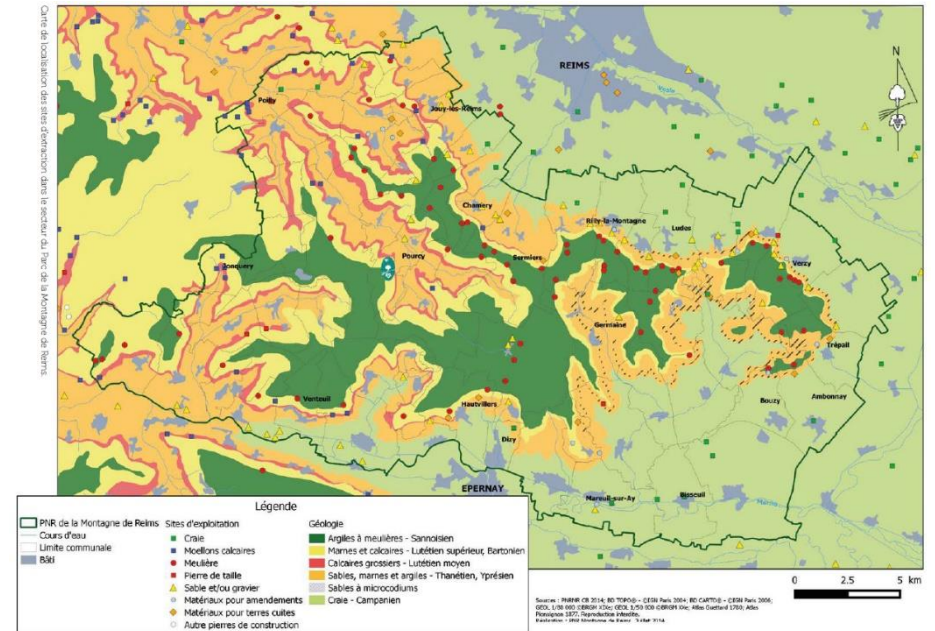
Carrières d'Aÿ-Champagne et de Verzenay vues du ciel (Source : Google Earth)

De plus, trois autres carrières limitrophes au territoire, dans la vallée de la Marne, sont également en cours d'exploitation :

Commune	Site	Exploitant	Date de fin d'exploitation	Matériaux extraits	Volume total (m³)
Athis	Noüe Marnay	MORGAGNI ZEIMETT	03/02/2023	Roches alluvionnaires ou d'altération	510 700
Athis	Chemin des postes	Moroni	05/09/2026	Roches alluvionnaires ou d'altération	445 250
Jalons	L'Ajau, Devant l'Ajau, Saule Simon et le Champ Doyen	SOCIETE des CARRIERES de l'EST	23/04/2038	Roches alluvionnaires ou d'altération	1 900 000

Tableau récapitulatif des carrières limitrophes au territoire

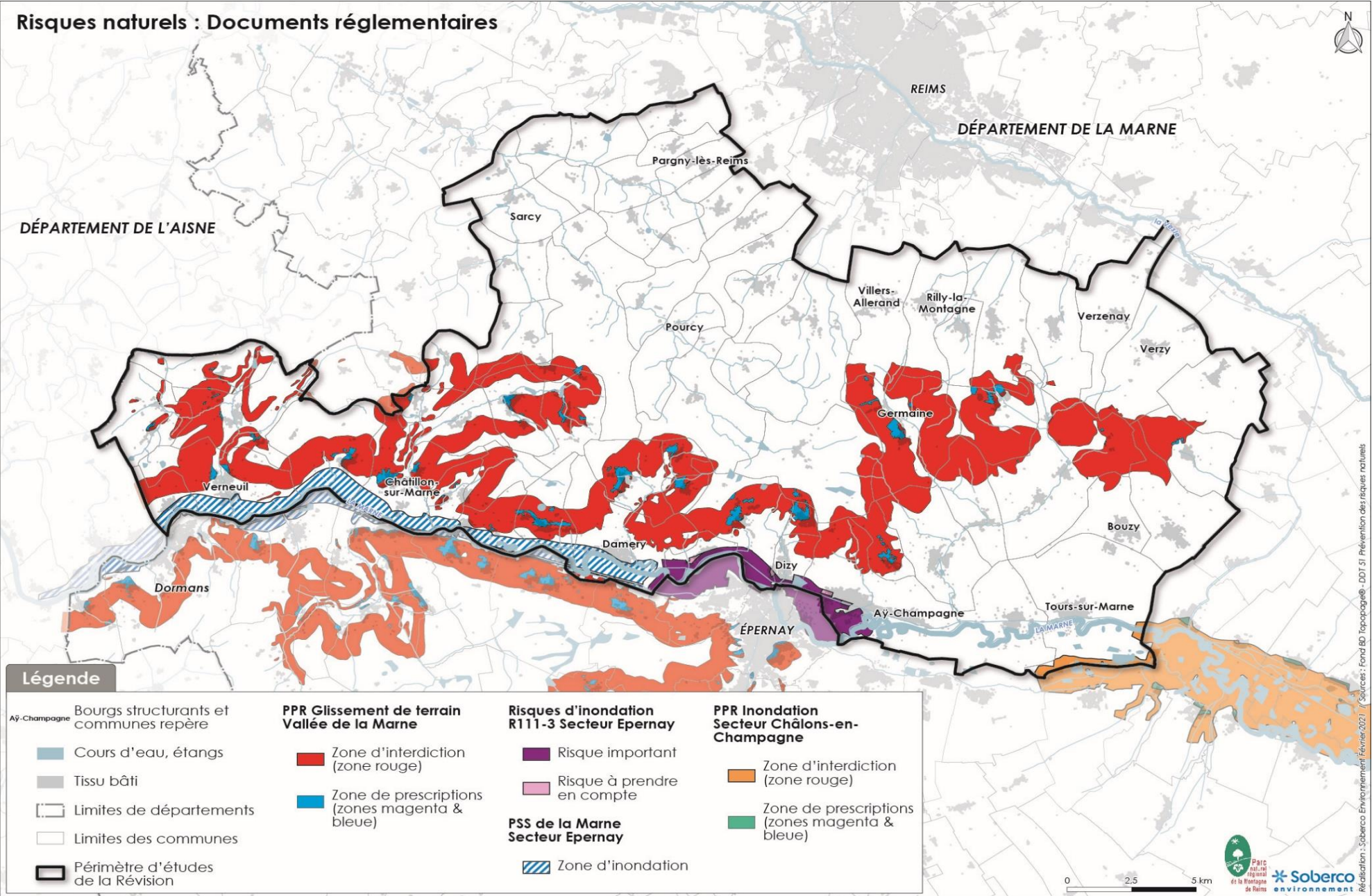
De nombreux anciens sites d'extraction ont également pu être recensés sur le territoire, témoignant d'une activité importante et d'une utilisation courante pour la construction et l'artisanat.



Carte de localisation des anciens sites d'extraction (Source : PNR MR, 2014)

D'après la carte de synthèse des enjeux environnementaux du schéma départemental des carrières, datant de 2014, l'ensemble du territoire est concerné par des contraintes « moyennes », induisant des dispositions particulières et des études approfondies pour l'implantation de nouvelles carrières. La diversité des ressources (argiles et marnes, sables et graviers alluvionnaires, calcaires, grès, craie) représente toutefois un intérêt à l'échelle du département de la Marne, pour subvenir aux besoins de matériaux à plus grande échelle.

L'identification des gisements d'intérêts susceptibles d'être exploités à court, moyen, long terme pour un usage déterminé est en cours de réalisation dans le cadre du Schéma régional des carrières Grand Est. Ce dernier définira également les besoins/usages régionaux et extra-régionaux selon une vision prospective à 12 ans.



6.2. Risques technologiques

6.2.1. Les établissements à risques

Le risque industriel majeur est un événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour les populations et l'environnement.

Le territoire d'étude n'abrite aucun établissement « SEVESO », mais accueille néanmoins 14 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation, qui sont réparties sur 7 communes du territoire principalement localisées le long de la Marne entre Dizy et Tours-sur-Marne pour 10 ICPE, mais dont les risques ou les nuisances varient en fonction des produits utilisés ou d'autres facteurs extérieurs.

6.2.2. Le transport de matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses apparaît sur le territoire au travers de plusieurs modes d'échanges, dont celui du transport routier de matières dangereuses qui est le risque le plus impactant au niveau national. Il est localisé sur le territoire sur les principaux axes de communication tels que l'autoroute A4, la RD 951 et la RD 980, soit 19 communes du territoire concernées par ce risque.

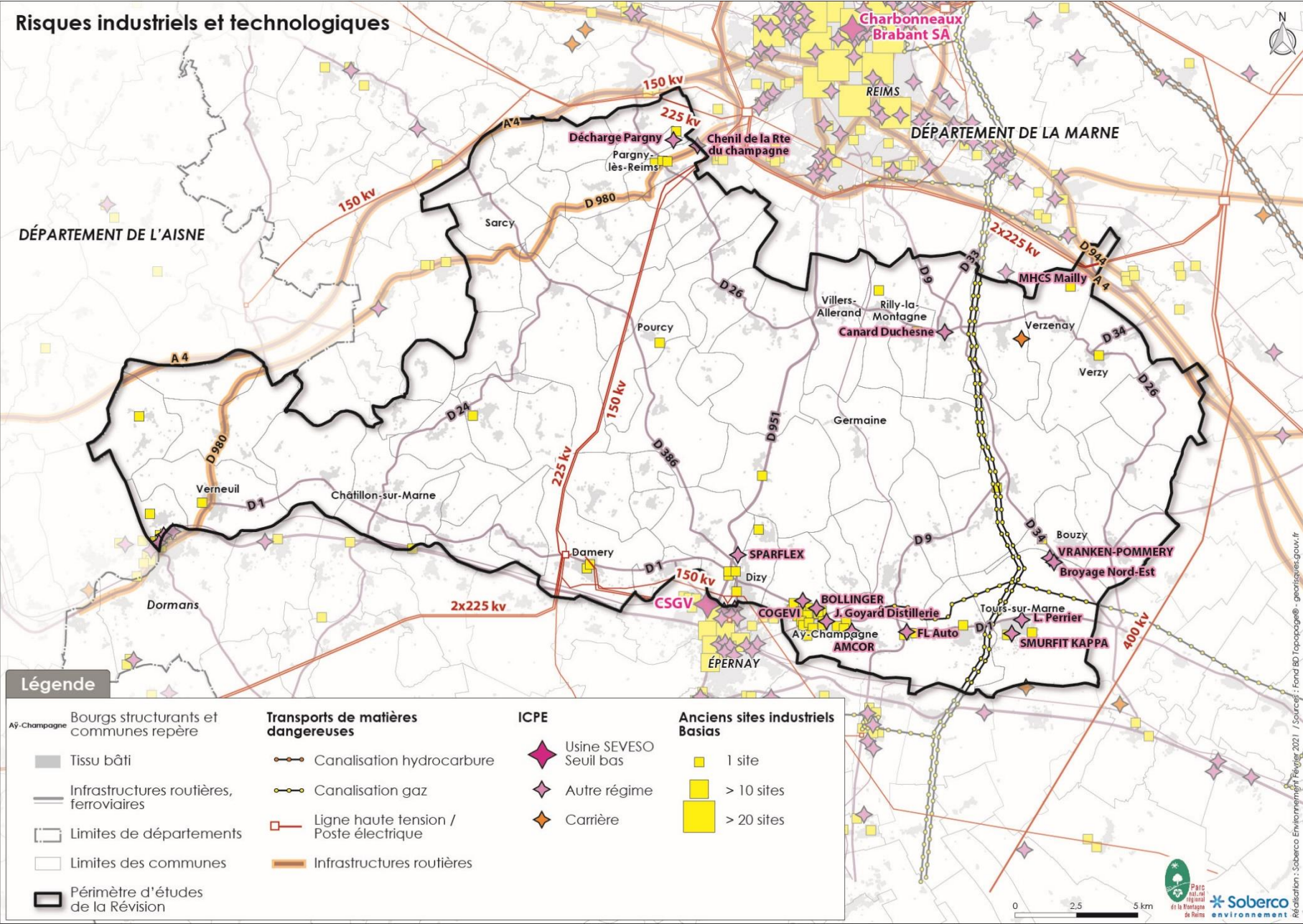
Le transport par canalisation de gaz naturel traverse 7 communes du territoire situées sur la partie est (Tours-sur-Marne, Bouzy, Val-de-livre, Ville-en-Selve, Avenay, Ludes et Mailly- Champagne). Il représente un risque potentiel pour les populations, bien que le transport par canalisation soit en principe le plus sûr en raison des protections des installations fixes.

Les autres transports de matières dangereuses telles que les hydrocarbures sont éloignés du territoire du Parc. Ils traversent la Marne de Châlons-en-Champagne au nord de la Communauté Urbaine du Grand Reims et sont en limite du territoire.

Le risque de **transport de matières dangereuses par voies navigables** concerne les 13 communes traversées par le canal latéral à la Marne ainsi que Verzenay qui est traversée par la vallée de la Vesle et son canal de l'Aisne à la Marne.

Le risque lié aux **lignes électriques à haute tension** est localisé sur la commune de Damery à proximité de la Marne. Un poste électrique est localisé sur la partie ouest de la commune, sur lequel passent des lignes de 225kv. Cette ligne aérienne se trouve également au-dessus de la Zone d'Activité de Damery.

Une ligne aérienne simple Terne de 63 kV traverse certaines Zones d'activités et habitations sur les communes de Chatillon-sur-Marne, Venteuil, Damery et Dizy.



6.3. Pollutions et nuisances

6.3.1. Qualité de l'air

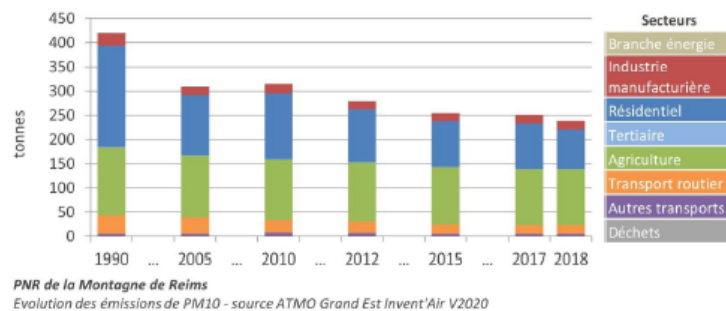
Emissions de polluants du Parc

Globalement, les émissions de polluants ont tendance à diminuer sur le territoire, même si la baisse est moins significative ces dernières années (depuis 2015). Pour certains polluants, les émissions par habitant sont légèrement supérieures à l'échelle du territoire qu'à l'échelle de la région Grand Est.

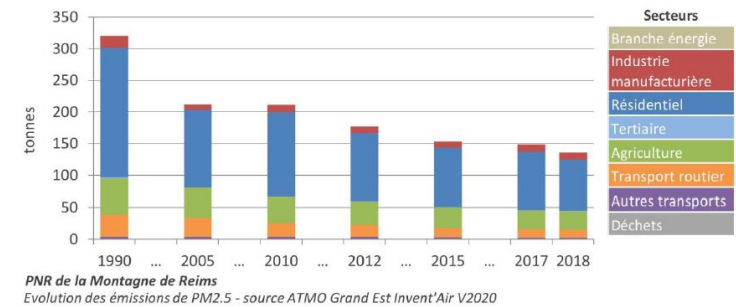
Emissions de particules en suspension (PM10 et PM2.5)

Les particules en suspension sont des matières microscopiques (aérosols, poussières, cendres, fumées particulières...) retenues en suspension dans l'air. Les émissions de PM10 et de PM2.5 proviennent de nombreuses sources, principalement de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles (charbon et fiouls), de certains procédés industriels et industries particulières (exploitation de carrières, travail du bois, chantiers et BTP, manutention de céréales, chimie, fonderies, cimenteries...), de l'agriculture (élevage et culture), et du transport routier.

Les secteurs les plus émetteurs sur le territoire sont le secteur résidentiel et l'agriculture. Les émissions de PM10 et PM2.5 sont en baisse ces dernières années et cette réduction concerne l'ensemble des secteurs en proportions variables. En revanche, les émissions de PM10 par habitant sont légèrement supérieures sur le territoire (7 kg/hab) que sur le Grand Est (6 kg/hab). Cette même différence est également observée pour les PM2.5.



Emissions de PM10 par secteur en Montagne de Reims (Source : ATMO Grand Est Invent'Air, 2020)

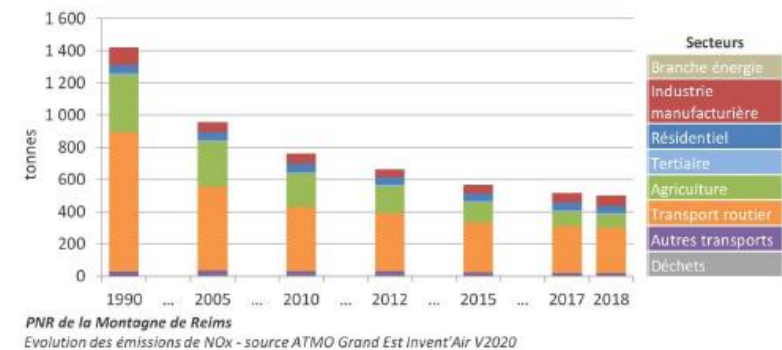


Emissions de PM2.5 par secteur en Montagne de Reims (Source : ATMO Grand Est Invent'Air, 2020)

Emissions d'oxydes d'azote (NOx)

Les rejets d'oxyde d'azote proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de tous types (gazole, essence, charbon, fioul, gaz naturel...). Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers. Quelques procédés industriels émettent également des NOx, en particulier la production d'acide nitrique et la production d'engrais azotés.

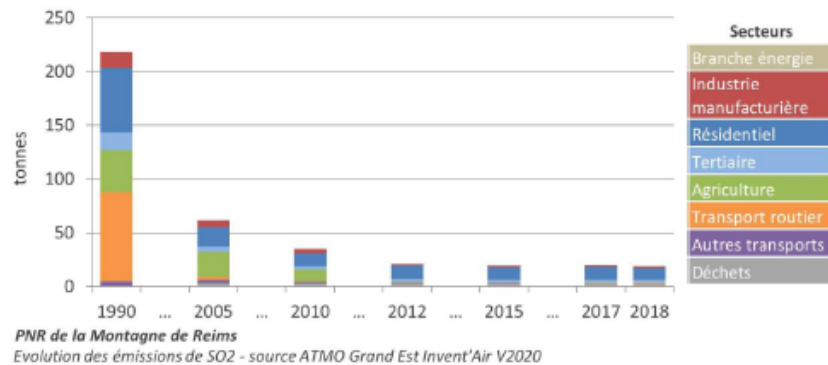
Les émissions de NOx ont globalement diminué depuis 30 ans même si la baisse est moins importante ces dernières années. Les émissions par habitant sont légèrement supérieures à l'échelle du territoire (15 kg/hab) qu'à l'échelle de la région Grand Est (14 kg/hab).



Emissions de NOx par secteur en Montagne de Reims (Source : ATMO Grand Est Invent'Air, 2020)

Emissions de dioxyde de soufre (SO₂)

Sur le territoire, les rejets de SO₂ sont dus majoritairement à la **combustion de combustibles fossiles** soufrés tels que le charbon et les fiouls (soufre également présent dans les cokes, essence, ...). Tous les secteurs utilisateurs de ces combustibles sont concernés (industrie, résidentiel / tertiaire, transports, ...).

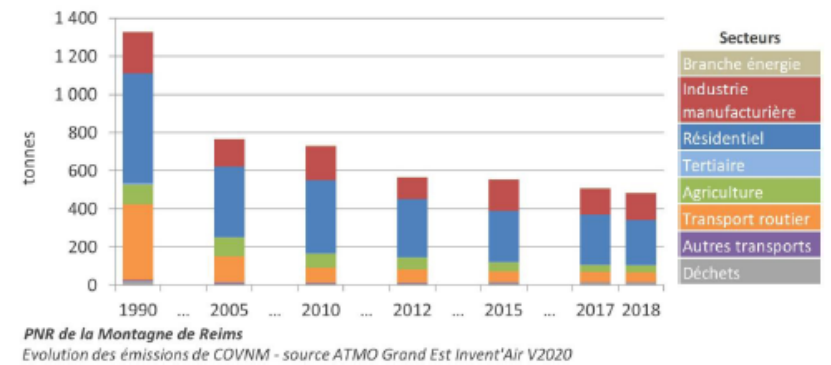


Emissions de SO₂ par secteur (Source : ATMO Grand Est Invent'Air, 2020)

Les émissions de dioxyde de soufre ont baissé de façon significative depuis les années 1990 (la diminution observée fut fortement liée aux avancées technologiques dans le secteur du transport), mais les émissions restent relativement stables depuis 2005.

Emissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples. Ainsi **l'utilisation industrielle et domestique de solvants et le transport routier** (combustion de carburants et évaporation de lave-glace et dégivrants) sont des sources d'émission importantes. **Le secteur le plus émetteur est le secteur résidentiel, mais les industries représentent également une grande part des émissions.**

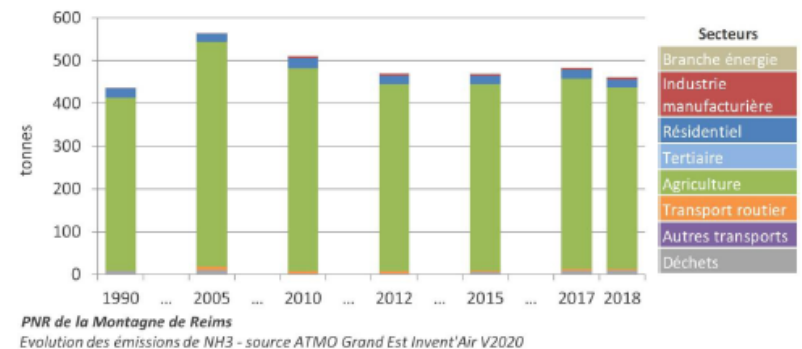


Emissions de COVNM par secteur (Source : ATMO Grand Est Invent'Air, 2020)

Les émissions de COVNM ont également baissé ces dernières années. Les émissions par habitant sont légèrement supérieures à l'échelle du territoire qu'à l'échelle de la région Grand Est.

Emissions d'ammoniac (NH₃)

L'ammoniac est principalement émis par le **secteur agricole de par l'utilisation d'engrais azotés et l'élevage**. Le secteur du traitement des déchets (station d'épuration) ainsi que certains procédés industriels (fabrication d'engrais azotés par exemple) émettent également de l'ammoniac.



Emissions de NH₃ par secteur (Source : ATMO Grand Est Invent'Air, 2020)

Les émissions ont tendance à baisser très légèrement, voire à se stabiliser. Les émissions par habitant sont supérieures à l'échelle du territoire (14 kg/hab) qu'à l'échelle de la région Grand Est (12 kg/hab).

Les sources d'émissions de polluants

Une des principales sources de pollution atmosphérique concerne le transport routier. Malgré son caractère plutôt rural, le territoire est encadré par deux infrastructures majeures supportant un trafic important : l'A4 Ouest avec plus de 25 000 véhicules/jour et l'A4 Est avec plus de 37 000 véhicules/jour.

La RD951 constitue également l'axe structurant traversant le territoire du nord au sud, avec un trafic de plus de 15 000 véhicules/jour.

L'utilisation du fioul par le parc de logements est également à l'origine d'émissions de polluants (particules fines, NOx).

Le caractère agricole du territoire se traduit également par des émissions spécifiques et une certaine exposition des habitants aux phytosanitaires.

Exposition aux phytosanitaires

L'utilisation de produits phytosanitaires, mesurée par l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT), est en moyenne plus intense sur le vignoble champenois que sur le reste du vignoble français (IFT de 23,4 contre 15,3 en 2016). La vigne étant très sensible aux maladies et aux ravageurs, pour parvenir à garder une forte production chaque année, les viticulteurs utilisent des produits phytosanitaires. Selon l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture de l'Agreste, dans le bassin viticole champenois, la totalité des surfaces ont fait l'objet d'au moins un traitement phytosanitaire en 2016 et les traitements fongicides sont systématiques. Pour cette même année, sur la moyenne des 23 traitements, environ 88% étaient d'origine fongicide, 2% d'origine insecticide et 10% d'origine herbicide.

Les concentrations retrouvées ont permis de confirmer la présence de substances très utilisées en zone viticole, comme le Folpel, mais aussi de substances provenant probablement de l'influence d'autres sites agricoles, comme l'endosulfan, utilisé en grandes cultures.

La pollution liée aux produits phytosanitaires est difficilement quantifiable, mais il est possible de faire apparaître des données factuelles permettant d'avoir une

analyse objective des quantités de produits phytosanitaires achetées et des résultats sur les analyses de sol sur le territoire :

Une étude réalisée au cours de l'année 2017 par l'Agence Française de la Biodiversité indique la quantité de pesticide achetée en kg/an par les agriculteurs du territoire français. Sur le territoire, les communes situées sur les versants de la vallée de la Marne sont celles dont l'achat est le plus important : environ 2 400kg/an par commune au centre et au nord, contre 6 700 kg/an par commune au sud-est du territoire.

Par ailleurs, d'après la base de données Data pesticides qui indique la teneur en pesticides dans les eaux souterraines, **plusieurs relevés ont montré des teneurs supérieures aux normes :**

- En 2014, dans la station de Marfaux, la concentration totale en pesticides était en moyenne de 1,087 µg/L, soit -42,1% par rapport à la moyenne nationale. L'eau analysée dans cette station était impropre à la consommation en 2014 car les concentrations des pesticides suivants dépassaient le seuil maximal de 0,1µg/L : Déisopropyl-déséthyl-atrazine (0,1 µg/L) ;
- En 2014, dans la station de Belval-sous-Châtillon, la concentration totale en pesticides était en moyenne de 1,821 µg/L, soit -3% par rapport à la moyenne nationale. L'eau analysée dans cette station était impropre à la consommation en 2014 car les concentrations des pesticides suivants dépassaient le seuil maximal de 0,1µg/L : 2,6-dichlorobenzamide (0,24 µg/L), Déséthyl-terbuméton (0,119 µg/L). De plus, La concentration totale des pesticides quantifiés était de 0,518 µg/L (seuil maximal de 0,5µg/L) ;
- En 2014, dans la station de Coulommès-la-Montagne, la concentration totale en pesticides était en moyenne de 1,021 µg/L, soit -45,6% par rapport à la moyenne nationale.

Le Comité Champagne encourage de plus en plus les vignerons à changer leurs pratiques agricoles afin qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement et moins impactantes pour la santé des riverains.

L'objectif fixé est que toutes les exploitations soient **labellisées HVE (Haute Valeur Environnementale), soit Bio, soit VDC (Viticulture Durable de Champagne) d'ici l'année 2030.**

De plus, les vignerons de la Champagne se sont engagés d'ici 2025 à abandonner l'utilisation d'herbicides chimiques, dont le glyphosate.

Ainsi, les pratiques culturelles de la Champagne sont amenées à changer de façon radicale, y compris pour les grandes maisons. Les traitements chimiques ne seront plus préventifs, mais curatifs, ce qui devrait réduire leur nombre, et ainsi les quantités de produits nocifs et dangereux dans l'air sur les communes qui disposent de nombreux vignobles.

6.3.2. Les nuisances sonores

Les principales sources de nuisances sonores correspondent au réseau autoroutier, routier et ferroviaire.

Plusieurs infrastructures traversant le territoire sont classées au titre des infrastructures sonores :

Catégorie (largeur affectée par le bruit)	Voies	Communes concernées par cette bande
1 (300m)	A4, voie LGV, voie ferrée	Verzenay, Villers-Marmery, Vrigny, Méry-Prémecy, Bouleuse, Poilly, Sainte-Gemme, Champvoisy, Damery
2 (250m)	D944	Verzenay, Villers-Marmery
3 (100m)	Dév. de Montchenot, D951, D9, D1, D3, voie ferrée	Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or, Aÿ-Champagne, Dizy, Hautvillers, St-Imoges, Serriers, Villers-Allerand, Aÿ-Champagne, Val-de-Livre, Damery
4 (30m)	D980, D9	Pargny-lès-Reims, Jouy-lès-Reims, Dizy, Aÿ-Champagne, Ludes, Verneuil

Infrastructures classées au titre des infrastructures sonores et communes concernées (Source : DDT de la Marne)

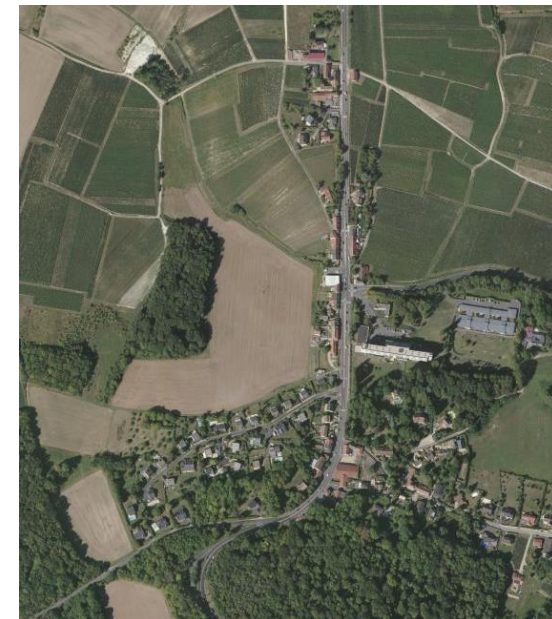
La plupart des infrastructures de catégorie 1 sont localisées aux franges du territoire du Parc. Les villages sont à relativement bonnes distances de ces infrastructures et sont alors assez peu affectés par le bruit. Certaines zones bâties à vocation résidentielle sont toutefois recensées à moins de 300m d'une infrastructure bruyante :

- Le lotissement de Vrigny à proximité de la LGV et de l'A4 ;

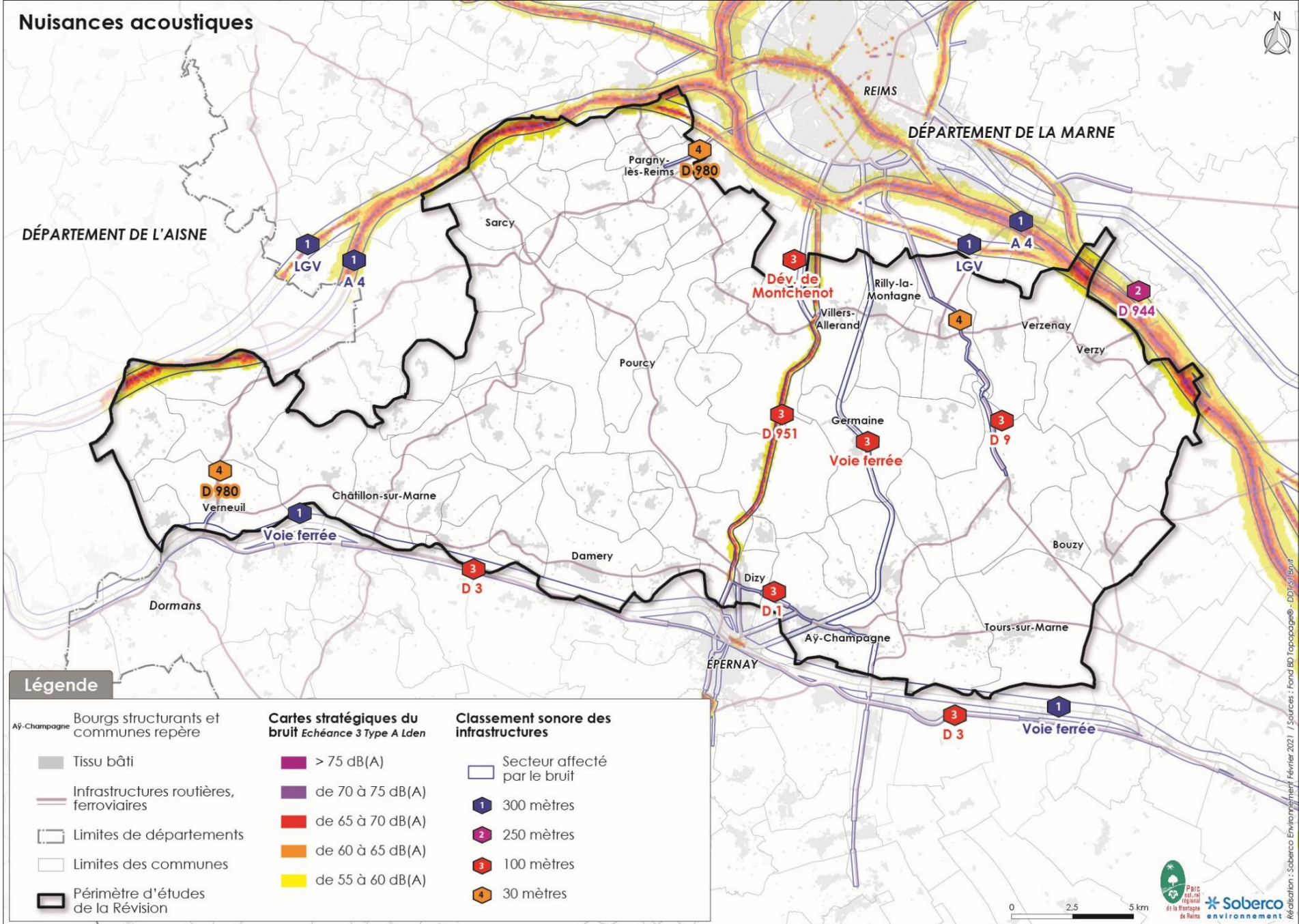
- Les hameaux de Montchenot et des Paimelles de la commune de Villers-Allerand, à proximité de la RD951 ;
- Le lotissement les Terres Rouges de Dizy, à proximité de la RD951, qui supporte plus de 15 000 véhicules/jour ;
- Les centres bourgs de Tours-sur-Marne, Bisseul, Mareuil-sur-Ay, Aÿ-Champagne, Cumières, Damery, Venteuil, Reuil, Vandières, Verneuil, Vincelles sont traversés par la RD1, dont le trafic avoisine les 5 000 véhicules/jour.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 3^e échéance du département de la Marne a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 novembre 2019 et a donné lieu à l'élaboration des cartes stratégiques de bruit. Ces cartes ont pour objectif d'informer et de sensibiliser la population sur les niveaux d'exposition, et d'inciter à la mise en place de politiques de prévention ou de réduction du bruit, et de préservation des zones de calme.

Le PPBE n'indique aucun point noir sur le territoire. Seule la traversée de la RD951 dans la commune de Villers-Allerand constitue une source de gêne acoustique.



Traversée de la RD951 dans Villers-Allerand



6.3.3. Pollutions électromagnétiques

Les pollutions électromagnétiques sont principalement liées au transport d'électricité sur la Montagne de Reims.

Une ligne de 225kV reliant Damery à Ormes traverse l'ouest du territoire.

La vallée de la Marne est quant à elle traversée par une ligne à 63 kV de Mardeuil à Dormans sur les flancs sud de la CCPC.

La pollution électromagnétique se fait également au travers des antennes relais des différents opérateurs de téléphonie mobile sur le territoire, mais ce niveau d'exposition est faible au regard du nombre d'antennes sur le territoire :

- La plus visible de ces antennes dans le paysage est l'émetteur qui se situe à Hautvillers, il culmine à 137 m (correspondant, avec l'altitude, à une hauteur cumulée de 245m). Il s'agit d'un émetteur pour la télévision, mais également pour les différents opérateurs de téléphones qui s'appuient tous sur cette même structure ;
- La seconde antenne particulièrement visible dans le paysage, émet pour tous les opérateurs ainsi que pour TDF et EDF. Elle se situe sur le point culminant de la commune de Vrigny ;
- Les autres antennes relais sont réparties sur l'ensemble du territoire, mais il n'existe pas de carte permettant de les répertorier. Ce manque d'information pose problème pour aider et orienter les nouveaux opérateurs dans une couverture efficace et peu impactante dans le paysage.

Le but étant de proposer aux différents opérateurs de s'appuyer sur une même antenne comme cela est fait sur les communes d'Hautvillers, Vrigny et Verzy dont la hauteur maximale sera de 12 m comme l'indique la Charte objectif 2023 du Parc de la Montagne de Reims.

6.3.4. Pollution des sols

D'après la base de données sur les sites et sols pollués (BASOL), aucun site pollué ou potentiellement pollué appelant à une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif n'est retrouvé sur le territoire.

Cependant on retrouve à l'intérieur du Parc d'anciens sites industriels et activités de service répertoriés dans la base de données gouvernementale BASIAS.

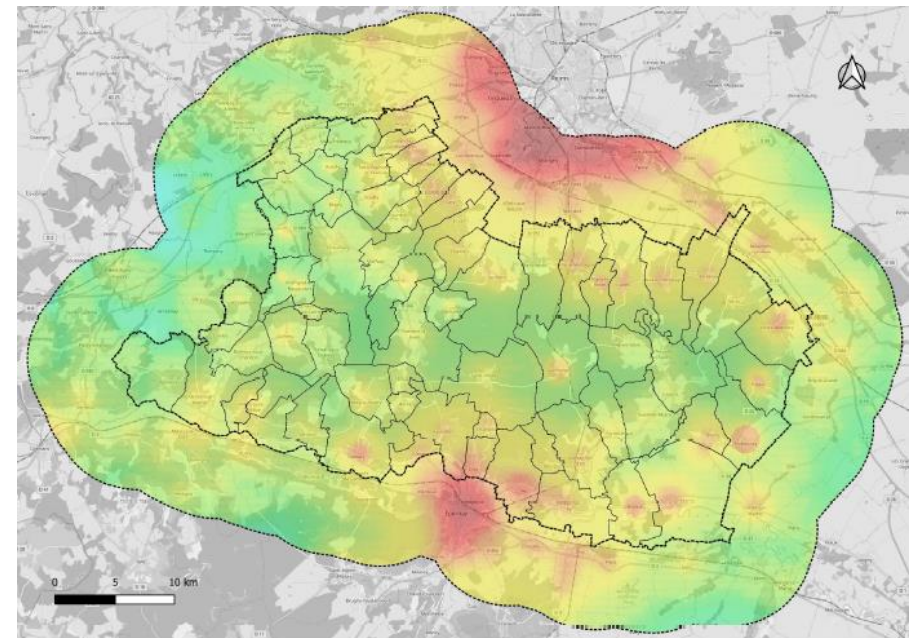
Au total, 53 sites BASIAS sont retrouvés sur le territoire, répartis sur 17 communes. On remarque une concentration importante de ces anciens sites industriels sur

la commune d'Aÿ-Champagne. La plupart de ces sites étaient autrefois impliqués dans la fabrication du champagne (distilleries, usines à gaz, fabriques de bouchons et de capsules, réparation de machines agricoles ...).

6.3.5. Pollution lumineuse : une démarche initiée

La pollution lumineuse désigne à la fois la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, les écosystèmes ainsi que les effets avérés sur la santé humaine.

En 2019, une étude sur la pollution lumineuse a été réalisée sur l'ensemble du périmètre classé Parc naturel régional en 2009. Les couleurs utilisées dans la carte ci-dessous correspondent à la brillance du fond de ciel nocturne au zénith (appelée NSB pour Night Sky Brightness en anglais), que l'on attend en tout point du territoire. Sur cette échelle, les valeurs les plus élevées correspondent aux brillances les plus faibles



Simulation de la pollution lumineuse en extrémités de nuit et par conditions de ciel clair

Classe	NSB	Environnement typique	Voie lactée par ciel clair
1	≤ 19.50	Grandes villes	Invisible
2	> 19.50 et ≤ 20.30	Urbain	Presque invisible
3	> 20.30 et ≤ 20.75	Suburbain dense	A peine visible
4	> 20.75 et ≤ 21.00	Suburbain	Visible au zénith
5	> 21.00 et ≤ 21.25	Transition suburbain / rural	Affaibli à l'horizon
6	> 21.25 et ≤ 21.50	Rural	Quelques détails
7	> 21.50 et ≤ 21.70	Site sombre	Nombreux détails
8	> 21.70	Site très sombre	Très détaillée

Echelle de classification du niveau de luminosité du ciel nocturne

Les effets délétères que le territoire subit à cause des deux grandes zones urbaines que sont Reims et Épernay ont été mis en évidence via cette étude. Le Parc est par ailleurs lui-même constellé de communes plus modestes dont le parc d'éclairage est souvent obsolète. Les conséquences en termes de consommations d'énergie et sur la biodiversité sont importantes. En effet, l'éclairage public représente le 2^e poste d'investissement d'une collectivité. À l'heure actuelle, plus de 30% des luminaires en services sont obsolètes sur le territoire du Parc naturel régional, impliquant une forte consommation d'énergie. Le Parc comprend notamment 24% de luminaires de type ballons fluo (la moyenne nationale était de 13% en 2015).

Les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité sont bien connus (Source : Sordello R. 2017) : désorientation, mortalité, fragmentation des habitats... L'éclairage artificiel représente par exemple la 2^e menace la plus importante pour les insectes, car elle provoque des hécatombes sous chaque point lumineux. La pollution lumineuse forme également des barrières infranchissables pour les espèces crépusculaires ou nocturnes.

Une rénovation du parc d'éclairage public tout en intégrant un éclairage juste avec des systèmes adaptés (éclairage passif, diminution de l'intensité, utilisation de leds chaudes, extinction...), permettrait une réduction de moitié de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse.

Dans cet objectif, les collectivités sont encouragées et accompagnées à changer leur parc d'éclairage public, en choisissant des candélabres à éclairage directionnel, des LED ambrées moins coûteuses en énergie et moins impactantes pour la biodiversité, par exemple. Dans ce cadre, un partenariat

est en cours de validation avec les EPCI et le syndicat d'énergie (SIEM) pour la mise en œuvre des prescriptions émises par le Parc dans les années à venir.

Le plan de développement durable du Grand Reims a d'ores et déjà pris des mesures dans la lutte contre la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique lié à l'éclairage public, en réalisant notamment un abaissement de puissance de 50% entre minuit et 5h du matin. Ces mesures s'appliquent sur les 35 communes du territoire du Parc incluses dans la Communauté Urbaine du Grand-Reims.

Quatorze communes mettent déjà en place une extinction totale (Saint-Euphraise...) et 7 une extinction partielle de leur éclairage public (Ville-en-Selve...), mais cela n'est pas représentatif du territoire. En effet, le contexte viticole incite les communes et les maisons de champagne à maintenir un éclairage toute la nuit afin de limiter les cambriolages. Toutefois, la gendarmerie indique que la plupart des cambriolages ont lieu entre 15h et 16h, pendant les heures de travail, ou en soirée dans des secteurs éclairés. Une sensibilisation des administrés et des élus est à poursuivre pour avancer sur cette thématique.

En plus de cette action, les communes doivent vérifier l'application de la réglementation en vigueur. En effet, l'éclairage nocturne de tous les bâtiments non résidentiels publics comme privés est interdit ; les enseignes et les publicités lumineuses doivent être éteintes la nuit, entre une heure et six heures du matin (arrêtés du 1 juillet 2013 et du 28 mars 2018). Pour finir, selon l'arrêté du 27 décembre 2018, cette restriction est élargie aux parkings et chantiers extérieurs.

6.4. Les déchets

6.4.1. Organisation de la gestion des déchets

Les EPCI sont en charge de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur leur territoire. Cela comprend les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...) et de certains établissements professionnels. La Communauté Urbaine du Grand Reims a transféré partiellement cette compétence au Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne (SYVALOM).

Les **ordures ménagères et les biodéchets** sont collectés en Porte à porte (PAP), acheminés au centre de transfert de Pierry pour la CCGVM et la CCPC, pour ensuite être envoyés au centre de tri et de valorisation par incinération du SYVALOM à La Veuve. La CUGR, quant à elle, traite avec le centre de transfert de Cernay-les-Reims qui achemine les déchets au SYVALOM ou à REMIVAL, centre de valorisation énergétique à Reims qui traite les déchets par combustion.

Les **ordures ménagères et les encombrants de déchetteries, non recyclables**, sont incinérés et font donc l'objet d'une valorisation énergétique par la production d'électricité et/ou par la production de chaleur (REMIVAL).

Les **biodéchets** quant à eux sont broyés, mélangés et stockés pour une valorisation agronomique via le compostage.

La **collecte de recyclables, emballages et papiers**, est réalisée en PAP pour être envoyée au centre de transfert de Oiry. Ensuite, le site de SYVALOM se charge du tri avec un système automatisé et de la valorisation d'une partie des produits en papier journal. Le reste est envoyé vers les filières de recyclage. La CUGR les envoie au centre de transfert de Cernay-les-Reims, puis au centre de tri de TRIVALFER ou SYVALOM.

La **collecte de verre** se fait via des points d'apport volontaire (PAV) ou via le PAP (bacs verts). Le verre est ensuite envoyé vers la filière de recyclage au centre de traitement de SIBELCO à Reims, où il est trié et recyclé. Ce verre est ensuite valorisé par la Verrerie O-I manufacturing à Reims.

Plusieurs points de collectes du textile sont présents sur le territoire. Ils sont valorisés selon l'une de ses trois méthodes : réutilisation, fabrication de chiffons ou recyclage en matériaux isolants.

Une diminution du tonnage collecté d'OMR et de recyclables est observée depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire. La collecte de verre reste quant à elle stable depuis plusieurs années.

6.4.2. Les équipements liés à la gestion des déchets

Les déchetteries :

Sur le périmètre du Syndicat mixte, les déchetteries sont au nombre de 11 dont deux sont des déchetteries mobiles.

Ces déchetteries sont réparties de la façon suivante :

- 4 sur la CCGVM à Aÿ-Champagne, Dizy, Mareuil-sur-Aÿ et Tours-sur-Marne ;
- 2 sur la CCPC à Châtillon-sur-Marne et Damery ;
- 3 sur la CUGR à Ecueil, Rilly-la-Montagne et Villers-Marmery et 2 mobiles à Poilly et Chaumuzy.

Une convention entre la CCPC et la CUGR permet l'accès à la déchetterie de Châtillon-sur-Marne pour les administrés de Cuisles et Jonquery.

Les déchets verts sont dirigés vers des centres de compostage, comme celui de la société Broyage Nord Est sur la ZAC de la Côte des Noirs à Tours-sur-Marne ou celui de la société SEDE à Vélye.

Des difficultés sont rencontrées pour le stockage des quantités conséquentes de déchets venant des professionnels notamment du domaine du BTP et des espaces verts.

Aucun projet de création de nouvel équipement n'est prévu sur le territoire pour répondre à ces problématiques.

Le Centre de Stockage de Déchets Ultimes de Pargny-les-Reims :

Un Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) est implanté à Pargny-lès-Reims et Coulommès-la-Montagne qui a succédé au Centre d'enfouissement technique créé en 1975. Une commission de suivi du site est réunie chaque année pour faire présenter les résultats des analyses réalisées en matière d'émanation de polluant et pour appréhender les futurs projets sur le site (aménagement paysager, photovoltaïque...). À ce jour aucun incident n'a été détecté sur ce site.

6.4.3. Des enjeux particuliers sur le territoire

Le contexte viticole du territoire implique la production de nombreux déchets spécifiques à cette activité :

- Les capsules et bidules ;
- Les housses agricoles entourant les palettes de bouteilles à destination des maisons de champagne.

Entre 1983 et 2019, le Parc naturel régional collectait les housses plastiques d'emballage de bouteilles. Les professionnels volontaires déposaient ces housses au sein des déchetteries ou les stockaient sur leur propriété et le Parc organisait deux collectes annuelles. En mai 2019, une délibération du Comité syndical a statué pour stopper cette action qui impliquait un déficit financier, le temps passé et les coûts engendrés n'étant pas à la hauteur du volume de housse collecté. Suite à cette décision, certains EPCI n'ont pas souhaité reprendre cette collecte à leur charge. Les professionnels sont désormais invités à se rapprocher de leurs fournisseurs.

Le Parc a permis la mise en place de bennes spécifiques pour la récolte des capsules et bidules. Ces dernières sont réparties sur l'ensemble du territoire. Ces points de collectes volontaires permettent la gestion et le recyclage de ce type de déchets. L'entreprise Recyclage Philippe se charge de cette collecte (Damery).

6.4.4. Dépôts sauvages et anciennes décharges

D'anciennes décharges communales à ciel ouvert sont disséminées sur le territoire, comme par exemple sur les communes d'Avenay-Val-d'Or, Champillon, Bouzy. Elles n'ont pas fait l'objet d'un recensement. Elles sont pour la plupart peu visibles car recouvertes de terre sur laquelle la végétation s'est développée. Des encombrants et des bidons de produits phytosanitaires sont parfois retrouvés sur ces anciennes décharges. Une pollution diffuse est donc présente sur ces sites. De plus, elles servent encore à certains administrés qui y déposent leurs déchets verts de façon illégale. La détérioration du milieu et les dépôts réguliers sur ces sites ont entraîné le développement d'espèces exotiques envahissantes, telles que les renouées asiatiques, ou encore la Berce du Caucase.

En plus de ces anciennes décharges, de nombreux dépôts sauvages sont observés sur le territoire, le long des berges de la Marne, mais également le long des lisières forestières où pas moins de 53 dépôts ont été comptabilisés en 2019.

6.4.5. Actions en cours

Des chantiers de ramassage de déchets sont organisés par plusieurs structures et communes chaque année sur le territoire : Groupe local de la LPO d'Épernay, Comité Champagne, Parc de la Montagne de Reims, Saint-Imoges, Tours-sur-Marne...

Initiée dès 2014 dans le cadre du programme AGIR sur les communes des coteaux historiques, l'opération de nettoyage et de collecte des déchets « Villages et coteaux propres » dans les chemins, bords de route, lisières forestières et le vignoble s'est étendue à toutes les communes de l'appellation Champagne qui le souhaitent. Chaque année, elle rassemble désormais des centaines de bénévoles au mois d'octobre, à la suite des vendanges.

Malgré l'intérêt de cette opération et les bons retours dont elle fait l'objet, certains usagers regrettent que cette opération soit réalisée après les vendanges. En effet, de nombreux déchets sont jetés et s'accumulent à cette occasion. Une sensibilisation et une prise de conscience des vendangeurs semblent donc nécessaires pour prévenir la présence de déchets.

6.5. Santé

6.5.1. Les déterminants de la santé

La santé est définie par l'organisation mondiale de la santé comme un « état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Au-delà de la persistance de nombreuses maladies et de l'émergence de nouvelles pathologies, cette définition fait notamment référence à des maux auxquels les populations sont de plus en plus confrontées : cancers, asthme, maladies cardio-vasculaires, stress, etc...

De nombreux facteurs liés à notre environnement physique, social et économique, influencent notre santé. Ils sont communément dénommés « déterminants de la santé ».

Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants		
Famille de déterminants	Exemples de déterminants	Principales caractéristiques
Biologie humaine	Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires.	Facteurs généralement non modifiables.
Environnements	Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols,...	Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées.
	Facteurs environnementaux liés au cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics,...	
	Facteurs environnementaux liés à l'entourage social : famille, amis, emploi, pauvreté, soutien social,...	
Habitudes de vie	Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire,...	Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel.
Organisation des soins de santé	Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés,...	Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel.

Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants (Source : EHSEP, Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, 2014)

En santé publique, un déterminant de santé est un facteur qui influence l'état de santé d'une population, soit de façon isolée, soit en association avec d'autres facteurs. Il peut s'agir de facteurs individuels (âge, sexe, patrimoine génétique, comportement ...), socio-économiques (accès au logement, à l'emploi, à la culture, à l'éducation ...), environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement sonore ...), politiques (urbaines, habitat, transport, emploi ...). L'urbanisme de planification et opérationnel, la santé et l'environnement constituent trois dimensions complexes dont de nombreuses variables sont reliées via des mécanismes plus ou moins directs. Toutefois, au regard de l'évolution des enjeux sanitaires, les choix d'aménagement des territoires constituent des leviers incontournables pour promouvoir la santé des populations.

6.5.2. Les facteurs environnementaux, sources d'exposition des habitants

Les déterminants environnementaux de la santé n'ont pas tous le même effet sur la santé. La caractérisation de l'impact est complexe et peut se faire de façon qualitative ou quantitative. Les facteurs environnementaux sont liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols...

Exposition à la pollution atmosphérique

Une des principales sources de pollution atmosphérique rencontrée sur le territoire concerne le transport routier. Les axes routiers supportant la majorité du trafic sont toutefois éloignés des centres bourgs, ce qui limite l'exposition directe des habitants à ces pollutions atmosphériques.

Il est observé, d'après ATMO Grand Est, pour plusieurs polluants (PM10, PM25, NOx, COVNM, NH3), des émissions par habitant légèrement supérieures à l'échelle du territoire qu'à l'échelle de la région Grand Est.

D'autres sources de pollution contribuent de manière diffuse à la qualité de l'air générale. L'utilisation du fioul par le parc de logements est par exemple à l'origine d'émissions de polluants (particules fines, NOx). Le caractère agricole et viticole du territoire se traduit également par des émissions spécifiques et une certaine exposition des habitants aux phytosanitaires.

Exposition aux phytosanitaires

Une étude a été réalisée dans les années 2000, dans le but de connaître les effets potentiels de l'utilisation de pesticides sur les populations vivant proche des vignobles. De nombreux produits étaient utilisés en traitement aérien (plus d'une cinquantaine). Ces produits peuvent être toxiques, nocifs ou dangereux pour l'environnement. De manière générale, les produits utilisés ne sont pas cancérigènes (à l'exception d'un ou deux possiblement). Les produits épandus peuvent tout de même avoir des effets indésirables surtout après une exposition prolongée.

Seuls trois produits peuvent avoir des effets graves sur la santé : le Tetraconazole, le Difenoconazole, et le Folpel, des fongicides. Très irritant pour les yeux et la peau, le Folpel peut d'ailleurs avoir des effets irréversibles sur la santé des

personnes exposées sur une durée prolongée. Il est par ailleurs très toxique pour les poissons et les invertébrés d'eau douce.

La substance que l'on retrouvait le plus dans l'air en période de traitement était le Folpel, le traitement anti-mildiou. Le Folpel était retrouvé en grandes quantités dans l'air (167 à 1 242 ng/m³) sur l'ensemble des sites. En dehors des périodes de traitements, la quantité de pesticides dans l'air était beaucoup plus faible.

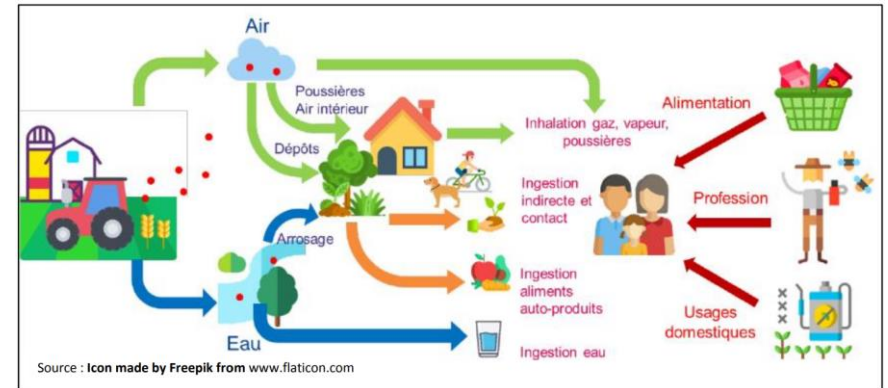
En 2009, une campagne de mesures réalisées par ATMO Champagne-Ardenne, avait permis de confirmer la prédominance de substances actives dans l'air ambiant spécifiques aux nuisibles touchant le vignoble. Cette étude a pu mettre en évidence l'importance des conditions météorologiques sur les traitements effectués, avec la pression parasitaire du mildiou sur les vignes, liée à l'humidité résiduelle.

En 2015, une campagne de prélèvements réalisée à Pourcy (Source : ATMO Grand Est) a mis en évidence la présence de substances actives dans l'air ambiant : Fenpropidine, Folpel, Prosulfocarbe, Dimethenamide(-p) Chlorothalonil, Spiroxamine ... Il n'existe toutefois pas de valeur sanitaire sur l'exposition à ces pesticides.

La présence de pesticides dans l'air ambiant est avérée en Champagne-Ardenne depuis une quinzaine d'années. Les études menées depuis sur les quatre départements ont permis d'observer la présence de substances actives dans l'air ambiant principalement en zone viticole, mais aussi en zone de grandes cultures. Des concentrations importantes sont relevées à proximité des zones traitées, et des concentrations non négligeables sont également retrouvées dans des zones rurales ou urbaines plus éloignées des zones de traitement, montrant ainsi une contamination « de fond ».

La prise en compte de cette problématique a été intégrée dans le plan national santé environnement (PNSE) et sa déclinaison régionale (PRSE). Ainsi, dans le cadre du PRSE 1, une action spécifique d'amélioration de la connaissance a été menée en zone viticole par ATMO Champagne-Ardenne en partenariat avec la profession. Ces résultats ont été traduits dans la charte des bonnes pratiques du Comité Champagne (réduction de l'usage du Folpel dans l'ensemble du vignoble champenois).

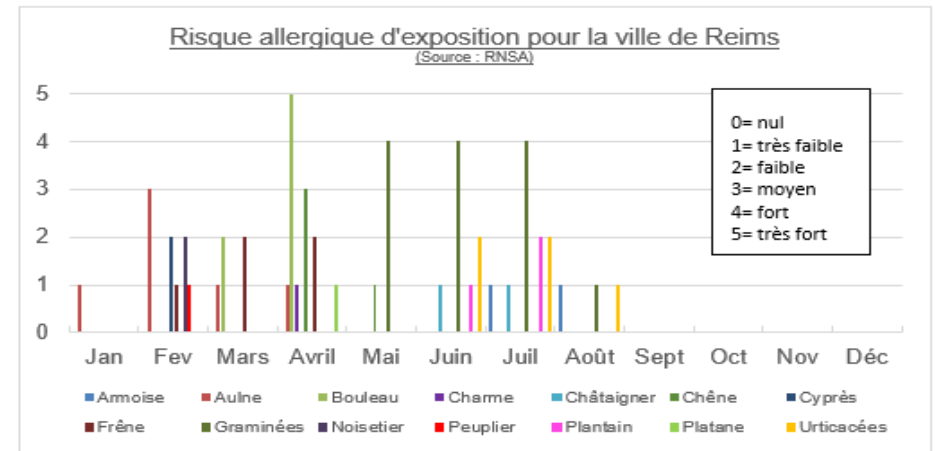
Une étude sur l'exposition et l'impact des pesticides sur les riverains des zones viticoles nommée PestiRiv menée par l'Anses est Santé Publique France a été lancée en 2019 et est en cours sur les régions Grand Est et Nouvelle-Aquitaine.



Différentes sources d'exposition possibles aux phytosanitaires

Exposition aux espèces allergènes

Plusieurs plantes présentant un pollen pouvant être allergisant sont retrouvées dans la région de Reims. Le graphique ci-dessous présente les résultats de l'étude du **contenu de l'air en particules biologiques pouvant avoir une incidence sur le risque allergique** pour la population du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) pour l'année 2020. Il illustre donc le risque allergique potentiel dans la région.



Contenu de l'air en particules biologiques pouvant avoir une incidence sur le risque allergique sur la ville de Reims (Source : RNSA)

L'ambroisie, espèce très allergisante, est encore peu répandue sur le département de la Marne.

Exposition aux nuisances sonores

La gestion des nuisances sonores est un enjeu important de santé publique. En effet, être exposé à des bruits trop élevés de manière répétée peut avoir des effets néfastes pour la santé, la gêne occasionnée provoquant généralement du stress et une perturbation du sommeil.

À l'exception des infrastructures de transport, le territoire est relativement exempt de sources de bruit. Toutefois, du fait de leur positionnement relativement éloigné des villes et villages, l'exposition des habitants au bruit est très faible.

Exposition aux champs électromagnétiques (CEM)

Les champs électromagnétiques sont des rayonnements électriques et magnétiques statiques non ionisants, donc peu énergétiques, dont les fréquences sont comprises entre 0Hz et 300Ghz. Il a été montré que les champs de 50Hz présentaient un risque non négligeable pour la santé humaine. Ils peuvent avoir des effets directs (réactions cutanées, maux de tête, troubles visuels...) et provoquer, entre autres, à plus ou moins long terme, des maladies neurodégénératives, des maladies cardio-vasculaires et des troubles du rythme cardiaque et des cancers.

Les CEM suscitant des interrogations et inquiétudes concernant leurs impacts sur la santé sont ceux principalement issus **des lignes à haute tension et des antennes relais pour téléphone mobile**. Une ligne à haute tension de 225 kV produit par exemple en moyenne un champ magnétique de 4,3µT. Conformément aux recommandations de l'Union Européenne, la limite d'exposition de la population au champ électromagnétique est de 100µT et 5kV/m (pour une fréquence de 50Hz, ce qui correspond à la fréquence moyenne des lignes haute tension).

Le territoire est traversé par une ligne haute tension de 225kV reliant les postes de Damery et de Reims. Le niveau d'exposition des habitants est faible.

On retrouve aussi une vingtaine d'antennes relais sur le Parc (antennes 4G et 4G+ pour la plupart).

Exposition aux risques naturels et technologiques

L'exposition du territoire aux risques naturels est directement associée à la nature des sols de la Montagne de Reims (glissement de terrain essentiellement) ainsi qu'aux fluctuations du niveau de la Marne (inondations) (cf. « Risques et nuisances »). L'exposition des habitants est toutefois modérée.

De même, l'exposition des habitants aux risques technologiques est relativement faible, ceux-ci étant principalement associés au transport de matières dangereuses.

Qualité de l'eau potable

La qualité de l'eau est un paramètre indispensable aux bonnes conditions de santé publique. En effet, en dehors des pollutions accidentelles pouvant avoir un caractère toxique (pollutions aux métaux lourds principalement), la concentration élevée de certains éléments comme les composés azotés peut entraîner des troubles divers (troubles gastriques, rénaux...).

Les résultats des derniers contrôles sanitaires (janvier et février 2021) ont été analysés pour chaque commune du territoire étudié. Le tableau ci-dessous établit les communes présentant une non-conformité vis-à-vis de l'eau potable.

Nom de la commune	Conformité bactériologique	Conformité physicochimique	Respect des références de qualité	Paramètre(s) dégradant(s)
Chigny-les-Roses	Oui	Oui	Non	Turbidité
Cuisles	Oui	Oui	Non	Turbidité
Damery	Oui	Non	Oui	Terbuméton-Desethyl
Jonquery	Oui	Oui	Non	Turbidité
Verneuil	Oui	Non	Oui	Chloridazone-methyl-desphenyl et chloridazone-desphenyl

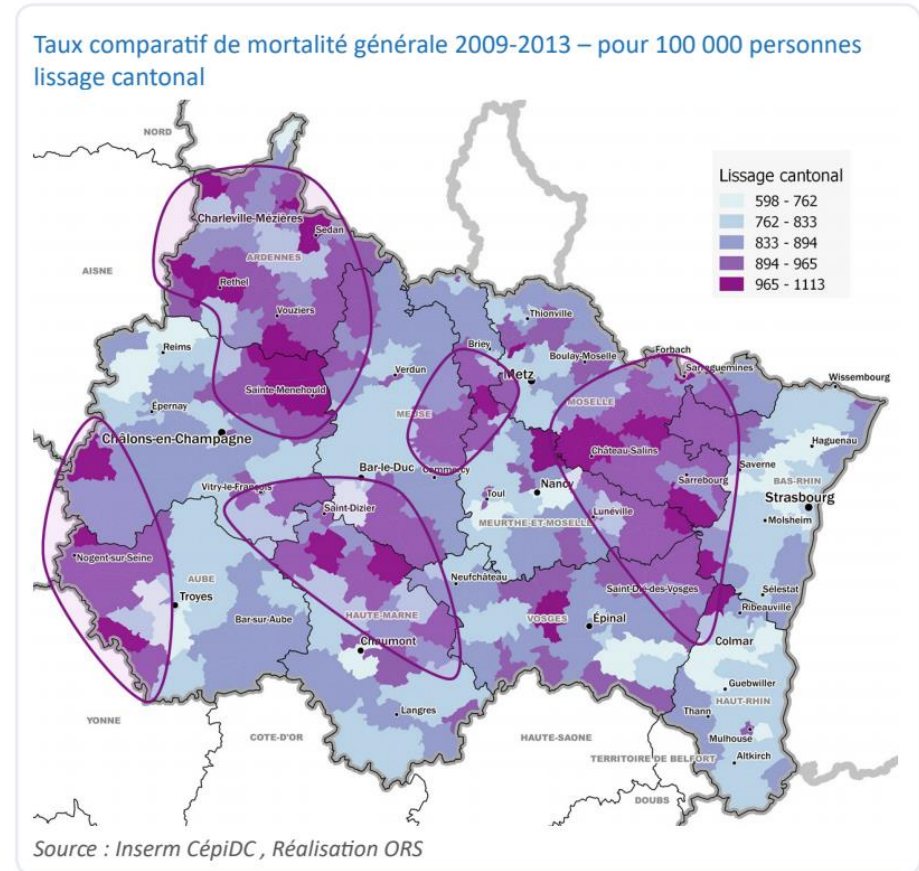
Résultats d'analyse de l'eau potable (Source : ARS, janvier 2021)

Cinq communes présentent donc une qualité d'eau potable non conforme à la réglementation en vigueur ou ne respectant pas les références de qualité. Concernant les communes ne respectant pas les références de qualité pour le paramètre turbidité, l'eau et les installations sont à surveiller. Des purges ponctuelles sur le réservoir et en distribution sont aussi prescrites. De plus, trois produits phytosanitaires dépassant le seuil de conformité physico-chimique sont retrouvés sur deux des communes du Parc. Il s'agit de Damery et Verneuil. Sur cette première commune, du Terbuméton-Desethyl a été retrouvé en quantité supérieure à 0.1µg/L dans l'eau. Il s'agit d'un produit issu de la dégradation dans le sol du terbuméton, un herbicide utilisé en viticulture aujourd'hui interdit d'utilisation. Enfin du Chloridazone-methyl-desphenyl (MDPC) et du Chloridazone-desphenyl (DPC) ont été mesurés en quantité dépassant le seuil réglementaire en vigueur sur la commune de Verneuil. Il s'agit de deux métabolites de la SA chloridazone, un herbicide de la famille des diazines. Cette substance est par ailleurs non autorisée depuis décembre 2018.

6.5.3. État sanitaire de la population

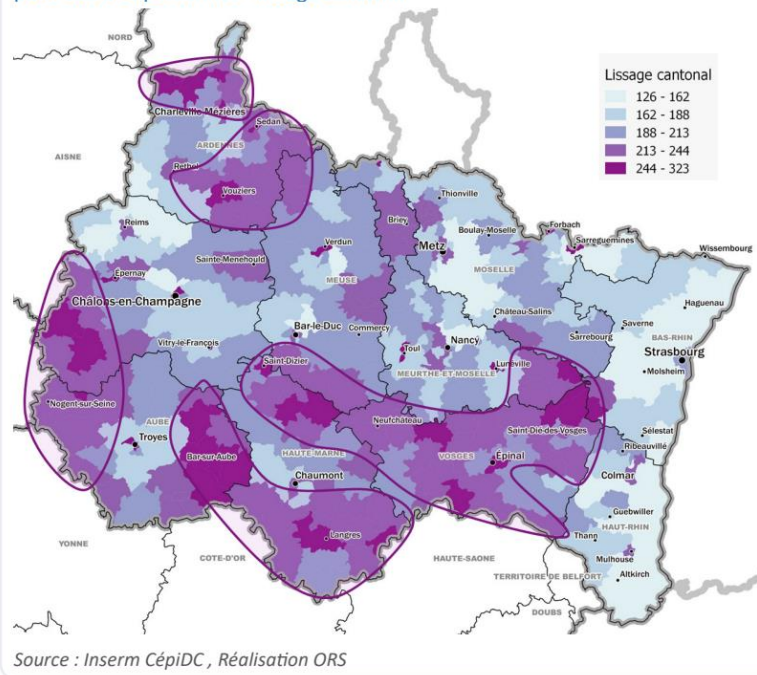
Taux de mortalité

Selon le bulletin d'information des observatoires régionaux de santé du Grand Est (mars 2017), en moyenne 48 748 décès ont été enregistrés chaque année dans la région Grand Est entre 2009 et 2013. Cela correspond à un taux comparatif de mortalité (TCM) général de 833 décès pour 100 000 habitants (tous âges et toutes causes confondues). Ce taux est significativement supérieur à celui de la France métropolitaine (773 décès pour 100 000 habitants). Seule la région des Hauts-de-France présente un taux plus élevé que celui observé dans le Grand Est. Si l'on affine cet indice par canton (voir carte ci-dessous), on remarque que le territoire présente les taux les moins élevés du département de la Marne.



En observant à présent la mortalité prématurée, c'est-à-dire les décès intervenus avant 65 ans, on remarque que le Grand Est fait partie des régions françaises pour lesquelles la mortalité prématurée est supérieure à la valeur nationale (196 contre 191 décès pour 100 000 habitants). Si l'on analyse la carte du lissage cantonal ci-après, on note que la région du Parc naturel régional enregistre des mortalités prématurées plus faibles, à l'exception du canton d'Épernay.

Taux comparatif de mortalité prématurée 2009-2013 pour 100 000 personnes - lissage cantonal



Données sur le cancer

À noter que pour la région, sur la période 2009-2013, les cancers étaient responsables de presque un tiers des décès. Ce taux est supérieur à celui de la France métropolitaine pour les deux sexes : +5,9% pour les hommes et +5,3% pour les femmes.

Chez les hommes c'est le cancer de la trachée, des bronches et des poumons ainsi que celui de la prostate qui sont à l'origine du plus grand nombre de décès. Chez les femmes ce sont les cancers du sein, de la trachée, des bronches et du poumon qui prédominent (Source : Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 Région Grand Est).

Le département de la Marne présente un taux comparatif de mortalité par cancer de la trachée des bronches et du poumon supérieur aux moyennes

nationale et régionale. Le même constat peut être fait pour le cancer de la prostate et du sein.

Obésité, diabète et pratique du sport

Depuis les années 1960, les ménages français consacrent à l'alimentation une part de plus en plus réduite de leur dépense de consommation (20% en 2014 contre 35% en 1960). Parallèlement, la qualité de l'alimentation s'est détériorée en raison de la consommation de plus en plus abondante de produits transformés et de plats préparés.

L'évolution de l'alimentation vers des produits transformés, très caloriques et riches en graisses et en sucre, couplée à un mode de vie de plus en plus sédentaire conduisent à un déséquilibre énergétique menant au surpoids et à l'obésité. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'obésité est définie comme une accumulation anormale ou excessive de graisse qui présente un risque pour la santé. L'obésité est aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique dans la mesure où elle favorise fortement la survenue du diabète et des maladies cardio-vasculaires. Le taux d'obésité de la région Grand-Est est de 21% (adultes de plus de 18 ans), ce qui est supérieur à la moyenne nationale (17%). En 15 ans, le taux d'obésité a été multiplié par 2,5 en Champagne-Ardenne. Le nombre de cas de diabète était, en 2015, 10 à 20% supérieur à la moyenne nationale dans le département de la Marne. Aucune donnée n'est disponible à l'échelle plus fine du territoire du Parc.

Les Champardennais sont 38 % à pratiquer un sport ou une activité physique régulière contre 43 % des Français. Si cette pratique est moins répandue en Champagne-Ardenne, c'est qu'elle dépend fortement de la catégorie sociale. En effet, ce sont les agriculteurs qui pratiquent le moins (29 %) alors qu'ils sont surreprésentés dans la région. Les cadres sont 60 % à pratiquer une activité sportive quand les ouvriers ne sont que 32 % dans ce cas. Par ailleurs, à peine une personne sans diplôme sur trois pratique un sport, alors qu'un diplômé du supérieur sur deux est dans ce cas. Avoir de bons revenus favorise la pratique d'un sport. Les Champardennais appartenant au quart des ménages les plus aisés financièrement pratiquent dans 47 % des cas, contre seulement 28 % pour ceux du quart le moins riche. (Source : Enquête santé en Champagne-Ardenne 2005).

6.5.4. Caractéristiques socio-démographiques et qualité de vie

Profil socio-démographique

Le profil socio-démographique des habitants aura une incidence sur leur bonne santé. Le niveau de revenu permet en effet de disposer de soins adaptés et d'une alimentation de meilleure qualité.

Le niveau de vie moyen dans le territoire du Parc est nettement supérieur à celui du département en raison de la présence des activités vini-viticoles relatives au champagne. Le revenu médian sur le territoire du Parc (25 705€), bien supérieure à la moyenne départementale et régionale, mais l'écart de revenus entre les foyers imposables (70% - moyenne de la Marne : 59%) et non imposables (30%) démontre l'existence d'une forte disparité. Le taux de chômage est plutôt faible par rapport au reste de la Région.

Les plus de 60 ans représentent un quart de la population du territoire et leur nombre a augmenté. Les ménages d'une personne représentent quant à eux 29% du total des ménages sur le territoire du Parc. Les besoins en matière d'équipements et de services de soins risquent d'augmenter en lien avec le vieillissement en cours de la population. Le facteur d'isolement est également à prendre en compte dans la précarité sociale.

Accès aux services de santé

L'accès aux soins est défini par l'OMS comme la capacité des personnes à recevoir des soins quand ils sont nécessaires et au bon endroit. Un bon accès aux soins passe aussi par une proximité des services.

Concernant le territoire, les centres hospitaliers les plus proches se situent à Reims et Épernay. Une maison de santé, « La Maison de santé du Châtillonnais » est toutefois présente sur la commune de Châtillon-sur-Marne. On y retrouve 15 professionnels de santé dont : 3 médecins généralistes, 4 infirmières, 3 dentistes, 2 kinésithérapeutes, une orthophoniste, une pédicure-podologue et une diététicienne. De plus, 32 médecins généralistes libéraux sont installés dans le périmètre du Parc.

Le tableau ci-après montre la densité moyenne de médecin dans le département de la Marne et du Parc. Ainsi, concernant la densité moyenne de médecins, le département de la Marne est relativement proche voire au-dessus de la moyenne nationale. Cependant, la densité de médecin dans le Parc est 2,5 fois plus faible que les moyennes nationales et départementales.

	Densité moyenne des médecins pour 100 000 habitants en 2018	
	Ensemble des médecins	Médecin généraliste
PNR de la Montagne de Reims	-	62
Département de la Marne	342	152
France	338	153

Densité moyenne de médecins dans la Marne et sur le PNR de la Montagne de Reims

(Source : INSEE et Atlasanté, 2018)

Cadre de vie des habitants

Le territoire présente un cadre paysager unique et de qualité. Cette proximité avec la nature est un réel atout, d'autant que presque chaque commune a un accès à un domaine forestier à moins de 5km. Le territoire offre ainsi de nombreuses possibilités de loisirs en plein air : on y retrouve entre autres des centres équestres, des parcours de randonnée et des circuits vélo ou VTT.

Suite à la période de confinement liée à la pandémie de coronavirus, le territoire a littéralement été pris d'assaut par les habitants des territoires voisins, en quête de nature et de grands espaces, à proximité. Le territoire joue de plus en plus ce rôle d'espace de ressourcement et d'espace de loisirs pour les populations urbaines des agglomérations de Reims et d'Épernay.

Enfin, de la ruralité du territoire découle un cadre de vie plaisant, au grand air et loin du stress qu'apporte la vie citadine. La proximité avec les villes de Reims et Épernay est aussi un atout puisqu'on y retrouve des équipements qui ne sont pas présents en campagne (hôpitaux, universités, salles de spectacle, centres commerciaux...). La crise sanitaire a également eu pour conséquence une augmentation de la recherche de logements individuels au plus près d'espaces naturels, entraînant une pression urbaine accrue et une tendance à la résidentialisation du territoire.

6.6. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
<p>Risque inondation</p> <p>Des inondations caractérisées par une montée puis une décrue lente et de vastes zones submersibles, mais un faible niveau de vulnérabilité des villages de la vallée de la Marne.</p> <p>Des plans de prévention des risques d'inondation en cours d'élaboration, permettant de maîtriser l'urbanisation.</p>	<p>La bonne transcription des aléas d'inondations dans les documents d'urbanisme.</p> <p>L'allongement des durées de décrue par la réalisation d'aménagements freinant l'écoulement et la baisse du niveau d'eau.</p>	<p>Vallée de La Marne.</p>
<p>Risques liés aux mouvements de terrain</p> <p>Des risques importants de glissement de terrain et de coulée de boue sur le rebord du plateau, mais un plan de prévention des risques permettant de mieux maîtriser l'urbanisation.</p> <p>La présence d'aléas forts liés au retrait gonflement des argiles sur les coteaux où se sont implantés les villages, mais une prise en compte partielle de cet aléa dans les documents d'urbanisme.</p>	<p>Un risque d'augmentation des dégâts matériels du fait d'une faible prise en compte de l'aléa retrait gonflement des argiles dans les méthodes de construction.</p> <p>Une évolution des pratiques viticoles qui pourrait réduire les risques d'érosion des sols et de coulées de boue.</p>	<p>Les villages des coteaux.</p>
<p>Qualité de l'air</p> <p>Des sources de pollution de la qualité de l'air en lien avec les transports, mais une exposition plutôt limitée des habitants du fait de l'éloignement des grands axes routiers</p> <p>Une exposition des habitants aux phytosanitaires du fait des activités viticoles, mais des objectifs de réduction des traitements chimiques en cours de mise en œuvre.</p>	<p>L'amélioration de la qualité de l'air suite à l'évolution des pratiques viticoles limitant le recours aux phytosanitaires.</p>	<p>Ensemble du territoire, mais surtout les villages viticoles.</p>
<p>Pollution lumineuse</p> <p>L'ensemble du territoire est confronté à une pollution lumineuse conséquente du fait majoritairement de l'éclairage public.</p> <p>La pollution lumineuse engendrée par les villes-portes de Reims, d'Épernay ainsi que leurs agglomérations amplifie ce phénomène. La réglementation se renforce à ce sujet.</p> <p>Différentes initiatives émergent sur le territoire et aux alentours afin de diminuer cette pollution.</p>	<p>L'amélioration de la qualité de l'environnement nocturne suite au respect des nouvelles réglementations et à l'initiation de projets portés par les collectivités en faveur de la réduction de la pollution lumineuse.</p>	<p>Ensemble du territoire.</p>

<p>Déchets</p> <p>Des dépôts sauvages réguliers au sein des espaces naturels impliquant une dégradation de la qualité du paysage, une pollution du sol et par endroit un développement d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Une réglementation non respectée.</p>	<p>L'amélioration des pratiques liées au respect de la réglementation sur la gestion des déchets.</p>	<p>Ensemble du territoire et plus particulièrement les chemins en lisières de forêt.</p>
<p>Santé</p> <p>Des problématiques de pollution de l'air en lien avec le chauffage au fioul, mais également avec la présence de pesticides dans l'air ambiant.</p> <p>Des produits phytosanitaires retrouvés également dans l'eau potable.</p>	<p>La qualité de l'air et de l'eau, du fait des conséquences de leur dégradation sur la santé publique, est un enjeu fort, en partie pris en compte par une évolution des pratiques de traitement des vignes.</p>	<p>L'ensemble du territoire est concerné même si l'exposition peut être plus importante dans les villages viticoles.</p>
<p>Un vieillissement en cours de la population et des services de santé peu représentés sur le territoire.</p>	<p>L'accès aux services de santé est un enjeu alors que la population vieillit et est sujette à des problématiques de santé de manière plus importante.</p>	<p>L'ensemble du territoire est concerné et plus particulièrement le cœur de la Montagne, éloigné des services.</p>

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

7. L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

7.1. La contribution du territoire au changement climatique

7.1.1. Le changement climatique

Le changement climatique correspond à une modification durable du climat au niveau planétaire due à une augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre.

Certains gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, vapeur d'eau...) sont naturellement présents dans l'atmosphère, mais les concentrations en gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre augmentent depuis le 19^e siècle pour des raisons essentiellement anthropiques, notamment en lien avec la production d'énergie, l'agriculture, l'industrie, les bâtiments, le numérique.

Le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que le changement climatique se traduira à moyen et long terme par :

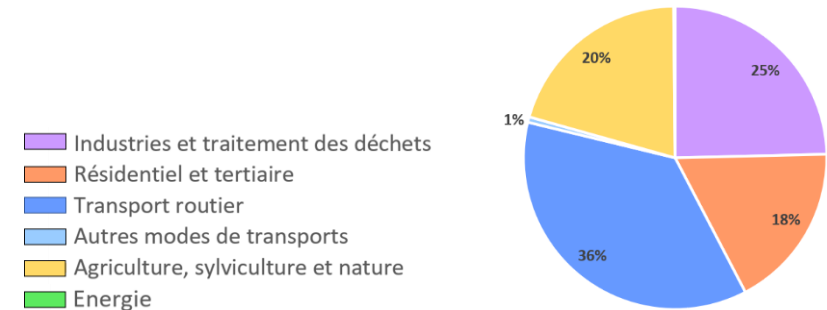
- une augmentation de la température moyenne planétaire qui pourrait atteindre 1.3 à 5.3°C supplémentaires ;
- une augmentation de journées estivales ;
- une perturbation des grands équilibres écologiques ;
- des phénomènes climatiques aggravés par l'évolution de la fréquence, de l'intensité et de la durée des événements météorologiques extrêmes.

7.1.2. Des émissions de Gaz à effet de serre (GES) sur le territoire

Emissions de GES et postes sources sur le territoire

Sur le territoire du Parc, une stagnation des émissions de Gaz à effet de serre est constatée ces dernières années. Les émissions par habitants à l'échelle du Parc sont identiques à celles à l'échelle de la Région Grand Est. Ce qui est conséquent pour un territoire classé Parc naturel régional (Source : ATMO Grand Est -Invent'Air V2020).

Afin de déterminer l'impact relatif de chacun des GES sur le changement climatique, un indicateur, le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG), a été défini. Il est calculé au moyen des PRG respectifs de chacun des GES et s'exprime en équivalent CO₂ (CO₂e). Les calculs suivants et les données des figures font état du PRG.



Répartition du PRG en 2018 par secteur sur le territoire

(Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2020)

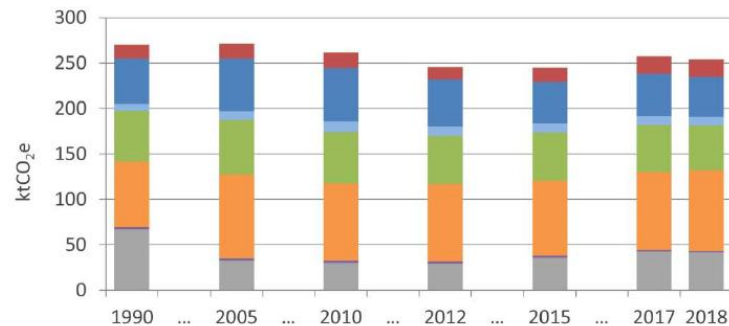
D'après l'Observatoire climat-air-énergie Grand Est, le secteur du transport routier constitue la principale source des émissions de gaz à effet de serre (36%) du territoire, avec une contribution d'environ 20% des secteurs suivants :

- traitement des déchets (émissions des décharges, émissions liées au procédé de compostage, etc.) ;
- résidentiel (chauffage, eau chaude...) ;
- agriculture via leur fertilisation notamment.

Evolution des émissions de GES

Entre 1990 et 2010, le PRG du territoire du Parc avait subi une décroissance d'environ 6%. Cette diminution est due à un changement au sein des services de traitements des déchets, qui a permis une diminution des émissions de GES et donc de leurs impacts en termes de réchauffement global.

Le diagramme ci-dessous montre qu'entre 2010 et 2018, une légère hausse du PRG est constatée pour les secteurs des transports routiers et du traitement des déchets. Une diminution du PRG dû au secteur agricole est cependant à noter sur le territoire et qui pourrait s'expliquer par des changements de pratiques.



PNR de la Montagne de Reims
Evolution des émissions directes et indirectes de GES (PRG 2013 - Format PCAET) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Secteurs	ktCO2e							Evolution 2017/2018
	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018	
Branche énergie	0,4	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	-3%
Industrie manufacturière	14,7	15,9	16,4	12,7	14,9	19,2	19,4	2%
Résidentiel	50,0	58,2	59,1	51,9	45,8	46,9	43,9	-6%
Tertiaire	8,1	9,8	11,5	10,4	10,0	9,5	9,2	-4%
Agriculture	55,7	59,6	57,0	53,5	53,3	52,2	49,8	-5%
Transport routier	72,2	92,4	84,6	84,9	82,5	85,4	88,5	4%
Autres transports	2,5	2,5	2,7	2,6	2,1	1,8	1,7	-7%
Déchets	66,8	32,5	29,7	29,1	35,9	42,5	41,7	-2%
Total	270	271	262	245	245	258	255	-1%

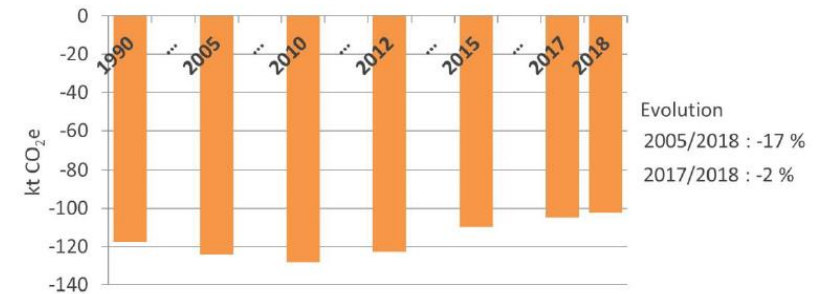
PNR de la Montagne de Reims

Evolution des émissions directes et indirectes de GES (PRG 2013 - Format PCAET) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Evolution des émissions directes et indirectes de GES en fonction des années et des secteurs d'activités. (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2020)

7.1.3. Une contribution à la séquestration du carbone

Les écosystèmes contribuent à l'atténuation du changement climatique de multiples manières et notamment en séquestrant le carbone atmosphérique en leur sein dans la biomasse vivante (arbres...), le bois mort, les sols (prairies, sols forestiers, zones humides...) et les sédiments marins.



PNR de la Montagne de Reims

Evolution des flux de carbone entre l'atmosphère et le secteur UTCATF (PRG 2013) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Evolution des flux de carbone séquestré pour l'année 2018 (Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2020)

Dans la région biogéographique continentale, les stocks de carbone en forêt fermée feuillues sont parmi les plus élevés, de l'ordre de 730 tCO₂eq/ha. **Le massif forestier de la Montagne de Reims joue donc un rôle essentiel dans la séquestration du carbone atmosphérique sur le territoire.**

Le flux de séquestration carbone estimé pour l'année 2018 par le secteur UTCATF est le résultat de l'accroissement forestier (séquestration), la récolte du bois (émission), les changements d'utilisation des sols qui émettent du CO₂ et ceux qui en absorbent.

Le secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) est le bilan « net » entre les émissions et l'absorption (séquestration) de CO₂. Les valeurs négatives présentes sur le schéma ci-dessus mettent en avant une séquestration nette, c'est-à-dire plus de séquestration que d'émission de CO₂ sur le territoire du Parc. Néanmoins, ce bilan (séquestration nette) a tendance à diminuer depuis 2010.

7.2. Les évolutions du climat

7.2.1. Le climat actuel et les évolutions observées

Caractéristiques du climat actuel

Le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims bénéficie d'un climat de type océanique de transition. Il se traduit par des écarts annuels de température plus prononcés qu'en régime océanique. La température moyenne annuelle est voisine de 10°C, avec des écarts toutefois assez marqués entre l'hiver et l'été : 1.8 °C pour la température moyenne du mois le plus froid (janvier) et 17.8°C pour la température moyenne du mois le plus chaud (juillet).

Le taux d'ensoleillement est assez faible avec une moyenne de 1 700 heures de rayonnement direct par an. Les brouillards sont fréquents sur le plateau forestier et les fonds de vallée, ce qui pourrait diminuer son ensoleillement vis-à-vis du reste du territoire.

Entre le plus sec et le plus humide des mois, l'amplitude des précipitations est de 29mm. La pluviométrie moyenne du territoire est de 635mm, ce qui est relativement bas. Sur le plateau de la Montagne de Reims cependant, l'altitude plus élevée se traduit par des précipitations plus abondantes avec une moyenne annuelle à la station météorologique de Saint-Imoges (alt.274m) de 702mm.

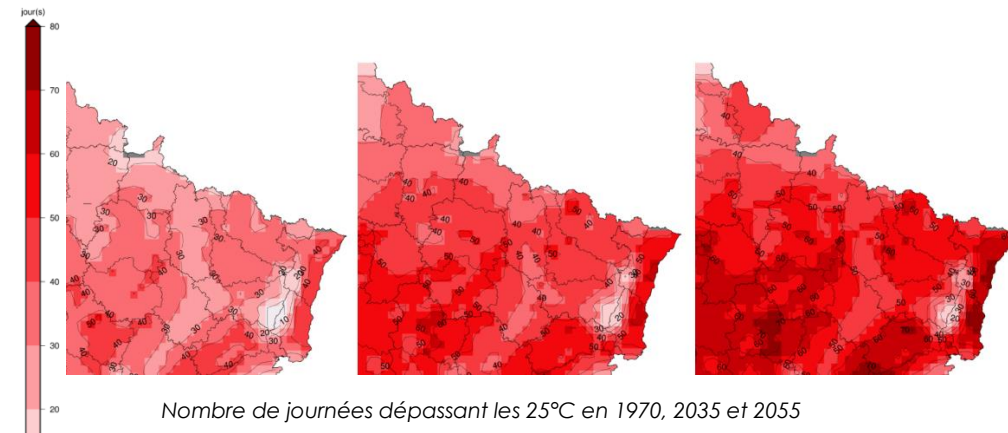
Evolutions climatiques observées

Une diminution du nombre de jours anormalement froids en hiver a été observée sur l'ensemble de la France métropolitaine, en particulier dans les régions du quart Nord-Est, dont fait partie le territoire du Parc. Les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents et de plus en plus longs, avec une diminution des cumuls de pluie annuels. Plusieurs épisodes tempêteux sont observés chaque année (vents, grêles...) avec une tendance à l'augmentation (Source : Météo France).

7.2.2. Les perspectives d'évolution à l'échelle régionale

La modélisation permet de réaliser des analyses prospectives sur le climat de demain à l'échelle du territoire français, mais aussi des régions. Comme le montre les cartes ci-dessous, d'ici 2050, le climat devrait évoluer et modifier les paysages que l'on connaît actuellement. **La Marne devrait subir une**

augmentation de la température d'environ 2°C, avec 10 à 20 jour d'été (>25°C) supplémentaires (Source : DRIAS). Le territoire se rapprocherait petit à petit d'un climat du sud-ouest de la France. Même si les cumuls de pluies restent similaires, les vagues de chaleur seront plus longues et plus intenses, ce qui amplifiera la sécheresse des sols et ses conséquences.



Produit multi-modèle DRIAS 2020 : médiane de l'ensemble – RCP4.5 Scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations de CO2

7.3. Les effets du changement climatique

7.3.1. Des effets déjà visibles sur le territoire

Des milieux aquatiques impactés

Comme indiqué au sein de la partie « Ressource en eau » de ce diagnostic, les assecs ne sont pas inconnus sur le territoire. Ils s'amplifient et deviennent plus récurrents depuis 5-6 ans. Ils sont dommageables notamment pour la faune aquatique des cours d'eau (poissons, macro-invertébrés...). Par exemple, les Ecrevisses à pieds blancs présentes dans le ruisseau des Iselles n'ont pas été contactées depuis plusieurs années pour cause d'assec.

Aucune étude précise ne permet de suivre l'assèchement des points d'eau tels que les mares ou les ornières, cependant les observations de terrains tendent vers des impacts similaires sur ces milieux aquatiques. Les populations d'amphibiens n'ont ainsi pas la possibilité de réaliser la totalité de leur cycle biologique. Un suivi de l'état des populations de Sonneur à ventre jaune, espèce

inféodée aux points d'eau temporaires, sera initié en 2021 et permettra d'appréhender son évolution et le rôle de l'évolution du climat.

Un dépérissement des peuplements forestiers

À l'échelle régionale et locale, la flore est également impactée par les évolutions du climat, les peuplements sylvicoles sont amenés à évoluer prochainement. Certaines espèces ne supportent pas l'augmentation des températures actuelles et la sécheresse qui l'accompagne. Sans compter les fluctuations importantes du niveau d'eau dans le sol, avec, en fonction des périodes, un sol engorgé en eau puis très sec sur plusieurs mois. Ces variations extrêmes peuvent induire un dépérissement de certaines essences :

- le Hêtre ;
- le Chêne sessile ;
- le Chêne pédonculé ;
- le Charme ;
- le Pin sylvestre ;
- le Douglas.

Même si elles ne sont pas dépérissantes, les autres essences peuvent être affaiblies et donc plus sujettes aux maladies, aux champignons ou à l'attaque de ravageurs. Ces impacts seront vraisemblablement variables selon la station : la pierrosité, l'épaisseur, la texture de sol, conditionnant sa capacité de stockage en eau, ou réserve utile.

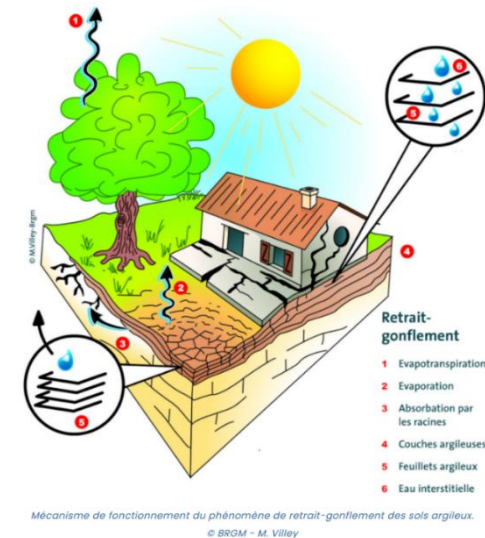
Les conditions climatiques extrêmes que nous rencontrons ces dernières années engendrent de multiples crises sanitaires en forêt. Elles se traduisent par une importante prolifération de parasites, insectes et champignons, qui provoquent de sérieux dépérissements dans les peuplements (Source : ONF). La région a subi une crise liée aux scolytes qui ont ravagé les populations d'épicéa du territoire. Des coupes à blanc sont obligatoires pour les parcelles concernées par l'attaque de ce coléoptère. De nombreux secteurs concernés attendent ainsi d'être replantés. Une réflexion s'impose sur la manière dont sont reconstitués ces boisements, avec notamment l'obligation de prévoir l'utilisation d'essences et la mise en place d'itinéraires sylvicoles permettant une bonne reprise des régénérations naturelles ou artificielles sous le climat actuel et une pérennisation des boisements dans un contexte climatique futur.

À cela s'ajoute l'accroissement des populations d'ongulés sauvages (sangliers notamment) due en partie à la hausse des températures en hiver, impliquant une diminution de la mortalité des jeunes. Les ongulés, s'ils peuvent rendre de nombreux services à l'écosystème forestier, peuvent en cas de surdensité impacter la régénération et le renouvellement des peuplements, qu'elle soit naturelle ou par plantation.

Des risques accrus

Pour finir, avec les phénomènes de sécheresse actuels, quelques incendies en forêt ont débuté ces dernières années. L'origine des feux est anthropique cependant la sécheresse permet au feu de s'étendre et de persister s'il n'est pas découvert. Cependant, aucun grand incendie ne s'est encore produit en Montagne de Reims.

Les phénomènes climatiques extrêmes sont le principal facteur de déclenchement du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. La succession de période de sécheresse et de forts épisodes pluvieux constitue un facteur de déclenchement majeur. Cela induit des phénomènes de retrait des argiles provoquant des dégâts plus ou moins sérieux sur les bâtiments.



Mécanisme de fonctionnement du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux
(Source : BRGM - M. Villey)

Les phénomènes météorologiques violents et imprévisibles s'intensifieront et pourraient devenir plus fréquents : grêle, canicule, tempête, vents violents etc. Ils infligent d'ores et déjà des dégâts importants aux habitations, aux cultures agricoles, au vignoble et, en fonction de la période, peuvent impacter la survie des juvéniles (oiseaux, chauve-souris...).

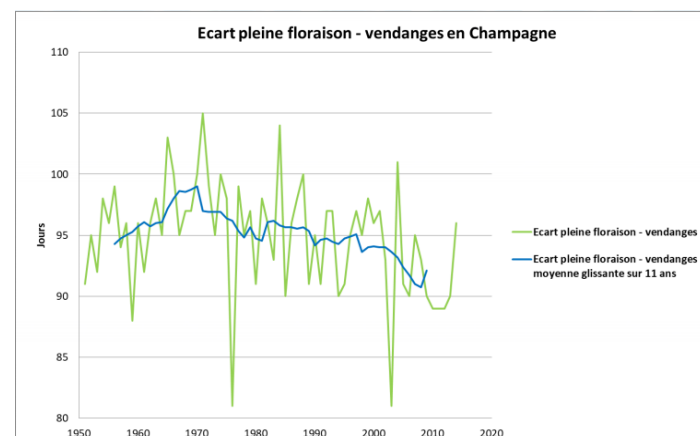
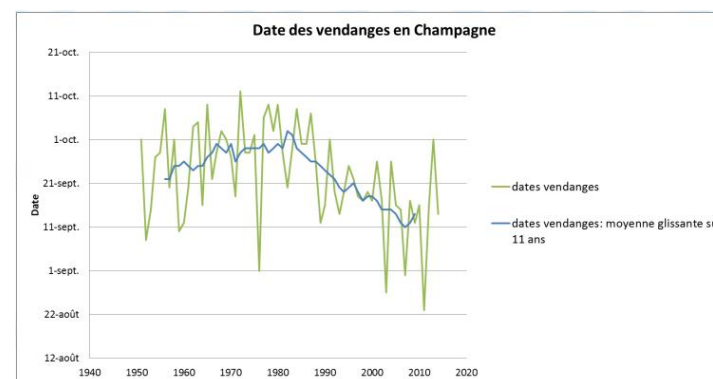
Aucune étude récente démontre un lien entre les changements climatiques et une potentielle augmentation des glissements de terrain. Toutefois, ces événements extrêmes successifs (sécheresse, tempêtes...) constituent un facteur aggravant (mouvements de masse...) et amplifient les phénomènes d'érosion, de coulées de boues et d'inondations en fond de vallées.

Les milieux agricoles et viticoles touchés eux aussi

Les pluies inégalement réparties sur le territoire et souvent rares au printemps comme en été compliquent le bon développement des cultures. Les éleveurs sont obligés d'acheter du fourrage pour leurs bêtes car les prairies sont rapidement asséchées et non productives. Certaines semences ne présentent pas un bon développement à cause de la raréfaction des pluies. Lorsqu'elles surviennent, ces dernières font parfois plus de dégâts que de bénéfices. En effet, les sols très secs absorbent difficilement l'eau des fortes pluies, qui ruissèle et érode le sol au détriment des semis.

À l'échelle de la Marne, de nombreux forages sont réalisés afin d'irriguer les cultures. Les besoins en eau pour alimenter des bâtiments d'exploitation/d'élevage ou pour l'irrigation ont augmentés ces dernières années (entre 2012 et 2018 ; *Source : BNPE*). Aucune étude ne permet à l'heure actuelle de connaître l'effet cumulé de ces forages sur la ressource en eau et sa vulnérabilité. D'après l'état des lieux 2019 du bassin Seine-Normandie (AESN, DRIEE), les nappes de la Craie de Champagne (codes Sandre : HG206, HG207) sont à l'équilibre quantitatif fragile à l'étiage. En effet, sur ces secteurs, malgré un équilibre au niveau des eaux souterraines entre prélèvements et recharge, les prélèvements en nappe libre peuvent affecter le débit des cours d'eau, dès lors que ces derniers sont connectés. Ces déficits hydrologiques se traduisent notamment par des assecs, altérant les fonctionnalités hydrologiques, hydromorphologiques et les caractéristiques écologiques des milieux aquatiques (AESN 2019). De plus, les rendements de certains captages AEP est impacté. Le territoire est comme un château d'eau, une consommation trop accrue en eau souterraine pourrait nuire à l'ensemble des activités et aux patrimoines de la Montagne de Reims.

Les coteaux viticoles, quant à eux subissent également les effets des évolutions climatiques. Les épisodes de canicules causent parfois des dégâts dans le vignoble (raisins brûlés, feuilles séchées...). Le raisin arrive à maturité plus tôt, ainsi, les dates de vendanges sont plus précoces, elles débutent actuellement début septembre. Cet avancement des dates de vendanges résulte de l'augmentation tendancielle des températures et plus spécifiquement des températures pendant la saison de végétation de la vigne (avril à octobre). Un décalage d'une dizaine de jours a été observé en 20 ans. En effet, l'écart entre la pleine floraison et la période de vendanges coïncide avec la précocité des vendanges. Cet écart a une tendance décroissante ces 40 dernières années (*Source : ORACLE - Comité Champagne 2019*).



Evolution des dates de vendanges et de l'écart pleine-floraison en Champagne (*Source : Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement climatique ORACLE - Comité Champagne - 2019*)

7.3.2. Des menaces potentielles à venir

Le changement climatique amplifiera très probablement les impacts que l'on peut observer actuellement et il risque d'engendrer un bouleversement des écosystèmes via la migration et l'extinction d'espèces spécialistes et menacées.

En ce sens les écosystèmes forestiers et donc la sylviculture seront amenés à évoluer.

Certaines essences forestières auront des difficultés à survivre et à se développer correctement, une modification profonde des forêts est à prévoir. D'autre part, certaines essences locales pourraient mieux résister aux sécheresses que d'autres. Toutefois, la probabilité de présence d'une essence sur le territoire n'implique pas que son efficacité de production soit maintenue. Ainsi, les essences locales et productives d'aujourd'hui, comme le chêne pédonculé, qui caractérisent les habitats forestiers de la Montagne de Reims et qui constituent les principales essences objectives, risquent de connaître un grand affaiblissement et devenir les essences minoritaires de demain.

Pour finir, les forêts actuellement peu touchées, pourraient être soumises à des risques incendies du fait de l'augmentation de la sécheresse.

La ressource en eau sera aussi sujette à ces phénomènes climatiques. Le cumul annuel des précipitations ne semble pas être modifié à l'avenir, mais la répartition des précipitations sur l'année sera très probablement redistribuée, avec des précipitations plus concentrées sur la période hivernale et moins abondantes sur la saison estivale. Le manque d'eau estival sera accru induisant des sécheresses plus intenses (assecs...), la disparition estivale de mares, un assèchement de certaines zones humides et une demande en eau encore plus grande pour les cultures et les peuplements forestiers. Une stagnation des rendements agricoles est possible avec le manque d'eau, les vagues de chaleur et l'arrivée de nouveaux ravageurs.

La teneur en polluants des eaux souterraines et superficielles sera probablement en corrélation avec la diminution du volume d'eau. En parallèle, de événements climatiques extrêmes (coups de vent, orages et précipitations violents) risquent de s'amplifier impliquant des problématiques d'inondation des vallées, d'érosion et de coulées de boue dans les coteaux les moins végétalisés.

Le vignoble de l'AOC Champagne sera également impacté par le dérèglement climatique. En effet, l'augmentation de la température entraîne le développement de raisins moins acides, avec davantage de maturité, qui deviennent plus chargés en alcool. Au cours de ces 30 dernières années, la

maturité moyenne à la vendange en Champagne a gagné 0,8% vol. d'alcool probable (Source : ORACLE 2019). Or, afin de respecter le cahier des charges de l'AOC, il deviendra nécessaire d'adapter les pratiques pour favoriser l'acidité du raisin et donc diminuer le taux d'alcool. Les nombreux épisodes de canicules entraîneront des dégâts dans le vignoble qui pourraient être amplifiés en fonction de l'intensité et de la durée de ces événements climatiques. L'Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement climatique (ORACLE) considère que, pour un accroissement des températures ne dépassant pas 1,5 à 2,0°C, des adaptations de conduites culturales et post-récolte devraient suffire pour compenser l'impact du changement climatique sur la vigne de Champagne. Au-delà, les adaptations devront porter sur la sélection génétique.

Une répercussion sur la santé humaine est à prévoir avec un accroissement des mortalités dues aux fortes températures, une redistribution géographique de certaines pathologies et de leurs vecteurs...

7.4. Les démarches en cours pour renforcer l'adaptation au changement climatique

7.4.1. Adapter la gestion sylvicole

Une réflexion s'intensifie sur le devenir de la forêt. Les gestionnaires des forêts publiques et privées envisagent, de manière générale, de mettre l'accent sur la diversification des peuplements forestiers (diversité d'essences avec un mélange favorisé, tendance à l'irrégularisation des peuplements pour favoriser une régénération diffuse, un couvert continu des sols...) pour augmenter la résilience face aux aléas climatiques. Des expérimentations sont par ailleurs mises en place pour répondre à cette problématique urgente : migration assistée, îlots d'avenir avec de nouvelles essences, plusieurs possibilités s'offrent à chacun.

Dans ce sens, une mise à jour des guides des stations forestières est prévue avec l'intégration de perspectives sur l'évolution du climat.

Dans cette optique, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims souhaite valoriser le site du Vertin, propriété du Syndicat Mixte, à Saint-Imoges. Laisse sans gestion depuis plusieurs années, le Parc souhaite valoriser ces parcelles afin d'en faire un site d'expérimentation ainsi qu'une vitrine pour la gestion forestière durable et la préservation du patrimoine naturel et culturel.

Avec les changements climatiques à venir, il semble indispensable de poursuivre et d'initier des études sur ses impacts et sur les adaptations possibles des modes de gestion. Aucun résultat ne sera disponible avant plusieurs dizaines d'années d'expérimentation.

Dans ce sens, plusieurs actions sont envisagées sur le territoire :

- Laisser au moins 10 ha de forêt de feuillus indigènes en libre évolution qui permettront d'appréhender l'impact du changement climatique sur le peuplement et la biodiversité du site,
- Tester des pratiques sylvicoles peu courantes sur le territoire ou adapter l'existant (futaie irrégulière, augmenter le nombre d'essences objectifs...)
- Tester la migration assistée pour certaines essences déjà présentes sur le site,
- Préserver et suivre l'évolution des habitats et de la faune identifiés sur le site,
- Poser des sondes piézométriques pour suivre l'évolution du niveau d'eau dans le sol.

7.4.2. L'évolution de la viticulture

Le Comité Champagne mène d'ores et déjà des recherches et expérimentations relatives à l'adaptation du vignoble de l'AOC Champagne face au changement climatique. Les expérimentations, menées entre autres sur le domaine expérimental de Plumecoq, ont pour objet de mesurer l'impact :

- du changement climatique sur différents porte-greffes et cépages,
- des changements de pratiques culturales et notamment l'entretien des sols sur l'équilibre de la vigne,
- de la gestion de la canopée face à des températures élevées,
- de la densité de plantation des vignes sur la sensibilité aux gels de printemps, aux contraintes hydriques et à l'acidité des raisins

7.4.3. Des études sur la ressource en eau

Pour finir, la Région Grand Est a lancé une étude afin de quantifier, de suivre et d'estimer l'impact du changement climatique sur les eaux souterraines d'une partie du SAGE Aisne-Vesle-Suippe. Le Parc naturel régional souhaiterait compléter cette étude sur l'ensemble de son territoire et si possible sur le triangle marnais afin d'estimer les impacts sur les ressources en eau du massif forestier et des plaines agricoles.

7.5. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
Une stabilisation des émissions de GES ces dernières années sur le territoire, mais une forte contribution liée aux transports routiers, au traitement des déchets et à l'agriculture.	L'implication des transports routiers et du traitement des déchets vis-à-vis des émissions de GES est un point sur lequel des avancées doivent être entreprises. Une adaptation des pratiques agricoles et viticoles en faveur d'une réduction des émissions de GES.	Ensemble du territoire.
Une prise de conscience globale sur le changement climatique et ses effets est amorcée, cependant la réactivité des entreprises et des collectivités sur cette thématique reste assez lente. Une certaine latence ou faible réactivité face à la rapidité du phénomène.	Des évolutions attendues qui nécessitent une accélération des démarches d'atténuation dans tous les domaines. La prise de conscience des différents domaines d'activités et leur vitesse d'adaptation en faveur de la réduction des émissions de GES.	Ensemble du territoire.
Une couverture forestière importante et de nombreuses zones humides pouvant jouer le rôle de puits carbone. Le type d'utilisation de ces bois est un facteur clef pour la séquestration du carbone (produits de longue durée...).	La séquestration du carbone par les milieux naturels tels que les massifs forestiers et les zones humides constitue un service écosystémique d'importance pour la société de demain. Le rôle du territoire du Parc naturel régional est positif dans ce cadre. La production de produits de longue durée à partir de bois locaux exploités au plus proche du territoire (Grand Est).	Ensemble du territoire.
Un équilibre quantitatif fragile des eaux souterraines amplifié par le changement climatique.	La pérennité des réserves d'eau souterraine au regard de l'augmentation des quantités prélevées et des sécheresses cumulées. Le développement de méthodes innovantes permettant une recharge naturelle des nappes qui rendront le territoire plus résilient.	Ensemble du territoire.
Des évolutions climatiques observées et des effets déjà visibles sur les milieux naturels.	La pérennité des écosystèmes, des milieux naturels se pose dans ce contexte de changement climatique. Une politique globale en faveur de l'adaptabilité des espèces et des pratiques est à développer.	Ensemble du territoire.
Des évolutions climatiques observées et des effets déjà visibles sur l'agriculture : sécheresse, achat de fourrage supplémentaire pour les éleveurs, quid du devenir des cultures nécessitant un fort apport en eau, un besoin croissant d'irrigation...	La rentabilité des exploitations agricoles, l'adaptation des pratiques et des cultures face au changement climatique, notamment aux phénomènes de sécheresse intense. Le développement de systèmes agricoles résilients face au changement climatique avec une moindre dépendance à l'eau. Une conciliation entre le développement du maraichage et la préservation de la ressource en eau est à rechercher.	Terres arables.
Des évolutions climatiques observées et des effets déjà visibles sur les peuplements forestiers : scolytes, dépérissement suite aux fortes chaleurs et à la sécheresse...	L'évolution des pratiques sylvicoles pour assurer la pérennité des écosystèmes forestiers face au changement climatique et aux crises sanitaires. La nécessité de fixer de nouvelles orientations pour renouveler les peuplements touchés (essences...).	Ensemble des boisements.
Des évolutions climatiques observées et des effets déjà visibles sur la viticulture : maturation plus précoce, augmentation du degré alcoolique.	L'évolution des pratiques viticoles au sein de l'AOC Champagne face au changement climatique. Une politique globale en faveur de l'adaptabilité du vignoble est à développer pour une meilleure résilience.	AOC Champagne.

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

CHAPITRE 4
LA STRUCTURATION ET
LA COOPERATION
TERRITORIALE



LA STRUCTURATION ET LA COOPERATION TERRITORIALE

8. STRUCTURATION TERRITORIALE ET COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES

Les origines des Parcs naturels régionaux, un outil pour travailler ensemble

Les Parcs naturels régionaux sont créés à la fin des années 1960 par la DATAR, une nouvelle structure interministérielle à l'époque. Avec la volonté de décloisonner les champs de compétences et en s'inspirant des expériences d'autres pays, le concept des Parcs naturels régionaux est imaginé dans une démarche de dialogue et de débat entre aménageurs, agriculteurs, environnementalistes, ingénieurs, etc.

Le concept est également né de la volonté de proposer une alternative aux Parcs nationaux, créés en 1963 sous l'impulsion de l'État central et réservés à des espaces non habités. Cette alternative vise à mettre les communes et habitants au cœur du projet pour préserver et valoriser des paysages aux services de la population.

Grâce à ce dialogue « créatif », les Parcs naturels régionaux sont nés. Il s'agit d'un outil imaginé pour des zones rurales dont les patrimoines naturels et culturels sont de qualité, mais fragilisés par l'exode rural, la pression urbaine ainsi que des problèmes économiques et/ou environnementaux. Le but étant de faire travailler ensemble élus, collectivités, aménageurs, agriculteurs, environnementalistes, habitants et autres acteurs pour inventer collectivement une nouvelle forme de gestion du territoire basée sur la protection et la valorisation des patrimoines.

La coopération, l'ADN des Parcs pour coconstruire un projet collectif

Depuis leurs origines et malgré leur évolution, les Parcs naturels régionaux s'inscrivent toujours dans une approche « d'intelligence collective » afin de trouver des solutions par la « coopération » entre différents acteurs.

Selon « Le Petit Robert » la coopération, du latin *cooperatio*, est d'abord une « action de participer à une œuvre commune ». Une autre définition ajoute qu'il s'agit de « la capacité de collaborer à cette action commune ainsi que les liens qui

se tissent pour la réaliser » et qui « nécessite un certain degré de confiance et de compréhension. [...] La coopération est antagoniste à la concurrence ».

Ces éléments de la définition « coopération » sont indispensables pour répondre aux missions des Parcs définies par le Code de l'environnement (R333-1 à 4). En effet il est indiqué que « le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du parc assure la cohérence des engagements des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés et de l'Etat et en coordonne la mise en œuvre, [...] ». Le travail collaboratif est donc induit pour atteindre les objectifs réglementaires.

L'approche collective et transversale permet de trouver des solutions partagées pour répondre aux problèmes environnementaux, économiques et sociaux actuels et futurs. Dans les Parcs, la coopération à différentes échelles est source d'innovation et de solution, mais il faut aussi créer l'envie de coopérer et l'inscrire dans le temps. Les Parcs sont des médiateurs sur leurs territoires et les territoires voisins, de l'échelle locale, régionale, nationale jusqu'à l'international afin que chacun puisse contribuer à son niveau.

L'échange de savoir-faire et le transfert d'expérience complètent cette idée de coopération. Ce partage est incontournable depuis les débuts des Parcs il y a 50 ans.

Ce défi coopératif entre différents acteurs nécessite une démarche d'animation territoriale au-delà de l'expertise technique. La reconnaissance des partenaires est aussi un élément clé pour que les Parcs puissent agir légitimement et assurer la cohérence des politiques publiques sur ces paysages classés. Le Syndicat Mixte du Parc n'agit pas pour lui-même, mais au service d'un territoire et de ses acteurs. Compte tenu de la complexité de la coopération, les projets prennent souvent plus de temps afin que les partenaires se mettent en accord et valident les actions à réaliser.

8.1. La structuration intercommunale au niveau local et le positionnement des intercommunalités par rapport aux missions du Parc

Afin d'orienter l'élaboration de la future Charte, dans une logique d'optimisation de l'action publique sur le territoire du Parc et de formalisation pertinente des engagements de l'État et des collectivités signataires, une analyse institutionnelle a été réalisée.

Cette dernière visait à mettre en perspective l'action de l'État et des principales collectivités sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims (Région, Département, EPCI) selon le prisme des cinq missions des Parcs naturels régionaux. Elle a concerné préférentiellement les EPCI à fiscalité propre, les PETR/Pays et les structures porteuses de SCoT. Elle a apporté un socle de connaissance du « Qui fait Quoi ? » pour préparer les réflexions de la mise en œuvre partagée de la future Charte.

Elle a reposé sur une analyse bibliographique (exploration des statuts et organigrammes des collectivités et syndicats analysés, consultation des bilans d'activité, ...), des entretiens téléphoniques avec les responsables techniques de 10 collectivités et un atelier collectif d'échanges.

8.1.1. La coordination des politiques publiques et les coopérations Parc/EPCI depuis 2009

La structuration des relations entre le Parc, les EPCI, le Département, la Région et l'État était déjà une préoccupation de la Charte « Objectif 2020 ». En effet, dès 2009, l'évolution de l'intercommunalité sur le territoire avait amené le Parc à reconsidérer la place des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération dans la mise en œuvre de la Charte. Au-delà de leur adhésion au Syndicat Mixte du Parc, l'enjeu de la Charte « Objectif 2020 » était de structurer les partenariats opérationnels entre le Parc et ces intercommunalités de projet, mais aussi les deux Pays dans lesquels elles se sont engagées.

Ainsi de nombreux partenariats ont été noués entre le Syndicat Mixte du Parc, les EPCI et les Pays/PETR et SCoT de son territoire selon une approche pragmatique autour de « projets concrets » :

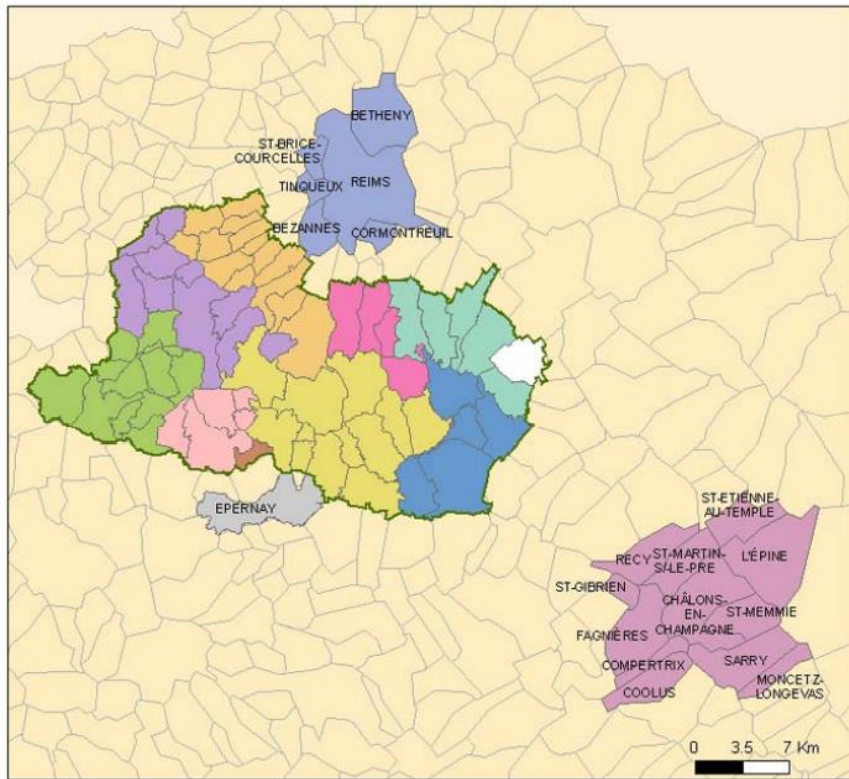
- de très nombreux partenariats ont été engagés, dans des domaines variés et avec tous les EPCI ;
- ces partenariats ont parfois débouchés sur d'importantes démarches partagées par l'ensemble des acteurs (ex : le Projet Alimentaire Territorial) ;
- même lorsqu'il a été imposé, le partenariat a été fructueux (ex : la candidature TEPCV commune entre le Parc et le Pays d'Épernay a permis de mobiliser une enveloppe de 2 M€ pour les deux territoires).

Un tableau de synthèse des partenariats développés figure dans le rapport d'évaluation de la Charte « Objectif 2020 ».

Ces partenariats ont permis de démontrer l'intérêt pour le Syndicat Mixte du Parc et les EPCI de « coopérer » plutôt que de se voir en « concurrents ». **Ils constituent un terreau fertile pour structurer les coopérations, tant sur le plan politique, stratégique qu'opérationnel au service de la mise en œuvre « partagée » de la future Charte du Parc.**

8.1.2. L'évolution de la structuration intercommunale depuis 2009

En 2009, le périmètre du Parc recouvrait 9 communautés de communes que l'on pouvait qualifier de « rurales » : de petite taille, 5 à 14 communes, peu d'habitants (de 2 000 à 11 000 habitants seulement).



Sources : BD Cartho®@IGN Paris 2003; GEOFLA - IGN Paris 2001
 Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims 2007.

REPRODUCTION INTERDITE



Ancienne structuration intercommunale sur le territoire de la Montagne de Reims (Source : Diagnostic du territoire 2006 et bilan-évaluatif de la Charte « Objectif 2006 »)

La Ville d'Épéray, Reims Métropole (Agglomération autour de Reims) et l'Agglomération de Châlons-en-Champagne étaient villes/agglomérations-portes du Parc.

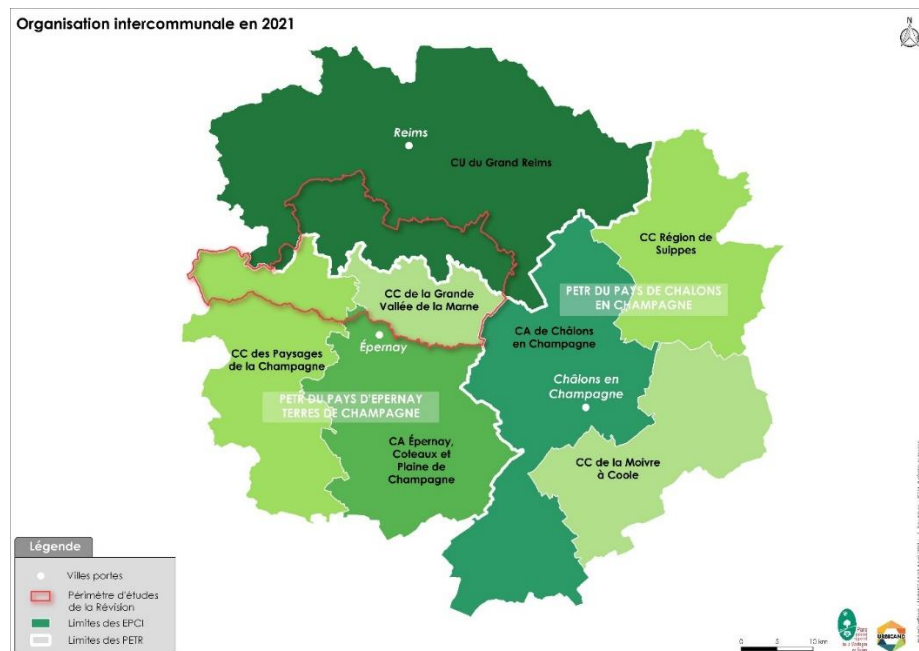
Mais depuis 2009, le paysage intercommunal du territoire du Parc et de ses environs a profondément évolué :

- En 2014, les Communautés de Communes Ardre et Tardenois et du Chatillonnais ont fusionné en la Communauté de Communes d'Ardre et Chatillonnais. Celles de Forêts et Coteaux de la Grande Montagne et Vesle Montagne de Reims ont fusionné en la Communauté de Communes de Vesle-Coteaux de la Montagne de Reims. La Communauté de Communes Côte des Noirs a été intégrée à la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne. Le périmètre du Parc ne comptait alors plus que 6 communautés de communes ;
- Concernant les villes/agglomérations-portes, Reims Métropole et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ont vu leur périmètre s'étendre et devenir désormais « limitrophes » du périmètre du Parc ;
- En 2017, la Communauté Urbaine du Grand Reims est née de la fusion de 9 EPCI dont Reims Métropole et 3 Communautés de Communes du Parc : les Communautés de Communes de Champagne-Vesle, Vesle-Coteaux de la Montagne de Reims et une partie d'Ardre et Chatillonnais. Les Communautés de Communes des Deux Vallées et l'autre partie d'Ardre et Chatillonnais ont fusionné au sein de la Communauté d'Agglomération des Paysages de la Champagne. La Communauté de Communes Côte des Noirs a été intégrée à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne. La Communauté d'Agglomération Epéray, Coteaux et Plaine de Champagne s'est structurée au Sud du périmètre du Parc.

Aussi en 2020, le périmètre d'étude du Parc de la Montagne de Reims est concerné par 4 EPCI à fiscalité propre :

- la Communauté Urbaine du Grand Reims ;
- la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne ;
- la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne ;
- la Communauté d'Agglomération Epéray, Coteaux et Plaine de Champagne.

La Communauté Urbaine du Grand Reims a un positionnement hybride (à la fois agglomérations-portes du Parc et EPCI du Parc). **La Ville d'Épernay est ville-porte. La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne est agglomération-porte du Parc.**



Organisation intercommunale du Parc de la Montagne de Reims en 2021 (Source : PNR MR, 2021)

La structuration intercommunale du périmètre d'étude du Parc de la Montagne de Reims se caractérise donc par :

- **une prédominance d'intercommunalités urbaines** (1 Communauté Urbaine et 1 Communautés d'Agglomération et seulement 2 Communautés de Communes) ;
- **une moitié nord du périmètre rattachée à une Communauté Urbaine de 143 communes et 300 000 habitants** (le Grand Reims est la plus grande

Communauté Urbaine de France en nombre de communes et « à prédominance rurale » et la 3^e en population) ;

- **1 communauté de communes que l'on peut encore qualifiée de « rurale » totalement incluse dans le périmètre du Parc** (14 communes, 14 895 habitants) ;
- 1 extrémité sud-ouest du périmètre concernée par une grande Communauté de Communes dont l'essentiel du territoire est situé en-dehors du périmètre (33 communes sur les 53 sont hors du périmètre du Parc) ;
- 1 commune rattachée à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne relevant davantage d'un positionnement d'agglomération-porte, sans jouer ce rôle dans la mesure où Épernay est restée ville-porte.

Ces caractéristiques génèrent plusieurs enjeux pour le Parc de la Montagne de Reims :

- **renforcer et structurer les coopérations entre le Syndicat Mixte du Parc et les intercommunalités urbaines** concernées par le périmètre ou à ses portes afin qu'elles contribuent à la préservation et la valorisation des patrimoines du territoire classés dans leurs propres politiques d'aménagement et de développement durable ;
- **accompagner la montée en compétence des Communautés de Communes** concernées en toute ou partie par le périmètre afin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans l'aménagement et le développement durable du territoire classé. Il s'agit de faire en sorte que **la partie « classée PNR » de ces communautés de communes soit un véritable atout pour elles** (et non pas un élément de complexité, voire un frein).

À noter que la Communauté Urbaine du Grand Reims vient d'engager l'élaboration d'un projet de territoire dont l'objectif est de fixer les grandes orientations stratégiques pour la collectivité à l'horizon des 10 à 15 prochaines années. Le croisement de cette réflexion avec l'élaboration de la future Charte de Parc représente un enjeu important.

EPCI & PETR	Nombre de communes	Dont communes dans le Parc (et part du total)	Population 2017	Dont population dans le Parc (et part du total)
CU du Grand Reims	143	35 (25 %)	295 014	12 761 (4%)
CC Paysages de la Champagne	53	20 (38 %)	21 240	7 369 (35 %)
CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne	47	1 (2 %)	47 878	759 (2 %)
CC de la Grande Vallée de la Marne	14	14 (100 %)	14 895	14 895 (100%)
PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne (sous-total)	114	35 (31 %)	84 013	23 023 (27 %)
CA de Châlons en Champagne	46	0	80 143	0
CC Région de Suippes	16	0	7 699	0
CC de la Moivre à Coole	28	0	9 592	0
PETR du Pays de Châlons en Champagne (sous-total)	90	0	97 434	0
TOTAL Triangle Marnais	347	70 (20 %)	476 461	35 784 (8 %)

Récapitulatif de la structuration des intercommunalités (Source : PNR MR, 2021)

Concernant l'organisation intercommunautaire, le périmètre d'étude est concerné par la présence du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne. Existait sous forme associative et porteur d'un Pays depuis 2002, la structure a évolué en PETR en 2017. Il porte sur 3 EPCI : la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne. Les statuts du PETR précisent que son projet de territoire doit être compatible avec la Charte du Parc de la Montagne de Reims.

Le projet de territoire du PETR du Pays d'Épernay (2021/2031) est en cours de révision et devrait être finalisé en 2021. Sur le même périmètre, un Syndicat Mixte de SCoT est également présent et porte un SCoT approuvé en 2018. Une fusion des deux structures est également en cours de réflexion, et devrait être effective dans les mois à venir.

Un second SCoT recoupe le territoire du Parc : celui de la Communauté Urbaine de Reims, approuvé en 2016 et porté directement par la Communauté Urbaine. Ce SCoT présente la particularité de ne pas couvrir l'intégralité de la Communauté Urbaine, car il a été élaboré en amont des dernières fusions d'EPCI. Ainsi, une partie des communes du Parc ne sont pas encore couvertes par le SCoT approuvé, tout en étant dans le périmètre du Grand Reims.

Si les deux SCoT sont relativement récents, leur révision semble incontournable dans les prochaines années, afin de les adapter aux évolutions réglementaires et aux évolutions de périmètres d'EPCI (pour le Grand Reims). Dans tous les cas leur révision devrait advenir avant l'échéance de la Charte du Parc en cours d'élaboration (2040). **La cohérence des dispositions des deux SCoT constitue un enjeu important pour permettre un développement coordonné à l'échelle du Parc.**

8.1.3. Positionnement et rôle des intercommunalités vis-à-vis du Parc

Chaque EPCI a une histoire, une organisation, des compétences, des moyens et des projets qui lui sont propres. Mais chaque EPCI entretient aussi une « relation » spécifique au territoire du Parc compte-tenu sa situation géographique :

- la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne est totalement incluse dans le territoire du Parc alors que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne n'a aucune commune de superposition et la Communauté d'Agglomération d'Épernay en a une seule ;
- la Communauté de Communes des Paysages de Champagne et la Communauté Urbaine du Grand Reims ont respectivement 20 et 35 communes dans le territoire du Parc ;
- le PETR/SCoT du Pays d'Epernay–Terres de Champagne et le SCoT du Grand Reims se superpose au territoire du Parc alors que le PETR/SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne n'a aucune commune de superposition.

Cette structuration territoriale nécessite d'aborder les enjeux de coordination des politiques et de coopération avec le Syndicat Mixte du Parc selon des approches spécifiques à chaque EPCI. Il s'agit de « faire dans la dentelle ».

EPCI	Nature de l'articulation territoriale	Enjeux de l'articulation
CC de la Grande Vallée de la Marne.	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes totalement incluse dans le périmètre du Parc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la mise en œuvre de la Charte, au regard de ses compétences, sur l'ensemble de son territoire ; • Contribution à l'articulation des politiques au sein du PETR avec celles du Parc sur son propre territoire ; • Aménagement du territoire à l'échelle du Triangle Marnais au sein du PETR du Pays d'Épernay–Terres de Champagne.
CA de Châlons-en-Champagne.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune commune de superposition ; • Une « connexion » territoriale, sur 2 communes seulement, de la partie Nord de l'Agglomération (qui est très étirée nord-sud - le sud de l'Agglomération est très éloigné du territoire du Parc) ; • La Ville de Châlons-en-Champagne en son sein (Ville d'Art et d'Histoire, scène « La Comète », ...) ; • Le canal latéral de la Marne et la vélo-route qui la relie au territoire du Parc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité et gestion durable des échanges « urbain-rural » de proximité sur la partie nord de l'Agglomération, notamment avec la ville de Châlons-en-Champagne (accès des habitants à un « poumon vert », ...) ; • Aménagement du territoire à l'échelle du Triangle Marnais au sein du PETR de Châlons-en-Champagne ; • Attractivité de l'agglomération « porte » d'un Parc naturel régional.
CA Epernay Coteaux et Plaine de Champagne.	<ul style="list-style-type: none"> • 1 commune de superposition ; • Une « connexion » territoriale, sur quelques communes aux portes d'Épernay, avec les coteaux historiques en balcon sur l'agglomération, vue du Parc, et en décor, vue de l'agglomération ; • La Ville d'Épernay en son sein (candidate au label Ville d'art et d'histoire, capitale du Champagne notamment pour les grandes maisons de Champagne installées Avenue de Champagne, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO) ; • Les points de passage sur la Marne qui font le lien entre le nord et le sud du Département. 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans la mise en œuvre de la Charte au regard de ses compétences sur la seule commune de Cumières ; • Complémentarité et gestion durable des échanges « urbain-rural » de proximité notamment avec la ville d'Épernay (accès au « poumon vert », complément de l'offre touristique « ville » et « Champagne », ...) ; • Implication dans la mise en œuvre de la Charte au regard de ses compétences sur la commune de Cumières ; • Contribution à l'articulation des politiques au sein du PETR avec celles du Parc sur la partie « classée » du territoire du PETR ; • Aménagement du territoire à l'échelle du Triangle Marnais au sein du PETR du Pays d'Épernay–Terres de Champagne.
CC des Paysages de Champagne.	<ul style="list-style-type: none"> • 20 communes de la CC dans le périmètre du Parc (15 + 5 « entrantes ») ; • 33 communes hors Parc, au sud de la CC, plus éloignées du Parc ; • Le bourg de Dormans, structurant pour le bassin de vie rural au sud-ouest du Parc ; • La vallée de la Marne, axe d'intérêt touristique / cyclable qui traverse la CC et le Parc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la mise en œuvre de la Charte, au regard de ses compétences, sur les communes concernées par le Parc ; • Complémentarité des actions menées dans / hors Parc ; • Aménagement du territoire à l'échelle du Triangle Marnais.

<p>CU Reims/ SCoT Reims ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 35 communes de la CU dans le périmètre du Parc ; • 108 communes « hors Parc » ; • La Ville de Reims et ses attraits touristiques (tourisme culturel / patrimoniale et œnotourisme) ; • Le canal de l'Aisne à la Marne, infrastructure d'intérêt touristique / cyclable qui traverse la CU et qui borde le Parc (1 commune du Parc traversée) ; • La ligne des bulles, une infrastructure qui concerne à la fois la CU, la CA d'Épernay et le Parc ; • Plan Paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la mise en œuvre de la Charte, au regard de ses compétences, sur les communes concernées par le Parc ; • Complémentarité et gestion durable des échanges « urbain-rural » de proximité (communes hors Parc), sur l'ensemble de la CU et en particulier avec la ville de Reims ; • Aménagement du territoire à l'échelle du Triangle Marnais.
<p>PETR / SCoT Pays d'Epernay-Terres de Champagne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 35 communes de superposition ; • 1 EPCI totalement dans le Parc (14 communes dans le Parc), 1 EPCI « à cheval » (20 communes dans le Parc), et 1 CA « porte du Parc » (1 commune dans le PNR) ; • Partie nord de son territoire classé « Parc » (obligation de compatibilité des projets et programmes portés par le PETR sur le territoire commun avec les orientations et mesures contenues dans la Charte). 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en compatibilité des projets et programmes portés par le PETR sur le territoire commun avec les orientations et mesures contenues dans la Charte ; • Compatibilité SRADDET / Charte / SCoT ; • Transfert des expérimentations menées sur le territoire du Parc sur des zones prioritaires du PETR/SCoT « hors Parc » (ex : TVB, Plan Paysage, ...) ; • Aménagement du territoire à l'échelle du Triangle Marnais.

Enjeux de coordination des politiques et de coopération avec le Syndicat Mixte du Parc pour chaque EPCI (Source : PNR MR, 2021)

Mais trois échelles de coordination et de coopération se dégagent néanmoins, chacune relevant d'enjeux particuliers.

8.1.4. Enjeux d'articulation en fonction des échelles géographiques

L'échelle PNR

Cette échelle concerne les EPCI qui se superposent aux territoires du Parc :

- la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne ;
- la Communauté de Communes des Paysages de Champagne ;
- la Communauté Urbaine du Grand Reims ;
- le PETR/SCoT du Pays du Pays d'Epervay–Terres de Champagne.

Pour une seule commune de son territoire, la Communauté d'Agglomération Epervay, Coteaux et Plaine de Champagne est également concernée par cette échelle.

À cette échelle, trois enjeux sont à prendre en compte :

- **La contribution des EPCI à la mise en œuvre de la Charte** au regard de leurs compétences, sur les communes de superposition ;
- **La mise en compatibilité des projets et programmes portés par le PETR du Pays d'Epervay–Terres de Champagne** sur le territoire commun avec les orientations et mesures contenues dans la Charte ;
- **La transposition des dispositions pertinentes de la Charte dans les SCoT** de la Communauté Urbaine du Grand Reims et du PETR du Pays d'Epervay–Terres de Champagne.

Les entretiens individuels avec ces EPCI ont permis d'identifier une première liste de sujets/problématiques sur lesquels l'articulation des interventions Parc/EPCI sur le territoire « classé » Parc naturel régional doit être travaillé. Les sujets ont été éclairés des quatre premières missions des Parcs naturels régionaux (la 5^e mission, liée à l'expérimentation étant transversale) :

- M1 - Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels ;
- M2 - Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie ;
- M3- Aménager le territoire ;

- M4- Informer et sensibiliser habitants et visiteurs.

Les sujets qui relevaient de l'échelle « Triangle Marnais » n'ont pas été repris dans ce tableau. Sur certains sujets la ligne de partage entre les deux échelles méritera d'être précisée.

	Les sujets d'articulation**	M1	M2	M3	M4
CC Grande Vallée de la Marne	• Tourisme & patrimoine : « Pressoria », mémoire vivante (Villa Bissinger), restauration des églises et mise en valeur (culture, tourisme, ...), évènementiel				
	• Développement culturel : politique culturelle développée par la MJC				
	• Urbanisme : aménagement économique, points de vue, ADS				
	• Evènements : Musiques en Champagne, Concours de Mots croisés, ...				
	• Communication : mutualisation des supports respectifs et distribution, sensibilisation en lien avec ses compétences (déchets / eau & assainissement / mobilité...)				
	• Initiatives durables : auto-partage, Recup'R, Cerf à 3 pattes				
	Les sujets d'articulation	M1	M2	M3	M4
CC des Paysages de Champagne	• Gestion de l'eau : qualité de l'eau, en lien avec la gestion eau potable / assainissement assurée par l'EPCI				
	• Energie : performance énergétique (habitat), accueil des projets d'énergies renouvelables				
	• Urbanisme : gestion des ADS, avis sur les PLU, habitat				
	• Economie : circuits courts				
CU du Grand Reims/ SCoT Reims	• Biodiversité : Charte pour la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel, appels à projet, travail avec le CEN, lisières forestières, Zones Humides, Natura 2000, Trame Verte et Bleue, Atlas de Biodiversité				
	• Ressource en eau : protection des captages, pratiques viticoles & agricoles				
	• Mobilités : Schéma directeur cyclable, PDU, statut d'AOT, ligne des Bulles, aménagement de la RD931				
	• Energie : PCAET, projets énergies renouvelables, éclairage nocturne (Plan Lumière)				
	• EEDD : animations dans les écoles				
	• Urbanisme : gestion des ADS, avis sur les PLU, lien Charte – SCoT				
	• Tourisme / loisirs : valorisation de la Montagne de Reims, tourisme durable / écotourisme				
• Bioéconomie : filière bois, Charte Forestière de Territoire, Forêt d'Exception...					
PETR / SCoT Pays d'Epervay-Terres de Champagne	• Energie & Habitat : conseils aux particuliers (Maison de l'habitat) et aux collectivités (Conseiller en Energie Partagé)				
	• Tourisme : développement de l'offre et accompagnement des porteurs (rôle de facilitateurs)				
	• Contractualisation : appui aux collectivités dans la recherche de financement/montage de projet, réponse commune au AAP/ AMI				
	• Santé : projet de Contrat Local de Santé et lien entre l'urbanisme et la santé				
	• Biodiversité : déclinaison et reconquête de la TVB (travail Parc-SCoT)				
	• Urbanisme : lien Charte / SCoT, urbanisme commercial, revitalisation des centralités				

Sujets d'articulation des interventions Parc / EPCI au regard des 5 missions des Parcs naturels régionaux, à l'échelle PNR (Source : PNR MR sur la base d'entretiens avec les EPCI, 2021)

** sujets d'articulation identifiés dans le cadre d'un premier travail d'analyse qui devront être précisés et complétés au cours de l'élaboration de la Charte

Concernant plus particulièrement l'optimisation de l'articulation Parc/SCoT & PETR, des premières pistes sont déjà identifiées. Elles sont à creuser dans le cadre de l'élaboration de la Charte.

PETR / SCoT Pays d'Épernay–Terres de Champagne

- Anticiper la compatibilité du futur projet de territoire du PETR 2021/2031 et de la future Charte (croiser les diagnostics en cours, lier les démarches d'élaboration des projets de territoire) ;
- Renforcer les temps d'échanges techniques et politiques et les modalités de convergence des interventions (« faire vivre la convention de partenariat ») afin d'éviter le sentiment pour les EPCI d'une « double cotisation » pour un même service. L'enjeu est de « faire vivre » la convention de partenariat ;
- Sur certains sujets communs, étudier la possibilité qu'une seule structure intervienne sur les deux territoires (ex : le futur Conseiller en Énergie Partagé porté par le PETR pourrait intervenir sur l'ensemble du territoire du Parc et inversement, sur une compétence spécifique, un chargé de mission Parc pourrait intervenir sur les communes du PETR, en-dehors du territoire classé (sur l'architecture par exemple) ;
- Concernant le SCoT, veiller à anticiper les enjeux d'articulation Charte – SCoT, à définir clairement les dispositions pertinentes à transposer dans les SCoT. Il serait intéressant d'améliorer la coordination entre structures dans le cadre des avis sur les PLU.

CU du Grand Reims Reims/ SCoT Reims

- Travailler davantage la mutualisation des moyens en évitant les croisements d'actions et d'ingénierie. La question est posée de recentrer davantage l'action du Parc sur ses cœurs de cible (5 missions des Parcs naturels régionaux) et ses orientations statutaires ;
- Clarifier l'articulation dans le champ de l'urbanisme et en particulier dans la gestion des ADS. Des interrogations sont exprimées par rapport à la plus-value des avis du Parc et par rapport aux modalités de leur prise en compte ;
- Renforcer / améliorer les échanges techniques entre la CU et le Parc pour préparer les prises de décision des élus, en anticipant davantage ces échanges ;

- Concernant le SCoT, veiller à anticiper les enjeux d'articulation Charte – SCoT, à définir clairement les dispositions pertinentes à transposer dans les SCoT. Veiller à ne pas outre-passer le cadre réglementaire en fixant des dispositions ne relevant pas de ce que peuvent faire Charte & SCoT.

L'échelle « portes du Parc »

Cette échelle concerne les EPCI :

- avec une partie « en-dehors » (la Communauté de Communes des Paysages de Champagne, la Communauté Urbaine du Grand Reims, la Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne) ;
- situés à proximité immédiate du territoire (la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne).

Les villes de Reims, Châlons-en-Champagne et Épernay sont concernées par cette échelle, soit seule ou au sein de leur intercommunalité.

À cette échelle, **l'enjeu est de définir un projet de coopération « urbain-rural » fondé sur un intérêt réciproque** (pour le territoire du Parc et les EPCI « à ses portes »). Pour cela, il s'agit de :

- veiller à ce que les projets de coopérations envisagés soient bien liés aux enjeux du territoire du Parc et notamment patrimoniaux (éviter l'approche « Syndicat Mixte du Parc = prestataire de service hors Parc ») ;
- être ambitieux, compte-tenu de l'enjeu « urbain-rural », mais aussi réaliste au regard des moyens financiers dont chacun disposera ;
- définir, ensemble, les sujets pertinents retenus et formaliser les orientations de coopération « urbain-rural » dans la future Charte.

Les entretiens individuels avec les EPCI concernés par cette échelle d'articulation ont permis d'identifier une première liste de sujets/problématiques sur lesquels développer ou renforcer les coopérations et les synergies dans un intérêt réciproque. Il s'agit d'un premier état des lieux qui s'appuie sur la « vision » des référents technique Parc interviewés et qui méritera d'être conforté lors de l'élaboration de la Charte. Les sujets qui relevaient de l'échelle « Triangle Marnais » n'ont pas été repris dans ce tableau.

	Les sujets pour développer les coopérations et les synergies **	M1	M2	M3	M4
CA de Châlons-en-Champagne	• Patrimoine culturel : UNESCO (Université d'été de l'architecture), patrimoine d'Art et d'Histoire de la ville de Châlons-en-Champagne				
	• Tourisme : offre liée au canal latéral/Vélo-route (infrastructures, démarche « accueil-vélo », ...)				
	• Economie circulaire : recyclerie, écologie industrielle territoriale, alimentation durable				
	• Ressource en eau : trames bleues (renaturation des cours d'eau)				
	• Biodiversité : trames vertes, atlas de la biodiversité (inventaire)				
	• Energie : Plan Climat (labellisation Cit'ergie + PCAET), rénovations énergétiques, valorisation des énergies renouvelables, valorisation des certificats d'énergie, mobilités.				
	• Culture : la Comète (festival « War on screen »), les Arts du cirque (Ecole et Pôle national) : mise en réseau, actions communes, ...				
CA Epernay Coteaux et Plaine de Champagne	• Biodiversité : projets opérationnels sur le paysage				
	• Energie : PCAET				
CU du Grand Reims	• EEDD : accueil des scolaires, sensibilisation des habitants, intervention dans le cadre du Contrat de Ville (quartier Orgeval), mais aussi et surtout sur les communes du Grand Reims				
	• Tourisme / Loisirs : valorisation de la Montagne de Reims (lien urbain – rural), tourisme durable / écotourisme				
	• Eclairage nocturne / Plan Lumière				
	• Biodiversité				
	• Mobilités				
CC des Paysages de la Champagne	• Ressource en eau				
	• Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) : sensibilisation auprès des publics scolaires, sensibilisation des habitants				
	• Communication				
	• Mobilités : covoiturage, autopartage, modes doux, recharge véhicules électriques				
	• Tourisme : organisation de l'offre, mise en valeur de la Montagne de Reims, déplacements doux				
	• Paysages : reconnaissance, protection				

Sujets d'articulation des interventions Parc / EPCI au regard des 5 missions des Parcs naturels régionaux, à l'échelle « portes du Parc » (Source : PNR MR sur la base d'entretiens avec les EPCI, 2021)

** sujets d'articulation identifiés dans le cadre d'un 1^{er} travail d'analyse qui devront être précisés et complétés au cours de l'élaboration de la Charte

L'échelle « Triangle Marnais »

Cette échelle concerne tous les EPCI. L'enjeu est **d'appréhender les problématiques d'aménagement du territoire pertinentes à cette échelle et de les décliner ensuite localement à l'échelle de chaque EPCI.**

Les entretiens individuels avec les EPCI ont permis d'identifier une première liste de sujets qui semblent pertinents à appréhender à cette échelle.

	Sujets d'articulation
CC Grande Vallée de la Marne.	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Alimentaire Territorial (PAT) ; • Charte Forestière de Territoire (CFT) ; • Mobilités ; • UNESCO ; • Tourisme.
CC des Paysages de Champagne.	<ul style="list-style-type: none"> • Plan Alimentaire Territorial (PAT) ; • Charte forestière de Territoire (CFT) ; • Tourisme (lien avec l'échelle « Destination » à creuser).
CU du Grand Reims/ SCoT Reims.	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Alimentaire Territorial (PAT) ; • Mobilités : mobilité Reims – Épernay, report modal, rabattements TER... ; • Charte Forestière de Territoire (CFT) ; • Tourisme et attractivité de l'ensemble du Triangle Marnais.
CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne/ Ville de Reims.	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Alimentaire Territorial (PAT) ; • Charte Forestière de Territoire (CFT) ; • Itinérances « douces » (cylco, pédestre, ...).

CA de Châlons-en-Champagne / Ville de Châlons.	<ul style="list-style-type: none"> • PAT Projet Alimentaire Territorial (PAT) ; • Mobilités : ferrées entre Reims-Epernay-Châlons ; • Tourisme : destination « Champagne ».
PETR / SCoT Pays d'Epernay–Terres de Champagne.	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Alimentaire Territorial (PAT) ; • Charte Forestière de Territoire (CFT).
PETR / SCoT Pays de Châlons-en-Champagne.	<i>EPCI non rencontré.</i>

Sujets d'articulation des interventions Parc / EPCI à l'échelle « Triangle Marnais » (Source : PNR MR sur la base d'entretiens avec les EPCI, 2021)

*** sujets d'articulation identifiés dans le cadre d'un premier travail d'analyse qui devront être précisés et complétés au cours de l'élaboration de la Charte*

Pour chacun des sujets retenus, il sera important de :

- **préciser le positionnement du territoire du Parc au sein du Triangle Marnais**, sur la base des éléments du Diagnostic territorial du Parc. Ce positionnement sera affirmé dans la Charte du Parc ;
- **définir collectivement, pour chacun des sujets, qui est l'acteur le plus pertinent et légitime pour assurer l'animation/la coordination des réflexions à cette échelle** (rôle de « chef de file »).

Le Syndicat Mixte du Parc est déjà « positionné comme animateur de la CFT et du PAT. Malgré son positionnement « transversal » au territoire du Triangle Marnais, le Syndicat Mixte du Parc n'est peut-être pas l'animateur pertinent pour tous les sujets. De plus, son territoire « cible » doit rester celui classé en Parc naturel régional afin de garantir une « plus-value ». Il reste donc à identifier quelles autres structures peuvent se positionner et s'investir à cette échelle.

8.2. La coopération à l'échelle départementale, régionale et nationale

8.2.1. La coopération à l'échelle départementale

Le Parc de la Montagne de Reims se situe dans le centre ouest du département de la Marne. Le périmètre d'étude couvre environ 12% des communes de la Marne (70 sur 613 communes) et environ 6% de sa population. Du fait de ses communes viticoles et de ses paysages d'exception qui contiennent la majorité des itinéraires de randonnées, le territoire du Parc est un atout important pour le développement économique, touristique et la qualité de vie des habitants du département.

Dans les années 1970, le département de la Marne a été un soutien important pour la création du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Même si la création et le suivi des Parcs naturels régionaux était affecté aux régions, le département est resté un partenaire, à la fois au niveau politique qu'au niveau technique et financier.

Pour des raisons historiques, le Parc est suivi par la Direction de l'Education, des Loisirs et de la Mobilité et la 5^e Commission du Département. Il n'est pas rare que le Président du Parc soit à la fois élu du territoire et conseiller départemental.

Les liens entre les élus du département et la direction du Parc sont bons. Le Parc est régulièrement sollicité pour présenter des projets et actions aux élus du département. Par exemple, l'organisation en 2020 d'une matinée d'échanges sur le sujet de la valorisation touristique a permis de présenter les projets réalisés en lien avec le vélo et les supports de communication tel que le film promotionnel sur la véloroute. Suite à cette présentation, un partenariat a été engagé avec l'ADT de la Marne pour améliorer la collaboration dans la production de supports touristiques.

D'autres coopérations entre le département et le Parc se développent autour de sujets spécifiques, comme par exemple le Projet Alimentaire Territorial. Le département participe à certains groupes de travail, en particulier sur la restauration collective. D'un autre côté le Parc suit la mise en place de la marque territoriale développée par le département.

En fonction des thématiques, le Parc organise également une présence au stand du département à la foire de Châlons-en-Champagne pour présenter ses actions et son territoire.

Actuellement, ces échanges se limitent à la Direction de l'Education, des Loisirs et de la Mobilité. **Compte tenu de la multitude de sujets traités par le Parc, il serait intéressant de développer des liens avec les autres directions, en particulier celles qui traitent de l'environnement et de l'aménagement du territoire afin de favoriser une coopération plus transversale.**

Le Parc met également à disposition ses productions (guides, films, supports...) pour alimenter les réflexions des élus et services du département. Compte-tenu de l'engagement et de l'implication du département dans les actions du Parc, il serait intéressant d'étudier la valorisation des expériences du Parc au-delà de son territoire, voire même à l'échelle du département entier. Pour cela, il est nécessaire de renforcer la collaboration technique afin d'identifier des opportunités permettant une communication et une valorisation plus large (conférences, présentations, valorisation dans l'édition du département...).

8.2.2. La coopération à l'échelle régionale

Le positionnement dans la région Grand Est

Limitrophe de la région Hauts-de-France, à proximité du département de l'Aisne, le Parc se situe à l'extrême ouest de la région Grand Est. Cette situation géographique positionne le Parc dans l'aire d'influence de Paris et de sa région. La capitale est accessible en moins de 45 minutes en TGV au départ de la gare Champagne-Ardenne-TGV. Le TER Vallée de la Marne relie Épernay à Paris en 1h20. En voiture, la région parisienne est accessible en 1h.

Dans l'ex région Champagne-Ardenne, le Parc se trouvait positionné au cœur de la région et à proximité de sa capitale régionale, Châlons-en-Champagne. Dans la nouvelle région Grand Est, le Parc est situé à l'opposé de la capitale, Strasbourg (à 360km). L'antenne de la région à Metz ou siège un grand nombre d'administrations et de services de la région et de l'État se trouve à 2h en voiture. Même si Châlons-en-Champagne reste un pôle administratif et une antenne importante de la région, les centres de décisions se sont fortement éloignés.

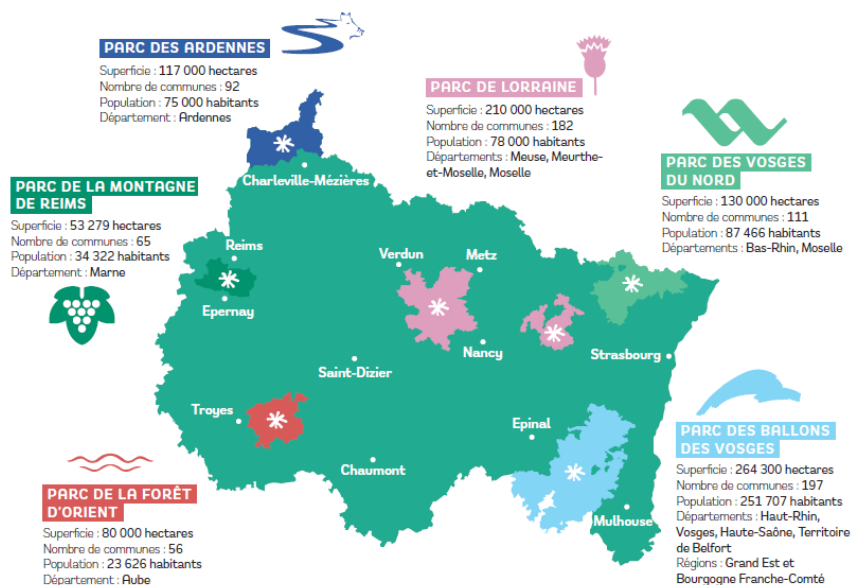
Ce positionnement régional permet au territoire du Parc et à ses villes-portes, en particulier Reims, d'attirer de nouveaux habitants en provenance de la région parisienne. Un indicateur est les taux de remplissage des TGV et TER, généralement complets aux heures de pointe. En parallèle le prix de l'immobilier à proximité des gares augmente, à la fois dans les zones urbaines et dans les zones rurales à la frange nord du Parc.

Finalement, ce développement ne facilite pas la création d'un esprit « région Grand Est » sur un territoire beaucoup plus tourné vers la région parisienne.

Une nouvelle région avec 6 Parcs hétérogènes

La région Grand Est comporte 6 Parcs naturels régionaux sur les 56 Parcs classés au niveau national en 2021. Il s'agit des Parcs naturels régionaux suivants : Ardennes, Ballons des Vosges, Forêt d'Orient, Lorraine, Montagne de Reims et Vosges du Nord.

Ces 6 Parcs représentent près de 15% de la superficie du Grand Est et comptent 525 000 habitants, soit environ 10% de la population régionale. Créés entre 1970 (Forêt d'Orient) et 2011 (Ardennes), les Parcs partagent leur vocation d'asseoir le développement économique et social de leurs territoires, tout en préservant et valorisant leurs patrimoines naturels, culturels et paysagers. Paysages emblématiques de la région, la richesse des Parcs réside dans la transversalité de leur démarche en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.



Carte des Parcs naturels régionaux du Grand Est (Source : association des Parcs naturels régionaux du Grand Est, 2021)

Malgré ces bases communes, les 6 Parcs sont assez hétérogènes et cela à plusieurs niveaux. Construits autour des paysages de moyenne montagne pour les Ardennes, les Vosges du Nord et les Ballons des Vosges, le Parc Forêt d'Orient a quant à lui été créé autour des lacs artificiels régulant le débit de la Seine. L'objectif initial du Parc était la création d'une nouvelle identité territoriale. La Montagne de Reims est un parc périurbain ayant pour vocation de préserver le plateau forestier, maîtriser l'urbanisme et rendre ce « poumon vert » accessible à la population urbaine à proximité.

Au niveau de la surface et du nombre de communes, **la Montagne de Reims est le plus petit Parc du Grand Est** avec seulement 53 000 ha, environ 34 000 habitants et 65 communes lors du précédent classement. 5 fois plus grand, le Parc des Ballons des Vosges s'étend sur 264 000 ha avec 252 000 habitants répartis dans 197 communes.

La différence s'exprime également par la taille des équipes et des moyens à leur disposition. En 2019, les 3 Parcs de l'ancienne région Champagne-Ardenne disposaient d'équipes entre 13 (dans les Ardennes) et 28 agents (dans le Parc de Forêt d'Orient). Dans les 3 autres Parcs, le nombre d'agents dépasse les 40 personnes jusqu'à 50 dans le Parc des Ballons des Vosges. En 2019, les contributions statutaires des départements et de la région étaient également assez hétérogènes : entre 342 000€ dans les Ardennes jusqu'à 1 480 000€ en Lorraine. Ces contributions ont augmenté depuis 2020 dans les 3 Parcs de l'ex Champagne-Ardenne sans rattraper entièrement la baisse des cotisations subie au début des années 2010.

Pour agir sur le terrain, le Parc de la Montagne de Reims dispose d'uniquement 3 pôles thématiques (« Milieux naturels », « Education » et « Administration »). Les autres chargés de missions travaillent seuls sur un ou plusieurs sujets (« Patrimoine et culture », « Paysage et urbanisme », ...). Dans les Parcs disposant d'équipes plus importantes, chaque thématique est généralement traitée par un pôle composé de plusieurs agents (architecture, SIG, patrimoine, culture, urbanisme, ...). Ces quelques exemples reflètent bien l'hétérogénéité de fonctionnement des Parcs de la nouvelle région.

Ces disparités s'expliquent surtout par les politiques « Parcs naturels régionaux » bien différentes dans les 3 régions historiques. Même si 3 Parcs ont été créés en Champagne-Ardenne, la politique « Parcs naturels régionaux » et les moyens alloués ont été plus importants en Alsace et en Lorraine.

Dans le cadre de la nouvelles région Grand Est, l'objectif est une homogénéisation du traitement des Parcs en respectant les origines et l'historique de chaque territoire. Par exemple, dans le cadre de la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectif pour la période 2020 à 2022 (CPO 2020-2022), une démarche coordonnée est conduite pour construire des outils et documents homogènes et sur une période de 3 ans. Un léger rééquilibrage budgétaire a eu lieu pour les Parcs d'ex Champagne-Ardenne sans mettre en question les budgets dans leur globalité. **La coopération en « inter-réseau » est inscrite dans cette nouvelle convention pour favoriser la coopération entre les 6 Parcs et la Région avec une volonté d'harmonisation des démarches.**

Une association des Parcs du Grand Est pour favoriser des démarches communes

Avec la création de la région Grand Est, le rapprochement entre les Présidents et les directeurs des Parcs et les réseaux techniques s'est renforcé avec l'objectif de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de la région.

Le 7 juin 2017 l'Assemblée constitutive a eu lieu pour créer l'Association des Parcs naturels régionaux du Grand Est. Elle a pour ambition d'être un interlocuteur reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels du Grand Est.

Voie commune des 6 Parcs, son action se structure essentiellement autour des orientations suivantes :

- la mise en valeur des Parcs naturels régionaux dans la Région Grand Est ;
- la représentation commune des Parcs dans les instances régionales, nationales et européennes ;
- la mutualisation de moyens humains, techniques ou matériels, de savoir-faire et d'expertise ;
- la diffusion et le transfert d'expérimentations ou d'innovations ;
- la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques régionales ;

- la promotion du partage d'expériences avec d'autres territoires, en région et hors région ;
- la conception et la mise en œuvre de projets communs.

Dans ce contexte, l'association des Parcs répond collectivement aux sollicitations de la région et de la Préfecture du Grand Est, par exemple par des contributions au SRADDET, au schéma touristique ou au Contrat de Plan Etat-Région.

L'association sert également pour la prise de contact commune avec des structures régionales telle que l'Agence Française de la Biodiversité ou RTE par exemple.

Pour certains sujets, un positionnement commun est plus difficile à trouver, par exemple sur la gestion forestière, les fonds européens, la politique culturelle ou les outils de gestion (informatique, SIG). Ces difficultés s'expliquent par des contextes locaux bien différents qui ne permettent pas d'appliquer des mêmes approches ou méthodes.

Des réunions d'échange entre directeurs sont organisées tous les mois. Environ tous les 4 à 6 mois une rencontre a lieu avec le service de la région en charge des Parcs naturels régionaux.



Assemblée générale constitutive de l'association des PNR du Grand Est (Source : PNR Lorraine, 2017)

Cette coopération entre les Parcs formalisée par la création de l'Association permet clairement une meilleure coordination entre Parcs et avec la Région. Elle favorise l'expression commune des Parcs avec une meilleure écoute des élus et des services de la région et encourage la mise en place des démarches communes en toute transparence. Par exemple, la nouvelle CPO 2020 à 2022 a été coconstruite entre la Région et les Parcs pour garantir une méthode homogène. **Elle améliore la circulation des informations et la prise en compte des demandes et avis des Parcs**

sur différents sujets. Elle apporte également une véritable plus-value dans la réalisation des actions locales par l'échange du savoir-faire entre les structures.

Malgré ces points positifs, cette collaboration nécessite du temps de travail en plus de la gestion au niveau local de chaque Parc. Il est parfois difficile d'avancer sur les nombreux sujets en cours. De plus, le travail en réseau ne génère pas d'économies par mutualisation dans le fonctionnement des structures, pourtant une demande initiale forte de la Région en 2017.

Compte tenu de la création récente de la région Grand Est et la diversité des Parcs au niveau de leur taille, de leur historique et de leurs enjeux, il semble normal que des différences existent. Il est nécessaire d'investir du temps et de l'énergie pour se connaître mieux et coconstruire l'avenir des Parcs entre élus, directeurs et équipes. Néanmoins, il faut veiller au respect de l'esprit de la coopération afin d'éviter la concurrence entre les Parcs.

Les atouts et limites de l'approche inter-réseau

La région Grand Est a signé une convention « inter-parcs » avec les 6 Parcs naturels régionaux du Grand Est et leur association. Cette convention fixe les axes de travail partagés entre la région, les 6 Syndicats Mixtes d'aménagement et de gestion et l'association des PNR du Grand Est. Cette convention :

- Détermine des priorités et principes d'intervention partagés qui sont pour certains déclinés en plans d'actions triennaux prêts à être mis en œuvre entre 2020 et 2022 ;
- Présente les engagements réciproques de chacun des signataires pour la mise en œuvre de ces plans d'actions triennaux ;
- Définit la gouvernance de ce partenariat nouveau, dans sa dimension régionale ;
- Détermine également les modalités juridiques, administratives et financières.

Dans ce cadre, 6 plans d'actions thématiques ont été définis. Une enveloppe budgétaire a été attribuée permettant la réalisation de chaque plan d'actions. Pour chaque thématique, un Parc est identifié comme pilote et maître d'ouvrage au sein du réseau :

- Plan d'action communication (PNR Ardennes) ;

- Plan d'action résidence d'architecture (PNR Vosges du Nord) ;
- Plan d'action filière bois (PNR Vosges du Nord) ;
- Plan d'action éducation à l'environnement (PNR Montagne de Reims) ;
- Plan d'action écotourisme (PNR Lorraine) ;
- Plan d'action alimentation (PNR Forêt d'Orient).

Certains sujets ont été identifiés en fonction des groupes techniques déjà existants. Concernant le sujet « éducation à l'environnement », un groupe technique a été créé dès 2014 pour échanger les « savoir-faire » et « bonnes pratiques » entre Parcs. Ce plan d'actions a été construit sur la base des travaux en cours avec la difficulté que les approches éducatives sont spécifiques d'un Parc à l'autre.

D'autres actions ont été initiées par un, deux ou trois Parcs sur la base de leur sensibilité, parfois en répondant à une demande de la région comme c'est le cas par exemple pour la résidence d'architecture. L'implication du Parc de la Montagne de Reims a été plus difficile au début du projet à cause d'un manque de concertation. Mais au final, la Montagne de Reims a pu intégrer le projet de résidences avec des réalisations en cours au niveau local. Les plans d'actions « alimentation » et « écotourisme » prennent plus de temps à se mettre en place compte tenu de l'absence de commande commune des Parcs. Le plan d'actions « communication » a pour objectifs la création des supports de communication communs au service de l'inter-réseau et des projets à réaliser (Charte graphique, supports de présentation, vidéos présentant les Parcs...).

En plus des plans d'actions, d'autres moments d'échanges sont organisés pour favoriser la circulation des informations et l'émergence de projets communs comme par exemple la création de spectacles sur le sujet de la forêt, les échanges sur la gestion des ressources humaines ou le travail collectif pour répondre ensemble à l'appel à projet « LIFE intégré » piloté par la région Grand Est.

La réalisation du programme d'actions en inter-réseau favorise un véritable travail en commun sur des questions opérationnelles, indispensable pour que les élus et équipes se connaissent mieux et avancent ensemble. **Avec un réseau national des Parcs grandissant, l'échelle régionale est pertinente pour échanger sur les pratiques et pour coconstruire des projets en commun.**

Après les tentatives de travail en commun entre les 3 Parcs de l'ex Champagne-Ardenne qui ont été freinés net avec l'annonce de la création des nouvelles régions, la nouvelle région a donné un nouvel élan à la coopération entre Parcs.

Elle s'investit dans l'accompagnement des Parcs, les échanges politiques et techniques et dans la mise en place d'un budget inter-réseau spécifique. En parallèle, les Parcs se sont préparés en amont de la création de la nouvelle région en s'organisant ensemble afin de donner un signal positif.

Depuis, avoir une voix commune auprès de la région et de la Préfecture régionale est un point fort pour renforcer la visibilité des Parcs naturels régionaux et défendre leurs intérêts. En parallèle, la région Grand Est a affirmé sa politique en faveur des Parcs naturels régionaux. Une relation de confiance s'est instaurée avec les services techniques de la région.

Les échanges au travers des actions favorisent clairement le transfert d'expériences et l'élaboration des projets dans chaque Parc. Par exemple les échanges entre les écoles des Parcs dans le projet « éducation au territoire » contribuent, et ce malgré la crise sanitaire, à une meilleure connaissance entre les équipes des Parcs et renforce le lien entre les habitants des territoires de la nouvelle région Grand Est. L'appropriation de ce nouveau territoire est indispensable à tous les niveaux et passe par des projets concrets.

Un autre atout est la mobilisation des crédits au service des actions réalisées en réseau, mais aussi sur chaque territoire. Par exemple, dans le cadre de la résidence « Architecture », chaque Parc réalise 2 résidences qui permettent à deux communes du Parc un accompagnement dans la création de projets urbains. Sur la base d'un cahier de charges commun et à travers des échanges collectifs entre les élus et équipes techniques, chaque partenaire réalise des projets sur son territoire. Il s'agit d'une opportunité budgétaire en apportant des regards différents dans la réalisation des projets concrets. Cet apport d'idées favorise l'innovation sur le territoire.

Toutefois, quelques limites apparaissent dans la démarche « inter-réseaux », en particulier le temps nécessaire pour la mise en place, le pilotage et le suivi des projets. L'accompagnement des Parcs par le « pilote » est indispensable pour réussir ce challenge collectif. La réalisation des projets sur chaque territoire mobilise les agents et s'ajoute aux programmes d'actions déjà en cours au sein de chaque Parc. On constate ainsi un déficit d'ingénierie dédiée pour piloter les projets et assister les directeurs des Parcs dans la conduite de projets communs.

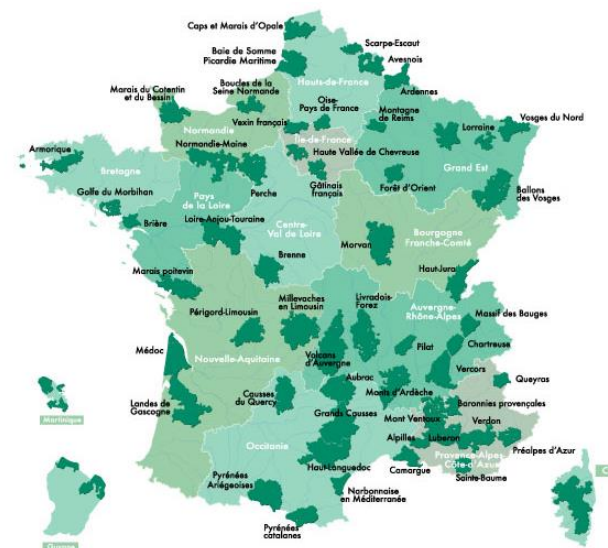
Compte tenu la « jeunesse » du réseau, les plans d'actions « inter-réseau » sont nombreux et leurs objectifs ambitieux. Il y a un risque de s'éparpiller dans la réalisation des objectifs de la CPO en cours. Les crédits affectés sont assez importants, en parallèle certains Parcs ont du mal à financer le fonctionnement de

base de leurs structures. Il faut veiller au bon équilibre entre les actions au niveau local et l'investissement dans le réseau, idem au niveau des crédits disponibles.

Après cette première période de travail en inter-réseau, un bilan objectif s'impose pour identifier collectivement et avec la région les atouts et les faiblesses des partenariats pour construire la suite de la coopération. Elle est un atout indispensable pour le réseau des Parcs au niveau régional et peut évoluer en fonction des expériences pour améliorer les actions futures et permettre une cohérence avec les financements nécessaires pour assurer la continuité de chaque Parc au niveau de son fonctionnement local.

8.2.3. La coopération à l'échelle nationale

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est membre de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Association loi de 1901, la Fédération a été créée en 1971 et regroupe les 56 Parcs naturels régionaux, les régions et les partenaires nationaux. L'adhésion est obligatoire et chaque Parc contribue en



Carte des 56 Parcs naturels régionaux français (Source : Fédération des Parcs naturels régionaux, 2020)

fonction de son budget de fonctionnement. Pour le Parc de la Montagne de Reims, la contribution est d'environ 12 000 €/an.

La Fédération répond depuis sa création aux besoins des Parcs, élus et techniciens, d'échanger, de confronter les problèmes rencontrés, de se forger une doctrine et des méthodes communes, de faire connaître ses acquis et de dessiner ensemble l'avenir des Parcs. Même si l'échange des bonnes pratiques entre Parcs reste un élément essentiel de la Fédération, le lobbying auprès du gouvernement et des Ministères a été fortement développé depuis les années 2010. Son intervention auprès des parlementaires est un atout pour défendre l'intérêt des Parcs auprès du législateur. Les avis de la Fédération sur les Chartes de Parcs et la définition des orientations communes sont d'autres exemples d'accompagnement au service du réseau.

Pour favoriser le travail en commun, la Fédération fonctionne par commissions et réseaux thématiques regroupant élus et techniciens, parfois ensemble, parfois uniquement au niveau technique. Les élus, le directeur et l'équipe technique de la Montagne de Reims s'engagent en fonction des intérêts pour certaines thématiques. Le Président du Parc de la Montagne de Reims était par exemple impliqué dans la commission « Europe et International » jusqu'en 2020, le directeur dans le réseau « Education et culture » depuis 2016 ou le pôle « Milieux naturels » dans le réseau « Environnement ».

L'objectif des différents réseaux concerne à la fois l'échange des pratiques et la construction des positionnements communs ou le suivi des dispositifs nationaux comme les Plans de Paysages, les appels à projets type TEPCV ou la réflexion sur la future structure de gestion des Parcs. La mise en place des conventions au niveau national permet ensuite les déclinaisons au niveau régional et local. Par exemple, la convention nationale entre l'Education nationale, le Ministère en charge de l'écologie et la Fédération des Parcs a permis une déclinaison au niveau local entre le Parc de la Montagne de Reims et le Rectorat permettant la reconnaissance du programme éducatif du Parc. Cette convention favorise la collaboration avec les établissements scolaires et le développement des projets avec les écoles.

Un autre volet important du travail de la Fédération avec les Parcs est la construction d'outils de communication, comme par exemple la présence des Parcs à Bercy Village pour présenter la diversité de leurs territoires au grand public et médias en 2017, l'édition de livres (« Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux » dans l'édition Marabout, BD sur la forêt éditée par CASTERMAN...) ou la

réalisation de clips vidéos valorisant des acteurs de Parcs sur les chaînes de télévision publiques.

Depuis quelques années, la Fédération met en place des actions pour promouvoir les produits marqués « Valeurs Parc naturel régional ». C'est une marque collective attribuée par les Parcs, sur la base d'une démarche contractuelle, à tous les professionnels de leur territoire qui le souhaitent et qui satisfont le niveau d'exigence requis. Elle concerne aussi bien les produits agricoles que les produits artisanaux, les hébergements et prestations touristiques, les actions pédagogiques... Compte tenu que le Parc de la Montagne de Reims n'a pas encore mis en place la marque « Valeurs Parc », le Parc n'a pas pu s'inscrire directement dans ces projets de promotion de la marque.

Ces projets collectifs coordonnés par la Fédération sont incontournables pour améliorer la lisibilité des Parcs au niveau national. Compte tenu le grand nombre de Parcs dans le réseau aujourd'hui, il est parfois difficile d'avoir l'adhésion du plus grand nombre des Parcs, certains projets de communication ou événementiel ont été abandonnés par manque de volontaires.

En parallèle, les réflexions conduites par la Fédération permettent une prise de recul sur des sujets à prendre en compte et à développer dans les Parcs. Par exemple en 2019 et 2020, le sujet de la santé a été abordé à différents niveaux permettant une meilleure prise en compte de cette thématique dans les Chartes et les actions à développer. L'implication dans les propositions de loi est également un atout incontournable, par exemple pour obtenir une prorogation de la durée de validité des Chartes dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID19.

Les engagements nationaux de la Fédération sont bien en cohérence avec les approches plus opérationnelles au niveau des réseaux régionaux. La Fédération veille et intervient pour un cadre national homogène garantissant un fonctionnement cohérent dans les régions.

Toutefois, le niveau national est confronté à certaines limites. Avec un réseau grandissant, il est de plus en plus difficile de trouver des consensus sur des projets et positionnements communs, par exemple au niveau d'actions de communication. L'accompagnement de la Fédération, par exemple dans la révision des Chartes, semble parfois insuffisant par rapport aux attentes des Parcs qui s'engagent dans cette procédure lourde. Mais compte tenu de la taille du réseau, la Fédération peut difficilement individualiser l'accompagnement.

Malgré le « réseau Parc » et des « valeurs communes », l'indépendance de chaque Parc peut compliquer la faisabilité des projets. De plus, le turn-over important parmi les directeurs, combiné à la crise sanitaire, au développement des réseaux régionaux et à la charge de travail de chacun, complexifient l'implication des Parcs dans le réseau, cette dernière restant parfois limitée.

8.3. La coopération à l'échelle européenne et internationale

8.3.1. La région Grand Est, une politique de coopération européenne et internationale affirmée

Dans les orientations du département de la Marne, la coopération européenne et internationale n'est pas une orientation politique affichée. Le département mobilise des fonds européens, par exemple le Fond social européen (FSE), en soutien de certains projets pour améliorer le parcours d'insertion socio-professionnelle. Il soutient également des projets qui s'inscrivent dans la coopération internationale dont le campus de Sciences Po Paris ouvert à Reims en 2010 qui se caractérise par des enseignements académiques très internationalisés et innovants.

Un autre exemple de soutien du département est le financement de l'aéroport de Vatry pour favoriser les échanges commerciaux dans la Marne, en particulier avec la Chine, via le développement du fret.

Avec le slogan « Grand Est, région européenne ouvert sur le monde », la Région Grand Est affirme sa politique de coopération européenne et internationale. Région transfrontalière par excellence, ancrée au sein de l'Europe, la région souhaite coconstruire et mettre en œuvre une stratégie d'internationalisation qui prend en compte la réalité de son territoire, de ses populations et de son environnement international. L'objectif est de mener une politique volontariste et transversale s'inscrivant en synergie et dans le sillage des actions extérieures développées à d'autres échelles par la région Grand Est avec notamment ses politiques transfrontalières, européennes et d'attractivité-compétitivité.

Les nouvelles orientations stratégiques de la région s'articulent autour de trois axes principaux en ciblant des régions partenaires :

Axe 1 : Le maintien et le renforcement de la coopération internationale

- Coopération d'attractivité : visant à développer l'attractivité de la région par des échanges gagnants-gagnants notamment en matière économique avec des territoires dynamiques ;
- Coopération européenne : visant à développer la citoyenneté et l'intégration européenne, la mobilité notamment des jeunes, et les échanges d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques avec des régions européennes ;

- Coopération co-développement : mobilisant les acteurs du territoire régional dans un échange contribuant au développement solidaire des populations des régions des pays défavorisés principalement du Sud. L'opérateur de la région sur ce volet est l'association GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement) qui met en œuvre les programmes de coopération pour la région dans les pays ciblés. Ce réseau régional d'acteurs du Grand Est affiche deux fonctions principales : l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de coopération internationale et l'animation du territoire. Le Parc de la Montagne de Reims adhère depuis 2018 au GESCOD.

Axe 2 : Solidarité internationale et mise en réseau des acteurs locaux

Il s'agit d'appui à la solidarité internationale, à l'éducation au développement et à la citoyenneté ainsi que la mise en réseau des acteurs notamment de la société civile au niveau régional.

Axe 3 : Mise en réseau au niveau national, européen et international

La pratique du partenariat et de la mise en réseau est une orientation transverse aux trois axes, avec notamment une présence renforcée de la région dans les réseaux nationaux, européens et internationaux.

Dans le cadre de la coopération internationale, la région Grand Est cible en priorité 13 partenariats avec les régions étrangères suivantes :

Coopérations d'Attractivité :

- Canton de Fribourg (Suisse) ;
- Québec (Canada) ;
- Oblast de Samara (Russie) ;
- Province du Sichuan (Chine).

Coopérations Européennes :

- Land Haute Autriche (Autriche) ;
- Région de Moravie Silésie (République Tchèque) ;
- Voïvodie de Lublin (Pologne) ;
- Comtés de Västerbotten et de Norrbotten (Suède).

Coopérations Co-développement :

- Départements de Big nona, d'Oussouye et de Ziguinchor (Sénégal) ;
- Départements du Borgou de l'Alibori (Bénin) ;
- Région Centrale (Togo) ;
- Région de l'Oriental (Maroc) ;
- Gouvernorat de Zaghouan (Tunisie).

En complément de ces treize coopérations, la Région souhaite capitaliser sur les relations nouées depuis de longues dates avec d'autres territoires partenaires dont la pertinence réside dans une coopération sectorielle (échange économique, enseignement supérieur, tourisme, culture...) ou une inscription dans l'un des programmes sectoriels européens.

Il est proposé pour ces dernières de les orienter au cas par cas vers une coopération thématique du moment que l'intérêt régional est avéré. Il s'agit des régions suivantes : Province du Jiangsu (Chine), Province du Hubei (Chine), Province de Gyeongsangbuk do (Corée du Sud), Régions de Vysočina (République tchèque), Région de Nitra (Slovaquie), Oblast d'Orel (Russie). La coopération avec la Wallonie (Belgique) est quant à elle inscrite au titre de la politique transfrontalière de la région et par la mobilisation du programme Interreg VA France Wallonie Vlaanderen.

L'importance de la coopération européenne de proximité est également affirmée par la région Grand Est. Avec plus de 750 km de frontière, la proximité avec quatre pays (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse) et seule région frontalière avec l'Allemagne, le Grand Est se situe au cœur de l'Europe.

Avec des traditions d'échanges sur 3 espaces de coopération transfrontaliers (Ardennes Wallonie, Grande Région et Rhin Supérieur), la région Grand Est s'attache à préserver ces espaces de coopération avec ses partenaires institutionnels. La région souhaite assurer une cohérence de la politique transfrontalière à l'échelle de l'ensemble des espaces de coopération qui entourent le Grand Est. Il s'agit ainsi de renforcer les synergies, de mettre en exergue des interactions nouvelles entre les espaces et de créer des économies d'échelle notamment sur les volets dont la région a la compétence (économie, formation, transports). À cet égard, dans le cadre du SRADDET, elle inscrit un volet transfrontalier fort constituant ainsi l'un des éléments clés de sa stratégie.

En outre, la région définit des orientations stratégiques transfrontalières, dont la mise en œuvre à une échelle macro régionale nécessite qu'elle devienne naturellement chef de file et gardienne de la cohérence sur l'ensemble des espaces. Ces orientations s'articulent autour des trois thèmes suivants :

- Répondre aux enjeux de la mobilité transfrontalière des personnes (travailleurs, étudiants, usagers, consommateurs...);
- Travailler à une plus grande synergie des acteurs du développement (économique, social) dans les espaces de coopération;
- Mettre en place les outils d'une gouvernance permettant de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une ambition globale.

Cette approche lui permet de tisser un lien opérationnel essentiel entre son espace européen de proximité et ceux d'échelle européenne et internationale en abordant notamment une perspective de développement d'un nouvel espace macro régional « Rhin Meuse » qui participera à son rayonnement à l'international. (Source : La Région Grand Est, *une Région européenne ouverte sur le monde : Nouvelles orientations de la politique de coopération internationale de la Région Grand Est*, 2018).

8.3.2. Des engagements hétérogènes des Parcs dans des projets de coopération européenne et internationale

Dans cette nouvelle politique de coopération européenne et internationale de la région, les Parcs naturels régionaux ne sont pas ciblés spécifiquement. Au-delà de la coopération, les Parcs mobilisent tous des fonds européens à des échelles et fin différentes, par exemple pour favoriser le développement local par des fonds LEADER+, pour animer Natura 2000 ou réaliser le programme d'action TVB, une spécificité du Parc de la Montagne de Reims.

Les engagements des Parcs dans des programmes impliquant la coopération sont assez hétérogènes. Ils se sont développés en fonction de leur situation géographique ou des opportunités.

Les Parcs des Ardennes, de Lorraine, des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges bénéficient de leur situation transfrontalière éligible pour des programmes européens Interreg. La Lorraine se situe dans la Grande Région européenne et Vosges du Nord et Ballons des Vosges dans le Région européenne Rhin supérieur. La Marne et les Ardennes font partie de l'espace de coopération Champagne-

Ardenne Wallonie, mais les programmes concernent en particulier le département des Ardennes.

En conséquence, les Parcs naturels régionaux de la Forêt d'Orient et de la Montagne de Reims ne sont pas engagés dans des projets Interreg. Malgré l'absence des projets Interreg, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est engagé dans des projets de coopération au niveau européen ou international pour développer l'échange de savoir-faire et le transfert d'expérience.

Au niveau de la coopération internationale, l'implication des Parcs reste relativement faible et avec peu de sollicitation de la part du service « Europe et International » de la région. Les contacts sont parfois organisés par opportunité. Par exemple, les Vosges du Nord s'engagent dans une coopération internationale sans moyen spécifique avec le Parc national de Kampinoski en Pologne et Berezinsky en Biélorussie qui sont tous les deux réserves de biosphère comme le Parc des Vosges du Nord. Un séminaire annuel est organisé avec des échanges notamment aux sujets de la biodiversité (partage de connaissances, inventaire-comptage...), de l'implication citoyenne et du tourisme.

Sans volet coopération européenne et internationale spécifique, des fonds européens peuvent favoriser la coopération entre Parcs et avec des partenaires au niveau régional. Pendant l'hiver 2020/2021, le service « Eau et biodiversité » de la région Grand Est a mobilisé le réseau des Parcs pour contribuer à l'appel à projet « LIFE 2020 » afin de mettre en œuvre la stratégie régionale de la biodiversité. Ce projet ambitieux est piloté par la région avec un budget total d'environ 26 millions d'euros dont une contribution des fonds LIFE de 16 millions d'euros. Les Parcs se sont repartis certains sujets afin de mettre en place de programmes d'actions pilotes, en particulier pour étudier l'adaptation au changement climatique des prairies et des différents types de forêts de la région. **Compte tenu son expérience dans la gestion des fonds européens et pour valoriser l'ex région Champagne-Ardenne, le Parc de la Montagne de Reims a été choisi par la région en tant que Parc pilote pour la première candidature de cet appel à projet.** Après la sélection du projet de la région Grand Est par la Commission européenne, le Parc de la Montagne de Reims s'est positionné sur la création d'un site pilote sur la gestion forestière au sein du site du Vertin. Le budget permettrait de mobiliser de l'ingénierie et des financements d'actions, la contribution LIFE couvrant 300 000 € soit environ 70% du financement nécessaire. Chaque projet contient un volet d'échange de savoir-faire et de transfert d'expérience avec les autres partenaires au niveau régional. Ce projet aurait une durée de 10 ans, des échanges avec autres projets LIFE sont prévus et auront lieu au fur et à mesure.

Ce nouveau projet LIFE basé sur les fonds européens et coconstruit avec différents acteurs est un véritable atout pour la réalisation d'actions en faveur de la biodiversité au niveau régional. L'apport budgétaire permet la réalisation de projets conséquents. Avec la création d'un site pilote, le Parc de la Montagne de Reims a un rôle important à jouer dans l'innovation de la gestion forestière et dans la recherche de solutions en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique. La limite de ce projet réside dans la lourdeur administrative et dans les sollicitations nombreuses pour une équipe restreinte. L'absence d'autofinancements mobilisables est une autre problématique à prendre en compte qui fragilise la construction budgétaire.

8.3.3. Panorama des acteurs du territoire du Parc engagés dans des projets de coopération européenne et internationale

Depuis les années 1950, les communes et villes-portes du Parc s'engagent dans des jumelages avec des communes européennes et dans quelques cas internationales. Par exemple, la ville d'Épernay est jumelée avec Clevedon (Angleterre), Ettlingen (Allemagne), Fada N'Gouma (Burkina Faso), Middelkerke (Belgique) et Monterspertoli (Italie). Un certain nombre de communes du Parc ont un comité de jumelage pour favoriser les échanges interculturels entre habitants. Par exemple, la commune d'Hautvillers qui est jumelée avec Eguisheim (Alsace), Kiedrich (Allemagne), Beaulieu (Grande Bretagne), Bulci-Bata (Roumanie) et San Giovanni d'Asso (Italie).

Parfois ces jumelages peuvent aboutir à des projets de coopération. L'Espace Info Energie Mobile du Pays d'Épernay Terres de Champagne à Épernay a été réalisé avec la Ville allemande d'Ettlingen. L'initiative s'inscrit dans le cadre de TANDEM, projet de coopération franco-allemande sur la transition énergétique.

Ce partenariat a permis la création d'un véhicule qui sillonne ainsi les 2 territoires (plus de 200 communes) à tour de rôle afin d'apporter aux habitants des conseils en matière d'économies d'énergie. Les conseillers des deux structures peuvent également échanger sur leurs techniques et leurs approches de la transition énergétique. Pour le Pays d'Épernay, le co-financement du projet a été mobilisé par l'appel à projet TEPCV co-piloté par le Parc, le Pays et la ville d'Épernay.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et d'innovation, la Communauté Urbaine du Grand Reims participe au projet européen « Speed Up » (Supporting Practices for Entrepreneurship Ecosystems in the Development of Urban

Policies) sur les incubateurs et pépinières d'entreprises. Dans le cadre d'un appel à projet « Interreg », elle est désormais connectée à Florence, Lisbonne, Tallinn, Anvers, Varsovie et Séville. Les objectifs de ce projet (2016-2020) sont de comparer les dispositifs d'accompagnement des entreprises innovantes dans d'autres grandes villes européennes et de faciliter les échanges d'expériences.

Ces exemples très intéressants sont relativement rares et confidentiels.

Pour favoriser les échanges et la coopération au niveau européen, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est membre de la Fédération EUROPARC qui regroupe 400 espaces protégés européens. Les objectifs du réseau sont comparables à la Fédération des Parcs avec le but d'encourager le transfert d'expérience entre espaces protégés européens. En plus de la conférence annuelle, différents groupes de travail permettent de cibler des thématiques comme la santé, Natura 2000, la gestion des grands carnivores ou la médiation culturelle pour encourager la création d'outils et positionnements communs. Le développement des outils de communication, souvent un sujet méconnu par les Parcs, est un autre sujet très important auquel le Parc de la Montagne de Reims pourrait contribuer et apporter son expertise. Ces positionnements alimentent fortement la stratégie de lobbying auprès de la Commission Européenne et de ses députés pour renforcer la reconnaissance des espaces protégés dans les politiques européennes. Cette stratégie a été renforcée au sein d'EUROPARC avec le soutien de certains Parcs dont la Montagne de Reims qui a organisé un premier séminaire de réflexion en 2010.

Depuis, EUROPARC se positionne à Bruxelles et contribue régulièrement aux réflexions des différentes Directions Générales de la Commission Européenne qui mettent en place leurs politiques, par exemple la DG environnement qui s'engage dans la préservation de la biodiversité, la DG Région qui soutient le développement local et rural, la DG Agriculture qui conduit la PAC. Grâce à ce travail qui nécessite un investissement permanent et qui demande l'intervention des Parcs membres pour présenter leurs expériences, les espaces protégés ont été inscrits comme bénéficiaires dans la nouvelle stratégie des fonds européens pour la période 2021 – 2027, une nouveauté importante grâce à la présence d'EUROPARC depuis des années.

Europarc propose également des outils pour développer des projets dans les Parcs. Depuis 2013, le Parc de la Montagne de Reims s'est engagé dans la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) dans les Espaces Protégés pour élaborer sa stratégie touristique et favoriser les échanges avec des Parcs en Europe sur le

tourisme durable. Sur la base de la méthode proposée, la stratégie du Parc a été validée par la labélisation CETD et devrait décliner sa stratégie vers des entreprises et acteurs touristiques. Le renouvellement est prévu tous les 6 ans. Compte tenu du renouvellement de sa future Charte « Objectif 2040 », le Parc de la Montagne de Reims n'a pas engagé le renouvellement de son label CETD.

L'implication dans la CETD a permis au Parc de participer au projet ERASMUS + « Sustainable Tourism : Training for tomorrow ». Construite sur les principes de la Charte Européenne du tourisme durable, l'objectif de ce travail coopératif est le développement des outils de formation destinés aux acteurs européens (gestionnaires des parcs, institutions, entreprises touristiques...) qui souhaitent s'engager dans le tourisme durable. Cette formation en ligne est construite à partir d'expériences de terrain et en fonction des besoins des acteurs publics et privés. Ce projet a été initié par l'Université de Hasselt (Belgique) en association avec 5 structures européennes (University of Hull (UK), EUROPARC Federation (Germany), Ente Parchi Emilia Occidentale (Italy), Asociacion de Ecoturismo en Espana (Spain) et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims).

Entre 2018 et 2021, ce projet a permis la création d'une formation en ligne, gratuite et accessible pour tous. Le Parc de la Montagne de Reims a contribué à l'élaboration de cette formation par le partage de son expertise et de ses études de cas. Le financement attribué pour le Parc est de 40 719 €, notamment au titre de l'ingénierie, sans autofinancement. En plus de l'aspect financier positif pour le budget du Parc, l'élaboration de la formation et sa mise en ligne permet de promouvoir le concept du tourisme durable par des expériences concrètes auprès des partenaires et prestataires du Parc.

Un autre exemple est la participation du Parc à la réalisation de l'étude « Living Landscapes » piloté par la Fédération allemande des Parcs naturels (Verband deutscher Naturparke) en partenariat avec EUROPARC. Cette étude a pour but d'illustrer le concept des Parcs naturels régionaux selon les différents pays européens en soulignant leur plus-value pour la protection des paysages et le développement local. Cette étude est un outil important pour illustrer l'engagement des Parcs naturels dans le développement durable des territoires afin de renforcer le lobbying en faveur de Parcs au niveau national et surtout européen. En juillet 2017, L'étude a été présentée à la Commission Européenne à Bruxelles pour sensibiliser les élus et techniciens européens à ce sujet. Depuis, on constate une plus forte sollicitation des Parcs dans les instances à Bruxelles afin de partager leurs expériences et contribuer aux réflexions sur les politiques rurales et de protection de la biodiversité.

Depuis 2018, le Parc de la Montagne de Reims adhère également à l'association GESCOD qui met en œuvre les programmes de coopération pour la Région dans les pays ciblés. Depuis 2016, le Parc s'implique dans l'accompagnement des communes au centre du Bénin pour la création d'un Parc naturel régional. Après une première rencontre avec des élus et représentants des Ministères du Bénin fin 2016, le directeur du Parc de la Montagne de Reims a assuré une mission d'accompagnement et d'expertise au Bénin en juin 2018. Cette mission avait comme objectif la présentation du concept et des expériences du Parc de la Montagne de Reims aux élus locaux et aux différents Ministères. Fin novembre 2018, le Parc a reçu à nouveau une délégation béninoise en France pour illustrer les exemples sur place et dans le Parc des Ardennes.



Article de presse sur l'accompagnement pour la création de Parcs naturels régionaux au Bénin (Source : L'Union, 2018)

Suite à ces 2 missions, le directeur du Parc de la Montagne de Reims a rédigé un bilan et des recommandations pour le développement du concept des Parcs au Bénin. Sur cette base, un nouveau projet a été déposé par le GESCOD auprès de la région Grand Est qui devrait poursuivre l'implication du Parc de la Montagne de Reims, en particulier pour accompagner la mise en place du diagnostic de territoire et l'ébauche d'une Charte de Parc. A cause de la crise sanitaire, le projet n'a pas avancé depuis 2020 et la suite est inconnu à ce stade.

Ces différents exemples ont permis au Parc de valoriser son expérience et son savoir-faire. La rencontre avec des acteurs des espaces protégés (élus, techniciens, entreprises...) valorise à la fois sa propre expérience et permet de changer son regard sur ses propres pratiques. Cet effet « miroir » est important pour prendre du recul et se confronter à des avis extérieurs. Pour s'investir dans ces projets de coopération, il est nécessaire de mobiliser du temps qui manque souvent dans le temps de travail disponible. Par exemple, le projet d'échange avec le Bénin, le directeur a investi environ 30 jours d'ingénierie (préparations, voyages et expertise sur place, réception de la délégation, rédaction du rapport). Ce temps n'est pas financé et est au final une contribution propre du Parc. Néanmoins, il est essentiel que ces échanges fassent parti des projets et alimentent la réflexion sur ses propres pratiques.

Il faudrait poursuivre l'engagement dans la coopération européenne et internationale avec l'objectif d'impliquer plus largement les élus et équipes techniques dans le transfert d'expérience et l'expertise. Un lien avec le service Europe et international de la région serait bénéfique pour développer ce volet. Dans les projets, il faudrait étudier la mobilisation des financements pour favoriser une implication du Parc à moyenne terme autour des projets concrets.

Le projet LIFE 2020 récent est un exemple intéressant de coopération au niveau régional qui mobilise des financements pour des actions de terrain. Dans ce sens, le Parc de la Montagne de Reims devrait développer des coopérations futures afin de favoriser l'ouverture de la structure vers l'extérieur et valoriser son expertise.

8.4. Synthèse des enjeux

CONSTATS	ENJEUX*	TERRITORIALISATION
<p>De nombreux partenariats ont permis de démontrer l'intérêt pour le Syndicat Mixte du Parc et les EPCI de « coopérer » plutôt que de se voir en « concurrents ».</p> <p>Chaque EPCI a une histoire, une organisation, des compétences, des moyens et des projets qui lui sont propres. Cette structuration territoriale nécessite d'aborder les enjeux de coordination des politiques et de coopération avec le Syndicat Mixte du Parc au cas par cas.</p> <p>L'articulation se fait à trois échelles : l'échelle PNR, l'échelle portes du Parc et l'échelle Triangle Marnais.</p>	<p>La coopération entre le Parc et les EPCI au service de la mise en œuvre « partagée » de la future Charte du Parc.</p> <p><i>Cf tableaux d'enjeux d'articulation entre Parc et intercommunalités.</i></p> <p>Le renforcement et la structuration de la coopération entre le Parc et les différentes intercommunalités afin de tirer des bénéfices mutuels de l'organisation territoriale.</p> <p><i>Cf tableaux d'enjeux d'articulation entre Parc et intercommunalités.</i></p>	<p>Ensemble du territoire du Parc et du territoire des intercommunalités.</p>
<p>Le projet de territoire du PETR du Pays d'Épernay est en cours de révision. Sur le même périmètre, un Syndicat Mixte de SCoT est également présent et porte un SCoT approuvé en 2018. Une fusion des deux structures est en cours de réflexion, et devrait être effective dans les mois à venir.</p> <p>Un second SCoT recoupe le territoire du Parc : celui de la Communauté Urbaine de Reims, approuvé en 2016 et porté directement par la Communauté Urbaine.</p> <p>Si les deux SCoT sont relativement récents, leur révision semble incontournable dans les prochaines années, afin de les adapter aux évolutions réglementaires et aux évolutions de périmètres d'EPCI. Dans tous les cas leur révision devrait advenir avant l'échéance de la Charte du Parc en cours d'élaboration (2040).</p>	<p>La cohérence des dispositions des SCoT et des autres projets de territoire en cours de création au service d'un développement coordonné à l'échelle du Parc.</p>	<p>Ensemble du territoire du Parc avec le Pays d'Épernay et la Communauté Urbaine du Grand Reims.</p>
<p>Les liens et la coopération entre le Parc et le département sont bons. De nouvelles coopérations se développent autour de sujets spécifiques comme par exemple le PAT.</p> <p>Actuellement, les échanges avec le département se limitent à la Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité. Compte tenu de la multitude de sujets traités par le Parc, il serait intéressant de développer des liens avec les autres directions.</p>	<p>La poursuite de la coopération avec le Département dans l'idée d'une plus grande transversalité des échanges.</p>	<p>Ensemble du territoire avec le Département de la Marne.</p>

<p>Le Parc de la Montagne de Reims se trouvait auparavant au cœur de l'ex région Champagne Ardenne, à proximité de la capitale régional et de ses centres administratifs et de décision. Aujourd'hui, le territoire se retrouve à l'extrême ouest de la région Grand Est et éloigné de Strasbourg sa capitale.</p> <p>Ce positionnement régional ne facilite pas la création d'un esprit « région Grand Est » sur un territoire beaucoup plus tourné vers la région parisienne.</p>	<p>Le positionnement du Parc de la Montagne de Reims au sein de la nouvelle région Grand Est.</p>	<p>Ensemble du territoire avec la région Grand Est.</p>
<p>Créée en 2017, l'association des PNR du Grand Est a pour ambition d'être un interlocuteur reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels du Grand Est. Elle permet aux 6 Parcs de s'exprimer d'une voix commune et de mener des actions en cohérence les unes avec les autres.</p> <p>L'association améliore la circulation des informations et la prise en compte des demandes et avis des Parcs sur différents sujets. Elle apporte également une véritable plus-value dans la réalisation des actions locales par l'échange du savoir-faire entre les structures.</p> <p>Le travail en inter réseau se développe également à l'échelle nationale, guidé par la fédération des PNR. Ce travail à l'échelle nationale permet à la fois l'échange des pratiques et la construction des positionnements communs. Toutefois, le réseau étant grandissant, il devient de plus en plus difficile de trouver des consensus.</p>	<p>Le travail en inter réseau à l'échelle régionale et nationale.</p>	<p>Ensemble du territoire avec les 5 autres Parcs du Grand Est et les 55 autres Parcs français.</p>
<p>La coopération européenne et internationale sur le territoire se fait à plusieurs échelles : communale, départementale, régionale ou bien à l'échelle du Parc.</p> <p>Il faudrait poursuivre l'engagement du territoire dans la coopération européenne et internationale avec l'objectif d'impliquer plus largement les élus et équipes techniques dans le transfert d'expérience et l'expertise. Un lien avec le service Europe et international de la région serait bénéfique pour développer ce volet.</p> <p>Le récent projet LIFE 2020 est un exemple intéressant de coopération au niveau régional qui mobilise des financements pour des actions de terrain.</p>	<p>La participation du territoire à des projets européens et internationaux pour le partage d'expérience et la mobilisation de nouveaux fonds (ex : projet LIFE 2020).</p>	<p>Ensemble du territoire avec des pays européens et internationaux.</p>

* en gras les enjeux identifiés comme prioritaires

9. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES ENJEUX

Objectif et contenu de la synthèse des enjeux du territoire

La synthèse des enjeux a vocation à identifier les points saillants et les enjeux majeurs qui ressortent du diagnostic du territoire de la Montagne de Reims. Elle met en perspective, de manière transversale, les différentes analyses réalisées dans le diagnostic, structuré en quatre grands chapitres : les patrimoines, les ressources, l'aménagement et la vie du territoire, et enfin la structuration territoriale et la coopération.

La synthèse des enjeux n'a pas vocation à être un résumé exhaustif de tous les volets thématiques du diagnostic, mais vise bien à croiser les approches et aborder certains points, en particulier :

- **La question des patrimoines** : quels sont les principaux patrimoines qui caractérisent et qui démarquent le territoire de la Montagne de Reims, à l'échelle régionale et nationale ? Quelles fragilités ou menaces sur les patrimoines sont observées et questionnent pour l'avenir ? Il s'agit en particulier de préciser le caractère remarquable et fragile des patrimoines, afin d'étayer la demande de renouvellement du label : **« Les patrimoines du territoire et leur fragilité justifient-ils un classement en Parc Naturel Régional ? »**;
- **La question des « grands défis » à relever à l'horizon 2040** : quels défis majeurs devront être relevés sur le territoire, en particulier au regard de la préservation et de la valorisation des patrimoines ? Il s'agit de préparer l'élaboration de la future charte en identifiant les sujets « incontournables » qui mériteront d'être abordés dans la charte, sans pour autant définir le positionnement stratégique du Syndicat Mixte du Parc.

D'autres patrimoines existent évidemment sur le territoire, et d'autres défis seront également à aborder dans la révision de la Charte, et le fait qu'ils ne soient pas abordés exhaustivement ici n'empêchera pas de les aborder dans les réflexions à venir.

La première partie de la synthèse (« La Montagne de Reims, un paysage habité et vécu ») vise à rappeler, de manière synthétique, l'organisation socio-économique du territoire et les problématiques observées à ce niveau.

Le lien avec le bilan évaluatif

Le bilan de la mise en œuvre de la Charte en vigueur, réalisé en parallèle du diagnostic, apporte un éclairage complémentaire pour répondre aux questions suivantes :

- La Charte a-t-elle été mise en œuvre comme prévu ? Les objectifs fixés ont-ils été atteints et les moyens disponibles pour la faire ont-ils été bien utilisés ?
- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle eu des effets positifs sur l'évolution du territoire et sur la préservation des patrimoines « majeurs » ?

Au regard des conclusions du bilan évaluatif, l'action du Parc a bel et bien eu un effet positif sur la préservation des patrimoines, même si des marges d'amélioration existent et qu'il est toujours possible de faire « plus et mieux ». Le bilan évaluatif dresse une série de recommandations pour la future charte, qui doivent guider la construction du projet 2040. Ces recommandations sont complémentaires de l'analyse des défis développée dans la présente synthèse.

9.1 La Montagne de Reims, un paysage habité et vécu

Clairement identifiée dans l'Atlas des paysages de Champagne Ardennes, la Montagne de Reims est un plateau boisé situé entre Reims et Épernay, dominant la plaine champenoise et bordé par des coteaux viticoles de grande renommée. Mais c'est aussi un paysage habité et vécu, avec 70 villages, environ 35 750 habitants et 12 850 emplois sur place. Elle se trouve à l'interface entre 3 villes portes majeures (Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne), ce territoire élargi représentant un bassin de vie d'environ 500 000 habitants, à 43 minutes en TGV du centre de Paris.

La démographie et l'emploi ont eu tendance à baisser légèrement au cours des années 2010, après plusieurs décennies de croissance. La **baisse de l'emploi agricole, viticole et forestier (650 emplois perdus en 10 ans), qui représente pourtant 40% de l'emploi local**, est le premier paramètre expliquant la baisse de la dynamique locale en matière d'emploi. Cette baisse, liée en particulier aux évolutions de l'économie viticole, pose question en matière de résidentialisation du Parc, qui accueille en proportion de plus en plus d'habitants par rapport au nombre d'emplois offerts.

Au-delà de la baisse du nombre d'habitants et d'emplois, **la population du Parc évolue structurellement**, avec des tendances que l'on retrouve à l'échelle nationale : vieillissement de la population, diminution de la taille et desserrement des ménages, fragilités budgétaires d'une partie de la population notamment vis-à-vis de l'accession à la propriété et du coût de l'énergie. Ces dynamiques sont importantes à avoir à l'esprit car elles viennent questionner **l'offre de logements** (en appelant à la diversification) et **l'accessibilité de l'offre de services** (pour les personnes âgées ou à plus faibles ressources en particulier).

Concernant la démographie et l'offre de services, **l'organisation de la vie locale et les dynamiques observées sont très différentes d'un secteur à un autre du Parc :**

- **La frange Nord du territoire, tournée vers Reims**, est particulièrement attractive sur le plan résidentiel, avec un gain de population au cours des années 2010, lié en particulier à l'accueil d'actifs travaillant à l'extérieur du Parc (à Reims ou à proximité de Reims notamment). C'est dans ce secteur que la résidentialisation est la plus forte, et la pression foncière et immobilière grandissante (prix de l'immobilier élevés) peut y interroger le bon fonctionnement des parcours résidentiels ;

- **La partie Est des versants de la Marne** accueille des bourgs plus importants comme Aÿ-Champagne, Dizy, Tours-sur-Marne, qui jouent un rôle particulier en termes d'équipements et de logements diversifiés. Ce secteur, moins dynamique que le versant Rémois, s'est plutôt bien maintenu cette dernière décennie malgré une légère baisse de la population ;
- Enfin, **la partie Ouest des versants de la Marne** a connu davantage de difficultés sur le plan démographique durant les années 2010. Cette partie du territoire accueille globalement des plus petits villages, particulièrement touchés par le recul de l'offre de services et de commerces. Ce constat peut être élargi aux villages du plateau qui sont au « cœur » du Parc, à l'interface entre les différents versants.

Sur le sujet de **l'offre d'équipements et de services**, le territoire présente une situation plutôt favorable, avec une proximité des villes de Reims, d'Épernay et de Châlons-en-Champagne, qui représente un véritable atout (la distance à l'une ou l'autre des villes portes est de 30 minutes au maximum). Au-delà des équipements, ces villes accueillent une offre culturelle majeure facilement accessible pour les populations.

Le territoire accueille des infrastructures routières de qualité pour rejoindre les villes (nord-sud), en dépit d'une fragilité des liaisons est-ouest. Les déplacements se font majoritairement en voitures individuelles et l'offre de transport collectif est limitée à la « ligne des bulles » (desserte TER nord sud de qualité) et à une ligne de transport collectif routier (Epernay-Dizy-Aÿ-Mareuil).

La proximité des agglomérations peut aussi être un handicap, car elle limite l'émergence des services sur le territoire du Parc, en particulier culturels, puisqu'il suffit de prendre sa voiture pour accéder aux villes. On observe une tendance au recul de l'offre de services de proximité dans les plus petits villages, en particulier dans le « cœur » du Parc, et des difficultés à structurer une offre culturelle « rurale » aux portes des agglomérations. Le développement de projets adaptés au cadre rural (petits commerces, multi-services, tiers lieux, équipements culturels...) représente une problématique particulière pour améliorer les conditions de vie dans les secteurs les plus éloignés des agglomérations. Quelques projets ont été mis en place avec réussite (par exemple le Cerf à 3 pattes à Germaine) et ouvrent des perspectives.

Enfin, **la desserte numérique** de la Montagne de Reims représente une question fondamentale pour l'attractivité des villages, car le déficit de desserte représente un vrai frein aujourd'hui dans les communes les moins bien desservies. Le déploiement de la fibre optique, en cours, mais progressant assez lentement, apportera une vraie plus-value pour le territoire et son attractivité.

9.2. Des patrimoines remarquables et fragiles

La diagnostic comporte une présentation détaillée des patrimoines accueillis sur la Montagne de Reims, avec en particulier le chapitre 1 « Les patrimoines » qui fait un focus sur des patrimoines majeurs : paysagers, culturels et architecturaux, et écologiques.

La présente partie vise à tirer le bilan des patrimoines remarquables qui justifient la labellisation « Parc Naturel Régional », en mettant en exergue leurs caractéristiques notables et les menaces qui pèsent sur ces patrimoines.

9.2.1. Le triptyque paysager, particularité du territoire reconnue depuis la première labellisation

Les patrimoines majeurs qui ont fondé les premières labellisations sont toujours présents, préservés et gérés depuis lors :

- **Des unités paysagères, organisées autour du triptyque forêt – coteaux viticoles – plaine agricole ;**
- **Un massif forestier reconnu pour son intérêt écologique lié à la grande diversité des habitats et espèces accueillies ;**
- **Une bonne préservation / mise en valeur des éléments remarquables, mais des patrimoines ordinaires moins connus et reconnus.**

Depuis la première labellisation en 1976, l'accent est mis sur la particularité du « triptyque » Forêt – Vignoble – Plaine, qui fonde la spécificité paysagère de la Montagne de Reims.

Ce triptyque est toujours bien perceptible sur le territoire et depuis ses abords, la Montagne de Reims se détachant dans le paysage régional de manière très singulière. **La diversité des paysages, en lien avec le plateau forestier, les coteaux viticoles et la plaine agricole, représente un patrimoine à part entière qu'il convient de continuer de préserver.**

Le territoire accueille des patrimoines fondamentaux qui justifient sa labellisation depuis plusieurs décennies, qu'il convient de rappeler ici :

- Des **qualités paysagères importantes**, liées aux perceptions visuelles dégagées par le relief, à la diversité des ambiances paysagères (forêt, vignoble, vallées...), à la qualité du patrimoine bâti et architectural. Le niveau de préservation de ces patrimoines est bon, en partie grâce à la mise en place du Parc et à son action progressive et évolutive. Cette qualité peut trancher avec des paysages plus banalisés et dégradés que l'on retrouve aux abords du Parc, notamment aux abords des villes portes, et les paysages ne sont pas pour autant exempts de pressions liées à l'urbanisation contemporaine et aux pratiques économiques (viticoles, agricoles, forestières...)

Une des particularités de la Montagne de Reims est d'accueillir des paysages très renommés (en particulier viticoles, cf. ci-après), mais également des paysages moins connus et non pour autant dénués d'intérêt : plateau forestier, vallées secondaires, piémonts et plaines... La connaissance et la mise en valeur de ces paysages plus « ordinaires » représente une problématique forte mise en évidence dans le cadre du Plan Paysage déployé récemment par le Parc. En effet, les actions de préservation et de valorisation sont jusqu'alors très centrées sur les paysages viticoles ;

- Un patrimoine écologique d'intérêt qui se concentre essentiellement sur le très vaste massif forestier avec une grande diversité d'habitats forestiers, humides et aquatiques (nombreuses mares et étangs forestiers), accueillant de nombreuses espèces patrimoniales, parmi les chauves-souris, les oiseaux et les amphibiens (dont le crapaud sonneur à ventre jaune). Le territoire accueille également une originalité dans la présence de nombreux hêtres tortillardards (faux de Verzy), dont les formations végétales sont d'une grande rareté à l'échelle mondiale. Hormis la présence de quelques rares landes et pelouses, la richesse écologique des autres entités éco-paysagères est moins importante du fait de l'exploitation intensive passée des sols. L'ensemble du territoire forme toutefois un îlot de biodiversité à l'échelle départementale, du fait de la diversité de milieux, qui n'est plus aussi présente dans la plaine champenoise.

9.2.2. Un massif forestier à forte valeur et multifonctionnel

Le massif forestier de la Montagne de Reims représente un patrimoine majeur, de rayonnement supra-départemental du fait de ses multiples facettes liées à son histoire et ses fonctions :

- Une biodiversité forestière de grand intérêt avec de nombreux milieux humides et aquatiques et la principale population mondiale de faux ;
- Une singularité paysagère liée au chapeau forestier, présent dans la plupart des arrières-plans, et aux effets de lisières qui mettent en scène le fameux triptyque de la Montagne de Reims ;
- Des fonctions économiques, mais aussi d'accueil du public, fortement mises au premier plan avec le contexte sanitaire de ces dernières années ;
- Une valeur patrimoniale et culturelle liée à l'histoire du massif et de son exploitation par l'homme.

Malgré d'importants efforts de gestion, mais qui restent ponctuels, ce patrimoine est clairement fragilisé par différents phénomènes : changement climatique, fréquentation en hausse difficile à gérer et impact des loisirs motorisés, déséquilibres cynégétiques.

La Montagne de Reims est caractérisée par un **plateau forestier** avec un sol composé principalement d'argiles à meulière. Ce plateau représente une entité de plus de 14 280 ha à laquelle sont connectés de plus petits massifs. D'environ 21 500 ha, l'ensemble forestier représente **36 % de la superficie du territoire**. À l'échelle du Triangle Marnais, il constitue un massif forestier majeur et cohérent.

Il s'agit d'une forêt de plaine, principalement constituée d'essences de feuillus comme le chêne sessile, le chêne pédonculé, le hêtre et le frêne. Pour autant, des variations topographiques et géologiques engendrent localement des habitats forestiers différents. Cette richesse de milieux permet d'accueillir une **importante biodiversité forestière** liée notamment aux nombreux milieux humides et aquatiques. Les populations d'amphibiens (sonneur à ventre jaune, triton alpestre ...) et de chauve-souris sont nombreuses. La forêt domaniale de Verzy abrite également la **principale population mondiale de faux** (plus de 1000 hêtres tortillards), fortement renommée et classée en réserve biologique dirigée.



Faux de Verzy (Source : PNR MR, 2015)

Malgré leur intérêt écologique, les espaces boisés du territoire ne bénéficient que **d'une faible protection réglementaire** (deux réserves biologiques dirigées d'une surface totale de 67.21ha, soit 0.3% des espaces boisés). Quelques espaces sont intégrés au réseau des sites Natura 2000, mais tous ne sont pas concernés par un plan de gestion dans le cadre de leur exploitation.

Le massif forestier est constitué à **71% de forêts privées**, mais 77% de celles-ci disposent d'un plan simple de gestion. Les forêts publiques sont quant à elles composées de trois forêts domaniales, labellisées « Forêt d'exception » depuis 2016, et de 26 forêts communales. Les différentes gestions sylvicoles mises en œuvre selon les espaces boisés influencent la présence des espèces animales et végétales.

Outre son intérêt paysager, notamment du fait des effets de lisières contrastant avec les coteaux viticoles, la forêt présente de multiples fonctions :

- La **fonction environnementale** se traduit pas la richesse écologique déjà mise en avant, mais aussi par la protection et la rétention des masses d'eau en tête de bassin versant, donnant ainsi à ce massif le **rôle de château d'eau** pour de nombreux territoires en aval. La couverture forestière assure également une protection accrue vis-à-vis des mouvements de terrain, très prégnants sur les coteaux argileux ;
- **L'accueil du public** constitue également une fonction majeure, qui prend de plus en plus d'importance avec une fréquentation en augmentation ; la forêt étant un **espace de ressourcement** et de loisirs de plus en plus plébiscitée par les habitants du territoire et des

agglomérations voisines. De nombreux sentiers pédestres, équestres et pour les VTT sont aménagés sur l'ensemble du territoire ;

- La **fonction économique** est également importante et valorisée au sein d'une filière « bois » structurée à l'échelle du Triangle Marnais. La valeur ajoutée à l'échelle du territoire du PNR est toutefois limitée avec d'importantes exportations du bois produit et une faible utilisation locale.

Enfin, le massif forestier de la Montagne de Reims a considérablement évolué sous l'influence du climat, mais surtout de la main de l'homme en fonction de ses besoins. Il renferme de **nombreuses richesses historiques et culturelles encore assez peu connues et valorisées** : traces antiques et médiévales, histoire monastique, extraction de matières premières, terre crue et cuite, traces de la Première guerre mondiale.



(Source : PNR MR ; C. Manquillet ; A. Andre)

Le massif forestier représente ainsi un atout majeur dans la qualité environnementale et la vie économique et sociale du territoire. Certaines fragilités existent cependant de manière intrinsèque et **d'importantes évolutions en cours menacent la pérennité du massif** tel qu'il est connu aujourd'hui et **l'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt** :

- En premier lieu, le **changement climatique** constitue une menace majeure avec de multiples conséquences d'ores et déjà observées et qui risquent d'être accentuées à l'avenir. Les sécheresses à répétition et les crises sanitaires (processionnaire, chalarose, scolyte, ...) associées aux modifications climatiques entraînent le dépérissement de nombreux peuplements (chêne, frêne, épicéa) et certaines essences ont de réelles difficultés à perdurer. Les conséquences de ces évolutions sont alors paysagères (coupes rases sur de grandes surfaces par exemple), environnementales (assèchement des zones humides) et

économiques (baisse des rendements à court terme, perte de la ressource à moyen et long terme). Ces changements interrogent la pérennité de la ressource forestière à plus long terme : quelles essences gérer demain ? pour quels produits « bois » ? pour quel paysage et quelle biodiversité ?

De nombreuses recherches sont en cours depuis déjà quelques années afin d'identifier les modes de gestion et les essences les plus adaptés à ces évolutions climatiques. Les expérimentations sont à l'œuvre, mais les résultats ne sont pas encore perceptibles et probants. Les capacités d'adaptation naturelle des espaces forestiers sont également mises dans la balance. Le **déséquilibre sylvocynégétique** constaté sur le territoire pourrait toutefois limiter les capacités de régénération de la forêt.

- Par ailleurs, **l'importante fréquentation des espaces forestiers** (200 000 visiteurs par an aux Faux de Verzy, 80 manifestations sportives autorisées chaque année sur le massif forestier) entraîne des pressions importantes sur les milieux naturels et des conflits d'usages entre visiteurs, propriétaires et sylviculteurs. La crise sanitaire de la COVID19 a généré une augmentation des fréquentations des milieux naturels, avec des capacités de stationnements dans les aires d'accueil en forêts domaniales qui n'ont pas permis de répondre à la demande de visiteurs.

Malgré les efforts de gestion et d'aménagement, **différents problèmes sont à souligner en lien avec le développement des loisirs en général, mais en particulier des véhicules motorisés**, entraînant des impacts notables sur les habitats naturels : « hors-piste » et aménagements sauvages, manifestations non autorisées, non-respect du cadre de fréquentation imposé, « mauvais balisage » ou « non débalisage » après les manifestations ...

De nombreuses démarches ont d'ores et déjà été engagées notamment dans le cadre de la mise en œuvre du label « Forêt d'Exception », mais méritent d'être poursuivies et amplifiées compte-tenu des enjeux en présence. Il est important de les étendre à l'ensemble des forêts communales, susceptibles d'assurer une telle fonction d'accueil, voire à d'autres espaces concernés par les problématiques de gestion des fréquentations (vignoble par exemple). Cette extension a été engagée avec l'élaboration récente de la Charte Forestière de Territoire à l'échelle du Triangle Marnais. La définition d'une stratégie globale et cohérente d'accueil en forêt, cohérente avec la stratégie touristique du territoire et appuyée sur les richesses historiques et culturelles du massif forestier, représente une problématique majeure.

- Enfin, l'évolution du marché du bois et le développement de nouvelles filières telles que le bois énergie pourraient générer des pressions supplémentaires sur le gisement forestier et ses fonctions environnementales et sociales.

9.2.3. Des paysages viticoles remarquables, riches de patrimoines

Les paysages de vignoble, indissociables du massif forestier et de la plaine, représentent un patrimoine remarquable et reconnu à l'échelle nationale et internationale :

- **Des paysages emblématiques reconnus par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ;**
- **Un patrimoine vernaculaire et architectural conséquent lié au vignoble et au territoire ;**
- **Un patrimoine culturel et historique lié à la viticulture.**

Ce patrimoine est plutôt bien préservé du fait des nombreuses actions de protection et de gestion engagées, mais il subit différentes menaces : pression de l'urbanisation, dégradation du bâti historique, changement climatique et évolution des pratiques.

La Montagne de Reims est identifiée, en premier lieu, par les **patrimoines riches liés à l'histoire et l'activité viticoles**. Ces patrimoines sont multiples et bénéficient d'une reconnaissance importante avec l'inscription des Coteaux, maisons et caves de Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le territoire du Parc est intégré quasiment intégralement dans la zone d'engagement du site UNESCO. Il accueille une partie conséquente du périmètre du bien et de sa zone tampon et représente ainsi un ensemble majeur et représentatif du vignoble champenois.

Les coteaux de la Montagne de Reims sont **des paysages emblématiques qui fondent la valeur patrimoniale du territoire**. Ils sont structurés par la présence du vignoble en lui-même, mais aussi d'un **patrimoine vernaculaire** (murets de pierres sèches, loges de vigne...) qui tient une place majeure dans la qualité et la structure des paysages. Leur valeur patrimoniale est indissociable du triptyque

paysager, la mise en scène des coteaux dépendant de l'existence du plateau forestier et de la plaine en contrebas.

Les paysages de coteaux sont également structurés par la présence de villages viticoles, historiquement denses, qui s'inscrivent dans les coteaux, et accueillent **un patrimoine architectural conséquent**. Cette richesse architecturale se compose en particulier :

- D'un riche patrimoine viticole : celliers et caves, maisons de négoce, vendangeoirs et pressoirs, coopératives viticoles, maisons ouvrières liées à l'histoire de la filière ;
- D'un patrimoine lié à d'autres activités : patrimoine industriel (moulins, fours à chaux, vestiges de briqueteries et tuileries), nombreuses villas et maisons de notables, bâtiments de la république... ;
- D'un ensemble de savoir-faire basés sur la valorisation des ressources et matériaux locaux : enduits à la chaux, meulière, carreau de terre, terre cuite, bois en particulier.



Venteuil (Source : PNR MR, 2015)

L'architecture locale est largement déterminée par l'emploi des matériaux issus du sol et du sous-sol local : meulières, calcaires, craie, argiles, limons et sables. **Elle reflète également l'histoire viticole** et les liens socioéconomiques avec les villes-portes de Reims et d'Épernay, ce qui distingue la Montagne de Reims du reste du vignoble.

Les coteaux de la Montagne de Reims accueillent également **une histoire viticole, une culture et des savoir-faire uniques**, qui s'expriment au-delà du périmètre du Parc, à l'échelle du vignoble champenois. Ces savoir-faire locaux sont liés à la production de Champagne en premier lieu, mais aussi à l'architecture, à la gestion des espaces et des paysages (avec les constructions en pierres sèches notamment). **Le produit « Champagne » représente en lui-même un patrimoine majeur**, de par sa renommée internationale, l'économie locale qui s'est construite autour de lui (filière productive majeure) et l'imaginaire festif qu'il évoque.

Malgré des pratiques viticoles qui se tournent résolument depuis quelques années vers une viticulture durable (certification à la clé), la biodiversité ne peut toutefois pleinement s'exprimer que lorsque les éléments naturels sont maintenus (haies, murets, lisières forestières, bandes enherbées ...). Le réseau d'infrastructures naturelles, dont les haies et cours d'eau, ont fortement été impactés par le développement de l'activité.

Plusieurs problématiques, qui questionnent l'avenir de ces patrimoines, méritent d'être soulignées.

- **Les paysages emblématiques et l'architecture spécifique des coteaux de la Montagne de Reims sont fragilisés par l'urbanisation et certains projets de construction contemporains de mauvaise qualité :** constructions pavillonnaires, zones d'activité, bâtiments agricoles insuffisamment intégrés dans le paysage, aménagements touristiques, publicité, équipements de production d'énergies renouvelables, infrastructures liées aux réseaux... :

Les sources de pression sont nombreuses, et difficiles à maîtriser dans leur intégralité. Le Syndicat Mixte du Parc et ses partenaires ont déployé des actions fortes ces dernières décennies pour encadrer la qualité des projets, mais certains projets restent insuffisamment qualitatifs et continuent d'impacter la qualité des grands paysages. Bon nombre de projets sont, en outre, en décalage avec la qualité architecturale du patrimoine historique. Les pressions sur les paysages et l'architecture existent sur l'intégralité du territoire du Parc, y compris dans les secteurs les moins dynamiques. Elles sont particulièrement importantes dans les franges Nord et Sud du Parc, à proximité des villes portes de Reims et d'Épernay, du fait d'une pression résidentielle plus grande.

L'évolution des politiques d'urbanisme, avec en particulier les politiques de lutte contre l'artificialisation des sols, vont venir questionner l'intégration des projets, avec en particulier **davantage d'opérations de densification à anticiper et à encadrer** (constructions au sein des tissus existants, rénovations, démolitions reconstructions...).

Un autre phénomène à anticiper est **le développement des énergies renouvelables, avec des projets d'équipements pouvant être conséquents dont l'intégration paysagère ne sera pas évidente** : éoliennes, champs photovoltaïques, méthaneiseurs en particulier. Il s'agira de bien concilier les ambitions de développement des énergies renouvelables avec les ambitions de préservation des grands équilibres paysagers. À noter que le développement d'éoliennes sur le territoire du Parc devrait être très limité, l'ensemble du territoire se situant en zone d'exclusion de la Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ;

- Les pressions de l'urbanisation et des projets de construction sont une réalité sur le territoire du Parc, mais également à proximité, car **les évolutions observées dans la plaine, en co-visibilité avec les coteaux, impactent la qualité des paysages perçus**. L'intégration paysagère des projets urbains (extensions résidentielles, zones d'activités) et des grands équipements (grands bâtiments agricoles, équipements de production d'énergie, infrastructures) représente un enjeu fort. Les pressions sont particulièrement importantes dans la périphérie de Reims et aux abords de la gare Champagne-Ardenne TGV, aux portes du Parc ;
- **La dégradation du patrimoine bâti historique, en particulier dans les centres villages, questionne la pérennité du patrimoine architectural et la qualité des paysages** sur le territoire. Cette dégradation, qui s'accroît de décennie en décennie, est la conséquence d'un déficit d'investissement sur le bâti privé, et d'une dévitalisation des centres villages, en mal d'attractivité sur le plan résidentiel et complexes à rénover du fait de la forte mitoyenneté / imbrication des propriétés. L'utilisation du bâti ancien pour le logement des saisonniers limite également les possibilités de remise sur le marché du bâti ancien, et explique donc en partie les phénomènes de dégradation. Les politiques de lutte contre la consommation d'espace devraient inciter à mobiliser davantage le bâti existant au cours des prochaines décennies ;
- Enfin, **plusieurs incertitudes sont à souligner quant à l'évolution des paysages de vignoble, au-delà des espaces urbanisés**. Les pratiques viticoles évoluent, et évolueront ces prochaines années, sous l'effet de différents paramètres comme l'adaptation au changement climatique, le renforcement des politiques en faveur de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de la santé, l'optimisation des pratiques de gestion des vignes. En particulier, le développement des vignes « hautes et larges » va faire évoluer les paysages viticoles, sans nécessairement générer des effets négatifs en matière de qualité paysagère (conclusions de l'étude réalisée par le Comité Champagne sur l'impact paysager des nouveaux cépages). D'autres évolutions sont à attendre, avec le renforcement des fonctions écologiques du vignoble : mise en place d'aménagements et infrastructures de « trame verte et bleue », enherbement des vignes, par exemple.

La question de l'évolution des paysages de vignobles pourra être particulièrement importante dans les espaces concernés par des Distances de Sécurité Riverains (DSR), dans lesquels les pratiques et modes de gestion sont susceptibles d'évoluer d'autant plus au cours des prochaines années.

D'une manière plus générale, **l'intégration paysagère des aménagements des espaces viticoles** (terrassements, mise en place de cheminements ou d'infrastructures hydrauliques, reprise d'éléments en pierres sèches) représente un enjeu, notamment pour les travaux ne nécessitant pas d'autorisations d'urbanisme.

9.2.4. Une identité « Montagne de Reims » à révéler

La Montagne de Reims se caractérise historiquement par une identité forte (viticole et vigneronne, rurale, « de Montagne ») :

- **Cette identité représente un patrimoine immatériel important et remarquable à l'échelle départementale et à l'échelle de la Champagne ;**
- **Cette identité est de moins en moins lisible, et de moins en moins appropriée par les habitants, ce qui questionne sa réalité à court-moyen terme (sous l'effet de la résidentialisation, des migrations résidentielles, de l'érosion de l'emploi rural) ;**
- **Le Parc a déployé des actions pour structurer une offre culturelle fondée sur les patrimoines et l'identité locale, mais l'existence d'une offre culturelle « Montagne de Reims » reste difficile à affirmer, avec des villes portes qui centralisent les équipements et les acteurs.**

Le territoire de la Montagne de Reims présente historiquement une identité culturelle particulière, avec un territoire de « Montagne » relativement atypique à l'échelle départementale et régionale. **Cette identité est relativement méconnue, et de moins en moins appropriée par les résidents**, ce qui pose question sur sa préservation à court – moyen terme.

Plusieurs fondements de l'identité particulière de la Montagne de Reims sont encore perceptibles, mais de moins en moins :

- **La culture viticole et vigneronne**, encore très présente au sein de la population (l'emploi viticole représente environ 40% de l'emploi local) et imprégnant les patrimoines : les paysages, l'architecture, les savoir-faire, l'offre culturelle ;

- **Le caractère rural du territoire**, marqué par l'importance des activités agricoles et viticoles, et par les typologies de communes avec essentiellement des petits villages. Le sentiment de ruralité (pour les habitants) et l'impression de ruralité (pour les visiteurs) est toutefois de moins en moins perceptible ;



Chamery (Source : PNR MR, 2015)

- **Le caractère de « Montagne »**, qui fait du territoire un espace « à part », moins accessible, presque enclavé lorsqu'on se trouve au cœur du Parc. Vu depuis les villes portes, la Montagne de Reims semble très loin, alors que la Maison du Parc se trouve à 17 km seulement du centre de Reims. La topographie contribue à forger cette particularité, avec des contraintes physiques pour accéder au massif ou en sortir (en termes de déplacement), et un sentiment d'espace isolé, intimiste, lorsqu'on se retrouve au cœur du Parc (Tardenois, clairières forestières et vallées intérieures du Parc).

Sur la route d'Épernay à Reims, l'usage est de passer le « col » de la Montagne de Reims, ce qui illustre ce caractère de Montagne très particulier.



La perte de lisibilité de l'identité locale historique est due à plusieurs paramètres. En premier lieu, **le territoire subit une forme de résidentialisation**, avec une offre d'emploi qui diminue (emploi agricole et viticole en particulier), et parallèlement une population qui augmente, en particulier dans les espaces les plus proches des villes de Reims et d'Épernay (frange nord et sud du Parc). Cette résidentialisation pose des questions de lien social, avec une certaine **perte d'identité et de savoir-faire**, les nouveaux résidents connaissant peu le territoire, ses patrimoines et ses usages, et travaillant généralement à l'extérieur, « en ville ». **L'apparition de conflits d'usage est observée**, en particulier entre nouveaux résidents et agriculteurs / viticulteurs, par exemple sur la question des pratiques viticoles à proximité des habitations. En outre, la dynamique de résidentialisation implique des conditions de vie différentes, avec un accroissement des déplacements domicile travail, un renforcement de la présence de la voiture individuelle dans le paysage vécu, en opposition avec les modes de vie ruraux qui sont davantage axés sur la proximité. Ces déplacements ont en outre un coût énergétique et carboné important.

L'érosion de l'emploi rural représente un facteur important qui contribue à la résidentialisation. Les activités agricoles et viticoles sont de moins en moins employeuses, ce qui influe sur l'identité locale avec de moins en moins de personnes travaillant dans le vignoble. Le **recul des activités commerciales et de services dans les villages**, en particulier dans le cœur de Parc, pèse également dans cette érosion de l'emploi. Ce recul fait évoluer le cadre de vie villageois, avec une « vie locale » moins présente au détriment de l'identité rurale. L'émergence de nouvelles formes de commerces de proximité est observée, avec le développement des tiers lieux et des filières de proximité, qui permet de retrouver des emplois villageois et la vie de village qui fait la richesse de l'identité rurale historique de la Montagne de Reims.

La résidentialisation pose la question de **l'appropriation de l'identité locale, et des patrimoines de la Montagne de Reims**, par ses habitants. Comme souligné ci-avant, les habitants connaissent de moins en moins ces patrimoines (écologiques, paysagers, culturels...), y sont moins attachés et l'augmentation du turn-over résidentiel (emménagements, déménagements) renforce progressivement ce phénomène. **La reconnexion des habitants avec le territoire et avec ses patrimoines représente un enjeu majeur.**

Le Parc a travaillé ces dernières années sur le **développement de l'offre et des pratiques culturelles de la Montagne de Reims**, en favorisant la connaissance des patrimoines et de l'identité locale. L'ampleur du travail à réaliser reste toutefois conséquent, à l'appui des politiques d'éducation au territoire et au développement durable :

- **Toutes les zones du Parc ne bénéficient pas d'un accès égal aux pratiques et ressources culturelles**, avec en particulier le Tardenois et le Chatillonnais qui n'ont quasiment pas d'activités culturelles proposées aux habitants, alors que l'offre est plus importante au niveau de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (seul EPCI à s'être doté de la compétence culturel).
- On retiendra **un déficit d'équipements de production et de diffusion culturelle, et une certaine inadaptation de l'offre** par rapport aux besoins des habitants, en particulier en matière de lecture, d'enseignement musical, de festival et de spectacle vivant.

Dans ce domaine de la culture, **l'équilibre entre les politiques du Parc et celles des villes portes** (Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne) est un sujet important :

- Les villes portes concentrent une offre culturelle importante, beaucoup plus importante que celle du territoire, ce qui peut rendre la lisibilité de l'offre locale plus complexe. Le maintien d'une offre culturelle rurale à si grande proximité des agglomérations représente un enjeu important dans un contexte de concentration / optimisation des moyens dans la culture. Il s'agit en particulier de différencier l'offre culturelle de la Montagne de Reims, en la construisant à l'image du territoire : rurale, pour et avec les habitants, basée sur l'identité locale et les patrimoines.
- Les villes portes accueillent une densité d'acteurs et de programmes culturels importante qui peut constituer un atout majeur pour déployer des actions sur le territoire du Parc, ou sur le sujet de la Montagne de Reims, sous réserve de développer les partenariats entre collectivités et entre acteurs sur ces sujets.

En conclusion :

- **Le caractère remarquable, mais fragile, des patrimoines du territoire a justifié et justifie toujours la candidature au label « Parc Naturel Régional ». Les plus remarquables à souligner sont les patrimoines paysagers (triptyque paysager, vignoble mondialement reconnu) et culturels ainsi que les patrimoines écologiques (intérêts et originalité du massif forestier) ;**
- **Si la charte du Parc a permis de globalement bien préserver les patrimoines remarquables, ces derniers ne sont pas exempts de menaces : la pression urbaine et immobilière, le changement climatique, l'évolution des pratiques agricoles, viticoles et forestières, la hausse des fréquentations sont autant de facteurs qui seront à gérer à l'horizon 2040 ;**
- **Le territoire accueille d'autres patrimoines d'intérêt départemental et régional qui méritent d'être mis en lumière : le massif forestier d'une manière générale (au-delà de sa fonction écologique), le patrimoine architectural, le patrimoine culturel et l'« identité » de la Montagne de Reims, le patrimoine paysager et écologique « ordinaire ». Ces patrimoines font face à des menaces et peuvent, faute de protection et de valorisation adéquate, perdre en qualité et en reconnaissance à l'horizon 2040.**

9.3. Les grands défis à l'horizon 2040

La dernière partie de la synthèse des enjeux vise à identifier les grands défis à relever à l'horizon 2040 sur le territoire, au regard du diagnostic et de la concertation locale, sans aller jusqu'à fixer des ambitions et objectifs pour l'avenir – ce sera l'objet du projet de charte 2040.

Globalement, la future charte devra apporter des réponses et solutions pour relever ces différents défis, qui ne sont pas exhaustifs, mais qui s'annoncent particulièrement cruciaux à l'horizon 2040. Le projet de territoire ainsi défini constituera un paramètre important dans le renouvellement du label.

9.3.1. La résilience des activités agricoles, viticoles et sylvicoles

La résilience est ici définie comme une « méthode qui permet au territoire, lorsqu'il est confronté à des aléas, connus ou inconnus, lié à quelque menace globale que ce soit de :

- Maintenir ses activités,
- Redémarrer le plus rapidement possible,
- Se construire, se rétablir,
- Tirer des leçons et s'améliorer ».

D'importantes perturbations et mutations en cours questionnent la **pérennité des activités agricoles, viticoles et sylvicoles, dans leurs caractéristiques actuelles**. Trois types d'évolutions sont observés :

- Une **évolution des conditions environnementales** : le changement climatique en cours modifie la disponibilité de la ressource en eau, augmente la fréquence des intempéries, entraîne une baisse des rendements ... La qualité de l'eau et la diversité écologique, affaiblies par des pratiques intensives et l'utilisation de nombreux produits phytosanitaires ces dernières décennies, ne peuvent que faiblement contribuer à la résilience des milieux, supports de ces activités ;
- Une **évolution des conditions socio-économiques** en lien notamment avec la structure des exploitations, la rentabilité économique de certains produits, les réglementations sanitaires ... ;
- Une **évolution des besoins des consommateurs** est également constatée avec une autonomie alimentaire recherchée et des circuits-courts fortement plébiscités. La quête de produits locaux et reconnus qualitativement par des labels ou certifications appelle une diversification des productions, qui peine à se mettre en œuvre en dépit

des réflexions engagées par les collectivités et leurs partenaires (Plan Alimentaire de Territoire à l'échelle du Triangle Marnais en particulier).

Ces différentes mutations induisent la **nécessité absolue d'adaptation de ces activités**, qui constitue un défi majeur du territoire :

Celle-ci est en cours et variable selon les filières. Elle entraînera également des modifications dans les paysages bien connus de la Montagne de Reims : évolution des peuplements forestiers, modification des modes de gestion des vignes, évolution des cépages, diversification face aux difficultés économiques des filières agricoles conventionnelles, dont l'avenir est incertain...

De nombreuses **démarches de gestion durable** sont déployées sur la Montagne de Reims et constituent une avance non négligeable dans la course à l'adaptation. Pour les plus structurantes, la démarche de certification « viticulture durable » du champagne ainsi que la labellisation « forêt d'exception » des forêts domaniales, poussent au développement de pratiques plus durables. De même, une importante augmentation des surfaces en agriculture biologique traduit la préoccupation environnementale de la profession. L'enjeu **d'amélioration de la qualité des eaux et de la biodiversité** est en effet prégnant sur le territoire et dépend en grande partie de l'évolution des pratiques appliquées au sein des espaces forestiers et agricoles.

Ces démarches **qui visent l'excellence** ne sont toutefois pas suivies par l'ensemble des filières ou des exploitants. Les exemples de réussite, conciliant viabilité économique et amélioration environnementale, feront toutefois écho pour généraliser les bonnes pratiques, mais les **changements prennent du temps** alors que les perturbations et leurs conséquences ont tendance à s'accroître. L'enjeu de résilience des activités agricoles, viticoles et sylvicoles réside alors dans **l'amplification des transitions amorcées** pour des réponses plus rapides et effectives sur l'ensemble du territoire.



Grumes (Source : E. Profit)

Celles-ci n'auront d'effet que si de véritables synergies avec les milieux naturels se mettent en place et ce, sur l'ensemble du territoire. La **préservation de la biodiversité** doit être renforcée là où elle est remarquable (landes et milieux humides du plateau notamment), mais aussi au sein de l'ensemble des espaces agricoles, viticoles et forestiers, et des sols de manière générale, dans une logique de réseau écologique (trame verte et bleue). La **restauration des écosystèmes** (restauration morphologique des cours d'eau, des milieux humides, diversification spécifique des prairies, plantation de haies et d'arbres...) doit également être rapidement engagée pour bénéficier des nombreux services rendus par la biodiversité et dans un objectif de stopper son érosion, fatale à notre survie.

9.3.2. L'évolution des modes d'aménagement des villages pour répondre aux enjeux de transition écologique

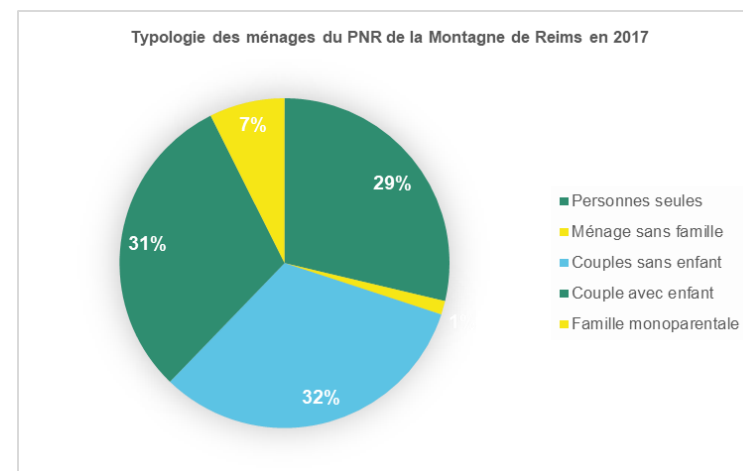
Le territoire devra relever le défi du « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. L'atteinte de cet objectif suppose **un travail important de densification et de renouvellement des espaces urbanisés existants**, les acteurs de l'urbanisme (collectivités et acteurs privés) n'ayant que très partiellement engagé les virages nécessaires pour cesser l'artificialisation : changement des modes et pratiques d'aménagement, développement d'outils opérationnels, fonciers et réglementaires volontaristes par les collectivités pour intervenir sur les tissus existants, en particulier.

- La densification, si elle est mal maîtrisée et réalisée en conservant les modes d'aménagement actuels, peut **impacter la qualité des tissus villageois** : constructions dans les dents creuses, divisions parcellaires, mise en place de nouvelles formes urbaines plus denses, etc.
- La **qualité des espaces publics et des transitions urbain-rural** sera fondamentale pour que la densification soit « vivable » et qu'elle génère moins de conflits d'usage.
- **La dégradation du bâti ancien** (vacance, maisons utilisées pour les saisonniers, mais peu entretenues...) appelle à agir de manière beaucoup plus forte sur le sujet.

Parallèlement, **les aspirations des ménages évoluent et l'aménagement des villages doit pouvoir s'adapter en conséquence, notamment en matière de**

« modes d'habiter ». L'évolution de l'offre de logement représente un défi important au regard d'une demande diversifiée (locatif, petits et grands logements, habitat partagé...).

Enfin, le territoire est concerné par des enjeux de **transition énergétique** et **d'adaptation au changement climatique** qui interpellent les politiques d'aménagement. Le territoire doit réduire ses consommations énergétiques et produire davantage d'énergies renouvelables. Cette transition va nécessairement avoir des impacts sur les façons d'organiser les territoires (pour des mobilités plus douces) et les villages (densification à concilier avec la végétalisation et la préservation de la trame verte et bleue), sur les caractéristiques paysagères et architecturales (l'intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables tels que le photovoltaïque, ou bien la rénovation thermique des constructions).



9.3.3. La réappropriation de la qualité des patrimoines par les habitants pour une préservation *in extenso*

Les politiques de protection et de mise en valeur des patrimoines ont été largement centrées, ces dernières décennies, sur les patrimoines les plus emblématiques (et principalement matériels), le vignoble en premier plan, le massif forestier et les milieux les plus remarquables également.

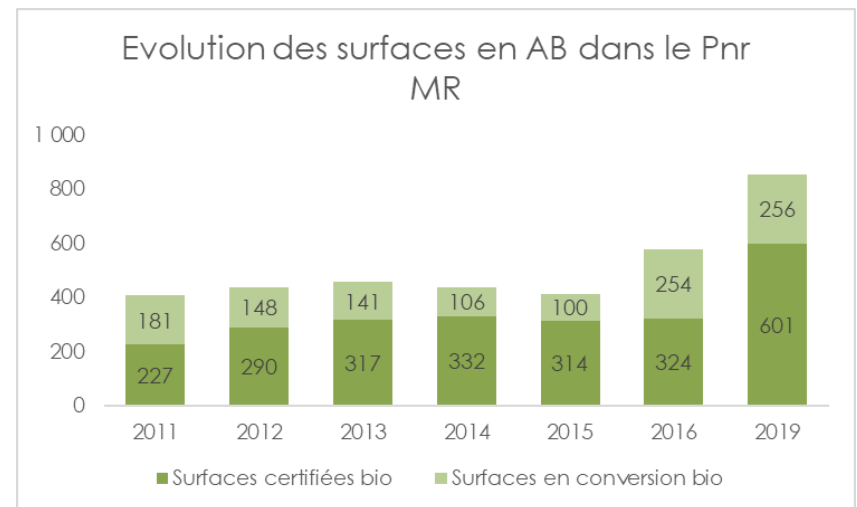
La préservation de l'identité culturelle locale, des patrimoines « ordinaires » et immatériels, dans leur diversité, représente un défi pour les prochaines années :

- **L'identité culturelle et historique de la Montagne de Reims s'érode**, reste peu connue et peu mise en valeur. L'appropriation de cette identité par les habitants est faible et les actions mises en œuvre par le Parc à ce niveau (éducation et sensibilisation, communication) restent insuffisantes pour inverser la tendance. On observe **un besoin important de « reconexion » des habitants avec le territoire, son identité et ses patrimoines**, qui appelle à davantage d'action sur ce sujet, y compris sur les patrimoines historiques et immatériels qui sont méconnus ;
- Les politiques actuelles de protection / valorisation des paysages et des patrimoines bâtis restent assez fortement axées sur les éléments emblématiques. **Les patrimoines paysagers et architecturaux sont peu mis en lumière avec une approche plus globale** (triptyque paysager, patrimoine bâti ordinaire...) d'où une moindre appréhension par les habitants. Avec l'élaboration récente du Plan Paysage, le Parc a engagé une approche plus transversale pour penser davantage les paysages dans leur diversité ;
- Concernant la préservation de la biodiversité, le même constat peut être effectué. Les politiques de protection et de gestion se sont concentrées sur les éléments les plus remarquables, et **le travail à mener sur la protection de la biodiversité « ordinaire » reste très important, dans l'ensemble des trois ensembles du triptyque paysager** (forêt, vignoble et plaine), en synergie avec les activités associées. Engagé dans le cadre de la précédente charte, ce travail est indispensable et doit être accentué pour limiter l'érosion de la biodiversité observée ces dernières décennies.

Quels que soient les patrimoines considérés, l'intensification des **politiques d'éducation au territoire et au développement durable**, et des **politiques de communication** sur le territoire et ses patrimoines, représente une question à poser à l'horizon 2040. Le Syndicat Mixte du Parc a engagé des actions à ce niveau ces dernières années, mais le chantier est important du fait de la diversité des sujets à traiter, et d'un manque d'acteurs, d'outils et de sites supports de qualité sur le territoire.

9.3.4. La qualité de vie et le « mieux vivre » en Montagne de Reims

La **qualité de vie en Montagne de Reims** est fortement mise en avant par ses habitants et se caractérise de multiples manières : la diversité des paysages, la proximité de la nature, la douceur de vivre, l'authenticité des villages ... Le territoire attire ainsi de nombreux visiteurs pour ses paysages, son champagne et la tranquillité des milieux forestiers, lieux de ressourcement tant recherchés, mais aussi pour ses nombreux aménagements dédiés aux loisirs de plein air.



Cette qualité de vie est toutefois affectée par la **disparition progressive de la « vie de village »**, souvent associée à la présence de commerces et de services, et la **perte de savoir-faire patrimoniaux** (matériaux de construction, tradition vigneronne, artisanat ...) par manque de transmission. En outre, la tendance à la résidentialisation du territoire génère la présence d'habitants, peu impliqués dans la vie des villages devenus dortoirs, et contraints dans leurs trajets automobiles pour le travail, les courses ou l'école.

La volonté de contrecarrer ces tendances est exprimée par certains élus et habitants, mais reste encore timide. Certaines **démarches de réimplantation** de commerces/services, de développement du covoiturage, de revitalisation du patrimoine, de création d'évènements culturels ... émergent et **participent au mieux-vivre** tant recherché. La définition d'une politique culturelle rurale représente une problématique forte pour renforcer l'identité rurale, le bien vivre et l'attractivité du territoire, que ce soit en matière d'offre, d'équipements, de

mise en réseau des associations et des acteurs, en partenariat avec les villes-portes (complémentarité urbain-rural).

Par ailleurs, les **préoccupations écologiques** vont de pair avec ce mieux vivre, en cherchant à réduire les consommations énergétiques et l'empreinte carbone liées au transport, aux constructions ..., mais également en favorisant la production de produits en circuits-courts, à moindres impacts sur l'environnement et la santé. La **transition alimentaire** constitue en effet un nouveau défi à relever sur le territoire, avec des attentes fortes concernant la modification des manières de produire et de consommer les aliments. Sur un territoire où la viticulture et les grandes cultures sont dominantes, le défi est d'autant plus grand avec le **développement de nouvelles filières** permettant de garantir la production de produits locaux et l'assurance d'une juste valorisation des producteurs.

Le territoire se situe ainsi à un point délicat de rupture, avec un **risque fort de perte d'identité** et de dégradation des conditions de vie, ces phénomènes étant déjà observés localement. Le développement d'une **véritable culture du « mieux-vivre »**, basée sur l'identité rurale, les patrimoines, mais également sur les aspirations « actuelles » des ménages, constitue un des défis du territoire pour les années à venir. **Cette « utopie rurale » reste à construire sur la base de la transmission, du partage et la rencontre avec le territoire, le mieux-être, l'accessibilité à tous !**

9.3.5. L'accueil des visiteurs en Montagne de Reims et la gestion des pressions associées

Au cœur de la destination « Champagne » et à proximité directe des trois principales villes du Département, **la Montagne de Reims est un véritable « poumon vert » pour près de 500 000 habitants**. La fréquentation locale, en pleine expansion depuis plusieurs années, s'est amplifiée de manière inédite dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19. Le **territoire est en outre de plus en plus attractif sur le plan résidentiel** (demande immobilière forte).

Un des défis importants pour la Montagne de Reims sera de jouer ce rôle de « poumon vert » (besoin légitime des populations) tout en **limitant les pressions générées par les flux croissants sur les milieux naturels du territoire**. L'organisation de l'offre de loisirs représente un enjeu pour relever ce défi, mais d'autres leviers devront sans doute être activés à l'avenir : encadrement des pratiques, protection de certains milieux et régulation des fréquentations **de**

loisirs en véhicules motorisés, maîtrise de l'attractivité résidentielle et de ses impacts (en matière d'urbanisation en particulier), diversification des modes d'accès au territoire (principalement en véhicule individuel aujourd'hui).

Au-delà des fréquentations de proximité, la **clarification du positionnement de la Montagne de Reims au sein de la Destination « Champagne »** représente une question forte pour 2040. La richesse du territoire peut être mise au service d'une économie touristique locale fondée sur la valorisation des ressources et des patrimoines, et respectueuse du territoire (de ceux qui y vivent, ceux qui y travaillent et de ses patrimoines).

Les pistes de développement sont nombreuses sur le plan touristique : activités de plein air, œnotourisme, patrimoines religieux et de mémoire, tourisme équestre ou fluvestre... Tout l'enjeu à l'horizon 2040 est de savoir si le développement se fera au service du territoire, de ses habitants et de ses patrimoines, ou à leurs dépens. La **collaboration et la cohérence entre acteurs semble être un sujet déterminant**, car la situation est insatisfaisante aujourd'hui, voire impactante pour la qualité de l'offre et la gestion des fréquentations.

À noter que **l'offre d'hébergement et de restauration est relativement déséquilibrée** sur le territoire. Une offre d'hôtellerie haut de gamme se développe ces dernières années, alors que l'offre de gîtes, meublés et chambres d'hôtes reste peu qualitative. L'offre d'hébergement accessible aux familles ou à tarif et prestations d'entrée de gamme ou moyenne gamme est peu développée tout comme certaines offres spécifiques (hébergement insolite, hôtellerie de plein air, hébergements de groupes...). L'offre de restauration reste également fragile sur le territoire, qui bénéficie pourtant avec le Champagne d'une image forte en matière de patrimoine gastronomique.

9.3.6. Le positionnement du Parc dans son environnement régional

La Montagne de Reims représente un atout maître pour son environnement régional, le Parc apportant une image positive à la région. La présence de la Montagne de Reims pourrait être davantage valorisée :

- **Au niveau des politiques touristiques**, de par l'offre de plein air et la diversité des patrimoines – l'offre que l'on retrouve sur le territoire est de qualité, différenciante, et elle pourrait être renforcée et mieux mise en lumière, dans une logique de complémentarité avec les produits « phares » de la Destination Champagne ;
- **Au niveau des politiques résidentielles et du cadre de vie**, le territoire constitue un poumon vert riche de patrimoines (naturels, culturels) qui pourrait être davantage valorisé pour les résidents des villes portes. Les fréquentations des « urbains » se développent, mais la Montagne de
- Reims reste assez méconnue malgré la forte proximité géographique avec les villes. À l'inverse, les villes portes apportent des éléments essentiels aux habitants du Parc (services, emplois, gares...), et la complémentarité entre les territoires pourrait être renforcée dans les deux sens ;
- **Au niveau des politiques de valorisation des ressources locales**, avec des démarches élargies déjà engagées, en particulier sur l'alimentation et sur la forêt, qui pourraient être intensifiées et davantage mises en synergie (actuellement ces démarches restent très cloisonnées) ;
- **Sur le plan de la fonctionnalité du réseau écologique régional**, avec la présence d'un macro-réservoir forestier, qui reste toutefois très isolé des autres du fait de la fragmentation liée aux infrastructures. La restauration des continuités écologiques d'échelle régionale reste à engager ;
- **Au niveau des politiques d'innovation et d'expérimentation**, qui constituent une des missions phares des Parcs Naturels Régionaux.

L'affirmation du positionnement du territoire Parc dans son environnement représente un défi important, car à ce jour celui-ci reste trop peu clair. La coopération entre acteurs est insuffisante et fragile, avec des paysages institutionnels qui ont beaucoup évolué ces dernières années (cf. défi 3-7). Les différents acteurs du territoire raisonnent encore fortement dans une logique de concurrence, et insuffisamment en complémentarité.



Phare de Verzenay (Source : La Pellicule Champenoise)

9.3.7. La coordination des acteurs et des politiques publiques à différentes échelles

La structuration intercommunale du territoire a connu d'importantes mutations depuis 2009 : passage de 9 communes de communes « rurales » totalement incluses dans le périmètre du PNR, à seulement 4 EPCI dont 1 communauté urbaine (la plus grande de France) sur toute une moitié nord et 1 seule communauté de communes complètement incluse dans le périmètre. Les agglomérations d'Épernay et de Châlons-en-Champagne, qui se sont structurées et étendues, jouxtent désormais le périmètre du PNR.

Cette nouvelle organisation questionne aujourd'hui la structuration du territoire à l'échelle du PNR : comment des intercommunalités urbaines vont-elles prendre en compte les enjeux ruraux de la montagne de Reims dans leurs propres politiques et être véritablement parties prenantes de la mise en œuvre de la future Charte ? Comment reconnecter le Parc et les EPCI pour construire un projet commun adapté à la ruralité de la Montagne de Reims ? Quels rôles du Syndicat Mixte du Parc en complémentarité et synergie de ces intercommunalités ?

Mais elle questionne tout autant la coordination de l'action publique aux « portes du PNR » : comment définir ensemble et mettre en œuvre un projet de coopération « urbain-rural » fondé sur un intérêt réciproque ? Quelles synergies entre les structures (CU du Grand Reims, PETR du Pays d'Épernay) pour traduire le « plus Parc » sur le territoire commun ? Comment affirmer des orientations cohérentes (et cohérentes avec la future Charte) dans les deux SCoT qui couvrent le Parc ?

Compte-tenu de la diversité de leur positionnement vis à vis du territoire du PNR, de leur histoire et leurs compétences, **les enjeux de coordination sont spécifiques à chaque EPCI**. Cela nécessitera d'envisager des démarches adaptées à chaque EPCI (« faire dans la dentelle »), tout en poursuivant les réflexions « intégrant » à l'échelle du Parc et de ses villes portes (comme le Plan Paysage qui a permis de renforcer l'approche coconstruite entre les différents acteurs).

Enfin, la nouvelle carte intercommunale nécessite d'envisager des coopérations au-delà du périmètre et des portes du PNR :

- Le premier enjeu est d'**appréhender les problématiques d'aménagement du territoire pertinentes à l'échelle du Triangle Marnais** et de les décliner ensuite localement à l'échelle de chaque EPCI. Cela est déjà engagé dans le domaine de l'alimentation (PAT) et la gestion et valorisation durable de la ressource forestière (CFT). Les problématiques liées aux mobilités et à la promotion de la Destination touristique « Champagne » méritent sans doute de rejoindre cette 1^{ère} liste ;
- Le second enjeu est de **faire du PNR de la Montagne de Reims, le laboratoire du Développement Durable pour le Département de la Marne**. Si des démarches ont été engagées lors de la précédente Charte (mise à disposition des guides, des études ou des supports, animation d'ateliers de sensibilisation sur demande...), le transfert des expériences à d'autres territoires afin qu'elles puissent être dupliquées ou déclinées nécessite un processus de travail et des moyens dédiés.